This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 1,285,271

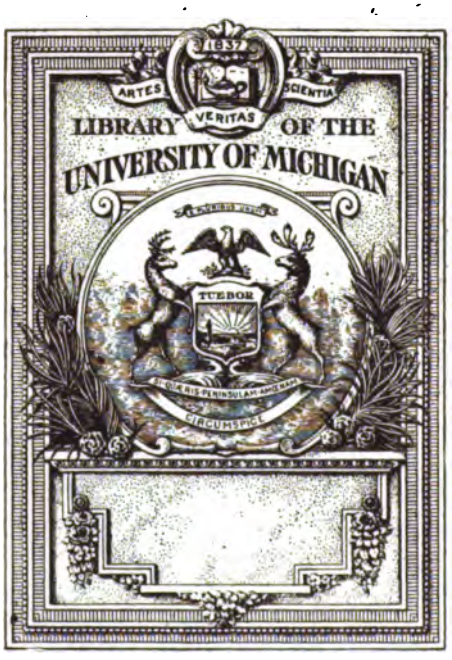
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

DC
280.5
.T5
A4

DISCOURS

PARLEMENTAIRES

DE

M. THIERS

XI

Quantin imprimeur
Benoit 7 à Paris

DISCOURS

PARLEMENTAIRES

DE

M. THIERS

PUBLIÉS PAR M. CALMON

Sénateur, Membre de l'Institut

TROISIÈME PARTIE (1867-1868)

XI

PARIS

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

3, RUE AUBER ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1881

Tous droits réservés

DISCOURS

PARLEMENTAIRES

DE

M. THIERS

PUBLIÉS PAR M. CALMON

[illegible]

TROISIÈME PARTIE (1867-1869)

XI

PARIS

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

3, RUE AUBER, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1884

DISCOURS PARLEMENTAIRES

DE

M. THIERS

CXC

DISCOURS

SUR

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA FRANCE

SPÉCIALEMENT EN CE QUI CONCERNE

L'ALLEMAGNE ET L'ITALIE

PRONONCÉ LE 14 MARS 1867

AU CORPS LÉGISLATIF

La Prusse avait vaincu l'Autriche à Sadowa, et, s'annexant divers territoires qui lui étaient limitrophes, avait porté le nombre de ses sujets de 19 millions à 30 millions; de plus, elle avait constitué la confédération du Sud composée d'États unis à elle par l'alliance la plus étroite et, suivant les prévisions de M. Thiers, l'unité de l'Allemagne était faite sous l'autorité de la Prusse et avec une population de 40 millions d'âmes.

En ouvrant, le 15 février 1867, la session de cette année, l'empereur Napoléon avait parlé de ces graves événements dans des termes d'une sérénité et d'une confiance qui n'étaient probablement pas l'expression tout à fait exacte de sa pensée. La transformation qui avait eu lieu en Italie et en Allemagne, disait-il, préparait la réalisation de ce vaste programme prévu par son oncle, l'empereur Napoléon Ier, de l'union de l'Europe dans une seule confédération. Le spectacle des efforts tentés par les nations voisines pour rassembler leurs membres épars depuis tant de siècles, ne pouvait inquiéter un pays comme la France, dont toutes les parties irrévocablement liées entre elles formaient un corps homogène et indestructible. Aussi le gouvernement français avait-il assisté avec impartialité à la lutte qui s'était engagée de l'autre côté du Rhin et s'était-il borné à faire des efforts couronnés de succès pour hâter la conclusion de la paix; néanmoins, ajoutait l'Empereur, quel que fût le respect dont la France jouissait au dehors, quelle que fût la valeur de ses armées, on ne pouvait se dissimuler que les conditions de la guerre étaient changées, qu'elles exigeaient l'augmentation des forces défensives, et la France devait s'organiser de façon à être invulnérable. Un projet de loi avait donc été étudié, qui allégeait le fardeau de la conscription en temps de paix, offrait des ressources considérables en temps de guerre, et qui, répartissant dans une juste mesure les charges entre tous, satisfaisait au principe d'égalité.

Le projet ainsi annoncé constituait une armée active dans laquelle la durée du service était de cinq ans, une armée de réserve dans laquelle cette durée était de quatre années, et une garde nationale mobile destinée principalement à la défense des places fortes et côtes, dans laquelle la durée de service était de cinq années. Ce projet de loi fut présenté au Corps législatif le 7 mars, et le même jour

M. Thiers demanda l'autorisation d'interpeller le gouvernement sur les affaires extérieures de la France.

En effet, l'adresse avait été supprimée par un décret du 19 janvier précédent, comme entraînant des débats souvent stériles et parfois même dangereux, à raison de l'émotion qu'ils causaient dans l'opinion publique. Elle avait été remplacée par le droit d'interpellation accordé aux membres des deux chambres, droit cependant dont l'exercice était soumis à l'assentiment préalable donné, au Sénat, par deux bureaux, par quatre au Corps législatif, et, cette formalité ayant été remplie, M. Thiers fut autorisé à adresser son interpellation dans la séance du 14 mars.

C'est dans cette circonstance qu'après avoir, avec autant de bon sens que d'élévation, défendu l'ancienne politique de l'équilibre européen, et démontré tous les périls et l'insanité de celle du principe des nationalités qu'on prétendait lui substituer, il termina son discours par cette phrase prophétique et devenue célèbre : « Il n'y a plus une seule faute à commettre. »

Messieurs,

L'objet connu des interpellations adressées à MM. les ministres vous indique suffisamment le sujet dont je viens vous entretenir. Ce sujet, c'est la situation de l'Europe, et de la France en particulier par rapport à l'Europe. Cette situation est grave, et, si vous pouviez en douter, vous n'auriez qu'à vous reporter au projet qui vous a été présenté, il y a

quelques jours, projet dont le but est de donner à nos armements une proportion qu'ils n'avaient jamais atteinte.

Ce n'est pas seulement en France qu'on agit de la sorte, c'est dans tous les États, petits ou grands.

Vous avez vu la Suisse, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède, entrer dans le système qui consiste à appeler sous les armes la plus grande partie possible des populations; vous avez vu les grands États eux-mêmes y entrer, bien que le nombre de leurs sujets pût les dispenser de recourir à ce moyen extrême. L'Autriche vient d'adopter ce même système, quoiqu'elle ait un pressant besoin de repos. L'Italie, qui aurait besoin de repos aussi, et qui devrait en laisser à l'Europe après l'avoir tant agitée...

Quelques membres. — C'est vrai! Très bien!

M. Thiers... L'Italie a repoussé l'idée du désarmement, si bien appropriée à l'état de ses finances. L'Espagne, garantie à la fois par les Pyrénées et par les distances, vient de doubler son effectif de paix. L'Angleterre, mieux défendue encore par sa position insulaire, cherche les moyens de suppléer à l'insuffisance des engagements volontaires. La Russie, si fortement armée depuis la négociation relative à la Pologne, vient d'ordonner un nouveau recrutement.

Je ne vous parlerai pas de la Prusse, cause de toutes ces agitations. Tout le monde sait ce qu'elle fait; le gouvernement le sait incontestablement, car, s'il ne le savait pas, il serait le seul à l'ignorer.

Une telle situation, Messieurs, est grave, je le répète, et, quand je cherche dans mes souvenirs, je n'en trouve pas une semblable. Cependant il faut la considérer sans trouble comme sans illusion, et, selon moi, le meilleur moyen de l'apprécier, c'est de remonter à ses causes, car remonter aux causes d'un mal, quel qu'il soit, c'est se mettre sur la voie où l'on peut rencontrer le remède, si ce remède existe.

Ces causes, à mon avis, consistent dans les idées fausses qui, depuis un certain nombre d'années, se sont répandues à l'égard de la politique européenne. Ces idées fausses, recueillies, exploitées par des gouvernements ambitieux qui s'en servent sans y croire, encouragées par des gouvernements malavisés qui ne s'en sont pas rendu compte, et ne peuvent surtout pas s'en servir, mais qui les ont favorisées par un pur calcul de popularité, ces idées fausses, dis-je, ont déjà bouleversé la moitié de l'Europe, et achèveront de bouleverser l'autre moitié, si l'on continue de leur donner un libre cours.

Ce sont ces idées qu'il faut faire comparaître devant vous, et soumettre à un examen approfondi... (*Mouvement d'approbation sur quelques bancs*), et, pour ne pas laisser flotter vos esprits, je vais les préciser sur-le-champ.

Autrefois, lorsqu'une puissance menaçait l'un des grands intérêts de l'Europe, on lui opposait immédiatement le grand intérêt de l'équilibre européen. C'était l'argument que, dans les temps passés, on

opposait à la maison d'Autriche, lorsque, réunissant l'Allemagne et l'Espagne, elle menaçait l'indépendance de tous les États ; c'était l'argument qu'on opposait à Louis XIV, lorsque, par ses hauteurs, il blessait l'Europe, et l'inquiétait par ses entreprises ; c'est l'argument que, dans le dernier siècle, on opposait à l'Angleterre lorsqu'elle refusait de reconnaître les droits du pavillon neutre ; c'est l'argument qu'on opposait à Napoléon lorsque, d'un pas si rapide, il parcourait l'Europe entière ; c'est l'argument enfin qu'il y a quelques années nous avons opposé nous-mêmes à la Russie, lorsqu'il a fallu détruire ce grand établissement de Sébastopol, si menaçant pour Constantinople.

Aujourd'hui, Messieurs, aux yeux des nouveaux réformateurs de la politique européenne, cet argument est devenu ridicule. Il les fait sourire. Pourquoi ce dédain ? Parce que, disent-ils, la vieille Europe croule de toutes parts, et qu'il n'y a pas lieu de parler d'équilibre au milieu des ruines. Et, en cela, ils ne me semblent pas bien comprendre le sujet qu'ils traitent si légèrement. L'équilibre de l'Europe n'est pas une situation, il est un principe. C'est le principe de l'intérêt général opposé à l'intérêt particulier, de l'intérêt de toutes les nations opposé à l'intérêt d'une seule. (*Très bien ! Très bien !*)

La vieille Europe, dit-on, croule de toutes parts. Oh ! sans doute, quand on regarde cette Europe, on y voit des États jeunes et ambitieux ; on y voit des États

arrivés à la maturité et qui sont stationnaires; on y voit des États qui déclinent!

Mais, Messieurs, naître, se développer, arriver à l'apogée de ses forces, décliner ensuite, mourir, c'est la loi des êtres, des plus petits comme des plus grands, de ceux qui durent quelques heures, comme de ceux dont l'existence, répandue dans l'immensité, se compte par milliers de siècles : c'est la loi commune, universelle!... (*Très bien!*).

C'est la loi commune, à laquelle les États n'échappent pas plus que les hommes. Les hommes vieillissent, je le sais bien; les États aussi!

Qu'est devenue cette Espagne de Charles-Quint qui embrassait l'Europe dans ses vastes bras? Qu'est devenue cette Hollande dont les flottes victorieuses remplissaient toutes les mers? Qu'est devenue cette Suède qui, conduite par Gustave-Adolphe, menaçait les portes de Vienne?

Ces grandes puissances ont subi le sort commun. Mais, je vous le demande, a-t-on jamais vu l'Europe, saisie d'une manie furieuse, vouloir détruire les États qui déclinaient, comme une société qui voudrait détruire les hommes dépassant un certain âge? Non, Messieurs, telle folie ne s'est jamais vue. Mais, dit-on, il faut reconstituer ces États qui déclinent d'après une base nouvelle. Et quelle base? Celle des nationalités, celle qui consiste dans la conformité d'origine et de race, attestée par l'uniformité du langage. Ah! si la condition pour vivre, c'était de ne contenir

qu'une seule race, il n'y a pas un État en Europe qui aurait le droit de vivre aujourd'hui, car tous sont composés de diverses races, que le temps a fondues les unes dans les autres. Et, comme cette théorie, ainsi qu'il arrive à toute chose en ce siècle, a marché rapidement, de la théorie des nationalités on est venu bien vite à celle des grandes agglomérations, laquelle suppose la disparition de tous les petits États.

Et quelle raison en donne-t-on? Une raison qui vaut la théorie. Parce que l'Amérique grandit, grandit à vue d'œil, parce qu'elle compte 31, 32 millions d'habitants, qu'elle en comptera bientôt 40 à 50 millions, d'après toutes les vraisemblances, et parce que l'Amérique, qui est à deux mille lieues de nous, et qui ne songe pas à nous visiter, qui nous demande seulement de ne pas la visiter nous-mêmes (*rires d'assentiment et d'approbation*), parce que l'Amérique, qui est à deux mille lieues de nous, grandit à vue d'œil, il faudrait nous prêter, à nos portes, sur nos frontières, à la création d'États de 30, 40, 50 millions d'hommes!

Oh! Messieurs, à chaque pas que je fais dans l'exposé de ces théories, mon étonnement redouble, et je serais tenté de répéter ici une parole que je me suis permis de prononcer à propos du Mexique, qui m'a valu alors d'être repris vivement par M. le ministre d'État, que je rappellerai néanmoins, et je dirai sincèrement que ma raison est confondue, oui, confondue, quand je vois de telles théories professées non seulement par quelques écrivains à imagination,

mais par les gouvernements eux-mêmes, et figurant dans des documents publics de la plus haute importance. Aujourd'hui, en effet, ces doctrines exercent une étrange influence sur presque tous les gouvernements; elles inspirent les actes des uns, le langage des autres. Eh bien, Messieurs, il faut les discuter sérieusement : c'est la tâche difficile que je viens remplir en ce moment, et, je le reconnais tout de suite, je ne la puis accomplir sans votre concours, je n'ose dire le concours de votre bienveillance, qui m'honorerait certainement, mais à laquelle je n'ai aucun droit de prétendre... (*Mais si! Mais si! — Parlez! Parlez!*)

M. Granier de Cassagnac. — Elle vous est acquise.

M. Thiers..... Et je me borne à réclamer le concours de cette attention patiente et tolérante que vous m'avez quelquefois accordée.

Une voix. — Toujours!

M. Thiers. — Et, à cette occasion, permettez-moi de vous rappeler les devoirs qui nous sont aujourd'hui imposés à tous, et à nous d'abord, qui venons discuter ici les grands intérêts des nations. Nos devoirs à nous, Messieurs, c'est d'apporter dans ces solennelles discussions le sérieux qu'elles méritent, la clarté qui donne à la vérité sa force, la modération qui lui ôte ses dangers, si elle en peut avoir. (*Très bien! Très bien!*)

Et, après vous avoir parlé de nos devoirs à nous, souffrez que je vous rappelle les vôtres, non que je

prétende vous les enseigner... Dieu me garde d'une telle prétention! mais pour m'en autoriser dans la tâche difficile que j'ai à remplir. Ne l'oublions pas, Messieurs, en des temps comme ceux où nous vivons, où les événements se précipitent, où les effets sont placés si près des causes, tout est grave. Parler, se taire, écouter, refuser d'écouter, c'est prendre une part de l'immense responsabilité qui pèse sur nous tous. Et, permettez-moi de le dire, la postérité (je ne crains pas d'employer ce grand mot dans les conjonctures présentes), la postérité, appelée à recueillir le fruit peut-être prochain de nos résolutions, saura bien nous retrouver, qui que nous soyons, pour demander à notre mémoire un compte sévère des devoirs que nous aurions laissés inaccomplis. (*Mouvement prolongé.*)

Après ces réflexions préliminaires, j'entre en matière.

Cette politique nouvelle, pour la juger, il faut la comparer, je ne dirai pas à la politique ancienne, mais à la politique nécessaire de toutes les nations qui ont eu souci de leur liberté, de leur dignité, de leur intérêt bien entendu.

La politique de l'Europe, et ici, Messieurs, pour éclairer ces grandes questions, il faut marcher le flambeau de l'histoire à la main, la politique de l'Europe commence à la fin du xve siècle, c'est-à-dire au moment où les puissances principales, revenues de l'état de morcellement où elles étaient tombées par

suite du système féodal, tendaient à se reconstituer; au moment où la maison de Habsbourg, ayant réussi à fixer la dignité impériale dans sa descendance, disposait déjà de toutes les forces de l'empire germanique; au moment où la royauté anglaise, renonçant à nous disputer nos provinces du littoral, se renfermait dans son territoire insulaire pour former ce qu'on appelle le Royaume-Uni; au moment où, en Espagne, Ferdinand le Catholique, par son mariage avec la grande Isabelle, par la conquête de Grenade, réunissait sous son sceptre toutes les parties de la Péninsule; au moment enfin où la France, par la profonde habileté de Louis XI, par la sagesse de sa fille Anne de Beaujeu, réunissait à ses domaines la Bretagne, le Maine, l'Anjou, la Provence, une partie des États de la maison de Bourgogne, formant ainsi un tout compacte, quoique inachevé.

Quelle est, à partir de ce moment, quelle est la préoccupation continuelle des puissances de l'Europe? C'est, après le soin de leur propre grandeur, de veiller sans cesse les unes sur les autres, pour qu'aucune d'elles ne menace la sûreté commune; et, s'il y en a une qui, par les prétentions qu'elle affiche, par les forces qu'elle déploie, devient dangereuse pour l'indépendance des autres, on se réunit contre elle afin de la réduire ou de la contenir. Puis, le but atteint, si l'une de celles qui ont aidé à l'atteindre devient inquiétante à son tour, c'est contre elle qu'on s'allie et qu'on dirige toutes les forces. Et comme, dans cet

effort continuel, l'idée d'un certain équilibre à établir entre les nations est présente à tous les esprits, le mot d'équilibre se trouve aussi dans toutes les bouches, et il devient l'expression technique de cette politique qu'on appelle la politique de l'équilibre européen.

Écartons ce mot technique, usé, qui déplaît aux générations présentes ; traduisons-le par des expressions qui rendent son sens véritable : cette politique bien définie, qu'est-elle en réalité? Elle est la politique de l'indépendance des nations. (*Très bien! Très bien!*)

C'est cette politique qui distingue essentiellement les nations modernes des nations antiques; c'est à cette politique que l'Europe moderne a dû d'échapper à la monarchie universelle, qui, sous Alexandre et ses successeurs, puis sous les Césars, a fait perdre aux nations antiques leur liberté, leur dignité, leur civilisation. (*Approbation sur divers bancs.*)

La monarchie universelle est de toutes les formes du despotisme la pire. Obligée d'augmenter l'énergie de son pouvoir en proportion de l'étendue de sa domination, elle devient forcément absolue ; courbant tous les peuples sous un même joug, elle étouffe leur génie naturel ; par l'instinct pervers du despotisme, ne leur prenant que ce qu'ils ont de mauvais, elle devient bientôt l'assemblage de tous leurs vices, représenté par une cour ou folle ou cruelle... (*Très bien! Très bien!*) et, quand le maître a suffisamment dépravé les sujets, et qu'en retour les sujets ont suffisamment dé-

pravé le maître, la monarchie universelle finit comme Rome sous les coups des barbares, comme Constantinople sous le sabre des Turcs. (*Nouvelles marques d'approbation.*)

Eh bien, Messieurs, c'est à cette destinée que les nations modernes ont échappé ! Et il n'est pas hors de propos de vous montrer comment elles y ont réussi, car vous allez voir éclater tout de suite les grandes destinées de notre patrie, vous allez voir se dessiner sa politique, fondée sur son rôle vraiment providentiel !

La configuration de l'Europe moderne a été toute différente de la configuration du monde ancien. Le monde romain se composait d'États rangés circulairement autour d'un vaste bassin, la Méditerranée, qui avait servi d'abord de moyen à la conquête (car, vous le savez, la mer rapproche les hommes au lieu de les éloigner), et qui, après avoir servi de moyen à la conquête, avait servi de moyen à la tyrannie, en reliant tous les États de l'empire romain sous le même joug.

L'Europe moderne a offert une configuration toute différente. Composée de vastes États continentaux, agglomérés les uns autour des autres, elle a présenté, à son centre, non pas un vaste bassin, mais une nation grande, puissante, héroïque, la nation française, qui a été l'obstacle constant à la domination universelle, qui quelquefois y a songé pour elle-même, mais qui, très passagèrement le danger de l'Europe, habi-

tuellement son salut, est devenue le principal acteur du grand drame de l'histoire moderne.

C'est contre elle, en effet, qu'est dirigé ce premier essai de monarchie universelle tenté par la maison d'Autriche ; c'est pour l'envelopper en quelque sorte et l'accabler qu'est contractée cette suite de mariages qui réunissent sur la tête du jeune Charles-Quint les couronnes d'Autriche, d'Illyrie, de Hongrie, de Bohême, des Pays-Bas, d'Espagne, de Naples, des Indes. La France enveloppée et accablée, l'Europe était esclave.

Alors commence cette longue lutte de deux siècles qui a eu pour but de briser en deux parts le vaste empire de Charles-Quint, de rejeter au sud l'Espagne, et au nord l'Allemagne.

Voix diverses. — Très bien! Très bien!

M. Thiers. — Cette lutte, commencée avec tant de prudence par Louis XI, continuée avec tant de vaillance chevaleresque, mais avec tant de légèreté, sous Charles VIII, sous Louis XII et François Ier, aboutit, à la fin de sa première période, et par la complication des guerres de religion, à la présence d'une armée espagnole dans Paris, soutenant, inspirant la Ligue.

Mais bientôt la France se relève : alors paraît ce prince incomparable, Henri IV, tant aimé, point assez admiré !... (*Mouvement approbatif.*) Ce prince, voulant reconstituer la France brisée, adopte le culte de la majorité; mais, en adoptant le culte de la majorité, il lui impose le respect des droits de la minorité, il donne

l'édit de Nantes, et devient ainsi le fondateur du grand principe de la liberté de conscience. (*Approbation sur plusieurs bancs.*) Puis il expulse l'étranger de Paris et du territoire ; il laisse reposer la France, emploie ce temps de repos à remplir de ses économies les tours de la Bastille, et l'Europe de sa politique ; et, tandis qu'il va reprendre la lutte, il succombe ! Son œuvre est recueillie par le cardinal de Richelieu. A cette époque, les protestants étaient devenus factieux, car tout le monde l'était alors. Enfermés dans la Rochelle, ils tendaient la main aux Anglais. Richelieu leur enlève cette possession, et les oblige à redevenir ce qu'ils ont toujours été depuis, des citoyens fidèles, laborieux, utiles. (*Mouvement.*)

Vainqueur des protestants, ce grand homme, prince de l'Église, pouvait être tenté, lui aussi, de faire la guerre pour une idée, pour l'idée catholique ; il pouvait être tenté aussi, au lieu de lutter péniblement contre la maison d'Autriche, de lui livrer les petits États et de lui dire : « Partageons ! »

Heureusement il n'en est rien. Ce profond politique, que distingueront éternellement deux puissantes qualités, la solidité d'esprit et l'énergie, ce profond politique, prince de l'Église catholique, après avoir vaincu les protestants en France, les soutient en Europe. Il va chercher au fond du Nord Gustave-Adolphe, il l'amène sur le Rhin, et l'y assiste de ses subsides et de ses armées. En même temps il prend pied en Piémont pour séparer l'Espagne de l'Autriche ; il enlève

à l'Espagne le Roussillon, puis il succombe à la fatigue.

Mais son élève, sa créature, Mazarin, reprend sa politique, la continue, et, par l'épée glorieuse de Condé et de Turenne, donne à l'Europe ces deux traités, bases de la véritable politique européenne, la paix de Westphalie et la paix des Pyrénées. (*Très bien! Très bien!*)

Et alors le grand œuvre est presque accompli! L'Espagne est rejetée de l'autre côté des Pyrénées; la Hollande est définitivement affranchie ; les petits États allemands sont maintenus dans leur indépendance ; l'Europe est libre, libre par la France, et la France est couverte de gloire !

Ne l'oublions pas, Messieurs, la grandeur, la richesse, les arts, viennent ensemble et s'en vont ensemble. La France, jusqu'à cette époque, allait chercher les modèles du luxe et des arts en Italie, en Espagne; mais, à partir de ce moment, on vient les chercher chez elle, et les payer de tout l'or des nations. La muse française elle-même, cessant de s'inspirer de la muse étrangère, ne s'inspirant plus que d'elle-même et des grands spectacles de la patrie, fait entendre ces chants immortels qui la rendent l'émule de la muse antique ! (*Très bien ! Très bien ! — Bravo !*)

Hélas! il a été écrit dans les destinées humaines que l'homme résisterait moins à l'épreuve de la prospérité qu'à celle de l'adversité. L'heureux possesseur de toutes ces grandeurs, Louis XIV, s'aveugle. Sous

son règne, l'Europe, qui avait été défendue par nous, est par nous menacée. Mais, invincible dans ses instincts d'indépendance, voulant se sauver de son sauveur, elle réunit toutes ses forces contre nous, et, vers la fin du siècle, Torcy, le ministre de Louis XIV, est obligé d'aller solliciter, sous un déguisement, auprès du grand pensionnaire de Hollande, la paix qu'il ne peut obtenir.

Mais tout à coup cette politique de l'équilibre vient à notre secours : l'Angleterre s'aperçoit que, pour avoir voulu abaisser la maison de France, elle a trop relevé la maison d'Autriche ; elle se sépare de la coalition, et la paix d'Utrecht devient possible. L'Autriche est définitivement privée de l'Espagne par l'établissement de Philippe V à Madrid ; tous les États de l'Allemagne, encore une fois, sont maintenus dans leur indépendance, bien qu'on voie déjà poindre l'ambitieux royaume de Prusse.

Cependant la série des temps continue, le XVIIIe siècle se lève. Ce n'est plus sur le continent qu'il faut défendre la liberté de l'Europe, c'est sur les mers, et la France, persistant dans sa généreuse et sage politique, qui consiste à défendre les petits États, se met à la tête des marines secondaires, et lutte contre l'Angleterre.

La politique est bonne, mais la conduite des opérations ne l'est pas : la France est vaincue ; elle persévère néanmoins, et, vers la fin du siècle, grâce à l'application de l'infortuné Louis XVI, grâce au génie

de Suffren, Suffren trop peu connu parmi nous, d'une main elle menace l'empire anglais dans les Indes, et de l'autre elle jette sur les côtes de l'Atlantique cette semence d'où sont sortis les États-Unis, et les mers sont libres ! (*Très bien ! Très bien !*)

Messieurs, un nouveau siècle se lève encore, le nôtre, le dix-neuvième ! La France se montre au monde, armée de ces droits du genre humain, desquels on a dit qu'ils s'étaient perdus dans la nuit des siècles et qu'ils avaient été retrouvés par le génie de Montesquieu. A cette vue, tous les princes de l'Europe se liguent contre elle, et, dans un transport de patriotisme, brisant toutes les coalitions, elle s'étend du Rhin aux Alpes !

Alors de république devenue homme, grand homme assurément, la France s'aveugle encore une fois, et cette monarchie universelle dont, sous Louis XIV, elle avait laissé entrevoir l'image à l'Europe, elle la réalise un instant en s'étendant de Cadix à Moscou. Les instincts d'indépendance de l'Europe réagissent, nous sommes vaincus.

Mais dans nos malheurs mêmes éclate la grandeur de la France, éclate ce qu'on a appelé avec raison son indestructible unité, éclate surtout ce qui fait sa véritable grandeur, son indispensable utilité pour l'Europe. En 1815, à Vienne, apparaît cette union de la Prusse et de la Russie, qui s'était montrée déjà sous Frédéric le Grand, qui devait se montrer plus tard, qui se montrera plus d'une fois encore au monde, et

ces deux puissances veulent faire la loi à l'Europe. L'Angleterre et l'Autriche ne veulent pas la subir, mais il leur faut une épée, c'est l'épée de la France : elles la sollicitent, la convention du 3 janvier 1815 est signée, et l'équilibre de l'Europe est encore une fois maintenu par la France.

La voilà, Messieurs, cette histoire que j'ai essayé de vous retracer à grands traits.

Eh bien, rejetons-nous en arrière un moment, comme devant un tableau dont on veut saisir l'ensemble : que voyez-vous dans cette histoire, qui est celle de l'indépendance des nations ?

Oh ! pour nous, Français, un juste sujet d'orgueil ; mais, à côté de ce juste sujet d'orgueil, une grande leçon !

Oui, un juste sujet d'orgueil ! Il y a là d'immenses triomphes et d'immenses revers. Des revers ! quelle destinée n'en compte pas dans son cours ? Dieu, dans la vie des hommes, ainsi que dans celle des nations, a mêlé profondément les joies et les douleurs, comme dans la nature il a mêlé l'ombre et la lumière. (*Approbation sur plusieurs bancs.*) Mais quelle nation peut montrer et de pareils revers et de pareils triomphes ? Et si, à la fin des siècles, il y a pour les peuples un jugement suprême, et que la France soit appelée devant le tribunal chargé de le rendre, elle pourra, appuyée d'un côté sur ses illustres capitaines, de l'autre sur les vastes génies qu'elle a produits dans les arts et les sciences, elle pourra rencontrer des rivaux,

mais pas beaucoup, pour lui disputer le prix de la grandeur. (*Marques nombreuses d'approbation.*)

Je viens de vous montrer, Messieurs, le sujet d'orgueil; maintenant, voici la leçon. Oui, la France a été tour à tour vaincue et victorieuse; mais quand a-t-elle été vaincue, et quand a-t-elle été victorieuse? Elle a été vaincue lorsque, sous le règne de Louis XIV, sous le règne de Napoléon Ier, elle menaçait les intérêts des nations.

Quand a-t-elle été victorieuse? Lorsqu'elle les défendait, comme dans la guerre de Trente ans, comme dans les premières guerres de la Révolution française. (*Très bien ! Très bien !*)

Et dans ce moment, où l'humanité alarmée, profondément alarmée, demande à tous les souverains ce qu'ils veulent faire d'elle, je voudrais que ma voix, ma faible voix, pourvue un instant de toute l'autorité de la France, pût pénétrer jusqu'aux extrémités du monde civilisé pour lui dire et lui répéter que telle est la leçon que nous tirons de notre histoire, et que notre intérêt nous voulons désormais le placer dans l'intérêt de tous ! (*Vives marques d'approbation.*)

Eh bien, cette politique, qu'en a-t-on fait, qu'en veut-on faire?

Et ici j'approche, sans y être encore tout à fait, de la réalité présente.

Qu'est-ce qui distingue essentiellement cette politique de la France pendant les quatre derniers siècles? Ce qui la distingue essentiellement, ce sont deux traits

principaux. Le premier, c'est qu'elle a toujours suivi ce que j'appellerai la politique d'État, ou, si vous le voulez, la politique fondée sur l'intérêt exclusif de l'État, et jamais sur celle qui a pour but la propagation de tel ou tel principe.

Il y a eu une révolution bien aussi grande que celle de 1789, c'est la révolution qui a amené la réforme protestante. Eh bien, la France, après ce scrutin, si j'ose employer ce mot, ce scrutin décisif de la guerre civile, la France s'est déclarée catholique, et, en effet, la majorité l'était. Si alors elle avait fait la guerre pour un principe, elle aurait dû soutenir en Europe le parti catholique ; au contraire, elle a soutenu le parti protestant, et ce n'est pas seulement sous Henri IV, ami d'Élisabeth et suspect de penchants protestants, c'est sous deux cardinaux, Richelieu et Mazarin. Lorsqu'elle s'est éloignée de cette politique, sous Louis XIV, qui, lui aussi, a fait la guerre pour une idée, qui a voulu soutenir les Stuarts, elle a éprouvé de grands désastres, le plus grand de tous, celui de la Hogue !

Dans la politique de l'Orient, même conduite. Dès que les Turcs ont paru, c'est-à-dire sous François Ier, la France s'est alliée aux Turcs, et les chrétiens n'y ont rien perdu, car la France, grâce à cette alliance, a acquis le droit permanent de les protéger. (*Très bien !*)

Ainsi, le premier trait de cette politique, c'est de ne s'attacher, hors du pays, qu'à l'intérêt même de l'État.

Mais voici le second et le plus important.

Le second trait, c'est d'avoir toujours soutenu les petits États, et vous allez voir que la France a bien fait.

Les petits États, comme on l'a dit souvent, sont des corps amortissants placés entre les grands États pour prévenir les chocs. Mais ils rendent de bien autres services. Par leur faiblesse même ils sont des voix acquises à la cause de la justice dans le conseil des nations ; par leur nombre, ils introduisent dans ce conseil la multiplicité des intérêts, et les intérêts, en se multipliant, se généralisent et s'élèvent à la hauteur de l'intérêt général. (*Approbation.*)

Enfin ils rendent un service plus important encore, beaucoup plus important; ce service, c'est d'être, de continuer d'être; car, Messieurs, quand ils disparaissent, c'est pour aller grossir de grands États, déjà trop grands et trop redoutables. (*Nouvelle approbation.*)

Et, si la France n'avait pas suivi cette politique, que serait-il arrivé? C'est que déjà l'Europe se trouverait réduite à trois ou quatre grands États ; et l'Europe serait alors, permettez-moi cette comparaison, dans la situation où était la société romaine quand tous les compétiteurs à la suprême puissance furent réduits à trois sous le triumvirat de César, de Pompée et de Crassus. Or, lorsque Crassus, fuyant le voisinage de ses redoutables alliés, alla trouver la mort chez les Parthes, vous vous souvenez de ce qui arriva. Il resta Pompée et César, et vous savez ce qui advint de l'un et de l'autre.

Ainsi, Messieurs, je dirai que cette politique est non seulement la véritable politique de l'intérêt français, mais que c'est aussi la politique véritable de l'humanité. Eh bien, cette politique a subi une altération vers le commencement de ce siècle. La Révolution française a trouvé un très grand nombre de petits États, un trop grand nombre. Elle a trouvé beaucoup de républiques de Saint-Marin et de royautés de Monaco. (*Rires.*) Or, si l'extrême concentration des États est un danger, leur extrême multiplication est un inconvénient. La République française s'est prêtée à en supprimer un nombre assez considérable, notamment sous le Consulat. On aurait bien fait de s'arrêter à la limite tracée à cette époque.

Permettez-moi ici un mot tout personnel. On voudra bien m'accorder que je n'ai pas, dans mes écrits, cherché à nuire à la gloire de Napoléon Ier. (*Mouvement.*)

Plusieurs membres. — C'est vrai! C'est vrai!

M. Thiers. — J'ai obtenu, à cet égard, un auguste témoignage donné devant vous, et dont j'ai été, dont je serai toujours profondément honoré. (*Très bien! Très bien!*) Mais l'histoire, Messieurs, n'est pas un flatteur, elle est un juge, et j'ai dit sur l'ambition de Napoléon Ier des choses que je ne répéterai point à cette tribune. Mais enfin cette ambition est trop constatée dans notre histoire et dans ses résultats pour qu'on ne puisse pas en parler ici.

Napoléon, voulant qu'on lui permit de s'agrandir,

bien qu'il ne consultât pas toujours les autres pour le faire (*on rit*), Napoléon avait dû permettre à toutes les puissances de s'agrandir aussi. Il était entré dans cette politique des vastes agglomérations, que je voudrais définir par un mot qui la caractérise essentiellement : *Prenez de votre côté, je prendrai du mien.* (*Mouvement.*) Eh bien, en entrant dans cette politique. qu'est-il arrivé? En Italie il a donné à l'Autriche Venise, il a pris Gênes. En Allemagne, il a permis qu'on sécularisât beaucoup de principautés ecclésiastiques, qu'on médiatisât beaucoup de principautés féodales, qu'on annexât beaucoup de villes libres, et de ces sécularisations, de ces médiatisations, de ces annexions, il a agrandi l'Autriche, la Bavière, le Wurtemberg, tous ses alliés de la Confédération du Rhin, et surtout la Prusse, qui, avant d'être la victime de ses rigueurs, avait été comblée de ses faveurs.

Dans le Nord, il avait permis la dislocation de la Suède, et consenti à ce que la Russie prît la Finlande.

Quel a été le résultat de cette politique? Comme, en permettant aux autres de prendre, Napoléon avait lui-même pris beaucoup plus qu'eux, il y a eu une réaction inévitable. Tout ce que les autres avaient pris, ils l'ont gardé; nous seuls nous avons été ramenés aux proportions de la France en 1789. Ce marché : *Prenez, je prendrai de mon côté*, a été, pour la France, non seulement un marché peu moral, mais aussi un marché de dupe, et, si jamais on le contrac-

tait de nouveau, je craindrais bien que le résultat ne fût encore le même. (*Mouvement.*) Vous ne devez donc pas trouver étonnant qu'à Sainte-Hélène Napoléon ait parlé des grandes agglomérations. Dans cette longue agonie, dont, pour ma part, j'ai recueilli tout ce que l'histoire a pu en apprendre, dans cette agonie si douloureuse, et qui vous fait presque oublier les désastres de la France elle-même, dans cette agonie il perce de temps en temps des pensées fortes et quelquefois sublimes, mais quelquefois aussi des justifications impossibles, et de temps en temps des cris de douleur. Eh bien, Messieurs, moi qui suis plein de respect pour cette glorieuse mémoire que je regarde comme une mémoire nationale, j'oublie volontiers les justifications impossibles pour ne me rappeler que ces grandes pensées qui traverseront les siècles, et qui immortaliseront ce bon sens si sûr quand les passions ne l'égaraient pas. (*Approbation sur plusieurs bancs.*)

A la suite de ces vastes agglomérations d'États, sitôt et si gravement punies, il faut voir ce qu'était devenu l'équilibre de l'Europe, après que nous avions été réduits à notre situation d'avant 1789, tandis que tout s'était agrandi autour de nous, ce qui était le côté vraiment désolant des traités de 1815. Et ici, je dirai en passant que ces traités il faut les haïr, mais d'une haine éclairée, de peur de les rendre cent fois pires que la coalition ne les avait faits contre nous... (*Très bien!*)

Toutefois cet agrandissement de toutes les puissances, comparé à notre situation restée la même, avait-il rendu l'équilibre de l'Europe impossible? Non, Messieurs; cet équilibre, il était encore parfaitement établi, et l'on peut même affirmer que la pondération des pouvoirs, faite en partie par nous, mais certainement pour nous, sans qu'on s'en doutât, cet équilibre existait encore tout entier.

Et, en effet, que pouvait-on redouter à partir de 1815? Ce n'était plus l'ambition de l'Autriche et de l'Angleterre, qui étaient assez satisfaites pour qu'elles ne songeassent qu'à conserver ce qu'elles avaient acquis, et l'on en a eu la preuve récente lorsque l'Angleterre a abandonné les îles Ioniennes, et lorsqu'elle a surtout déclaré au Canada qu'on ne le conserverait, qu'on ne le défendrait, que s'il exprimait le vœu très formel d'être conservé et défendu par la métropole.

Quelles étaient donc les deux ambitions qui, dans l'avenir, se montraient, et préoccupaient déjà les esprits prévoyants? C'étaient l'ambition de la Russie vers l'Orient, et celle de la Prusse vers l'Allemagne.

Et quand je parle, Messieurs, de l'ambition de ces deux grandes nations, Dieu me garde de vouloir les offenser!

L'ambition est le propre des nations jeunes, elle est le signe de leur vitalité. Il serait puéril de la blâmer, mais il serait plus puéril encore de ne pas s'en préserver. (*Très bien! Très bien!*)

Je ne veux donc pas offenser ces grandes nations. Mais enfin je rappelle un fait qui est connu de tout le monde et parfaitement connu d'elles-mêmes. L'une devait, dans l'avenir, et un avenir prochain, prétendre à s'étendre vers l'Orient, l'autre vers l'Allemagne.

Contre ces deux dangers, qui préoccupaient les esprits prévoyants de cette époque, quelle pondération de pouvoirs avait-on ménagée? Si la Russie s'avançait vers l'Orient, l'Autriche et l'Angleterre, étroitement unies par tous leurs intérêts, devaient nécessairement être portées à résister; et, supposé qu'elles ne fussent pas suffisantes, la France se joignant à elles, le résultat cessait d'être douteux.

Si le danger se produisait en Allemagne, si la Prusse, dont l'ambition a quelquefois sommeillé, et d'autres fois s'est réveillée vivement, si la Prusse tendait à s'étendre en Allemagne, l'Autriche non détruite alors, alliée à la Confédération germanique, pouvait résister. Mais si, dans ce cas, le résultat restait douteux, la France s'unissant à l'Autriche et à la Confédération germanique, l'équilibre était infailliblement maintenu.

On peut donc affirmer que la pondération des pouvoirs était parfaitement ménagée, et que ce balancier politique se trouvait placé dans les mains mêmes de la France.

L'Europe, telle qu'elle était, il aurait fallu en désirer le maintien; et, j'en demande pardon à ceux qui disent qu'ils ont été pleins de joie en voyant dé-

truire les traités de 1815, ces traités dont on m'a accusé d'avoir fait l'éloge, en vous accusant de l'avoir entendu et applaudi, ces traités, je crois qu'aujourd'hui on a lieu de les regretter... (*Mouvement en sens divers.*)

Plusieurs membres. — Non, non.

M. Thiers. — Il y a dans les traités de 1815, dont on m'a accusé d'avoir fait l'éloge ici, et dont je n'avais pas parlé..., il y a deux choses très distinctes : la première, ce sont les frontières. Oui! celle-là doit être pour nous le sujet d'un souvenir douloureux, éternellement douloureux. Mais vous savez à qui il faut s'en prendre de la perte de nos frontières. La seconde, c'est l'équilibre de l'Europe. C'est là ce que vous devez surtout regretter aujourd'hui, car les forces qu'on vous demande, si elles sont employées (je souhaite qu'il n'en soit pas ainsi), savez-vous à quoi elles serviront? A rétablir cet équilibre détruit. (*Mouvements divers.*)

Cet équilibre, je le reconnais, a été faussé quelque temps, il a été faussé pendant l'existence de ce qu'on a nommé la Sainte-Alliance. Oui, à partir de cette époque, la France ayant reçu le système constitutionnel, d'abord en 1814, puis de nouveau en 1830, a représenté la liberté. On lui en voulait, et le continent, pour ce fait, était tout entier uni contre elle. L'Angleterre se rapprochait quelquefois de la France, et quelquefois elle s'en éloignait. Quand elle agissait avec la France, assurément la position n'était pas dif-

ficile; quand la France se trouvait seule, la position devenait difficile, je le reconnais.

Eh bien, cette liberté qui faisait le danger de la France, elle faisait aussi sa force. (*Très bien! à la gauche de l'orateur.*) La France avait contre elle les gouvernements du continent, mais elle avait pour elle les peuples.

De cette tribune aujourd'hui relevée (j'en remercie le souverain et tous ceux qui ont contribué à la relever) (*très bien!*), de cette tribune accusée cependant, et de laquelle l'histoire pourra dire que, si la grandeur de la France a été compromise, ce n'est pas par sa faute, de cette tribune, pendant quarante ans, s'est échappé un courant continuel de sentiments généreux, de pensées libérales, et ce courant a dissous les gouvernements qui composaient la Sainte-Alliance. En 1848, en effet, nous les avons vus disparaître comme des ombres devant le souffle qui, pendant quarante ans, était parti de la France. (*Vive approbation à la gauche de l'orateur.*)

L'équilibre a été ainsi rétabli, et nous en avons recueilli le prix lors de la guerre de Crimée. Du temps de la Sainte-Alliance nous aurions trouvé la Russie, la Prusse, l'Autriche, réunies contre nous; lors de la guerre de Crimée, au contraire, nous avons trouvé contre nous la Russie seule. Les préjugés avaient fait place aux intérêts : l'Autriche et la Prusse sont restées neutres, l'Autriche inclinant fortement vers nous, la Prusse vers la Russie, et nous avons pu triompher.

Pour ma part, la Chambre s'en souviendra, je n'ai jamais hésité à rendre hommage au gouvernement impérial pour la guerre de Crimée... (*très-bien!*) car, à mes yeux, le premier des intérêts c'est toujours l'intérêt du pays. (*Très bien! Très bien!*)

Oui, grâce à ce souffle de la France qui avait dissous des gouvernements à préjugés, l'équilibre de l'Europe s'est trouvé pleinement rétabli. Cette pondération de pouvoirs que je décrivais tout à l'heure s'est retrouvée dans les mains de la France. Si le danger se montrait en Orient, unie à l'Autriche et à l'Angleterre la France pouvait tout arrêter; si le danger se produisait en Allemagne, unie à l'Autriche et à la Confédération elle pouvait de même tout arrêter.

Que n'en sommes-nous encore à ce moment? Supposez qu'à partir de la guerre de Crimée des centaines de mille hommes et des centaines de millions n'eussent pas été dépensés en Italie et au Mexique, je le demande, dans quel état de grandeur, de respect, la France ne serait-elle pas aujourd'hui? (*Très bien!*)

Comment avons-nous abandonné cette situation? Ici il faut que vous me permettiez de vous parler avec une entière franchise. Ceux qui me connaissent savent qu'il n'entre dans mon âme aucune haine; mais ils savent aussi qu'il s'y trouve une invincible obstination dans les convictions, et ces convictions que je vais exprimer, vous savez tous que ce sont mes convictions les plus naturelles, les plus profondes, les plus indestructibles.

Comment avons-nous abandonné cette politique, qui, à l'époque de la guerre de Crimée, nous rendait si grands, si respectés? On nous annonce qu'on va nous restituer successivement nos libertés : encore une fois j'en remercie le gouvernement, mais puisqu'on va nous les restituer, c'est qu'apparemment on nous les avait ôtées, ou qu'au moins on les avait suspendues. (*Mouvements divers.*)

Plusieurs membres à la gauche de l'orateur. — Très bien! C'est cela!

M. Thiers. — On aime à dire que la concentration du pouvoir sert à la grandeur extérieure.

Hélas! vous allez voir que non.

La liberté, la liberté entendue au vrai, considérée dans ses résultats, qu'est-ce, Messieurs?

C'est tout simplement le pays faisant ses affaires lui-même (*très bien! à la gauche de l'orateur*), et la liberté devient ainsi le plus vaste champ ouvert à l'activité d'une nation. Elle fait ses affaires, elle se les voit faire, elle est à la fois acteur et spectateur. (*Très bien!*)

C'est tout cela qu'il a fallu remplacer, et cela est difficile à remplacer. Lorsque, pour le première fois, j'ai eu l'honneur ici, en 1864, de vous parler de nos finances, j'ai dit, et vous m'avez permis de dire que la liberté coûtait cher à remplacer. Eh! mon Dieu, oui! Il a fallu d'abord mettre à la place de la liberté les grands travaux, c'est-à-dire les grandes dépenses. (*Mouvements en sens divers. — Laissez parler! — Interruptions sur plusieurs bancs.*)

Il a fallu y mettre aussi une autre politique, la politique des nationalités, qui est bientôt devenue celle des grandes agglomérations; et ici vous allez voir combien ma sincérité est complète, car j'oublie et les bancs sur lesquels je siège, et les bancs sur lesquels siège la majorité.

Le libéralisme français, dont j'ai toujours partagé les vues quant à la politique intérieure, et non seulement les vues, mais les efforts et le dévouement, le libéralisme français, quant à la politique étrangère, a eu les qualités, et, à mon avis, aussi les défauts du caractère national. Il a été, dans la politique étrangère, vif, ardent, enthousiaste, trop cosmopolite; il s'est intéressé vivement aux nations étrangères; il s'est intéressé à la Pologne, il s'est intéressé à l'Italie, et certes il avait bien raison surtout à l'égard de la première.

La Pologne a été, dans notre siècle, la plus malheureuse des nations, et dès lors elle devait être la plus intéressante. Mais il fallait se demander si notre intérêt pourrait lui être profitable. Quant à moi, j'ai cru que cet intérêt ne pourrait jamais que la perdre; et ici, en 1830, tout jeune, entrant pour la première fois dans la carrière des affaires publiques, ayant la popularité à ménager, je n'ai pas hésité à dire, à cette tribune, que notre intérêt pour la Pologne ne servirait qu'à la perdre. J'ai été lié d'amitié avec ces héros du patriotisme malheureux et vaincu : les Czartoryski, les Zamoyski, et, quand ils se plaignaient à moi de la

politique que je soutenais sur la Pologne, je leur disais toujours : On vous promettra davantage, on vous trompera, on se trompera soi-même. Eh bien, Messieurs, l'expérience a parlé, et néanmoins on a continué à se passionner pour la Pologne, et à vouloir faire de sa délivrance un des points essentiels de la politique française.

Puis est venue l'Italie : on s'est passionné aussi pour l'Italie! Oh! sans doute, nous tous, amis de la liberté, nous nous sommes intéressés à l'Italie. Oui, nous avons tous désiré que l'Italie fût libre, qu'elle fût délivrée de ces tyrannies étroites, dépourvues de lumières, lui imposant un régime qui n'était plus de notre siècle. Mais, pour ma part, j'ai toujours cru qu'il suffirait de la guerre de Crimée et de ses conséquences, pour que l'Italie arrivât très promptement à la liberté qui lui convenait, et à une liberté beaucoup plus sûre que celle qu'elle poursuit aujourd'hui. Lorsqu'il a été question de l'unité italienne, oh! quant à moi, je n'ai jamais hésité, jamais! J'ai eu l'avantage d'être lié avec des personnages italiens considérables, la plupart morts aujourd'hui ou déjà atteints par la vieillesse, et je n'ai jamais cessé de leur dire que, si j'avais l'honneur de diriger les affaires de la France, le jour où cette question viendrait à surgir, tout ce que j'aurais de force, je l'emploierais pour empêcher l'unité italienne. (*Mouvement.*) Je leur ai dit cela, parce que telle était ma conviction. (*Approbation sur divers bancs.*)

Ainsi, la liberté pour l'Italie, oui : l'unité, non. Je le répète, parce que telle est ma conviction.

Vous le voyez, ici, je ne flatte personne ; je dis ce que je pense, et, devant la situation du pays, Messieurs, notre devoir à tous est d'exprimer ce que nous pensons avec le dernier degré de sincérité. (*Très bien! Très bien!*)

Pourtant on a voulu faire de l'affranchissement de la Pologne, de l'unité de l'Italie, les articles essentiels de la politique étrangère. On a ainsi recueilli des applaudissements, sans doute, et cette popularité qu'on cherchait. La presse tout entière, ne pouvant plus parler de la liberté de la France, s'est consolée en parlant de la liberté de l'Italie et de la liberté de la Pologne. (*Mouvements en sens divers.*)

On a créé ainsi un courant dans lequel on a été entraîné soi-même; et les hommes qui redoutent si fort la liberté de la presse voient que la presse qui n'est pas libre peut faire au moins autant de mal que la presse qui l'est! (*Approbation à la gauche de l'orateur.*) On ne s'est pas contenté de faire de cette politique des nationalités et des grandes agglomérations un thème à discussion, on en a fait de redoutables réalités; et ici, avant de vous montrer comment cette politique, de purement théorique, est devenue pratique, jusqu'à réaliser complètement l'unité de l'Italie et de l'Allemagne, laissez-moi vous dire quelques mots de ces théories elles-mêmes, après quoi j'arriverai aux faits actuels.

On soutient que la politique des nationalités est la politique qui découle naturellement du principe du gouvernement actuel. Mais qu'entend-on par le principe du gouvernement? Qu'il est fondé sur l'assentiment des populations, ce qu'attestent les résultats du suffrage universel! D'accord. Le principe du gouvernement est fondé sur l'assentiment des populations. Oui, je l'admets, je le reconnais, je m'en réjouis. Mais est-ce une raison pour faire de notre principe de politique intérieure le principe de notre politique extérieure? Ah! non, Messieurs, et c'est ici que je vous rappellerai la véritable politique de la France dans les temps où cette politique a fait sa sûreté et sa grandeur. Le principe de la politique intérieure ne doit jamais être le principe de la politique extérieure. Si l'on rencontre au dehors son propre principe, tant mieux! Mais on ne doit pas en poursuivre le triomphe, et faire de ce triomphe le but de la politique extérieure.

Dans la politique extérieure on doit prendre les États tels qu'ils sont, car autrement ce serait se condamner à faire la guerre pour les ramener tous au même principe.

Mais j'accorde pour un moment, si vous voulez, que le principe de la politique intérieure doive être aussi celui de la politique extérieure. Eh bien, regardez ce qui se passe en Europe : est-ce que ce qui s'y passe présente vraiment l'application sincère de ce principe qui consiste à faire reposer

les gouvernements sur le consentement des populations?

Quoi, en Italie, lorsqu'on réunit les deux tiers de l'armée italienne pour contenir le royaume de Naples, quand on mitraille Palerme, est-ce qu'on pratique le principe du consentement des populations? (*Mouvement.*) Et en Allemagne, lorsqu'on met, permettez-moi le mot, lorsqu'on met les menottes à cette malheureuse Saxe, (car c'est lui mettre les menottes que de tenir garnison prussienne à Kœnigstein et à Dresde,) est-ce qu'on pratique ainsi le principe du consentement des populations? Et lorsqu'on couvre le Hanovre de troupes, et qu'à cette réunion de troupes on ajoute la forteresse de Minden comme auxiliaire, est-ce qu'on est ainsi fidèle à la politique qui place la légitimité des gouvernements dans le consentement des populations? Et lorsque, dans les duchés, on fait tout ce qu'on peut pour dominer les élections, et que, malgré tous ces efforts, on a pour députés des Danois ou des représentants de la maison d'Augustenbourg, est-ce qu'on observe de la sorte la politique fondée sur le consentement des populations? Non, Messieurs! Ce sont là des théories qui ne cessent d'être puériles que pour devenir machiavéliques, et dont je vous disais tout à l'heure que des gouvernements ambitieux se servaient sans y croire. (*Très bien! Très bien! sur divers bancs.*)

Donc, quand on prétend qu'on agit ainsi par fidélité au principe de notre gouvernement, je dis : Non!

car le principe intérieur du gouvernement ne doit pas être obligatoirement le principe de la politique extérieure; et quant à l'application, je dirai : Non! encore, car l'Europe est couverte d'exemples qui nous prouvent que ce consentement des populations est un vain mot, et n'est qu'un prétexte dans la main de gouvernements ambitieux qui bouleversent l'Europe pour se la partager.

Quelques membres. — Très bien! Très bien!

M. Thiers. — Maintenant, un mot sur la théorie elle-même. Voyons, que signifie cette théorie des nationalités? Si elle signifie quelque chose de sérieux, c'est tout simplement qu'il faut que tous les États, ou du moins la plupart des États, soient composés d'une seule race, c'est-à-dire de peuples de même origine et parlant la même langue, et je vous ferai remarquer, comme je le disais tout à l'heure, qu'à ces conditions aucun État n'aurait le droit d'exister. Pour vouloir qu'une pareille théorie fût appliquée... (*Interruption à la gauche de l'orateur.*) Permettez, Messieurs...

M. Garnier-Pagès. — Nous écoutons l'expression de vos convictions avec l'attention la plus grande. (*Rires et bruit.*)

Plusieurs membres. — Laissez parler!

M. Thiers. — Vous n'ignorez pas que ma conviction est aussi sincère que la vôtre. Je le répète, pour qu'une pareille théorie fût possible, pour qu'elle fût praticable, savez-vous, Messieurs, ce qu'il faudrait?

Ah! il faudrait vous reporter bien en arrière, car aujourd'hui il est trop tard. Savez-vous de combien? De mille ans! (*On rit.*)

Lorsqu'en effet l'empire romain ne pouvant plus se défendre, des nuées de barbares franchirent le Rhin, les Gaules, les Pyrénées, l'Espagne, le détroit de Gibraltar, et, ravageant ainsi l'Europe du nord au sud, allèrent achever la destruction du monde civilisé dans l'antique Carthage; lorsque Dieu, qui tient dans ses mains l'équilibre des empires comme celui des mondes, lorsque Dieu, à ce flot dévastateur du Nord, voulut opposer le flot du Sud, et que les populations musulmanes déchaînées, ravageant l'Europe en sens contraire, franchirent à leur tour le détroit de Gibraltar, l'Espagne, les Pyrénées, et vinrent rencontrer dans les champs de Poitiers les populations du Nord commandées par Charles Martel, il y eut en ce moment un choc épouvantable! Mais, à la suite de ce choc, le Sud et le Nord se trouvèrent immobilisés l'un par l'autre. D'immenses débris de tous les peuples couvrirent le centre de l'Europe, et alors vint ce sublime barbare, ce mortel vraiment providentiel, Charlemagne! Ah! si cet esprit simple et grand eût été accessible aux caprices de notre temps, s'il avait eu le goût des nationalités, ah! sans doute il pouvait le satisfaire. (*Hilarité générale et mouvements divers.*)

Il le pouvait assurément!..... Il pouvait rejeter tous les Vandales en Afrique, ne laisser en Espagne que des Goths, en France que des Francs, en Allemagne que

des Germains. Mais, Messieurs, il respecta l'œuvre du temps, quoiqu'à peine commencée, et sur ce chaos de tous les peuples, faisant régner pendant plus d'un demi-siècle l'ordre, la justice, la civilisation chrétienne, qui était la seule civilisation de ce temps...

Un membre. — Et de tous les temps qui ont suivi.

M. Thiers. — Il est devenu ainsi le fondateur du monde moderne.

Et qu'est-il arrivé? Le temps a fait son œuvre, il a mêlé toutes les populations, et ce temps que les hommes accusent d'être destructeur, mais qui est bien plus créateur encore que destructeur, le temps a créé les nations modernes.

Avec des Goths, des Vandales, des Maures, il a fait l'Espagnol : l'Espagnol fier, sauvage, ombrageux, n'aimant pas l'étranger avec lequel il est peu habitué à vivre, et ayant, à travers toutes les révolutions, conservé presque entiers et son esprit chevaleresque et son antique droiture.

Avec d'anciens Bretons, des Anglo-Saxons, des Danois, des Normands, le temps a fait l'Anglais : l'Anglais simple, entier, intrépide, ayant toute la fierté de l'homme libre, froid en apparence, ardent au fond, et joignant à une imagination originale un sens pratique exercé par la plus grande expérience des affaires qui fut jamais.

Puis, avec d'anciens Gaulois, avec des Bourguignons, des Francs, il a fait le Français : le Français, placé entre tous les peuples comme pour leur servir

de lien; le Français, sociable par caractère, sociable par situation, doué d'une intelligence pénétrante, vaste, sûre, sensé et cependant bouillant, impétueux, emporté, mais prompt à revenir, et toujours bienveillant et brave.

Messieurs, ajoutez à ces portraits quelques sévérités, quelques calomnies si vous voulez, car les peuples ne se les épargnent pas plus que les individus, et vous aurez des caractères connus, certains, incontestés, que tout le monde a vus, que tout le monde reconnaît dès qu'il les aperçoit.

On demande où sont les nationalités? Les voilà. Les nationalités, elles consistent dans le caractère des peuples, dans ce caractère tracé profondément, ineffaçablement. On dit qu'il faut revenir à l'œuvre de la nature. Eh bien, l'œuvre de la nature, elle est là, car enfin, c'est bien la nature qui a formé ces peuples si connus, si justement célèbres dans le monde entier.

Et l'on irait rechercher dans nos origines, dans quelques traits de nos visages, dans notre accent peut-être, dans les patois restés au fond de nos provinces, le signe de notre nationalité!... Non, notre nationalité, c'est ce que le temps a fait de nous, en nous forçant à vivre pendant des siècles les uns avec les autres, en nous inspirant les mêmes goûts, en nous faisant traverser les mêmes vicissitudes, en nous donnant pendant des siècles les mêmes joies et les mêmes douleurs. Voilà ce qui constitue la nationalité, et celle-là

est la seule véritable, la seule universellement reconnaissable par les hommes.

Faudrait-il donc aller sur telle de nos frontières ou sur telle autre, rechercher quelle langue on y parle? Faudrait-il aller dans cette héroïque Alsace, la dernière rattachée à notre territoire, et qui, bien que le dernier venu des fils de cette France, n'est pas le moins dévoué à sa mère, dans cette Alsace qui, à l'époque de la Révolution, s'est défendue contre l'invasion comme aurait pu le faire une vieille province française... (*très bien! très bien!*) dans cette Alsace dont nous avons vu les enfants dans nos armées, qui nous a donné Kléber, l'un de nos héros légendaires; faudrait-il lui dire : « Vous parlez allemand, donc il faut vous séparer de nous!... » (*Interruptions et rumeurs diverses.*)

Je sais, il est vrai, qu'il y a telle nationalité qu'on veut bien ménager : ainsi par exemple, on nous accorde que la nationalité française est indestructible, qu'il n'y faut pas toucher, qu'on n'y songe point.

On nous le dit, et je le crois. Savez-vous pourquoi? C'est qu'il y a cette grande et noble partie de nous-mêmes qu'on appelle l'armée française. Je respecte toutes les armées de l'Europe; mais il me sera permis de dire que j'espère que la nôtre sera toujours la première, car ma vie, attristée par tout ce que j'ai vu, serait désenchantée si je cessais de le croire. (*Mouvement.*)

Eh bien, oui, grâce à notre armée, je le sais, notre

nationalité n'est point en péril; mais il y en a d'autres qui sont moins en sûreté.

Eh! voyez. Il faudra donc soumettre à un tribunal de revision toutes les nationalités de l'Europe. On respectera la nôtre. Soit! mais que fera-t-on des autres? Que deviendront-elles? Voyez dans quelle affreuse confusion va être jetée cette Europe infortunée!

Nous avons près de nous un peuple admirable, un peuple héroïque, le peuple suisse. Celui-là, Messieurs, il a certainement l'un de ces caractères énergiquement marqués dont je parlais tout à l'heure. Il ne veut pas le bien d'autrui, mais il est résolu à mourir pour conserver le sien, comme il est mort autrefois à Morat et à Sempach. Ce peuple, vous ne l'avez pas oublié, lorsqu'il servait jadis à l'étranger, on se gardait de lui faire entendre le chant de ses montagnes, parce qu'il était prêt, malgré la discipline, à déserter tout entier. Eh bien, Messieurs, ce peuple brave, je le dénonce aux auteurs des théories nouvelles : il est composé de trois races très distinctes, très marquées : la race italienne, la race française, la race allemande. Faut-il donc le briser pour en rendre les débris à l'Italie, à la France, à l'Allemagne. Faut-il le détruire pour une théorie? Le faut-il?

Non! Non! on lui fait grâce; d'accord; c'est très bien! (*Mouvements et rumeurs en sens divers.*)

Et l'Autriche!... Ah! celle-là est condamnée. Et cependant celle-là est compacte, et cependant celle-là n'est point à dédaigner. Que représente cette Autriche?

La défense de l'Europe par une partie des populations allemandes placées à l'orient de notre continent, occupées pendant plusieurs siècles à le garantir contre les incursions des nomades orientaux, et à les civiliser.

Eh bien, cette partie de la race allemande qui habite l'orient de notre continent, et qu'on appelle l'Autriche, qu'en faudra-t-il faire? Aujourd'hui il faut la dissoudre; et pourquoi? Apparemment pour rendre à la Prusse les 13 ou 14 millions d'Allemands qui la composent. Et les Slaves, qui s'y trouvent en si grande quantité, à qui les donnera-t-on? Ce n'est pas à la Porte, sans doute, et c'est certainement à la Russie.

Mais il faut que je fasse remarquer aux auteurs de ces belles théories qu'en attribuant à la grande Allemagne, comme on l'appelle, les Allemands de l'Autriche, on lui abandonnera en même temps quelques millions de Slaves, car en Bohême il y a, sur 5 millions d'habitants, 3 millions de Slaves; et qu'en donnant des Slaves à la Russie on lui donnera plusieurs millions d'Allemands entremêlés avec les Slaves. Alors il arrivera ce qui est arrivé dans les duchés de l'Elbe : on ne voulait pas que les Allemands qui les habitent fussent placés sous le joug des Danois, et aujourd'hui il y a 300,000 Danois qui se trouvent sous le joug des Allemands. (*Mouvement.*)

Ce n'est pas tout : là il faut disloquer, ici réunir. En Danemark, en Suède, en Norvége, il s'agit de réunir certaines contrées au lieu de les séparer, car dans ces régions se rencontre la nationalité scandinave. On

réunira donc le Danemark, la Suède, la Norvége!... Mais le Sund, qui était une mer libre, deviendra dès lors une mer intérieure, comme les Dardanelles, et combien de négociations ne faudra-t-il pas, dans l'avenir, pour en assurer la liberté!

Et voyez les formes variées de ce bouleversement universel! Ici l'on agit au nom des nationalités, ailleurs ce sera au nom de la forme du territoire, et la grande Allemagne vous dira : Oh! j'ai aujourd'hui Kœnigsberg, Dantzig, Lubeck, Hambourg, Brême, mais mon territoire n'est pas complet, il me faudrait le Zuyderzée. Et puis peut-être qu'en Espagne on vous dira : Il nous faudrait les bouches du Tage!...

Convenez-en, Messieurs, n'est-ce pas le chaos? Et cependant il serait à propos de se demander aussi quelle Europe vous allez faire en agissant de la sorte.

Dans ce commerce de rectifications des frontières, la France, perdant, gagnant tour à tour, arrivera peut-être à 40 millions de citoyens. Mais la grande Allemagne, qui, comme on nous le dit tous les jours dans des documents publics, est commencée, mais non achevée, la grande Allemagne, qui est aujourd'hui de 31 millions de sujets, qui bientôt sera de 40 millions, et qui, si on l'achevait du côté de l'Est, en compterait 50 à 60, la grande Allemagne aurait la satisfaction d'avoir acquis 60 millions de sujets, tandis que nous n'en aurions que 40, et elle en serait bien joyeuse! (*Mouvement.*)

Soit, mais je la prie de ne pas regarder toujours du

côté du Rhin. Je m'adresse à sa prévoyance et à son patriotisme : qu'elle se retourne du côté de la Vistule... (*Nouveau mouvement.*)

Il y a là une grande race aussi, bien grande, qui s'étend du golfe de Finlande jusqu'à la mer Noire, qui est brave, patiente, commandée par une noblesse vaillante et ambitieuse, et enfin par un gouvernement vigoureux. Cette race pourra, quant à elle, arriver à 100 millions, à 120 millions d'hommes. Et de quel droit la priveriez-vous du bénéfice de ces nouvelles théories? Quand on lui en a parlé pour la première fois (il s'agissait alors de la Pologne), elle vous a répondu en brisant la Pologne, et en la renversant brisée à ses pieds! Mais aujourd'hui elle se ravise, elle vous écoute et elle vous répond : Répétez! répétez ce que vous disiez!... (*Sourires.*) — Vos théories commencent à lui plaire; elle trouve qu'elles sont fondées. Mais elle ne se montre pas pressée de les appliquer; et savez-vous pourquoi? Parce qu'elle compte sur vous pour les propager, et pour rendre ainsi son œuvre plus facile et plus complète.

Voilà donc l'Europe que vous feriez : çà et là quelques lambeaux de peuples, puis sur le continent trois grands États : la France comptant 40 millions de sujets, l'Allemagne 60 millions, la Russie 100 ou 120. Qu'est-ce donc que cette politique? Voulez-vous que je la définisse en deux mots? Pour l'Europe, c'est le chaos; pour la France, c'est le troisième rang! (*Mouvement prolongé.*)

Maintenant, Messieurs, que je crois avoir réduit ces théories à leur juste valeur...

Plusieurs voix. — Reposez-vous!

M. Thiers. — Non, Messieurs, je continue. Maintenant que je crois avoir réduit ces théories à leur juste valeur, permettez-moi d'examiner comment ces théories, que jusque-là nous pouvions considérer comme des chimères, sont devenues des réalités, et je ne crains pas d'ajouter des réalités désolantes.

On dit : C'était la force des choses; c'était irrésistible, il fallait se soumettre!

La force des choses! Ah! Messieurs, la force des choses, c'est nous qui l'avons faite, nous seuls. Et vous allez voir si l'on peut contredire l'exposé que je vais vous présenter, et que je tâcherai de rendre court, mais péremptoire. La force des choses! dites-vous. Je vous adresserai cette question : Qui a fait l'Italie?

Est-ce nous qui avons fait l'Italie, oui ou non?

On me dira peut-être en Italie que ce n'est pas nous. (*On rit.*) On le dira peut-être en Italie, et, qui sait? quelques voix le répéteront peut-être en France!...

Mais, dans ce cas, Messieurs, il y a l'Europe que je prendrai pour juge, l'Europe qui est impartiale, qui a tout vu, et elle proclamera que c'est nous, nous seuls, qui avons fait l'Italie. (*Mouvement en sens divers.*)

Il est vrai qu'on me répondra : Il fallait la faire! et je me rappelle encore les raisons qu'on en donnait. Il

fallait la faire, disait-on. Et pourquoi? Pour pacifier l'Europe, qui serait toujours troublée tant que l'Italie ne serait pas constituée. Vous voyez, en effet, comme on a pacifié l'Europe en constituant l'Italie! (*Mouvement.*)

Il fallait, disait-on encore, affaiblir l'Autriche. Vous voyez ce qu'on a gagné à l'affaiblir.

On nous disait enfin : Mais l'Italie sera votre alliée, et vous l'avez vue, Messieurs, cette prétendue alliée, vous l'avez vue l'année dernière, lorsqu'il s'agissait de s'unir à la Prusse, et de nous porter ainsi un coup dont elle ne pouvait se dissimuler la gravité, vous l'avez vue se résoudre bien promptement, et ne guère s'inquiéter du coup qu'elle allait nous porter.

Elle le niait cependant, et elle autorisait M. le ministre d'État à nous répéter ici sa mensongère dénégation. (*Bruit et rumeurs diverses.*)

Vous savez maintenant ce qui en était! Donc, vous le voyez, nous n'avons point pacifié l'Europe, nous n'avons rien gagné à affaiblir l'Autriche, et nous n'avons pas acquis une alliée, car on se garderait bien de nous répéter actuellement que l'Italie est notre alliée, de l'affirmer surtout, car on n'y compte certainement pas.

Mais, m'a-t-on dit souvent, et le droit des peuples? Oh! le droit des peuples, vous n'y pensez pas. — Le droit des peuples! Messieurs! Un peuple n'est jamais seul sur la terre. Le droit d'un peuple rencontre le droit des autres peuples, et si aujourd'hui, par exemple,

tous les chrétiens d'Orient voulaient se jeter dans les bras de la Russie, est-ce que vous reconnaîtriez ce prétendu droit des peuples?

Et puis il y a ici une autre raison, et qui, ce me semble, est décisive. Le droit des peuples, savez-vous sur quoi il se fonde? Sur leur sang. (*Très bien! Très bien!*) Et si les Italiens avaient pu créer eux-mêmes leur unité, alors (non pas que je reconnaisse ce droit sans réserve), alors je comprendrais l'orgueil avec lequel ils nous parlent de leur droit. Mais leur droit, avec quoi l'ont-ils fondé? Avec le sang de la France.

Une voix. — Et avec son argent!

M. Thiers. — Le droit du peuple italien aurait donc consisté en ceci, à dire à la France : Vous allez verser votre sang, vous allez dépenser vos trésors pour une politique qui vous sera tôt ou tard funeste; peu importe, c'est notre droit, marchez. — Mais, de grâce, Messieurs, est-ce que ce sont là des théories soutenables?

On a donc constitué l'unité de l'Italie, sans droit de sa part, sans avantage pour nous.

Étaient-ce là tous les périls que l'on courait en exécutant une semblable entreprise? Je ne veux pas céder à un mouvement de vanité personnelle en vous rappelant ce que j'ai dit à cette tribune; pourtant, si je l'osais, je vous citerais les paroles que j'ai prononcées, non pas seulement l'année dernière, mais il y a trois ans, quand je traitais ici la question romaine. Je vous

ai dit alors que le danger essentiel de l'unité italienne, ce serait d'amener presque nécessairement l'unité allemande.

Plusieurs voix. — C'est vrai! Vous l'avez dit.

M. Thiers. — Je vous ai dit : Non seulement l'unité italienne sera la mère de l'unité allemande (ce sont mes expressions textuelles), mais l'unité italienne faussera toute votre politique, parce qu'elle vous obligera à vous constituer les ennemis de l'Autriche, à l'affaiblir, à la détruire peut-être, et pourtant l'Autriche est votre alliée nécessaire en Orient, et surtout en Allemagne. Voilà ce que je vous ai dit. (*Oui! Oui! Mouvement.*)

Ces pronostics se sont-ils réalisés? On nous répète sans cesse qu'on obéissait ainsi à la force des choses. Apparemment qu'elle n'existait pas en Italie cette force des choses, car, ainsi que je viens de vous le démontrer, c'est vous qui, en Italie, en avez été les auteurs. Mais en Allemagne existait-elle davantage? Vous allez en juger, et je vais vous montrer brièvement quelle était la marche des idées dans ce pays.

Oh! sans doute, les idées d'unité s'y sont produites plus d'une fois, je le reconnais; mais quand les idées d'unité avaient-elles cours en Allemagne? Dans certains moments, quand on craignait l'ambition, le fantôme de l'ambition de la France.

Oh! alors, sur-le-champ, les idées d'unité se répandaient avec une extrême violence, et puis, quand le fantôme disparaissait, ces idées d'unité se dissipaient,

s'évanouissaient presque. Il en restait cependant quelque chose...; mais ces idées d'unité, dans quels partis étaient-elles? A quel degré? Sous quelle forme?

J'en appelle à tous ceux qui suivent les affaires d'Europe et qui connaissent l'Allemagne.

Il y avait les Prussiens d'abord prononcés pour les idées d'unité. C'était naturel de leur part, car l'unité germanique était leur grandeur. Venait ensuite le parti démocratique, si puissant dans le nord et le centre de l'Allemagne, qui avait le bon sens de comprendre que l'unité germanique par la Prusse ce serait le despotisme, et il ne l'entendait point ainsi. Il voulait l'unité allemande, il la voulait par un parlement, sous la forme fédérative, qui est celle que l'Europe avait le moins à redouter.

Enfin il y avait le parti libéral, qui est, j'en suis convaincu pour ma part, qui est, malgré les succès de la force heureuse, malgré la compression prussienne, le plus nombreux de tous en Allemagne.

Ce parti libéral voulait, et il le voudrait encore s'il était libre, la liberté sous ses divers princes. Il avait le bon sens de comprendre, comme le parti démocratique, que l'unité sous la Prusse ne serait que le despotisme, et le plus ruineux des despotismes, car aujourd'hui tous les petits États de la Confédération du Nord, qui connaissent le budget militaire qu'on leur prépare, savent bien qu'il leur faudra payer trois fois plus cher et l'impôt du sang, et l'impôt d'argent; ils le savent tous. Ce parti libéral voulait donc la liberté sous ses

princes, une liberté paisible, sûre, peu coûteuse; il voulait de plus une satisfaction de cœur bien honnête et bien légitime, il voulait conserver avec ses princes, outre sa liberté, son ancienne manière d'être, ses antiques mœurs, ses cultes divers, ses industries particulières, et cette fécondité d'esprit que l'Allemagne avait déployée sous le régime fédératif, et qui, sans remonter aux temps anciens, presque de notre temps, à la fin du dernier siècle, faisait briller Leibniz en Hanovre, Kant à Kœnigsberg, Schiller et Gœthe à Weimar, Mozart à Vienne! Eh bien, ce parti, que fallait-il pour le maintenir dans la position où il aurait pu rendre impossibles les événements que nous déplorons? Il fallait deux choses : le rassurer d'abord à l'égard de la prétendue ambition française, et puis ne pas lui ôter son alliance principale, celle de l'Autriche. Voilà ce qu'il fallait, Messieurs, rien de plus; et la soi-disant force des choses aurait été arrêtée sur-le-champ.

Et ici permettez-moi de vous montrer combien les modernes réformateurs de la politique européenne n'arrivent en réalité qu'à reproduire le passé, quand ce passé n'a plus sa raison d'être. Quelle est, en effet, cette politique? C'est la guerre à l'Autriche; mais c'est là une vieille politique, et la plus vieille qui se puisse imaginer. Oh! oui, il a été nécessaire de lutter contre l'Autriche, et pendant longtemps, pendant des siècles. Il fallait se prononcer contre elle, même au XVIIIe siècle, après que Louis XIV lui avait enlevé l'Espagne en met-

tant son petit-fils à Madrid, parce qu'alors l'Autriche avait encore la Belgique; parce qu'elle avait la Lorraine, qu'elle possédait indirectement par des princes dévoués; parce qu'elle avait les principautés ecclésiastiques de Trèves, de Cologne, de Mayence, qui lui procuraient des apanages pour ses cadets, les meilleurs sous-officiers de ses armées, et des voix dans la Diète; parce qu'elle avait, en Souabe et en Italie, des provinces qui la plaçaient sur notre frontière. Mais, après que, dans le XVIIIe siècle, la maison de Bourbon lui avait ôté la Lorraine, après que la Révolution française lui avait enlevé la Belgique, les provinces ecclésiastiques, les provinces de Souabe et d'Italie, après que la Révolution française l'avait rejetée derrière l'Inn, il fallait s'arrêter, il fallait comprendre que le danger était non plus à Vienne, mais à Berlin, et que, le danger s'étant déplacé, notre vigilance, notre politique devaient se déplacer aussi. Il ne fallait donc plus s'acharner à poursuivre ceux qui étaient désormais nos alliés nécessaires en Orient comme en Occident.

Eh bien, qu'a-t-on été en cela? On a été tout simplement, en se prétendant novateurs, on a été les copistes d'un passé évanoui, et qui n'avait plus, dans le présent, aucune raison fondée de reparaître.

Tel était l'état vrai de l'Allemagne. On s'est imaginé alors qu'on pouvait constituer l'Italie sans amener, en même temps, la création d'une Allemagne unitaire.

Oh! Messieurs, pour ma part, j'aurais bien voulu que la chose fût possible; mais suivez un instant avec moi les événements, et vous allez voir s'il était bien facile de faire l'une sans l'autre.

Comment! on a permis à M. le comte de Cavour, au roi Victor-Emmanuel, de prendre la Toscane, et en vertu de quel droit? Parce qu'à Florence on parle l'italien comme à Turin...; mieux, mais enfin l'italien comme à Turin! (*Hilarité générale.*)

On a permis au même ministre, au même roi, de prendre Naples, de prendre Palerme, parce qu'à Naples et à Palerme on parle encore la même langue, l'italien! Toujours le même droit! Et puis on a permis encore et à ce roi et à son ministre de prendre les États du saint-siège, et l'on a cru, on s'est persuadé que de si éclatants exemples seraient inefficaces, que ce droit nouveau ne passerait point les Alpes, et qu'en voyant qu'il était si facile de conquérir des États au nom de la conformité du langage, il n'y aurait pas en Allemagne un ministre, un roi, qui seraient tentés de suivre l'exemple si séduisant du ministre et du roi italiens. C'eût été vraiment trop de simplicité de l'espérer, et les faits ont appris ce qu'il fallait en penser.

La succession de Danemark s'est ouverte. Je ne vous répéterai pas ce que je vous ai dit à cette époque. Cependant je demande à vous retracer quelques faits qu'il est indispensable de rappeler. Sur-le-champ, lorsque la succession de Danemark s'est ouverte, il y a eu en Allemagne un cri général. Ce n'est pas que je

veuille dire que toute l'Allemagne ait poussé ce cri : mais, dans quelque contrée que ce soit, il suffit d'un parti qui crie pour qu'on dise qu'un cri a été poussé par tout le pays. (*Rires d'assentiment sur plusieurs bancs.*)

Oui, en Allemagne, un cri s'est élevé. On a dit : « Mais on parle allemand dans les duchés, donc les duchés nous appartiennent ! » Car je défie les meilleurs jurisconsultes prussiens de me démontrer qu'à l'égard des duchés de l'Elbe il y ait eu un autre droit que celui qui a fait de Victor-Emmanuel le souverain de vingt-six millions d'Italiens. C'est toujours le même droit : les duchés parlent allemand, donc ils appartiennent à l'Allemagne !

A cette occasion, permettez-moi, Messieurs, de mettre en présence de la politique des nationalités la politique vraie, c'est-à-dire celle qui est fondée sur l'intérêt bien entendu des États et sur l'intérêt de l'Europe entière ; car tout intérêt national individuel est suspect, et il ne devient respectable que lorsqu'il est associé à l'intérêt général, lorsqu'il en a tous les caractères.

Quelle était, en Danemark, la politique vraie de l'Europe, en face de cette fausse politique des nationalités ? C'était que le Danemark restât fort, c'était qu'il conservât les duchés de l'Elbe, c'était qu'en conservant ces duchés il pût demeurer avec une population d'environ trois millions de sujets ; c'était qu'il pût alors rester ce qu'il a toujours été, le fidèle gardien du

Sund; c'était que, sur un mot parti de Berlin, de Londres ou de Saint-Pétersbourg, il ne fût pas obligé de livrer les clefs qu'il a toujours si fidèlement gardées. Voilà quel était l'intérêt européen, et cet intérêt était si réel, que les puissances mêmes qui étaient intéressées à ce que le Danemark fût un jour faible en leur faveur, reconnaissant qu'il valait mieux, même pour elles, qu'il fût fort à l'égard de tout le monde, ces puissances avaient conclu le traité de 1852, qui maintenait au Danemark les deux duchés de l'Elbe.

Qui donc y avait-il de prononcé contre cette politique? Qui? Seulement l'Autriche et la Prusse. L'Autriche n'agissait qu'à contre-cœur, et elle était parfaitement décidée à se retirer à la première difficulté sérieuse. En définitive, il n'y avait de très prononcé dans cette question danoise que la Prusse; mais celle-là même, reconnaissant combien le traité de 1852 était imposant et respectable, celle-là n'osait pas dire qu'elle voulait le violer, car, si vous vous reportez aux dépêches publiées en 1864, vous verrez que la Prusse déclarait ne pas vouloir porter atteinte au traité de 1852.

Qu'est-il arrivé en cette occasion? Quelque chose de bien simple.

Contre l'Autriche, qui était décidée à ne rien faire, contre la Prusse, qui seule avait un intérêt à agir, mais qui n'osait encore avouer ses prétentions, quelles résistances allait-on rencontrer? Contre l'Autriche décidée à ne rien faire et contre la Prusse hésitante,

se présentaient la Russie, la Suède et l'Angleterre indignées.

Supposez que la France n'existât pas : je vous le demande, est-ce que la Prusse hésitante, n'osant pas contester le traité de 1852, aurait pu, seule, tenir tête à la Russie, à la Suède, à l'Angleterre? Non, Messieurs; il n'y a pas de doute, elle n'y eût pas pensé un seul instant; elle se serait retirée, et elle n'aurait pas émis les prétentions qu'elle a soutenues plus tard si audacieusement.

Mais la France existait, et là est toute la question; la France existait!

Toutefois supposez que la France, s'apercevant enfin que les fautes les plus courtes sont les meilleures, eût dit : « Eh bien, oui, j'ai trouvé le droit nouveau bon en Italie, mais je le trouve mauvais en Allemagne. » Supposez qu'elle eût dit encore : « Oui! j'ai accordé ce droit au profit de M. de Cavour et du roi Victor-Emmanuel, mais je ne l'accorde point au profit de M. le comte de Bismarck et du roi Frédéric-Guillaume. » Supposez cela, et admettez que la France se fût unie à l'Angleterre, à la Suède, à la Russie, je vous demande si la question eût été douteuse, je vous demande si la Prusse seule et hésitante aurait pu tenir contre ces quatre puissances? Non, Messieurs, la question eût été résolue, le Danemark eût été sauvé, et cette pomme de discorde qui a seule compromis la paix de l'Europe n'aurait pas été jetée au sein de l'Allemagne.

Mais la France, qu'a-t-elle fait? Elle n'a pas eu le courage d'être inconséquente : elle a dit : « J'ai trouvé le droit des nationalités bon en Italie, je ne le trouverai pas mauvais en Allemagne. » Et qu'a-t-elle déclaré, en outre?... Qu'il fallait consulter les populations.

Oh! alors il y a eu dans toute l'Allemagne un cri de joie et de reconnaissance (vous voyez ce qu'est devenue cette reconnaissance), et l'on a remercié la France d'avoir exprimé un vote aussi légitime, un vote qui devait satisfaire à un si haut point la nation germanique.

Vous le savez, Messieurs, le Danemark a été sacrifié.

On nous a dit, à cette époque, qu'on avait sauvegardé la paix de l'Europe. Hélas, oui! on l'a sauvegardée, le jour où elle ne courait aucun danger, pour la sacrifier plus tard, à un moment où il aurait fallu tout faire pour la sauver.

Le Danemark a été sacrifié; le faible l'est souvent! Mais, quand le faible est sacrifié, il lui reste un vengeur; savez-vous lequel? C'est sa dépouille. Cette dépouille, dans les desseins profonds de la justice divine, cette dépouille dénonce et divise les spoliateurs. (*Approbation à la gauche de l'orateur.*) Ici les spoliateurs étaient connus, elle n'avait pas à les dénoncer; mais elle avait à les diviser.

Maintenant nous touchons aux événements actuels, et aux événements mêmes de cette année. Je me sens un peu fatigué. Si la Chambre...

Voix nombreuses. — Reposez-vous! Reposez-vous!

M. LE PRÉSIDENT WALEWSKI. — La séance va être suspendue un moment.

(*La séance est suspendue pendant un quart d'heure. Elle est reprise à 5 heures moins un quart.*)

M. LE PRÉSIDENT WALEWSKI. — M. Thiers a la parole pour continuer son discours.

M. THIERS. — Messieurs, je vais faire ce que je pourrai pour abréger la fatigue de la Chambre et aussi la mienne, car, je l'avoue, je suis épuisé. Cependant les événements de cette année sont d'une telle gravité, qu'il faut, quoique brièvement, les expliquer, non seulement pour la Chambre, mais pour le pays, et rechercher quels sont les moyens d'assurer le repos et la dignité de la France, dans la fâcheuse situation où elle se trouve aujourd'hui placée. (*Parlez! Parlez!*)

En approchant des grands événements de cette année, il y a un souvenir qui se présente à moi involontairement, irrésistiblement, et je suis tenté, avec notre immortel Bossuet, de m'écrier comme lui : « Un homme s'est rencontré!... » Non pas, Messieurs, qu'en rappelant cette parole de Bossuet je veuille établir aucune comparaison entre Cromwell auquel il l'applique, et le ministre hardi qui conduit si rapidement la Prusse dans les voies de la grandeur. Non, Messieurs, pas de similitude pareille : ce serait calomnier M. le comte de Bismarck, et aussi le grandir. (*Mouvement prononcé. — Rires approbatifs sur quelques bancs.*)

Mais, en voyant combien cet illustre personnage a été approprié à la circonstance, je ne puis m'empêcher de dire : Oui, un homme s'est rencontré, d'une sagacité politique rare, et d'une audace d'exécution plus rare encore. Ce personnage, dans lequel son pays doit reconnaître un grand patriote, ce personnage devait être épouvanté à l'idée d'attaquer, avec la Prusse, qui comptait 19 millions de sujets, l'Autriche qui en comptait 36, et, en ajoutant ses confédérés, près de 50.

Et, en effet, la Prusse l'accusait de folie; cette Prusse, si fière aujourd'hui de sa grandeur, ne la voulait pas !

Mais M. de Bismarck a parfaitement jugé la situation; il a vu que cette Autriche, qu'il accusait d'être si préparée, ne l'était point. (*Mouvement.*)

Il a vu ce qui était plus important, il a vu qu'elle ne pourrait opposer à l'armée prussienne que la moitié de ses forces; que l'autre moitié serait occupée à faire face aux Italiens. Il a vu aussi, ce qui était plus important encore, que non seulement l'Italie diviserait les forces de l'Autriche, mais qu'elle paralyserait les forces de la France par les liens dont elle avait enlacé la politique française.

C'est sur ces vues si justes que M. le comte de Bismarck a fait reposer toute sa politique, et c'est à ces vues si justes qu'il a dû ses succès.

Hélas ! que n'avons-nous aussi bien jugé la situation, que ne l'avons-nous jugée avec autant de justesse! La pensée si vraie de M. de Bismarck serait devenue

une pensée fausse, et peut-être son triomphe un désastre. Il fallait discerner que, dans aucun cas, l'issue de la guerre ne pouvait être heureuse; que, quoi qu'il arrivât, l'équilibre européen en serait profondément altéré, et que la France en recevrait une grave atteinte. Il fallait discerner que, dans aucun cas, il n'y aurait un profit à faire, surtout un profit territorial. Il fallait discerner enfin qu'il n'y avait qu'un mot à dire pour empêcher la guerre.

Permettez-moi de justifier ces trois assertions.

Oui, quelle que fût l'issue de la guerre, elle devait être regrettable. (*Léger bruit. — Chuchotements.*)

Messieurs, j'ai besoin d'un grand silence, car je suis au terme de mes forces.

Oui, dans aucun cas, l'issue de la guerre ne pouvait être heureuse.

Si l'Autriche était victorieuse, grandement victorieuse, elle devait être tentée de reconstituer la Confédération germanique tout à fait à son profit. Ce n'était certainement pas un danger pareil à celui de la voir reconstituée par la Prusse, mais c'était un inconvénient déjà grave. Il y avait un danger bien plus réel, c'est que, si l'Autriche était, comme je l'ai dit, grandement victorieuse, elle ne fût tentée de châtier les Italiens, de les châtier cruellement pour les décourager de leurs tentatives sans cesse renouvelées, et alors nous étions presque nécessairement engagés dans la guerre. Les Italiens disaient, quand on leur reprochait leur témérité : Oui, mais, si nous sommes

vaincus, la France sera obligée de nous soutenir... Ils le disaient tout haut et partout.

Ainsi, même dans cette hypothèse la moins fâcheuse des trois, il y avait un grand péril, celui de nous trouver engagés dans la guerre.

La seconde alternative, c'est que l'Autriche et la Prusse, ayant des succès partagés, fussent bientôt épuisées, et voulussent faire la paix. Elles l'auraient conclue aux dépens de la Confédération germanique, et cette Confédération, déjà très diminuée, trop diminuée, aurait disparu presque entièrement. Il ne serait resté en Allemagne que deux puissances, qui plus tard, au premier conflit, auraient, à leur profit, réalisé, l'une ou l'autre, l'unité germanique.

Ainsi, cette seconde chance, la plus vraisemblable en apparence, cette seconde chance eût été très malheureuse aussi, car la Confédération germanique aurait presque entièrement disparu.

Restait une troisième alternative, celle qu'on prévoyait le moins, c'est que la Prusse fût victorieuse, et grandement victorieuse. Cette chance s'est réalisée, et, vous le voyez, la Prusse a constitué l'unité germanique à peu près aux trois quarts.

Y avait-il chance pour nous de recueillir, dans ces circonstances, un bénéfice territorial? Assurément non. C'était bien peu connaître l'Allemagne que de le supposer. Il y a aujourd'hui une passion en Allemagne, c'est de conserver jusqu'au dernier village du territoire germanique.

Quel que fût le vainqueur, ce vainqueur devait être Allemand, et, des deux, celui qui était le mieux placé pour se prêter à quelques sacrifices, c'était la Prusse, car elle était en guerre avec les confédérés, et elle aurait pu sans scrupule sacrifier une portion de leurs territoires.

La Prusse cependant vous a dit, le lendemain de Sadowa, au moment où elle était certes bien puissante, elle vous a dit : Je ne puis rien céder sans me perdre aux yeux de l'Allemagne... Ni l'Autriche, ni la Prusse, en effet, cherchant à s'attacher l'Allemagne, à la rallier autour d'elles, ne pouvaient sacrifier une partie quelconque de son territoire. Il n'y avait donc aucune chance de bénéfice pour nous. (*Très bien!*)

Enfin, Messieurs, permettez-moi de justifier la troisième assertion. Il suffisait d'un mot pour empêcher la guerre; et ce mot, fallait-il de l'arrogance pour le dire? Non, assurément. Est-ce que la France eût été arrogante, parce qu'elle aurait dit à l'Italie : « Je vous ai créée, c'est à moi que vous devez l'existence; je ne puis consentir à ce que vous deveniez une puissance perturbatrice, changeant l'équilibre de l'Europe à mes dépens. » La France n'aurait donc pas été arrogante à l'égard de l'Italie. (*Assentiment sur plusieurs bancs.*)

Quant à l'Allemagne, il n'y aurait pas eu une ombre d'arrogance à lui tenir le même langage, car nous étions, d'après les traités, garants de la Confédération germanique. Nous avions bien le droit de

dire très nettement, sans qu'on pût nous accuser d'offenser l'indépendance et l'honneur de l'Allemagne, nous avions le droit de dire : « Nous sommes garants de la Constitution germanique ; nos forces appartiendront, non pas à l'agresseur, mais à celui qui voudra défendre cette Constitution, telle qu'elle est, sauf la revision ultérieure qu'on en pourra faire. » Donc, Messieurs, ce mot-là pouvait être dit sans offenser personne.

Et, s'il avait été prononcé, il aurait tout arrêté. Ce n'est pas l'Autriche, qui, quoique brave et puissante, craignait singulièrement cette guerre, et ne s'y résignait que par honneur (car il s'agissait de lui ôter la Vénétie, même sans combat), ce n'est pas l'Autriche qui aurait passé outre ; elle aurait, au contraire, regardé une telle parole comme descendue du ciel, vu que cette parole eût été son salut.

Quant à la Prusse, qui ne s'engageait dans cette guerre que parce que dans l'alliance de l'Italie elle voyait la neutralité de la France, la Prusse n'aurait pas hésité à s'arrêter d'elle-même, et la guerre eût été ainsi prévenue. (*Très bien! Très bien!*)

On élève ici une objection, et, en ce moment, la Chambre me permettra de prendre un instant sa défense, quoique cela ne m'appartienne point ; mais il y a une calomnie qui circule, qu'on revêt des termes les plus ménagés quand elle arrive jusqu'à la publicité, tandis que tout bas on la fait circuler avec des termes beaucoup moins ménagés, et cette calomnie

on ne peut la laisser sans réponse. Que dit-on, en effet?... « Mais ce mot que vous auriez voulu qu'on fît entendre pour empêcher la guerre était devenu impossible; la Chambre s'était tellement prononcée pour la paix, que le gouvernement était désarmé. »

Permettez-moi de confondre cette calomnie... (*Très bien! — Parlez!*) Est-ce que la Chambre, en demandant la paix... quand je dis en demandant la paix, je prie la Chambre de m'excuser, car elle n'a officiellement exprimé aucune opinion; elle a laissé voir des dispositions, rien de plus; ce sont ces dispositions qu'on a interprétées, et, en cette occasion, Messieurs, on a rendu à votre influence un hommage que je voudrais lui voir rendre plus souvent... (*Rires approbatifs sur plusieurs bancs.*) car, regarder le silence de la Chambre, sa simple attitude, comme un ordre, c'est bien de l'honneur qu'on nous fait, et j'en sollicite non pas autant tous les jours, mais un peu seulement. La Chambre n'avait donc pas parlé, mais on avait interprété ses dispositions.

Eh bien, que signifiait ce vœu de paix manifesté par la Chambre? Était-ce cette paix égoïste et lâche qui aurait consisté à dire : Que les Autrichiens, les Prussiens, les Italiens, s'égorgent entre eux, qu'on fasse de l'équilibre de l'Europe ce qu'on voudra, peu nous importe! Est-ce cette odieuse paix que désirait la Chambre? Non, Messieurs.

De toutes parts. — Non! Non! — Jamais!

M. Jules Favre. — Très bien!

M. Rouher, *ministre d'État et des finances.* — Personne ne voulait une pareille paix, ni la Chambre ni le gouvernement. Vous avez raison.

M. Thiers. — Oh! j'achève mon raisonnement, qui, cette fois, j'espère, ne sera pas contredit, puisque d'avance M. le ministre me le concède.

Non, ce n'était pas cette lâche et odieuse paix que la Chambre désirait. Ce n'était pas seulement la paix de la France que la Chambre voulait, c'était la paix de l'Europe. (*C'est vrai! — Très bien!*) La Chambre avait vu clairement, très clairement, que la guerre était voulue, par qui? Non par l'Autriche, que la guerre intimidait profondément, quoique ce soit une brave puissance; mais la Chambre avait vu que la guerre était voulue uniquement par l'Italie et par la Prusse, c'est-à-dire par les deux puissances ambitieuses. La Chambre voyait que l'Italie dépendant de nous, il n'y avait qu'un mot à lui dire, mais que ce mot il fallait avoir le courage de le lui faire entendre; elle voyait que ce mot dit à l'Italie, la Prusse le comprendrait et s'arrêterait; elle voyait aussi que ce mot, même dit à la Prusse, suffirait pour la contenir.

Voilà ce que la Chambre a voulu, et pas autre chose: elle a voulu que le mot qui devait tout arrêter fût nettement prononcé. (*Très bien! Très bien!*)

On prétend qu'elle a paralysé le gouvernement! Quant à moi, Messieurs, voici ce que j'affirme. Je n'ai pas l'honneur d'appartenir à la majorité, mais j'ai assez l'habitude des assemblées délibérantes pour pouvoir

affirmer ce qui suit : c'est que la Chambre a voulu uniquement la paix de l'Europe, et que, si, après avoir dit le mot qui devait assurer cette paix, vous étiez venus lui demander de voter des ressources pour donner autorité à votre langage, elle les aurait votées par acclamation. (*Nouvelle et vive approbation sur les mêmes bancs.*)

M. Buffet. — Certainement !

M. Thiers. — Eh bien, Messieurs, la calomnie est confondue, et elle ne reparaîtra plus, je l'espère, ni tout haut, ni tout bas.

Non ! la Chambre ne vous a point paralysés ; elle était toute disposée à vous fournir tous les moyens nécessaires, si c'était pour maintenir, non pas seulement la paix de la France, mais la paix de l'Europe. (*Très bien !*)

Il y a une autre politique dont il a été question aussi. Cette politique, je la connais. Je l'avais signalée d'avance. On rencontre en effet certains esprits qui disent qu'il fallait s'allier à la Prusse, qu'il fallait s'allier avec les ambitieux. Je la connais, cette politique, et je l'avais flétrie l'année dernière en vous la montrant comme prête à accepter un salaire pour le sacrifice des plus grands intérêts de la France dans l'avenir. Cette politique, je dis qu'elle n'a pas existé ; mais, en tout cas, elle eût été indigne. Quoi ! au déshonneur de la France, au dommage de ses plus grands intérêts, on aurait accepté quelques lambeaux de territoire pour laisser accomplir l'unité allemande tout en-

tière! Car enfin, si l'on nous avait donné un salaire, il aurait bien fallu le mériter!

Non! Messieurs, cette politique n'a pas existé, et j'ajoute: La preuve qu'elle n'a pas existé, c'est qu'on n'a pas osé l'avouer ici. Pourquoi ne l'a-t-on pas osé? Parce qu'elle n'était pas avouable, parce que l'honneur de la France l'eût repoussée, parce que la clairvoyance aussi de la France l'eût condamnée. (*Vive approbation à la gauche de l'orateur.*)

Voici ce qui s'est passé : on a hésité entre toutes les politiques, espérant que de l'obscurité des événements il sortirait une chance heureuse. Eh bien, de cette obscurité il est sorti une chance... Laquelle? La grandeur de la Prusse! (*Mouvement.*)

La guerre a éclaté. On ne pouvait pas, dit-on, en prévoir le résultat. Sans doute, la veille de grands événements militaires, est bien téméraire celui qui prédit un résultat. Mais il y a quelque chose que tout le monde pouvait prévoir, quelque chose que, pour ma part, j'ai toujours pensé, quelque chose qui, pour ma part, me préoccupait sans cesse : c'est que, quelle que fût l'issue de la guerre, elle serait inévitablement funeste pour l'Europe.

Voilà ce qu'il fallait prévoir, ce qu'il fallait empêcher.

Plusieurs voix. — Très bien!

M. Thiers. — Malheureusement, les événements ont eu leur cours, et ils parlent bien clairement. On dit que la Prusse a déployé des qualités qu'on ne

soupçonnait point. D'abord un gouvernement est chargé de connaître ce qui se passe dans les pays étrangers, et on lui en donne les moyens... Mais soit! La Prusse, dit-on, a déployé des qualités qu'on ne lui connaissait point. Elle avait un armement nouveau qui a exercé une grande influence. Il fallait connaître cet armement. Mais soit encore! Est-ce que ce sont les qualités incontestables de l'armée prussienne, est-ce que c'est l'arme nouvelle dont elle était pourvue qui ont décidé les événements? Non, il y a une chose aujourd'hui de notoriété publique, c'est que, jusqu'à deux heures de l'après-midi, la bataille de Sadowa était gagnée par l'Autriche. Qu'est-ce qui a empêché qu'elle fût gagnée jusqu'à la fin du jour? Le savez-vous? Il fallait 40 à 50,000 hommes à la droite de l'armée autrichienne, pour contenir le prince royal de Prusse qui arrivait à marches forcées, et qui une heure plus tard serait arrivé trop tard. (*Mouvement.*)

Et ces 40 ou 50,000 hommes, où étaient-ils? A Custozza! Et ce n'étaient pas seulement 40 à 50,000 hommes, mais 130 à 140,000 hommes qui étaient là, entre le Mincio et l'Adige.

Eh bien, concluez : c'est que cette Italie, qui, au début des événements, avait donné à la Prusse la puissante impulsion de l'exemple, au dernier moment lui a donné le secours matériel qui lui manquait, et qu'elle a elle-même décidé des destinées de l'Europe.

Ainsi la vérité tout entière la voici : l'unité ita-

lienne a fait l'unité germanique, et c'est nous qui avons fait l'unité italienne. (*Nouveau mouvement.*)

Sans doute, si l'on avait voulu, à l'origine, ne pas se croire lié par les exemples qu'on avait soufferts en Italie; sans doute, si l'on avait dit, à l'époque des événements de Danemark : Nous avons souffert un comte de Cavour en Italie, un roi Victor-Emmanuel en Italie, nous ne souffrirons pas les analogues en Allemagne ; si l'on avait dit cela à l'époque des événements du Danemark, la pomme de discorde qui a amené la guerre n'aurait pas été jetée au sein de l'Allemagne ; et si, lorsque les événements de cette année se sont produits, on avait dit à l'Italie : C'est assez ! nous vous avons créée, mais non pas pour que vous bouleversiez l'Europe à notre détriment; et, si l'on avait voulu, dans ces deux occasions, ne pas se tenir pour lié par ce qu'on avait permis en Italie, il est vrai qu'on aurait pu faire l'unité italienne sans faire l'unité allemande.

Mais alors savez-vous ce qu'il aurait fallu pour que l'unité italienne ne devînt pas l'unité allemande? Il aurait fallu placer entre l'unité italienne et l'unité allemande, quoi? Une grande inconséquence de la France. Quant à moi, j'aurais mieux aimé que la France se montrât inconséquente, pourvu qu'elle prévînt de pareils malheurs. Enfin, elle ne l'a pas été, et les événements sont tels que je viens de les décrire : l'unité italienne a fait l'unité allemande, et nous, nous avons fait l'unité italienne.

Maintenant, quelle est la situation? Ici je pourrais

m'arrêter... Mais non, il est plus loyal d'épuiser la question, et, la situation étant grave, de risquer ma responsabilité pour dire comment je crois qu'on doit se conduire dans une situation pareille..... (*Marques d'assentiment*), et je pense que la Chambre me pardonnera de la retenir un peu plus longtemps... (*parlez! parlez!*) en engageant, moi aussi, ma responsabilité, si faible qu'elle soit ; mais enfin je crois le devoir à mon pays. Quelle est donc la situation? Cette situation est très grave. Le gouvernement croit apparemment qu'elle l'est, puisqu'il vient vous demander de donner à vos armements une proportion extraordinaire, et très inquiétante pour la population. Et en quoi consiste en effet la gravité de cette situation?

Réduisons les choses à peu de mots, réduisons-les aux traits saillants.

L'Allemagne était fédérative. Il y avait d'un côté une puissance active, ambitieuse, proche de nous, la Prusse, qui comptait tout au plus 19 millions de sujets.

Au centre se trouvait la Confédération germanique, comptant 17 à 18 millions de sujets, et puis, à l'autre extrémité, loin de nous, la puissance la plus forte par le nombre, l'Autriche, qui en comptait 36 millions.

Que résultait-il de cette organisation politique? Il en résultait non pas l'impuissance pour la défensive, car l'Allemagne était parfaitement en état de se défendre, mais l'impuissance pour l'offensive.

A la place de cet état de choses, qu'y a-t-il aujourd'hui? Il y a la Prusse qui, soit directement, soit indi-

rectement (directement par les sujets qui lui appartiennent et qu'elle a conquis, indirectement par ceux qu'elle a englobés dans la Confédération du Nord), il y a la Prusse, dis-je, qui de 19 millions de sujets est montée à 30 ou 31 millions.

Or, je le demande à ceux qui se consacrent à l'étude de l'histoire, quelle est la puissance, même dans notre siècle, où l'on a si rapidement changé le sort des États, quelle est la puissance qui ait, non en quelques années, mais en quelques semaines, acquis 11 à 12 millions de sujets?..... Aucune.

Cet accroissement est donc énorme, et vous savez parfaitement que la Confédération du Nord, bien qu'elle s'appelle Confédération, est tout autre chose qu'une confédération.

Vous savez que le roi de Prusse est le chef politique qui représente à lui seul cette Confédération du Nord auprès des puissances étrangères ; vous savez, en outre, qu'il en est le chef militaire, qu'il n'a qu'à ordonner pour remuer toutes ses forces, et qu'il a, de plus, un budget normal dont le nombre d'années n'est pas fixé, mais un budget qui lui assure une quantité d'hommes déterminée, et, pour chaque soldat, une somme supérieure à celle que le soldat français coûte en France. Par conséquent, on peut dire sans aucune exagération que la Prusse possède absolument les 30 ou 31 millions d'hommes compris dans la Confédération du Nord. Qu'a-t-elle encore? Je ne parlerai pas de ce magnifique littoral de la Baltique, de Brême, de

Hambourg, de Lubeck : occupons-nous seulement de ce qui concerne le continent. Elle a une frontière admirable, c'est le Rhin et le Mein, et vous savez qu'à la jonction des deux fleuves il y a Mayence, Mayence que Napoléon a appelée la clef du continent; et pourquoi ? Parce que cette place est située au milieu du cours du Rhin, entre les Alpes et la mer, et qu'établi à Mayence on peut manœuvrer sur la droite et sur la gauche du Rhin, qu'établi à Mayence, où se trouve le confluent du Mein et du Rhin, on peut manœuvrer sur la droite et sur la gauche du Mein. Ainsi la Prusse a 31 millions de population, tandis qu'elle en avait 19 ; elle a les premières places de l'Europe sur la frontière la plus solide, car, même après une bataille perdue, appuyée sur Mayence, Coblentz et Cologne, il serait très difficile de la forcer dans cette position. Voilà la situation quant à la Prusse. Mais ce n'est pas tout encore.

Il y a 9 à 10 millions d'Allemands composant la Confédération du Sud. Après la paix de Prague, ces 9 à 10 millions d'Allemands devaient former une confédération indépendante. Que leur a-t-on dit? Qu'ils allaient devenir l'ancienne Confédération du Rhin, et, alors, par une sorte de scrupule patriotique, ils se sont arrêtés ; et qu'ont-ils fait ? Ils se forment en une confédération militaire, dont le principe est l'adoption du système militaire prussien. Aujourd'hui c'est chose finie. Les traités qui constituent cette unité militaire viennent d'être publiés; tout le monde a pu les juger.

Vous savez encore (car cela a été dit et par le roi de Prusse et par M. le comte de Bismarck, dont certainement la franchise égale au moins l'habileté) (*on rit*), vous savez qu'on veut se hâter de constituer la Confédération du Nord, pour régler le plus tôt possible les rapports avec la Confédération du Sud. Eh bien, ces rapports entre les deux Confédérations, vous les connaissez, ils consisteront en une alliance militaire fort étroite. La chose est déjà universellement annoncée; et alors la Prusse, qui a déjà directement 31 millions de sujets à sa disposition, en aura, non pas tous à titre de sujets, mais quelques-uns à titre d'auxiliaires intimement unis à elle, 40 millions, et 40 millions sur notre frontière ! Telle est la situation. (*Mouvement.*)

Je sais très bien qu'il y a, soit en Prusse, soit dans l'Allemagne du Sud, qu'il y a le reste du parti fédéral, lequel était le véritable parti allemand, le parti le plus nombreux, qui plie aujourd'hui sous la force heureuse. Je sais qu'il y a, de la part de ce parti, des résistances bien réelles, cela n'est pas douteux. Mais, militairement, il est incontestable pour tout homme politique éclairé, et je n'en ai pas rencontré un seul qui conservât, à cet égard, le moindre doute, il est incontestable qu'il y a sur la frontière du Rhin, au lieu de l'ancienne Confédération germanique, puissante pour la défensive, impuissante pour l'offensive, une nation de 40 millions d'hommes, qu'on n'offense pas en disant qu'elle est à la fois jeune, active, audacieuse, dévorée d'ambition.

Quant à l'Autriche, que nous voulions, disions-nous, maintenir dans sa grande position en Allemagne, elle est hors de la Confédération. Elle n'y peut plus rien, et, vous le savez, malheureusement, elle est, à l'heure qu'il est, presque brisée. Elle cherche à se reconstituer ; il faut souhaiter qu'elle se reconstitue, car, si elle n'y réussit pas, les 13 ou 14 millions d'Allemands qui lui appartiennent iront rejoindre la grande Allemagne. Voilà, Messieurs, des vérités que nul ne peut contester, s'il a la moindre connaissance des affaires européennes. (*Approbation sur divers bancs.*)

Maintenant, sont-ce là tous les dangers de l'Europe? Non, Messieurs, ce ne sont pas là tous ses dangers. Je ne veux pas traiter aujourd'hui la question d'Orient. Dieu m'en préserve ! Vous êtes tous trop fatigués, et moi aussi, pour entrer dans ce sujet; mais enfin, pour vous présenter l'ensemble des événements, il faut bien que vous me permettiez de dire quelques mots de l'Orient.

En Orient, vous ne l'ignorez pas, se révèle un péril au moins égal à celui qui existe en Allemagne.

Ce péril, quel est-il?

Là encore, vous allez voir ce qu'est cette politique du bon sens, opposée à la politique des nationalités, à la politique des chimères.

Quel est l'intérêt, non pas seulement de la France, mais de l'Europe tout entière dans cette région? C'est tout simplement d'empêcher qu'en Orient il ne se passe quelque chose de semblable à ce qui s'est passé en

Allemagne; c'est d'empêcher que Constantinople ne tombe dans des mains déjà trop puissantes, Constantinople que Napoléon qualifiait par un mot si vrai, lorsqu'à Tilsitt, dans un moment où, sur la carte, il se partageait l'Europe avec Alexandre, il s'écriait en bondissant comme un lion : Constantinople !... Constantinople !... c'est l'empire du monde...

Il n'y avait qu'un témoin de l'entrevue des deux empereurs ; c'était ce respectable M. de Meneval, qui n'a jamais été indiscret qu'une fois, à la fin de sa vie, mais pour l'histoire, et c'est lui qui m'a conté ce fait bien souvent.

Quel est donc, je le répète, l'intérêt de l'Europe en Orient, aux yeux des gens de bon sens? C'est que Constantinople ne tombe pas dans les mains de l'une des grandes puissances européennes. Or ce n'est pas l'Angleterre qui a chance de s'emparer de Constantinople; elle n'y pense même pas. Vous savez que, si le signal de la politique des grandes agglomérations lui était donné, ce n'est pas sur Constantinople qu'elle dirigerait ses vues. Elle est donc ici hors de question. Ce n'est pas non plus l'infortunée Autriche, qui se débat contre les difficultés de sa situation, ce n'est pas elle qui serait à craindre à Constantinople. Mais, on peut le dire sans risquer d'offenser une grande puissance, le danger est de voir Constantinople dans les mains des Russes. Je le répète, je ne veux blesser aucune puissance ; Dieu m'en garde ! La situation est trop grave pour jeter encore des matières inflammables

dans ce foyer incendiaire des dissentiments universels. Mais ce qui importe en ce moment, c'est de présenter les choses telles qu'elles sont. Quel est, je le répète, l'intérêt de l'Europe? C'est que Constantinople ne tombe pas dans les mains de son puissant voisin. Si la Russie, qui s'étend déjà du cap Nord au détroit de Behring, et qui voit couler dans son sein les fleuves dont les eaux vont remplir la mer Noire et la mer Méditerranée, si la Russie se portait à Constantinople, elle compterait plus de cent millions de sujets, et aussitôt la sinistre prédiction de Napoléon se trouverait accomplie!

Voilà quel est le péril de l'Europe, voilà quel est l'intérêt de la France, voilà quelle est la politique vraie.

Voici maintenant la politique des chimères : je vais vous la signaler, et vous la devinez, c'est la politique des nationalités.

Il faudrait, pour le triomphe des nationalités, qu'on détachât les chrétiens de l'empire turc!

Mon Dieu! si l'on pouvait créer à Constantinople un empire chrétien, assurément tout le monde applaudirait; j'y applaudirais pour ma part. Mais ces chrétiens de l'empire turc, combien sont-ils? 9 ou 10 millions. Sont-ils d'accord? Chacun sait qu'ils sont divisés, non seulement par la différence de communion, mais surtout par celle de race. Il y a 2 millions de Grecs appelés Hellènes; il y a 4 millions de Grecs de race latine, les Roumains; il y a plusieurs millions de

Slaves, de Serves, de Bulgares et de Bosniaques : et vous savez très bien qu'il n'y a pas une de ces races chrétiennes qui veuille subir la domination des autres; vous savez très bien que les Hellènes ne voudraient être gouvernés ni par les Roumains, ni par les Serves, de même que les Roumains et les Serves ne voudraient pas être gouvernés par les Hellènes. C'est donc avec 10 millions de chrétiens ainsi divisés par la race que vous prétendriez créer un empire chrétien à Constantinople ? C'est de la pure chimère !

Quelle est, au contraire, la politique du bon sens ? C'est de maintenir les Turcs à Constantinople, puisqu'ils y sont. (*Mouvement.*) Ce n'est pas par goût pour les Turcs... (*On rit.*) Mais, je le répète, ils y sont.

On dit : Ce sont des barbares ! Eh ! oui, Messieurs ; mais cependant, tout barbares qu'ils sont, ils ne le sont pas plus que ceux qui veulent prendre leur place. (*Mouvement.*)

Écoutez, Messieurs, écoutez ce sage ministre, d'un esprit si élevé, d'un caractère si noble, lord Derby ! Lisez le discours plein de sagesse qu'il a prononcé ces jours derniers à la tribune d'Angleterre, et vous y verrez que ces Turcs ne sont pas plus barbares que ceux qui veulent les remplacer.

On dit encore : Mais les Turcs ne sont pas chrétiens !... Eh ! que voulez-vous que la politique y fasse ! Je voudrais bien qu'ils fussent chrétiens. Je connais toute la supériorité de l'Évangile sur le Coran ; mais, permettez-moi de l'avouer, j'aime autant un Turc fi-

dèle au Coran qu'un chrétien infidèle à l'Évangile. (*Rires universels d'approbation.*)

Je voudrais bien qu'on pût avoir à Constantinople une puissance conforme à nos mœurs, à nos sympathies, à tout ce qui constitue nos prédilections ; je le voudrais bien, mais enfin le bon sens est de prendre ce que la nature des choses nous donne. Or la nature des choses nous a donné en Turquie 17 à 18 millions de Turcs. Ils sont tous braves, et, puisqu'ils y sont, la politique raisonnable c'est de les y laisser.

Quel est donc le véritable danger? Vous le savez, tout le monde le sait, c'est le voisin, c'est la Russie.

La Russie est-elle pressée? Non. La Russie (quand je dis la Russie, je vais m'expliquer), la Russie possède à sa tête un prince très éclairé, et qui a le bon esprit de mieux aimer civiliser son empire que de l'agrandir. Il a avec lui tous les hommes sages de cet empire ; mais ils ne sont pas seuls. Jamais les passions russes n'ont été plus exaltées qu'en ce moment... Vous pouvez le voir si vous suivez les événements de l'Europe et si vous lisez tout ce qui se publie ; jamais, dis-je, la nation russe n'a été plus vivement excitée. Actuellement il s'opère une transaction entre la sagesse du souverain et les passions du pays.

De cette transaction est née la politique de sympathie pour les chrétiens. On voudrait pièce à pièce les détacher de l'empire ottoman ; ce qui préparerait l'avenir qu'on n'avoue pas, mais qu'il est facile de discerner.

Voilà le danger de l'Europe. Ce danger se trouve par malheur étroitement uni à cet autre danger qui peut se produire en Allemagne; et le lien entre l'un et l'autre, c'est l'unité d'intérêts existant entre la Russie et la Prusse.

La Russie fait, et doit faire le calcul si simple que voici; elle doit dire: Peu m'importe à moi ce que M. de Bismarck entreprendra sur le Rhin, plus loin même, sur le Zuyderzée! Cela peut regarder la France, même l'Angleterre; cela ne me regarde point. Ce qui me regarde, c'est de faire sur le Pont-Euxin ce qui me conviendra, et la Prusse n'y mettra aucune opposition.

Le raisonnement auquel la Prusse doit aboutir de son côté est celui-ci : Que m'importe que la Russie tente ce qu'elle voudra vers la mer Noire? Cela regarde l'Autriche et l'Angleterre. Ce qui m'importe, c'est de faire sur le Rhin et le Zuyderzée ce que je voudrai, et, de ce côté, la Russie ne m'opposera aucun obstacle.

En présence de cette situation, les hommes les plus sagaces, les plus occupés des affaires de l'Europe, s'adressent cette question, qui est peut-être résolue pour le gouvernement : Y a-t-il un traité d'alliance entre la Russie et la Prusse? (*Mouvement.*) Permettez, Messieurs, je vais répondre... Pour moi, je n'en sais rien ; mais ce que je sais, et c'est ce qu'il y a de plus grave, c'est qu'il y a unité d'intérêts entre les deux puissances, et que la véritable alliance c'est l'unité d'intérêts.

Plusieurs membres. — C'est vrai ! C'est vrai !

M. Thiers. — En voulez-vous un exemple frappant? Il n'y avait pas de traité d'alliance entre la Prusse et l'Italie au mois de mars de l'année dernière, et, en vingt-quatre heures, le traité a été conclu, parce qu'il y avait unité d'intérêts.

Eh bien, voilà le danger, le véritable danger.

Il est vrai, je le répète, que S. M. l'Empereur de Russie est très sage, qu'il ne veut pas précipiter les événements ; il est vrai que M. le comte de Bismarck est fort habile, et qu'il ne veut pas les précipiter non plus.

Mais quelle est la situation de l'Europe? C'est que les événements, aujourd'hui, dépendent de la sagesse d'un souverain très modéré sans doute, et de la prudence d'un ministre très ambitieux ; mais cette sagesse et cette prudence ne sont pas une garantie de l'éternité du *statu quo.*

Avant la dernière guerre, de qui dépendaient les événements? Ils dépendaient de la France. Aujourd'hui, ils sont entre les mains de la Prusse et de la Russie. Cela peint toute la situation. (*Marques d'assentiment sur un certain nombre de bancs.*)

Maintenant, Messieurs, quelle conduite tenir ?

Oh ! je le reconnais, dans une situation pareille, il n'y a pas de merveilles à faire?

Mais quelle est la politique à suivre?

Il y en a deux.

La première, que, pour ma part, je réprouve com-

plètement, parce que je la trouve tout à la fois une iniquité et une duperie presque certaine pour la France, la première consiste à se ranger du côté des ambitieux... Je veux parler de cette politique des grandes agglomérations, que j'ai définie tout à l'heure par cette espèce de proverbe : *Prenez de votre côté, moi je prendrai du mien.*

Si la France suivait cette politique, elle se rendrait odieuse au monde entier, car, en agissant ainsi, elle autoriserait les ambitieux à entreprendre ce qu'ils voudraient, c'est-à-dire que l'unité allemande s'accomplirait bientôt tout entière, et que l'Orient serait envahi. Aussitôt que la France aurait donné le signal d'une telle politique, tout le monde le suivrait, et, pendant que la Prusse et la Russie ne rencontreraient pas de difficultés, vous en rencontreriez peut-être de très grandes en vous avançant vers l'Escaut. Par conséquent, cette politique serait à la fois, de notre part, une iniquité et une duperie, et, après avoir été les plus coupables, nous serions probablement aussi les plus maltraités. (*Nouvelles marques d'assentiment sur plusieurs bancs.*)

Donc je mets cette première politique de côté.

J'arrive à la seconde, la seule honnête et raisonnable, selon moi, dans la situation actuelle.

Cette politique, c'est de se mettre à la tête de tous les intérêts menacés, et de dire : Au nom de l'honnêteté de la France, au nom de sa force que vous ne contestez pas, au nom de ce qu'elle a été et de ce

qu'elle doit rester dans le monde, la France, au lieu de se prêter à cette dévastation de l'univers, viendra défendre tous les intérêts menacés, et les appellera à se ranger derrière elle pour prévenir de nouvelles iniquités. (*Mouvement d'approbation.*)

Cette politique, en outre, peut être celle de la paix. Pour ma part, je ne veux pas (pardonnez-moi, Messieurs, cette expression individuelle qui ne convient à personne), pour ma part, je ne veux pas la guerre. La guerre serait une extravagance, passez-moi ce mot; elle précipiterait les événements qu'il faut arrêter. La vraie politique, c'est, en admettant ce qui est fait (on aurait pu l'empêcher, et l'on a eu tort de ne pas l'empêcher, mais il n'est plus temps), c'est, en admettant ce qui est fait, de déclarer hautement qu'on ne souffrira pas que les choses aillent plus loin. La vraie politique, c'est non pas de vouloir réagir contre les événements, mais de les arrêter, de les suspendre, de les ralentir au moins.

Voilà la vraie politique.

Pour cela, faut-il la guerre? Non! mille fois non! La paix, la paix suffit... (*Bruit.*)

Messieurs, ne m'interrompez pas : il me semble que cette question est bien sérieuse, et que je m'efforce de la traiter sérieusement. (*Oui! Oui! — Parlez! Parlez!*)

Eh bien, la paix suffit-elle à cette politique?

Je le répéterai : Oui! Et en voici la preuve, c'est qu'aujourd'hui on compte avec nous. Le gouvernement a dit que la Prusse évitait de blesser nos sus-

ceptibilités nationales; c'est vrai, je le reconnais. Il faut profiter de cette situation; on compte avec la France, et l'on a raison; la France prouverait à qui en douterait qu'il faut compter avec elle. (*Oui! Oui! Vive approbation.*)

Cela suffit pour que la politique de la paix l'emporte, appuyée sur une conduite sage et forte; et je vais m'expliquer à cet égard.

Ah! sans doute, le désarmement serait quelque chose de bien séduisant; mais si, dans l'état du monde, la France n'était pas forte, et très forte, qu'arriverait-il?

Chacun suivrait ses ambitions, le monde serait bouleversé. Il faut donc que la France soit forte, et nous examinerons en conscience le projet de loi relatif à notre organisation militaire, nous l'examinerons en bons Français, ne recherchant que l'intérêt du pays, et, je le déclare, rien ne me tient plus au cœur que l'intérêt de mon pays...

Plusieurs membres. — C'est vrai! Très bien!

M. Thiers. — Je ne sers d'autre intérêt que celui de mon pays, j'en puis faire le serment devant lui, je ne suis occupé que de son intérêt et de celui de ma mémoire, car j'approche du terme de l'existence... (*Mouvement.*)

Je respecte la dynastie que j'ai servie, mais mon pays est ici mon seul objet, le seul but de toutes mes actions.

Oui, avec la somme d'expérience et de savoir, si

faible qu'elle soit, que je dois à mon âge et à mes études, j'examinerai sincèrement vos projets d'organisation militaire, et, s'ils procurent à la France une force, la force dont elle a besoin, s'ils retirent l'inquiétude aux populations, je les adopterai; mais je me réserve de les examiner en bon Français, en bon citoyen.

Donc il faut que la France soit bien armée, et maintenant qu'est-ce que j'appelle une politique sage et forte à la fois? Le voici. C'est, tout en procurant à la France des moyens suffisants de résistance, de la rendre l'espérance des nations, c'est de rallier autour d'elle les intérêts européens. Malheureusement aujourd'hui ces intérêts ne sont pas autour de vous, et, il faut dire la vérité telle qu'elle est, vous n'avez pas d'alliés en Europe. Comptez en effet les puissances de l'Europe, et voyez si, à l'heure qu'il est, vous en avez une seule avec vous.

Ce n'est pas l'Autriche apparemment, qui cherche à se reconstituer, qui n'est pas reconstituée encore, qui, dans la situation où elle est, ne peut songer qu'à elle-même, et qui, en tout cas, n'a pas eu le temps, jusqu'ici, d'être confiante et reconnaissante envers la France (*rires d'assentiment sur un grand nombre de bancs*); ce n'est pas l'Autriche qui peut être notre alliée.

Est-ce l'Italie? Mais, vous le voyez bien, l'Italie est en quête de nouvelles aventures, et pourquoi? Nous avons voulu la rendre heureuse, nous n'y avons pas

réussi, et elle est placée entre deux difficultés jusqu'ici insurmontables.

Je n'aime pas à faire le prophète, mais je doute qu'elle les surmonte. Ces deux difficultés sont les suivantes. Il faut d'abord, dans cette contrée où l'on a voulu faire prévaloir le consentement des populations, il faut d'abord mettre en sympathie Turin, Florence, Naples, Palerme...; et cette difficulté, on ne l'a pas encore surmontée.

Il y en a une autre, c'est d'établir un budget avec les deux conditions que voici : 1,100 millions de dépenses (ce qui résulte des dernières présentations financières) et, en face de 1,100 millions de dépenses, un budget de recettes qui n'a pas encore atteint 700 millions de ressources effectives, en comptant Venise ! Ainsi sept contre onze !

Quand ces deux difficultés s'élèvent, qu'arrive-t-il? L'Italie, pour y échapper, se jette dans de nouvelles aventures. Elle s'est jetée sur le royaume de Naples, puis sur les États du saint-siège, puis sur Venise. Maintenant je ne sais où elle ira chercher une issue. On peut le conjecturer, car, si la question romaine est suspendue, elle n'est pas résolue. Donc l'Italie n'est pas une alliée pour vous qui cherchez l'apaisement universel.

Maintenant en Espagne, vous le savez, les Pyrénées n'ont jamais été plus hautes. (*Mouvement.*)

L'Angleterre ! je n'apprendrai rien à personne en disant que l'Angleterre est dégoûtée des événements

du continent. Son dégoût n'était d'abord que de l'humeur ; il s'est changé en système. Elle était liée avec nous par la confraternité d'armes, et elle nous avait suivis, même dans les négociations de Pologne. Elle n'en a recueilli que des déboires amers ; elle en est sortie. Depuis, quoique fort mécontente, elle a voulu coopérer encore avec nous dans la question du Danemark : nous n'avons pas été de son avis, et, ce jour-là, elle s'est séparée ; ce jour-là a commencé son dégoût systématique. Elle s'est dit : Qu'ai-je à faire dans les événements du continent? Mon domaine, à moi, c'est la mer.

Certes, Messieurs, j'aime, je respecte l'Angleterre ; mais, il faut bien le reconnaître, elle a fait éclater, à l'occasion de ce qui s'est passé en Allemagne, une joie qui n'était pas généreuse. Elle n'a donc aucune raison de s'intéresser aux événements du continent. Et cependant, quand elle voit en Orient du danger, elle est toujours prête à se ranimer. Mais, quand elle nous entend professer la politique des grandes agglomérations, elle est assez intelligente pour comprendre ce que cela veut dire, et l'Escaut lui fait oublier le Bosphore. (*Marques d'assentiment et d'approbation.*) Donc, Messieurs, vous le voyez, l'Angleterre, qui en ce moment pourrait devenir notre alliée, ne l'est pas encore.

Quant à la Russie, je ne dirai pas qu'elle est dégoûtée des événements ; non ! elle n'est pas dégoûtée, mais elle aussi se tient à part. Après la guerre de

Crimée, elle n'avait conservé aucun ressentiment, aucun! Elle nous ouvrait ses bras; nous lui avons répondu par la négociation de Pologne.

Puis est arrivée l'affaire du Danemark; elle a voulu coopérer avec nous; nous avons été d'un autre avis qu'elle.

Et enfin, cet été, lorsque allait se conclure la paix de Prague, elle a offert de prendre part aux négociations dont l'Allemagne était l'objet, et d'y intervenir avec la France comme garante de la Confédération germanique. Ce n'a été, de sa part, qu'une simple proposition, mais elle a été également repoussée de notre côté; et il y a un journal, qui est connu, qui exprime les pensées du gouvernement russe, tout le monde le sait, c'est le *Journal de Saint-Pétersbourg*; et qu'a dit la Russie par cet organe de sa politique? « Il n'y a plus d'intérêt européen, c'est évident; et, puisqu'il n'y a plus d'intérêt européen, chacun peut suivre son intérêt propre. » Et dès lors, au lieu de se recueillir, la Russie n'a plus songé qu'à elle-même.

Ainsi, l'Autriche presque brisée, l'Italie cherchant les aventures, l'Angleterre systématiquement séparée des affaires de l'Europe, enfin la Russie écoutant son intérêt, parce qu'on a fait disparaître l'intérêt européen, tel est l'état des puissances autour de nous. Y a-t-il dans tout cela une alliance? Évidemment non. Cependant est-il impossible de rallier à soi les intérêts européens? Je suis convaincu que cela n'est pas impossible. La chose dépend de la France.

Le jour où elle dira d'une façon formelle qu'elle veut défendre les intérêts menacés, que, pour ce qui la regarde, elle ne portera la main sur aucun intérêt européen ; quand elle le dira bien haut, de manière à ne laisser aucun doute, soyez-en persuadés, ce jour-là, en présence des dangers de l'Orient, l'Angleterre se rangera de notre côté; j'en suis convaincu, pour ma part.

Et moi qui ai été souvent et longtemps partisan de l'alliance anglaise, je vous déclare que jamais je ne l'ai crue aussi nécessaire qu'aujourd'hui. Si j'appartenais au gouvernement, j'aurais des ménagements à garder; je suis un simple citoyen, je puis dire ce que je pense, et, dans ma conviction, il est facile d'établir un rapprochement décisif avec l'Angleterre, à la condition de défendre tous les intérêts menacés, et de s'engager à ne porter atteinte à aucun d'eux.

Le jour où notre politique sera franchement et sincèrement proclamée, la France et l'Angleterre seront fortement unies. Savez-vous alors ce qui arrivera? Une clientèle très honnête et qui a aussi sa puissance, celle des petits États, viendra se rallier autour de vous, et vous aurez, outre la France et l'Angleterre, la Suisse, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède et le Portugal, le Portugal, chez qui vos manifestes ont excité de grandes inquiétudes, lesquelles ont été clairement exprimées dans un discours que le ministre de ce pays prononçait il y a quelques semaines. Vous aurez donc cette clientèle nombreuse

et honnête des petits États; l'Autriche alors ne se fera pas attendre au rendez-vous, et, lorsque l'Angleterre, la France, l'Autriche et les petits États soutiendront en commun le *statu quo* européen, soyez sûrs que vous inspirerez des réflexions sérieuses à toutes les ambitions, et peut-être pourra-t-on procurer... (je dis peut-être, mais pour moi c'est certain), peut-être pourra-t-on procurer à la France et à l'Europe quelques jours de repos, de prospérité, de tranquillité d'esprit, ce dont l'Europe a tant besoin aujourd'hui, et ce dont elle manque absolument. (*C'est vrai! — Très bien!*)

Maintenant, Messieurs, je n'ajouterai plus qu'un mot.

Oh! sans doute, cette politique est modeste comme le bon sens; cette politique ne vous procurera pas les applaudissements que vous obteniez jadis, lorsque vous parliez de délivrer l'Italie et la Pologne! Mais, souffrez que je qualifie les choses suivant ma conviction personnelle, ces applaudissements cherchés et obtenus, je les appelle d'un seul nom : la vaine popularité. Il vous reste à conquérir la bonne, la saine, la solide popularité. C'est celle que vous avez paru avoir en vue lorsque vous nous avez annoncé de nouvelles libertés pour la France. Je vous félicite de cette pensée. C'est à ce prix que vous trouverez la bonne popularité.

Et il y a non seulement la raison de la bonne popularité pour agir de la sorte; il y a aussi une raison de haute convenance. Dans un moment où le fardeau

des affaires publiques va peser sur le pays lui-même, il est de toute justice de lui donner, sur ces affaires, la part de direction à laquelle il a droit. (*Très bien! sur plusieurs bancs.*)

Vous y trouverez de plus l'avantage de ranimer dans toute son ardeur la flamme du patriotisme ; non pas que cette flamme soit jamais éteinte en France, mais c'est une flamme qui, comme toutes les autres, a besoin d'être vivifiée par un souffle puissant, et il n'est pas de souffle plus puissant que celui de la liberté. (*Vive approbation à la gauche de l'orateur.*)

Vous y trouverez ainsi, outre la bonne et la saine popularité, vous y trouverez l'occasion d'un grand acte de justice à l'égard du pays, et la faculté aussi de ranimer le patriotisme national.

Permettez-moi une dernière réflexion.

Jamais, même à une opposition, je ne conseillerai de poursuivre la popularité, et cependant ce serait là son lot assez naturel. Mais, pour les gouvernements, ce n'est pas la popularité qu'ils ont à poursuivre. Les gouvernements ont un grand juge, un juge infaillible, sans appel, et savez-vous quel est ce juge? L'événement. Il faut que leur politique soit confirmée par l'événement. Quand l'événement ne la confirme pas, il n'y a pas d'applaudissements qui puissent remplacer ce juge suprême.

Quant à moi, si je vous conseille cette politique, c'est qu'apparemment je la crois bonne, car, pour mon compte, je n'en suis jamais une autre.

Je n'examine pas en effet si la question de la papauté, si la question des nationalités, sont des questions populaires ou non ; je les envisage au point de vue de l'intérêt du pays, et c'est toujours à cet intérêt que je me rallie.

Si un individu, seul, sans parti, sans appui même dans la presse, peut tenir une semblable conduite, un gouvernement qui a dans ses mains toutes les forces du pouvoir peut la suivre bien plus facilement, bien plus sûrement pour lui-même.

En finissant, Messieurs, je vous en supplie, pour vous et pour le pays, rattachez-vous complètement à cette politique, que j'appelle la politique du bon sens, car, je vous le déclare, il n'y a plus une seule faute à commettre.

(*Mouvement prolongé en sens divers. — Très bien! Très bien! à la gauche de l'orateur, qui est entouré et félicité en descendant de la tribune.*)

CXCI

DISCOURS

SUR

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA FRANCE

SPÉCIALEMENT EN CE QUI CONCERNE

L'ALLEMAGNE ET L'ITALIE

EN RÉPONSE A M. ROUHER

PRONONCÉ LE 18 MARS 1867

AU CORPS LÉGISLATIF

Après M. Thiers, deux orateurs de la gauche, MM. Garnier-Pagès et Émile Ollivier, prirent successivement la parole pour défendre le principe des nationalités, principe, suivant eux, des plus légitimes et des plus justes, quand il reposait sur l'assentiment des peuples et avait pour but leur affranchissement, ainsi que cela avait eu lieu pour l'Italie, mais principe absolument faux et blâmable quand, ainsi que cela avait eu lieu au contraire pour l'Allemagne, il n'avait pour base que le prétexte de la communauté de race et pour objet que l'agrandissement par la conquête. Et néanmoins, ajoutait M. Émile Ollivier, il fallait accepter sans arrière-pensée tout ce qui s'était fait au delà du Rhin, parce que l'œuvre accomplie par M. de Bismarck était surtout dirigée contre la Russie. Or l'intérêt de la France était de favoriser tout ce qui pouvait affaiblir l'empire russe et l'empêcher d'arriver à Constantinople, et cet intérêt était également celui de l'Allemagne, qui n'avait sans doute pas oublié ces

paroles du grand Frédéric : La Russie à Constantinople, c'est dans deux ans la Russie à Kœnigsberg.

M. Rouher vint ensuite justifier la conduite du gouvernement français dans les affaires d'Italie et d'Allemagne. Par rapport à l'Italie, le gouvernement n'avait fait que se conformer aux aspirations du parti libéral, qui, en France, n'avait cessé d'être favorable à l'indépendance de cette contrée, et cette indépendance était aujourd'hui chose faite sans que les grands intérêts du catholicisme fussent compromis; loin de là, l'existence du pouvoir temporel se trouvait assurée et sa première garantie était l'Italie elle-même. Quant à l'Allemagne, il n'avait pas été au pouvoir de la France d'empêcher ce qui s'était passé. Dans la question danoise, le mouvement allemand avait été irrésistible, et plus tard, à l'époque de la guerre entre la Prusse et l'Autriche, c'était grâce à notre médiation que la capitale de cette dernière puissance n'avait pas été envahie par l'armée victorieuse, que la Bavière n'avait pas été démembrée, que le Wurtemberg et la Saxe avaient obtenu des conditions de paix plus douces, et qu'enfin la Vénétie, cause incessante de guerre aussi longtemps qu'elle appartiendrait à l'Autriche, avait été rendue à l'Italie. D'ailleurs, la constitution actuelle de l'Allemagne était bien moins dangereuse pour la France que l'état ancien. Au lieu de se trouver vis-à-vis d'une cohésion puissante de 75 millions d'âmes créée contre elle par le traité de Vienne, la France n'avait plus en face d'elle que trois tronçons, la Prusse, l'Autriche, la confédération du Sud, divisés d'intérêts, pleins de défiance et de rancune les uns envers les autres, et se disputant notre confiance et notre sympathie. M. Thiers, dit M. Rouher en terminant, avait prétendu que la France était sans alliés et menacée par une coalition formidable. Jamais, au contraire, elle n'avait été plus considérée en Europe, et, si elle n'avait pas grandi en étendue, elle avait, ce qui était bien préférable

pour elle, grandi en hauteur. C'était donc bien vainement qu'on inventait le fantôme d'une coalition; la coalition s'était évanouie, et elle ne renaîtrait pas sous l'empire et sous le sceptre d'un Napoléon.

M. Thiers fit à ce discours la réplique suivante :

Messieurs,

La Chambre doit être fatiguée de ce long débat, et je voudrais lui épargner de nouvelles fatigues. Je voudrais les lui épargner à elle, et me les épargner aussi à moi-même, car j'ai à peine mes forces aujourd'hui. Cependant, sans vouloir rien dire de désobligeant pour mes honorables collègues qui ont successivement paru à cette tribune, j'éprouve une certaine confusion d'esprit que la Chambre partage peut-être. Je désirerais, si je ne craignais d'abuser de son attention (*Non! Non! Parlez!*) et si j'avais toutes mes forces, je désirerais préciser les différentes politiques qui sont en présence, les définir avec exactitude, et mettre ainsi la Chambre en mesure de choisir en liberté d'esprit, en liberté de volonté, car la volonté n'est libre que lorsque l'esprit est très clairement arrêté sur ce qu'il pense et doit préférer.

Il faudrait, pour opérer ce départ entre les différentes politiques, un peu de temps, surtout un peu de calme.

Si la Chambre consent à m'accorder, non pas tout

le temps que je lui ai pris l'autre jour, et qui, je le reconnais, était bien considérable, si elle consent à m'en donner un peu seulement (*oui! oui!*), peut-être parviendrai-je à fixer avec netteté les points sur lesquels son esprit doit s'arrêter actuellement. L'honorable préopinant nous a dit qu'il fallait ne menacer personne, armer, et puis attendre. Je suis de cet avis, et j'expliquerai tout à l'heure de quelle manière je suis de cet avis. Mais lorsqu'on réclame, comme il l'a fait, un nouveau principe, de nouvelles alliances, de nouvelles frontières, croit-on ne menacer personne?

Pour moi, je l'avoue, il y a dans ces paroles une grande menace, involontaire peut-être, mais bien réelle quoique involontaire.

Oui, il faut armer, nous verrons de quelle manière; il faut attendre, oui encore, mais il faut en même temps une politique qui ne soit une menace pour personne.

C'est sur ce point que je désire arrêter l'esprit de la Chambre, pour lui faire voir quelles sont les deux politiques en présence.

Lorsque je suis revenu, les jours précédents, sur les événements des dernières années, ce n'était point avec l'intention de faire peser sur ces événements un jugement sévère. J'en aurais le droit comme membre de l'opposition, car je suis membre de l'opposition, et vous savez par quels motifs; c'est parce que mes convictions ne sont pas satisfaites par l'ensemble des choses actuelles.

J'aurais donc le droit de blâmer le passé, car, dans tous les pays libres, on a ce droit, et l'on a ce droit parce que le blâme du passé est la seule garantie de l'avenir. La liberté n'est bonne qu'à cela, elle n'est bonne qu'à éclairer le passé, à rassurer le présent, à garantir l'avenir. Du reste, je le répète, ce n'est pas le désir d'user de ce droit qui m'a guidé, qui m'a fait entrer dans un long développement théorique et historique; c'est la conviction profonde que le système de politique suivi au dehors est à la fois faux en principe et dangereux par ses conséquences; et il a, entre autres conséquences, l'inconvénient de provoquer des paroles comme celles que M. Granier de Cassagnac nous a fait entendre tout à l'heure. Ce système qu'on appelle des nationalités amène forcément celui des grandes agglomérations, dont il a été si souvent parlé dans divers documents officiels, et, dès qu'il est proclamé, ou seulement indiqué, il alarme tous les intérêts et cause une émotion générale. Ce système, je l'ai retrouvé avec beaucoup de ménagement, d'habileté de langage, dans ce qu'a dit M. le ministre d'État, et je le retrouve sans déguisement dans la bouche de la plupart des orateurs qui ont parlé dans le même sens.

A ce système j'en oppose un autre, qui est celui de la politique résolument conservatrice. Et ce mot, politique conservatrice, je ne l'applique pas au dedans, je l'applique au dehors. Appliqué au dedans, il ne répondrait pas exactement à ma pensée, car ce

système conservateur au dedans, je ne l'admets que combiné avec beaucoup de liberté. Pour l'Europe, au contraire, je suis partisan d'un système tout à fait conservateur, et je ne trouve rien des traits d'un système semblable, ni dans la politique qui a été suivie jusqu'ici, ni dans celle qu'on vous a fait entrevoir plus ou moins clairement pour l'avenir.

Telle est ma pensée, et je vais revenir, pour la rendre tout à fait claire, sur les débats qui se sont élevés ici depuis que cette discussion est ouverte.

On m'a dit que la politique à laquelle je suis attaché s'explique par mes précédents, par mon âge, par toutes les tendances de mon esprit, que c'est, en un mot, de la vieille politique. On a dit que le principe des nationalités, adopté par le gouvernement, est bon en soi, que seulement il faut y apporter un certain correctif, que l'honorable M. Ollivier a essayé de nous offrir en blâmant le système des races, et en lui substituant le système des populations comme le seul véritable.

Je vais montrer à l'honorable M. Ollivier que ce système n'est rien, ou qu'il est celui des nationalités, aggravé par quelque chose de très fâcheusement révolutionnaire.

Un membre. — C'est évident!

M. Thiers. — Je prouverai en même temps à M. le ministre d'État que c'est ce système qui a amené les événements déplorables d'Italie et d'Allemagne; je dis déplorables, car, dans ma convic-

tion, l'équilibre du monde a été complètement bouleversé.

Je vous montrerai encore que, dans toutes les insinuations qu'on a faites ici, et qui se retrouvent dans tous nos documents publics, il reste beaucoup de ce système, et beaucoup trop pour avoir la paix, pour avoir ce repos des esprits indispensable à la prospérité publique.

Vous le voyez, Messieurs, vous êtes condamnés à me donner un peu de temps; mais, si vous me l'accordez, j'espère arriver à une clarté complète. (*Parlez! Parlez!*)

Est-il vrai qu'il y ait, dans les affaires extérieures, une politique ancienne et une politique nouvelle? Je dis : Non.

Dans cette assertion seule, si l'on y persiste, se trouvent de très grands dangers.

M. Guéroult. — Je demande la parole. (*Mouvement et bruit.*)

M. Thiers. — Messieurs, je suis tellement affaibli par la fatigue de ces longues discussions, que je supplie la Chambre de m'accorder un silence complet, si elle veut que j'arrive à quelque chose d'utile pour elle et pour le pays. (*Oui! Oui! Parlez!*)

Non, dans la politique extérieure il n'y a pas une politique nouvelle. Au contraire, dans la politique intérieure, et c'est là un point qu'il importe de bien établir, dans la politique intérieure tout doit changer constamment, mais, bien entendu, dans une certaine

mesure. Et pourquoi? C'est parce que le gouvernement, à toutes les époques, doit appartenir aux influences dominantes, et que, si nous remontons dans le passé, nous trouverons successivement l'influence féodale, puis l'influence de la royauté devenue absolue, puis, à partir de 1789, l'influence des classes moyennes associées au gouvernement, et enfin, dans le temps actuel, l'influence des classes populaires, qui elles-mêmes réclament leur part, et qui l'ont largement obtenue au moyen du suffrage universel. (*Mouvement.*)

Il faut, par conséquent, des formes nouvelles correspondant à ce déplacement continuel des influences, et dès lors je comprends que, dans la politique intérieure, il doive se produire des changements fréquents.

Qu'on n'attache pas d'ailleurs à mes paroles un sens absolu. Je ne dis pas qu'il faille tous les trois ou quatre ans changer la constitution d'un pays; mais il y a un progrès forcé, inévitable, dans la politique intérieure, et quelqu'un qui prétendrait que les institutions d'un pays ne doivent pas changer avancerait une folie, et une de ces choses qui ont perdu déjà plus d'un gouvernement. (*Très bien! sur plusieurs bancs.*) La politique extérieure, au contraire, a quelque chose de permanent, parce qu'elle se réduit à cette prudence de tous les temps, qu'on a toujours observée lorsqu'il s'agissait de gérer les affaires extérieures des nations.

Quelle que soit, en effet, la forme du gouverne-

ment, le pays reste, au dehors, une personne internationale dont les intérêts demeurent les mêmes. Parce que le gouvernement a changé, la conduite au dehors ne doit pas changer. De cela je vous donnerai mille exemples, et vous verrez que jamais le principe de la politique intérieure ne doit devenir le principe de la politique extérieure.

Toutefois, quand je dis que la politique extérieure ne doit pas changer, il faut néanmoins tenir compte des progrès de la civilisation, et je m'explique. Les nations, de barbares qu'elles étaient, sont devenues humaines et civilisées, et dès lors la politique extérieure, qui doit avoir pour base essentielle l'intérêt de l'État, a dû employer des moyens différents suivant les divers degrés de civilisation.

Ainsi je vous parlais, il y a trois jours, de la guerre de Trente Ans. Il s'est passé, à cette époque, un événement effroyable, qui fait frémir encore quand on en lit le récit; c'est le sac de Magdebourg. L'humanité entière serait révoltée aujourd'hui si elle assistait à un spectacle pareil. A mesure que les nations se civilisent, la politique devient plus humaine; mais c'est toujours l'intérêt de l'État qu'on défend par des moyens plus humains.

N'y a-t-il pas tous les jours dans la vie un spectacle qui vous frappe? Les pères de famille font le commerce : pourquoi? Ce n'est pas une simple distraction qu'ils veulent se donner en s'y livrant : c'est leur intérêt, l'intérêt de leurs familles qui les porte à

s'imposer un labeur de tous les jours. Toutefois, parmi ces pères de famille, s'il y en a qui font valoir leurs intérêts par des moyens avouables, il y en a certains, au contraire, qui agissent tout différemment.

Qu'est-ce qu'une nation? Elle doit être un honnête homme... (*Assentiment.*) Mais cela ne veut pas dire qu'elle abandonne son intérêt, pas plus que le père de famille honnête n'abandonne le sien en se conduisant avec probité. Mais, je le répète, la nation, se comportant en honnête homme, fait valoir ses intérêts honnêtement. (*Très bien!*)

Telle est donc la véritable politique des nations. Les changements au dedans ne doivent pas amener des changements de conduite au dehors. Seulement, la civilisation amène des moyens plus humains, plus conformes aux progrès des temps, et je vais vous citer, à cet égard, des exemples frappants. Je rencontre le premier dans l'histoire de la Révolution française.

Et, à cette occasion, il est bon de rappeler dans quelle situation s'est trouvée la Révolution française, aujourd'hui surtout que l'Allemagne se plaint de nos agressions répétées. En ce moment je ne voudrais blesser personne, surtout au dehors, car je désirerais que de mes paroles résultât, non seulement dans notre pays, mais dans l'Europe entière, un calme favorable à l'apaisement des esprits. Cependant je dois rappeler que c'est la Prusse, si fière aujourd'hui quand elle parle des droits de l'Allemagne, que c'est la Prusse qui a commencé les agressions territoriales,

que c'est elle qui a envahi la France la première, qui nous a fait entendre ce manifeste formidable de Brunswick, lequel a été pour une si grande part dans les malheurs de la Révolution en 1793. Oui, la Prusse, pardonnez-moi cette expression vulgaire, est venue troubler la tête de la Révolution française; elle l'a excitée au dernier point, et alors la Révolution française, perdant un moment sa raison, a déclaré la guerre à tous les rois.

Mais c'était là un accès de délire. Quand elle a recouvré un peu de bon sens, qu'a-t-elle fait? Elle a traité avec la Prusse, avec l'Espagne, elle est revenue ainsi aux saines doctrines politiques, et ce traité de Bâle, qui a valu à l'illustre M. Barthélemy de devenir directeur, ce traité a été un véritable retour au bon sens. On a vu dès lors la Révolution française, quoique restée république, rentrer tout de suite dans les véritables doctrines de la politique internationale, consistant à diriger ses relations selon ses intérêts bien entendus, et non pas selon ses passions.

Que nous est-il arrivé à nous-mêmes en 1848? Tout à coup la France a été changée en république. En face de cet événement l'Europe entière a frémi : j'étais présent; je défendais l'ordre de toutes mes forces, et j'ai frémi aussi. Qu'a fait la république, cependant? Je rends ici hommage à l'honorable M. Garnier-Pagès (je n'ai pas souvent pensé comme lui, mais j'ai presque toujours senti comme lui, et nous avons tenu souvent la même conduite), je viens

donc lui rendre hommage à lui et à ses collègues, parce que j'ai été le témoin, et je dirai un peu le complice de leur conduite. Est-ce que la république de 1848, obéissant à certaines doctrines, qui, j'en demande pardon à l'honorable M. Garnier-Pagès, ne ressemblent pas tout à fait à celles qu'il nous a exposées l'autre jour à cette tribune, est-ce que la république de 1848 s'est mise à déclarer la guerre à toute l'Europe? Non, Messieurs; elle a fait quelque chose dont il faut lui savoir un gré infini.

Dans un manifeste de M. de Lamartine, que vous connaissez tous, et que nous ne devrons pas oublier à l'occasion d'un vote que nous serons appelés à émettre prochainement (*très bien!*), dans ce manifeste, elle a parlé de la paix comme il fallait le faire, et non seulement elle en parlé, mais elle l'a pratiquée. Elle s'est trouvée, par exemple, en face du Parlement de Francfort. A-t-elle dit à l'Allemagne : Vous voulez vous convertir en un État unique, agissez comme il vous plaira...? Loin de là, elle n'a pas reconnu le Parlement de Francfort, et, en ne le reconnaissant pas, elle a considérablement contribué à faire avorter le projet d'unité qui avait été inauguré à cette époque, qui avait commencé à être réalisé, mais réalisé sous un archiduc d'Autriche, ce qui changeait beaucoup et les conséquences et le caractère de la nouvelle constitution projetée pour l'Allemagne.

A l'égard de la question italienne, la république de 1848 a-t-elle entrepris la guerre pour l'Italie?

Mais non, et pourquoi? Parce qu'elle sentait parfaitement que l'intérêt de la France n'était pas de faire une guerre pour l'Italie; et je me rappelle que l'honorable M. Bastide a eu beaucoup de luttes à soutenir pour ce motif. Et nous, membres de l'Assemblée constituante, qui, après avoir défendu la liberté sous la monarchie, défendions l'ordre sous la république, nous avons appuyé la république quand elle a refusé de se jeter, pour l'Italie, dans tous les hasards de la guerre.

Ainsi, comme je le disais, on a beau changer les institutions d'un pays, on a beau de monarchie devenir république, on ne change pas pour cela de politique extérieure, parce qu'au fond il n'y a qu'un intérêt, c'est l'intérêt de l'État, qui reste le même au dehors, quelle que soit au dedans la forme du gouvernement.

Voulez-vous que je vous montre bien clairement, par un dernier et frappant exemple, que les formes de gouvernement ne changent rien à la politique extérieure, à moins qu'on n'ait la folie de vouloir faire de la propagation de son principe une sorte d'apostolat? Cet exemple le voici.

L'Amérique, apparemment, n'est pas un vieil homme imbu des doctrines du passé. Qu'y a-t-il de plus jeune, de plus vital, de plus entreprenant au monde que l'Amérique? Eh bien, a-t-elle suivi une politique extérieure conforme à ce qu'on aurait pu supposer de sa part d'après son principe de gouver-

nement? Voyons! Le monde entier n'a-t-il pas retenti, depuis quelques années, de l'étroite alliance de l'Amérique avec la Russie? Elle avait, en Europe, à choisir entre les États libres : il y avait l'Angleterre d'abord, il y avait la France aussi, que, sous le rapport de la liberté, je ne puis mettre au même rang que l'Angleterre. L'Amérique avait donc à choisir entre l'Angleterre parfaitement libre et la France désirant le devenir, l'ayant été autrefois, espérant le devenir encore. Et qui a-t-elle choisi pour alliée? Qui? La Russie!

Est-ce l'amour de son principe qui la rapprochait de la Russie? Non, évidemment. L'Amérique a raisonné comme raisonne tout État sensé, c'est-à-dire d'après son intérêt. Elle a dit : En Angleterre on a des tendances vers l'Amérique du Sud, qui est insurgée. En France on rêve le rétablissement d'un certain empire au Mexique, et l'on a entrepris l'expédition que vous savez et dont je ne dirai que ce mot... (*on rit*), mais enfin on me permettra de le dire.

En Angleterre on a des tendances vers le Sud, et en France on rêve des établissements au Mexique. En Russie, au contraire, personne ne songe ni au Sud ni au Mexique. Tout cela considéré, l'Amérique a fait son choix, et alors ont eu lieu à Moscou des manifestations éclatantes, dont vous avez pu prendre connaissance dans les journaux. Eh bien, l'Amérique a prouvé par là, et jusqu'à la dernière évidence, la justesse du principe que je viens de poser, c'est qu'il n'y

a pas de politique ancienne ni de politique nouvelle lorsqu'il s'agit d'affaires extérieures : il n'y a que l'intérêt du pays habilement entendu et honnêtement défendu.

Quand je pose ces principes, je défie qui que ce soit de me contredire. Je demande pardon de ce qu'il peut y avoir d'un peu absolu dans mon langage; cela tient à l'énergie de mes convictions, qui sont celles de toute ma vie. Je ne sais quel sera l'avenir : l'avenir, personne ne le connaît, comme le disait M. Granier de Cassagnac; personne ne le connaît ni au dehors, ni au dedans; mais, quelle que soit un jour la forme du gouvernement de la France, je mets au défi ce gouvernement de suivre une autre politique que celle que je viens d'exposer.

Maintenant j'ajoute que faire du principe de son gouvernement un apostolat est, à l'égard du monde, une immense insolence, et, à l'égard du pays, une duperie.

Je dis une immense insolence.

Comment! Parce qu'il vous aura plu d'adopter telle ou telle forme de gouvernement, parce qu'il vous aura plu de fonder ce gouvernement sur le suffrage universel, ou sur tel autre principe, vous iriez dire aux États avec lesquels vous êtes en rapport : « Vous n'avez pas le même principe que nous, cela ne nous convient pas! » Je soutiens que c'est une arrogance sans égale. (*Interruptions.*)

S. Exc. M. Rouher, *ministre d'État et des finances.* — A qui disons-nous cela?

M. Thiers. — Permettez, je vous ai écouté avant-hier...

M. le Ministre. — Je ne vous interromps pas.

M. Thiers. — Je ne suis pas un enfant, je sais ce que je dis, et je sais bien ce qu'il faut conclure du langage qu'on apporte ici, entendez-vous?... (*Mouvement. — Très-bien! à la gauche de l'orateur.*)

M. le Ministre. — Il faut savoir aussi le bien comprendre.

M. Thiers. — Je répète que c'est une immense arrogance que de vouloir ainsi propager son principe; j'ajoute que c'est, de plus, une insigne duperie, parce que toutes les fois qu'on se préoccupe au dehors non pas du seul intérêt de l'État, mais d'un certain principe qu'on cherche à propager, on se trompe sur les vrais intérêts nationaux, et l'histoire est là qui en dépose. Que ce soient des cardinaux ou des laïques, des rois pieux ou licencieux, tous ceux qui ont voulu suivre cette politique absurde, consistant à propager leur principe, y ont trouvé ou leur perte, ou de graves dommages pour le pays.

Ceux qui, au contraire, n'ont songé qu'à l'intérêt de l'État, honnêtement et habilement entendu, ceux-là ont préparé la grandeur nationale. C'est pour cela que je vous ai cité Henri IV, Richelieu, Mazarin.

Richelieu et Mazarin, qui étaient cardinaux, qu'ont-ils fait? Ils ont soutenu en Europe les États protestants. Est-ce parce que le protestantisme leur plai-

sait, à eux cardinaux, princes de l'Église? Non. C'est parce que l'intérêt de la France était de soutenir les petits États.

Qui a prétendu exercer une sorte d'apostolat? C'est Philippe II, qui a voulu propager le principe catholique et le soutenir dans toute l'Europe. Je suis ami du catholicisme, et ce n'est pas un blâme, Dieu m'en garde! que je veux déverser sur ce grand culte; mais ce que je veux montrer, c'est que ce roi, qui était cependant un roi d'une véritable valeur, qui est resté un roi fort populaire en Espagne, ce roi a perdu sa monarchie par une semblable politique.

Et Louis XIV, qui a été certainement un bien grand roi, qui surtout a été un roi sérieux et laborieux, et doué d'un remarquable bon sens (*bruit*), Louis XIV, lorsque, cédant à ses passions, et s'irritant contre les Hollandais pour des brochures, pour des médailles, il se laissait entraîner à la guerre contre les protestants, et s'obstinait à soutenir Jacques II, qu'il était généreux de recevoir magnifiquement à Saint-Germain, mais imprudent de soutenir par les armes, Louis XIV préparait ainsi la coalition de l'Europe, qui lui fut si funeste, qui l'eût été bien plus encore, si la France inépuisable, après lui avoir donné Turenne et Condé, et plus tard Vendôme et Luxembourg, ne lui avait, au dernier moment, donné Villars pour sauver le pays en détresse. Oui, Messieurs, ces malheurs qui ont alors affligé la France, ils étaient dus à cette politique détestable qui consiste à vouloir faire

du principe adopté au dedans un apostolat au dehors. (*Mouvements divers.*)

Messieurs, je vous demande pardon de revenir à ces généralités ; mais ne voyez-vous pas que les esprits ont besoin d'être redressés et remis dans la voie du vrai? Dans notre pays, que j'aime, que j'admire, même avec ses faiblesses, comme il faut faire quand on aime véritablement, dans notre pays, qui se soumet quelquefois au pouvoir absolu avec une patience qui m'étonne, on voit souvent le simple aspect de la nouveauté égarer toutes les têtes. Il faut que la jeune génération apprenne, par la voix d'un homme qui se dévoue à son pays depuis quarante ans, que la nouveauté n'est pas toujours la vérité, et que cette politique de l'apostolat au dehors n'est conforme ni au bon sens, ni au droit, ni à l'intérêt national.

M. Émile Ollivier. — Qui est-ce qui pense à cette politique?

M. Thiers. — Si l'on n'y pense pas, on la pratique. Il n'y a qu'un droit, celui qu'ont admis tous les États libres. Est-ce que l'Angleterre n'est pas un bon juge en cette matière? Quel est son principe? Reconnaître les gouvernements de fait. L'Amérique n'en pratique pas un autre, et reconnaît partout les gouvernements de fait. Eh bien, Messieurs, vous n'avez pas à vous occuper d'autre chose. Cependant, dans ce qui s'est passé, c'est au principe des nationalités qu'on a tout sacrifié, en Italie comme en Allemagne.

Voilà ce qu'il faut dire, non pour attaquer le passé,

bien que nous ayons à la fois le droit et de graves motifs de l'attaquer, mais pour ramener notre pays à des idées saines.

Ah! si vous nous aviez laissé l'adresse,... (*ah! ah!*) si vous nous aviez laissé ainsi le moyen de nous expliquer... (*Interruption.*)

Vous le savez, Messieurs, je ne me place dans aucun parti : je vote avec les hommes de ce côté-ci (*l'orateur désigne les bancs qui sont à sa gauche*), mais il m'arrive quelquefois de contester leurs doctrines, et pour cela de leur rappeler les enseignements de l'histoire. Laissez-moi donc dire ce que je considère comme la vérité. (*Parlez! Parlez!*) Quand on porte la parole librement dans cette enceinte, quand on n'appartient à aucun parti, quand on ne cherche aucun appui, ni dans la presse ni dans les idées en vogue, on doit être regardé comme un homme qui obéit à sa conscience lorsqu'il développe sa pensée hardiment, même au risque de ne pas se voir soutenu... (*Très bien! Très bien! — Parlez! Parlez!*)

Maintenant, Messieurs, que j'ai posé ces principes essentiels, permettez-moi d'arriver brièvement (et plus vous voudrez bien m'écouter, plus je serai bref), d'arriver brièvement à ce principe déplorable, à mon avis, des nationalités, à ce principe qui a causé tous les malheurs de la situation présente.

M. Ollivier, l'autre jour, vous a dit qu'il fallait faire une distinction, et il m'a prouvé, avec une courtoisie de langage dont je le remercie, que je m'étais

grandement trompé sur ce point, et que j'aurais dû distinguer entre les populations et les races.

J'avoue qu'au premier moment j'ai eu peine à comprendre la différence; mais j'y ai réfléchi (la nuit porte conseil) et j'ai fini par saisir la distinction.

Ah ! les races, c'est bien mauvais, s'écrie M. Ollivier, et il dit des races plus de mal que je n'en avais dit des nationalités. (*Rires.*)

Mais, a-t-il ajouté : Il y a autre chose que les races... Eh ! quoi, autre chose ?... Les populations.

Cela ne me paraît pas bien clair, je le confesse. (*Nouveaux rires.*)

Pour moi, je ne connais que les races, d'abord très diverses, qui, avant Charlemagne et jusqu'à lui, s'étaient jetées sur l'Europe, et qui, barbares du Nord, barbares du Sud, sont devenues avec le temps les nations modernes. Je cherche et ne trouve pas autre chose.

Ces anciennes races barbares se sont fondues, et ont fini par composer le peuple espagnol, le peuple anglais, le peuple français, sans compter beaucoup d'autres que j'aurais pu citer. Pour moi, il n'y a que cela : ou ces anciennes races ou les nations qui en sont résultées. Néanmoins on persiste ; on nous assure qu'il y a autre chose, et que ce sont les populations.

J'ai essayé de comprendre, et, après bien des efforts, je crois y être parvenu. (*Rires.*)

On entend probablement par populations les po-

pulations consultées pour donner leur avis sur leur gouvernement. Oh! c'est là une grande entreprise! Et, lorsqu'elles ont donné leur avis, le gouvernement, par ce seul fait, est légitime ou ne l'est pas.

Assurément je suis bien convaincu que les gouvernements sont faits pour les nations, et non les nations pour les gouvernements; qu'il faut, en effet, que les gouvernements répondent au vœu des nations; et ce n'est pas moi qui, depuis quarante ans, lutte pour que le gouvernement de mon pays dépende non pas d'un homme, quelque bien intentionné, quelque bien doué qu'il soit, mais du pays lui-même, ce n'est pas moi qui nierai cette vérité. Mais êtes-vous bien assurés qu'avec le système qu'on a adopté aujourd'hui, que nous avons vu pratiqué en Italie et en Allemagne, les nations soient sérieusement consultées? (*Mouvements divers.*)

Quant à moi, pour que cela puisse constituer un droit, je vous demanderai les conditions suivantes : Premièrement, que les baïonnettes soient écartées, ce qu'on n'a pas encore fait; secondement, qu'on consulte une nation dans son état de sens rassis, dans son état de calme. (*Mouvements divers.*)

Jusqu'à présent, de quelle manière a-t-on mis en pratique le principe des nations loyalement consultées, comme on prétend le faire? On les a consultées d'abord avec 80,000, avec 100,000, avec 200,000 baïonnettes, afin, dit-on, de protéger la liberté du vote; et puis on les a consultées dans un moment où, d'après

toutes les apparences, elles n'avaient pas leur bon sens... (*Rumeurs diverses.*)

Attendez, Messieurs, attendez l'explication... Savez-vous d'où je conclus qu'elles n'avaient pas leur bon sens? De ce qu'un an ou deux ans après, elles ont voulu le contraire de ce qu'elles avaient paru vouloir à l'unanimité et avec une grande passion.

Par exemple, le gouvernement italien laisse aller (c'est un fait historique bien connu) le général Garibaldi en Sicile : aussitôt, à Palerme, la royauté napolitaine est renversée, et, trois ou quatre ans après, il a fallu que le gouvernement italien mitraillât Palerme pour ramener la population sicilienne à l'unité qu'elle avait abandonnée, après l'avoir auparavant si passionnément votée. (*Bruit prolongé.*)

M. Thiers, *s'adressant à S. Exc. M. le ministre d'État.* — Si vous voulez m'interrompre, monsieur le ministre, je vous céderai volontiers la parole.

S. Exc. M. Rouher, *ministre d'État et des finances.* — Je déclare, Monsieur, que je ne vous ai pas interrompu le moins du monde, et que vous venez de manifester une susceptibilité à laquelle je n'ai pas donné droit.

Mais, si vous voulez me permettre de répondre immédiatement un seul mot à vos dernières paroles...

M. Thiers. — Certainement.

M. le ministre. — Je dirai ceci : Quand vous défendiez avec tant de courage contre l'émeute l'ordre public menacé, en 1834, à Paris, cela voulait-il dire

que le pays ne fût pas dévoué à votre gouvernement?

Voix nombreuses. — Très bien! Très bien!

M. Thiers. — L'acte d'une minorité ne saurait être comparé à celui d'une population se levant tout entière pour demander, trois ans après, exactement le contraire de ce qu'elle avait paru vouloir avec passion trois ans auparavant. Du reste, je n'examinerai point (ce serait trop délicat), je n'examinerai point la portée de la question des nations bien ou mal consultées, et qui reviennent si vite sur le vote qu'elles ont émis. Je me garderai de traiter à fond cette question, qui serait brûlante. Je ferai seulement une remarque applicable à la France, puisque vous parlez d'elle, et, en faisant cette remarque, Dieu me préserve de répandre sur mon pays que j'aime... (*Bruit.*)

Un membre. — Mais nous l'aimons tous autant que vous.

M. Thiers. — Messieurs, je vous demande pardon, je ne vous dirai plus que j'aime mon pays... (*Rires approbatifs. — Parlez! Parlez!*)

Je ne voudrais point, à Dieu ne plaise! répandre du ridicule sur la France. Non! je ne le voudrais pas, et, d'ailleurs, ce que je vais vous dire d'elle, on peut le dire de l'Angleterre avec tout autant de fondement.

Prenez, depuis 1789, toutes les consultations qui ont été faites, et qui avaient pour but de provoquer, de la part de la France, un vœu définitif et irrévocable, depuis 1789 jusqu'en 1830, si vous voulez; voyez si le

pays, consulté dans certains moments, a toujours émis des votes dont on puisse dire qu'il les a donnés en pleine possession de lui-même.

Ainsi, dans la nuit du 4 août, on proclame Louis XVI le restaurateur de la liberté française. Trois ans après, vous savez ce qu'on en a fait!... Loin de moi la pensée de le rappeler!

Quelques années plus tard, après avoir établi une république, une, indivisible, et, n'oubliez pas ce mot, impérissable, on se jette dans les bras d'un très grand homme, qui avait bien de quoi séduire une nation, surtout dans ce moment où l'on avait besoin à la fois d'ordre, de génie organisateur et de victoire. Après l'avoir fait consul on le fait empereur, par le procédé du suffrage universel. Puis arrivent ces constitutions impériales qui paraissent à certains personnages de notre pays si bonnes, si parfaites. Napoléon, grâce à elles, peut aller partout où il veut; il use de son initiative, de cette initiative qu'on nous dit être la condition du bon gouvernement... (*Mouvement.*) Qu'arrive-t-il? La grande catastrophe de 1814.

A cette époque la France se dit : Mais j'ai été tour à tour républicaine, impériale; maintenant je reconnais qu'il fallait ne pas sortir de la longue lignée de nos rois, et elle proclame Louis XVIII! (*Mouvements divers.*) Et puis, huit ou dix mois après, encore au scrutin général, au suffrage universel, comme on l'entendait alors, on rappelle Napoléon de l'île d'Elbe. Et puis, cent jours après, que fait-on de Napoléon?

Eh bien, Messieurs, prenez l'histoire d'Angleterre, et vous verrez que les mêmes choses sont arrivées dans des circonstances presque semblables; et c'est ce qui m'autorise à vous dire que le principe nouveau que l'honorable M. Émile Ollivier a prétendu déduire du principe des nationalités, c'est-à-dire du consentement des populations, est un principe arbitraire, très souvent mensonger, et qui n'est, au fond, qu'un principe de perturbation quand on veut l'appliquer aux nations. Aller mettre un gouvernement étranger au scrutin est une chose véritablement difficile à soutenir.

M. Émile Ollivier. — Personne ne l'a dit.

M. Thiers. — C'est possible : personne ne l'a dit, mais beaucoup de gens l'on fait.

M. Rouher, *ministre d'État et des finances*. — Je demande la parole.

M. Émile Ollivier. — Je demande la parole.

M. Thiers. — Ainsi, Messieurs, principe des nationalités, principe des races, principe des populations consultées, pour moi, tout cela c'est de la propagande, je l'appelle par son nom, et la propagande n'a jamais réussi à personne. Là se trouve, à mon avis, la vraie cause de l'état déplorable de l'Europe en ce moment, et je vais reprendre brièvement les faits relatifs à l'Italie et à l'Allemagne. Pour l'Italie, l'honorable M. Rouher nous a dit : « Mais les précédents de l'école libérale ont fait la loi au gouvernement nouveau. »

Je proteste contre cette interprétation des précédents.

Si vous voulez dire que l'école libérale, à toutes les époques, s'est intéressée à l'Italie, oh! oui; mais de quoi s'agit-il? S'agit-il d'un intérêt sincère porté à la liberté de l'Italie, ou de la guerre entreprise pour lui donner l'unité? Il faut distinguer entre ces deux choses, et je citerai une autorité qui en vaut bien une autre dans cette question.

Est-ce que la République française de 1848, qui a été sollicitée, après Novare, de faire la guerre pour l'Italie, a entrepris cette guerre? Et cependant ceux qui avaient créé la république de 1848 pouvaient bien être rangés parmi les hommes de l'école libérale. Eh bien, la république de 1848 n'a pas voulu faire la guerre pour l'Italie, et, si j'entrais dans certains détails, je vous prouverais que la République, après Novare, y a obstinément résisté.

Que voulions-nous, nous autres libéraux? Oui, nous désirions que l'Italie fût libre; mais, quant à moi, lorsque des Italiens, des Italiens illustres, me parlaient d'unité, je leur disais : Non, non, jamais, pour ma part, je n'y consentirai; et si, au moment où cette question viendrait à s'élever, j'avais l'honneur de tenir entre mes mains les affaires de la France, j'y résisterais énergiquement. Je vous dirai même que, sur cette question (pardonnez-moi ce qui m'est personnel), l'amitié très sincère et très vive qui existait entre M. de Cavour et moi a été rompue. S'il vivait, il pourrait l'attester; mais, après notre mort à tous deux, ceux qui s'occuperont de nous pourront en témoigner.

Oui, nous nous sommes brouillés à ce sujet, parce qu'il aimait l'Italie plus que la France, et que moi j'aimais la France plus que l'Italie. (*Très bien! Très bien!*)

Veuillez donc, je vous prie, ne pas rattacher ce qui s'est passé en Italie aux précédents de l'école libérale. Non, de mon temps, tout en désirant la liberté de l'Italie, nous ne songions pas à son unité. J'appartenais, il est vrai, à la monarchie; mais plus tard la république a fait comme nous : elle a suivi la politique que tout le monde avait suivie à l'égard de l'Italie. Encore une fois donc, rayez les précédents de l'école libérale. C'est vous, vous seuls, qui avez constitué volontairement l'unité de l'Italie.

Maintenant vous nous dites : « Nous ne le regrettons pas! » Mais vous n'avez pas répondu à tout ce que j'ai dit pour vous inspirer quelques regrets. J'admire l'art de M. le ministre d'État, lorsqu'il s'agit d'exposer les objections de ses adversaires. En l'écoutant, on est saisi; on éprouve un vrai contentement d'esprit.

On se dit : Voici une question bien posée, donc elle sera bien résolue. On écoute, et, malgré le talent de M. le ministre d'État pour poser les questions, dès qu'il s'agit de les résoudre on ne le retrouve plus, et je ne doute pas que ce ne soit uniquement, chez lui, le défaut de la situation. Toujours est-il qu'après un parfait exposé des objections la réponse se fait attendre, et même ne vient pas du tout. (*Rires et mouvements divers.*)

Je vous ai dit, et vous n'avez pas répondu, et vous ne répondrez pas, bien qu'avec votre talent vous puissiez faire illusion à l'Assemblée... (*Réclamations.*)

Dieu me garde de vouloir blesser ni M. le ministre d'État ni ses justes appréciateurs; mais cependant laissez-moi dire que toutes les réponses qu'on pourra m'opposer seront de pures illusions... (*Interruption.*) Vous pourrez qualifier de la même manière toutes celles que je vous oppose... (*Bruit. — Écoutez! Écoutez!*) Vous êtes intolérants, comme si je tenais ici le langage d'un homme de parti... (*Interruption. — Parlez! Parlez!*)

Je le répète, Monsieur le ministre, vous n'avez pas répondu, et, suivant moi, vous ne trouverez pas de réponse valable aux trois raisons que j'ai données, et qui, à mon avis, font de la constitution de l'unité de l'Italie l'une des plus grosses fautes que la politique française ait jamais commises.

Ces trois raisons les voici :

Vous avez prétendu que c'était pour pacifier l'Europe que vous aviez constitué l'Italie : voilà ce que vous avez dit, et ce que tous les organes du gouvernement ont répété après vous. Eh bien, l'Europe, vous l'avez mise en feu.

Vous avez prétendu, en second lieu, que c'était pour affaiblir l'Autriche. Eh bien, maintenant vous l'avez presque anéantie; je dis presque, car j'espère que le mal est réparable. Je crois que l'Autriche est une puissance indispensable à l'équilibre européen, de

l'aveu de tout le monde, et pour laquelle vous êtes obligés vous-mêmes de faire aujourd'hui des vœux. Et vous avez bien raison de faire des vœux pour elle; nous devons tous en faire, car l'équilibre européen sera complètement détruit si cette puissance ne parvient pas à se reconstituer.

Plusieurs membres. — C'est vrai! C'est vrai!

M. Thiers. — Voici la troisième raison : Vous avez soutenu qu'en constituant l'Italie vous prépariez une alliée pour la France. Quant à moi, je soutiens, je dis, que, jusqu'ici, vous lui avez donné une ennemie. Et voici la preuve : est-ce que quelqu'un conteste à l'Italie une rare intelligence? Oh! assurément non; ce n'est pas moi, en tout cas, qui la lui contesterai, moi qui la connais et qui l'aime. Mais est-ce qu'il y a un Italien qui se soit mépris sur ce qui allait arriver l'année dernière, quand l'Italie contractait une alliance avec la Prusse?

Non, les Italiens savaient bien qu'ils allaient nous causer un dommage considérable, parce qu'ils savaient, ce qui était connu de l'Europe tout entière, que les projets de la Prusse étaient des projets extrêmement dangereux pour la France. J'ai souvent discuté cette question avec des Italiens de mérite : « Reconnaissez, leur disais-je, que vous nous avez causé un mal énorme en vous alliant à la Prusse. » Ils répondaient qu'ils n'avaient pu agir autrement, et c'était là leur seule excuse.

C'est ce qui me portait à vous dire, il y a trois ans,

lorsque je vous parlais de la papauté : Savez-vous pourquoi on ne doit pas créer de grandes puissances à côté de soi? C'est que, lorsqu'on les a créées, vouloir les tenir à la chaîne est une chose injuste, impossible, et que, ne pouvant en disposer à son gré, le mieux c'est de n'en pas créer, car c'est une duperie de les mettre au monde pour qu'elles se retournent contre vous le lendemain de leur création.

Vous avez donc créé pour la France une ennemie, et, quand vous venez nous promettre ici sa fidélité, vous prenez des engagements que vous seriez, dans un avenir peut-être prochain, bien embarrassés de tenir.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, je suis convaincu que l'Italie n'est pas une amie de la France, et ce qui me le prouve encore plus, c'est la conduite qu'elle tient aujourd'hui. Quel est l'intérêt de la France? C'est l'apaisement général, afin que toutes les ambitions s'arrêtent. Voilà l'intérêt de la France. Et l'Italie, au contraire, quel est le sien? L'intérêt de l'Italie ou plutôt sa condition fatale, c'est de se jeter dans de nouvelles aventures. Elle songe à Rome, elle songe même à l'Orient. En effet que va faire en ce moment la flotte italienne dans les eaux de la Grèce? Que va-t-elle y faire? Vous seriez bien embarrassés de trouver à ce mouvement un motif avouable. Du reste, je le répète, vous ne répondrez pas à ces trois raisons : vous dites avoir fait l'unité de l'Italie pour pacifier l'Europe, et vous avez mis cette malheureuse Europe en feu; vous dites avoir fait l'unité de l'Italie pour affaiblir la mai-

son d'Autriche, et vous avez détruit l'équilibre européen en brisant l'Autriche; enfin, loin de procurer un allié à la France, vous lui avez ménagé un ennemi. Telle est l'exacte vérité.

Et, en passant, je m'arrêterai un instant sur la question romaine.

Vous avez prétendu l'autre jour, avec une assurance qui m'a confondu, que la question romaine était une question résolue. Comment! la question romaine est résolue?... J'allais employer un mot qui m'aurait peut-être attiré un reproche mérité... je le retire avant de l'avoir prononcé. Mais enfin, y avez-vous bien pensé en nous disant que la question romaine était une question résolue?... Résolue!... Voici comment elle l'est.

Il y a en Italie deux partis : l'un formé de ceux qui veulent détruire la papauté tout de suite, et l'autre formé de ceux qui veulent attendre, et lui laisser le temps de mourir naturellement.

Les élections viennent d'avoir lieu en Italie; à qui ont-elles donné la victoire? Personne ne le sait encore dans le pays même. Beaucoup de gens affirment cependant que les élections ont donné la victoire à ceux qui désirent la fin immédiate de la papauté. Mais supposez que l'avantage soit resté à ceux qui consentent à atermoyer; le résultat sera le même, car ces derniers ont dans les mains les moyens d'amener le résultat désiré, la situation faite à la papauté étant impossible. Comment en serait-il autrement alors qu'elle est entourée de tous côtés par un gouvernement qui veut

sa fin, et qui le déclare ouvertement? De plus, c'est de ce même gouvernement que la papauté attend les moyens de vivre. Permettez-moi, Messieurs, de dire, à cette occasion, quelques mots du budget de la papauté. (*Parlez! Parlez!*)

Il y a 70 millions de dépenses nécessaires dans ce qui reste de l'État romain, et de cette somme une partie est consacrée à la conservation des plus belles œuvres de la civilisation. Il faut avoir vu Rome pour savoir combien cette capitale est d'un entretien difficile et coûteux, et, quand on l'a vue, il est impossible de souhaiter une diminution quelconque des sommes consacrées à la conservation de ces admirables créations de tous les siècles. J'ai pu étudier les divers services du budget romain; ce budget est soumis tous les ans à une commission consultative...

Un membre. — Peu sévère!

M. Thiers. — Je vous demande pardon; elle est plus sévère que votre commission du budget.

En face des 70 millions de dépenses du budget romain se trouvent 28 millions de revenus, auxquels l'Italie a promis d'ajouter 17 millions pour la dette afférente aux provinces par elle envahies, ce qui ferait 45 millions de ressources, et, lors même qu'elle payerait exactement, le déficit serait encore de 25 millions.

Cette année, l'Italie avait promis d'acquitter une somme de 20 millions; mais elle a déclaré, il y a quelques jours, que cette somme ne serait pas fournie,

qu'elle ne le serait que plus tard, et, en ce moment, on dispute sur l'époque à laquelle l'acquittement de cette dette pourra être effectué.

Vous voyez donc qu'on a créé à la papauté une situation impossible, tout le monde le sait, et vous venez soutenir que la question est résolue! Mais non, Messieurs, elle ne l'est pas!

Et ici quel est le sentiment qui me fait parler? Il y a un sentiment bien touchant, bien respectable, qui est celui des âmes les plus délicates, les plus élevées; c'est ce sentiment qu'on appelle la dévotion religieuse. Il y en a un autre, tout aussi respectable, quoique différent; c'est celui du bon citoyen, toujours préoccupé de l'intérêt de l'État.

Eh bien, ce n'est pas au nom de la dévotion, ce n'est pas au nom de ce sentiment, si respectable cependant, que je vous parle; je vous parle au nom de l'intérêt vrai de la France, et, pour moi, ce qui me fait attacher une importance extrême à cette question, que je dis suspendue et non pas résolue, c'est d'abord qu'on viole la liberté de conscience de la manière la plus intolérable en désolant une partie considérable de la population, laquelle tient absolument à l'établissement catholique tel qu'il est. La seconde raison pour moi, c'est qu'on fait naître ainsi une question religieuse, ce qui est toujours un danger énorme pour la société et pour le gouvernement lui-même. Et, je n'en doute pas, cette question doit être une de vos constantes préoccupations. Vous en avez

de bien grandes assurément, mais je vous crois assez prévoyants pour que celle-là soit au nombre des principales; et, en parlant ainsi, c'est un éloge que j'entends vous donner, car, si vous n'aviez pas cette prévoyance, vous seriez les plus aveugles des hommes.

Enfin, il y a une troisième raison : c'est la grandeur de la France, qui est ici en question.

Est-ce que vous ne voyez pas aujourd'hui la Russie se servir très habilement de sa clientèle religieuse en Orient? Est-ce que vous ne voyez pas l'Angleterre se servir de la clientèle protestante autant qu'elle le peut? Et nous, nous jetterions au vent la clientèle catholique!

Voilà les trois raisons qui me font insister, et me feront toujours insister, sur la question romaine, que je regarde comme l'une des plus graves conséquences de la constitution de l'Italie. Je persiste donc à dire que, sous l'influence de ce triste principe des nationalités, vous avez exposé la France à toutes sortes de malheurs en créant l'unité italienne. Mais j'ai reproché bien autre chose à cette unité, je lui ai reproché d'avoir engendré l'unité allemande, par la voie de l'exemple et par la voie du secours matériel : par la voie de l'exemple dans l'affaire du Danemark, par la voie du secours matériel dans la récente guerre.

Je veux abréger; cependant il faut que je redresse une assertion de M. le ministre d'État. M. le ministre d'État nous a dit : J'ai lu les conférences relatives à la

question du Danemark... Certainement, M. le ministre d'État les a lues; mais je lui dirai que moi aussi je les ai lues (et il faut les lire plus d'une fois pour les bien apprécier), je les ai lues il y a quelques années, lorsqu'a été soulevée la question du Danemark; je les ai lues l'année passée, avant de vous entretenir de ce sujet le 3 mai dernier. Je viens de les relire, et avant-hier, après avoir entendu la réponse de M. le ministre d'État, je me suis dit : Me serais-je trompé?... et je me suis demandé si j'avais bien compris ces conférences, quoique j'en eusse entrepris trois fois la lecture.

Le volume qui les contient n'a pas été publié en France, on ne nous fait pas ordinairement connaître ces choses-là : c'est en Angleterre qu'il a été publié. Je l'ai fait venir; le volume est là, couvert de mes notes, et je me suis demandé si j'avais bien compris ce que j'avais lu. Mais vous allez voir que l'exposé de M. le ministre d'État, très exact d'intention sans doute, est, en fait, fort inexact.

M. le ministre d'État a dit : « M. Thiers nous a accusés d'avoir laissé détruire le traité de 1852 : c'est une erreur; ce n'est pas nous. Il y a eu une douzaine de conférences, et ce n'est qu'à la cinquième qu'on a parlé du traité de 1852; par conséquent ce n'était point la question importante. Le traité de 1852 était universellement condamné, et il n'a pas été l'objet essentiel des conférences... »

S. Exc. M. Rouher, *ministre d'État et des finances.* — Je n'ai pas dit cela : je vous en demande pardon : vous

n'avez pas bien compris ma pensée. J'ai dit qu'on ne s'en était occupé qu'à une seule séance; les quatre premières ont été consacrées à l'armistice.

M. Thiers. — Je vous en demande pardon, vous parlez aujourd'hui de l'armistice, l'autre jour vous n'en avez rien dit.

Plusieurs voix. — Si! Si!

M. Thiers. — Vous en avez parlé, dites-vous? J'ai le souvenir exactement contraire, mais peu importe!

Eh bien, il est vrai que c'est à la cinquième séance seulement qu'on a parlé du traité de 1852, et par ce motif que les premières avaient été consacrées à l'armistice. Et vous croyez qu'on n'en a parlé qu'une fois! On en a parlé à peu près à toutes les conférences qui ont eu lieu depuis la cinquième. Il y en a eu douze; on en a parlé dans toutes, mais surtout dans les deux dernières, et on l'a fait avec la plus grande véhémence. Je vais vous prouver, pièces en mains, que c'est la France seule qui a abandonné le traité de 1852.

Quand se sont réunies les conférences? Elles se sont réunies au mois d'avril 1864.

Que s'était-il passé avant le mois d'avril? Le nouveau ministre des affaires étrangères vous a peut-être laissé ignorer ceci, monsieur le ministre d'État; c'est qu'avant la réunion de la conférence avaient eu lieu des faits très graves, des faits qui constituaient, de notre part, l'abandon presque irrévocable du traité de 1852. Voilà ce que vous ne nous avez pas dit.

Lorsque la question du Danemark a été soulevée, l'Angleterre nous a proposé de nous réunir en conférence. Elle était mal placée pour nous faire cette proposition, car elle avait refusé le congrès. Non pas, comme on l'a prétendu, d'une manière offensante pour nous, et avec une intention blessante, non! L'Angleterre avait recueilli l'avis de toutes les cours, et c'est cet avis qu'elle nous avait transmis. Tout le monde, en effet, consentait à venir au congrès que nous proposions; seulement ce qu'on disait revenait à ceci : Je veux bien que la question de mon voisin soit soumise au congrès, mais point la mienne. De manière que toutes les puissances consentaient à venir, à condition que ce qui les concernait ne serait pas mis en discussion. C'est là ce que l'Angleterre vous a exposé pour vous montrer l'impossibilité du congrès. On en a été blessé à Paris; j'épouserai toujours les susceptibilités de mon pays, mais enfin l'intention n'avait rien de blessant, et, quand l'Angleterre est venue parler de réunir une conférence pour le Danemark, on l'a accueillie poliment, mais froidement. Je pourrais vous citer des dépêches qui manifestaient, à l'égard de la réunion d'une conférence, cette incrédulité qu'on manifeste pour la chose dont on ne désire pas le succès. Néanmoins la conférence a été acceptée de tout le monde, et alors, obligé d'y consentir, on a énoncé les principes d'après lesquels on discuterait.

Quelle était en ce moment la situation? La Prusse et l'Autriche, à cette époque, 31 janvier 1864, admet-

taient encore le principe du traité de 1852, et je dois rappeler, à cette occasion, l'objet même de ce traité. Vous savez que ce traité, œuvre de toute l'Europe, avait pour but de conserver les duchés de l'Elbe au Danemark, pour que, resté assez fort, le Danemark pût être ce qu'il a toujours été, le gardien fidèle du Sund... Or, à cette époque, la Prusse et l'Autriche n'osaient pas contester le principe du traité de 1852, et vous verrez en effet qu'il y a eu, dans la conférence, communication d'une pièce en date du 31 janvier, par laquelle la Prusse et l'Autriche reconnaissaient formellement le principe du traité de 1852, et déclaraient ne pas vouloir s'en écarter.

Qui est-ce qui l'a abandonné avant toutes les autres puissances? La France.

Voici une dépêche insérée, il y a trois ans, dans le *Livre jaune* de 1864. J'en emprunte le texte à ce livre.

Paris, le 20 mars.

. . . . . .

« Nous sommes loin de contester la sagesse de la combinaison que le traité de Londres a eu pour objet de placer sous la sauvegarde du droit public de l'Europe... Mais il ne nous est pas permis de méconnaître les obstacles qui s'opposent à l'exécution pure et simple du traité de 1852... Parmi les États allemands, les uns ont refusé leur adhésion ou ne l'ont accordée que sous une forme restrictive; les autres, après y

avoir adhéré naguère, s'en déclarent affranchis maintenant. Enfin la Confédération germanique semble contester la valeur d'un acte auquel elle n'a pas concouru, etc... »

Je vous épargne le reste, car ce serait trop long....

« Quoi donc de plus naturel, à défaut d'une règle unanimement acceptée, que de prendre pour base le vœu des populations? Ce moyen, conforme aux véritables intérêts des deux parties, nous paraît plus propre à amener un arrangement équitable et offrant des garanties de stabilité.

« En demandant l'application d'un principe fondamental de notre droit public, et en réclamant, pour le Danemark comme pour l'Allemagne, le bénéfice de ce principe, nous croyons proposer la solution la plus juste et la plus facile de cette question, qui excite dans toute l'Europe une si vive inquiétude. »

Ainsi donc, au 20 mars, c'est-à-dire beaucoup plus d'un mois avant la réunion de la conférence, et lorsque la Prusse et l'Autriche ne demandaient pas encore l'abandon du traité de 1852, nous l'avons abandonné nous-mêmes. Vous trouverez, je le répète, le texte consacrant cet abandon dans le *Livre jaune* de 1864.

Mais il faut, Messieurs, apprécier la portée de cette déclaration. Tout le monde, même parmi les gens éclairés, tout le monde ne lit pas les documents publics, car c'est un grand travail, et, pour ma part, j'y emploie plusieurs heures par jour. Or je me rappelle l'impression que produisit parmi les hommes poli-

tiques la connaissance, non pas du texte même de la dépêche que je viens de citer, mais de son contenu. Tous les gouvernements, en effet, ont aujourd'hui à l'étranger des journaux auxquels ils font leurs confidences, et presque toujours, après un ou deux mois, leurs secrets sont ainsi divulgués. Eh bien, quand on apprit en Europe que la France, placée en présence de la question danoise, abandonnait le traité de 1852, je vous déclare que, parmi tous les hommes politiques, l'émotion fut grande, et, pour ma part, je m'écriai, et je n'étais pas le seul : Mais voilà le Danemark condamné!...

Comment! disait-on, proclamer le principe des nationalités à l'égard du Danemark! Mais c'est le mettre aux mains de ses ennemis!... Personne n'en doutait, et, quand la conférence s'assembla, on était placé sous le coup de la déclaration de la France.

Que fit la France, ou, pour mieux dire, le gouvernement français, pour assurer davantage encore l'application du principe des nationalités dans la question danoise?

On n'était pas tenté, parmi les négociateurs, d'introduire un représentant de la Confédération germanique. Savez-vous pourquoi? C'est que toutes les puissances, excepté une ou deux très petites cours allemandes, toutes les puissances que je vous ai citées l'année dernière avaient reconnu le principe du traité de 1852, et entendaient le maintenir, tandis que la Confédération germanique, n'en ayant pas reçu com-

munication, n'avait pas eu occasion de le sanctionner. Par ce motif on ne voulait pas admettre un représentant à elle, car c'était admettre un adversaire décidé du traité de 1852.

C'est nous, au contraire, qui, au moment où la conférence a été constituée, avons demandé un représentant de la Confédération germanique, qui n'était pas engagée, et ce représentant a été l'adversaire le plus violent du traité de 1852. Et, quand on s'est assemblé, qu'est-il arrivé? Est-ce que c'est une fois seulement qu'on a parlé du traité? C'est à peu près tous les jours.

L'Angleterre savait très bien, et toute l'Europe savait que nous l'avions abandonné; et cela constituait une gêne véritable, car, si la France ne l'avait pas abandonné, si tout le monde s'était montré d'accord, ni la Prusse ni l'Autriche n'auraient demandé de revenir sur ce traité soutenu par les puissances qui en étaient les auteurs. Mais on savait que la France s'en était détachée; c'était chose universellement connue dans la conférence, et alors il a fallu un certain courage à la Russie, à la Suède et à l'Angleterre, pour revenir sur un principe qui était déserté par l'une des principales puissances contractantes. Et néanmoins lord Russell, lord Clarendon, et le représentant de la Russie, M. de Brunnow, plus le représentant de la Suède, l'ont défendu avec le dernier degré d'énergie.

Et qu'a dit le plénipotentiaire de la France? Je ne

veux pas accuser l'honorable diplomate qui la représentait; il avait ses instructions, et il y a obéi : je suis sûr que c'est avec tristesse.

A-t-il une seule fois défendu le traité de 1852? Non.

Il a dit : Si le traité de 1852 ne satisfait pas toutes les parties, ne pourrait-on pas trouver autre chose?...

C'est à peu près tout ce qu'il a fait entendre, même dans les séances les plus animées.

Quand l'Angleterre a vu que les puissances allemandes trouvaient leur force dans l'adhésion de la France au principe des nationalités, elle a senti qu'il fallait faire un sacrifice. Et alors qu'a-t-elle imaginé? Une transaction qui était, au fond, une iniquité, mais qui, dans les circonstances présentes, devenait désirable.

Elle a dit : « Il faut partager en deux l'objet du litige; il faut abandonner le Holstein à l'Allemagne, et laisser le Sleswig au Danemark. » C'était au fond, je le répète, une véritable iniquité, car la juridiction de l'Allemagne sur le Holstein ne pouvait pas aller jusqu'à le conquérir, elle ne pouvait aller au delà d'une simple modification apportée à sa constitution. On faisait donc ainsi un grand sacrifice, et un sacrifice injuste en abandonnant le Holstein à l'Allemagne; mais, ce sacrifice accordé, l'humanité, la raison, la justice, tout commandait de défendre la proposition de l'Angleterre et de maintenir le Sleswig au Danemark. On a défendu en effet la proposition de l'Angleterre

avec la dernière énergie. Eh bien, nous, quelle conduite avons-nous tenue? Je voudrais qu'une commission pût lire ces conférences; c'est un gros volume; mais on y verrait que nous n'avons presque rien dit pour appuyer la transaction imaginée par l'Angleterre. Notre plénipotentiaire a continué de garder le silence, et cependant, lorsque la Prusse a vu que la proposition anglaise, énergiquement soutenue, acquérait des chances de succès, elle a proposé d'adopter pour ligne de séparation entre le Sleswig et le Holstein la ligne d'Appenrade, au lieu de la ligne du Danewircke, parce que la ligne d'Appenrade entraînait, pour le Danemark, la spoliation presque complète du Sleswig. Il ne restait, en effet, au Danemark qu'une très petite bande de terrain au sud du Jutland. Alors, je le répète, la raison, la justice, l'humanité, auraient voulu que nous résistassions à cette manière d'enlever le Sleswig au Danemark, sous le prétexte menteur d'une fixation de limites. Et savez-vous le langage que nous avons tenu alors? Admettant le partage du Sleswig, qui aurait dû être péremptoirement repoussé, nous avons dit : Puisqu'il y a du doute sur la ligne de séparation, que l'on consulte les populations...

Ainsi, dans tous les cas, c'est toujours le principe de consulter les populations qui a, de notre part, amené le sacrifice du Danemark. Telle est la rigoureuse vérité.

Et, quand le Danemark a vu qu'on le dépossédait à peu près complètement du Sleswig, qu'on ne lui lais-

sait qu'une bande de terrain le long du Jutland, le Danemark a dit : « Si malheureux que je puisse être en continuant de combattre, je ne serai pas plus maltraité que je ne suis exposé à l'être dans la conférence. J'aime encore mieux verser mon sang; on ne dira pas, du moins, que j'ai abandonné mon droit et le principe de justice le plus évident. » Cet entêtement des Danois n'a pas été aussi imprudent qu'on le prétend; car, après tout, ils n'ont guère été plus maltraités après avoir renouvelé la lutte qu'ils ne l'eussent été par la conférence elle-même, et ils ont intéressé l'Europe par leur constance et leur héroïsme. (*Très bien! Très bien!*)

La vérité la voilà. Et je défie qui que ce soit de la contester. Et vous prétendez que le Danemark n'a été qu'un incident! Comment! un incident! Mais c'est sa dépouille qui est devenue ce que j'appelais l'autre jour la pomme de discorde.

M. le ministre d'État vous a dit : « La question aurait reparu tout de même. » Comment! la question aurait reparu? Mais, je le demande, cet habile, cet audacieux M. de Bismarck, comment aurait-il fait pour soulever la question germanique, si la question danoise ne s'était pas trouvée dans ses mains, comme la plus grande, la plus heureuse des opportunités? Est-ce que, par exemple, le gouvernement prussien aurait osé dire à l'Allemagne et à l'Europe, ce qu'au reste vous n'avez pas craint d'écrire dans la lettre du 11 juin, est-ce qu'il aurait pu dire à l'Europe et à

l'Allemagne : « Mon territoire est mal limité ; il est surtout mal limité au nord ; je ne peux pas rester dans cette situation, et je fais la guerre à la Confédération germanique et à l'Autriche pour que mon territoire soit mieux configuré ? »

Je vous le demande, Messieurs, même dans les temps des plus grandes perturbations, quand est-il arrivé qu'un gouvernement, fût-il le plus audacieux des gouvernements, ait osé dire : « Je ne suis pas content de ma situation, il me faut un autre territoire, et pour ce motif je déclare la guerre. » Est-ce qu'il n'éclaterait pas aussitôt une réprobation universelle ? Non, on ne pourrait pas, on n'oserait pas agir et parler de la sorte.

Je répète donc que, si la question du Danemark n'avait pas été jetée au milieu de l'Allemagne, M. de Bismarck, tout audacieux qu'il était, n'aurait pas pu trouver un prétexte supportable pour commencer la guerre qu'il a faite l'année dernière. (*Mouvements divers.*)

Sur plusieurs bancs. — C'est vrai ! C'est vrai !

M. Thiers. — Lorsque, au contraire, les duchés ont été dans les mains des deux puissances copartageantes, l'Autriche et la Prusse, alors s'est présentée une occasion naturelle de litige, et assurément cette occasion a été saisie d'une manière qui... Je cherche une expression convenable, car je ne voudrais blesser personne... car je voudrais, moi aussi, vivre en bonne intelligence avec la Prusse... (*On rit.*) Cette occasion a été saisie d'une manière qui peut faire honneur à

l'habileté de M. de Bismarck, mais qui ne fera pas autant d'honneur à ses scrupules diplomatiques, et il est bien certain qu'il s'en est servi d'une façon qui n'a pas fait avancer le droit des gens. Enfin il y a trouvé le moyen d'élever un conflit, de faire naître la guerre. Et ainsi l'exemple donné en Italie a produit promptement ses conséquences en Danemark ; car, lorsqu'on a vu Victor-Emmanuel, le comte de Cavour, prendre successivement la Toscane, les États du pape, ceux de Naples, on a compris en Allemagne qu'il n'y avait pas à se gêner beaucoup à l'égard de l'infortuné Danemark ; on l'a dépouillé sans scrupule, et alors, après que l'Italie a eu fourni la force de l'exemple à l'unité allemande, il ne restait plus qu'à lui apporter le secours de la force matérielle, ce qui ne s'est pas fait longtemps attendre.

Vous dites : Mais non, l'unité allemande était faite, elle était faite dans les esprits.

Elle était faite, Messieurs ! Mais il n'est personne qui ne connaisse l'Allemagne. C'est assurément une nation très sérieuse que la nation allemande ; néanmoins on sait bien que les résolutions, chez elle, ne suivent pas de près les conceptions. Chacun sait qu'en Allemagne les idées se présentent, disparaissent, reviennent, et qu'il n'arrive pas souvent qu'elles se changent en résolutions.

Ainsi, de toutes les idées que le Parlement de Francfort avait répandues en Allemagne, je me rappelle que, quelques années après, il ne restait rien dans

les esprits, rien ou presque rien. On discutait sans fin; les uns voulaient l'unité par la Prusse, les autres par un Parlement presque républicain; d'autres la désiraient par l'Autriche. Mais au fond, jusqu'à l'année dernière, c'était une chose encore fort incertaine, tous ne cherchant pas cette unité de la même manière, surtout au même degré, et l'Allemagne, nonobstant la force actuelle de la Prusse, restant profondément fédérale. Et aujourd'hui, même après les succès de la Prusse, il y a encore des résistances opiniâtres à l'accomplissement de cette idée d'unité, car, je le répète, l'Allemagne est fédérale.

Immédiatement après le Parlement de Francfort, les idées qu'il avait fait naître étaient dissipées. Je ne dis pas qu'elles ne pussent pas revenir; mais elles étaient dissipées, et, si l'Italie n'était pas venue les réveiller, soyez sûrs qu'elles auraient pu sommeiller bien longtemps encore... (*Interruption.*)

Je demande pardon à ceux qui m'interrompent, je leur affirme (ce que je vais dire est peut-être bien présomptueux), je leur affirme qu'ils n'ont pas une idée exacte des faits, et, si les événements de l'année dernière n'avaient pas eu lieu, qu'ils soient convaincus que ces idées d'unité auraient été bien longtemps avant de trouver leur réalisation; car, je ne cesserai de le répéter, personne n'était d'accord, en Allemagne, sur ce sujet.

Mais le Zollverein, a-t-on dit, le Zollverein n'était-il pas un indice, et un indice certain, de cette ten-

dance décidée vers l'unité, et ne vous y êtes-vous pas rendu vous-même?

Ah! prenez garde! Il faut citer les faits avec à-propos, avec précision. Est-ce que nous avions le moyen d'empêcher le Zollverein? Savez-vous comment il est né dans les esprits? Ce qui l'y a fait naître n'avait rien de commun avec l'unité allemande. On ne pouvait pas faire une journée de poste en Allemagne (j'y ai voyagé à cette époque), on ne pouvait pas, dis-je, faire une journée de poste en Allemagne, sans traverser huit à dix lignes de douanes. Elles avaient été tellement multipliées à la frontière de tous ces petits États de l'Allemagne, que la chose était devenue intolérable.

J'ai connu le personnage éminent qui a été l'auteur véritable du Zollverein : c'était M. Cotta, homme des plus honorables, qui avait acquis dans la librairie, qu'il entendait comme les Elzévirs, une très grande fortune. C'est lui qui a été le père du Zollverein, et je vous assure qu'en le proposant il ne songeait pas du tout à l'unité germanique telle qu'on l'entend aujourd'hui... (*Interruption.*)

Il me semble, Messieurs, que je suis dans la question. (*Oui! Oui! — Parlez! Parlez!*)

Voulez-vous que je vous donne une preuve qu'il n'entrait dans l'idée du Zollverein aucune intention politique, ni surtout aucun engagement politique? C'est que la Prusse, qui aurait dû favoriser cette idée bien ardemment si elle avait pu en espérer d'impor-

tantes conséquences pour sa grandeur, la Prusse n'a pas été la première à y penser, à l'adopter, à la favoriser. Cette idée est née à Stuttgart, dans un petit État du centre de l'Allemagne. Il n'est donc pas vrai que le Zollverein fût, dès cette époque, un engagement positif, irrésistible, à l'égard de l'unité germanique.

Nous ne pouvions pas, d'ailleurs, l'empêcher en 1834. Vous, au contraire, vous étiez armés contre l'unité politique de l'Allemagne, savez-vous de quoi? Du principe fédératif, qui était consacré dans tous les traités. Vous aviez dans la main l'article des traités qui décidait que l'Allemagne serait fédérative; vous aviez l'article qui déclarait que la France, l'Angleterre et la Russie étaient garantes de la constitution germanique. Cet article de la garantie vous conférait des droits incontestables, tandis que nous n'en avions aucun pour empêcher le Zollverein; et, je le répète, ce n'était qu'un besoin commercial, qui n'avait rien de commun avec l'unité politique dont il s'agit aujourd'hui.

Plus tard, en 1863, lorsque l'empereur François-Joseph est venu à Francfort, oui, il y a eu alors un certain mouvement dans les esprits. Mais est-ce que vous croyez que ce mouvement signifiait l'unité germanique, telle que la Prusse vient de la réaliser? Si tous les princes allemands se sont empressés, à cette époque, d'accourir à Francfort, ce n'était assurément pas pour déposer leurs couronnes aux pieds de l'empereur François-Joseph! Non! ce n'était pas là l'unité

germanique qui vient de s'accomplir aux dépens des rois de Hanovre et de Saxe, des grands-ducs de Hesse et de Nassau. Il y avait dans les esprits une certaine inquiétude qui se réveillait toutes les fois qu'on parlait des vues ambitieuses de la France, et l'on croyait que la Confédération n'était pas organisée d'une manière assez forte pour se garantir contre les attaques extérieures. Et, effectivement, lorsque l'empereur François-Joseph est arrivé à Francfort, sa présence n'avait d'autre portée qu'une satisfaction à donner à ce vœu très général d'une confédération un peu plus fortement organisée pour la défense.

Quant à moi, je suis sûr qu'avec une bonne politique on aurait fait aboutir tous ces vœux d'unité à une simple réforme, qui n'aurait rien eu d'inquiétant pour l'Europe. J'en suis profondément convaincu.

Je vais, du reste, vous faire une concession, si vous voulez, une concession qui n'est pas conforme à ma conviction, que je vous ferai cependant pour la commodité du raisonnement. Si ces idées d'unité étaient si puissantes en Allemagne, alors vous êtes bien impardonnables d'avoir travaillé aussi bénévolement à l'unité italienne. Si c'étaient des matières inflammables que celles dont l'Allemagne était remplie, si c'était de la poudre, je vous dirai : Est-ce qu'on allume du feu à côté de la poudre ? Comment ! l'unité germanique était si près de son accomplissement, et vous lui donniez l'exemple, le secours de l'unité italienne ! Mais c'était, de votre part, la plus grande imprudence

imaginable! Et moi, qui n'ai jamais cru l'unité germanique irrésistible, je n'ai pas cessé néanmoins de répéter, à toute occasion, depuis dix ans, et plusieurs hommes considérables peuvent en témoigner, que la constitution de l'unité italienne était une faute énorme, parce qu'elle pouvait imprimer aux idées qui circulaient en Allemagne un élan des plus dangereux.

Cette prévision a été justifiée par les événements, et non seulement l'unité italienne a produit l'unité germanique par l'exemple, mais elle l'a amenée aussi par le moyen plus décisif d'un secours matériel. M. le ministre d'État n'a pas nié avant-hier que les secours matériels apportés par l'Italie à l'Allemagne aient aidé à l'unité germanique : il s'en est bien gardé, et, dans le fait, il ne pouvait le nier.

Les choses étant arrivées au point où elles se trouvaient l'année dernière, est-ce qu'il n'est pas clair que les effets de la guerre devaient être, presque certainement, d'amener l'unité germanique? C'est pour cela que je suis venu vous dire ici, et vous répéter, qu'il y avait un danger énorme à laisser naître la guerre. Oh! si les reproches que nous vous adressons aujourd'hui étaient une de ces querelles que les oppositions peuvent élever quelquefois après coup, vous seriez fondés à me répondre : « Si l'on avait agi autrement, vous nous auriez blâmés tout de même ! »

Mais, huit ou dix mois auparavant, c'est-à-dire le 3 mai, je vous ai dit : « Vous allez amener l'unité alle-

mande ! » Je vous l'ai annoncé, et la chose était si évidente que tout le monde aurait pu la prévoir comme moi.

Et cependant qu'avez-vous fait ?

Je sais bien qu'actuellement vous venez nous dire : « Nous ne pouvions pas arrêter l'Italie pleine de passions, l'Italie qui avait armé 4 à 500,000 hommes ; nous ne pouvions pas davantage arrêter la Prusse, dont les armées étaient réunies... toutes les imaginations étaient en mouvement..., etc. »

Ici encore je ferai remarquer à M. le ministre d'État qu'il n'est nullement exact dans sa manière de présenter les faits.

Oui, lorsqu'en juin vous avez proposé la conférence, il était devenu difficile, je le reconnais, mais non impossible d'arrêter le mouvement ; car devant un mot de la France, même alors, tout se serait arrêté.

Mais je m'adresse directement à vous, et je vous demande ceci : Qu'avez-vous fait du 1er mars au 3 mai, jour où la Chambre a manifesté ses dispositions dans le sens de la paix ? Qu'avez-vous fait dans ces deux mois-là ? Oh ! à partir du 3 mai la difficulté pouvait s'être accrue, car il y avait des centaines de mille hommes sous les armes en Prusse, il y avait des centaines de mille hommes sous les armes en Italie. Mais, du 1er mars au 3 mai, qu'avez-vous fait ? Tout le monde savait en Europe que le général Govone était parti d'Italie pour aller à Berlin négocier un traité d'alliance

entre l'Italie et la Prusse ; vous le saviez, quelle mesure avez-vous prise pour empêcher le succès de cette négociation ?

Je vous le répète, qu'avez-vous fait dans ces deux mois ? Vous me donnez le droit des conjectures quand vous refusez de produire aucune dépêche, et ces conjectures, vous ne l'ignorez pas sans doute, pour l'Europe entière, ne sont pas des conjectures. La conviction universelle est que, dans ces deux mois, la France n'avait qu'un mot à dire à l'Italie pour l'arrêter. Chacun de nous a pu entendre les Italiens, quand ils voulaient se laver du reproche d'ingratitude envers la France, répondre que, s'ils s'alliaient à la Prusse, c'était après en avoir informé la France, qu'elle le savait, et ne s'y opposait point. Si elle nous avait dit, ajoutaient-ils, si elle nous avait dit formellement : « Vous ne vous allierez pas à la Prusse », nous n'aurions pas conclu cette alliance. (*Mouvement marqué.*)

Là-dessus vous vous récriez ! Mais vous aurez beau vous récrier ; je vous opposerai le *Livre jaune* lui-même, le *Livre jaune*, qui autorise en effet tous les soupçons qu'on peut concevoir. Or, dans ce livre, vous avez publié une quantité de pièces, à partir de quelle époque ? A partir du 8 mai. Comment ! il n'y a pas eu de dépêches écrites dans les mois de mars et d'avril, pas une ! Dans le moment suprême, dans le moment où s'agitait la question de la paix et de la guerre, dans le moment où se sont accomplis les événements les plus décisifs, pas une dépêche écrite, et,

s'il y en a eu d'écrite, pas une de communiquée au pays? Eh bien, vous me donnez le droit de mettre à la place de toutes ces dépêches qui n'ont pas été publiées la notoriété européenne. Incontestablement vous m'en donnez le droit. Apportez-nous des dépêches dans lesquelles on ait dit à l'Italie qu'elle devait s'arrêter ; à la Prusse, qu'elle devait s'arrêter; apportez-nous des dépêches où l'on ait dit cela, avec les convenances diplomatiques, je le veux bien, mais avec la fermeté convenable, et alors nous pourrons vous croire. Et ces dépêches vous aviez le droit de les écrire ; vous en aviez le droit à l'égard de l'Italie, vous qui l'aviez créée, mise au monde ; vous en aviez le droit envers la Prusse, en vous fondant sur les traités. S'il y avait des dépêches, votre cause serait peut-être moins mauvaise; mais pourquoi ne les avez-vous pas publiées? En ne les publiant pas, vous m'autorisez à faire toutes les conjectures, conjectures qui, du reste, en Europe, sont des opinions établies. (*Très bien ! à gauche de l'orateur. — Mouvement prolongé.*)

Vous nous dites que vous ne pouviez pas arrêter les Italiens. A partir du 8 mai, c'était non pas impossible, mais du moins plus difficile ; au contraire c'était très facile au mois de mars, et très facile encore au mois d'avril.

Je rappellerai un dernier souvenir. Quand j'ai prié la Chambre, l'année passée, lors de la discussion de l'adresse, ce qui prouverait que la discussion de l'adresse peut avoir son utilité, quand j'ai prié la

Chambre de renvoyer la rédaction proposée à la commission de l'adresse, moi qui ne sollicite jamais de vote de la majorité, quand je vous ai priés d'ordonner ce renvoi, qu'à ma demande vous avez voté, quelle était mon intention ? J'avais remarqué dans le projet d'adresse, sur la question d'Allemagne, un silence inquiétant. J'avais aperçu, comme tout le monde, que le silence obstiné de la France entre l'Italie et la Prusse était calculé, qu'il ne pouvait qu'amener la guerre. Je vous ai suppliés d'insérer une phrase dans l'adresse ; on en a mis une qui a satisfait l'honorable M. Émile Ollivier, mais qui ne m'a pas satisfait quant à moi... (*Mouvement et rires.*)

Je n'ai pas insisté, et je me le reproche tous les jours. Je me dis que j'ai eu tort d'hésiter à demander formellement à la majorité une chose que probablement elle n'eût pas accordée à un homme qui, comme moi, est en dehors des choses du temps. Je me dis que j'aurais dû avoir le courage de m'exposer à être battu, pour me donner une chance de rompre ce silence calculé, ce silence déplorable, qui a amené les événements de cette année. Car enfin, si le projet de loi militaire n'est pas une démarche inutile, s'il est fondé, je dirai que c'est une circonstance déplorable que celle qui a motivé un tel projet !... Je me reproche donc de n'avoir pas prononcé, lors de la discussion de l'adresse, le discours que j'ai prononcé le 3 mai : peut-être, à ce moment, nous aurions arrêté à sa source ce que plus tard il n'était plus possible d'empêcher. (*Bruits divers.*) Oh !

je l'affirme, Messieurs, on a beau le nier ici, je défie qu'on trouve hors de cette enceinte un homme éclairé qui ose soutenir qu'avec un mot la France n'aurait pas tout arrêté au mois d'avril. (*Nouvelle interruption.*)

Oui, oui, je le maintiens, et, quand je suis affirmatif à ce point, soyez convaincus que je sais ce que j'avance.

Sur quelle carte a-t-on joué, pardonnez-moi, Messieurs, ce mot vulgaire, mais il rend ma pensée, sur quelle carte a-t-on joué?... On a supposé qu'il y aurait, à la suite de cette guerre, épuisement de la Prusse et de l'Autriche, et que de là surgirait peut-être une chance heureuse pour la France. Voilà la politique déplorable à laquelle nous devons la situation actuelle. Eh bien, oui, il y a eu une chance sortie de cette politique, mais cette chance a été la grandeur de la Prusse. Et, quand je parlais l'autre jour de l'événement, quand je disais que l'événement avait prononcé, et qu'il avait condamné le gouvernement, c'est cela que je voulais dire, et M. Ollivier a fort singulièrement interprété ma pensée lorsqu'il m'a dit qu'on ne devait pas courber la tête devant les événements. Oh! oui, je n'ai pas besoin qu'on m'apprenne qu'il faut se dévouer aux causes vaincues. Il y a longtemps que je leur suis dévoué, et ma vie est un long sacrifice à ces causes. Oui, je suis attaché aux causes vaincues, mais non aux personnes. Je respecte toutes les dynasties : celles qui sont tombées, parce qu'elles sont dans le

malheur ; celles qui règnent, parce qu'elles représentent le gouvernement légal de mon pays. Je les respecte les unes et les autres ; mais aucune d'elles ne m'inspire : ni celles qui ont pour elles le titre si auguste du malheur, ni celles qui ont le titre légal de se trouver à la tête de la France.

C'est l'intérêt de ma patrie qui me guide, et, quand je dis que l'événement a condamné un gouvernement, je ne prétends pas qu'il faille se soumettre au succès, quel qu'il soit. Je prétends que, dans des circonstances de ce genre, lorsqu'on est placé entre deux chances, entre lesquelles il faut savoir choisir avec un tact sûr, c'est l'événement qui prononce, et la preuve que l'événement vous a condamnés se trouve dans le projet de loi sur l'organisation militaire. Pourquoi se trouve-t-elle dans ce projet? Parce que là il y a l'indication d'une situation grave, que vous seuls avez créée, et dont vous seuls êtes responsables.

Maintenant, quelle est cette situation? Il faut la décrire avec précision.

On nous dit, en parlant de cette situation : Ce n'est rien ou presque rien, l'état de l'Allemagne est même amélioré.

Est-il bien sûr que l'état de l'Allemagne soit amélioré? Le croyez-vous? Je m'adresse à la loyauté et au bon sens de M. le ministre d'État; croit-il que l'équilibre de l'Europe soit amélioré? (*Mouvement.*)

Que vouliez-vous dire, lorsque avant-hier vous décriviez l'ancienne Allemagne, composée de 75 mil-

lions d'habitants, prêts autrefois à prendre l'offensive contre nous? Aujourd'hui, au contraire, à vous entendre, il y aurait du bénéfice, car nous n'aurions devant nous que les 30 millions de la Confédération du Nord, 40 en ajoutant les 10 millions de la Confédération du Sud, ce qui constituerait, sur les 75 millions du temps passé, un bénéfice de 35 millions en moins. Le bénéfice serait grand assurément...

En vérité je serais affligé que le nouveau ministre des affaires étrangères apportât dans le conseil une pareille connaissance de l'Europe!

Comment! l'Allemagne, à cette époque, était constituée d'une manière offensive, et, pour preuve, vous citez la guerre d'Italie! L'exemple est singulièrement choisi!

Ah! si, à cette époque... (*Plus haut! Plus haut! On n'entend pas.*)

Plusieurs membres. — Parlez en face de la Chambre.

M. Thiers —... Je suis épuisé.

Je disais : Quel exemple choisissez-vous? Justement celui où la Confédération germanique, au lieu de se montrer offensive, a été, au contraire, tellement défensive qu'elle n'a pu accomplir ses devoirs fédéraux, car vous n'adopterez pas probablement la version italienne de cette époque, qui ressemble si fort à la version prussienne de l'année dernière, et qui consiste à prétendre qu'en 1859 c'était l'Autriche qui avait voulu la guerre.

Vous savez bien que ce n'est pas elle qui a com-

mencé la guerre, pas plus en 1859 qu'en 1866. Vous savez qu'en 1859 on avait eu la plus grande peine à amener la Prusse et les petits États à venir au secours de l'Autriche, parce que la rivalité qui existait entre ces puissances était telle, et la difficulté de remuer la Confédération germanique telle aussi, que nous avions terminé la guerre à Solferino avant que les diverses puissances allemandes se fussent mises en mesure de défendre l'Autriche.

Vous parliez l'autre jour du danger auquel on était exposé jadis de rencontrer le territoire fédéral; ce qui pouvait faire naître aussitôt le cas de guerre avec la Confédération. Eh bien, la Confédération avait l'esprit de défensive à ce point qu'elle attendait qu'on eût franchi l'Adige, et violé matériellement le territoire germanique pour intervenir. C'est là une preuve évidente qu'à cette époque la Confédération germanique était purement, exclusivement défensive, et l'exemple que vous avez cité prouve contre vous avec la dernière évidence.

Maintenant qu'y a-t-il devant nous? Il y a une puissance qui, directement, possède 30 millions de sujets, et qui, indirectement, pour les intérêts militaires, bien entendu, va en posséder 10 millions appartenant à la Confédération du Sud; ce qui fera 40 millions.

Quant à l'Autriche, elle est jetée en dehors de la Confédération, bien que vous ayez déclaré par la lettre du 11 juin qu'il fallait qu'elle conservât sa grande position en Allemagne.

Ainsi, au lieu de cette Allemagne tellement fédérative, tellement défensive, que, même alors qu'une des puissances allemandes se trouvait en péril comme l'était l'Autriche après Solferino, elle ne pouvait se mettre en mouvement, au lieu de cela, vous avez M. de Bismarck disposant à lui seul des forces de l'Allemagne, ayant tout le long du Rhin des positions telles que Rastadt, Mayence, Coblentz, Cologne, où ont été élevés d'énormes ouvrages, et, derrière cette ligne formidable, 40 millions d'Allemands conduits par un gouvernement ambitieux, lequel, vous le savez, n'attend pas qu'on le réduise à la défensive. Et vous prétendez que la situation n'est pas changée, et que l'équilibre du monde n'est pas singulièrement altéré ! Je ne veux pas alarmer le pays ; je veux seulement lui faire connaître sa situation véritable, et je n'hésite pas à déclarer que cette situation est des plus graves.

Maintenant arrivons à la politique qu'il faut suivre. Il y en a trois. (*Mouvement.*)

Un membre. — Tout à l'heure il n'y en avait que deux.

M. Thiers. — Il y en a trois, se réduisant à deux en réalité. Il y en a une qui s'indique, qui s'annonce plus ou moins clairement par des insinuations, et c'est celle-là qui me semble extrêmement dangereuse, et c'est contre celle-là que, si nous avions la faculté de rédiger un ordre du jour motivé, je voudrais faire prononcer la Chambre, le gouvernement lui-même. Mais nous n'avons pas la faculté d'un ordre du jour

motivé, et nous sommes obligés de nous en remettre uniquement aux explications que chacun de nous apporte ici en motivant son vote.

Un membre. — C'est malheureux!

M. Thiers. — Oui, Messieurs, c'est malheureux, et aujourd'hui ce qu'on nous a ôté nous serait bien utile.

Une voix. — Il n'y a pas de doute.

M. Thiers. — Eh bien, c'est cette politique dont j'ai signalé la funeste influence dans ces dernières années, et dont je retrouve clairement la présence aujourd'hui, c'est cette politique qui fait que j'épuise ici mes dernières forces, c'est cette politique que je regarde comme très dangereuse, et que je voudrais faire écarter en ce moment. Cette politique qui tantôt s'appelle la politique des nationalités, tantôt s'appelle la politique des agglomérations, qui d'autres fois vous dit qu'il faut un ordre nouveau en Europe, qu'il faut d'autres principes, d'autres frontières.... Cette politique, sous quelque forme qu'elle se présente, voici comment on l'interprète en Europe!

En Europe (et ici, Messieurs, en face de la gravité de la situation, chacun doit avoir le courage de s'expliquer franchement, à ses risques et périls, sous sa responsabilité), en Europe on croit que la France, au fond, quand elle parle des grandes agglomérations, veut dire ceci : La Prusse s'est agrandie; moi, à la première occasion, je m'agrandirai de mon côté... Voilà ce qu'on croit.

Un membre. — C'est évident!

M. Thiers. — Je ne dirais pas ces choses, elles ne sortiraient pas de ma bouche, si elles n'étaient pas universellement connues en Europe. Mais, personne ne l'ignore, quand on parle de grandes agglomérations, apparemment ce n'est pas un encouragement qu'on veut donner à la Prusse, à cette Prusse si timide, si scrupuleuse (*sourires*), et qui a besoin sans doute qu'on l'encourage à étendre ses annexions autour d'elle! (*On rit.*) Tout le monde le comprend; c'est une consolation d'avenir que vous voulez offrir aux esprits qui, en France, n'admettent la grandeur qu'autant qu'elle consiste en extension de territoire.

Eh bien, vous désirez savoir quelle est la politique qui trouble l'Europe, qui l'alarme aujourd'hui : c'est celle-là.

Quand on arme de tous côtés, qu'est-ce qui peut expliquer ces armements? Je sais bien que vous dites : « Nous armons parce que tout le monde arme. » C'est là votre explication. Mais savez-vous pourquoi, en Europe, tout le monde arme? C'est parce que, dans vos manifestes, il y a eu ce singulier mot d'*agglomérations*. (*Exclamations. — Mouvement prolongé.*) Ce n'est pas ainsi que vous le comprenez. Soit! Mais prêtez l'oreille au dehors, et vous verrez si l'interprétation qui est donnée à ce mot n'est pas celle que je vous indique. Vous en faut-il une preuve? Reportez-vous à quelques semaines en arrière, je n'ai pas eu le temps de rechercher la date, lisez un discours du

ministre des affaires étrangères de Portugal, répondant à plusieurs interpellations qui lui avaient été adressées dans le parlement de Lisbonne, et vous verrez si cette manière de s'exprimer n'est pas la cause des armements qui se font de toutes parts. (*Interruptions.*) Chacun a son opinion. (*Parlez! Parlez!*) Mais il y a un immense public dans le monde qui approuvera ce que je dis ici, parce que c'est la vérité rigoureuse. (*Assentiment dans une partie de la Chambre.*) Et pourquoi voyez-vous, par exemple, la Suisse, la Belgique, la Hollande, le Danemark armer? pourquoi, si ce n'est pour l'imprudent langage de nos actes officiels? (*Interruptions.*) C'est pour ce motif que je vous disais que cette politique était funeste.

Est-ce que vous croyez que la France pourrait se livrer à un acte d'ambition, sans qu'aussitôt elle donnât le signal de toutes les ambitions en Europe? Est-ce que vous croyez que, si elle commettait autour d'elle certains actes que je ne veux pas définir, mais que chacun comprend, la Prusse n'en profiterait pas pour achever l'œuvre commencée? Est-ce que vous croyez que, si la Prusse achevait l'œuvre commencée, la Russie n'en commencerait pas une semblable de son côté? Est-ce que vous ne voyez pas que, le signal donné, ce serait à l'instant même le ravage du monde entier? Est-ce que toutes ces choses ne sont pas de la dernière évidence?

Me supposeriez-vous, par hasard, insensible à l'a-

grandissement de notre territoire? Ma vie, mes écrits, prouveraient au besoin le contraire.

Mais ce qui est clair pour moi, ce qui est clair pour tout esprit ouvert et quelque peu perspicace, c'est que, s'il y a un acte d'ambition de notre côté, nous déchaînerons à l'instant même les ambitions les plus gigantesques dans le reste du monde.

Voilà pourquoi je ne veux pas de cette politique, pourquoi je la combats sous toutes ses formes, claires ou obscures, directes ou indirectes, sous quelque apparence qu'elle se produise! Voilà pourquoi je suis pour la création d'un parti conservateur en Europe, parti qui aura pour principe : *Ne rien prendre pour soi, et ne rien laisser prendre aux autres.* (*Approbation sur plusieurs bancs.*) Cela seul est honorable, honnête et habile.

Il y a une seconde politique, c'est celle que M. Ollivier apportait dernièrement à cette tribune en nous disant : Ou il faut la guerre tout de suite, ou bien il faut déclarer à la Prusse que nous ne sommes pas jaloux de ce qu'elle fait.

Non, je ne suis pas pour la guerre. Je le dis, non pas dans le désir de flatter telle ou telle opinion, mais parce que je regarde la guerre comme une folie. Quelle doit être notre politique? Elle ne doit pas être, comme je le disais l'autre jour, de revenir sur les événements accomplis; elle doit être de les arrêter, de les suspendre, de les ralentir au moins; et la guerre, au contraire, les précipiterait.

Je n'ajouterai pas d'autres raisons que je pourrais vous donner cependant; elles sont bien fortes, et vous les connaissez comme moi.

La guerre serait donc une folie; mais, si la guerre est, selon moi, une folie, je trouve néanmoins votre confiance, honorable sans doute pour vous et pour ceux auxquels vous la témoignez, je trouve votre confiance quelque peu hasardée, car je ne puis regarder la Prusse comme une personne aussi peu offensive que vous paraissez le croire; et j'avoue que je ne suis pas disposé à lui dire, ainsi que vous sembliez le faire ces jours derniers : Vous, si bonne voisine, si désintéressée, si revenue du système des annexions, si peu portée à jalouser vos voisins... (*on rit*); non, je ne vois pas avec déplaisir, avec jalousie, tout ce que vous préparez.

Ah! je l'avoue, Messieurs, en donnant des poignées de main à tel ou tel grand personnage prussien, par delà le Rhin, je ne me trouve pas beaucoup plus rassuré par cette extrême cordialité. (*Mouvement. — Nouveaux rires.*)

On nous dit : Mais la Prusse a de bons procédés pour nous. — Tant mieux! On ajoute qu'elle ménage nos susceptibilités nationales! — Tant mieux encore. Pourtant, si vous pouviez voir tout ce qui s'imprime à Berlin, soit sous forme de journal, soit sous forme de gravures satiriques, vous reconnaîtriez que nos susceptibilités ne sont pas ménagées autant qu'on le dit ici.

Mettons cela de côté, car des articles de journaux, des caricatures, ne sont rien. Mais enfin, soit! La Prusse ménage nos susceptibilités nationales; je le crois. M. de Bismarck est un homme fort habile, et il comprend qu'une nation aussi puissante, aussi chatouilleuse que la nôtre, a besoin d'être ménagée. Profitez-en, sans y ajouter toutefois la confiance si absolue qu'on témoignait ici l'autre jour. Je ne suis donc pas pour cette politique ambitieuse qui serait le signal des ravages dans le monde, mais je ne suis pas non plus pour cette politique trop confiante que je viens de décrire. Je suis pour une politique vigilante. Cette politique vigilante peut motiver non pas le projet de loi qui nous a été présenté, mais une organisation des forces de la France que nous chercherons, que nous discuterons, en bons Français que nous sommes, sans vouloir flatter ni les susceptibilités des partis, ni même, dirai-je, les craintes de la population, non!... Je viens d'en donner la preuve tout à l'heure, car je ne m'applique à flatter aucune puissance, quelle qu'elle soit, d'en haut ou d'en bas, de droite ou de gauche.

Nous examinerons très sincèrement le projet d'organisation militaire que vous apportez. Mais, prenez-y garde, lorsque vous venez ici nous répéter que tout est bien, qu'il ne faut pas être jaloux de la grandeur de la Prusse, qu'il ne faut pas s'en offusquer, savez-vous ce que vous faites? Pour soutenir votre argumentation, vous retirez de dessous votre projet de loi

militaire sa base même; car, si les choses sont aussi satisfaisantes que vous le prétendez, votre projet de loi est mort, et ne peut supporter un instant la discussion. (*Approbation à la gauche de l'orateur.*)

Donc je suis pour cette politique qui sera vigilante, et qui, pour réussir dans les demandes qu'elle nous fait, saura mettre tout amour-propre de côté. Que l'on convienne que la situation est grave, très grave, alors le projet de loi militaire se conçoit. Si la situation n'est pas grave, et si vous venez répéter ce que vous a dit ici M. le ministre d'État, qu'on n'a pas commis une faute, je déclare que vous commettez la plus grande de toutes les fautes, celle de tuer vous-même votre projet de loi. (*Rires à gauche de l'orateur.*)

Mais à cette politique vigilante qui doit reposer sur les forces bien organisées de la France, il faut ajouter, au dehors, une politique qui ramène à nous les intérêts européens.

Or je vous ai dit que, pour ramener à nous les intérêts européens, il fallait se garder de cette politique qui annonce des projets ultérieurs sous certains mots à double entente, notamment sous celui de grandes agglomérations, et qu'il fallait, au contraire, former en Europe ce parti conservateur dont le principe serait de défendre tous les intérêts attaqués, et de n'en attaquer aucun soi-même.

Pour former ce que j'appelle en Europe ce parti conservateur, il faut que ce principe de ne rien prendre soi-même, en ne voulant pas que les autres

prennent, il faut que ce principe soit franchement posé.

A cette condition, tout le monde me comprend, vous aurez l'adhésion de l'Angleterre. Quand vous aurez obtenu l'adhésion de l'Angleterre, vous obtiendrez celle de tous les petits États de l'Europe, et même celle de l'Autriche. En effet, en supposant que l'Autriche se reconstitue, ce que je souhaite, elle ne peut pas aller jusqu'à former avec la France une alliance qui aurait pour but avoué de menacer les Allemands. L'Autriche pourra très bien se réunir à la France et à l'Angleterre disant qu'elles ne veulent ni prendre ni laisser prendre, mais cette union n'est possible qu'en la faisant reposer sur ce principe.

L'Autriche pourra se rallier à ce parti-là, et, quand vous aurez ensemble l'Angleterre, l'Autriche, la France, les petits États, ralliés autour de ce principe conservateur de tous les États existants, vous aurez constitué en Europe un parti puissant, qui tranquillisera les esprits, qui fera renaître la prospérité, et qui vous assurera encore quelques beaux jours. Le nombre de ces jours, je ne saurais le dire, car l'avenir est assez obscur pour qu'on ne puisse pas les compter; mais je dis que là, et là seulement, se trouve la bonne politique.

Si nous avions la faculté de présenter une rédaction d'ordre du jour, je donnerais la préférence à une rédaction qui signifierait ceci : Ne pensons pas au passé, ou n'y pensons que pour condamner un système

qui a été funeste à la France, mais indiquons bien pour l'avenir une politique conservatrice au dehors, libérale au dedans, avec invitation formelle au gouvernement de s'y rallier.

Quant à moi, ne trouvant pas dans les institutions qui nous régissent le moyen de présenter une rédaction qui formule exactement ma pensée, je motive mon vote à la tribune. Je voterai donc pour qu'on renvoie nos interpellations au gouvernement, non pas dans l'intention d'exprimer un blâme (j'ai prouvé que je ne craignais pas d'en exprimer un), mais dans l'intention de faire comprendre que le vœu de la Chambre, conforme en cela au vœu du pays, est pour une politique qui rompe avec celle qui nous a si mal réussi, et qui soit, je le répète, libérale au dedans, conservatrice au dehors. J'apporte mon vote à la Chambre; la Chambre fera ce qu'elle voudra, car elle est souveraine en cette matière. Mais il ne faut pas qu'elle oublie que la condition de la souveraineté c'est la responsabilité, et, en cette occasion notamment, une responsabilité immense!

(*Vive approbation et applaudissements à la gauche de l'orateur.*)

Après ce discours, M. Rouher prit de nouveau la parole, et l'ordre du jour pur et simple fut ensuite adopté par 219 voix contre 45.

CXCII

DISCOURS

SUR

L'EXPÉDITION DU MEXIQUE

PRONONCÉ LE 9 JUILLET 1867

AU CORPS LÉGISLATIF

Nos troupes avaient dû revenir du Mexique y laissant l'empereur Maximilien dans une situation désespérée, et, à l'occasion de la discussion générale du budget, M. Thiers avait projeté d'entretenir la Chambre de ces graves événements. Mais le 3 juillet, jour où il devait prendre la parole, parut au *Moniteur* une note annonçant la mort tragique de l'empereur Maximilien, et, en présence de cette nouvelle, M. Thiers crut devoir demander à la Chambre, par respect, dit-il, pour des convenances que chacun devait comprendre, de remettre le débat à une séance ultérieure. Ce fut le 9 juillet que s'ouvrit ce débat par un discours dans lequel, après avoir rappelé l'origine et les phases principales de la déplorable expédition du Mexique, M. Thiers conclut en exprimant le vœu qu'au plus tôt, dans l'intérêt du pays et du gouvernement lui-même, fût établi un contrôle assez puissant pour empêcher le retour de pareilles aventures.

Messieurs,

Je viens vous entretenir, vous le savez, de l'expédition du Mexique.

Ces jours derniers, lorsque s'est répandue la fatale nouvelle qui aujourd'hui remplit le monde civilisé d'une si vive douleur, d'une si juste indignation... (*très bien!*), je vous ai proposé de renvoyer à des moments plus calmes cette grave discussion; vous y avez consenti. Je voudrais bien différer encore, mais le temps s'écoule, votre session va se clore, et la seule année où il nous soit permis d'aborder ce sujet si important, de l'aborder avec utilité, avec à-propos, cette année va s'échapper. Que faire? Différer n'est pas possible; renoncer, selon moi, serait contraire à tous nos devoirs. (*Très bien! sur les bancs à la gauche de l'orateur.*)

Chacun de nous, Messieurs, a le droit d'entendre ses devoirs et de les remplir conformément à ses convictions. Or, pour les hommes qui, comme moi, n'apportent ici aucune passion (*léger mouvement*), aucun parti pris, aucune ambition d'aucune sorte, aucun autre désir que celui de ramener peu à peu, sans révolution surtout, la France à des institutions libres, et d'obtenir, au moyen de ces institutions, la meilleure gestion possible des affaires publiques, pour ces hommes, Messieurs, il n'est pas permis de laisser

les événements du Mexique, événements si graves, si douloureux, et de si grande conséquence, de les laisser s'enfoncer dans le gouffre du passé, sans avoir fait luire sur eux la lumière qui peut en faire sortir les enseignements qu'ils contiennent. (*Approbation sur les bancs à la gauche de l'orateur.*)

Un homme sensé qui a pu se tromper (car se tromper est, comme on l'a dit, le lot de l'humanité), un homme sensé doit-il chercher à oublier sa faute? Doit-il en quelque sorte se fuir lui-même?... Non, Messieurs; il doit regarder de sang-froid son erreur, et en rechercher les causes pour n'y plus retomber.

Or, bien que cette grave affaire ait été portée bien souvent à votre tribune, nous ne l'avons jamais envisagée avec une disposition d'esprit telle que nous pussions en faire sortir toute la vérité. Elle a été examinée pour la première fois en 1864, quoiqu'elle fût, à cette époque, commencée depuis près de deux années. J'ai eu l'honneur de vous en entretenir alors. L'échec que nous avions essuyé à Puebla avait été glorieusement réparé à Puebla même. Le prince infortuné qui vient de payer de sa généreuse vie cette téméraire entreprise n'était pas parti. Je vous ai présenté en cette occasion toutes les objections que me suggérait la prudence, et tout le reste de ma vie je regretterai de n'avoir pas été plus persuasif.

Plus tard la même affaire s'est reproduite plusieurs fois. Je me suis tu, convaincu que l'événement seul pouvait éclairer désormais les pouvoirs publics. Mes

honorables collègues de l'opposition ont persisté dans leurs réclamations.

Que leur disait-on? On leur disait qu'ils décourageaient nos soldats, qu'ils décourageaient les capitalistes!

Quant à nos soldats, Messieurs, le reproche ne me paraît pas sérieux. Nos soldats, aussi disciplinés que braves, font la guerre, ils la font héroïquement, et ne la jugent pas. (*Très bien! sur plusieurs bancs.*)

Quant aux capitalistes, il serait bien à désirer qu'ils eussent été découragés à cette époque : vous ne les verriez pas maintenant solliciter, au nom de leur misère, le secours des pouvoirs publics, et vous ne seriez pas vous-mêmes placés entre l'alternative d'un refus ou d'une nouvelle et lourde charge pour le trésor de l'État.

L'affaire a suivi son cours; elle est aujourd'hui terminée, et l'on ne peut plus nous reprocher de lui porter préjudice en la traitant. Mais on nous objectera peut-être que, si nous ne pouvons lui nuire, nous ne pouvons pas non plus la servir, et quelques personnes seront tentées de nous dire : Taisez-vous!... — De sorte que l'aveuglement à l'origine de l'expédition, un patriotisme mal entendu pendant sa durée, et le désir de l'oubli maintenant qu'elle est terminée, nous auraient interdit, à toutes les époques, le moyen de faire luire la vérité. Je ne crois pas qu'il doive en être ainsi, Messieurs, et c'est pour cela que vous me voyez remplir un devoir, pénible je vous assure, mais qui

nous est imposé à tous par la situation, car il est de l'intérêt même de la Chambre que ce devoir soit pleinement accompli. Le seul résultat qu'on puisse tirer des fautes commises, et qui, je le répète, sont inhérentes à l'humanité, c'est de s'instruire par les fautes elles-mêmes.

Eh bien, j'ai beaucoup médité sur cette affaire, et ma profonde conviction, c'est que sa cause, sa véritable cause, c'est le défaut de contrôle dans l'organisation de notre gouvernement. (*Mouvements en sens divers. — Approbation à la gauche de l'orateur.*)

Cette conviction ressortira de l'examen succinct des faits, auquel je vais me livrer devant vous en toute sincérité, et les preuves à la main.

On nous dit, pour excuser l'expédition du Mexique, qu'il s'agissait de dommages essuyés par nos compatriotes, dommages dont il fallait absolument exiger la réparation. On nous dit qu'il ne suffisait pas de leur procurer une satisfaction accidentelle, une sécurité passagère, qu'il fallait leur procurer une sécurité durable, que, pour cela, il était indispensable d'établir au Mexique un gouvernement régulier; qu'il fallait travailler à la régénération de ce beau pays, que c'était là une grande pensée, une belle et magnifique entreprise, et que, pour la faire réussir, il aurait fallu savoir persévérer, mais qu'on s'est découragé dans le cours de l'entreprise, et que c'est à ce découragement seul qu'en est dû l'insuccès.

Voilà ce qu'on répète tous les jours, voilà ce qui ressort d'une polémique quotidienne que je ne veux point qualifier.

Quant au reproche de s'être découragé, certes ceux qui ont pensé comme moi, ceux qui ont parlé comme moi, peuvent le considérer comme leur étant parfaitement étranger, car il n'y a pas un seul jour où nous ayons été, par nos convictions, encouragés à cette entreprise, et découragés, nous l'avons été dès le premier jour! Ce reproche s'adresserait tout au plus à ceux qui, après avoir cru l'entreprise nécessaire et avantageuse, n'y auraient pas persévéré. Mais le reproche n'est pas même fondé pour ces derniers, car, après un peu de temps, il n'était plus possible de conserver la moindre illusion, et de persévérer dans une entreprise destinée, quoi qu'on fît, à une fin funeste.

Mes réponses à toutes les excuses données seront les suivantes.

Il n'est pas vrai d'abord que nos compatriotes, qui avaient essuyé des dommages, aient été la cause de l'entreprise.

Il n'est pas vrai que l'entreprise présentât des chances, car elle n'en offrait aucune, d'après l'opinion universelle.

Il n'est pas vrai qu'on se soit mal à propos désisté, car, eût-on persévéré, on n'aurait essuyé que des désastres. Il a fallu de toute nécessité s'arrêter, et la cause réelle de l'entreprise, c'est une pensée, conçue à bonne intention, sans doute, mais erronée, et

qui n'a pas trouvé dans nos institutions les résistances qu'elle aurait dû rencontrer.

J'entre dans l'exposé des faits. Je serai aussi bref que possible ; mais, pour que vous puissiez saisir l'entreprise tout entière et la bien apprécier, il faut que je vous présente les faits dans leur ensemble et dans leur enchaînement.

Quand nous avons abordé au Mexique, cette contrée venait de traverser une longue suite de révolutions. Le Mexique, qui s'était détaché de la métropole au commencement du siècle actuel, avait eu à opérer en une seule fois toutes les révolutions que l'Europe a traversées depuis trois siècles. Lorsque, en effet, il avait voulu se séparer de la métropole, il était la vivante image de l'Espagne sous Philippe II ; et ces révolutions pour lesquelles l'Europe verse son sang depuis trois cents ans, le Mexique avait été obligé de les accomplir toutes à la fois en quelques années.

Après des vicissitudes nombreuses, comme on en traverse toujours dans les grandes transformations sociales, à peu près en 1860, le pays était fatigué, profondément fatigué. Il désirait ce qu'on désire à la suite de révolutions qui, tout en ayant un but honnête, ont employé des moyens qui ne l'étaient pas, il désirait qu'on touchât enfin au but, et qu'on s'y arrêtât une fois arrivé ; et ce but, c'était l'application au Mexique de ce que nous appelons les principes de 1789.

L'homme dans les mains duquel le gouvernement

était alors, et qui n'avait pas encore imprimé à son nom une tache indélébile (*Très bien! Très bien!*), cet homme, Messieurs, le président Juarez, inspirait des espérances. On croyait que, placé entre le mal et le bien, n'étant pas tombé encore sous le joug de passions odieuses, comme il y est tombé aujourd'hui, il inclinerait peut-être vers le bien. On le souhaitait; il en avait donné un signe de bon augure : il avait choisi pour principal ministre le général Doblado, qui eût été un homme éclairé dans tous les pays, qui venait d'être successivement gouverneur de Guanajato, de Queretaro, et qui avait fait, dans ces provinces, régner l'ordre, la sécurité, la prospérité. Il y avait, à cette même époque, à Mexico, un ministre des États-Unis qui est mort depuis, qui a laissé, à juste titre, dans le pays la réputation du personnage le plus respectable et le plus sensé, et si, en effet, vous lisiez ses dépêches, qui ont été publiées, vous verriez que peu d'hommes ont aussi bien prévu les événements. Or ce ministre des États-Unis, M. Corwin, ne cessait de dire à tous les Européens : « Le moment est bon pour obtenir au Mexique un gouvernement régulier; profitez-en. »

Malheureusement on avait devant soi une question redoutable, c'était celle des créances étrangères.

Au milieu de ces nombreuses révolutions, les étrangers avaient souffert, c'était tout naturel ; quelques-uns même avaient beaucoup souffert, cela n'était que trop vrai. Toutefois il y en avait qui faisaient de

leurs souffrances vraies ou prétendues, souvent prétendues, un sujet de spéculation.

Toutes les dépêches diplomatiques prouvent, en effet, qu'il y avait là une spéculation souvent odieuse. Je vous en fournirai un seul exemple.

A l'époque de l'expédition de Saint-Jean d'Ulloa, le gouvernement français avait réduit considérablement les demandes de nos compatriotes ; il les avait réduites à trois millions. Eh bien, après l'événement, lorsque, au ministère des affaires étrangères, on eut à distribuer ces trois millions, on trouva qu'il n'était réellement dû que deux millions, et il resta un million qu'on a employé plus tard à soulager d'autres souffrances.

Le Mexique avait donc à payer des sommes énormes pour ces créances dites étrangères, et il y avait dans le pays une sorte de soulèvement contre toutes les demandes de ce genre. Le gouvernement qui venait d'arriver était dénué de ressources ; il demanda un délai pour le règlement des créances étrangères ; on le lui refusa ; la rupture s'ensuivit.

Tous les hommes sensés, à cette époque, regrettèrent cette rupture ; mais, le fait étant consommé, il fallait nécessairement recourir à un acte de vigueur.

L'Angleterre, l'Espagne, la France, s'y résolurent.

Mais quel pouvait être cet acte de vigueur ?

On répète volontiers aujourd'hui que, dans de telles circonstances, il était naturel de se tromper.

Eh bien, Messieurs, il faut cependant que vous

sachiez comment, à l'origine même, on jugeait l'affaire en Europe, et si, en effet, il était si naturel de se tromper.

Les émigrés mexicains que le nouveau gouvernement avait, volontairement ou involontairement, forcés à se retirer en Europe, avaient cherché à y répandre leurs idées. Fatigués, plus fatigués que leurs autres compatriotes par les révolutions qu'ils avaient traversées, ils désiraient le rétablissement de la monarchie sur la tête d'un prince européen.

Il faut, Messieurs, que je vous montre par des preuves certaines quelle opinion les hommes éclairés se faisaient en ce moment d'une pareille pensée.

Le gouvernement anglais, bien informé par ses agents, était formellement contraire à toute entreprise de ce genre.

Nous avons eu bien peu de documents publiés en France ; mais il y en a eu beaucoup, et de parfaitement authentiques, publiés en Angleterre, en Amérique, en Espagne. En cette occasion, comme dans toutes celles qui intéressent le pays, j'ai eu soin de m'enquérir de tous les documents, de me les procurer, et de les lire avec la plus grande attention.

Les envoyés diplomatiques les plus sensés, les plus froids, peuvent quelquefois se laisser entraîner à partager les passions du pays où ils résident. Aussi je ne prendrai pas toujours leur témoignage comme infaillible. Mais il y a ici un témoignage qui avait contribué beaucoup à former l'opinion du gouvernement britan-

nique; c'est celui d'un homme très sage, dont les dépêches existent dans le *Blue-Book* anglais, le commodore Dunlop, qui commandait la flotte anglaise au Mexique, et qui avait vu passer successivement sous ses yeux tous les hommes et tous les partis. Je demande la permission de citer quelques passages d'une de ses dépêches ; ils vous prouveront quelle opinion on pouvait se faire alors de l'entreprise qui se préparait. La dépêche à laquelle je fais cet emprunt est, je le répète, tout entière dans le *Blue-Book* anglais.

« J'ai pris, dit le commodore Dunlop, tous les moyens en mon pouvoir afin de découvrir s'il y avait quelques bonnes raisons pour supposer qu'il existe au Mexique un parti influent favorable à la monarchie. Tous les renseignements que je me suis procurés, en puisant aux meilleures sources possible, me portent à supposer que le seul parti qui soit favorable à la monarchie au Mexique est le parti du clergé, et que, précisément à cause de cela, il ne paraît pas avoir la moindre chance de regagner de l'influence sur le peuple mexicain.

« Ce parti, composé de... (je ne citerai pas les expressions ; j'ai dit, lorsque j'ai parlé pour la première fois sur cette entreprise, que le clergé mexicain ne ressemblait en rien à notre respectable et sage clergé français), ce parti est en opposition avec l'esprit de notre temps ; il est détesté par la grande majorité de la nation, qui est favorable à une politique libérale.

« ... Comme la question n'est pas de savoir ce qu'il y aurait de mieux pour le Mexique, mais bien quels sont les vœux du peuple mexicain, je crains que la réponse ne soit que la grande masse de la population est en faveur des institutions républicaines.

« Sans doute des gens bien élevés et intelligents, bien posés dans la société, ont des opinions monarchiques, parce qu'ils désireraient avec raison un gouvernement fort ; mais ces gens-là sont malheureusement timides, passifs, prêts à accepter ce qu'on fait pour eux, mais incapables de rien faire eux-mêmes pour amener le succès de ce qu'ils disent être l'objet de leurs désirs. »

Voilà l'opinion qu'exprimait, à cette époque, un homme très éclairé et en position de bien juger les événements.

Aussi le gouvernement anglais était-il irrévocablement fixé sur la conduite à suivre. Il ne voulait, à aucun prix, se mêler des affaires intérieures du Mexique ; il ne voulait qu'un acte d'énergie ayant pour but d'occuper le littoral mexicain, et une invitation aux Américains, car on prévoyait déjà leur résistance, de contribuer à l'entreprise, toujours dans la mesure d'une opération bornée exclusivement au littoral.

En Espagne, où il y avait eu un moment d'enivrement pour les expéditions lointaines, en Espagne les opinions s'étaient bientôt rassises. Il y avait alors un homme d'un grand sens, d'une grande fermeté, qui gouvernait l'Espagne, c'était le maréchal O'Donnel.

Je vous prie, Messieurs, de me permettre de vous citer quelques lignes, qui vous prouveront quelle était l'opinion qu'on se faisait dans ce pays de l'expédition du Mexique.

Le maréchal O'Donnel, parlant au ministre d'Angleterre, M. Crampton, lui adressait ces paroles, qui étaient destinées et qui furent rapportées à lord Russell :

« Par rapport, disait-il, à la combinaison en question (c'était celle qui avait pour but de placer sur le trône du Mexique un prince autrichien), par rapport à la combinaison en question, il lui suffisait de me rappeler l'opinion qu'il m'avait exprimée lorsqu'on avait mis en avant l'idée de conférer la souveraineté du Mexique à un prince espagnol. Cela lui sembla si extravagant, qu'il jugea l'idée à peine digne d'examen.

« Le plan actuel ne l'était pas moins. Une monarchie sous un prince européen, si elle n'était pas garantie par l'Europe, ne durerait pas un an ; garantie et soutenue par l'Europe, ce serait une source féconde de démêlés entre les puissances européennes et les puissances de l'Amérique, qui ont adopté des institutions républicaines et repoussé l'ingérence européenne dans les affaires du nouveau monde.

« J'ignore, ajoutait le maréchal en souriant, les vœux ou la disposition de l'illustre personnage dont le nom est mis en avant ; mais je ne puis que vous répéter ce que je vous ai dit souvent, c'est que, sans être ar-

chiduc ni prince, mais simple officier général comme je suis, et supposant (ce qui toutefois est impossible) que la couronne du Mexique me fût offerte, je n'hésiterais pas un instant à la refuser. J'ai vécu trop longtemps en contact avec le Mexique, lorsque j'étais capitaine général de Cuba, pour n'avoir pas appris à connaître les mœurs et les coutumes politiques de ce pays, et la connaissance que j'en ai acquise ne m'a certainement pas conduit à penser qu'une monarchie sous un prince européen dût réussir à y ramener l'ordre. »

M. Jules Favre. — De quelle date est cette dépêche?

M. Thiers. — Elle est du 30 janvier 1862.

En France, Messieurs, les idées des émigrés mexicains avaient rencontré plus de créance, et ces idées qu'ils répandaient étaient les suivantes. Convaincus que le Mexique était fatigué (ils avaient raison), que la France était très populaire dans leur pays (et ils avaient encore raison, car elle l'était beaucoup avant notre intervention), ils répétaient sans cesse que nous n'avions qu'à paraître, que l'apparition de notre drapeau, soutenu par quelques Français seulement, suffirait pour provoquer une révolution en faveur du rétablissement de la monarchie. Ces mêmes émigrés croyaient que la dépense serait peu de chose, et que d'ailleurs on rencontrerait dans le Mexique des richesses immenses, capables de nous dédommager de tous nos efforts. A cette époque, la Californie avait

enflammé les imaginations, et l'on allait jusqu'à dire que les richesses de la Californie n'étaient rien à côté des richesses renfermées dans le Sinaloa et la Sonora, et que la France trouverait là des trésors capables de suffire au payement de sa dette. (*On rit.*)

Le parti de rétablir la monarchie adopté, il fallait choisir un prince. L'exclusion était naturellement donnée aux princes appartenant aux trois nations appelées à intervenir. On ne pouvait, en effet, couronner au Mexique ni un prince français, ni un prince anglais, ni un prince espagnol ; mais, disait-on, il y en avait un tout indiqué, c'était un prince autrichien. On trouvait là une combinaison politique admirable. C'était en 1860, peu après la guerre d'Italie. On venait, disait-on, d'enlever une province à l'Autriche, la Lombardie ; on lui donnerait un empire, et l'on aurait ainsi ce double avantage d'avoir constitué l'Italie et, en même temps, satisfait l'Autriche.

Ainsi, n'avoir qu'à paraître pour réussir, trouver des trésors immenses au Mexique pour se dédommager des efforts qu'on allait faire, enfin du même coup constituer l'Italie en satisfaisant pleinement l'Autriche, telles sont, Messieurs, les trois idées qui ont déterminé l'expédition du Mexique.

Et puis, sur cette chimère, permettez-moi le mot, on essaya de s'entendre avec le gouvernement anglais. Mais le gouvernement anglais resta invincible. Il dit : Que ceux qui veulent aller à Mexico y aillent ; quant à nous, il serait contraire à tous nos principes de nous

mêler des affaires intérieures du Mexique ; nous ne voulons nous associer qu'à une opération sur le littoral.

On insista d'une part, on persista de l'autre ; il fallut transiger, et alors intervint la convention du 31 octobre, que je ne vous lirai pas (je veux épargner vos moments, en même temps que je veux épargner mes forces), mais dont je vous rappellerai brièvement le contenu. Il était expressément dit, dans cette convention, qu'on allait au Mexique uniquement pour exiger une réparation des dommages essuyés par les citoyens des trois nations intervenantes ; qu'on ne se mêlerait en rien du gouvernement intérieur ; qu'on s'arrêterait au littoral, en y abordant avec une force suffisante pour obtenir justice. Seulement, comme la France avait beaucoup insisté pour qu'on laissât dans la convention un peu plus de latitude aux chefs appelés à agir, on avait inséré (et vous allez voir que je ne dissimule rien) une clause ainsi conçue :

« Les commandants des forces alliées seront, en outre, autorisés à accomplir les autres opérations qui seraient jugées, sur les lieux, les plus propres à réaliser le but spécifié dans le préambule de la présente convention, et notamment à assurer la sécurité des résidents étrangers. »

Cette clause, qui pouvait paraître équivoque, avait été soigneusement expliquée dans tout le cours de la négociation. Il était bien entendu que ce n'était là qu'une faculté d'exécuter les opérations accessoires, comme celles qu'on a exécutées, par exemple, en sor-

tant de la Vera-Cruz, où l'on aurait péri de la faim et de la peste si l'on ne s'était transporté à quelque distance, dans des lieux plus sains. Encore une fois, cette clause n'impliquait pas une marche sur Mexico; mais nous étions si préoccupés de cette entreprise, si persuadés de son excellence, qu'en donnant ses instructions à l'amiral Jurien de la Gravière, qui, du reste, s'est conduit en cette affaire avec beaucoup de sagesse et de prudence, on lui disait :

« Le gouvernement de l'Empereur admet que, soit pour atteindre le gouvernement mexicain, soit pour rendre plus efficace la coercition exercée sur lui par la prise de possession de ses ports, vous puissiez vous trouver dans la nécessité de combiner une marche dans l'intérieur du pays, qui conduirait, s'il le fallait, les forces alliées jusqu'à Mexico même. »

Ainsi, après avoir exclu une marche sur Mexico dans la convention, on l'admettait comme possible dans les instructions données au représentant de la France, et j'ajouterai un dernier fait pour vous prouver quel était en ce moment l'état des esprits dans le sein du gouvernement. On disait en effet au plénipotentiaire français qu'il pourrait marcher sur Mexico; et que lui donnait-on pour cela ? 2,200 hommes. Ce simple détail vous prouve jusqu'à quel point les illusions des émigrants mexicains avaient pénétré dans toutes les têtes.

On partit au mois de novembre; on arriva à la Vera-Cruz vers la fin de décembre 1861.

Le général qui commandait les trois expéditions était le général Prim. Il ne me convient pas de le juger ici. Vous savez tous que c'est un personnage aux destinées orageuses, mais auquel ses ennemis ne contestent ni beaucoup de courage ni beaucoup d'esprit.

S. M. l'Empereur des Français en avait jugé ainsi à Vichy, car il lui avait attribué le commandement même des troupes françaises.

Arrivé à la Havane, le général Prim eut occasion de voir quelques-uns des émigrés mexicains, et ils lui répétèrent ce qu'ils disaient partout, qu'il n'y avait qu'à paraître pour déterminer une révolution.

« Eh bien, leur répondit le général Prim, vous vous croyez capables d'opérer une révolution? Qu'à cela ne tienne! Nous traiterons avec vous comme nous le ferions avec le gouvernement de Juarez. Quant à nous, nous ne nous en mêlerons pas. Nos instructions sont formelles; nous traiterons avec le gouvernement, quel qu'il soit, que nous trouverons établi en arrivant au Mexique. »

A la fin de décembre, les Espagnols, les Français et les Anglais, arrivent en effet à la Vera-Cruz. Quelque mouvement éclate-t-il à leur apparition? Aucun. Immobilité absolue sur tous les points. A Mexico seulement, grande exaltation. Ces révolutionnaires mexicains, qui, quelque temps auparavant, commençaient à se calmer, s'animent de nouveau, et les hommes les plus modérés eux-mêmes, en voyant qu'on venait leur imposer un gouvernement, sans partager complète-

ment l'exaltation des révolutionnaires mexicains, adhèrent à leur sentiment patriotique, et approuvent la résistance qu'ils voulaient nous opposer.

Cependant le gouvernement, beaucoup plus calme que les masses, comprenait que c'était une grave affaire que d'avoir à la Vera-Cruz une expédition des trois plus grandes puissances maritimes de l'Europe. Aussi avait-on rapporté en toute hâte le décret qui avait suspendu l'acquittement des créances européennes, et l'on avait envoyé l'homme sage du pays, le général Doblado, pour le mettre à la tête de l'armée mexicaine et traiter avec nous.

L'armée mexicaine n'avait pas eu la présomption de disputer la Vera-Cruz aux trois grandes flottes européennes, et elle s'était retirée en arrière de la place.

Après quelques jours on comptait les malades, les morts, par centaines parmi les troupes des trois nations. Il y avait à la Vera-Cruz six mille Espagnols, deux mille et quelques cents Français, et seulement sept cents marins anglais, car les Anglais n'avaient voulu envoyer que des marins, pour être certains qu'on n'irait pas au delà de Tampico et de la Vera-Cruz. On était là bloqué, en quelque sorte, au sein de la famine et de la peste.

Le général Prim, qui ne voit de péril à rien, alla droit au camp mexicain, et il y trouva le général Doblado. Il eut avec lui une explication très franche et très complète. « Que venez-vous faire ici? » dit le général Doblado... (Tout cela résulte de documents au-

thentiques publiés en Espagne, et qui ne peuvent pas être contestés.) « Que venez-vous faire ici? dit le général Doblado. Ah ! si vous venez pour nous imposer un gouvernement, comptez sur la résistance la plus opiniâtre. Mais, si vous venez uniquement pour réclamer en faveur de vos nationaux, justice vous sera rendue, car nous comprenons la faute que nous avons commise en suspendant le payement des créances étrangères, et nous sommes tout disposés à traiter. Si donc vous ne voulez que négocier à l'occasion des dommages que vos concitoyens ont essuyés, nous n'aurons pas de peine à nous entendre, et soyez sûrs que vous aurez promptement satisfaction. — Pas de difficulté, répondit le général Prim; nos instructions sont formelles, nous ne devons pas nous mêler du gouvernement intérieur du Mexique ; nous venons uniquement revendiquer ce qui est dû à nos nationaux et traiter franchement avec vous ; mais, ajouta le général Prim, nous ne pouvons pas rester dans la position où nous sommes. — Je le comprends, répliqua le général Doblado, vous ne pouvez pas rester dans les campements que vous occupez. Je vais rétrograder, vous abandonner le défilé de Chiquite, défilé très difficile à franchir; je vais vous livrer trente lieues de pays, vous pourrez ainsi vous transporter à Orizaba, à Cordova; vous y trouverez des cantonnements sains et des vivres, car nous n'empêcherons plus les habitants de vous en apporter. Nous voulons, en un mot, traiter avec vous équitablement, amicalement. Seulement, ajoutait le

général Doblado, je vous demande deux choses : la première c'est que, si nous ne parvenions pas à nous entendre, vous nous rendiez les positions que nous vous abandonnons volontairement ; la seconde, c'est que, pour calmer les têtes exaltées de Mexico, vous permettiez que le drapeau mexicain continue à flotter à côté du drapeau espagnol, du drapeau français et du drapeau anglais. »

Aujourd'hui, Messieurs, nous sommes de sang-froid, quoique profondément affligés. Eh bien, je vous le demande, y avait-il une seule objection à opposer à ces deux conditions ? On nous livrait, en vue d'une négociation amicale et équitable, des positions importantes, et il était bien naturel de les rendre si l'on ne s'entendait pas. De plus, nous disions nous-mêmes que nous n'étions pas venus pour renverser le gouvernement mexicain, mais uniquement dans l'intérêt de nos nationaux : il était bien naturel dès lors de laisser flotter le drapeau mexicain à côté de celui des trois nations intervenantes.

Ces choses furent consenties, et elles devinrent le fond et même la totalité de la convention de la Soledad, qui fut depuis si mal interprétée en Europe. La convention fut signée le 19 février. Grâce à cette convention, nos troupes, celles des Anglais et des Espagnols, purent se transporter à Orizaba ; et ce qui prouve quel service on venait de nous rendre, c'est que, même sans ennemis à combattre, n'ayant rien apporté à ces distances de ce qui était nécessaire pour de lon-

gues marches militaires, les routes furent en quelques jours couvertes de morts et de mourants par la chaleur, la fatigue et le défaut de ressources. Que serait-il advenu s'il nous avait fallu combattre en marchant? Quoi qu'il en soit, nous parvînmes à Orizaba.

Si l'on avait voulu ne pas traiter avec nous (et il eût été insensé de ne pas le vouloir, quand on était en présence des trois plus grandes puissances maritimes de l'Europe), si l'on n'avait pas voulu traiter sincèrement avec nous, il aurait suffi de nous bloquer dans la Vera-Cruz pour nous y faire mourir presque tous de faim et de maladie. Personne en effet ne pouvait douter que, dans ce moment, l'intention de traiter avec nous ne fût sincère.

Arrivés à Orizaba, on commença à essayer de s'entendre, non pas avec le général Doblado, mais entre Français, Anglais et Espagnols, sur les réclamations qu'il convenait de présenter au gouvernement mexicain. Les Anglais demandèrent 80 millions. Je suis convaincu que cette demande était exagérée. Cependant il faut remarquer que les Anglais ont pratiqué au Mexique l'exploitation des mines en grand, et, en leur enlevant deux ou trois établissements, on pouvait leur avoir fait tort pour des millions et des millions. Il faut ajouter qu'ils avaient aussi participé à tous les emprunts, et que, de ce chef, ils avaient encore d'importantes réclamations à exercer. Néanmoins 80 millions étaient assurément un chiffre exagéré.

Les Espagnols n'en demandaient que 40. Ils font encore un grand commerce au Mexique, et ils y sont grands propriétaires. Ils en avaient été expulsés plusieurs fois, et notamment par Santa-Anna. On comprend qu'ils eussent des réclamations considérables à élever.

Quant à nous, nous avions obtenu un second règlement, longtemps après celui qui avait suivi la prise du fort de Saint-Jean d'Ulloa, et, en 1853, on nous avait concédé une somme importante. Il s'était écoulé depuis tout au plus huit années; et, quoiqu'il ne se fût écoulé que huit années, nous demandions 60 millions. Cela parut considérable. Néanmoins, comme on ne voulait pas s'ériger en juges les uns des autres, les plénipotentiaires anglais et espagnols n'élevèrent aucune objection.

Je ferai remarquer ici une chose, c'est que, depuis cette époque, c'est-à-dire en 1865, lorsqu'on a songé à évacuer le Mexique, nous avons traité avec Maximilien, et, à ce moment, nous avons évalué nous-mêmes à 40 millions la somme due à nos nationaux, mais 40 millions en papier, ce qui, au jour où nous avons traité, ne représentait pas plus de 20 millions en numéraire.

Je dois ajouter que, dans ces 20 millions, il faut faire non seulement la part des négociants français pour lesquels l'expédition du Mexique a été entreprise, mais encore la part de ceux qui, depuis le commencement de l'expédition, ont eu à souffrir des évé-

nements de la guerre, et que l'on n'estime pas à plus d'un tiers la part revenant aux premiers.

Vous voyez que, d'après notre propre évaluation, 10 millions auraient suffi à cette époque, et, si l'on en avait demandé 20, même 30, certainement on les aurait obtenus, et c'eût été un chiffre bien supérieur à ce qui était dû à nos nationaux.

Pourtant on ne dit rien, dans les conférences d'Orizaba, contre cette demande de 60 milllions; et Dieu me garde de vouloir rappeler la triste affaire Jecker, mais il devient impossible ici de la passer sous silence. Les Anglais et les Espagnols, je le répète, ne firent pas de résistance contre le chiffre de 60 millions, mais ils se récrièrent vivement quand on parla de la créance Jecker. C'était 75 millions à ajouter aux 200 millions que réclamaient les trois nations réunies, et ils trouvaient cela exorbitant, surtout pour une créance universellement décriée. On nous dit : « Mais comment demander aux Mexicains trois ou quatre années de leur revenu? C'est une prétention impossible et excessive. » Du reste, ne voulant pas se constituer juges les uns des autres, les plénipotentiaires déclarèrent qu'ils croyaient devoir en référer aux puissances auxquelles chacun d'eux appartenait. C'est ce qui fut fait immédiatement.

On était donc à Orizaba en attendant des instructions d'Europe, lorsque tout à coup on apprit qu'une nouvelle expédition venait d'arriver à la Vera-Cruz. C'était une seconde expédition française, commandée

par le brave général Lorencez, composée de quatre mille et quelques cents hommes, et qui était, je ne dirai pas suivie, mais précédée des principaux émigrés mexicains, gens très honorables, mais malheureusement pleins d'illusions.

Ils annonçaient publiquement, presque officiellement, qu'ils avaient mandat du gouvernement français pour rétablir la monarchie au Mexique, et pour la rétablir au profit d'un prince autrichien. Naturellement il y eut une grande surprise chez les plénipotentiaires réunis à Orizaba. Les plénipotentiaires espagnol et anglais dirent : Dans quelle position nous placez-vous ? Comment ! nous avons promis de ne pas nous occuper du gouvernement intérieur du Mexique ; c'est à cette condition seule que nous avons obtenu ces campements sains et abondamment pourvus grâce auxquels la vie de nos hommes a été sauvée, et, après avoir obtenu ces concessions, sur la promesse que nous ne nous mêlerions pas du gouvernement intérieur du Mexique, quatre mille et quelques cents Français arrivent avec la mission publiquement avouée de rétablir un gouvernement monarchique à Mexico ! Mais c'est là une position qui n'est pas soutenable...

On demandait, non pas, comme le bruit en a été répandu, que le général Almonte, homme fort honorable, qui doit cependant regretter la part qu'il a prise à ces événements, fût livré aux Mexicains (c'est une indignité qui ne serait venue à la pensée de personne), on se bornait à demander qu'on fît pour le général

Almonte comme on avait fait récemment pour le général Miramon, que les Anglais avaient envoyé à la Havane. « Renvoyez, disait-on, ces nouveaux venus à la Havane, et, si nous ne parvenons pas à négocier avec les Mexicains, et que les hostilités deviennent inévitables, alors on pourra permettre aux partisans du gouvernement monarchique de profiter des chances de la guerre. »

Le plénipotentiaire français, M. Jurien de la Gravière, refusa. J'ai ici le procès-verbal de rupture. J'ai voulu vous le lire dans le temps ; je ne l'ai pas pu. Il est fort long ; je vais vous résumer ce qu'il contient. Il est du 9 avril 1862. Il a été, dit-on, rédigé par la légation française ; mais peu importe ce détail ; il a été signé par les plénipotentiaires anglais, espagnol et français ; il est donc authentique.

Voici le dialogue qui s'établit à cette occasion. Les plénipotentiaires anglais et espagnol disaient : Mais c'est une position qui n'est pas soutenable... Comment ! nous avons promis de ne pas nous mêler du gouvernement intérieur du Mexique, nous avons obtenu, à cette condition, des campements convenables, et voilà que vous venez, avec une nouvelle expédition, pour renverser le gouvernement républicain, et mettre un gouvernement monarchique à sa place !...

A quoi M. Jurien de la Gravière répondait : Mais, enfin, croyez-vous que ce soit de bien bonne foi qu'on nous ait cédé ces campements, et que l'on veuille réellement entrer en négociation ?

A cela la réplique était facile. Les Mexicains, évidemment, ne nous auraient pas accordé tout ce qu'ils nous avaient accordé, s'ils n'avaient pas voulu traiter. D'ailleurs, la vue des forces déployées devant eux aurait suffi pour qu'on ne pût pas douter de leur bonne foi.

En tout cas, voici ce qu'on faisait observer au plénipotentiaire français. — Nous sommes au 9 avril; les conférences doivent s'ouvrir le 15; nous pourrons, dans six jours, avoir une réponse positive; attendez donc encore pendant ce petit nombre de jours! — Non! répliquait le plénipotentiaire français; j'ai des ordres!...

Mais, ajoutaient les plénipotentiaires étrangers, nous aussi nous avons des ordres, et nos ordres nous prescrivent de nous borner aux opérations sur le littoral. A cela le plénipotentiaire français continuait de répondre qu'il avait des ordres. On lui rappelait alors l'engagement d'honneur qu'on avait contracté en se rendant à Orizaba. — Oh! dit M. Jurien de la Gravière, quant à l'engagement d'honneur, nous l'accomplirons, nous rétrograderons pour respecter le traité; nous rendrons aux Mexicains les positions qu'ils nous ont cédées. — Sur cela les autres plénipotentiaires insistèrent en disant : Oui, l'engagement d'honneur sera rempli, mais agir ainsi, c'est déclarer la guerre. — La légation française persistant à s'appuyer sur les ordres qu'elle avait reçus, on rompit, et les Anglais, les Espagnols, regagnèrent leurs vaisseaux,

ne voulant pas, contrairement à leurs instructions, s'associer à une déclaration de guerre, quand il y avait toute facilité de négocier, et d'obtenir un résultat satisfaisant par les voies pacifiques.

Le général Prim, en se séparant de nous, dit à notre légation : J'avais l'insigne honneur de commander les Français, et je regrette de ne plus avoir cet honneur...; les Français, je les aime, je les admire, car ce sont les sentiments que tout le monde leur porte; mais je suis désolé de ce que vous allez tenter; vous allez marcher sur Puebla, je prévois quelque événement malheureux... En effet, nous marchâmes sur Puebla. Le général français, le général Lorencez, se conduisit en brave soldat, en chef intelligent; il ne commit pas de faute, mais il fut obligé de se replier. Dans ce moment les grandes pluies commençaient; tous les torrents étaient débordés; nous trouvâmes, en rétrogradant, un cours d'eau qu'il était très difficile de franchir, et nous avions derrière nous une armée qui pouvait se croire victorieuse. Heureusement quelques braves soldats français, se jetant à la nage, parvinrent à fixer des liens à la rive opposée. Un passage put être établi ; nos colonnes franchirent le cours d'eau, et là (ce qui vous donnera une idée de la difficulté d'agir à de pareilles distances), il fallut qu'elles attendissent cinq mois les secours d'Europe, et elles les ont attendus dans une attitude qui a fait l'admiration de la France, et, j'ose le dire, du monde entier. (*C'est vrai! Très bien! Très bien!*)

Voilà, Messieurs, la première période de l'expédition. On s'obstine à répéter qu'elle a eu lieu dans l'intérêt de nos nationaux... Ah! je répondrai : Non! les nationaux en ont été le prétexte; ils n'en sont pas la cause, car on pouvait traiter avantageusement pour eux; on pouvait traiter de la manière la plus facile, si on l'avait voulu. Mais on a transformé une opération fort simple à son origine en une opération extrêmement compliquée, et bientôt fatale, et vous avez pu, par le résultat, juger de ce qu'elle était véritablement.

Donc, Messieurs, mettons de côté cette excuse.

Maintenant je voudrais faire ressortir de cette histoire, que je désire abréger, mais que je ne puis pas rendre plus courte qu'elle ne l'est, je voudrais en faire ressortir ce que je vous signalais tout à l'heure, c'est-à-dire la nécessité du contrôle dans tout gouvernement bien constitué.

Eh bien, cette entreprise, vous en a-t-on dit un mot? Je dis vous, Messieurs, quoique vous ne fussiez pas alors le Corps législatif; beaucoup d'entre vous en faisaient partie, il est vrai, mais enfin c'était une autre assemblée; eh bien, cette assemblée, lui en a-t-on parlé?

Sans doute, au commencement, on ne pouvait pas lui en faire part, car l'affaire a commencé en octobre 1861, et le Corps législatif n'était pas assemblé en ce moment.

Mais la deuxième expédition, qui a été l'expédition

décisive, et qui est de la fin de mars 1862, on aurait pu en parler au Corps législatif avant de la faire partir, car il avait été assemblé le 27 janvier. Secondement l'échec de Puebla, qui avait eu lieu le 3 mai, était connu à la fin de juin, et, à la fin de juin, lors du budget rectificatif, on vous demanda, non pas 2,000 hommes, non pas 5,000, mais 17,000, et il n'y eut, ni de la part du gouvernement, ni de la part du Corps législatif, une seule observation...

M. Jules Favre. — C'est une erreur!

M. Émile Ollivier. — Nous avons averti le gouvernement!

M. Jules Favre. — C'est en juin 1862 qu'on s'est occupé de l'affaire du Mexique! Je demande pardon à notre honorable collègue de l'interrompre pour lui faire cette observation.

M. Thiers. — Soit! il est possible que, sur ce second point, je commette une erreur; toutefois il n'y eut pas, sur ce sujet, la discussion qu'il comportait, et qu'il aurait dû y avoir.

Sans doute il était, dans tous les cas, indispensable de réparer l'échec; mais une discussion grave, complète, comme celles que nous avons eues depuis, aurait pu avoir pour résultat la limitation de l'entreprise. L'échec, il fallait le réparer, mais l'entreprise, il fallait la limiter.

Eh bien, Messieurs, on a eu besoin, et je vous donne cette nouvelle preuve de la difficulté d'agir à pareille distance, on a eu besoin d'un an tout entier

pour réparer l'échec qu'on avait essuyé le 3 mai 1862, car Puebla n'a été pris que l'année d'après, le 17 mai 1863. Serait-ce là un reproche que je voudrais adresser aux braves généraux qui ont commandé nos troupes en cette occasion? Oh! non, certainement.

M. le général Forey, M. le général Bazaine, depuis maréchaux, firent très sagement de ne pas tenter un nouveau siège de Puebla sans tous les moyens qui étaient nécessaires pour le terminer à l'honneur de l'armée française, et une année entière fut nécessaire. Nous trouvâmes là un de ces sièges comme nous en avons rencontré jadis en Espagne. Les Mexicains se conduisirent comme autrefois les Espagnols à Lérida, à Tarragone; mais nos soldats, tout jeunes encore, se comportèrent comme les vieilles bandes du premier empire, et surmontèrent toutes les résistances. Puebla fut dans nos mains. (*Très bien! Très bien!*)

Là pour moi commence la véritable faute.

Mon Dieu, Messieurs, aux premiers jours on pouvait se faire illusion! Quand des hommes viennent et vous disent : Nous avons vu, ils ont toujours sur ceux qui n'ont pas vu une influence à laquelle il est difficile de résister.

Vous avez entendu ici notre honorable et ancien collègue, M. Corta, vous dire en revenant du Mexique : J'ai vu, j'ai vu, et vous vous rappelez l'impression qu'il produisit sur vous tous. Eh bien, on avait dit au gouvernement : Vous n'avez qu'à paraître au Mexique pour que le pays se lève tout entier, et je comprends

l'influence qu'avec ces paroles on avait pu exercer sur lui. Mais, après le siège de Puebla, on ne pouvait plus lui tenir ce langage, et, je le répète, c'est à ce moment que commence la faute véritablement grave.

Si ce que j'appelle le contrôle avait existé au degré où, pour ma part, je le désire, il n'est pas possible qu'un cabinet responsable, délibérant sous les yeux du Souverain, composé d'hommes d'une certaine capacité, puisque le Souverain leur fait l'honneur de les appeler auprès de lui, il n'est pas possible que, délibérant comme il faut délibérer dans une monarchie vraiment constitutionnelle, de sérieuses objections ne se fussent pas présentées à leur esprit, et ces objections, je vais en deux mots les remettre sous vos yeux.

Elles ne sont pas imaginées après coup pour le besoin de la discussion actuelle, car je vous les ai toutes présentées en 1864, bien avant les événements.

Ces objections, les voici. On avait dit : Il n'y a qu'à paraître... Eh bien, Messieurs, nous étions depuis près de deux ans au Mexique, et, malgré ce long temps écoulé, nous avions à peine dépassé Puebla. Nous trouvions devant nous des hommes incapables de nous résister en rase campagne, ce n'est pas douteux, mais des hommes faisant comme autrefois les Espagnols, s'emparant des défilés, de toutes les positions en un mot où ils pouvaient opposer quelque résistance, et là se défendant avec opiniâtreté. Ces

hommes, de plus, comme il était facile de le prévoir, comptaient sur l'appui d'une nation voisine, et, de même que les Espagnols avaient compté jadis sur l'Angleterre, eux comptaient sur l'appui de l'Amérique.

Il était donc évident que cette assertion : Il n'y a qu'à paraître, avait été fort légèrement avancée, et n'avait aucun fondement.

Mais ce n'est pas tout : nous venions de vivre au milieu des partis, nous venions de voir les uns et les autres d'assez près pour les juger. Est-ce qu'on ne pouvait pas comprendre tout de suite que la position qu'on préparait à cet infortuné prince autrichien serait bientôt une position insoutenable?

Les Mexicains avaient demandé, et croyaient avoir obtenu, en 1860, l'application des principes de 89. A la suite de la proclamation de ces principes on avait vendu en grande partie les biens du clergé. Ces biens étaient dans les mains non seulement des Mexicains eux-mêmes, mais dans les mains de beaucoup de Français et d'Anglais.

Dès lors, quelle allait être la situation du prince Maximilien en entrant à Mexico? Ou il allait commettre une folie que personne n'a voulu commettre, ni le gouvernement provisoire qui a bientôt remplacé Juarez, ni Maximilien lui-même, la folie d'évincer les acquéreurs de biens nationaux, ou bien, s'il ne faisait pas cela, s'il ne pouvait pas le faire, à l'instant même il aliénait de lui (et l'événement a prouvé que

c'était réellement inévitable), il aliénait de lui les hommes qui l'appelaient, car c'était principalement le clergé. Ainsi, à son arrivée, à l'instant même, forcément, inévitablement, il était isolé, à moins de commettre une folie tout à fait impraticable. Il était donc évident que la position du prince, le lendemain de son entrée à Mexico, serait insoutenable.

On parlait aussi des richesses du Mexique : je vous ai dit alors ce que j'en pensais. Aujourd'hui il n'y a pas un homme revenu du Mexique qui ne partage l'opinion que j'exprimais à cette époque.

L'opinion contraire était une opinion de la fin du dernier siècle. Alors tous les métaux précieux venant d'Amérique en Europe, par les mains de l'Espagne, représentaient 200 ou 250 millions par an, dont la plus grande partie était tirée du Mexique.

Vous vous rappelez sans doute que, dans les temps passés, quand on voulait donner l'idée d'une richesse prodigieuse, on disait : les richesses du Potose.

L'univers alors croyait que le Mexique recélait des trésors inépuisables. On en était là vers la fin du dernier siècle; mais depuis on avait vu la Californie produire 4 à 500 millions par année, l'Australie 3 ou 400. On aurait dû, dès lors, comprendre que la richesse du Mexique était une richesse du temps passé, et qui n'avait plus d'analogie avec les richesses du temps présent.

Que sont en effet ces mines si fameuses, et qui sont très riches, j'en conviens, en minerai argenti-

fère? Elles offrent, on ne saurait le nier, de très grandes difficultés d'exploitation. Il faut, pour traiter le minerai d'argent, soit le feu, soit le mercure : or il n'y a pas de combustible au Mexique; le mercure, on est obligé de le faire venir d'Espagne, et c'était là un lien presque providentiel qui jadis avait existé entre l'Espagne et le Mexique. L'Espagne, des extrémités de l'Europe, envoyait le mercure d'Almaden, qui était la condition indispensable de l'extraction de l'argent en Amérique.

Au contraire, en Californie, on a découvert, dans le district de Vashoë, des minerais d'argent d'une richesse très grande, et tout à côté des gisements considérables de mercure, qui rendent l'exploitation des plus faciles. Au Mexique on n'a pas ce moyen; et, en effet, des hommes qui ont pratiqué cette industrie vous diront que, tandis qu'en Californie on peut exploiter avantageusement des minerais d'argent qui ne donnent que 75 piastres pour un quintal de minerai, il faut, au Mexique, obtenir du quintal 400 piastres; et de plus, en Californie, on a le soin de n'établir aucun impôt, tandis qu'au Mexique on a la prétention de tirer de l'exploitation des mines de très grandes ressources, c'est-à-dire 20 pour cent. Cette richesse métallique, quoique réelle, est donc fort exagérée, à cause des difficultés de l'exploitation.

De plus, si de la richesse métallique on passe à la richesse agricole, est-ce que le sol du Mexique a donné l'un de ces résultats merveilleux comme ceux de la

culture du coton dans les États-Unis d'Amérique, ou de la culture du café dans le Brésil? Quant au coton, vous savez ce qu'il était, et ce qu'il sera bientôt encore pour les États-Unis; et quant au café, le Brésil en envoie pour près de 300 millions de francs en Europe. Rien de pareil ne s'est produit au Mexique; non pas que le sol y manque de fertilité, mais il est placé dans des conditions particulières, qui ne le rendent pas facilement exploitable. Dans les parties basses il est très fertile, mais pestilentiel. Dans les parties hautes il est exposé tour à tour à quatre ou cinq mois de pluies torrentielles, et puis à six, sept, huit mois d'une sécheresse qui désole tout le pays. Il n'y a de culture possible que dans certaines parties où les eaux peuvent se conserver, parties qui sont dans les mains du clergé ou de quelques grands propriétaires. Grâce à ces conditions, le sol mexicain n'a jamais donné que de quoi alimenter le pays lui-même.

Ainsi toute la richesse du Mexique, consistant dans 120 ou 150 millions de métaux précieux, qui, pour être complètement exploités, auraient exigé un gouvernement régulier et une situation paisible, ne pouvait pas servir de base à un budget comme celui dont on a parlé si souvent ici, budget fabuleux, et à peine réalisable avec beaucoup de temps et de persévérance.

Donc, une résistance très vraisemblable, comme celle que les Espagnols nous avaient jadis présentée de 1808 à 1813; une position intolérable pour

le prince qu'on enverrait dans cette région lointaine, parce que, s'il ne commettait pas une folie, le seul parti qui l'appelait ne pourrait manquer de devenir son ennemi à l'instant même ; une richesse réelle sans doute, mais ne pouvant devenir tout à fait réelle qu'avec beaucoup de temps, ce qui exigerait, de la part de la France, beaucoup d'hommes, beaucoup de millions pendant beaucoup d'années; et enfin, si la France montrait cette persévérance, qui n'aurait été qu'un entêtement insensé, la certitude de trouver, de la part des États-Unis, une opposition redoutable : tels étaient les éléments bien peu rassurants qu'offrait le nouvel établissement monarchique projeté au Mexique.

Je dis que, si le gouvernement français eût été constitué comme il faut le souhaiter, il n'est pas possible que, dans le nombre de dix ministres, tous devant être supposés des hommes éclairés, et délibérant devant le Souverain, de telles objections ne se fussent pas présentées.

Comment les choses se sont-elles passées dans le sein du gouvernement français? Nous l'ignorons. Toujours est-il qu'après la prise de Puebla on marcha sur Mexico. On s'était rendu maître de Puebla en mai 1863, et en juin on entrait à Mexico.

Oh! alors ce parti, qui avait annoncé tant de merveilles dès qu'on paraîtrait, se montra enfin, mais quand nous fûmes entrés victorieusement dans la capitale mexicaine.

Immédiatement on institua un gouvernement pro-

visoire composé du général Almonte, de l'archevêque de Mexico, Mgr La Bastida, du général Salas, tous hommes honorables, mais, je le répète, pleins des illusions qui naissaient de leur situation même.

On convoqua une junte, formée d'hommes également honorables, tous, comme le disait le commodore anglais Dunlop, gens bien posés, intelligents, d'opinions raisonnables, mais peu capables de soutenir le gouvernement qui avait leur préférence.

Cette junte de 215 membres vota, à la majorité de 213 votants sur 215, la restauration de la monarchie, et sur-le-champ décida qu'on offrirait la couronne à l'archiduc Maximilien.

Une députation chargée de cette mission partit pour l'Europe.

Pendant ce temps, l'armée française ne se reposa point à Mexico; elle alla s'emparer des districts de Guanajato, de Queretaro, districts très riches, très cultivés. Les Français furent bien reçus, car, au Mexique, on aimait les Français; mais, dans ce bon accueil, il était aisé d'apercevoir une certaine réserve, parce que la population éclairée avait de grands doutes sur le succès de l'entreprise.

Je pourrais vous montrer une lettre (tout en voulant abréger ce récit), une lettre d'un négociant très respectable, qui a fait dans ce pays une fortune honorablement acquise dont il vient de perdre une partie, et qui, écrivant à Paris, dépeignait exactement la situation. Les autorités françaises le connaissent par-

faitement; je ne le nomme pas, parce qu'au milieu des vicissitudes des partis, je ne veux pas livrer un nom français à toutes les passions furieuses qui sont déchaînées en ce moment. (*Très bien!*) J'ai là l'original de la lettre, et ceux qui voudront la lire le pourront.

Ce négociant était venu passer quelque temps en France; il était reparti ensuite pour le Mexique, et je vous dirai que toutes les prédictions qu'il a faites se sont réalisées. Il écrivait : « J'ai retrouvé le Mexique un peu plus tranquille que je ne l'avais laissé; mais il faudra, hélas! envoyer encore longtemps des soldats et des millions! Le Mexicain est vaincu, mais il n'est pas soumis; partout où nos troupes se présentent, elles ne rencontrent aucune résistance, mais, à mesure qu'elles évacuent une ville, le parti libéral y rentre immédiatement sans opposition, et y règne sans conteste.

« Le général Bazaine se conduit avec une grande sagesse, » etc... L'auteur de la lettre ajoute : « Enfin nous attendons l'archiduc, qui doit tout pacifier, dit-on : je le souhaite de grand cœur, mais je ne l'espère guère. »

Voilà l'opinion qu'avaient les hommes désintéressés; quand je dis désintéressés, le mot n'est pas exact, car il s'agit d'un Français qui avait le plus grand intérêt au succès de l'expédition.

Une députation, comme on vient de le voir, fut envoyée en Europe en 1863, traversa Paris, se rendit

à Miramar, et fit à l'archiduc Maximilien les propositions qu'elle était chargée de lui apporter.

Ce prince, vous le savez, était un homme d'un esprit vif, d'un cœur généreux, aimant les grandes choses, mais malheureusement ne possédant pas encore l'expérience qu'il aurait fallu avoir pour apprécier les difficultés de l'entreprise qu'on lui proposait.

Cependant il ne se dissimula pas complètement ces difficultés. Si l'on en croit le traité de Miramar, si l'on en croit des publications, regrettables peut-être, qui ont eu lieu dans les derniers jours de notre expédition, en présence même des autorités françaises, publications officielles, le prince ne se serait décidé que par les motifs que voici : non seulement l'espérance, mais la promesse formelle d'une force française, maintenue assez longtemps pour que l'entreprise pût réussir, et puis de suffisants secours en argent, au moyen d'opérations financières exécutées en Europe.

Il vint à Paris en janvier 1864 : c'était un peu après la réunion de la présente législature. L'esprit de contrôle commençait à se manifester; nous n'avions pas le droit d'interpellation, mais, ce qui vaut mieux, nous avions la faculté de rédiger une adresse, et pour nous tous le droit de traiter n'importe quelle question moyennant un amendement à cette adresse.

Vous me fîtes l'honneur de m'écouter longtemps sur ce sujet, et je vous présentai toutes les objections que je viens de résumer dans ces quelques mots : ré-

sistances faciles à prévoir de la part des Mexicains, difficultés insurmontables pour le prince Maximilien dès son arrivée au Mexique, très peu de résultats commerciaux et financiers à attendre, nécessité, pour obtenir ces résultats, d'une longue persévérance, et, si l'on voulait enfin persévérer, danger certain de l'intervention des Américains.

Le lendemain du jour où je vous avais exposé ces choses, on allait voter le paragraphe de l'adresse; je demandai la parole, et, de ma place, en peu de mots, mais avec toute la véhémence que je pus y mettre, je vous dis ceci : Messieurs, nous avons réparé l'échec de Puebla, nous l'avons réparé glorieusement, maintenant il est temps de s'arrêter. Le prince n'est pas parti; il dépend de vous, par une rédaction non pas dépourvue de respect, mais indiquant seulement vos appréhensions, de le retenir; je vous supplie de le faire... — Et l'on me répondait : Comment! nous abandonnerions les émigrés mexicains, nous abandonnerions le général Almonte, nous abandonnerions Mgr La Bastida!... Je répliquais : Quoi! vous n'osez pas abandonner les émigrés mexicains, le général Almonte et Mgr La Bastida! Mais, quand vous aurez conduit au Mexique un prince choisi dans l'une des plus grandes familles de l'Europe, et que vous l'aurez mis là en face d'immenses dangers, quoi! vous l'abandonneriez!...

Vous me fîtes l'honneur de m'écouter, malheureusement vous ne me fîtes pas celui de me croire. Le

lendemain, l'honorable M. Rouher fut entendu. Certes, qu'il en soit convaincu, je ne cherche pas ici l'occasion de vaines représailles, je ne cherche pas la triste vengeance de quelques paroles un peu dures qu'il m'adressa à cette époque! Loin de moi cette pensée! Mais, enfin, je veux vous montrer, en vous rappelant le langage qu'il tint à cette tribune, combien il faut se défendre des impressions du moment. Voici ce que nous disait, en terminant son discours, l'honorable M. Rouher :

« Et maintenant laissez-moi vous exprimer ma pensée tout entière. Les passions s'éteindront, le souvenir des questions d'argent disparaîtra dans le mouvement de la prospérité publique; la vérité se dégagera de ses entraves actuelles, le jour de la postérité viendra; alors, si quelqu'un jette les yeux sur nos débats vieillis et sur nos querelles surannées, s'il prend la plume de l'historien, il dira : Celui-là fut un homme de génie qui, à travers les résistances, les obstacles et les défaillances, eut le courage d'ouvrir des sources de prospérités nouvelles à la nation dont il était le chef. (*Applaudissements.*) Celui-là fut l'apôtre d'une politique hardie, mais prévoyante et sage, qui ne restreignit pas ses vues à la génération actuelle ; celui-là comprit et son temps et l'avenir, qui reconnut que l'équilibre européen n'est plus comme autrefois sur les Alpes, sur les Pyrénées, sur la Vistule ou sur le Pont-Euxin... » (malheureusement il n'y est plus!) « mais qu'il embrasse le monde entier, et que de

si grands intérêts doivent être l'objet de la sollicitude de la France, si loin qu'il faille aller les protéger par le drapeau français.

« Oui, cette page sera glorieuse, et l'écrivain qui la tracera dira, comme le Souverain parlant à la nation assemblée : « Les expéditions lointaines, commencées pour venger notre honneur, se sont terminées par le triomphe de nos intérêts!... » — (*Vifs applaudissements.*)

M. Glais-Bizoin. — Très bien !

M. Thiers. — Je ne cite ces paroles que pour vous prouver à quel point la contradiction est nécessaire dans un État, à quel point il faut que la disposition qui tend à prévaloir dans le gouvernement soit fortement discutée, et discutée non pas seulement ici, mais dans le palais du Souverain, car, si l'on avait agi de la sorte, tout ce qui a eu lieu ne serait pas arrivé. (*Très bien! sur quelques bancs.*)

L'archiduc Maximilien partit, il se rendit à Rome. Là encore il y avait une question à résoudre; il espérait la résoudre, grâce à la bienveillance de l'auguste chef de l'Église romaine; mais vous savez quel est l'état d'esprit de la cour de Rome lorsqu'il s'agit de la question des biens du clergé.

Certes, quand la cour de Rome voit le clergé français, qui n'est plus propriétaire, qui est ce qu'on appelle salarié, quand elle voit ce clergé français si éclairé, si pur, si indépendant (et apparemment elle en juge ainsi, car vous savez le rôle qui vient d'être

attribué à ce clergé à Rome), quand elle voit le clergé français, quoique salarié, pourvu de toutes ces qualités, elle comprend très bien que la mainmorte ait pu être abolie sans que l'Église en ait souffert. Mais la cour de Rome ne saurait prendre l'initiative à cet égard ; elle peut consacrer le fait comme elle l'a consacré en France, quand une fois il a été accompli; mais ce fait, elle ne le devance pas par ses résolutions, elle attend qu'il soit accompli.

La cour romaine accueillit avec cette noble bienveillance, de laquelle ont pu se convaincre tous ceux qui ont eu l'honneur d'approcher Pie IX, la cour romaine, dis-je, accueillit avec une noble bienveillance le prince qui s'adressait à elle pour résoudre la grande question politique du Mexique.

Mais la papauté ne promit rien, parce que, sur ce point, elle n'était pas libre. Elle ne peut se prononcer spontanément, je le répète ; il faut que les événements aient prononcé pour elle.

Maximilien se rendit à Miramar, et là trancha la question financière. Il reconnut la dette anglaise et la dette française, et l'on convint, pour deux ans de guerre au Mexique, d'une dette de 270 millions envers le Trésor français ; ce qui prouve que le compte de 300 millions qu'on nous a présenté pour six ans n'est pas exact, car, pour deux ans seulement, on stipulait 270 millions.

On reconnut donc la dette française; on fit en outre, au taux de 6 pour cent, un emprunt de 200 mil-

lions, qui devait produire 127 millions, mais qui n'en a donné que 102. Il fallait laisser en Europe deux ans d'intérêt pour l'Angleterre, deux ans d'intérêt pour notre dette, deux ans d'intérêt pour l'emprunt lui-même, et il restait à peine 40 millions de libres. Ainsi le prince partit d'Europe avec fort peu de ressources, vous le voyez, et, arrivé à Mexico, il est douteux qu'il lui restât plus de 30 millions disponibles.

Il partit en 1864, au mois de mai; il arriva en juin au Mexique, et y fut fort bien accueilli.

On nous a souvent cité cette circonstance du bon accueil fait à Maximilien.

Mon Dieu! il y a ici beaucoup d'hommes plus jeunes que moi, il y en a aussi de mon âge, et même d'un âge plus avancé : nous avons tous vu, depuis cinquante ans, s'élever des gouvernements nouveaux; je vous demande s'il y en a un, un seul, qui, à sa naissance, n'ait pas rencontré d'universelles acclamations. (*Rires et mouvements divers.*)

Maximilien fut, je le reconnais, fort bien accueilli à Mexico. Notre armée s'était portée, comme je l'ai dit, dans les principaux districts miniers, à Queretaro, à Guanajato; il alla, à sa suite, visiter ces provinces. Il y fut bien reçu également; mais je le répète, de la part des hommes sensés du pays, qui forment un nombre assez considérable, il fut reçu avec une certaine réserve, parce qu'ils doutaient du succès de l'entreprise.

Maximilien revint à Mexico, et dès ce moment il

commença à faire tout ce qu'il pouvait pour fonder un gouvernement. Si comme moi, Messieurs, vous aviez passé une partie de votre vie à lire, à méditer cet admirable monument de l'esprit humain qu'on appelle la *Correspondance de Napoléon Ier*, vous pourriez retrouver de saisissantes, de désolantes ressemblances entre cette expédition du Mexique et l'expédition d'Espagne de 1808. Je fais ce rapprochement, Messieurs, parce qu'il vous servira tout à l'heure d'explication pour des faits bien regrettables qui se sont produits plus tard. Maximilien, dis-je, revint à Mexico, et là il fit ce qu'il pouvait faire, des décrets, c'est-à-dire ce que faisaient jadis les frères de l'Empereur envoyés dans les royaumes lointains.

Il créa d'abord un conseil d'État, excellente institution que personne n'admire plus que moi, puis des préfectures, des sous-préfectures; il essaya de régulariser un peu la justice; il essaya de composer une armée pour laquelle les cadres abondaient, mais les soldats manquaient, car on n'avait pas la conscription. Il essaya aussi, ce qui était inconnu du temps de l'empire, des chemins de fer. Il concéda à une compagnie anglaise l'exécution du chemin de fer de Mexico à la Vera-Cruz. Après cela il adressa une invitation solennelle à tous les émigrants, espérant que, la guerre d'Amérique les éloignant des États-Unis, ils préféreraient peut-être le Mexique.

Enfin il aborda la grande question, la plus grande de son règne, et qui était, comme je l'ai déjà dit,

une question insoluble, celle qui concernait les biens d'Église.

Le général Almonte avait déjà vu Mgr La Bastida s'éloigner de lui parce qu'on n'avait pas voulu reprendre les biens du clergé aux acquéreurs qui s'en étaient rendus adjudicataires; ce qui était impossible. L'empereur Maximilien appela auprès de lui le nonce apostolique, Mgr Meglia, qui venait d'arriver.

Sa pensée, sur ce sujet, était fort sage. Il disait : Je ne puis pas exproprier ceux qui ont acheté et payé, mais je vais reviser toutes les ventes; celles qui ne sont pas régulières seront annulées; on maintiendra celles qui seront reconnues régulières. Quant à celles qui seront annulées après revision (et je dois dire qu'on en a trouvé très peu dans ce cas), pour celles-là, on les joindra à celles qui restent à faire, et pour les unes et les autres on conclura un arrangement avec la cour romaine. L'empereur Maximilien espérait tirer de celles-ci quelques ressources financières.

Il arriva, Messieurs, ce qu'il fallait prévoir. Le clergé ne voulut entendre à aucun accommodement. L'empereur Maximilien était un esprit vif, bouillant; il s'irrita et rompit avec le clergé par une lettre qui a été publiée dans le temps, et dont le fond était parfaitement sage. A l'instant même il fut complètement isolé, n'ayant pour appui que l'armée française.

A l'automne, qui est l'époque des opérations militaires, parce que les grandes pluies ont cessé, l'ar-

mée française avait continué ses mouvements. Elle avait marché au nord, en trois colonnes, sur un front de cent lieues, et vous seriez bien étonnés, Messieurs, si vous saviez avec combien d'hommes. En 1862, on avait envoyé 28,000 hommes; en 1863, on avait poussé jusqu'à 40,000 hommes. Il fallait garder notre ligne d'opérations, la Vera-Cruz, Orizaba, Puebla, Mexico, et c'est tout au plus si le maréchal Bazaine avait 15 ou 20,000 hommes pour se porter au nord du Mexique, et y exécuter des marches de quatre et cinq cents lieues sans s'exposer à de graves périls.

Il fallut, en effet, toute la précision de ses mouvements pour se porter à droite sur Tampico, au centre vers Durango, à gauche vers Mazatlan et le Sinaloa, sans aucun accident fâcheux. Juarez s'était replié dans le Chihuahua; mais, quoiqu'on le dît rejeté hors du Mexique, il y était encore, et il n'en est jamais sorti.

Toutefois il fallait nous arrêter, car si, à cette distance, nous n'avions été concentrés, au moins dans une certaine mesure et avec beaucoup d'habileté, notre armée aurait couru beaucoup de périls dans un pays dont elle n'occupait pas la centième partie. Tout le reste du territoire était livré aux bandes. C'est ainsi que le prince voyait, après six mois, se réaliser la situation que je vous décrivais tout à l'heure, et qu'il était, à mon avis, si facile de prévoir, c'est-à-dire qu'il était isolé du seul parti qui l'eût appelé au trône, et qu'il ne pouvait plus s'appuyer que sur l'armée

française, laquelle n'occupait pas plus de territoire au Mexique qu'un vaisseau n'occupe de place sur l'Océan qui se referme sur lui à mesure qu'il avance... (*Mouvement.*)

Quant à l'armée mexicaine, s'appuyer sur elle était fort difficile, car il aurait fallu, pour la former, beaucoup d'argent, et d'ailleurs, comme je l'ai déjà dit, si l'on avait des cadres, grâce au grand nombre d'officiers, on n'avait pas de soldats pour les remplir.

Mais ce qui était la difficulté essentielle, c'est que l'argent manquait. Au premier instant, l'empereur Maximilien avait cru qu'avec 18 millions de piastres, c'est-à-dire 90 millions de francs, il pourrait faire face à tous les besoins. Il croyait qu'avec 20 millions pour la dette publique, 20 millions pour l'armée mexicaine, 25 millions pour l'armée française, en tout 65 millions à peu près, plus 25 millions pour les travaux publics, pour le gouvernement de l'intérieur, il réussirait à satisfaire aux besoins les plus pressants. Il savait bien qu'il ne pouvait obtenir 90 millions du produit des impôts, mais il espérait, avec les 30, 40 millions qu'il apportait d'Europe, couvrir le déficit de l'année. Quant à l'année suivante, peut-être réussirait-il à obtenir d'Europe les secours nécessaires.

Après six mois, en 1865, il fut obligé de refaire son budget. J'ai ici le premier et le second. Le second, après un plus sérieux examen des faits, n'était plus de 18 millions de piastres, mais de 36 millions (180 millions de francs), juste le double. On recon-

naissait qu'il faudrait bientôt 30 à 40 millions pour le service de la dette; 75 millions, soit pour l'armée française, soit pour l'armée mexicaine; 60 et quelques millions pour les travaux publics, l'intérieur et divers autres services. En présence de ces grands besoins, l'empereur Maximilien s'adressa à l'Europe afin d'obtenir un nouveau secours d'argent.

Le premier emprunt, qu'on a appelé l'emprunt des rentes mexicaines 6 pour cent, dont l'émission avait eu lieu à 63 francs, était tombé à 50, 51, 52 francs. Recourir à cette forme de la rente mexicaine, la première qui eût été proposée au public, était impossible. On imagina l'un de ces emprunts à grand appareil, qui sont faits pour tenter la crédulité des capitalistes pauvres, lesquels malheureusement sont les plus nombreux. On imagina des obligations émises à 340 francs, remboursables à 500 francs, portant un intérêt de 30 francs, ce qui faisait à peu près 10 pour cent, et pourvues surtout de tirages au sort avec des lots considérables. Ainsi il devait y avoir deux tirages par an, un tous les six mois, qui comprenaient un lot de 500,000 francs, deux de 100,000 francs, quatre de 50,000 francs, soixante de 10,000 francs. En outre, on stipulait que, sur les produits de l'emprunt, il serait versé à la Caisse des dépôts et consignations la somme nécessaire pour reconstituer le capital en cinquante années.

Il était tout naturel qu'une foule de pauvres gens, très peu éclairés, comptant sur un intérêt de 10, 11,

12 pour cent, sur deux tirages au sort annuels, avec les riches lots que je viens d'énumérer, et puis sur un capital déposé pour reconstituer la somme versée, il était tout naturel qu'ils se laissassent séduire.

De plus vous avez connu les consultations écrites à ce sujet, et qui ne l'ont pas été légèrement, et vous y avez vu la preuve que tous les employés du gouvernement furent mis à l'œuvre pour persuader au public que l'emprunt était le plus avantageux des placements.

Cet emprunt fut discuté dans cette enceinte.

Quant à moi, comme je vous l'ai dit, persuadé que les faits seuls pourraient éclairer les pouvoirs publics, je ne me mêlai pas à cette discussion; mais, je dois l'avouer, je trouvais fort peu sensé tout ce qui était soutenu par les organes du gouvernement.

M. Corta, qui n'est pas ici, je le regrette (non pas que j'aie rien de désobligeant à dire pour cet homme honorable, mais il est toujours fâcheux de discuter contre un absent), M. Corta nous étala toutes les merveilles du Mexique, et, quand nous paraissions en douter, on s'écriait : « Mais M. Corta a vu! Comment peut-on contester ce qu'il a vu? » Quant à moi je me disais : Mais moi aussi j'ai vu des personnes qui ont vu; je les ai interrogées... « M. Corta a vu, répliquait-on, il a vu!... » (*Rires sur un grand nombre de bancs.*)

C'est sur le fameux budget de M. de Humboldt que roula toute la discussion. Ce budget, dont on a fait

tant de bruit, ce budget qu'on n'avait pas compris si on l'avait lu, je vais l'analyser en deux mots. Le Mexique, disait-on, produisait, du temps des Espagnols, 100 millions de recettes, et il n'y avait que 50 millions de dépenses; donc 50 millions de bénéfices pour la couronne espagnole. Et l'on ajoutait : Depuis l'augmentation de la population survenue en un demi-siècle, il n'est pas téméraire de porter ce budget à 200 millions.

Voici, Messieurs, ce qu'était en réalité ce budget de M. de Humboldt si souvent cité. Il est bien vrai qu'il y avait 100 millions de produits sous la couronne espagnole; mais on oubliait qu'à cette époque l'Espagne, distribuant seule en Europe les métaux précieux, pouvait prélever 20, 25 pour cent sur cette production, soit 20 à 25 millions. Aujourd'hui, au contraire, c'est à peine si l'on peut prélever 5, 6 ou 7 millions sur cette partie de la matière imposable. On oubliait encore que l'Espagne, dans le dernier siècle, fournissait le tabac à presque toute l'Europe, et pouvait en vendre pour 40 millions en dépensant seulement 8, 10, 12 millions par an. Il fallait donc rayer des recettes de ce budget au moins 40 millions, soit pour les tabacs, soit pour l'impôt sur les mines.

Quant aux dépenses, on oubliait que, pour ces fameux galions qui transportaient en Amérique les marchandises d'Europe, et reportaient en Europe les métaux précieux, la dépense se soldait partie au Mexique, partie en Espagne, et qu'il fallait inscrire au compte

du Mexique 15 millions, et autant au compte de l'Espagne.

On oubliait que, dans ces 50 millions du prétendu *boni* attribué à la couronne d'Espagne, il fallait prendre 5 millions pour payer le mercure des mines d'Almaden; on oubliait enfin la dette, qui est de 20 ou de 30 millions dans le temps actuel, et qui n'existait pas du temps du gouvernement espagnol.

Donc, au lieu de 100 millions de recettes et 50 millions de dépenses, il fallait dire 60 à 70 millions de recettes, et 100 millions de dépenses.

Plusieurs membres. — C'est vrai!

M. Thiers. — Cela est tellement vrai que c'est justement la difficulté que venait de rencontrer l'empereur Maximilien, et c'est aussi la difficulté qu'avaient rencontrée avant lui tous les gouvernements mexicains depuis ce qu'ils appellent l'indépendance. Toujours, en effet, ces gouvernements avaient eu tout au plus 60 ou 70 millions de recettes, et 100 millions de dépenses; tous les ans ils avaient à pourvoir à un déficit de 25 à 30 millions, auquel ils ne faisaient face que par des emprunts, ou par des ventes de biens d'Église, ou enfin par l'aliénation de provinces mexicaines au profit des États-Unis.

Malgré cela, Messieurs, qu'est-ce qu'on a dit ici? Que le budget de 100 millions de M. de Humboldt pourrait s'élever facilement à 200 millions. Ainsi l'on n'hésitait pas à porter à 100 millions le revenu des douanes, qui ordinairement ne dépassait pas 50 millions

dans les meilleurs temps. Une augmentation s'était manifestée, il est vrai, dans ce revenu, et le *Moniteur* la célébrait tous les jours. Mais il était arrivé là ce qui nous est arrivé à nous, au début de notre expédition d'Afrique, c'est que tous les produits avaient augmenté par le seul effet de la présence de l'armée française. On prenait cela pour une augmentation fondamentale et définitive. On prétendait donc, à cette tribune, que le revenu des douanes, qui avait toujours été de 50 millions, devait être porté à 100 millions.

On avait ensuite imaginé un impôt foncier dans un pays où il n'y a pas de cadastre, où l'on a la plus grande peine, en s'adressant aux biens du clergé et aux biens des principaux propriétaires, à obtenir 5 ou 6 millions de redevance. Néanmoins on avait porté à 50 millions le produit de l'impôt foncier, qui était encore à établir et qui n'avait jamais existé.

Puis on supposait 20 pour cent à percevoir sur les métaux précieux, et je viens de dire qu'il était impossible d'en obtenir plus de 6 ou 7. Cela n'empêchait pas de soutenir qu'à raison de 20 pour cent sur le produit des métaux, on aurait de ce chef 25 millions de ressources.

Et enfin, pour le tabac, qui, dans les temps actuels, n'a jamais rapporté plus de 4 ou 5 millions, on n'avait pas hésité à porter le produit à 25 millions. On arrivait ainsi à un total de 200 millions de recettes.

Et, à la suite de ces calculs, on nous disait ici : Comment! sur un revenu de 200 millions il n'y aurait

pas de quoi suffire à un budget de 150 à 180 millions de dépenses!

Enfin, M. le ministre d'État, soutenant l'emprunt à la suite de M. Corta, est venu nous dire qu'on pourrait aller bien au delà. En effet, il nous a raconté qu'il avait vu un général, qu'il ne nommait pas, et qui lui avait fait ce raisonnement : « Le Mexique, certainement, fournit à ceux qui le ravagent tout au moins 300 millions par an. (*On rit.*) Or, s'il fournit 300 millions à l'anarchie qui ruine, il lui sera bien plus facile de les donner à l'ordre qui enrichit. »

M. le ministre d'État n'annonçait pas précisément que le Mexique aurait un budget de 300 millions de recettes ; non, mais il concluait des 300 millions que je viens de citer, que les 200 millions de M. Corta n'avaient rien d'exagéré. Et puis, M. le ministre d'État s'irritant contre nous (ce qui lui arrive quelquefois, et je ne m'en plains pas), nous disait : « Vous voulez décourager les capitalistes, comme autrefois vous avez cherché à décourager l'archiduc Maximilien. Eh bien, ces capitalistes que vous vouliez faire intervenir ici, ils ont prononcé. Je reçois, s'écriait M. le ministre d'État, une dépêche dans ce moment qui m'annonce que l'emprunt est souscrit. »

Et alors, naturellement, grande satisfaction dans cette Chambre, grands applaudissements. (*On rit.*)

Je ne citerai encore que quelques paroles de M. le ministre d'État... ; ce n'est pas, Messieurs, une affaire de récrimination... (*Mouvements en sens divers.*)

M. LE DUC DE MARMIER. — C'est de l'histoire.

M. THIERS. — M. le ministre d'État ajoutait : « Il faut rester au Mexique encore quelques mois... Et qu'importent quelques mois ! Oui, nous y resterons, l'expédition s'accomplira ; les armées françaises ne rentreront de cette expédition qu'après avoir triomphé, et pour recevoir les couronnes qu'elles auront bien méritées... » Eh bien, soit!... Prenez garde, Messieurs, je n'entends faire ici de reproches à personne... (*rires et bruit*), mais voilà ce qu'on gagne à se mettre dans des positions fausses, et ce sont les positions que j'attaque, et non les hommes ! Tandis que le ministre d'État venait soutenir que l'emprunt annoncé promettait les résultats les plus avantageux, tandis qu'il déclarait qu'on n'abandonnerait l'entreprise que lorsqu'elle aurait complètement réussi (il le répétait en mai, il le répétait en juin), quelques semaines après, le ministre des finances souscrivait ce traité dont on vous a produit une copie il y a quelques jours. Et que stipulait M. le ministre des finances dans ce traité? Pendant qu'on nous affirmait ici que l'emprunt était une opération excellente, pendant qu'on chargeait tous les agents des finances de l'affirmer aux capitalistes des provinces, M. le ministre des finances, voulant absolument traiter, voulant se procurer une de ces sommes à l'aide desquelles on se flattait de mettre le budget en équilibre, le ministre des finances reconnaissait par une convention secrète, dont je n'examine pas actuellement la légalité (j'ai

bien d'autres questions à vider en ce moment), le ministre des finances déclarait que l'affaire était, au fond, équivoque, et, tranchons le mot, mauvaise. Ainsi l'on pronostiquait à cette tribune la réussite de l'expédition, un ministre célébrait l'emprunt en termes magnifiques, et sans doute, pendant qu'il parlait ainsi, il ne connaissait pas la convention secrète par laquelle un autre ministre stipulait que l'entreprise ne valait rien, ou presque rien !

A la gauche de l'orateur. — Très bien ! Très bien !

M. Thiers. — Pourquoi, Messieurs, ai-je dit cela ? C'est pour vous prouver que des ministres sans solidarité, c'est-à-dire agissant sans concert, peuvent être entraînés à des situations bien étranges, car, faute de s'entendre entre eux, faute de savoir les uns ce que font les autres, les uns viennent préconiser une entreprise que les autres déclarent très mauvaise, et tellement mauvaise qu'il leur faut souscrire une convention secrète pour rassurer contre les chances de l'entreprise la compagnie avec laquelle ils traitent. (*Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.*)

C'est toujours la situation que je veux éclaircir, Messieurs, et non point les personnes que j'entends attaquer. L'emprunt conclu, que donnait-il ? Il devait donner à peu près 170 millions. On ne nous a pas communiqué les comptes, et je crois qu'on aurait pu les produire sans inconvénient. Seulement vous y verriez qu'il y a eu beaucoup d'illusions dans tout ce qui s'est fait à cette époque, et que ces opérations financières,

exécutées à grands frais, n'étaient pas de grande ressource pour l'empire du Mexique.

Cet emprunt, qui devait donner 170 millions, en a procuré 168 à peu près. Que restait-il, sur ces 168 millions, entre les mains de l'empereur du Mexique ? Il fallait laisser en Europe une certaine somme, 17 millions, environ, pour reconstituer le capital ; il fallait laisser pour deux années d'intérêt ; il fallait laisser une somme pour payer les lots tirés tous les six mois ; il fallait ensuite fournir au ministre des finances de France de quoi aligner son budget ; il fallait prendre 12 millions pour la solde de notre armée pendant la seconde moitié de l'année 1864 ; il fallait prendre 25 millions pour cette même solde pendant toute l'année 1865, de manière à pouvoir les porter en compte au budget, qu'ils fussent réalisés ou non. Cette fois encore, sur ce second emprunt comme sur le premier, il restait peut-être 40 millions de disponibles.

Vous le voyez, les ressources demandées au crédit par l'empereur Maximilien lui arrivaient bien diminuées.

Dans cette année 1865 la situation s'était tout à coup fort aggravée. Il y avait un an que le nouvel empereur était au Mexique, et déjà les difficultés apparaissaient dans toute leur gravité. Nos colonnes avaient dû s'arrêter et se concentrer, sous peine de s'exposer à de véritables périls. En ce moment les États-Unis triomphèrent de l'insurrection du Sud. Cette circonstance rendait un très grand courage aux insurgés

mexicains qu'on disait sans cesse expulsés du pays. Ceux qui étaient à notre droite, vers le Rio-Grande, s'appuyaient sur ce fleuve et sur les Américains dont ils espéraient le concours, dont quelques-uns même avaient failli entrer en collision avec nos propres soldats.

Dans le Chihuahua, où l'on savait que Juarez s'était retiré, d'où l'on disait même qu'il était expulsé définitivement, la résistance commençait à se faire sentir. Dans le Sinaloa, il y avait un jeune général, Coronna, qui causait d'assez grands embarras à nos troupes. Regules nous incommodait vers le Pacifique, et Porfirio Diaz vers Oaxaca.

Tandis que les difficultés militaires augmentaient, les ressources financières étaient presque nulles. Il fallait que l'armée française prît sur sa caisse pour payer l'armée mexicaine (on trouve cela dans les comptes, et je vous en fournirai la preuve quand nous les discuterons). L'armée mexicaine en effet ne pouvait pas s'organiser. Le général Bazaine disait à l'empereur Maximilien : « Si voulez que nous organisions une armée, donnez-moi une loi de conscription » : Mais, répondait l'empereur, si je vous donne une loi de conscription, on ne manquera pas de dire que j'ai apporté au Mexique toutes les charges les plus onéreuses de l'Europe. » Cela n'empêchait pas l'empereur du Mexique de répéter au maréchal Bazaine : Donnez-moi des troupes ; et le maréchal Bazaine ne pouvait pas en mettre à sa disposition, ayant à peine

de quoi conserver les postes qu'il occupait. On en demandait notamment pour le Yucatan. Or le maréchal Bazaine, pour les y envoyer, eût été obligé d'affaiblir sa ligne d'opération de Mexico à la Vera-Cruz; ce qui eût été de sa part fort imprudent.

Je vous parlais tout à l'heure de l'expédition d'Espagne en 1808. Il est arrivé au Mexique ce qui était arrivé en Espagne, de 1808 à 1813, ce qui arrive toujours quand la situation est mauvaise : on se plaint les uns des autres. Les généraux de Napoléon Ier se plaignaient de Joseph, Joseph se plaignait des généraux de son frère. Quant à moi, qui ai beaucoup étudié ces faits, qui les ai étudiés et jugés avec la plus grande impartialité, savez-vous ce dont je suis resté convaincu? Je parle du temps passé pour mieux faire comprendre et juger le temps présent : je suis resté convaincu que, quand ils s'accusaient les uns les autres, les frères et les généraux de Napoléon Ier se trompaient, car ils s'imputaient réciproquement les torts de la situation.

Plusieurs voix. — C'est cela! Très bien !

M. Thiers. — Tous les hommes qui se trouvent dans des situations difficiles se rejettent les torts les uns sur les autres. Ce serait pourtant à ceux qui les ont placés dans ces situations difficiles à prendre les torts pour eux-mêmes, car eux seuls sont les auteurs de tous les maux qui arrivent. (*Assentiment sur plusieurs bancs.*)

Messieurs, je suis convaincu que telle était la vé-

rité des choses au Mexique ; et, tout en signalant les véritables causes de la mésintelligence entre l'autorité française et l'autorité impériale du Mexique, il faut reconnaître qu'elle devenait de jour en jour plus grave.

Sur ces entrefaites il se passa un événement bien triste, et, si je vous parle des torts de la situation, c'est que je voudrais faire peser sur ces torts seuls une résolution malheureuse, celle qui a dicté le décret du 3 octobre 1865, origine de tant de calamités !

Savez-vous ce qu'on répétait de tous côtés ? Partout où nos soldats n'étaient pas, il y avait des bandes, et il s'était formé une opinion générale qui ne cessait de dire : Mais le gouvernement est bien faible ! Mais on laisse les routes parcourues incessamment par des troupes de brigands !... On ne voyait pas qu'il était fort difficile de distinguer les coureurs de grande route de ceux qui, après tout, défendaient leur pays, et avaient le droit de le défendre, il faut bien le reconnaître. (*Approbation à la gauche de l'orateur.*)

Dieu me garde, Messieurs... (*Interruption.*) Je ne sais pas pourquoi on ne prendrait pas comme très sérieuses des expressions dont vous allez juger la sincérité... Dieu me garde de faire peser ce malheureux décret sur la tête de qui que ce soit ! Non, je le répète, je le ferai peser sur la situation. Il y avait dans le Mexique un cri général contre la faiblesse du gouvernement ; on ne cessait de répéter que le gouvernement laissait les routes infestées par des brigands, et

l'on ne voulait pas voir qu'à côté de quelques brigands il y avait des gens qui défendaient leur pays, et avaient, je le répète, le droit incontestable de le défendre. (*Nouvelle approbation à la gauche de l'orateur.*)

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. — La gravité du débat fait à tous un devoir d'écouter en silence. (*Assentiment.*)

M. THIERS. — C'est ainsi que fut rendu ce fameux décret du 3 octobre 1865, par lequel on accordait l'amnistie à ceux qui déposeraient les armes, mais par lequel aussi l'on condamnait à être punis de mort, par une cour martiale réunie dans les vingt-quatre heures, ceux qui résisteraient.

Oh ! Messieurs, ce fatal décret tomba dans les mains des partis, et presque immédiatement succombèrent plusieurs officiers, deux entre autres qui étaient l'objet de l'estime universelle, Arteaga et Salazar, dont vous avez pu lire les lettres déchirantes à leurs mères.

L'effet fut immense! Tous nos négociants français (tous, c'est trop, mais un grand nombre) m'ont dit que, parmi eux comme chez tout le monde, cette exécution causa une véritable douleur.

Ce qui doit apprendre aux hommes à se défier des entraînements du moment, et à se placer toujours en face de la justice éternelle, c'est que le personnage à qui l'on a imputé ces deux exécutions, Mendez, vient lui-même de perdre la vie par suite de cruelles représailles!

Je dirai, et malheureusement c'est trop tard, je

dirai à ceux dans les mains de qui est tombé aujourd'hui le Mexique : Ayez toujours devant vos yeux la justice éternelle, car l'ornière des représailles est une ornière de sang et de boue où viennent tour à tour succomber tous ceux qui s'y engagent. (*Très bien! Très bien*).

Ce décret, Messieurs, produisit une émotion immense aux États-Unis, et devint sur-le-champ l'occasion de propositions présentées au congrès de Washington. A cette époque les États-Unis étaient débarrassés de la guerre civile ; ils avaient montré déjà beaucoup d'humeur, mais ils n'avaient encore manifesté aucune intention positive, aucune de ces intentions sur lesquelles on est obligé de s'expliquer. Ils réclamèrent, et ils demandèrent compte à M. Drouyn de Lhuys, alors ministre des affaires étrangères, de l'exécution du décret du 3 octobre. Je ne reprocherai pas à l'honorable M. Drouyn de Lhuys la réponse qu'il fit en cette occasion, car lui-même était dans l'embarras où tout le monde se trouvait. « Prenez-vous-en à Maximilien », répondit-il... ; réponse qui, s'il avait été possible de prévoir ce qui est arrivé depuis, aurait pu être taxée de cruauté. Mais, je le répète, le ministre des affaires étrangères était bien embarrassé de donner une réponse quelconque à l'égard d'un acte pareil.

Le gouvernement des États-Unis n'insista pas, mais il nous demanda compte de nos intentions à l'égard de l'occupation prolongée du Mexique.

Ce que je vais vous dire résulte de dépêches publiées en Amérique.

Le gouvernement des États-Unis demanda combien de temps nous entendions rester au Mexique, et, du reste, son langage n'eut rien de blessant pour la France. Le fond était impérieux; la forme était telle qu'on pouvait la supporter.

Les États-Unis dirent : « Nous trouvons bien naturel que vous soyez en guerre avec le Mexique, et nous n'avons pas le droit d'empêcher qu'une armée européenne fasse la guerre en Amérique. Mais vous venez non pas réclamer justice en faveur de vos compatriotes maltraités, vous venez rétablir la monarchie au Mexique. Que diriez-vous si, de notre côté, nous faisions une expédition sur un point quelconque de l'Europe pour y établir une république? Vous ne le souffririez pas; eh bien, nous vous demandons combien de temps encore vous entendez persister dans cette entreprise. »

M. Drouyn de Lhuys répondit alors aux États-Unis : « Reconnaissez l'empereur Maximilien, et vous nous faciliterez ainsi la retraite. »

« Non, répliquèrent les États-Unis, nous ne reconnaîtrons pas Maximilien; pour nous, c'est un étranger; il n'y a pour nous de légitime au Mexique que le gouvernement républicain, avec le président Juarez. » Ils ajoutèrent : « Nous sommes pleins de respect pour la nation française, nous sommes pleins d'affection pour elle. S'il y a une nation en Europe qui

nous inspire de la sympathie, c'est la nation française ; mais nous serions désolés qu'elle attachât son honneur à la poursuite de l'entreprise qu'elle a commencée au Mexique, car la paix que nous désirons deviendrait impossible. » Ces expressions étaient, quant à la forme, telles que nous devions l'espérer, mais le fond, vous le voyez, était absolu.

L'année 1865 finissait, et l'on allait entrer dans l'année 1866. On avait dit aux Chambres, en 1864, qu'on ne resterait au Mexique que pendant l'année 1864. Au commencement de 1865, on leur avait dit qu'on ne resterait que l'année 1865. Il n'était pas possible de continuer ces promesses sans les réaliser enfin. On se trouvait donc, en 1866, entre les promesses qu'on vous avait faites, promesses sur lesquelles vous insistiez parce que vous connaissiez l'opinion de la France et l'imminence d'une guerre avec les États-Unis. Ceux qui disent que le tort est dans le découragement auquel on a eu la faiblesse de se livrer, en parlent fort à leur aise. Quant à moi, j'approuve le gouvernement d'avoir pris le parti de se retirer du Mexique, car il n'était pas possible de continuer des sacrifices dont tous les hommes de bon sens reconnaissaient l'inutilité, et surtout de s'exposer, pour une telle entreprise, à une guerre certaine avec les États-Unis. Quant à moi, j'approuve, je le répète, l'engagement qu'on a pris de se retirer, car on ne pouvait pas agir autrement.

Mais il faut savoir reconnaître dans cette résolu-

tion nécessaire le vice originaire de l'entreprise. Il n'était pas possible en effet que la France voulût continuer des sacrifices accablants et inutiles, et qu'elle bravât, en outre, une guerre avec les États-Unis. Il fallut donc prendre l'engagement d'évacuer le Mexique (et toutes les phrases des dépêches prouvent que ce fut, de notre part, un engagement véritable), il fallut, dis-je, prendre l'engagement envers les États-Unis de se retirer en trois détachements : l'un en 1866, à l'automne, à l'époque où les mouvements de troupes peuvent s'opérer; le second dans le printemps de 1867, époque où les mouvements de troupes sont encore possibles et peu dangereux; et le troisième enfin, dans l'automne de 1867.

Mais il y a une chose que, pour ma part, je ne saurais approuver. Oui, il fallait retirer nos troupes, mais il ne fallait pas, pour la satisfaction, permettez-moi de l'appeler de son vrai nom, pour la satisfaction puérile de mettre nos budgets en équilibre, équilibre fictif et mensonger, il ne fallait pas exiger, dans la position où se trouvait l'empereur Maximilien, qu'il nous versât 12 millions pour 1864 et 25 millions pour 1865.

Si vous donniez pour excuse que l'opposition, que du reste vous ne craignez guère, que l'opposition vous aurait tourmentés, je vous rappellerais que moi, non pas à cette tribune, car on parlait alors de sa place, mais de ma place, je vous ai dit et répété plusieurs fois : Mais ces 12 millions, mais ces 25 millions

que vous demandez à l'empereur Maximilien, ils ne mettront pas votre budget en équilibre, et ils réduiront au désespoir ce malheureux prince qui n'a pas de quoi exister.

On ne se bornait pas à retenir 37,500,000 francs sur le second emprunt déjà tellement réduit : voici ce qu'on exigeait encore. En même temps qu'on retirait nos troupes, on exigeait un arrangement pécuniaire relativement à la dette envers nos négociants qui avaient souffert à divers titres. J'ai dit quel était cet arrangement : c'était 40 millions en papier, lesquels, à cette époque, valaient à peu près 20 millions en argent. Secondement, comme on voulait paraître s'occuper des souscripteurs de ce fameux emprunt, tant discuté, tant préconisé à cette tribune, on exigeait que le Mexique nous livrât la moitié du produit des douanes de la Vera-Cruz et de Tampico. C'était enlever à l'infortuné Maximilien les seules ressources dont il pût vivre.

En approuvant, je le répète, la retraite de nos troupes, qui était inévitable, je dis que, pour établir l'équilibre de notre budget, équilibre tout à fait illusoire, il n'aurait pas fallu prendre à Maximilien la moitié du produit des douanes de la Vera-Cruz et de Tampico, car c'était le réduire à la dernière extrémité. M. Saillard fut chargé de lui annoncer ces diverses résolutions. Le malheureux empereur en fut, vous le comprenez, profondément ému.

A cette privation de ressources, à cette retraite de

l'armée française, se joignait, dans sa vive imagination, une préoccupation qui a beaucoup agi sur ses dernières résolutions. On avait parlé du récent arrangement de la France avec l'Amérique, arrangement par lequel notre retraite était stipulée; et l'on ajoutait (vous savez combien tout s'exagère) que la France s'était mise d'accord avec les États-Unis pour forcer l'empereur Maximilien à abdiquer, et rétablir ainsi le gouvernement républicain sur la tête de Juarez.

Cela n'était pas vrai; mais la vive imagination de l'empereur Maximilien s'exalta, et c'est alors qu'il résolut le voyage de l'impératrice Charlotte en Europe. Et, tandis que le *Moniteur*, dont M. Rouher nous recommandait la lecture comme contenant l'exacte vérité sur le Mexique, tandis que le *Moniteur* et les autres journaux du gouvernement affirmaient que tout se passait à merveille au Mexique, que la nouvelle du voyage de l'impératrice Charlotte était une fausse nouvelle, inventée par les ennemis de l'empire, le télégraphe annonçait l'arrivée à Saint-Nazaire de cette princesse infortunée. Elle fut reçue aux Tuileries...

Plusieurs membres. — Reposez-vous !

M. Thiers. — C'est inutile, je vais bientôt finir.

L'impératrice Charlotte fut reçue aux Tuileries avec les égards qui lui étaient dus, avec les égards qu'elle était en droit d'attendre du souverain auquel elle s'adressait. Elle eut bientôt satisfaction quant à cette fausse rumeur que la France s'entendait avec les

États-Unis pour forcer Maximilien à abdiquer au profit de Juarez. Elle eut satisfaction sur ce point, mais, sur le reste, elle trouva la nécessité, la cruelle nécessité qui dominait toutes nos résolutions. L'Empereur, en effet, pouvait-il lui dire qu'on resterait au Mexique? Non... Pouvait-il lui donner l'espérance qu'on obtiendrait des secours d'argent de la France? Pas davantage. Tout au plus aurait-il pu consentir à lui laisser ces sommes que le ministre des finances retenait sur l'emprunt pour produire à vos yeux l'illusion d'un budget en équilibre, et qui, de peu d'utilité pour nous, auraient été pour Maximilien un secours important. Cependant, au fond, restait la nécessité sur les deux points essentiels, et la princesse quitta Paris bien peu consolée. Elle se rendit à Rome, et là encore elle rencontra l'inflexible nécessité.

Je m'arrête dans ce douloureux récit. Vous savez ce qui est arrivé à la malheureuse impératrice sous ces coups redoublés; et, en présence de cette prodigieuse infortune, que dire? quels vœux former?... Pas même celui qu'elle puisse, avec un retour de lucidité, acquérir la connaissance de son immense malheur!... (*Sensation.*) Souhaitons, Messieurs, que le divin auteur des choses, qui sans doute a des consolations pour les âmes qui n'ont fait que paraître sur cette terre pour y souffrir, souhaitons que le divin auteur des choses trouve dans le trésor de sa bonté de quoi soulager cette grande infortune, l'une des plus douloureuses de ce siècle, si fécond

cependant en infortunes royales! (*Nouveau mouvement.*)

Pendant ce temps, l'empereur Napoléon avait modifié son projet de retraite, et, à mon avis, avec beaucoup de raison. Il avait décidé que le premier départ serait retardé, et qu'il aurait lieu, non plus à l'automne de 1866, mais seulement au printemps de 1867; et, en compensation, il avait décidé que le dernier départ serait reporté à ce printemps de 1867, et que, par suite, l'armée française se retirerait en une seule fois. Dans l'intérêt de l'armée française, la chose était bien calculée, et, en même temps, c'était six mois de répit accordés à l'empire du Mexique. Par une rencontre fâcheuse, ainsi que nous le voyons dans une dépêche publiée aux États-Unis, ce changement de résolution ne fut pas exactement notifié aux États-Unis. Le nouveau ministre des affaires étrangères, M. de Moustier, avait, je ne sais par quelle cause (peut-être la transmission du portefeuille d'une main à l'autre), avait négligé d'en faire part au gouvernement américain. J'aurais mieux aimé qu'il négligeât le projet d'acquisition du Luxembourg. (*Rires sur plusieurs bancs.*)

Ce fut là l'occasion de réclamations assez vives, de démêlés assez désagréables avec le gouvernement américain. Enfin on s'entendit, et il fut établi que nous quitterions le Mexique en une seule fois, au printemps de 1867, comme en effet cela s'est réalisé au mois de mars de la présente année. On décida en

même temps l'envoi du général Castelnau au Mexique, et, de leur côté, les États-Unis résolurent d'y envoyer M. Campbell et le célèbre général Sherman. On ne nous a rien dit de ces diverses missions, mais nous pouvons nous en faire une idée assez exacte au moyen des dépêches qui ont été publiées en Amérique; et certes le secret de ces deux missions pouvait parfaitement être divulgué, car ce que chacune des deux était chargée de faire était avouable. Le général Castelnau, d'après un récit de M. Bigelow, ministre des États-Unis, racontant à son gouvernement ses conversations avec l'empereur des Français, le général Castelnau avait pour instructions de préparer l'évacuation du Mexique par les troupes françaises, de régler toutes les difficultés qui pourraient surgir à cette occasion, de laisser à l'empereur Maximilien le choix de rester au Mexique ou d'en partir s'il l'aimait mieux, mais en lui conseillant toutefois de revenir en Europe; ce qui eût été fort sage. De plus, il était dit que, si l'empereur Maximilien ne restait pas au Mexique, il fallait chercher à s'entendre n'importe avec quel gouvernement. Or il n'y en avait qu'un d'imaginable, c'était celui du président Juarez, et sans doute vous me permettrez de dire qu'il aurait mieux valu traiter deux ans auparavant avec Juarez vaincu, que de traiter maintenant avec Juarez vainqueur!

Mais il fallait surtout assurer le sort de nos nationaux, et cette considération dominait toutes les autres.

Du côté des États-Unis on ordonnait au général Campbell et au général Sherman (et ici, grâce aux documents publiés en Amérique, on est dans la certitude et non dans le vague), on ordonnait aux généraux Campbell et Sherman de se transporter sur-le-champ auprès du président Juarez, de le faire reconnaître comme seul président légitime, d'écarter autant que possible toutes les compétitions, de lui donner un appui moral et même un appui matériel le long de la frontière, et de lui recommander une conduite prudente à l'égard de l'armée française, humaine à l'égard de nos nationaux. Les unes et les autres de ces instructions étaient parfaitement avouables; elles étaient toutes commandées par la situation.

Cependant il y avait entre ces deux missions une telle ressemblance, que cette ressemblance même pouvait contribuer beaucoup à exciter l'imagination du prince infortuné que nous avions, pour son malheur et le nôtre, conduit au Mexique. Il venait d'apprendre tout à la fois et le cruel accident arrivé à l'impératrice Charlotte, et les résolutions relatives à l'évacuation; il était saisi d'une fièvre violente; la nouvelle surtout du malheur de famille qui venait de le frapper l'avait jeté dans un état d'exaltation extrême. Il s'était rendu à Orizaba, et, chemin faisant, il avait appris la double mission du général Castelnau et des deux envoyés américains. Dès lors il s'était convaincu plus que jamais du prétendu accord de la France avec

les États-Unis pour l'obliger à abdiquer en faveur de Juarez, et cette funeste conviction avait contribué à l'exalter davantage. Il ne faut pas oublier d'ajouter qu'au moment où le général Castelnau traversait la Vera-Cruz, la mission américaine s'y était présentée. Ce concours fortuit de circonstances avait contribué à convaincre le prince de la vérité des fausses idées qui remplissaient alors son esprit. Le parti qui s'était séparé de lui, qui l'avait abandonné, en présence de ces circonstances accourut à Orizaba, l'entoura, l'assiégea de ses instances. Ces généraux, dont vous avez vu les noms figurer dans ce triste et douloureux drame, vinrent lui offrir leur épée, lui firent un devoir d'honneur de ne pas se séparer d'eux dans cet instant suprême. Le clergé lui-même lui offrit les ressources pécuniaires dont il disposait.

Ce prince infortuné, se considérant comme abandonné par la France, touché de l'empressement de ces hommes qui venaient lui offrir leur vie, après avoir un instant songé à quitter le Mexique, se fit un devoir d'honneur d'y rester; il retourna à Mexico, et là il forma le projet dont vous connaissez tous la funeste issue.

Il y eut en ce moment à Mexico quelques publications regrettables, qui nous donnaient l'apparence de nous retirer brouillés avec le prince que nous avions voulu élever sur le trône. Du reste l'armée française a opéré sa retraite en bon ordre, et sans que nous ayons eu à regretter aucun de ces événements qui

se rencontrent quelquefois dans des retraites nécessairement précipitées.

En partant nous avons laissé nos nationaux dans une situation qu'il est facile de comprendre, et qui est des plus alarmantes. Nous avons laissé l'infortuné Maximilien tentant un dernier effort, remplissant un devoir d'honneur envers ceux qui s'étaient compromis pour lui, remplissant ce devoir jusqu'à la dernière extrémité, et sauvant noblement son honneur qu'il a préféré à la vie !

La voilà, Messieurs, la voilà tout entière, cette triste et douloureuse histoire ; la voilà du commencement à la fin, et je puis vous affirmer que ce que j'ai dit repose sur des documents absolument incontestables. Si, sur quelques détails, j'ai pu me tromper (ce que je ne crois pas, car je mets un soin extrême, quand je parle à mon pays, à lui dire la vérité rigoureuse), le caractère des faits, je puis l'affirmer, je vous l'ai présenté dans toute sa réalité.

Maintenant, je vous demande la permission de résumer ces faits, et de les juger. (*Mouvement redoublé d'attention.*)

Voix diverses. — Reposez-vous !

M. Thiers. — Non, permettez-moi d'achever.

L'expédition a duré six années. Les six premiers mois, ceux de la fin de 1861 et du commencement de 1862, ont été employés à occuper le littoral mexicain, à nous y établir, à ouvrir une négociation qui allait réussir, qui aurait ainsi donné pleine satisfaction à nos

nationaux pour lesquels nous avions pris les armes, et puis à rompre tout à coup cette négociation afin de poursuivre la pensée qui nous dominait dans cette entreprise, celle du rétablissement de la monarchie au Mexique. Nous avons alors été exposés à un échec que nous avons réparé, mais il s'est écoulé une année entière, de mai 1862 à mai 1863, entre l'échec essuyé et l'échec réparé.

Oh! alors il fallait s'arrêter, et c'est là pour moi, je le répète, que se trouve la faute capitale de cette funeste entreprise. Nous venions de séjourner dix-huit mois sur les lieux, et nous avions pu juger ce qu'il y avait de chimérique dans les propos des réfugiés mexicains. Il eût fallu comprendre alors que les résistances, soit des habitants, soit du climat, appuyées sur une puissance voisine, pourraient devenir infiniment redoutables; que la position du prince appelé à régner serait bientôt insoutenable, placé qu'il serait entre une folie s'il rendait au clergé ses biens, ou l'isolement immédiat s'il ne les rendait pas, car il serait abandonné sur-le-champ par le seul parti qui l'eût appelé au trône; que les ressources matérielles du pays seraient nulles; que, pour les faire fructifier, il faudrait rester longtemps au Mexique, et non pas avec 30,000 hommes, mais bien, comme le disait le maréchal Forey au Sénat, avec 50 à 60,000, et que, si nous voulions persévérer et donner une aussi grande importance à l'entreprise, nous rencontrerions infailliblement les États-Unis.

Il aurait donc fallu s'arrêter après l'échec de Puebla

réparé. On ne l'a pas fait, malgré les renseignements qui avaient afflué de tous côtés pendant les dix-huit mois que nous venions de passer au Mexique.

Les années 1863 et 1864 ont été employées à aller chercher en Europe l'archiduc Maximilien, à lui persuader de se rendre au Mexique, et à l'y conduire.

Les premiers mois, il put concevoir quelque espérance; mais, dès 1865, il vit que les choses devenaient de plus en plus difficiles; que c'étaient surtout les ressources financières qui allaient lui manquer, et alors il fit un nouvel appel à l'Europe, et l'on contracta ce fameux emprunt dont vous avez tant entendu parler, dont une très petite partie lui a été remise, ce qui l'a réduit à recourir plusieurs fois à la caisse de l'armée française. Puis, par surcroît de difficultés, nos troupes étant obligées de se concentrer à cause de leur petit nombre, et laissant ainsi le champ libre aux bandes insurgées, on a voulu contenir ces bandes par la terreur, et l'on a rendu le déplorable décret du 3 octobre 1865, cause de si horribles exécutions, cause surtout de l'intervention des États-Unis et de leur demande formelle d'évacuation!

Cette évacuation formellement demandée, il a fallu y consentir, et l'année 1866 s'est passée dans les perplexités de l'évacuation; l'année 1867 a vu la fin de ce drame si douloureux.

Maintenant, quant aux résultats, vous les connaissez. Nous étions allés au Mexique dans l'intérêt de nos nationaux; eh bien, quelques millions auraient suffi

alors pour les dédommager amplement, et nous les aurions obtenus!...

M. Granier de Cassagnac. — Je demande la parole.

M. Thiers. — Quelques millions auraient suffi, dis-je, pour satisfaire nos malheureux compatriotes, et à présent il faut satisfaire non seulement aux réclamations de ceux pour lesquels nous avions pris les armes, mais de ceux qui, depuis, sont devenus victimes des faits de la guerre, de faits déplorables, et les 60 millions qu'on demandait alors seraient aujourd'hui complètement insuffisants pour dédommager tous ceux qui ont été victimes des violences provoquées par notre expédition. Au moment où je parle, nos négociants sont dans des alarmes que vous pouvez concevoir et que nous devons partager.

Ainsi vous voyez si l'entreprise a atteint, même en très petite partie, son but primitif.

Et quant à notre commerce, je me rappelle ce que répondait l'honorable ministre d'État lorsque je lui disais que le commerce du Mexique n'était pas aussi considérable qu'on le prétendait, et que ce commerce ne méritait pas tous les efforts qu'on allait faire, tous les risques qu'on allait courir. Usant d'un véritable artifice pour me répondre, il confondait dans le commerce du Mexique celui du Brésil, qui n'en dépend pas, celui de la Plata, celui du Chili, celui du Pérou, qui en dépendent encore moins, et il me disait : « C'est un commerce de 530, de 540 millions! »

Il est bien heureux aujourd'hui qu'à cette époque

M. le ministre d'État ait fait un faux raisonnement, car, si en effet il se fût agi de ces 530 millions, tout notre commerce de l'Amérique méridionale serait à cette heure entièrement perdu!

Non, il ne l'est pas. Mais n'oubliez pas ceci : ce commerce de 530 millions que vous alléguiez alors, il est aujourd'hui en grand péril. Pourquoi? C'est que c'était la considération de la France, la crainte de sa puissance, qui faisaient que, dans tous ces pays à gouvernements peu réguliers, nous étions respectés! (*Interruption.*)

Je sais bien que la grandeur de la France est toujours présente au monde, malgré de récents malheurs; mais dans ces régions, depuis l'expédition du Mexique, la force de la France n'inspire plus la crainte qu'elle inspirait jadis! (*Rumeurs.*)

M. Jules Favre. — C'est malheureusement vrai!

M. Thiers. — Je crois que ceux qui m'interrompent ne sont pas bien informés de l'état des choses dans le nouveau monde.

Je ne parlerai pas de ces infortunes royales, de ces infortunes si extraordinaires dans un siècle qui en a compté de si nombreuses, de si tragiques; je craindrais d'exciter de trop vives douleurs! Mais cette grande pensée qu'on admirait tant, qui faisait qu'on se récriait si fort sur la beauté de l'entreprise, cette pensée de la race latine à réorganiser, à opposer aux invasions de la race anglo-saxonne, cette pensée, qu'est-elle devenue? Quoi! la race latine réorganisée, opposée vic-

torieusement aux empiétements de la race anglo-saxonne! La race latine! vous voyez dans quel état elle est aujourd'hui! Excitée au plus haut point, elle se livre à des crimes odieux; et cette race anglo-saxonne qu'on voulait arrêter, elle est triomphante, le gouvernement lui-même est réduit à faire des vœux pour qu'elle déborde bientôt dans ce Mexique d'où il voulait l'exclure, et aille y venger ce que nous ne pouvons plus venger nous-mêmes, les malheurs de nos concitoyens! (*Mouvements divers. — Très bien! à la gauche de l'orateur.*)

Et après nous avoir causé dans le nouveau monde tout le mal qu'elle pouvait nous faire éprouver, vous rappellerai-je le mal que cette fatale entreprise nous a causé en Europe?

L'année dernière, ne nous faisons pas illusion, l'année dernière l'état de l'Europe a été profondément changé. L'une des plus grandes révolutions qui se soient opérées dans le monde, depuis bien des siècles, s'est accomplie l'été dernier en Allemagne. Dans un moment si grave nous aurions eu besoin d'avoir nos bras libres. Oh! je sais bien que, même avec l'embarras du Mexique, si la France l'avait voulu, elle pouvait encore, grâce à sa puissante volonté, grâce à la force qui lui restera toujours dans tous les cas, faire entendre des mots décisifs. Mais ne méconnaissez pas de quel poids a pesé l'expédition du Mexique dans la balance des événements européens de l'année 1866! Vous croyez peut-être qu'il s'agissait seulement de 30,000 hommes occupés au Mexique! Messieurs, si vous ré-

fléchissiez bien à tous les détails de l'administration militaire, vous sauriez que les 30,000 hommes occupés au Mexique causaient à notre puissance militaire des embarras beaucoup plus grands que ceux que leur nombre peut faire supposer. Vous sauriez que notre artillerie n'était pas attelée, que notre effectif était descendu à un chiffre regrettable ; vous sauriez que les cadres qu'on a malheureusement détruits, l'ont été surtout pour compenser une partie des dépenses du Mexique. (*Interruption.*)

M. Jubinal. — Il ne faut pas dire ces choses-là à la tribune.

M. Thiers. — De manière que cette entreprise, après nous avoir causé tant de mal dans le nouveau monde, nous en a causé encore un non moins grand en Europe!

Mais je m'arrête pour tirer de ces déplorables événements le véritable enseignement qu'ils contiennent, et qui, selon moi, est celui-ci : c'est que, dans tout gouvernement, il faut un puissant contrôle!

Oh! certes tout le monde peut se tromper; je reconnais cette triste loi de l'humanité, et Dieu me préserve d'en faire un crime à qui que ce soit! Mais savez-vous ce qui rend une erreur de peu de conséquence, ou au moins de moindre conséquence? Ce sont les résistances organisées qui, dans un État libéralement constitué, empêchent que l'erreur d'un seul ne devienne l'erreur de tous!

Sans doute il y a des erreurs qui, quelquefois, sont

tellement générales chez une nation, qu'aucune institution ne saurait y remédier. Il y a des jours où une nation tout entière est prise d'une passion telle, que les institutions les plus libérales ne sont qu'une facilité de plus pour céder à l'entraînement qui la domine.

Mais était-ce le cas ici? Est-ce que la France avait pour l'expédition du Mexique une de ces passions irrésistibles qui, quelquefois, s'emparent de tout un peuple? Oh! non, Messieurs, vous le savez bien, j'en appelle à vos mémoires et à votre bonne foi.

S'il y a eu jamais une expédition qui n'ait pas entraîné la nation et même les pouvoirs publics, c'est celle-là. Toute l'Europe l'a jugée comme nous pouvons la juger ici après l'événement si tristement accompli.

Je me rappelle les railleries arrogantes, qu'on me pardonne le mot, les railleries arrogantes des journaux étrangers, des journaux de l'Allemagne, et surtout des journaux de l'Angleterre, qui, cependant, était la seule à profiter de notre expédition du Mexique. Ils disaient : Il faut à nos turbulents voisins une occupation, soit; celle-là est forte, considérable, elle nous débarrassera de leurs entreprises...

Voilà ce qu'on disait en Europe, et tout le monde y jugeait l'entreprise comme nous la jugeons aujourd'hui. Et en France, vous le savez, personne n'avait cédé à la séduction du Mexique. S'il y a eu une entreprise que le pays ait jugée et condamnée universellement dès l'origine, c'est assurément celle-là.

Et maintenant oserai-je parler de la Chambre? Je

n'en ai pas le droit. Étranger aux choses du temps, je connais à peine, pardonnez-moi cette déclaration, je connais à peine quelques-uns de mes collègues : je n'ai pas d'ailleurs leurs confidences, et, si je les avais, je ne les trahirais pas ici. Mais je crois connaître les hommes auxquels je parle, je crois les observer quand je leur adresse la parole, et je suis convaincu que la Chambre n'approuvait pas l'expédition du Mexique, et que, si elle se refusait à un acte de résistance au pouvoir, c'était par un sentiment que je respecte, par un sentiment de ménagement qu'elle croyait devoir au gouvernement. (*Mouvements divers. — Assentiment sur un grand nombre de bancs.*)

Si je n'ai pas vos confidences, j'ai encore moins celles de MM. les ministres, et celles des grands personnages qui entourent le chef de l'État. Mais enfin il était de notoriété publique que, parmi les plus grands personnages, se rencontrait sinon un blâme, au moins un regret amer de l'expédition du Mexique. Donc la nation n'était pas favorable à cette expédition ; les pouvoirs publics eux-mêmes la désapprouvaient, et, s'ils ne l'arrêtaient point par un vote, c'était grâce à de purs ménagements que je ne veux point juger ; enfin, autour du chef de l'État, l'entreprise était sinon blâmée, au moins généralement déplorée ; et cependant elle a eu lieu, et non seulement elle a eu lieu, mais elle a duré six années !

Eh bien, qu'en conclure ?

Oh ! la conclusion, elle est dans tous vos esprits,

et je crois que la voici : il faut, dans un gouvernement, des résistances respectueuses sans doute, mais fermes, et d'autant plus fermes qu'elles sont accompagnées d'un plus pur dévouement.

On ne peut pas, en effet, rendre au chef de l'État de plus véritable service que de lui résister dans certaines occasions. (*Très bien! sur plusieurs bancs.*)

Permettez-moi de vous adresser encore quelques mots bien sincères, car ils sont le résultat des convictions de toute ma vie, et lorsque, sous tous les régimes, sans exception, un homme a, quand il le fallait, sacrifié son existence politique à ses convictions, c'est qu'apparemment elles étaient sincères.

J'ai toujours compté parmi les hommes qui, en France, avaient espéré trouver la liberté sous la monarchie. Or il y a deux manières de comprendre la monarchie, et l'une et l'autre ont des partisans que je respecte ; mais souffrez que je vous expose en quelques mots ces deux manières de comprendre la monarchie.

La première est celle-ci : Un prince qui gouverne souverainement, qui est servi par des ministres exécutant isolément les ordres qu'ils reçoivent, agissant sans concert, les uns ignorant souvent ce que font les autres, et puis, quand les événements sont accomplis, les plus éloquents venant ici, en temps utile ou non, expliquer les actes du gouvernement : telle est la première forme de la monarchie.

Voici la seconde :

Un chef de l'État ayant à côté de lui des ministres dévoués sans doute, mais indépendants, se concertant entre eux, arrêtant en conseil de gouvernement toutes leurs vues sur les grandes et sur les petites questions, sur les questions particulières comme sur les questions générales, les soumettant avec respect, mais avec indépendance, au chef de l'État, n'exécutant ses ordres que conformément à ces vues, toujours prêts à se dévouer à lui dans la mesure de ces vues, mais toujours prêts aussi à se retirer s'ils n'ont pas le bonheur de concilier la volonté du chef de l'État avec leur propre responsabilité (*mouvements divers*), et puis, afin de pouvoir résister ainsi, s'appuyant sur une assemblée qui leur résiste à eux-mêmes, et tous s'appuyant sur l'opinion du pays, qui doit faire la loi sous quelque gouvernement que ce soit.

Voilà la seconde forme de la monarchie, la forme sous laquelle, pour moi, la monarchie peut procurer autant de liberté que la république. C'est la forme à laquelle je me suis dévoué depuis quarante années, la forme que je souhaite à mon pays, sans acception de personnes, et, j'en suis convaincu, les vrais amis du gouvernement doivent souhaiter que de cette première forme on passe le plus tôt possible à la seconde...

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. — L'honorable M. Thiers me permettra de lui dire...

Plusieurs membres. — Laissez parler M. Thiers.

M. THIERS. — Je n'ai plus qu'un mot à dire.

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. — Précisément, je demande que ce mot soit tel que je ne me trouve pas dans la nécessité de vous faire observer que vous ne discutez plus sur le Mexique, mais sur la Constitution.

M. THIERS. — Oh ! monsieur le Président, je juge moi-même la situation trop grave, l'occasion trop solennelle, pour ne pas m'efforcer d'y apporter (et permettez-moi d'ajouter que je le fais avec quelque expérience des fonctions si difficiles que je remplis ici), pour ne pas, dis-je, m'efforcer d'y apporter, non seulement la convenance morale, mais aussi la convenance constitutionnelle. (*Très bien ! Très bien ! — Parlez ! Parlez !*)

J'ai entendu plusieurs de mes honorables collègues me dire, quand je leur exposais dans des entretiens intimes ma manière de penser sur ce sujet : Mais cette forme de gouvernement que vous croyez la seule salutaire pour la monarchie, nous y marchons...

Eh bien, soit, je veux bien admettre que nous y marchons. Laissez-moi ajouter que les efforts que je fais en ce moment tendent tous à ce que nous y marchions plus vite. Il ne faut pas s'attarder sur cette route, car, en s'y attardant, on a rencontré déjà l'expédition du Mexique et les événements d'Allemagne !... (*Mouvements divers.*)

Je vous en supplie donc, marchons vite dans cette voie, marchons-y dans l'intérêt du pays, du gouver-

nement, de tout ce que vous aimez, de tout ce que vous honorez, de tout ce que vous respectez le plus profondément. Je n'ai touché à ces tristes événements, Messieurs, que pour obtenir un résultat qu'il est bien permis de demander à la suite de si grands malheurs : un progrès dans nos institutions.

(*Vive approbation sur divers bancs.*)

CXCIII

DISCOURS

SUR

L'EXPÉDITION DU MEXIQUE

PRONONCÉ LE 10 JUILLET 1867

AU CORPS LÉGISLATIF

Dans la réponse qu'il fit à ce discours, M. Rouher ayant prétendu que la convention signée à Londres le 31 octobre 1861 entre la France, l'Angleterre et l'Espagne, à l'effet d'obtenir réparation des violences subies au Mexique par les nationaux de ces trois États, avait prévu une marche militaire sur Mexico; que la stipulation conclue à la Soledad avec le gouvernement mexicain, en vue d'arrêter cette marche, n'avait été, pour ce gouvernement, qu'un moyen d'organiser sa défense en plaçant, au contraire, les troupes alliées dans la situation la plus périlleuse; que le piège ainsi tendu à ces troupes avait été bien vite compris par l'état-major français, et que les généraux espagnol et anglais ayant refusé de marcher avec nous, force nous avait été de dénoncer seuls la stipulation, et seuls aussi de continuer les hostilités; mais que ces hostilités, qui n'avaient fait qu'ajouter à la gloire et au prestige de notre drapeau, étaient loin d'avoir coûté à la France les sacrifices dont avait parlé M. Thiers, ce dernier fit dans la séance du 10 juillet la réplique suivante :

Messieurs,

Je ne veux pas tromper la Chambre, et, sous prétexte de parler contre la clôture, faire un discours; mais je demande la faculté de lui présenter deux observations sur le sujet dont elle s'occupe, et qui n'exigeront que quelques minutes.

Voix diverses. — Oui! Oui! — Non! Non! — La clôture!

M. Berryer. — Vous forciez hier un homme malade à parler à la dernière heure, et vous ne voulez pas entendre aujourd'hui celui qui vous demande la parole à une heure moins avancée! (*Bruit.*)

M. Thiers. — Je ne trompe pas la Chambre. Je ne viens pas uniquement parler contre la clôture, je demande quelques minutes pour présenter deux observations qui ont leur importance. (*Non! Non!*) — *Parlez! Parlez!*) La Chambre veut-elle m'accorder ces trois ou quatre minutes? (*Oui! Oui!*)

M. le président Schneider. — Si l'on n'insiste pas sur la clôture... (*Non! Non!*), alors je donne la parole à M. Thiers, étant entendu cependant que, dans l'ordre des inscriptions, la parole serait à M. de Beauverger.

Comme M. Thiers ne doit parler que quelques minutes, je demande à la Chambre de lui accorder la parole. (*Bruit sur quelques bancs.*)

M. Thiers. — Si l'on ne veut pas m'accorder le

silence, il vaudrait mieux me refuser les quatre minutes que j'ai demandées et obtenues. (*Parlez!*)

Eh bien, ma première observation va porter sur le fait originaire de l'expédition du Mexique, fait auquel M. le ministre d'État attachait tout à l'heure une importance capitale. Ma seconde observation portera sur les comptes financiers de l'expédition qui vous ont été présentés, et qui, suivant moi, sont tout à fait inexacts. Quant au fait capital qui a servi d'origine à l'expédition, je maintiens (et, si vous aviez le temps, en quelques minutes je pourrais vous lire à cet égard des dépêches décisives)... (*Interruption.*) Soyez tranquilles, je ne les lirai pas, mais je maintiens, parce que cela est essentiel, que, lorsqu'on est parti pour le Mexique, l'Espagne et l'Angleterre s'étaient formellement expliquées sur la nature de l'expédition à laquelle elles étaient disposées à concourir, et qu'elles ne voulaient à aucun prix d'une expédition qui n'aurait pas pour but unique la réparation des dommages essuyés par les citoyens des trois nations intervenantes.

J'ai ici, et je suis prêt à les produire, les ordres du gouvernement anglais, ceux du gouvernement espagnol, défendant à leurs troupes de marcher sur Mexico, et défendant à leurs agents de se mêler en quoi que ce soit du gouvernement intérieur du Mexique ; et, de plus, j'ai encore là sous la main une lettre de M. Jurien de la Gravière au général Prim, lettre par laquelle il annonce, au moment même de

la rupture avec les Anglais et les Espagnols, le but que poursuivait la France, et que ce but c'était d'aller à Mexico pour y rétablir la monarchie.

Ainsi le fait essentiel est celui-ci : Partant des griefs, dont quelques-uns étaient justes, que nous avions contre le Mexique, on a bientôt converti la première opération en une seconde, qui n'avait rien de commun avec la première, que nos alliés ne pouvaient pas vouloir, et qui a été la cause unique de notre rupture avec eux.

Et quant à l'objet de cette seconde opération (j'en ai la preuve ici dans une déclaration formelle), c'était de rétablir la monarchie mexicaine, désir auquel nous avons sacrifié tant d'intérêts qu'il serait inutile d'énumérer de nouveau.

Maintenant, Messieurs, en ce qui touche les comptes financiers, la Chambre paraît ne pas vouloir les discuter dans cette session; je comprends sa fatigue, mais je proteste contre les chiffres qui ont été présentés.

Je pourrais établir (et ce ne serait du reste que par une discussion un peu détaillée, que je serais en mesure de rendre tout à fait probante), je pourrais établir que ce n'est pas 300 millions qu'il en a coûté à la France, mais qu'on a dépensé beaucoup plus de 600 millions.

M. LE MINISTRE D'ÉTAT. — Non !

M. THIERS. — Oui, je l'affirme, et à ces 600 millions il faut ajouter les emprunts, par lesquels il a été

versé par des Français une autre somme d'au moins 300 millions.

Ainsi, dans ma profonde conviction, conviction que, du reste, je ne prétends pas faire passer sans discussion dans l'esprit de la Chambre, il a été dépensé par le Trésor plus de 600 millions ; à ces 600 millions il faut ajouter 300 millions fournis par les porteurs des emprunts, et ainsi l'expédition du Mexique a coûté à la France plus de 900 millions, fournis soit par le Trésor, soit par une quantité de Français fort malheureux aujourd'hui et fort à plaindre.

Je proteste donc formellement contre l'exactitude des comptes présentés à la Chambre, et, lorsqu'il en sera temps, je produirai les véritables, en les appuyant sur des preuves tout à fait démonstratives.

(*Mouvements divers.*)

CXCIV

DISCOURS

SUR

LA QUESTION ROMAINE

PRONONCÉ LE 4 DÉCEMBRE 1867

AU CORPS LÉGISLATIF

La session de 1867 avait été close le 25 juillet de cette année, et, le 18 novembre suivant, en ouvrant celle de 1868, l'Empereur exposa aux Chambres que la nécessité de reprendre l'étude interrompue de lois importantes, entre autres celles sur l'organisation de l'armée et sur la presse, l'avait obligé à les convoquer plus tôt que de coutume. D'ailleurs, ajouta le souverain, de récents événements lui avaient fait éprouver le désir de s'entourer de leurs lumières et de leur concours.

Parmi ces événements étaient ceux qui, dans le courant de l'été, avaient eu lieu en Italie. Malgré les termes formels de la convention du 15 septembre 1866, le gouvernement du roi Victor-Emmanuel, soit impuissance, soit tolérance, avait laissé s'organiser sur le territoire du royaume italien des bandes armées qui, envahissant, sous la direction de Garibaldi, les États pontificaux, s'étaient portées sur Rome. Les troupes françaises, qui avaient déjà quitté cette ville, y étaient revenues immédiatement pour défendre le saint-père, et, après avoir repoussé Garibaldi, s'étaient concentrées à Civita-Vecchia. « Notre conduite, dit à ce sujet l'Empe-

reur dans son discours, ne pouvait avoir rien d'hostile à l'unité et à l'indépendance de l'Italie, et cette nation, un instant surprise, n'a pas tardé à comprendre les dangers que ces manifestations révolutionnaires faisaient courir au principe monarchique et à l'ordre européen. Le calme est aujourd'hui presque entièrement rétabli dans les États du pape et l'on peut calculer l'époque prochaine du rapatriement de l'armée française. Pour nous, la convention du 15 septembre existe tant qu'elle n'est pas remplacée par un nouvel acte international. Les rapports de l'Italie avec le saint-siège intéressent l'Europe entière, et nous avons proposé aux puissances de régler ces rapports dans une conférence, afin de prévenir ainsi de nouvelles complications. »

Au régime de l'adresse avait été substitué, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, celui des interpellations autorisées, au préalable, par la majorité des bureaux de la Chambre. M. Jules Favre, d'un côté, M. Larrabure, de l'autre, furent admis à interpeller le gouvernement dans la séance du 2 décembre, le premier sur la seconde expédition de Rome, le second, sur les conséquences que pouvait avoir cette expédition au point de vue de la souveraineté temporelle du pape. Le débat fut ouvert par M. Jules Favre, qui reprocha au gouvernement, d'abord d'avoir renvoyé ses troupes à Rome sans consulter au préalable le corps Législatif, malgré l'engagement formel qu'il avait pris à ce sujet, et d'avoir, par cette entreprise essentiellement injuste, compromis non seulement les intérêts de la France, mais ceux aussi de la cause qu'il entendait protéger. C'était un vrai malheur, ajouta M. Jules Favre, d'avoir fait verser par des mains françaises le sang d'hommes égarés sans doute, mais dont le patriotisme avait été le mobile, et qui, d'ailleurs, avaient combattu à côté de nos soldats à Magenta et à Solférino. M. Jules Simon insista sur les considérations développées par M. Jules Favre, et fit observer, en outre, qu'en protégeant comme il

le faisait le pouvoir temporel, le gouvernement français méconnaissait absolument les droits de ce troupeau humain qu'il soumettait coûte que coûte à la domination du pape, sous prétexte d'assurer la sécurité des catholiques; cette sécurité pouvait exister sans que le pape fût roi : ce qui importait, c'est qu'il ne fût pas pape sujet. Or on l'avait réduit à l'état de roi protégé, et la différence n'était pas grande entre un roi protégé et un roi sujet.

La conduite du gouvernement français fut, au contraire, vivement approuvée par M. Chesnelong, qui demanda à la Chambre de témoigner sa satisfaction à cet égard par un vote de gratitude et de confiance, et, après trois jours de discussion, le ministre des affaires étrangères, M. le marquis de Moustier, prit enfin la parole pour donner les explications demandées. Une convention avait été faite, dit-il, aux termes de laquelle, moyennant l'engagement pris par le gouvernement italien d'empêcher toute agression contre le territoire pontifical, les troupes françaises quitteraient Rome et rentreraient en France. Le gouvernement italien n'avait pas rempli cet engagement : le territoire pontifical avait été envahi par des bandes révolutionnaires, et nos troupes avaient dû courir au secours du pape et occuper de nouveau Rome. Mais cette occupation ne pouvait longtemps durer. Le gouvernement français était le premier à désirer qu'il y fût mis promptement un terme, et, à son avis, il importait, aussi bien dans l'intérêt de l'Église que dans celui de l'Italie, que la question fût réglée dans un congrès des grandes puissances.

Ce fut M. Thiers qui répondit à M. de Moustier pour se plaindre de ce que les explications données par le ministre ne contenaient l'affirmation d'aucune politique claire, arrêtée, invariable, au sujet de la grave question qui était l'objet du débat.

Messieurs,

Je viens d'écouter M. le ministre des affaires étrangères avec toute l'attention que méritaient et les hautes fonctions dont il est revêtu et le grave sujet qu'il était chargé de traiter devant vous. En l'écoutant, j'aurais voulu trouver dans ce qu'il vous a dit, non seulement l'affirmation nette et positive des grands principes qui sont ici en question, mais j'aurais voulu y trouver aussi l'exposition d'une politique claire, arrêtée, invariable; et, me bornant à émettre avec vous un vote silencieux, j'aurais été, Messieurs, bien heureux d'être ainsi dispensé de réclamer une notable partie de votre temps au milieu de cette solennelle discussion. Mais, je l'avoue, après avoir prêté aux paroles de M. le ministre l'attention la plus soutenue, ni les principes engagés ne m'ont paru éclaircis et affirmés, ni la politique que nous avons le droit de demander au gouvernement ne m'a semblé seulement indiquée.

A la gauche de l'orateur. — Très bien! Très bien!

M. Thiers. — Si nous étions au début de cette grave affaire romaine, si ces mots : *conciliation du pape et de l'Italie,* pouvaient être encore sérieusement prononcés, je comprendrais jusqu'à un certain point l'attitude que M. le ministre des affaires étrangères est venu prendre ici tout à l'heure. Mais quelle est la situation

présente? Reste-t-il entre l'Italie et la papauté un terme moyen imaginable?... Vous êtes placés en présence du pape, qui, à titre de souverain, possédant un territoire plus ou moins étendu, règne aussi légitimement sur les États pontificaux que la reine d'Angleterre sur l'Angleterre, que le roi de Prusse sur la Prusse, que l'empereur de Russie sur la Russie...

Une voix. — Complétez!

M. Thiers. — Et qui vous déclare qu'il maintient son droit; qui vous rappelle les engagements d'honneur que vous avez pris avec lui; qui, d'ailleurs, sachant bien qu'il dépend de vous, uniquement de vous, est prêt, avec une dignité qu'on a rarement rencontrée chez les rois de la terre, à descendre de son trône, en vous laissant l'immense responsabilité de la plus grande révolution morale accomplie dans les temps modernes; qui vous dit enfin qu'il lui reste Rome, Rome seule, et que, si vous ne lui laissez pas ce dernier débris de ses États, il est obligé de déposer sa souveraineté.—Vous êtes, d'un autre côté, en présence de l'Italie, qui vous dit : Vous m'avez constituée de vos propres mains; avec votre consentement, même avec votre concours, je me suis engagée dans les voies de l'unité; il n'y a point d'unité sans Rome; il me faut Rome ; j'en ai besoin ou je vais périr.

Eh bien, je vous le demande, entre le pape qui vous dit : Si je n'ai pas Rome, je suis obligé de descendre du trône, et l'Italie qui vous dit de son côté : Mon unité n'est pas possible sans Rome, apprenez-moi,

de grâce, quel est le terme de conciliation que nous pouvons attendre! (*Mouvement.—Agitation prolongée.*)

J'aurais compris, il y a quelques années, lorsque le pape avait perdu les Légations, même la Romagne, mais qu'il avait conservé les Marches, l'Ombrie, provinces considérables, qui auraient pu, avec ce qui lui reste actuellement, le faire vivre, j'aurais compris qu'on nous fît entrevoir une transaction quelconque. Mais aujourd'hui qu'il ne reste plus que Rome au pape, et que l'Italie nous déclare formellement qu'elle veut Rome, je vous le répéterai sans cesse, quel est le terme moyen possible?

Vous me répondez qu'il y a la conférence, et que la conférence prononcera.

La conférence! Je ne puis ici, en présence de l'Europe, qui peut-être s'assemblera, et peut-être ne s'assemblera point, je ne puis pas vous dire quelle sera l'attitude qu'elle prendra. Mais la question que je vous pose, c'est la conférence, ou, pour mieux dire, c'est l'Europe elle-même qui vous la pose avant de se réunir. Toute l'Europe, en effet, vous adresse la question que je vous adresse moi-même, et vous dit : Mais que voulez-vous faire pour mettre d'accord le pape et l'Italie? (*Nouveau mouvement.*)

M. Jules Favre. — Nous n'en savons rien.

S. Exc. M. Rouher, *ministre d'État.* — Vous ne le savez que trop!

M. Thiers. — Si M. le ministre des affaires étrangères, qui nous a déclaré cependant qu'il ne voulait

pas s'astreindre à la réserve diplomatique, n'a pas pu même nous faire entrevoir un arrangement quelconque, et si M. le ministre d'État, qui m'interrompt, et qui est, lui, moins obligé à la dissimulation diplomatique... (*Rires et chuchotements.*)

M. Granier de Cassagnac. — A la réserve diplomatique!

M. Thiers. — Si M. le ministre d'État peut nous faire entrevoir une solution, je suis prêt à descendre de cette tribune, et à n'y remonter que si, après toutes ses explications, il ne me semble pas que la majorité de la Chambre et moi-même puissions être satisfaits.

Mais, Messieurs, déclarons-le franchement, de politique, il n'y en a point. Il y en avait une mauvaise, permettez-moi de vous le dire, et vous trouverez ces mots pardonnables, sachant mes convictions, il y en avait une mauvaise lorsqu'on se faisait les propagateurs en Europe de ces idées fausses de nationalité qui nous ont mis dans la situation déplorable où nous sommes... (*Marques d'assentiment sur plusieurs bancs.*) On s'en est aperçu, mais trop tard, quand le mal était irréparable; et maintenant il n'y a plus de politique d'aucune espèce. (*Rires sur quelques bancs.*) La situation, la voilà.

Je vais essayer, si c'est le vœu de la Chambre, et si elle le croit nécessaire, de remplir la double tâche que voici : établir d'abord les vrais principes de la matière dans la grande question qui vous occupe, et puis indiquer la politique qui, selon moi, est la seule que le

gouvernement puisse suivre, la seule digne, et laissez moi ajouter la seule sérieuse.

L'Italie s'exprime en ces termes : Je me suis constituée, et je suis devenue nation indépendante. Vous avez consenti à ma constitution, et aujourd'hui vous intervenez chez moi ! Pour quel motif?... Pour un motif religieux. Vous violez ainsi mon droit de nation indépendante. Il ne fallait pas me constituer; mais je suis constituée maintenant, et dès lors il ne vous est plus permis de violer mon territoire. Quant à votre convention du 15 septembre, elle n'existe plus, elle n'est plus invocable.

M. Menabrea, l'homme modéré dont vous approuviez vivement tout à l'heure l'avènement au ministère italien, vous dit lui-même : Non, la convention du 15 septembre n'existe plus.

Ainsi, d'un côté, l'Italie s'écrie : Vous violez mon droit, et de l'autre, le pape vous dit : Vous êtes engagés envers moi, envers la catholicité, et je ne puis abandonner le peu qui me reste.

Eh bien, il y a deux points à éclaircir : l'Italie est-elle fondée à parler comme elle le fait? Et la France, comme on pourrait le croire au ton si plein de ménagement avec lequel son gouvernement s'adresse à l'Italie, la France est-elle sans droit envers elle, et sommes-nous, à l'égard du pape, sans devoirs? Telles sont les deux questions qu'il faut résoudre.

Messieurs, je vais, sur ces deux points, vous dire mon opinion tout entière. Je voudrais le faire brève-

ment; mais vous conviendrez qu'en présence de cette grande question il serait fâcheux d'écourter le sujet... (*Non! Non! — Parlez! Parlez!*) Sans m'engager toutefois dans son immensité, j'essayerai d'apporter les arguments irréfragables qu'on peut faire valoir en cette matière.

Suivant moi, la France a, dans cette question, tous les droits envers l'Italie... (*Approbation sur un grand nombre de bancs*), et, suivant moi encore, elle a les plus grands devoirs envers la papauté. (*Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.*) Je viens donc soutenir les droits de la France à l'égard de l'Italie, lesquels me semblent étrangement oubliés, et les devoirs de la France envers le pape, qu'on voudrait en vain amoindrir, mais qui sont sacrés, quelque conviction religieuse qu'on professe.

Messieurs, vous connaissez mes opinions sur le sujet qui nous occupe. Je les ai exprimées ici en entrant dans cette assemblée, et non point après coup, mais avant les événements, et je les ai exprimées non pas seulement il y a quatre ans, mais il y a bientôt vingt-cinq ans. Il y a environ vingt-cinq ans en effet que tout ce que j'ai professé sur cette question, je l'écrivais dans l'*Histoire du Consulat*. Et puis, le lendemain de Novare, membre d'une assemblée où j'étais souvent employé à défendre ce qu'on appelait la cause de l'ordre, membre de cette assemblée qui était souveraine, j'ai eu l'honneur d'être appelé auprès du Président de la République, qui est aujourd'hui, comme

vous savez, l'Empereur des Français. Eh bien, à ce moment, je lui ai fait entendre tout ce que mon devoir m'obligeait de lui dire, et tout ce que j'ai répété depuis dans cette enceinte.

Plus tard, lorsqu'il a été question de la guerre d'Italie, j'ai eu l'occasion de m'en expliquer devant les personnages les plus considérables du gouvernement, et j'ai établi les points qui suivent, lesquels étaient, et sont restés pour moi l'objet d'une conviction profonde.

On ne crée pas, disais-je, on ne crée pas soi-même, volontairement et à sa porte, un État de 25 millions d'hommes.... (*Approbation sur plusieurs bancs.*) Non seulement on ne commet pas une telle faute, mais constituer l'Italie comme on le projette, ce n'est pas faire son bien, ce n'est pas faire celui de la France, ce n'est pas faire celui de l'Europe. A l'égard de l'Italie, il y avait alors une manière d'offrir un légitime et suffisant exercice à son activité, c'était (et il n'y avait pas à cela grande difficulté, il suffisait de se prêter aux circonstances du moment), c'était de lui permettre de constituer chacun des États qui la composaient en État parfaitement libre. Il y avait ici le représentant du roi de Naples, du roi de Naples qui n'avait d'autre tort que de succéder à son père, tort qu'il partageait avec Victor-Emmanuel, dont les prédécesseurs n'avaient certes pas été des modèles de raison et d'opinions libérales... Nous avions, dis-je, ici le représentant du roi de Naples qui offrait la constitution la plus libérale

de l'Europe. Le grand-duc de Toscane, de son côté, appelait le regrettable marquis de Lajatico, le second des fils de cette glorieuse famille des princes Corsini, pour donner une constitution à la Toscane, et pour former un cabinet franchement libéral. Le marquis allait chercher ses amis, et il les trouvait réunis chez le ministre du Piémont, où l'on venait de décider la déchéance de la maison de Toscane.

Rien n'était donc plus facile que de constituer chacun des États de l'Italie en État libre et indépendant. Il y avait là un premier exercice à offrir à l'activité des Italiens.

Il y en avait un second. On voulait donner à la Péninsule la forme fédérative. Après s'être constitué librement, chaque État de l'Italie aurait eu à se faire sa place dans la confédération italique. Il y avait là un nouvel exercice offert à l'activité des Italiens, et l'un comme l'autre a suffi et suffit encore à l'une des nations les plus énergiques et les plus respectables de l'Europe, laquelle n'a certes jamais cherché à s'effacer, la nation suisse.

Si, au contraire, nous poussions l'Italie dans la voie de l'unité, ou tout au moins si nous l'y laissions entrer, quelle en devait être la conséquence? Elle allait se constituer en grande monarchie à ses dépens, aux nôtres, à ceux de l'Europe.

En s'engageant dans cette voie, l'Italie devait rencontrer l'immense difficulté d'amener les divers pays italiens, qui sont antipathiques les uns aux autres, à

souffrir le gouvernement les uns des autres. Cette difficulté, l'Italie ne l'a pas encore surmontée, et je crois qu'elle ne la surmontera pas, ou, du moins, je le crains pour elle, bien qu'au surplus je m'en inquiète fort peu pour la France.

Il y avait une seconde difficulté non moins grave : il fallait, en se constituant grande monarchie, en assumer les charges écrasantes. Vous savez si l'Italie est parvenue à surmonter cette difficulté. Quand aujourd'hui l'on parle de la détresse financière de l'Italie, on n'hésite pas à dire qu'elle fera banqueroute.

L'Italie n'a donc pu vaincre aucune des deux difficultés inhérentes à l'unité, ni celle de faire gouverner la totalité du pays par l'une de ses provinces, ni celle de suffire aux dépenses d'une grande monarchie, et, si l'on voulait, relativement à celle-ci, une explication plus détaillée, je la donnerais en chiffres certains, aussi clairs que la lumière, et tels qu'on ne pourrait les contester nulle part.

Ce n'est pas tout. Outre que par elle-même l'Italie s'engageait dans des embarras dont il lui était impossible de sortir, dont elle n'est pas sortie, elle devenait, par sa transformation en une grande monarchie, un élément de perturbation en Europe; elle devenait l'instrument d'une immense révolution; et je n'hésite pas à dire, en m'appuyant sur l'opinion de tous les hommes politiques, soit de la France, soit de l'étranger, que la révolution qui s'est accomplie en Europe à la suite des tristes événements de 1866 est la plus

grave qui se soit produite depuis plusieurs siècles. (*C'est très vrai!*)

Telles sont les choses que je vous ai annoncées bien avant les événements. Je vous ai dit : L'Italie ne sera ni heureuse ni libre ; en assumant les charges des grandes monarchies, elle n'y pourra suffire ; enfin elle deviendra un agent de perturbation en Europe. Or toutes ces choses se sont malheureusement réalisées.

Une dernière raison me portait à parler comme je le faisais, raison qui, si elle n'était pas plus décisive que les précédentes, ne l'était pas moins. Les gouvernements peuvent commettre d'insignes folies; mais, je le déclare avec une profonde conviction, il n'y en a pas de plus dangereuse que de s'engager dans une querelle religieuse, et de se faire complice volontaire ou involontaire d'une immense perturbation morale.

Telles sont les opinions que j'ai émises, il y a quinze ans, hors de cette Chambre, et, il y a quatre ans, dans cette Chambre elle-même, opinions dont tout le monde connaît la sincérité, et si arrêtées chez moi qu'elles m'obligent, en ce point du moins, à me séparer de ceux qui défendent ici avec moi la cause de la liberté.

Je ne puis pas, en effet, faire un sacrifice plus pénible à mes convictions que de sacrifier, en cette occasion, mon union intime avec une partie des amis de la liberté ; mais, à mon grand désespoir, le libéralisme français s'est complètement trompé dans cette

importante question. (*Adhésions sur plusieurs bancs. — Mouvements divers.*)

La politique que je soutenais a-t-elle été, oui ou non, justifiée par les événements? Le pape n'est-il pas dans une situation désespérante? Vous êtes venus à son secours, cela est vrai; mais, par je ne sais quel ménagement qui me porterait à croire que vous doutez presque de votre droit, vous vous hâtez de vous retirer de Rome. Soit! mais, vous le savez bien, l'inquiétude est déjà dans la Ville éternelle. Ce pontife infortuné, dont personne ne nie les vertus éminentes, car il a désarmé même ceux qui ne pensent pas comme lui par la noblesse et la dignité de son attitude (*Très bien! Très bien!*), ce pontife infortuné retombe aujourd'hui dans les perplexités affreuses dont vous l'aviez tiré un moment, et, en vous éloignant, vous tentez de nouveau la témérité et la folie des adversaires qui étaient venus l'assaillir. Et puis, si on le veut, je ferai connaître son budget, et je montrerai qu'il n'a pas même les moyens de vivre.

Telle est la position du souverain pontife.

Mais ce que vous lui avez ôté d'aisance, de sûreté, de dignité de situation, l'avez-vous transporté à l'Italie? Non. Elle est, de son côté, dans un état déplorable, et, quand on ne veut pas se faire illusion à soi-même, on aperçoit facilement le désordre qui y règne, l'impossibilité où elle est de faire face, à moins de répandre des torrents de papier-monnaie, aux plus simples dépenses.

Et quelle a été la suite de tout cela pour l'Europe elle-même? La Confédération germanique, qui a occupé pendant cinquante ans le centre de l'Europe, qui, pendant ces cinquante ans, y a maintenu la paix, car j'étais alors aux affaires, et j'ai pu me convaincre que la paix lui était due... (*Assentiment sur plusieurs bancs.*) Eh bien, la Confédération germanique a été remplacée par une monarchie militaire, qui dispose aujourd'hui de 40 millions d'hommes!

Les résultats que je viens de retracer se sont-ils accomplis? La politique que j'expose a-t-elle été confirmée par l'événement? Est-il vrai que vous avez soulevé une question religieuse des plus graves? Est-il vrai que non seulement vous n'avez pas assuré le bonheur de l'Italie, mais que vous ne lui avez pas même procuré le repos? N'est-il pas vrai qu'au lieu d'une confédération pacifique nous avons devant nous, sur le Rhin, une grande puissance militaire, que je respecte, sans doute, que je serais désolé d'irriter, mais enfin que je ne calomnie pas en vous rappelant ses déclarations de tous les jours, déclarations qui consistent à répéter sans cesse qu'elle veut achever la patrie allemande, c'est-à-dire absorber toute l'Allemagne?

Notre situation est donc celle-ci : nous sommes entre deux unités, l'une que nous avons faite, et l'autre que nous avons laissé faire, lesquelles se donnent la main par-dessus les Alpes, et mettent à la paix cette condition que nous les laisserons s'achever,

l'une en s'emparant définitivement des États du pape, l'autre en absorbant les États de l'Allemagne du Sud. (*Très bien! — C'est très vrai!*)

Tel est le véritable état des choses; je défie qui que ce soit d'en contester la moindre partie.

Je serais désolé, Messieurs, d'ajouter de nouvelles flammes à celles qui menacent d'embraser l'Europe; mais il y a de cette situation un témoignage frappant, c'est la profonde inquiétude des intérêts. Quelquefois les hommes politiques peuvent ou se tromper, ou trouver commode de se laisser tromper : les intérêts ne se trompent pas, et ne se laissent pas tromper. Si, en ce moment, des capitaux immenses sont oisifs et ne vont pas vivifier l'industrie, c'est parce qu'ils aperçoivent dans son évidence saisissante la situation que l'on a créée. Eh bien, cette politique, je répète qu'il faut la juger par l'événement.

Un de mes honorables collègues me disait l'année dernière : On ne juge pas une politique par l'événement.

Sans doute l'événement n'est pas toujours le juge unique d'une politique; mais enfin on peut dire que la politique ressemble beaucoup à la guerre : il est bien de perdre une bataille suivant les principes de la guerre, il est mieux de la gagner même en opposition avec ces principes. (*On rit.*) Je tiens grand compte des principes, je leur ai consacré ma vie, et je vais vous prouver que ce n'est pas seulement l'événement qui condamne la politique qu'on a suivie, mais que

les principes la condamnent aussi complètement que l'événement lui-même.

Messieurs, il m'en coûte de le dire, mais vraiment il y a, suivant moi, dans notre temps, en matière de politique extérieure, de désolantes aberrations d'esprit.

Je lis tous les jours des choses étranges, écrites par des hommes de bonne foi, je veux le croire, mais qui sont au moins bien aveuglés. Si tout ce qu'ils écrivent était vrai, la France n'aurait aucun droit à alléguer dans l'affaire qui nous occupe. Oh! messieurs les ministres, si vous doutez du droit de la France à l'égard de l'Italie, je comprends votre politique, en tant que ce soit une politique; je comprends votre embarras.

Mais alors il faut conclure comme mes honorables collègues, MM. Jules Favre et Jules Simon; il faut conclure comme eux, et agir comme ils vous le conseillent. Mais je ne doute pas, quant à moi, du droit de la France, et ce droit, je vais vous l'exposer; et j'ajoute que ce que nous faisons en Italie est intolérable, si les principes que je vais émettre ne sont pas les vrais, les incontestables principes de la matière.

Quel langage nous tient-on, et à moi surtout qui ai figuré souvent dans ces discussions? On nous dit : La politique que vous soutenez était bonne autrefois. Autrefois il était permis de dire à un peuple voisin : Vous ne vous constituerez pas en grande nation, parce que j'en éprouverais de la jalousie, parce que j'en éprouverais des inquiétudes.

Si cela pouvait se dire au temps où l'on pratiquait la politique de l'égoïsme, cela n'est plus soutenable aujourd'hui. Les temps ont changé. Si une nation veut se constituer, elle le peut; personne n'a le droit de s'y opposer; tant pis pour les jaloux et les envieux que cela offusque. L'Italie avait le droit de se constituer, que cela nous plût ou non; elle s'est constituée, et elle est aujourd'hui puissance indépendante. Vous n'avez pas le droit d'intervenir chez elle. En intervenant chez elle vous commettez une énormité, et, en outre, vous faites commettre une grande inconséquence à la Révolution française. Quoi! la Révolution française, la glorieuse propagatrice des principes de 89, s'en irait en Italie intervenir pour une question religieuse, pour appuyer les docteurs du *Syllabus*, ainsi qu'on les appelle!

Vous le voyez, je ne retranche rien des objections qui nous sont adressées, et, si vous voulez bien m'accorder quelques instants d'attention pour une dissertation de droit qui sera inévitablement un peu abstraite, mais que je tâcherai de rendre courte et claire, je vais repousser toutes ces objections par des arguments, à mon avis, irréfragables.

Cette politique, dit-on, ne peut ni se professer ni se pratiquer.

Je suis peut-être bien audacieux, mais je vais vous prouver qu'on la peut professer très hardiment, et en plein repos de conscience; je vais, en outre, vous prouver par les faits que c'est celle que tout le monde pratique aujourd'hui, et pratique contre nous.

Qu'est-ce qui reste de toutes les discussions qui ont eu lieu depuis un siècle sur les droits des nations? Il reste, entre autres choses, une distinction importante : les sociétés humaines sont, ou dans l'état de nature, ou dans ce qu'on appelle l'état civil.

Dans l'état de nature, il n'y a pas de lois, pas de tribunal pour les appliquer, pas de force pour appuyer les décisions de ce tribunal, et chacun est chargé de pourvoir à sa propre défense. Chacun, dès lors, cherche à être fort. Il n'en résulte pas qu'on sera inique parce qu'on sera fort; mais vouloir être fort sera une conséquence du droit de légitime défense.

Bientôt cependant les sociétés se fatiguent de la violence à laquelle elles restent exposées, et alors on arrive peu à peu à l'état civil. Ne voulant plus essuyer de violences, on se concerte; les faibles se réunissent avec ceux des forts qui veulent bien les défendre; on fait ainsi la loi au plus fort, et l'on établit ces conventions qu'on appelle des lois, conventions qui ne sont pas un caprice de l'esprit humain, qui ne sont autre chose que le droit naturel que Dieu a inscrit dans les cœurs, comme il a placé l'attraction au centre des mondes.

Ce sont ces principes sacrés qu'on écrit dans les lois. On institue une justice pour les appliquer, et l'on met la force commune à la disposition de cette justice.

Quand les sociétés en sont arrivées à cet état qu'on appelle l'état civil, la faiblesse, quelle qu'elle soit,

trouve une protection assurée. L'homme physiquement faible peut reposer en paix à côté de l'homme doué d'une force herculéenne; l'homme qui ne possède rien est aussi protégé que celui qui dispose d'immenses richesses; l'homme qui n'a ni génie ni aïeux, qui n'a que l'obscurité pour lui, est autant protégé que celui qui, par son génie ou ses aïeux, est parvenu à la tête du gouvernement de son pays! (*Très bien! Très bien!*)

Voilà l'état civil, l'état où une justice régulière a été établie.

Oh! je ne dis pas que la justice humaine soit infaillible; non, puisqu'elle est humaine.

Les arts la représentent tenant une balance pour y peser les intérêts qui lui sont soumis, et ayant un bandeau sur les yeux pour l'empêcher de voir ceux auxquels ces intérêts appartiennent. Cependant il arrive quelquefois qu'elle essaye de voir sous le bandeau... (*rires approbatifs*); mais c'est qu'elle est humaine, je le répète, et dès lors faillible! Sauf ces exceptions, dans l'état civil, chacun est protégé.

Maintenant, appliquons ces notions si simples à ces grands êtres qu'on appelle les nations. Les nations sont-elles dans l'état civil ou dans l'état de nature? Hélas! Messieurs, la chose est très regrettable, mais elles sont encore dans ce qu'on appelle l'état de nature. Pourquoi? Parce qu'il n'y a pas pour les États entre eux une justice établie, fondée sur des lois, appuyée sur une force commune, et il en résulte que toutes les nations, représentées par leurs gouverne-

ments ou par leurs armées, ont le droit, le droit naturel, de veiller à leur propre sûreté. Elles cherchent dès lors à être aussi fortes que possible. Heureusement nous marchons vers l'état civil appliqué aux nations. De tous côtés, en effet, on invoque une justice arbitrale entre les nations. Y arrivera-t-on? Je n'en sais rien; il faut le souhaiter, et vous avez vu, l'année dernière, un cas qui peut donner de l'espérance, et qui est, je n'hésite pas à le dire, un fait satisfaisant pour l'humanité. Je veux parler de la question du Luxembourg. Il s'est formé en cette circonstance une justice arbitrale qui a prononcé. Tout le monde s'est soumis, et le sang humain a été épargné. Malheureusement ce sont des cas encore très rares.

Dans la situation actuelle, il est donc vrai de dire que, chacun ayant le droit de veiller à sa sûreté, chacun a le droit de chercher à être fort.

Mais voici où est la distinction essentielle. De ce qu'on a le droit de défense légitime, le droit naturel de chercher à être fort, cela ne veut pas dire qu'on ait le droit d'être injuste et inique. Non, Messieurs, je le disais l'année dernière, une nation doit être un honnête homme, c'est-à-dire un homme habile, fort et juste. (*Très bien!*)

De ces principes incontestables quelle politique internationale résulte-t-il? Celle-ci : les faibles se réunissent autour du fort capable de les protéger, pour résister aux forts qui veulent les opprimer. C'est de là qu'est née la politique de l'équilibre, qu'on cherche

en vain à railler, qui est la politique nécessaire, lorsqu'il n'y a pas encore entre les nations cette justice dont je parlais tout à l'heure, et qui n'a pas été instituée jusqu'ici.

Qu'est-ce donc que cette politique d'équilibre, celle que nous avons toujours suivie, celle que tout le monde suivra? C'est la réunion de plusieurs puissances, assez fortes pour protéger les faibles, les groupant autour d'elles, et résistant ainsi à ceux qui les veulent dépouiller.

Quels principes fait-on valoir auprès des forts pour les empêcher de spolier les faibles? Tout État, leur dit-on, qui a existé longtemps, qui a été reconnu par ses voisins, qui a traité avec eux, est une existence sacrée, à laquelle personne n'a le droit de toucher.

On fait valoir encore cette autre raison : on dit à ceux qui veulent supprimer, pour se les approprier, les États faibles, on leur dit qu'en supprimant ces États faibles, en immolant ainsi des existences qui devraient être sacrées, ils se créent à eux-mêmes une force tellement inquiétante pour les autres États, que la sûreté commune en est menacée, que l'inquiétude devient dès lors générale, et que le repos de tous se trouve gravement compromis. On finit de la sorte par s'accorder les uns aux autres un droit de surveillance sur ce que tous font. On vient dire à une puissance très forte : Pourquoi armez-vous?... Et elle ne peut refuser de s'expliquer, de rendre compte de ses actes et de ses intentions. On est ainsi comptable les uns envers les

autres de tout ce qu'on médite, de tout ce qu'on veut faire.

Voilà la politique d'équilibre telle qu'on peut la concevoir et la pratiquer.

En Asie, il est vrai, dans le pays de la force brutale, on ne parle pas d'équilibre. Ayez de l'audace, ayez du génie, soyez un Gengis-Khan, un Tamerlan, réunissez autour de vous votre tribu, puis, après, les tribus voisines, ruez-vous sur le monde, soyez heureux, et vous aurez deux cents millions d'esclaves prêts à se jeter à vos pieds!

On ne parle pas en effet dans ces régions d'un équilibre asiatique; mais en Europe, le pays du savoir, le pays du droit, il existe un équilibre, il existe cette politique, d'après laquelle ceux qui sont assez forts pour protéger les faibles prennent à tâche de les défendre, et résistent à qui voudrait les dévorer.

Au nom de ces principes, Messieurs, on a parfaitement le droit de ne pas créer à côté de soi des puissances de 25 millions d'hommes. Et non seulement cela peut se professer, car je défie qui que ce soit de nier ces vérités élémentaires, non seulement cela peut se professer, mais cela se pratique tous les jours, et se pratique spécialement contre nous. Si cet absurde principe des nationalités était vrai, s'il était vrai qu'en vertu de certaine conformité de langage, de croyance, de territoire, on peut s'approprier les États voisins, hé! mon Dieu! la France n'aurait qu'à étendre la main! Et,

quand je tiens ce langage, ce n'est pas pour inspirer ni au gouvernement ni à la nation des pensées ambitieuses. Ce serait d'abord une grande iniquité que d'agir de la sorte; mais il n'y aurait pas de plus grande faute politique que de nous livrer, nous aussi, à ce système des agglomérations, que vous avez, Messieurs les ministres, professé pendant quelque temps. Cette politique des agglomérations serait détestable, à mon sens; ce serait le renversement de tous les principes, et, pour la France, ce serait la plus funeste des conduites, car elle prendrait un peu tandis que les autres prendraient beaucoup.

Je ne veux donc pas lui inspirer des pensées ambitieuses, mais enfin elle n'aurait qu'à étendre la main autour d'elle sur les pays où l'on parle français. Vous rappelez-vous, Messieurs, ce qu'ont professé à ce sujet les ministres d'Angleterre? Dieu me garde de rien dire qui puisse blesser cette illustre et noble nation, dont j'envie les institutions, dont j'envie la grande, sage et conséquente politique, dont j'ai toujours voulu, depuis quarante ans, l'alliance pour mon pays. Chez elle on aime à dire, car on répète volontiers le thème de nos publicistes, on aime beaucoup à dire : Mais pourquoi donc la France est-elle jalouse de l'Italie? Pourquoi est-elle jalouse de l'Allemagne? C'est bien mal à elle!

Je dirai à mon tour à l'Angleterre : Mais vous commettez, vous aussi, le péché de jalousie, car, si nous voulions étendre la main sur l'Escaut, que feriez-vous?

Vous nous avez déclaré que c'était le seul cas qui pût vous faire sortir de votre système d'inaction.

Voilà donc l'Angleterre jalouse aussi!

Mais allons plus loin. Il y a en Prusse un homme dont je ne veux certes pas diminuer la gloire, M. de Bismarck. Je ne veux pas admettre comme vrai tout ce que disent de lui les mauvaises langues; mais enfin il a témoigné pour les rivages de la Baltique un goût bien connu. Il en a un non moins prononcé pour les rivages de la mer du Nord. Eh bien, si la Prusse voulait satisfaire ce goût en étendant la main sur la Hollande, est-ce que l'Angleterre s'y prêterait? Assurément non.

Voilà donc l'Angleterre qui est jalouse encore ici, et qui pratique cette politique de l'équilibre dont je parlais tout à l'heure.

Mais est-ce la seule puissance dans ce cas? Est-ce que la Russie aussi n'a pas ses jalousies, ses susceptibilités? Il n'y a pas un politique quelque peu clairvoyant qui, depuis trois quarts de siècle, n'ait pensé qu'il serait peut-être fort sage, pour assurer le repos de l'Orient, d'attribuer les Provinces danubiennes à l'Autriche. Je suis d'avis qu'il ne faut pas le faire; je pense qu'il faut ne plus remuer l'Europe, ne plus lui causer d'émotion...; mais enfin est-ce que la Russie se prêterait à ce que, dans le centre de l'Europe, pour satisfaire à de certaines convenances de territoires, on donnât les Provinces danubiennes à l'Autriche? Assurément non! Vous savez très bien que, jusqu'à la mort

de son dernier soldat, la Russie lutterait pour que cela ne se fît point.

Mais la Prusse, qui se plaint des jalousies de la France à son égard, quel sentiment éprouverait-elle, quelle conduite tiendrait-elle s'il se passait le fait que je vais énoncer?

Les États du sud de l'Allemagne ont été constitués indépendants par le traité de Prague, et, par le traité de Prague, on les a parfaitement rendus libres de s'allier à qui ils voudraient. Eh bien, si ces États considérables, qui offrent tant de traits de conformité avec l'Autriche, qui sont de même race, voulaient s'allier à l'Autriche, est-ce que la Prusse le souffrirait? Est-ce que la Prusse permettrait qu'il y eût des traités d'alliance offensive et défensive entre l'Autriche et les États du sud? Assurément non!

Ainsi tout le monde, vous le voyez, pratique cette politique de l'équilibre, et tout le monde dit à son voisin : Vous ne vous agrandirez pas sans être comptable envers l'Europe entière de tout ce que vous entreprendrez...

Voilà des principes, soit de droit, soit de fait, que je tiens pour incontestables. Je respecte la logique de mes contradicteurs, mais je défie quelque logique que ce soit d'ébranler ces principes, de nier ces faits.

Maintenant appliquons ces notions de droit aux rapports de la France avec l'Italie.

On nous dit : Vous n'aviez pas le droit d'empê-

cher l'Italie de se constituer en nation de 25 millions d'hommes.

Messieurs, qu'y avait-il en Italie? Il y avait une maison dont le passé a de la grandeur, sans doute; c'est la maison de Savoie. Ses caractères sont indélébilement tracés par l'histoire : elle s'est toujours distinguée par l'énergie, une extrême habileté, une grande ambition, et une complète absence de scrupules. (*On rit.*)

M. LE DUC DE MARMIER. — Excepté Charles-Albert.

M. THIERS. — L'exception, comme on le dit, confirme la règle.

S'il y a eu une maison qui ait eu des obligations envers la France, c'est celle-là, car c'est la France qui, dans tous les temps, l'a faite ce qu'elle est. S'il y en a eu une qui ait abandonné la France dès que le moindre intérêt l'y a portée, c'est celle-là. S'il y a eu, dans notre histoire de tous les temps, quand la France était dirigée par les plus grands politiques, s'il y a eu un État qui nous ait inspiré une défiance constante, c'est la maison de Savoie. Depuis trois siècles, le premier principe de la politique française a été la défiance à l'égard de cette maison. Et savez-vous ce que, dans le dernier siècle, on disait? Prenez garde : ce que la maison de Savoie ambitionne le plus en Italie, c'est Rome, parce qu'il y a là un puissant instrument d'influence.

Tirons maintenant les conséquences de ce qui précède. En vertu de ces principes si simples, lesquels autorisent chaque État à veiller à sa sûreté, à tenir les

yeux sans cesse ouverts sur ce qui se passe autour de lui, à opposer des bornes aux ambitions dangereuses, en vertu de ces principes, s'ils sont vrais, et je les crois incontestables, la France n'aurait-elle donc pas pu dire à la maison de Savoie ? Je vous ai donné le Milanais, je vous ai donné ce qu'on appelait les Duchés ; grâce à cet acte prodigieux de munificence, vous êtes devenue, de petit royaume de Sardaigne, l'important royaume du nord de l'Italie ! Vous comptiez 4 à 5 millions de sujets : vous en avez acquis 10, 11 et 12 millions ! C'est assez, vous ne vous agrandirez pas davantage, vous respecterez les petits princes d'Italie ; vous respecterez la Toscane, Naples et les États Romains...

La France avait, il est vrai, essayé de le dire, puisqu'elle avait signé avec la maison de Savoie le traité de Villafranca, renouvelé à Zurich.

Est-ce que je ne pourrais pas demander à ces politiques qui trouvent que l'Italie a tant de droits et que la France en a si peu, est-ce que je ne pourrais pas leur adresser la question suivante? Si, par exemple, à l'époque où le traité de Villafranca a été conclu, si, pour prix de cet accroissement énorme qui avait triplé la maison de Savoie, on lui avait dit : Vous respecterez tous les princes italiens, est-ce qu'on se serait montré bien exigeant envers elle? Est-ce qu'elle aurait eu beaucoup à se plaindre? Non, assurément.

La France pouvait donc arrêter, sans commettre aucun attentat contre le droit public, contre les droits des peuples, la France pouvait arrêter l'ambition de la

maison de Savoie, c'est-à-dire empêcher l'absorption de l'Italie tout entière par cette maison.

Mais enfin la question ne se pose pas même ainsi. Si l'on conteste à la France le droit d'empêcher cela, est-ce qu'on lui contesterait un autre droit, celui de ne pas le faire elle-même?

Plusieurs membres. — C'est cela! C'est cela!

M. Thiers. — Voyons, est-ce que, par hasard, si la France n'avait pas le droit d'empêcher l'Italie de se constituer, comme l'on dit aujourd'hui, est-ce qu'elle avait l'obligation de la constituer elle-même? Quoi! l'Italie avait de tels droits sur nous que non seulement elle pouvait exiger que nous ne l'empêchassions pas de se constituer, mais qu'elle pouvait exiger que nous descendissions dans les plaines de la Lombardie avec 150,000 hommes, que nous y fissions le sacrifice de 50,000 hommes et de 400 millions pour la mettre en possession de toute la Péninsule?

On nous répète tous les jours que l'Italie avait le droit de se constituer, et que c'est nier la liberté des peuples que de le contester; soit! Mais ce droit allait-il jusqu'à ce point que nous fussions obligés de sacrifier 50,000 hommes et 400 millions pour la mettre en possession de 25 millions de sujets, au détriment de notre sûreté, de notre grandeur, au risque d'un immense bouleversement en Europe? Ah! vouloir mettre la France dans cette position à l'égard de l'Italie, c'est oublier toute raison, toute politique, tout patriotisme. (*Approbation sur un grand nombre de bancs.*)

Je dis donc que non seulement nous aurions pu empêcher l'Italie de se constituer, mais que nous avions le droit incontestable de ne pas la constituer nous-mêmes. Tout cela, Messieurs, est d'une haute importance, car, si l'on était convaincu, comme je le suis, de ces simples vérités, d'une semblable conviction naîtrait une politique beaucoup plus décidée, beaucoup plus ferme et beaucoup plus salutaire pour la France.

Ainsi je pose ceci comme un principe irréfragable, et je défie qui que ce soit de le contester : au nom de cet équilibre hors duquel il n'y a que la politique de violence, au nom de cet équilibre, nous avions le droit de dire à cette maison de Savoie, qui nous a toujours abandonnés au premier intérêt qu'elle avait à le faire, nous avions le droit de lui dire : Nous ne souffrirons pas que vous détrôniez indignement tous les princes italiens, nous ne souffrirons pas que vous absorbiez l'Italie tout entière... Dans tous les cas, nous avions un droit incontestable, c'était celui de ne pas venir nous-mêmes en aide aux prétentions de cette ambitieuse maison.

Sans doute, me dira-t-on (ici, nous arrivons au plus fort, au plus essentiel de la question), sans doute on aurait pu empêcher l'Italie de se constituer, et surtout la France aurait pu ne pas la constituer de ses propres mains. Mais enfin c'est chose faite, l'Italie est puissance indépendante, la faute est commise : pourquoi vous permettre d'intervenir maintenant chez elle?

Vous le voyez, Messieurs, je n'amoindris pas l'objection.

Eh bien, vous allez voir qu'on peut répondre à cela aussi victorieusement qu'à tous ces prétendus droits de l'Italie que je viens de réduire à leur valeur. (*Mouvement.*)

Ah! l'Italie, dit-on, est indépendante aujourd'hui, nous n'avons pas le droit d'intervenir chez elle, car c'est une véritable horreur que l'intervention!...

D'abord, je suis de ceux qui pensent qu'en fait il faut intervenir très rarement, qu'il faut, pour intervenir, des cas extraordinaires, vraiment extraordinaires. Cependant je pourrais citer beaucoup de cas d'intervention dans notre temps; et, quand on nous dit, ou en Angleterre ou en Allemagne, que nous n'avons pas le droit d'intervenir, je pourrais rappeler à ces nations quantité d'occasions où elles sont intervenues, et entre autres je rappellerai à l'Angleterre le fameux traité de la quadruple alliance, qui, dans les premières années de la monarchie de 1830, a tant occupé l'Europe.

L'Angleterre, à cette époque, se hâta d'intervenir avec nous en Espagne, et c'est elle qui avait sollicité l'intervention. Je cite ce fait en passant.

L'intervention n'est donc pas une chose aussi monstrueuse qu'on le prétend.

Mais enfin, à l'égard de l'Italie, notre intervention est-elle une si grande abomination?

Eh quoi, n'était-ce donc pas une intervention que

la France descendant dans les plaines de la Lombardie avec 150,000 hommes pour affranchir l'Italie de l'Autriche?

J'ai entendu dire : C'était un fait de guerre, la France faisait elle-même la guerre contre l'Autriche pour son propre intérêt.

Comment! c'était l'intérêt de la France d'aller affaiblir l'Autriche au point où elle l'a été! Comment! c'était l'intérêt de la France d'affaiblir l'Autriche à ce point qu'elle n'a pu résister à la Prusse et empêcher l'immense révolution européenne qui s'est accomplie. (Je l'appelle immense parce qu'on ne saurait trop en faire ressortir l'importance!) Comment! c'était l'intérêt de la France de réduire l'Autriche à un tel état d'affaiblissement qu'elle ne pouvait gagner la bataille de Sadowa!... Mais jamais l'intérêt français n'avait été méconnu à un tel degré; jamais, depuis des siècles, il n'avait été plus compromis qu'il ne l'a été dans ces déplorables circonstances!

On nous a donné, dit-on, Nice et la Savoie. Eh bien, Messieurs, je crois qu'on ne me trouvera pas exagéré, mais on m'aurait donné l'Italie tout entière comme compensation de cette politique, que j'aurais dit : Non! Non! Gardez ce funeste présent. (*Mouvement.*)

Qu'avons-nous donc fait en cette occasion? De la pure intervention, non pour nous, mais pour l'Italie. Oh! c'est une abomination sans doute que l'intervention en elle-même; mais cela devient un acte de vertu quand on intervient pour l'Italie!

Ce n'est pas tout. Il y a dans la campagne de 1859, si l'on veut, une certaine apparence de guerre d'une grande puissance à une autre puissance. Mais voici un cas où l'intervention est bien claire, et n'est compliquée d'aucun élément étranger.

Que s'est-il passé depuis que nous avons, comme on dit, affranchi l'Italie de l'Autriche? Nous voulions que l'Italie fût fédérale; elle n'en a tenu aucun compte, et elle s'est constituée unitaire. Par quels procédés? D'abord elle a pris la Toscane; puis, elle a pris la Sicile, Naples, une partie du territoire romain, et même la plus grande partie des États pontificaux. Vous vous souvenez tous de ces faits; ils sont si près de vous, que personne ne peut avoir oublié non seulement l'ensemble, mais les détails les plus caractéristiques de ces événements. Chaque fois la France a blâmé ce qu'on faisait, chaque fois néanmoins elle l'a laissé faire.

Rappelez-vous quelles étaient les dispositions de l'Europe en présence de ces scandales, pendant que la maison de Savoie renversait ainsi les uns après les autres tous les trônes de l'Italie!

L'Europe, Messieurs, était indignée. Elle ne s'était pas encore aperçue, comme elle s'en est aperçue plus tard, de la grande faute que nous commettions à notre détriment. Oh! depuis, elle a vu que la France avait fait une chose très funeste pour elle, et, au lieu d'être l'adversaire de l'unité italienne, l'Europe s'est hâtée de la reconnaître et de consacrer ainsi son existence. Mais, dans les premiers temps, elle était indignée de ce qui

se passait en Italie. Les honnêtes gens étaient indignés aussi; car non seulement on enlevait au roi de Naples et aux autres princes leur couronne, mais on leur enlevait aussi jusqu'à leur fortune particulière. M. de Bismarck ne s'est pas conduit en personnage très respectueux pour les petits États; cependant il a eu, je puis le dire, la probité privée de rendre à la maison de Nassau et à la maison de Hanovre toute leur fortune. En Italie, non seulement on a détrôné les princes, mais on a encore retenu leur fortune privée, et, je le répète, l'Europe et les honnêtes gens en ont été révoltés.

Mais il y avait une puissance frémissante pendant que tout cela s'accomplissait; cette puissance, c'était l'Autriche. Qui est-ce qui a empêché, à cette époque, l'Autriche de franchir tout de suite l'Adige, et de venir châtier ces indignités, de venir demander compte à la maison de Savoie de la violation des traités de Villafranca et de Zurich; qui est-ce qui l'a empêchée? Qui? Messieurs, j'en appelle à l'évidence universelle, à la conscience du genre humain : c'est la France. Oui, c'est la France qui a fait que l'Autriche n'est pas venue briser en un jour toutes ces audaces usurpatrices.

Eh bien, était-ce là une intervention, oui ou non? Certainement, c'en était une. C'est donc à l'abri de notre intervention que tous les princes de l'Italie ont été détrônés. Voilà la rigoureuse vérité!

Et l'on nous parle d'intervention! Et, quand nous venons protéger un de ces princes faibles, quand nous venons disputer à ces ambitions de la maison de Sa-

voie les derniers débris du domaine pontifical, on nous reproche d'intervenir! Comment! Quand on n'a rien dit alors que nous intervenions pour protéger le spoliateur, on nous reproche aujourd'hui d'intervenir pour protéger le spolié! (*Très bien! Très bien! — Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

S. Exc. M. Rouher, *ministre d'État, au milieu du bruit.* — Vous avez raison. C'est une intervention contre une intervention.

M. Thiers. — Je serais bien alarmé pour le résultat de ce grand débat, si je n'avais pas le bonheur d'être d'accord avec M. le ministre d'État.

S. Exc. M. Rouher, *ministre d'État.* — Je ne veux pas vous interrompre, mais je trouve que vous avez parfaitement raison. C'est une intervention contre une autre intervention odieuse, et dans le but de la réprimer! (*Vive approbation. — Applaudissements prolongés.*)

M. Thiers. — Je serais bien heureux, si, jusqu'à la fin de ce grand débat, nous restions d'accord sur tous les points...

M. Adolphe Guéroult. — A cela près que le gouvernement a laissé faire ce qu'il blâme aujourd'hui. (*N'interrompez pas!*)

M. Thiers. — Il ne reste plus, monsieur le ministre, qu'à tirer les conséquences de la grande vérité que vous venez de reconnaître.

Je répète donc qu'il est étrange, quand nous sommes intervenus au delà des Alpes, d'abord pour af-

franchir l'Italie de l'Autriche, puis pour la couvrir pendant qu'elle détrônait successivement tous les princes italiens, quand nous l'avons couverte pendant le cours de ses usurpations, il est étrange qu'on vienne nous dire que nous ne pouvons pas intervenir en faveur de l'un de ces princes que nous voulons arracher de ses mains. Eh bien, permettez-moi de donner aujourd'hui à ce qu'on appelle l'intervention de la France en Italie son nom véritable. Non, ce n'est pas une intervention, et je vais vous le prouver par l'exposé des faits eux-mêmes.

Lorsque la maison de Savoie a enlevé la Toscane, nous lui avons dit : C'est mal, très mal. Mais enfin, nous l'avons laissée faire. Nous l'avons ainsi préparée à croire que, dans notre bouche, ces mots : C'est mal, très mal, pouvaient être presque traduits par ceux-ci : C'est bien. (*On rit.*) Aussi n'en a-t-elle pas tenu compte.

Elle venait d'ajouter deux millions de sujets aux dix ou onze millions que lui avaient procurés les traités de Villafranca et de Zurich. Elle ne s'en contente pas : il lui faut la Sicile et le royaume de Naples. Et alors le général Garibaldi, dont je vais parler en des termes qui n'offenseront pas, je l'espère, ses enthousiastes (*sourires*), le général Garibaldi réunit un millier de ses amis, et s'embarque publiquement sur les quais de Gênes, la maison de Savoie le sachant parfaitement. Et dès ce moment il s'est établi, non pas un contrat, non pas surtout un contrat écrit, ou seule-

ment concerté, mais un accord d'instinct (*on rit*), entre le général Garibaldi et la maison de Savoie. (*Hilarité générale et prolongée.*)

Et cet accord, voici en quoi il a consisté. Le général Garibaldi, au péril de sa vie, au péril de la vie de ses vaillants amis, va conquérir des royaumes pour la maison de Savoie. S'il ne réussit pas, on le désavoue; on fait mieux, on l'arrête : il y a une prison toute spéciale pour ce grand personnage. (*On rit.*) Cette prison, qu'on lui doit vraiment, c'est, vous le savez, la charmante île de Caprera. Si donc il échoue, il est prisonnier à l'île de Caprera; s'il réussit, au prix de son sang et de celui de ses amis, s'il conquiert des royaumes, on lui dit : « Mais vous êtes la révolution; on ne peut pas laisser dans vos mains de si beaux royaumes. » Cela fait honneur, beaucoup d'honneur au patriotisme, je dirai à l'innocence du général Garibaldi (*on rit*); et, si j'osais employer une comparaison qui n'est peut-être pas digne de la gravité du débat, mais qu'involontairement je suis porté à faire, je dirais que la maison de Savoie chasse au faucon avec le général Garibaldi... (*Explosion de rires. — Applaudissements unanimes.*)

M. Glais-Bizoin. — C'était un bon et brave faucon !

M. le marquis de Piré, *se levant.* — Si l'honorable M. Thiers veut me permettre. (*N'interrompez pas! N'interrompez pas !*)

De toutes parts. — Assis ! Restez assis !

M. le marquis de Piré. — M. Thiers veut-il ?... (*Nouveaux cris : N'interrompez pas ! Rasseyez-vous !*)

M. THIERS. — Vous savez le reste, Messieurs...

M. LE MARQUIS DE PIRÉ *se lève de nouveau.* — (*Interruption.*)

M. DE TILLANCOURT. — Il veut intervenir. (*On rit.*)

M. THIERS. — Le général Garibaldi est donc parti. Cette fois il a été victorieux; il a donné la Sicile à la maison de Savoie, il lui a donné le royaume de Naples. Et nous, nous avons dit encore: Oui, c'est mal, très mal. Mais on nous a répondu: Sans doute, cela est mal; mais l'abstention ce serait la révolution en Sicile, à Naples, et l'on ne peut pas laisser la Sicile et Naples à la révolution.

Alors nous avons répondu: Soit! Je ne répéterai pas les expressions qui, à cette occasion, ont été répandues dans toute l'Europe; je ne sais si elles sont authentiques ou non; mais peu importent les expressions, le fond des choses subsiste. Nous avons dit d'abord: C'est mal! Puis nous avons dit: Soit! c'est la révolution qui est là, il ne faut pas lui abandonner le royaume de Naples et la Sicile.

Après avoir, par ces procédés divers, conquis la Toscane, la Sicile, Naples, il restait à la maison de Savoie une conquête à faire, celle des États pontificaux.

Elle prend d'abord la Romagne et les Marches. Nous nous écrions encore: C'est mal! On nous répond: Oui, mais comment relier le midi de l'Italie avec le nord? Il nous faut les Marches. Eh bien, soit! (*On rit.*)

Il restait l'Ombrie, très belle province. C'est la

haute vallée du Tibre, qui complétait si bien ce que le saint-père conservait de ses États, et qui l'aurait aidé à vivre. Il y avait là un général français, lequel, avec quelques braves gens qui n'étaient point des mercenaires... On n'est point mercenaire quand on agit par une foi ardente et sincère... (*Très bien! Très bien! sur un grand nombre de bancs!*) Et ici, si je l'osais, si je ne craignais pas de commettre une indiscrétion, je répéterais un mot plein d'esprit et de sentiment que j'ai entendu proférer auprès de moi... Cependant je me hasarde à le répéter. Hier, mon honorable ami, M. Bethmont, a dit que c'étaient des mercenaires convaincus... Oui, c'est là le mot vrai, on n'est pas mercenaire quand on est convaincu. (*Très bien! Très bien!*)

Le général Lamoricière, cet homme, l'un des plus attachants que j'aie connus, qui joignait à l'esprit le plus séduisant le caractère le plus héroïque, lui et quelques braves jeunes gens, avec notre consentement, vont défendre l'Ombrie. On l'appelle un mercenaire, on dit que l'Italie ne peut souffrir de mercenaires sur son territoire, et l'on se rue sur ces braves jeunes gens. Un bataillon de 7 ou 800 hommes résiste à une armée entière pendant quelques heures. Cela aurait dû nous toucher, car ces 7 ou 800 hommes étaient Français. Mais enfin, la chose faite, nous répétons encore : soit! soit!... (*Nouveaux rires.*)

Pourtant, cette fois-ci, on est un peu plus mécontent, et l'on retire notre ambassadeur.

Ah ! me suis-je dit à ce moment : Est-ce qu'enfin on aurait signifié à l'Italie que les mots que la France lui adresse ont bien le sens que le Dictionnaire de l'Académie leur attribue ? Mais pas du tout ! Un homme éminent, M. de Cavour, meurt, et tout aussitôt on s'écrie à Paris : Devant ce grand deuil de l'Italie, nous ne pouvons pas laisser les relations diplomatiques interrompues, et l'on renvoie l'ambassadeur de France à Turin.

Eh bien, Messieurs, quand l'Italie donne pour excuse de sa conduite qu'elle ne peut pas toujours prendre nos paroles au pied de la lettre, véritablement vous l'avez un peu autorisée à le penser et à le soutenir, et elle en tire un grand avantage contre nous.

Nous voilà donc avec notre ambassadeur rentré à Turin. Que reste-t-il au pape ? La dernière province qu'il possède aujourd'hui, et qui est le littoral de la mer, depuis les environs de Viterbe jusqu'à Terracine. C'est à peine ce qu'il lui faut pour pouvoir amener dans Rome quelques sacs de blé afin de nourrir ses populations. Ôtez-lui cette ressource, et il lui est impossible de vivre.

A ce moment, nous avons dit à la maison de Savoie : Arrêtez-vous ; et nous avons laissé nos troupes à Rome.

Mais les élections au parlement approchaient, et le ministère piémontais de ce temps nous tint ce langage : Retirez vos troupes, et nous reconnaîtrons ce service en vous promettant non seulement de ne pas

envahir les États pontificaux, mais encore d'empêcher qu'on ne les envahisse, et, pour vous rassurer davantage, nous transporterons notre capitale de Turin à Florence...

Quant à moi, Messieurs, vous savez ce que je vous ai dit ici, dans les premiers temps de ma présence au sein de cette chambre, et vous vous rappelez ce que j'ai pensé de la convention du 15 septembre. Je n'ai fait depuis que me confirmer dans mon opinion, et je vous demande la permission, comme le faisait tout à l'heure M. le ministre des affaires étrangères, d'être un peu brutal; cette convention m'a paru et me paraît absurde. (*Ah! Ah! On rit.*)

J'ai dit à cette époque : L'Italie vous promet de ne pas laisser envahir les États du pape, mais elle ne pourra tenir sa promesse. Elle vous déclare que la translation de la capitale de Turin à Florence est, de sa part, un engagement de rester à Florence; mais elle se trompe et vous trompe. En tout cas, vous portez par cette translation un coup mortel au nouveau royaume d'Italie, car sa force est à Turin, et, quand vous aurez transféré la maison de Savoie à Florence, elle aura perdu sa base, et probablement vous aurez ainsi préparé sa chute. De manière que, pour le pape, la convention n'est pas une garantie; pour la maison de Savoie, elle est un immense affaiblissement; pour vous, elle sera la cause d'un grave embarras. Rester à Rome eût été facile ; mais y retourner après l'avoir évacuée sera une bien grosse affaire.

Voilà ce que j'ai dit, et ce que j'ai soutenu contre M. le ministre d'État, à cette tribune.

Qu'est-il arrivé? Au moment même où vous nous annonciez ici que l'Italie entendait rester à Florence, on déclarait le contraire à Turin. Je me donne la peine de lire soigneusement les documents étrangers pour m'informer de ce qui se passe dans le monde, et pouvoir, au besoin, défendre les intérêts de mon pays en connaissance de cause. J'ai lu toutes les discussions du parlement italien, et voici ce que j'y ai trouvé. Oui, ont dit tous les orateurs, on a bien annoncé qu'on allait se transporter à Florence, mais sauf les aspirations de l'Italie. Et comme, au parlement de Turin, on demandait ce que signifiaient ces aspirations, les ministres répondaient : elles signifient tout simplement que l'Italie ne renonce pas à Rome.

Vous répétez, il est vrai, tous les jours, que vous avez écrit de nombreuses dépêches afin de bien préciser vos intentions; et, en effet, M. le ministre des affaires étrangères en a écrit un grand nombre qui malheureusement n'ont pas éclairé les Italiens. Mais il n'y avait qu'une chose à dire au gouvernement italien: Vous nous déclarez ici, à Paris, que la translation de la capitale de Turin à Florence est une résolution sérieuse et définitive, et, à Turin, devant la nation italienne et devant son parlement, vous prétendez que cette promesse ne signifie rien, et que vous entendez toujours aller à Rome. La convention du 15 septembre n'est donc qu'une insigne tromperie; je m'en consi-

dère dès aujourd'hui comme dégagé, et je reste à Rome.

Si vous aviez parlé et agi de la sorte, si vous n'aviez pas retiré vos troupes de Rome, vous ne seriez pas dans le grand embarras dans lequel vous vous trouvez aujourd'hui.

Voilà donc toute la série des faits :

Après avoir affranchi l'Italie, vous avez laissé la maison de Savoie prendre la Toscane, puis la Sicile, Naples et les quatre cinquièmes des États du saint-père, en lui disant chaque fois que c'était mal, mais toujours en la laissant faire. Eh bien, d'une telle conduite que ressort-il d'évident? C'est qu'entre tous ces princes d'Italie que vous lui livriez, il y en avait un cependant que vous ne pouviez pas lui abandonner absolument, et pour lequel vous faisiez une réserve. Aviez-vous le droit, oui ou non, avez-vous encore aujourd'hui le droit, en livrant à la maison de Savoie tous les princes d'Italie, de faire une réserve pour un seul? Voilà la question que je pose. Comment! vous abandonnez à l'avidité piémontaise tous les princes d'Italie, et il n'y en aurait pas un pour lequel vous pourriez dire : Non, celui-là, je ne vous le livre pas! Vous n'auriez pas tous les intérêts religieux, moraux, politiques, qui vous lient au chef de la catholicité, ce serait un tout petit prince comme le grand-duc de Bade, qui ne nous intéresserait que par l'exiguïté de son territoire, que vous pourriez bien, il me semble, agir de la sorte à son égard, et stipuler une exception en sa faveur. Alors que nous donnions toute l'Italie à

la maison de Savoie (et c'est bien nous qui la lui avons donnée, puisque nous avons fait pour elle la guerre à l'Autriche, puisque, après cette guerre, nous l'avons garantie encore contre l'indignation de l'Autriche et de l'Europe), nous avions bien, dis-je, le droit de tenir ce langage : Nous vous laisserons tout faire, tout, sauf ce que vous pourriez tenter contre un prince qui nous intéresse, et, quant à celui-là, nous ne vous le livrerons jamais.

Quel est donc le véritable sens de votre conduite aujourd'hui? C'est cette réserve stipulée en faveur du pape que vous faites valoir. Vous dites à la maison de Savoie : Je vous ai abandonné tous les princes de l'Italie, mais il y en a un que je ne puis vous livrer; mon honneur, mes intérêts de tout genre, me le défendent; j'exige, pour lui seul, mais j'exige impérieusement une exception formelle.

Et qu'est-ce donc que cette prétendue intervention dont on se plaint aujourd'hui? Savez-vous ce que c'est? C'est une limite à l'intervention que vous avez exercée pendant neuf ans au profit de l'Italie; c'est une simple limite à cette intervention. (*Vive approbation sur un grand nombre de bancs.*)

Et l'on vient nous dire, on nous répète de cent façons, en tout lieu, que nous n'avons aucun droit à l'égard de l'Italie, comme s'il n'y avait, en vérité, de droit que pour l'Italie, et aucun, aucun pour la France!

Je proteste comme Français, je proteste à tous les titres, contre de semblables assertions.

Je vous ai annoncé que j'essayerais de poser les questions de droit en termes irréfragables, et je crois sans présomption l'avoir fait.

Voix diverses. — Oui! Oui!

M. Thiers. — Je les résume ainsi : La France pouvait très bien empêcher la maison de Savoie d'envahir l'Italie ; elle n'aurait fait ainsi que ce que font toutes les nations. Cependant, non seulement elle ne l'a pas empêchée, mais elle lui a, de ses propres mains, donné toute la Péninsule, et assurément on ne viendra pas nous soutenir que la France avait l'obligation de verser son sang pour que la maison de Savoie devînt si grande! Or, lorsqu'elle lui permettait, sous la protection de son influence et de son épée, de s'emparer successivement de tous les États de l'Italie, elle avait assurément le droit de faire une réserve au moins pour un seul.

C'est cette réserve qu'elle fait valoir aujourd'hui, ce n'est pas autre chose.

La France est donc dans son droit, complètement dans son droit. (*Vive approbation sur un grand nombre de bancs.*)

Je défie qui que ce soit de nier ces principes et ces faits.

Et vraiment, quand on est appuyé sur des droits pareils, n'avoir pas une politique, ne pas parler franchement, c'est bien étrange! Qui donc ménagez-vous?... (*Mouvement.— Très bien! Très bien! sur plusieurs bancs.*)

Voilà les raisons auxquelles il faut répondre. Le

prince qui nous intéresse ne fût-il possesseur que d'un tout petit territoire, comme celui du duc de Modène ou celui de la grande-duchesse de Parme (et c'étaient là des princes fort respectables), nous aurions bien le droit d'imposer une exception et de la faire valoir en sa faveur.

Mais ce prince, vous le savez, c'est le chef de la catholicité, et c'est ici, Messieurs, que la question acquiert une immense gravité. Je ne veux pas la traiter tout entière, je ne veux pas vous répéter ce qu'à d'autres époques j'ai dit sur ce sujet; je veux seulement en dégager ce que j'appelle les arguments irréfragables, et je regrette que nous soyons si avancés dans la séance... (*Non! Non! Parlez! Parlez!*) Je regrette moi-même d'être déjà épuisé par les efforts que je viens de faire.

Quelques voix. — Reposez-vous!

M. Thiers. — Non, permettez-moi de continuer! (*Parlez! Parlez!*)

Je vais tâcher de dégager de cette question (pardonnez-moi encore ce mot présomptueux), ce que j'appelle l'*irréfragable*, car, dans un débat aussi solennel que celui-ci, dans une situation aussi grave que celle où la France se trouve, il faut que ces grandes questions soient ramenées à des termes précis, à des termes, j'oserai dire, indiscutables.

Est-il vrai que la France de 89 commette une inconséquence en intervenant à Rome pour une question religieuse?

Cela serait bien grave, Messieurs. Je ne voudrais pas, moi, enfant de 89, oh! je ne voudrais pas entraîner mon pays dans une inconséquence morale ; je m'en garderais bien. Mais, je le déclare franchement, je crois que nous ne manquons en rien aux principes de 89; je crois, dans toute la sincérité de mon âme, que nous ne faisons qu'appliquer dans toute leur rigueur les vrais principes de 89... (*Très bien! Très bien! sur un certain nombre de bancs.*) Et je vais vous montrer, autant qu'il sera en moi, que nous ne faisons que remplir un devoir strict, un devoir fondé sur le grand principe de la liberté de conscience. (*Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.*)

Voici, Messieurs, comment la question se présente à mes yeux.

Pour moi, tous les cultes sont égaux, non pas au point de vue théologique (Dieu me garde de l'entendre ainsi), mais au point de vue du législateur, du véritable homme d'État. De ce point de vue tous les cultes, dis-je, sont égaux en droit; et voici tout à la fois ma politique et ma philosophie dans la question qui nous occupe. Je respecte tous les cultes également; je ne reconnais à aucun d'eux un droit que les autres n'auraient pas. Je prétends qu'il ne faut faire pour aucun culte ce qu'on ne serait pas prêt à faire pour l'autre, et c'est de cette égalité parfaite entre tous les cultes que je vais déduire l'obligation positive d'agir comme nous agissons en ce moment. (*Approbation sur plusieurs bancs.*)

Il faut respecter tous les cultes; cela veut dire, je le répète, qu'on ne fera pour tous que la même chose; qu'on ne fera rien pour l'un qu'on ne soit prêt à faire pour un autre; qu'en les respectant tous, on n'en attaquera aucun, et, par exemple, qu'on ne dirigera pas sa politique contre l'un des cultes du pays, quel qu'il soit.

Sur plusieurs bancs. — Très bien! Très bien!

M. Thiers. — Si, par hasard, ce culte-là était le culte national, vous m'accorderez que la faute serait certainement bien plus grave. (*Mouvement.*)

Eh bien, sera-t-on content de moi si je pose ainsi la question, si je la pose uniquement dans le droit strict, dans le droit de la liberté de conscience? Permettez-moi d'entrer ici dans une discussion qui devient non seulement politique, mais presque philosophique. Je le ferai en termes aussi brefs que possible.

Les devoirs de tous les gouvernements (quelle que soit la constitution, que ce soit telle dynastie ou telle autre qui règne, que ce soit la monarchie ou la république dont on adopte le régime), les devoirs des gouvernements envers les peuples sont, à mes yeux, les suivants.

Le premier devoir des gouvernements, c'est de procurer aux peuples la satisfaction de leurs besoins matériels, c'est-à-dire de les rendre aussi prospères que possible, et d'éloigner d'eux la misère, la hideuse misère, qui ruine leur âme autant que leur corps.

Après la satisfaction des besoins matériels, vient

la satisfaction des besoins moraux, et, dans les besoins moraux, il faut comprendre l'instruction, et non seulement l'instruction scientifique, mais l'instruction morale. Qu'est-ce que l'instruction morale? Elle consiste à inculquer dans l'esprit des hommes, et, si l'on peut, dans leur cœur, la notion du bien et du mal, notion qui a pour but de les porter vers le bien, de les éloigner du mal. Mais ces idées morales, Messieurs, il faut cependant leur donner autorité, les placer sous une sanction puissante et supérieure. Je sais bien qu'en alléguant l'utilité sociale, on donne déjà pour le bien contre le mal une forte raison; mais enfin les hommes en ont cherché une plus élevée, et ils ont donné aux notions de morale l'appui des idées religieuses. Et ceci, c'est la pratique de toutes les nations, c'est la pratique de tous les gouvernements sensés et honnêtes. (*Très bien! Très bien!*) Et pourquoi?

Je ne veux pas aborder en ce moment une question philosophique qui est aujourd'hui beaucoup discutée, et dont la solution serait de rendre la morale indépendante de toutes les religions. Certainement je serai de l'avis de ceux qui soutiennent la morale indépendante, si l'on entend par là qu'il ne faut pas faire dépendre les idées morales de tel culte plutôt que de tel autre. Je n'admettrais pas en effet qu'on prétendît que la morale est moins ou plus efficacement prêchée au nom de l'israélite, du protestant ou du catholique! Ce serait la faire dépendre de tel ou tel culte, et c'est

ce que je n'admets point; mais elle reçoit de la religion, quelle qu'elle soit, un appui incontestable et puissant; et voilà comment ont raisonné, à cet égard, les esprits vraiment éclairés de tous les siècles.

Ces esprits éclairés ont entendu que, si l'on place les hommes en présence d'une intelligence suprême, auteur de l'ordre dans l'univers, le voulant, le maintenant; que, s'ils se croient ainsi en présence d'elle, s'ils croient qu'en faisant le bien ils s'associent à ses desseins, il y a pour eux alors non seulement une satisfaction, mais encore la certitude de se conformer aux desseins de celui qui gouverne toutes choses. (*Très bien! Très bien!*)

C'est là, au fond, l'idée philosophique et morale qui a fait que, chez tous les peuples, on a cherché à donner aux idées morales l'appui des idées religieuses.

Cela étant, le devoir des gouvernements, c'est non seulement de respecter tous les cultes, mais, je vais plus loin, c'est de les favoriser tous. Par respect, je n'entends pas le respect de l'indifférence ou du dédain, j'entends le respect fondé sur cette conviction qu'en appuyant ou en maintenant tous les cultes on donne à l'instruction morale le plus grand appui qu'il soit possible de lui procurer.

Voilà, selon moi, le principe essentiel en cette matière. Les gouvernements doivent respecter tous les cultes sans distinction; je ne fais pas de différence entre eux. Bien entendu que je parle comme homme d'État et non pas comme théologien. Pour les théolo-

giens, en effet, il n'y a de vrai que le culte que chacun d'eux professe et pratique.

Voulez-vous la preuve que la vraie et constante politique de tous les gouvernements, c'est de respecter tous les cultes? La voici. Les grandes nations sont parfois conduites par l'intérêt de leur grandeur à aller conquérir des pays étrangers. Nous, par exemple, nous sommes allés en Égypte à une époque, maintenant nous sommes établis en Algérie. L'Angleterre est allée dans l'Inde et en Asie; elle a couvert de son commerce et de sa puissance ces immenses contrées; et il faut reconnaître que, si l'on consulte l'histoire, c'est par ces conquêtes que les États civilisés sont parvenus à répandre la civilisation partout. Eh bien, quel langage tiennent les gouvernements sensés, dès qu'ils arrivent dans un pays dont ils veulent s'assurer la possession? Ils disent tout simplement : Nous respecterons vos mœurs et votre culte, parce que les mœurs et le culte sont de toutes les choses celles qui affectent le plus vivement le sentiment des peuples.

Mais ce n'est pas seulement lorsqu'on va conquérir au loin qu'on agit ainsi : je vais vous en citer un exemple bien frappant et bien singulier. Le grand Frédéric n'était pas un dévot assurément; c'était un puissant esprit, qu'il faut profondément admirer. C'était tout à la fois un génie audacieux et un génie sage, qui, après avoir traversé les plus grandes aventures qu'un homme puisse braver, finit par se maintenir sur son trône. Eh bien, le grand Frédéric, après avoir conquis

la Silésie, savez-vous ce qu'il fit? Il prit l'engagement, qu'il tint dans toutes les circonstances, et particulièrement dans celle que je vais vous rappeler, de faire respecter l'établissement religieux tout entier, y compris les jésuites.

Quelques années après cette conquête, le pape Clément XIV résolut de supprimer l'ordre des jésuites. Savez-vous ce que fit le grand Frédéric? Il avait le tort, qui était le tort du XVIIIe siècle, celui d'exprimer quelquefois les choses les plus graves, les plus profondes, les plus élevées, dans un langage léger et même cynique. Il répondit au pape : « Très Saint-Père, vous avez pensé que les jésuites étaient dangereux dans la chrétienté, et vous m'annoncez que vous en avez ordonné la suppression. Quant à moi, je ne les supprimerai pas en Silésie; et vous m'accorderez que, si les jésuites sont dangereux, ils ne le sont pas dans un État que je gouverne. » (*Mouvements divers.*) Puis, avec cette raillerie qu'il mêlait à tous les sujets, il ajouta : « Je me suis engagé par serment envers les Silésiens, et, comme je ne suis point catholique, Votre Sainteté ne pourrait me délier du serment prêté à mon peuple. »

Qu'est-ce donc qui inspirait ce grand prince, auquel on ne refuse pas le titre de philosophe, et de philosophe peu religieux? Cette loi si simple : Respecter tous les cultes, les maintenir tels qu'ils sont; n'y toucher en rien.

Telles sont les raisons empruntées à la prudence

humaine. Mais il y en a de plus élevées. Sur quoi se fonde en effet le grand principe de la tolérance en matière religieuse? Il est fondé sur ce qui suit. Dieu a fait l'homme divers, c'est-à-dire porté à voir toutes choses sous les aspects les plus différents et même les plus contraires. Un de ses semblables a-t-il considéré un objet quelconque sous un aspect? Il est porté, comme par une sorte d'esprit de contradiction, à le considérer sous un aspect opposé. Et c'est en agissant ainsi, jusqu'à ce qu'il ait examiné chaque objet sous ses aspects les plus divers, qu'il est parvenu à découvrir les grandes vérités sur lesquelles vit aujourd'hui l'humanité, les grandes vérités des sciences, de la philosophie, de la morale. Par ce penchant à la contradiction propre à l'esprit humain, lorsqu'un homme a envisagé une question sous un point de vue, l'autre l'envisage sous un point de vue nouveau, un autre sous un point de vue plus nouveau encore, et les génies de toutes les nations viennent ainsi prendre en quelque sorte position les uns après les autres autour des grandes questions, jusqu'à ce qu'ils se soient placés, par rapport à elles, à tous les points de vue. Puis, quand ils les ont ainsi envisagées sous toutes leurs faces, la vérité leur apparaît soudainement; un cri s'élève alors dans l'humanité, et, de toutes parts, on s'écrie : Voilà, voilà la vérité!... Et cette vérité a été découverte parce que, contradicteur infatigable, l'homme ne s'est arrêté qu'après avoir épuisé toutes les manières d'envisager les questions. En lui donnant

ainsi la diversité, Dieu lui a donné la vérité : c'est ce qu'a exprimé ce mot de l'Écriture, si admirable dans sa simplicité : *Tradidit mundum disputationibus eorum.*

Mais Dieu, qui a livré le monde aux disputes de l'homme, a fait plus; il s'est livré lui-même aux disputes de sa créature. Il lui a permis de raisonner des façons les plus différentes sur lui-même; il lui a permis non seulement de le représenter sous les formes les plus absurdes, les plus odieuses; il lui a permis de méconnaître son créateur; il lui a permis de le nier! Et, pour toute réponse, savez-vous ce que Dieu a fait? Il a étalé sous les yeux de sa créature la prodigalité de ses œuvres; il a livré à ses regards ces mondes innombrables qui circulent dans l'espace, tous reliés les uns aux autres par des lois infaillibles, profondes, sublimes! Et il a dit à l'homme : Regarde, pense, conclus! Et le genre humain n'est pas devenu athée!

Eh bien, lorsque Dieu a permis à l'homme de raisonner en tous sens sur lui-même, il s'élèverait dans l'humanité une autorité assez arrogante pour dire aux peuples : Sur les questions religieuses, vous penserez de telle façon plutôt que de telle autre!

C'est là, Messieurs, le plus grand outrage qu'on puisse faire à l'âme humaine! (*Mouvement.*) Voilà les vrais principes de la tolérance, et il n'y en a pas d'autres. (*Approbation à la gauche de l'orateur.*) Pour ma part, ce sont là les principes de toute ma conduite et de toute ma croyance.

Non seulement les gouvernements, par politique, doivent respecter tous les cultes, mais ils le doivent surtout par respect pour l'âme humaine.

Permettez-moi de compléter ma pensée. Je n'admets pas plus qu'une secte poursuive un culte que je n'admets qu'un gouvernement en protège un aux dépens d'un autre; et, quand je vois qu'on s'acharne contre un culte, qu'on le prend en haine, je m'arrête. Je n'appelle pas cela de la philosophie; je l'appelle un esprit de secte, aveugle, étroit, mesquin, indigne de la véritable philosophie. Ce sont là tout simplement des colères d'autrefois contre un culte qui, dans les temps passés, a été, je le reconnais, oppressif, notamment lorsqu'on révoquait l'édit de Nantes, lorsqu'on rouait Calas et La Barre.... Oh! alors je comprends les colères de Voltaire; mais aujourd'hui, quand tous les cultes ont été ramenés à une égalité parfaite, je dirai plus, à une innocuité complète, quand il n'y en a pas un qui puisse nuire à un autre, s'acharner contre un culte, le tourmenter, mettre la main sur son organisation, c'est violenter les consciences, et porter aux principes de 89 l'atteinte la plus sérieuse. (*Très bien! Très bien!*)

Est-il vrai, oui ou non, est-il vrai qu'aujourd'hui il n'y a plus pour aucun culte une seule gêne? Sans doute, avant 1789, il y en avait et de tous genres. Si l'on voulait, en effet, donner leur authenticité aux actes de la naissance, du mariage, de la mort, ces actes essentiels de la vie civile, il fallait s'adresser à un prêtre catho-

lique. C'était une gêne, presque une tyrannie pour les cultes non catholiques.

Si l'on voulait procurer à ses enfants les grands avantages de l'éducation publique, on ne le pouvait qu'en les envoyant dans une école catholique.

Mais aujourd'hui il y a des établissements de tout genre : protestants, catholiques, mixtes, et un père peut envoyer ses enfants où il le veut pour leur plus parfaite éducation.

Autrefois il fallait, même quand on était Turenne, il fallait abjurer pour obtenir la dignité qu'on avait acquise avec son sang et son génie. Mais aujourd'hui on n'a pas besoin d'être un Turenne; un officier brave, honorable, à quelque culte qu'il appartienne, peut parvenir à tous les grades.

Une voix. — C'est 89!

M. Thiers. — Oui, c'est 89. Je le sais bien; mais, je vous le demande, aujourd'hui quelle gêne reste-t-il? Dans cette société, telle qu'elle existe actuellement, quel inconvénient y a-t-il à être protestant ou israélite, plutôt qu'à être catholique? Vous êtes donc parvenus à cette égalité parfaite qu'aucun culte n'a à souffrir dans l'exercice de ses droits, quels qu'ils soient. Eh bien, quand on est parvenu à cet état d'égalité parfaite, poursuivre un culte, vouloir le contraindre à subir une organisation qui n'est pas la sienne, je dis que c'est oublier les temps, c'est sortir de la justice, de la raison, de la vraie philosophie, car on n'a

aucun motif soutenable de se mêler d'aucun culte, quel qu'il soit.

Voyons, Messieurs, si, en quelque chose, on peut désavouer ces principes, que je pose très affirmativement et très résolument.

Voici les israélites qui disent : Nous, nous n'admettons qu'une révélation; c'est celle qui a été faite à Moïse sur le mont Sinaï. Vous croyez cela, leur répondrai-je; très bien. Je vous respecte, et Dieu me garde d'entrer en contestation avec vous sur aucun point de votre doctrine.

Voici ensuite les protestants qui disent : Nous admettons la seconde révélation, celle qui nous présente sur une croix le Juste abandonné par un juge prévaricateur, et livré aux outrages d'une odieuse populace. Nous admettons le Christ, mais nous n'admettons pas qu'une des communions chrétiennes puisse s'imposer aux autres, et nous empêcher de discuter l'Évangile et de l'interpréter comme nous l'entendons.

C'est là votre manière de voir, répondrai-je aux protestants; libre à vous! Je vous respecte profondément, et Dieu me garde de porter atteinte à votre manière d'entendre et votre culte et ses intérêts!

Voici les catholiques qui disent à leur tour : Nous admettons les deux révélations, mais, pour le repos des consciences, nous voulons l'unité de la foi, et pour cela il faut une autorité qui la maintienne. Il faut un gouvernement à l'Église. Ce gouvernement se compose de l'Église assemblée dans les conciles, lesquels se

réunissent rarement, et d'un chef qui, en l'absence de l'Église assemblée, prononce sur les matières de foi; et, comme nous ne voulons pas, dans l'intérêt de la liberté religieuse, que ce chef religieux soit placé auprès d'un chef politique et temporel, nous le plaçons dans cette grande ville historique qui représente toutes les civilisations passées; et là, du consentement de toute la catholicité, nous voulons qu'il soit parfaitement indépendant.

Voilà le dire des catholiques. Je m'incline devant les catholiques comme devant les israélites et les protestants, et je leur réponds à tous : Vous entendez ainsi votre culte : respect à vous! Cela ne me regarde pas, moi législateur; et je me borne à vous protéger, comme un gouvernement peut protéger un culte dans les temps où nous vivons. On maintient l'ordre à la Bourse, à la porte des théâtres : il faut bien aussi le maintenir dans les temples.

Je vous protège en ce sens que je maintiens autour de vous l'ordre, le respect de vos cérémonies, la liberté de vos pratiques.

Tels sont mes principes. Est-on content de moi? Je ne demande pas plus que cela, et je vous prouverai tout à l'heure qu'il suffit de cette égalité de traitement, accordée à tous les cultes, pour justifier le devoir que nous réclamons aujourd'hui à l'égard du saint-père. Mais on vient me dire, avec les marques du plus grand intérêt pour les catholiques : Ah! oui, mais on a bien tort de vouloir faire du chef de l'Église un souverain.

C'est très mal entendu. On lui pose ainsi une pesante couronne sur la tête, et, en le chargeant de ce fardeau, on le détourne des soins de la religion.

Je vous demande la permission de vous répondre : Cela ne vous regarde pas. (*Rumeurs en sens divers.*)

M. Jules Favre. — Nous payons 100 millions pour cela ! Cela nous regarde donc.

Un membre. — C'est évident.

M. Thiers. — Vous dites que cela serait mieux ainsi. Remarquez que vous violez de cette façon le principe essentiel que j'ai posé tout à l'heure, et que tout le monde devra poser.

Quoi ! vous entreriez dans l'organisation extérieure de chaque culte ! Mais vous seriez tout aussi malvenus d'aller dire aux protestants : Vous avez tort de repousser toute autorité, vous avez tort de vouloir discuter la divinité de Jésus-Christ ; vous avez tort de vouloir que toutes les communions puissent interpréter l'Évangile comme elles l'entendent. Vous commettriez ainsi une atteinte à la liberté des protestants. Mais est-ce que vous ne commettez pas une pareille atteinte à la liberté des catholiques, quand vous dites qu'ils ont tort de vouloir un chef pour l'Église catholique, et un chef souverain ? Ils vous répondent : cela ne vous regarde pas !

Je défie qui que ce soit de révoquer ces vérités en doute. Non ! nous n'avons pas le droit d'entrer dans l'organisation des cultes et de dire : Ceci vaut mieux que cela.

Je vous répondrai toujours que vous vous mêlez ainsi de ce qui ne vous regarde pas. Vous, vous trouvez mal l'organisation catholique, moi je la trouve bien, et je vais vous dire pourquoi. Je ne raisonne pas ainsi suivant une conviction religieuse, je raisonne suivant le bon sens politique de tous les gouvernements, et le bon sens politique de 89. Moi, je pense qu'on a raison de vouloir faire du pape un souverain, et je suis persuadé qu'en voulant cela les catholiques sont beaucoup plus amis de la liberté que leurs adversaires.

Car, je le demande, ceci n'est-il pas frappant d'évidence? Comment! vous voulez placer le chef religieux dans le pays où réside le chef temporel! Mais ne voyez-vous pas que vous exposez ainsi la liberté à des dangers extrêmes, à des dangers tels qu'on n'en peut imaginer de plus grands!

Voyez, en effet, ce qui se passe en Angleterre. En Angleterre, la reine, pardonnez-moi ce mot, qui est devenu usuel, la reine est papesse. Or quiconque a observé ce qui se passe dans ce pays doit savoir que, depuis vingt ans, il y a eu en Angleterre un grave souci au sujet des questions religieuses. Il s'est élevé, en effet, dans le culte anglican, des dissidences très nombreuses et très importantes, qui ont alarmé le gouvernement anglais; et c'est à cause de ces dissidences que récemment l'Église anglicane a convoqué une espèce de concile. Eh bien, on a trouvé les difficultés si grandes, qu'on n'a pas publié un seul des débats qui se sont éle-

vés dans ce concile, et qu'il s'est dissous en tâchant de faire le moins de bruit possible.

J'ai entendu les hommes d'État d'Angleterre les plus sages et les plus prévoyants dire que, si ces dissidences religieuses finissaient par acquérir de la gravité, ce serait pour le gouvernement anglais le plus grand embarras du monde, car il faudrait faire décider la question par la reine ou par le parlement; et vous figurez-vous le parlement convoqué et décidant, comme un concile, des questions religieuses? Non, cela est absurde, et je dis que les catholiques ont mieux entendu l'intérêt de la liberté religieuse en plaçant le chef de leur religion hors du territoire, et dans la ville qu'on regarde comme la capitale de la catholicité.

Mais j'ai tort moi-même de parler ainsi, cela ne me regarde pas plus que vous. C'est bon ou mauvais, mais il n'y a que les catholiques qui ont droit de le déclarer. Le législateur n'a pas à s'en mêler, et n'a pas le droit d'entrer dans l'organisation intérieure de chaque culte. On viole la liberté d'un culte quand on vient lui dire : il ne faut pas de chef religieux; on la viole également quand on lui dit : il en faut un. (*Mouvement.*)

Je tiens ces principes pour irréfragables; la vérité en cette matière sera toujours celle-ci : il faut prendre chaque culte tel qu'il est, et le respecter dans son organisation comme dans sa foi.

Exemple. Hier mon honorable collègue et ami M. Jules Simon, qui, par ses grandes études, sa sagacité, l'élévation de son esprit, comprend parfaitement

ce que c'est que la liberté, et la liberté religieuse surtout, nous déclarait que la constitution civile du clergé avait été une absurdité. M. Jules Simon avait bien raison, et je proclame avec lui que cette constitution civile avait été une parfaite absurdité. Mais ne voyez-vous pas que vous en commettez une pareille quand vous venez dire au culte catholique : Vous avez tort de vouloir un chef de religion qui soit souverain. En parlant de la sorte vous commettez la même faute. En quoi consistait en effet la constitution civile du clergé? En ceci. On avait dit à la religion catholique : Vous êtes mal organisée, vous pourriez vous organiser mieux. Par exemple voilà des diocèses qui sont trop grands, en voilà d'autres qui sont trop petits... Eh bien, quand on parlait ainsi, le chef politique, c'est-à-dire la nation, qui doit être son chef à elle-même, la nation avait bien quelque chose à objecter, je le reconnais, à cette inégale circonscription des diocèses. Mais, quand on disait à l'Église : Vous avez tort de faire nommer les évêques et les curés par tel ou tel procédé, et il vaudrait mieux les faire élire, on se trompait grossièrement. Malheureusement, à cette époque où régnait avec beaucoup de zèle, avec de très nobles sentiments, l'aveuglement des passions, et des passions à leur première explosion, on n'avait pas compris ces vérités si simples sur lesquelles repose la véritable liberté; et qu'arriva-t-il? Tous les hommes, même les plus sensés, ne manquèrent pas de dire pour leur excuse : Nous ne touchons pas à la foi, ainsi

qu'on le répète aujourd'hui, nous touchons seulement à la discipline de l'Église. C'était là une déplorable erreur, car on n'a pas plus le droit de toucher à l'organisation du catholicisme qu'à ses dogmes, et, pour avoir méconnu cette vérité, on s'attira, pendant notre première révolution, outre les divisions politiques qui firent verser tant de sang, les divisions religieuses qui furent l'un des plus grands malheurs de la révolution, un de ses plus lourds fardeaux, et qui obligèrent le premier Consul à en finir par cette paix qu'on a nommée le Concordat.

Ainsi donc je persiste à me tenir sur le terrain où je me suis placé, et, sur ce terrain, je soutiens que je suis inexpugnable.

M. Émile Ollivier. — Oh! non! (*Mouvement.*)

M. Thiers. — Vous répondrez, et nous verrons.

Je le répète avec une ferme assurance, il faut prendre tous les cultes comme ils sont. On n'a pas plus le droit de se mêler de leur organisation que de se mêler de leur foi; se mêler de l'une ou de l'autre serait un attentat au grand principe de la liberté de conscience, et je n'ai pas besoin d'autre raison pour justifier l'acte que je demande au gouvernement de maintenir.

Sans doute les catholiques pourront se plaindre que je ne réclame pour eux que l'égalité; mais je leur ferai remarquer que l'égalité, c'est le droit, et qu'il n'y a rien de plus solide, de plus vénérable, de plus protecteur que le droit. (*Très bien!*)

Cependant permettez-moi de dire que je fais ici,

pour les catholiques, de grandes concessions, des concessions que je n'aurais pas le droit de faire si je me plaçais sur un autre terrain que celui de l'homme d'État et de l'homme politique. Mais, en réalité, il n'y a pas de nation qui fasse fi du culte national. Comment! un culte qui a en quelque sorte tenu une nation dans ses bras, pendant douze siècles, ne serait rien pour elle!... (*Très bien! Très bien!*) Quand ce culte a été mêlé à tous ses souvenirs, quand ce culte a inspiré ses arts, béni ses drapeaux, consolé ses soldats mourants, lorsqu'il a été, pendant des siècles, à côté d'elle, partageant, solennisant ses joies et ses douleurs, ce culte serait considéré, traité, comme un étranger? Non! Non! (*Applaudissements sur presque tous les bancs.*) Il n'y a pas une nation qui soit aussi tristement insensible au culte national.

Mon Dieu! personne ne doit parler de sa foi, c'est presque une indécence, surtout à une tribune politique, mais enfin je vis de ma personne au milieu d'hommes voués aux travaux philosophiques. Je ne suis pas un apôtre du *Syllabus :* on connaît mes études, ma vie, mes opinions; mais je suis sensible au culte national, parce qu'il faut n'avoir rien dans l'âme, il faut n'avoir rien de la nation au sein de laquelle on a pris naissance, si l'on n'est pas sensible au culte national. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je respecte tous les cultes, mais celui au milieu duquel je suis né, au milieu duquel j'ai vécu, me touche, je l'avoue.

Au surplus, si l'on fait fi de ce sentiment, il y a autre chose à prendre en considération. Il reste l'intérêt de la nation, pour lequel on se montrera sans doute moins indifférent.

Est-ce que, par hasard, vous trouveriez ridicule, quand on a l'honneur d'être le chef d'un grand culte, de profiter de l'influence que cette position peut vous procurer?

Est-ce que l'Angleterre est ridicule quand, jalouse des missionnaires du culte catholique, elle envoie dans tous les pays des missionnaires protestants chargés de bibles, quand elle ne les abandonne pas à l'aventure, quand elle les protège jusqu'à demander des explications aux gouvernements les plus puissants, toutes les fois que ces missionnaires ont été non pas maltraités, mais seulement contenus d'une façon quelconque dans les ardeurs de leur prosélytisme? Est-ce que l'Angleterre est ridicule lorsqu'elle agit de la sorte? Non, elle prouve qu'elle entend très bien ses intérêts.

Je vais vous citer une nation qui n'est pas ridicule, certainement; elle est bien mieux, elle est effrayante. Dieu me garde de blesser cette nation; c'est la nation russe, qui n'a eu que d'excellents procédés envers nous depuis la guerre de Crimée, procédés auxquels nous n'avons pas toujours convenablement répondu, notamment lors des derniers événements de Pologne!... (*Mouvements divers.*)

Voyez ce que fait la Russie, dont on a si souvent

dénoncé la puissance et l'ambition devant vous (et pour mon compte je respecte l'ambition chez les nations; c'est leur force et leur vitalité; il n'y a qu'une chose que je ne respecte pas chez elles, c'est l'hypocrisie du désintéressement), voyez ce que fait la Russie. Comprenant parfaitement qu'elle ne pouvait plus, devant l'Europe, procéder par la menace en Orient, elle a converti toute sa politique d'envahissement en une politique religieuse. Aujourd'hui elle dit : Je ne veux pas de changements violents en Orient, je veux la paix (et elle est loyale lorsqu'elle parle ainsi de paix, car elle la veut), mais je ne saurais souffrir qu'on maltraite mes coreligionnaires.

Est-ce que la Russie est ridicule quand elle se comporte de la sorte? Non, Messieurs, non assurément. Mais savez-vous qui est ridicule? C'est nous, lorsque nous mettons en doute cette politique à l'aide de laquelle il nous serait si facile d'être les protecteurs naturels de 200 millions de catholiques. (*Assentiment sur un grand nombre de bancs.*)

M. Guéroult. — C'est là le sentiment, c'est là la politique qui nous a conduits au Mexique. (*Exclamations diverses. — N'interrompez pas.*)

M. Thiers. — Eh bien, Messieurs, soit! je ferai fi de toutes ces considérations, pour me placer sur un terrain où nous puissions nous rencontrer. Je ne m'intéresserai pas au culte national, soit! je ne m'intéresserai pas à la politique du pays, soit! je dirai : Ne faites pas comme la Russie, ne faites pas de poli-

tique religieuse. J'accorde tout cela, mais je reviens à mon terrain : Respecter tous les cultes, n'en prendre aucun en haine, n'en poursuivre aucun.

Ah! je comprends les colères de Voltaire! J'admire beaucoup Voltaire; je ne dis pas qu'il soit tout l'esprit français; non, car, en dehors de lui, il y a Descartes, Bossuet, Pascal, Corneille, Racine, Molière, Montesquieu, Buffon... Non, Voltaire n'est pas tout l'esprit français. Savez-vous ce qu'il est? Il est le bon sens français exprimé dans la langue la plus pure, la plus correcte, la plus élégante, que les hommes aient jamais parlée, et il est une de nos grandes gloires nationales. Il faut reconnaître qu'à l'époque où Voltaire parlait et agissait comme il l'a fait, la religion catholique était oppressive. Elle ne l'est plus; il ne faut donc pas dire qu'on est disciple de Voltaire quand on poursuit le culte catholique. Non, si Voltaire vivait, il ne poursuivrait plus ce grand culte. Il le poursuivait à l'époque où il vivait, parce qu'on rouait Calas et La Barre, et parce qu'on était au lendemain des dragonnades. Mais, aujourd'hui, les vrais principes de la philosophie sont de respecter toutes les croyances, qu'on les partage ou non.

A quoi, en effet, assistons-nous aujourd'hui?...

Dieu me garde de prêter à qui que ce soit des intentions qu'il n'a pas; mais n'est-il pas évident que, dans toutes ces discussions, il y a un culte qu'on a pris en aversion? Ce n'est pas à mes contradicteurs dans cette chambre que je le reproche; mais, sans l'acte

dont j'appuie le maintien, tel serait évidemment l'aspect de la politique française?

Qu'est-ce qu'on a fait à l'égard de ce culte catholique? On est entré en Italie, on a permis à cette Italie, que j'appelle toujours la maison de Savoie, de renverser tous les princes italiens, et de mettre en péril, et en un péril pressant, le chef de l'Église catholique, le pape.

Supposez maintenant (et je m'adresse ici de bonne foi à tout le monde), supposez que le gouvernement français rappelle ses troupes, qu'il finisse par abandonner Rome, soit directement, soit indirectement, en se plaçant (et je retire d'avance tout ce que ce mot pourrait avoir de blessant), en se plaçant derrière la conférence pour consommer cet abandon : que dira-t-on de nous dans le monde entier?

On dira : La France a successivement laissé envahir les provinces du pape, elle en a abandonné une, deux, trois : il n'en restait plus qu'un fragment; elle a hésité, puis elle a fini par abandonner le tout.

Déjà les Italiens disent dans leurs journaux : Au fond, nous savons que l'empereur Napoléon veut abandonner le pape; il prend des détours, mais il finira par là...

Plusieurs voix. — Non! Non! Ils se trompent.

M. Thiers. — Je me garde bien d'avancer que ce soit là l'intention du chef de l'État et de son gouvernement; je rapporte simplement ce qu'on écrit dans

les journaux d'Italie et ce qui résulte de toutes les apparences.

Supposez donc que la chose se passe ainsi, supposez qu'on finisse par abandonner le pape, comment voulez-vous que l'univers interprète un acte pareil? Il dira tout simplement : La France a détruit la souveraineté pontificale; la France a détruit la papauté; et je défie qu'on dise autre chose. Mettez-vous à la place des historiens futurs; est-ce qu'ils pourront raconter la chose autrement que je ne le fais ici? C'est, diront-ils, à la suite de la descente de la France en Italie que les États du pape ont été peu à peu envahis, et puis définitivement enlevés... Eh bien, parler ainsi, ne sera-ce pas affirmer que c'est la France qui a détruit la papauté? Et il faudrait être un historien bien aveugle, il faudrait, passez-moi la brutalité du mot, être un historien bien stupide pour ne pas conclure de la sorte!

Messieurs, quand j'invoque le respect de tous les cultes, je ne demande pas autre chose que l'application des vrais principes de 1789. La France compte environ 200,000 israélites, 800,000 protestants et 37 millions de catholiques; et c'est la France qui, de sa propre main, détruirait le gouvernement du culte catholique! Je n'examine pas si elle aurait bien ou mal agi, c'est une autre question : en fait, c'est elle qui l'aurait détruit. La France aurait ainsi porté la main sur l'un des cultes qui partagent le pays; et sur quel culte? Sur le culte de 37 millions de Français.

Mais ce serait là le plus grand attentat contre la liberté de conscience! Est-ce qu'on oserait faire une chose pareille ou à l'égard des israélites ou à l'égard des protestants? Non! Et l'on pourrait le faire à l'égard des catholiques! Mais ce serait une chose révoltante. (*Approbation sur un grand nombre de bancs.*)

Lorsqu'on demande de ne pas laisser consommer la révolution que méditent les Italiens, qu'est-ce donc qu'on demande? C'est que la France ne se rende pas coupable d'une odieuse violence faite à la conscience humaine; c'est qu'on ne puisse pas l'accuser d'avoir, de sa propre main, porté le coup mortel au grand culte catholique, qui est son culte à elle-même.

Messieurs, voilà le droit, et je défie qui que ce soit de prétendre, d'une manière même spécieuse, que ce que je soutiens n'est pas le droit strict et rigoureux.

Eh bien, est-ce que je viens réclamer, est-ce que les catholiques réclament de vous un acte inconciliable avec les principes de 1789? Ils viennent vous demander, tout simplement, d'être conséquents à ces principes, de ne pas faire contre un culte ce que vous ne feriez pas contre un autre, car je défie qui que ce soit de contester cette simple assertion, que, si le pape était abandonné, ce serait la France qui aurait brisé elle-même le gouvernement de l'Église catholique. Elle serait ainsi devenue coupable d'un attentat contre la conscience humaine; elle aurait agi non comme un gouvernement, mais comme une secte

étroite, mesquine, aveugle, oppressive; elle aurait fait en sens inverse ce qu'on faisait du temps de Louis XIV, lorsqu'on brisait et proscrivait le culte protestant, et, si c'était coupable au XVIIe siècle, que faudrait-il en penser, que faudrait-il en dire au milieu du XIXe ?

Que faites-vous donc lorsque vous maintenez des troupes à Rome ou à Civita-Vecchia? Vous réparez le mal que vous avez causé au culte catholique, et vous le réparez très incomplètement. Vous n'entreprenez pas une sorte de guerre pour ce culte, une croisade, comme on dit, en plein XIXe siècle; vous accomplissez un pur acte de réparation à l'égard de ce culte, acte sans lequel vous l'auriez détruit de vos mains, ce qu'à aucun titre vous ne pouvez vous permettre.

Ainsi notre prétendue intervention en Italie se réduit à ceci :

A l'égard des Italiens, c'est une simple réserve faite au profit d'un seul des princes italiens, laquelle se borne à en sauver un, quand, à l'abri de notre épée, on a laissé détruire tous les autres;

A l'égard du culte catholique, c'est une réparation incomplète du mal qu'on lui a fait, car, sans cette réparation, il resterait vrai qu'on l'aurait détruit de ses propres mains. (*Vive approbation.*)

J'aime la liberté autant que qui que ce soit; à mon âge, je m'épuise à la défendre ; mais franchement, plus on est l'ami de la liberté, plus on doit mettre de sincérité à la servir, et, pour ma part, ou ma raison

s'égare, ou elle doit se refuser à comprendre qu'on puisse contester les vérités de principes et de faits que je viens d'exposer.

Mais on me dit : Le pape sera protégé, et dès lors point indépendant. Et à qui la faute? Oui, sans doute, il sera protégé; mais la faute est au passé. On l'a mis en péril; il faut le protéger contre ce péril. Il sera protégé, mais, permettez-moi de vous le dire, il vaut mieux qu'il soit protégé par la France, qui ne veut pas prendre son territoire, que par l'Italie qui veut se l'approprier. (*On rit.*)

Il sera protégé, c'est vrai, mais c'est un état transitoire, il faut l'espérer du moins.

Je me rappelle avoir souvent visité Rome dans ma jeunesse. J'ai vu plusieurs papes qui s'y sont succédé sur le trône pontifical. L'État romain était alors parfaitement tranquille; personne ne songeait à renverser l'autorité du pape. On dit que l'Autriche contenait les Romains; l'Autriche ne les a contenus que pendant un temps.

Devant toute l'Europe, sous M. Casimir Périer, qu'avons-nous fait? J'étais bien jeune alors, je soutenais ce ministre avec conviction et de toutes mes forces; je le soutenais parce que je le croyais un ami de la liberté, et que moi, qui n'ai jamais été partisan du gouvernement personnel sous aucun régime (*mouvement*), j'aimais un ministre qui imposait sa volonté dans le gouvernement, et savait la faire prévaloir. Ce n'étaient pas les Autrichiens qui conte-

naient alors l'Italie, car, à la face de l'Europe, nous avions enlevé la place d'Ancône, et, à partir de ce jour, les Autrichiens n'avaient plus exercé aucune influence. Personne ne gardait le pape, ni les Autrichiens ni nous, et il se soutenait tout seul. Pendant vingt ans il avait été tranquille; et je ne désespère pas, comme ami de la liberté des cultes, que, le mouvement révolutionnaire italien étant passé, le pape ne puisse encore rester chez lui paisiblement et sans protection.

Mais, pour le moment, qui ne sera qu'un état transitoire, je dis : Il vaut mieux qu'il soit protégé par ceux qui ne veulent pas prendre son territoire que par ceux qui veulent le lui prendre. (*Rires d'approbation.*)

On me dit : Mais il parle mal de nous. A mon tour, Messieurs, je vous adresserai cette question : Comment parlons-nous de lui? (*On rit.*) Ce n'est pas lui qu'on attaque, je le sais bien. Qu'attaquez-vous? Le *Syllabus?* Vous avez raison. Je ne me donne pas pour ce que je ne suis pas; je respecte beaucoup ce sentiment exquis qu'on appelle la dévotion : ce n'est pas ce sentiment qui me fait parler; je parle au nom du bon sens, de la raison, de la vraie politique, et je vous dis : Vous attaquez le *Syllabus;* c'est votre droit. Mais le pape, savez-vous ce qu'il attaque? Il attaque ce qu'il croit voir de faux dans vos doctrines; il croit qu'il y en a de bonnes et qu'il y en a de mauvaises; vous le jugez, il vous juge, et il n'y a pas là autre chose.

Maintenant, s'il faut déclarer la guerre à ceux qui parlent mal de nous, ah! Messieurs, une telle résolution nous mènerait loin. Lisez ce qu'on dit de nous en Italie; et, si mal parler de nous est un cas de guerre, il faudrait aujourd'hui se précipiter du haut des Alpes à la tête de cent mille hommes. Mais Dieu me garde de vous proposer une telle folie. Je demande seulement qu'on ait un peu de cette philosophie que je préconisais tout à l'heure, et qu'on sache se laisser attaquer.

Je vous le dis à vous, mes chers collègues de l'opposition, car je suis de l'opposition : il y a des journaux qui, pour ce que vous avez soutenu ici, vous adresseront demain des impertinences ; il y en a beaucoup plus qui m'en adresseront à moi-même, mais je ne m'en émeus point. (*Hilarité générale.*)

Un homme qui ne dit que ce qu'il pense, qui a su, pendant quarante ans, persévérer dans les mêmes doctrines, peut se tenir tranquille, quoi que disent les journaux, quoi que disent ces Montesquieu quotidiens qui nous enseignent le droit, la politique, tout ce que nous avons mis notre vie à apprendre et ce qu'ils ont eu le bonheur d'apprendre en un jour. (*Sourires.*) Il faut se mettre au-dessus de ces misères. Ce que nous devons faire comme individus, faisons-le comme nation, et, quoi qu'on dise, réglons notre conduite d'après le fond des choses, non d'après quelques propos vrais ou faux, sérieux ou puérils.

Maintenant que je crois avoir exactement établi

la vérité sur ce grand sujet, j'arriverai, si je le puis, aux conclusions, car il en faut absolument.

Pour moi, en reprenant tout ce que j'ai dit précédemment, je résume ainsi la question.

Nous avons tous les droits à l'égard de l'Italie. Nous aurions pu certainement empêcher qu'on ne la fît, mais nous avions plus certainement encore le droit de ne pas la faire nous-mêmes. Nous l'avons constituée cependant, nous lui avons permis, en outre, de détrôner tous les princes italiens; nous ne faisons de réserve que pour un seul, et, pour celui-là, nous sommes apparemment dans notre droit.

A l'égard de ce prince, je ne réclame pas une croisade en sa faveur, et cependant en Russie, en Angleterre, on fait beaucoup de choses pour le culte national. Je ne désire rien d'aussi considérable. Je me borne à demander qu'on ne porte pas au culte national une atteinte mortelle, et vous la lui auriez portée si, après avoir mis l'Italie sur la voie où elle est, vous ne l'arrêtiez point au moyen d'un corps de troupes françaises, et vous ne faites ainsi que réparer le mal que vous avez causé au culte catholique. C'est même, à son égard, une réparation très insuffisante du mal qu'on lui a causé. Je crois être là dans l'application la plus rigoureuse du principe qui veut qu'on respecte tous les cultes, et qu'on ne porte la main sur aucun.

Quelle est donc la conduite à tenir dans les circonstances actuelles? Ah! la conduite, elle est difficile, je

le reconnais, très difficile. Mais, moi, je crois qu'avec de la droiture, de la loyauté, de la franchise, on se tire de tout... (*Très bien!*) et c'est là ce que j'invoque.

La situation, vous la connaissez. Il y a eu grande sécurité à Rome lorsque nos troupes y sont arrivées. Vous les ramenez sur Civita-Vecchia, et déjà les inquiétudes recommencent, les menaces aussi, et des bandes se répandent autour de la frontière romaine.

Je suis certain de ce que j'avance. Toutefois je n'insiste pas sur ce point. Vous croyez pouvoir vous retirer à Civita-Vecchia; si c'est possible sans de nouveaux dangers, vous faites bien. Puisque le pape a un corps de troupes composé de très braves gens, capables, je le crois, de défendre Rome, il vaut mieux vous retirer sur Civita-Vecchia. Ne vous abusez pas cependant, vous êtes autant en intervention à Civita-Vecchia que vous le seriez à Rome. (*C'est vrai!*) J'approuve néanmoins la retraite sur Civita-Vecchia. Mais enfin, ce vieillard si respectable, car on m'accordera une chose, quoi qu'on puisse penser de la longue série des papes, c'est que celui-ci a répandu sur la papauté le lustre des plus pures vertus; ce vieillard si respectable est, dans sa vieillesse, en proie aux plus terribles angoisses, et véritablement le cœur est déchiré quand on le voit dans une situation aussi douloureuse, n'ayant pas même les moyens de vivre; car, il faut que vous le sachiez, je connais son budget, et j'affirme qu'il n'a pas de quoi suffire à ses besoins.

Telle est la situation de la papauté. Regardez

maintenant d'un autre côté; dirigez vos yeux sur l'Italie, et voyez si les atermoiements sont une politique juste et équitable à l'égard des uns comme des autres. A l'égard de l'Italie, en effet, la situation est déplorable aussi, car vous n'avez fait aucun heureux dans ce pays : ni le pape, ni l'Italie, ni nous non plus. Pour la France, l'immixtion dans les affaires de l'Italie a été la cause d'événements désastreux. Pour l'Italie, vous avez cru faire merveille (je demande pardon, c'est sans intention que j'ai prononcé ce mot), vous avez cru faire merveille en concluant la Convention du 15 septembre 1864. Or vous n'avez pas mis par là le pape hors de danger, puisqu'il vous a fallu courir à son secours avec vos troupes; et, à l'égard de l'Italie, qu'avez-vous fait? Vous lui avez ôté sa force en transportant la maison de Savoie de Turin à Florence, car sa force était à Turin. Or cela est fort grave.

Bien qu'il y ait des esprits généreux, ardents, engagés dans la révolution italienne, et en assez grand nombre, le gros de la nation n'y avait pris aucune part, et ce qu'il y avait de plus sérieux dans cette révolution, c'était l'ambition du Piémont. C'est quelque chose de considérable, en effet, que le Piémont, je suis loin de ne pas rendre justice à ce pays; mais, en transportant la couronne d'Italie du front de la forte ville de Turin sur le front de la spirituelle et indolente Florence, qui a reçu ce présent avec un sourire d'incrédulité, bien convaincue que, si cette couronne à

demi fanée n'achevait pas de sécher sur sa tête, elle passerait bientôt sur une tête étrangère, en opérant ce transport on a affaibli sans profit le nouveau royaume. La Sicile est toujours à peu près détachée, Naples toujours prête à s'insurger, Milan frémissant, Turin, vous le savez, plus irrité que jamais, et disant presque tout haut, dans ses journaux, qu'il rompra lui-même l'unité.

Et ce malheureux roi, enfermé dans le palais Pitti, cette ancienne résidence des Médicis, qui n'avait pas été faite pour ce qu'on appelait les loups de Savoie, ce roi enfermé dans ce palais Pitti, où il est comme un étranger, et n'osant pas retourner dans son pays natal où l'on brise sa statue, il est bien puni, bien puni d'avoir pris un rôle qui n'était pas le sien, car ce rôle de détrôner tous les princes, c'était celui d'un autre, c'était celui d'un célèbre républicain italien, de M. Mazzini. Oh! de la part de ce dernier, ce n'était pas une inconséquence, c'était un acte de foi, de cette foi à laquelle il a dévoué sa vie. Mais un roi détrônant les autres rois! Quel spectacle! Ce malheureux prince doit être en ce moment dans de douloureuses angoisses. Je ne voudrais pas ajouter à ses tristesses, car, il faut le reconnaître, il est, après tout, le seul homme en Italie qui ne désire pas se séparer de la France, et, pour mon compte, je lui en sais gré. Mais enfin que vous dit-il? Si vous ne me donnez pas Rome, je suis perdu, et vous le savez comme moi, j'ai absolument besoin de Rome.

Vous vous êtes donc placés dans une situation très difficile, je le reconnais. Vous êtes entre le pape, à qui vous devez par honneur conserver Rome, et le roi d'Italie, à qui, par suite de perpétuelles équivoques, vous avez laissé espérer qu'il pourrait aller établir le siège du gouvernement italien à Rome. Eh bien, c'est cette politique équivoque qui tout à l'heure a parlé pendant une heure et demie à cette tribune, c'est cette politique qui a tout perdu, et qui vous a mis dans la position si embarrassante où vous êtes en ce moment. Il faut en sortir, car la chose presse; il n'est plus possible de vivre dans de pareilles incertitudes. (*Vive approbation à la gauche de l'orateur.*)

Un membre. — Nous sommes tous d'accord à cet égard.

Un autre membre. — Et le reste de l'Europe?

M. Thiers. — On me dit, il est vrai : Et le reste de l'Europe?

Je connais ce côté de la difficulté. Je voulais d'abord placer sous vos yeux un exposé de toute la situation politique extérieure, mais j'y ai renoncé, pour le présent. J'ai obéi à votre ordre du jour et aussi à vos préoccupations d'esprit. J'ai reconnu que vous vouliez surtout qu'on parlât aujourd'hui de l'Italie. Vous avez raison, c'est la chose la plus urgente. Il ne faut pas cependant méconnaître le lien qui unit la question d'Italie à la question d'Allemagne, et il est bien vrai qu'à tous les embarras dont vous avez chargé la situation, embarras bien grands en Italie,

puisque vous êtes entre le pape qui ne peut se passer de Rome, et le roi Victor-Emmanuel qui ne peut s'en passer non plus, s'ajoute encore l'embarras d'être placé entre l'Italie et l'Allemagne. Or là le danger pourrait un jour devenir très grand. Heureusement il n'est pas, en ce moment du moins, aussi grand qu'on voudrait le faire croire pour vous empêcher de prendre un parti décisif dans l'affaire romaine.

Je ne vous demande pas de détruire de vos propres mains l'unité italienne, et je m'expliquerai tout à l'heure sur ce qu'il serait digne et convenable de faire en ce pays. Je ne crois pas aujourd'hui, à l'instant où nous parlons, je ne crois pas très prochain le danger de voir les deux questions d'Italie et d'Allemagne se confondre pour être résolues en même temps. Si cela arrivait, le cas serait très grave. Nous serions dans la position de l'Autriche entre l'Italie et la Prusse en 1866, avec cette différence que l'armée française me rassure beaucoup, quelle que soit son organisation, et quel que soit l'emploi qu'on veuille faire de son courage. (*Vives marques d'approbation.*)

Mais, Messieurs, quel est actuellement le danger, le danger vrai aux yeux d'un homme doué de quelque sagacité politique? Le voici.

En ce moment, l'homme éminent qui dirige la Prusse se montre très habile, à mon avis, et beaucoup plus habile même que la veille de Sadowa. Il l'a été cependant beaucoup alors. Je lui ai rendu justice, quoiqu'il ne soit pas l'ami de notre pays.

Savez-vous en quoi il me semble habile aujourd'hui? C'est dans sa modération présente. Il comprend très bien qu'il a mis la patience de la France à de rudes épreuves depuis deux ans, il sait ce que c'est que l'armée française, et il faut lui rendre la justice qu'il veut la paix. Mais vouloir, ce n'est pas toujours pouvoir. Il veut la paix, et il sent très bien que si, dans un moment où la France a de tels droits et de tels devoirs en Italie, il cherchait à s'en mêler, il ferait une chose qui révolterait tout le monde, et serait cruellement blâmée dans son propre pays.

C'est par ce motif que l'Italie a renvoyé M. Ratazzi, qui ne nous a pas trompés autant que vous le prétendez. Ce n'est pas lui qui vous a trompés, mais c'est vous qui vous êtes trompés vous-mêmes (*on rit*), car la situation était d'une évidence saisissante; et, quand vous dites : Il fallait attendre! Je réponds, moi : Non, il ne fallait pas attendre; il fallait dire à l'Italie : Je vois ce que vous préparez; eh bien, je vous préviens qu'à Toulon il y a une division toute prête à partir, et qui partira au premier signal, et tout aurait été arrêté. (*Très bien! Très bien! sur divers bancs.*)

Le ministre de Prusse, je le répète, sent très bien, à l'heure qu'il est, que toute l'Europe le condamnerait s'il voulait profiter de la situation pour se joindre à l'Italie.

Qu'ont fait dès lors les Italiens? Je n'ai pas à ma disposition toutes les dépêches, mais c'est une chose

que chacun peut affirmer sans le savoir, ils ont cédé lorsqu'ils ont eu acquis la certitude qu'ils ne seraient pas appuyés par la Prusse.

C'est évident, et c'est alors qu'ils nous ont dit : Nous acceptons une conférence dans laquelle chacun présentera ses vues, dans laquelle on cherchera une solution quelconque.

Quant à moi, je n'en vois pas, et je suis bien convaincu que les puissances de l'Europe n'en voient pas plus que moi, ni que personne ici.

Il y a donc pour le moment (je dis pour le moment), il y a certitude que ces liens entre la question d'Italie et la question d'Allemagne ne sont pas tellement étroits que les deux questions doivent nécessairement se poser le même jour, et que, si nous agissions en Italie, nous fussions obligés d'agir en Allemagne en même temps. Il n'est pas douteux que, si vous envoyiez demain une armée pour accabler l'Italie, la Prusse dirait : Ah ! je ne puis pas laisser écraser mon alliée de Sadowa ! Mais je ne vous propose pas de descendre en Italie avec une armée ; je vous demande seulement de ne pas vous laisser tromper par les apparences, de ne pas vous laisser tromper par la ruse italienne.

Il y a en Italie ce que j'appellerai les fous et les habiles. Les fous prétendent qu'il ne faut pas tenir compte de la France, et que, si elle veut maintenir ses troupes à Rome ou à Civita-Vecchia, il ne faut pas le souffrir.

Les habiles, et ils sont vraiment habiles cette fois, proposent autre chose. Il faut, disent-ils, dévorer l'affront qu'on nous fait (ils appellent affront cette simple réserve que vous venez de poser en faveur du pape); dévorons-le, mais, au lieu de désarmer, armons.

Vous savez qu'ils ont rétabli un bataillon supprimé dans chaque régiment, et qu'ils appellent sous les drapeaux les hommes de la réserve. Je ne sais pas si l'on continuera ces mesures, mais les habiles font le calcul suivant. Il faut attendre, pensent-ils, et plus tard se produiront des circonstances qui nous permettront de trouver des alliés pour acquérir Rome, comme nous en avons trouvé pour acquérir la Vénétie.

Quels peuvent être ces alliés? il n'est pas difficile de les nommer, ce sont les mêmes. (*On rit.*)

Voilà ce que méditent les habiles. Il y a donc beaucoup plus de danger, je vous prie de le remarquer, à rester dans le *statu quo* et dans la politique de l'équivoque, qu'il n'y en aurait à entrer dans la politique de la franchise, parce que, grâce à la politique d'équivoque, si vous gagnez encore du temps, savez-vous au profit de qui vous le gagnerez? Ce ne sera pas à votre profit, mais à celui de l'union de l'Italie et de la Prusse. Voilà la vérité, la vérité certaine, pour quiconque est doué de la moindre sagacité politique.

Je ne vous dirai pas : Profitez du moment et détruisez l'unité italienne. Oh! non: il y a des fautes

qu'on doit tenir pour commises, et qu'on doit accepter pour point de départ de la politique du jour. La faute d'avoir fait l'unité italienne, ou d'avoir contribué à la faire (et y avoir contribué à ce point, c'est l'avoir faite), la faute est commise, il faut la prendre pour point de départ; et, convaincu que si, par la politique d'équivoque, vous gagnez du temps, ce ne sera pas pour vous, mais pour l'Italie, qui pourra joindre sa cause à celle de la Prusse à un jour donné, (jour qui n'arrivera pas, je l'espère, mais qui pourrait arriver), convaincu de cela, savez-vous comment je m'en tirerais? Ce ne serait pas en employant le canon contre l'Italie, mais en ayant recours à un acte de franchise et de loyauté, et voici ce que je lui dirais:

Vous n'avez jamais voulu comprendre mon langage, jamais! Eh bien, cette fois, je vais tâcher de le rendre tellement clair, que ceux mêmes qui veulent ne pas comprendre seront forcés de comprendre. Sachez bien que, dans aucun cas, je ne vous abandonnerai le pape; dans aucun cas! — (*Très bien! Très bien!*)

Vous allez voir si cet acte de loyauté et de franchise ne serait pas en même temps un acte d'habileté.

Je le répète, je dirais à l'Italie : Non, je ne vous livrerai pas le pape. J'ai eu le tort, sous l'influence de certaines circonstances, de vous laisser envahir non seulement les Marches et les Romagnes, mais

encore l'Ombrie qui était indispensable au pape pour vivre. Mais ce qui lui reste, il le conservera, et, que je sois à Rome, à Civita-Vecchia ou à Toulon, tenez pour certain que, dans aucun cas, ni par des moyens moraux, ni par des moyens immoraux... (*Rires et approbation*), vous ne pourrez le lui enlever; jamais, dans aucun cas!

Ainsi je m'exprimerais, entendez-vous, dans des termes tellement positifs que cette fois on ne pût pas dire : Mais non! la France cherche encore un moyen d'éluder. Non, non; je dirais : Le pape n'a plus qu'un très petit territoire, le pape le conservera, et tenez-moi pour toujours à l'état d'intervention, fussé-je même à Toulon. Mais je ne me replierais pas à Toulon, car ce serait trop tenter la témérité de certains hommes; je resterais à Civita-Vecchia, et je serais étonné que quelqu'un en Europe osât, pour cet acte de loyauté, me chercher querelle.

Je dirais encore à l'Italie : Je n'ai pas voulu vous empêcher d'envahir une grande partie des États du pape; je l'ai fait par complaisance pour les idées de nationalité; mais je ne puis admettre que vous preniez le reste de ses États, et voici pourquoi.

Je vous ai abandonné mes plus grands intérêts, quand je vous ai permis de vous unir à la Prusse; je vous ai permis, en cette occasion, à vous qui me devez tout, d'amener en Allemagne une révolution à jamais funeste pour la France et pour sa grandeur.

Je vous ai permis de faire douter dans le monde entier de ma loyauté en souffrant que, par des infractions sans cesse répétées, vous arrachassiez au pape tantôt une portion de territoire, tantôt une autre; j'ai de la sorte compromis ma considération dans le monde, car dans le monde on dit que je n'étais pas sincère entre vous et le pape. Ainsi donc, après vous avoir livré les plus grands intérêts de la France, je vous ai presque livré ma propre considération. Et voyez en effet quelle serait, si je continuais, la situation de cette France dans le monde entier. Au Mexique... (*Légères rumeurs.*)

Oh! Messieurs, vous allez voir que je ne cherche pas à sortir de la question.

Au Mexique, pour maintenir la paix, j'ai dû retirer mes troupes; l'année dernière, j'ai laissé consommer en Allemagne une immense révolution, et aujourd'hui, sur vos réclamations à vous, Italie, j'abandonnerais un territoire que par honneur je ne dois livrer à aucun prix! Mais que penserait-on de la France dans l'univers? Comment! cette France si grande, si fière, qui autrefois avait une telle prépondérance, abandonnerait successivement tous les intérêts que son honneur lui commande de protéger!...

Et enfin il y a pour moi une dernière raison de ne pas céder, raison qui frappera tous les esprits, raison que personne ne peut contester : savez-vous ce qu'on dirait dans le monde si j'abandonnais Rome?

On dirait ceci : La conduite de la France à l'égard du pape a été une longue perfidie. (*Interruption.*)

Ce serait une calomnie sans doute; mais on dirait que la France a cherché successivement à alléguer tantôt telle circonstance, tantôt telle autre, pour finir par abandonner le pape. Et, dût la conférence se réunir et se charger de cet abandon, je tiendrais encore le même langage à l'Italie, car, même en ce cas, la honte ne serait que plus grande pour le gouvernement français : on dirait qu'il s'est abrité derrière l'Europe protestante pour consommer la ruine de l'Église catholique. Voilà ce qui se trouverait dans toutes les bouches. (*Approbation sur plusieurs bancs à la droite de l'orateur.*)

Encore une fois, je dirais à l'Italie : Je vous ai sacrifié tous mes intérêts; pour vous j'ai laissé consommer en Europe la plus grande révolution des temps modernes; pour vous j'ai laissé douter de ma parole; mais enfin il y a quelque chose que je ne puis vous abandonner, c'est mon honneur, car on ne verrait dans ma conduite qu'une longue perfidie. Or, si je puis vous livrer mes plus chers intérêts, je ne puis vous livrer mon honneur; non, je ne puis pas.

Je vous le demande, Messieurs, quelle est la puissance qui pourrait venir vous chercher querelle, parce que vous auriez fait cet acte de franchise et de loyauté?

Que pourrait-il arriver?

Ou l'Italie supporterait cette déclaration, et laisse-

rait le pape tranquille. Il est bien vrai alors que la question serait remise, et qu'il y aurait un danger pour nous à la remettre; mais enfin le *statu quo* se continuerait plus dignement pour nous, et avec un peu plus de sécurité pour le pape.

Ou, au contraire, les fous l'emporteraient sur les habiles, et l'unité italienne se jetterait sur votre épée. Alors vous feriez ce que fait un homme de sang-froid, de courage et de cœur, quand il est engagé malgré lui contre un fou : il ne se sert pas de son épée pour le tuer, il s'en sert uniquement pour se couvrir. Et, si cependant l'unité italienne se blessait elle-même... (*ah! ah!*), ce n'est pas vous qui l'auriez détruite, c'est elle qui se serait détruite de sa propre main. (*Adhésion sur plusieurs bancs.*) Et la question qui nous occupe, question la plus embarrassante du monde, savez-vous qui l'aurait résolue? La loyauté, et, après la loyauté, l'Italie elle-même.

Croyez-moi, je ne vous donne pas le conseil d'un ennemi; je vous donne le conseil que je vous donnais il y a quatre ans, que je vous donnais il y a deux ans, le conseil de sortir d'une position des plus difficiles par de la franchise, de la loyauté, en un mot, par une véritable politique. Peut-être ces paroles sont-elles présomptueuses, mais je crois, à moins que je ne m'égare, qu'elles sont la vérité même.

(*Vives et nombreuses marques d'approbation, mêlées et suivies de vifs applaudissements.*)

CXCV

DISCOURS

SUR

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

A L'OCCASION D'UNE INTERPELLATION

DE M. GARNIER-PAGÈS

PRONONCÉ LE 9 DÉCEMBRE 1867

AU CORPS LÉGISLATIF

Dans son discours d'ouverture, l'Empereur, faisant allusion à la situation de la France à l'égard de l'Allemagne, s'était exprimé de la façon suivante : « Malgré les déclarations de mon gouvernement, qui n'a jamais varié dans son attitude pacifique, on a répandu cette croyance que toute modification dans le régime intérieur de l'Allemagne doit être une cause de conflit. Cet état d'incertitude ne saurait durer plus longtemps ; il faut accepter franchement les changements survenus de l'autre côté du Rhin, proclamer que, tant que nos intérêts et notre dignité ne seront pas menacés, nous ne nous mêlerons pas des transformations qui s'opèrent par le vœu des populations. Les inquiétudes qui se sont manifestées s'expliquent difficilement à une époque où la France à offert au monde le spectacle le plus imposant de paix et de conciliation. »

M. Garnier-Pagès, ayant été autorisé à interpeller le gouvernement sur la politique étrangère de la France, prit à cet effet la parole dans la séance du 9 décembre et exposa que le gouvernement impérial en était arrivé, par ses façons

d'agir, à nous aliéner des puissances qui, jadis, nous étaient sympathiques. Ainsi, par l'expédition du Mexique il avait vivement froissé les États-Unis, irrité la Russie par son intervention inutile et malencontreuse dans les affaires de Pologne, mécontenté l'Italie en lui refusant Rome pour capitale, suscité par son attitude malveillante les défiances de l'Allemagne, dont il avait naguère encouragé les prétentions pleines de péril pour la France, et, après avoir soutenu la politique des nationalités, ces nationalités il les avait toutes aujourd'hui contre lui. M. Émile Ollivier ayant ajouté que la véritable tradition de la France, conforme à ses véritables intérêts, consistait à seconder les aspirations des peuples vers l'indépendance et l'unité, et non pas à les arrêter dans ce mouvement; que si aujourd'hui, en Italie et en Prusse, il y avait un sentiment de colère contre la France, c'était précisément parce qu'on présentait à ces deux pays une France jalouse, mesquine, inquiète, et non pas une France confiante, généreuse, libérale, M. Thiers fit la réplique suivante :

Messieurs,

Je ne prendrai que pour quelques minutes la place qui appartient à M. le ministre d'État; mais, avant de présenter les courtes observations que je vais vous soumettre, je dois des excuses à M. Ollivier pour l'avoir interrompu. Je le prie de croire que, s'il s'était agi de moi, je n'aurais pas songé à l'interrompre; mais j'ai entendu exprimer à cette tribune des idées que je combats depuis plusieurs années, et qui, selon moi,

sont la cause de notre déplorable situation; et, quand je les ai vues reproduites ici, avec une parfaite bonne foi, je n'en doute point, mais avec une obstination singulière, j'ai été saisi d'un tremblement dont je n'ai pas été le maître. (*Mouvement.*)

Comment! on vient soutenir ici tantôt l'intérêt de l'Allemagne, tantôt l'intérêt de l'Italie, à ce point que l'on pourrait se croire au parlement de Berlin ou au parlement de Turin!... (*Très bien! Très bien!*) Non pas, assurément, que je veuille gêner la liberté de mes collègues; je n'en ai ni le droit, ni le pouvoir, ni l'intention; mais je vous prie de vous placer dans la vérité des choses, et de considérer la situation que vous faites à la France.

Si tout ce que vous dites était vrai, il n'y aurait de droit que pour l'Italie, il n'y aurait de droit que pour l'Allemagne! et, à l'heure qu'il est, on aurait le droit de constituer en Italie une nation de 25 millions d'hommes, on aurait le droit en Allemagne d'en constituer une non pas de 40 millions, mais de 60 à 70 millions; on aurait le droit, au nom de ces idées, de ces déplorables idées de nationalité, de dépouiller l'Autriche, et de joindre aux 40 millions d'Allemands dont la Prusse dispose déjà, les 12 ou 15 millions d'Allemands que l'Autriche renferme dans ses États!

Si vos doctrines sont vraies, il suffit d'un prétendu vœu des peuples pour changer l'état du monde. Mais songez donc que, si demain la Prusse veut détrôner le roi qui règne à Munich, et joindre à la couronne de

Prusse la couronne de Bavière, on n'a pas une objection à élever contre une telle entreprise! (*Très bien! sur presque tous les bancs.*)

Songez donc qu'en raisonnant ainsi vous désarmez la France, qu'il n'y a pas un ministre des affaires étrangères qui puisse écrire une dépêche appuyée sur de bonnes raisons, car, s'il suffit d'un prétendu vœu, capricieusement exprimé par un peuple, et le plus souvent démenti le lendemain, pour changer la face de la terre, il n'y a plus alors, Messieurs, de politique possible! (*Assentiment sur la plupart des bancs.*)

Mais tenez, répondez à l'argument qui suit. Voilà la Russie qui, depuis longtemps, caresse des rêves d'agrandissement en Orient; c'est son droit, je ne blâme pas l'ambition chez les grandes nations. Savez-vous ce que je blâme, c'est la sottise, la duperie des nations qui se prêtent à tout ce que méditent leurs ennemis... (*Très bien! Très bien!*)

M. Émile Ollivier. — Dites la générosité! (*Exclamations diverses.*)

M. Thiers. — Je ne fais pas fi des sentiments de générosité, mais ce que je veux prouver, c'est que ce ne sont là que des mots et non pas des choses...

M. Émile Ollivier. — Je vous répondrai.

M. Thiers. — Nous verrons... Mais si aujourd'hui, par exemple, les chrétiens d'Orient venaient, en vertu de vos principes, se jeter dans les bras de la Russie, est-ce que vous trouveriez cela bon? Est-ce que vous

y consentiriez? Est-ce que l'Angleterre, est-ce que l'Autriche, donneraient leur assentiment?

Si ce que vous dites a le moindre fondement, la Russie a le droit de prendre 100 millions d'hommes en Europe, et d'étendre son empire jusqu'à Constantinople... Je vous défie de nier cette vérité ; vous êtes conséquent ou vous ne l'êtes pas ; si vous êtes conséquent il faut reconnaître la conclusion que je tire de vos raisonnements. (*Marques universelles d'assentiment.*)

Je vous demande pardon de mon émotion ; mais, quand je vois la politique de mon pays bouleversée, quand je la vois s'égarer dans des erreurs, permettez-moi le mot, dans des erreurs puériles quant aux principes, désastreuses quant aux conséquences, j'en suis à la fois indigné et désolé. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*) Comment! vous venez parler de la politique de Henri IV, de la politique de la Révolution; mais tout est erreur, entendez-vous, erreur dans la citation de ces faits, erreur dans l'interprétation que vous leur donnez.

Ah! si vous voulez soutenir qu'il faut aujourd'hui renoncer à la politique de conquête, je serai complètement de votre avis. Il n'y aurait pas actuellement pour la France de politique plus funeste que la politique de conquête. Si vous entendez dire aux Italiens que nous ne voulons pas pour nous-mêmes une portion de leur territoire, je suis tout à fait de votre avis,

et j'aurais mieux aimé même qu'on ne prît pas Nice et la Savoie, car je vous ai déjà dit à cette tribune, il y a deux ans, que la bonne politique valait mieux qu'une province.

Si quelqu'un, par exemple, venait nous dire : Prenons vers le Rhin, prenons vers l'Escaut de nouveaux territoires, je supplierais mon pays de ne pas céder à ce funeste sentiment d'avidité. La force de la France ne repose pas sur de telles acquisitions; je suis de votre avis, et, si c'était là ce que vous vouliez dire, j'y applaudirais de tout mon cœur. Mais est-ce là ce dont il s'agit? Hélas! non; nous en sommes venus à ce point que de tous côtés on conquiert autour de nous, et que, loin de songer à conquérir, nous n'osons pas même dire à ceux qui conquièrent : Arrêtez-vous! Il s'agit bien des conquêtes de la France, en vérité! Il s'agit des conquêtes qui s'opèrent de toutes parts, et auxquelles nous assistons sans pouvoir y mettre un frein, grâce aux idées fausses qu'on s'est appliqué à répandre, et qui ont perverti les esprits en France et en Europe. Ah! je comprends que ceux qui ont introduit, propagé ces idées, veuillent aujourd'hui leur chercher de vaines justifications, mais ils n'en trouveront pas. Les résultats les accablent, et malheureusement accablent la France avec eux.

M. Guéroult. — Je demande la parole. (*Exclamations.*)

M. Thiers. — Ce sont ces idées fausses qui ont gravement compromis la situation de notre pays. Je

le répète, s'il s'agissait de la politique de conquête, je serais entièrement de votre avis; mais placez la générosité où elle doit être. La vraie générosité, la véritable honnêteté politique aujourd'hui, savez-vous en quoi elle doit consister? Quand nous sommes en présence de gens qui, sous prétexte de nationalité, élèvent autour de nous des puissances de 25, de 40, de 50 millions d'hommes, la vraie politique doit être de respecter toutes les existences pour obliger les autres à les respecter eux-mêmes. (*C'est vrai! Très bien!*)

Oui, si c'est de cette politique que vous entendez parler en parlant de générosité, il n'y a pas deux opinions ici, et je dis, en souhaitant que l'Allemagne nous entende, il n'y a pas un Français raisonnable qui voudrait prendre une portion du territoire germanique. (*Très bien!*)

Mais quelle est notre situation? Nous sommes en face de gouvernements qui, sans scrupule aucun, étendent la main sur toutes les couronnes, pourvu qu'il y ait un prétexte quelconque, ou la conformité de langue, ou la conformité de territoire, ou la conformité d'origine. Voilà où est le danger de la France et de l'Europe, voilà contre quoi il faut protester aujourd'hui!

Et, quand vous venez nous parler de la politique de Henri IV, y avez-vous bien pensé? Vous en faites-vous une idée bien exacte? Vous êtes un homme studieux, je le sais, mais vous l'a-t-on bien exposée,

cette politique? Quoi! Henri IV voulait, dites-vous, établir la république universelle! Avez-vous bien compris le sens de ces mots, qui se trouvent en effet dans les actes du temps? Savez-vous ce qu'ils signifiaient? Justement la politique que je voudrais voir suivre aujourd'hui...

M. Émile Ollivier. — Non!

M. Thiers. — Comment non! Je vais vous le prouver par des faits.

Des documents, en grande quantité, ont été découverts depuis quelques années. Qu'entendait Henri IV par la république non pas universelle, comme vous dites, mais chrétienne? Il entendait la réunion de tous les États menacés contre ceux qui les menaçaient, et spécialement contre la puissance de la maison d'Autriche.

Savez-vous quel était le grand projet dont on a découvert les vestiges, et qui atteste tout son génie? C'était justement d'empêcher ce qu'on fait aujourd'hui. Le grand projet de Henri IV était dirigé d'abord contre la maison de Savoie, aspirant dès cette époque à s'étendre en Italie, et qui s'y est aujourd'hui si largement étendue, grâce à nos folles doctrines. Il voulait ensuite et surtout empêcher l'unité allemande, qui alors tendait à s'opérer sur la tête de l'Autriche, tandis qu'elle s'opère aujourd'hui sur la tête de la Prusse.

Vous parlez de Henri IV. Ah! oui! c'est le plus grand roi de notre histoire; c'est le plus sage et le

meilleur; c'est celui qui a compris le mieux nos véritables intérêts, et ce qu'il a voulu, avec le secours du parti protestant d'alors, c'était empêcher les grandes agglomérations qui tendaient à se faire autour de lui. (*Marques d'assentiment.*)

La politique de la France!... Quoi! la France de ce grand siècle, de ce XVIIe siècle qui a été immortalisé par les noms de ces hommes mémorables : Turenne, Condé, Vauban, Catinat, Luxembourg, Vendôme, Villars, lesquels ont versé leur sang pendant un siècle entier pour la gloire de notre patrie, quoi! cette France aurait eu une mauvaise politique! Non! Non! Messieurs. Je voudrais bien, hélas! que la politique présente nous procurât la gloire que nous ont value ces grands hommes; mais ce n'est pas une semblable gloire qu'on nous prépare, je ne le vois que trop, et c'est ce qui cause ma douleur lorsque j'examine la situation de notre pays.

Vous avez parlé de la Révolution française et de sa politique. En fait de politique savez-vous celle qu'elle a suivie? Personne n'admire plus que moi la Révolution française, qui a introduit dans le monde les immortels principes de 89, lesquels ne sont pas autre chose que la promulgation de l'égalité civile chez toutes les nations de la terre. Mais, comme politique étrangère, qu'a-t-elle fait? Après avoir proclamé les droits du genre humain, elle a pris la ligne du Rhin. Et vous venez me parler du désintéressement territorial de la Révolution française! (*Rires approbatifs.*)

Non, Messieurs, je proteste, quant à moi, et je protesterai jusqu'à l'extinction de mes forces contre cette politique déplorable à laquelle nous devons notre situation présente, cette politique des nationalités, des grandes agglomérations que nous avons eu la folie de professer, sans pouvoir l'appliquer, tandis que les autres, eux, la professent et la pratiquent en même temps. Si vous êtes conséquent, le monde est perdu, car il y aura deux immenses États sur le continent, l'un de 70 millions, l'autre de 120 millions d'hommes, lesquels absorberont tous les petits.

Ces idées sont déplorables, et nous en recueillons les tristes fruits aujourd'hui, et nous les recueillerons bien plus largement dans l'avenir. Je dis que le rôle vrai de la France, celui qui a fait sa gloire dans le monde, rôle vraiment généreux, c'est qu'elle a, dans tous les temps, soutenu les petits États, soit sur le continent, soit sur les mers, contre ceux qui cherchaient à les absorber, et c'est cette politique que je viens réhabiliter devant vous. C'est celle qui m'a donné tout à l'heure, quoique je fusse épuisé, la force d'interrompre si vivement l'orateur qui parlait; en quoi j'ai eu tort peut-être, mais, quand j'entends ici exprimer ces idées fausses, ces idées désastreuses, elles m'inspirent, je vous l'avoue, une irritation dont je ne suis pas le maître... (*Bravos. — Applaudissements.*) Savez-vous, Messieurs, pourquoi l'Empire..... (et je suis bien désintéressé, croyez-le, dans ce que je vais dire, car je ne suis d'aucun parti; on me range

tantôt dans celui-ci, tantôt dans celui-là, et l'on m'assigne ainsi des rôles qui ne sont pas les miens ; mais je ne suis d'aucun : mon parti est celui de la France, mon parti est celui de la liberté, et c'est sans nulle intention hostile que je vais dire ce qui suit.) Eh bien, savez-vous pourquoi le second Empire, après des jours glorieux au commencement de son établissement, lorsque, par exemple, en Crimée, il restait fidèle à la véritable politique, c'est-à-dire à la politique d'équilibre, savez-vous pourquoi l'Empire s'est trouvé depuis dans une situation qui a arraché au chef de l'État ces mots tristes, mais vrais, et que je l'approuve d'avoir dits, parce qu'il ne faut pas cacher la vérité, ces mots : *Points noirs à l'horizon?* C'est parce que l'Empire est sorti de la véritable politique, parce qu'il s'est abandonné aux fausses idées du temps, parce qu'il s'en est épris et qu'il les a pratiquées. Vous en voyez tout de suite les conséquences. Nous sommes placés entre une Italie de 25 millions d'hommes et une Allemagne de 40 millions ; et qu'est-ce qu'on nous dit? On nous dit : Vous souffrirez tout en Allemagne, tout en Italie ; à cette condition, vous aurez la paix. Voilà la condition qu'on nous impose. Je vous le demande, est-ce une situation digne de la France? (*Très bien! Très bien!*)

Je suis ardemment prononcé pour la paix; je suis plein de considération pour l'Allemagne, et tout à fait d'avis qu'il faut respecter son intégrité, son repos et celui du monde. Je suis persuadé qu'il ne faut rien

entreprendre, qu'il faut, au contraire, assister avec calme à ce qui se passe, mais non pas en abandonnant notre droit, en disant que tout ce qu'on a fait on pouvait le faire sans scrupule. Non, non; il faut maintenir notre droit.

Savez-vous pourquoi nous ne devons pas agir offensivement à l'égard de l'Allemagne? C'est qu'après n'avoir pas mis d'obstacle à ce qui s'est accompli en 1866, nous serions mal venus devant l'Europe à verser après coup des torrents de sang. Il faut respecter la paix du monde. Puisque nous avons eu le tort de ne pas empêcher ce qui se passait en Allemagne, il faut le souffrir aujourd'hui, sauf le cas où l'on entreprendrait contre nos intérêts, contre notre dignité, plus que nous ne devons souffrir. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements.*)

Et quant à l'Italie, je le demande, où en serions-nous si nous supportions tout ce qu'on veut y faire? Comment! nous avons livré à la maison de Savoie tous les États de la Péninsule, car ce n'est pas avec son sang qu'elle les a pris, c'est avec le nôtre (*c'est vrai!*); c'est par nos mains qu'elle a créé ces prétendus droits qu'elle nous oppose aujourd'hui... (*Oui! c'est vrai!*) Eh bien, en lui livrant tous les États d'Italie, nous ne faisons réserve que pour un seul prince. Ce prince ne serait pas chef de la catholicité, il serait simple possesseur d'un territoire d'ailleurs fort peu étendu, que nous aurions bien le droit de faire une exception en sa faveur! Quoi! la France a créé de ses

mains l'Italie, et vous nieriez qu'elle pût, quand elle lui donne toute la Péninsule, faire des réserves pour une minime portion de territoire? Mais l'Italie elle-même n'a-t-elle pas reconnu ce droit en signant la convention du 15 septembre?

J'ai dit que cette convention était absurde, et, quoique le mot soit dur, je dois déclarer qu'il est conforme à ma plus entière conviction. Comment! tandis qu'après avoir signé cette convention, nous annoncions ici que l'Italie renonçait à Rome, nous souffrions qu'on déclarât à Turin qu'elle n'y renonçait pas! Notre tort a été de souffrir qu'à Turin, à notre face, on osât soutenir que l'Italie ne renonçait pas à Rome, quand ici même nous assurions qu'elle y renonçait. Oui, c'est là notre tort; mais ce tort de conduite n'empêche pas que la convention du 15 septembre n'oblige envers nous l'Italie.

Or qu'a-t-elle déclaré en réalité par cette convention? Elle a déclaré que Florence serait désormais sa capitale. Cette déclaration apparemment voulait dire quelque chose.

Pourquoi en effet l'Italie, à ce moment, n'allait-elle pas à Rome? Pourquoi s'arrêtait-elle à Florence? Pourquoi déclarait-elle Florence sa capitale? C'est qu'évidemment elle reconnaissait elle-même que notre intention formelle avait été de sauvegarder Rome, et de la laisser au chef de la catholicité.

Après avoir signé cette fameuse convention, elle disait, il est vrai, en se tournant vers Turin, elle disait:

J'irai à Rome par des moyens moraux. Et vous savez quels sont ces moyens moraux, Messieurs? Ce sont des bandes insurgées qui vont assaillir les États du pape. (*Vive approbation.*)

Ainsi, indépendamment du droit fondamental que nous avons à l'égard de l'Italie, droit qui repose sur ce qu'en lui abandonnant tous les États de la Péninsule nous avons formellement excepté les États romains, nous pouvons invoquer cette convention du 15 septembre, signée par elle, d'un sens non douteux, consacrant l'exception faite pour Rome, et, la main pleine de tous ces titres, nous lui dirions : Faites ce que vous voudrez!...

Mais voyez, Messieurs, quelle situation vous prépareriez à la France dans le monde!... Je suis, vous le savez, dans l'opposition, et ce n'est pas au secours du gouvernement que j'entends venir; c'est au secours de mon pays, dont on ruine la politique de fond en comble. Laissez-moi donc prononcer le mot de Mexique, qui est indispensable ici au développement de ma pensée. Comment, au Mexique, nous sommes-nous retirés? Nous avons bien fait d'en partir, il ne fallait pas rester engagés dans une entreprise folle. Nous nous sommes retirés, tout le monde le sait, sur la sommation des Américains. (*Mouvement.*) Et maintenant, à l'Allemagne, qui vient d'accomplir la plus grande révolution des temps modernes, nous disons: Faites ce qui vous conviendra. Puis enfin, placés en face de l'Italie, où il ne reste plus qu'un malheureux

territoire qui est bien loin de suffire à l'alimentation du pape, pour ce petit territoire, que nous avons sauvegardé, que nous avons couvert de notre signature, nous dirions à l'Italie : Faites, faites ce qui vous conviendra!... Mais, je vous le demande, que deviendrait la France? (*Très bien! Très bien!*) Oui, oui, je le répète, que deviendrait la France si elle disait ainsi à tout le monde : Faites, faites ce qui vous plaira! (*Nouveau mouvement.*)

Je le déclare, c'est là pour moi un sujet de douleur profonde, et c'est ce qui m'a arraché à mon banc, où j'eusse voulu demeurer tranquille, sans vous faire entendre encore une fois ma voix brisée et presque éteinte par la fatigue.

(*Vives et nombreuses marques d'approbation.*)

CXCVI

DISCOURS

SUR

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

PRONONCÉ LE 30 JANVIER 1868

AU CORPS LÉGISLATIF

Le décret organique du 17 février 1852 avait soumis la presse au régime restrictif le plus sévère.

Aucun journal ou écrit périodique traitant de matières politiques ou d'économie sociale et paraissant, soit régulièrement, soit à jour fixe, soit par livraison et irrégulièrement, ne pouvait être créé ou publié sans l'autorisation préalable du gouvernement, et cette autorisation était également nécessaire pour tous les changements opérés dans le personnel des gérants, rédacteurs en chef, propriétaires ou administrateurs. De plus, le compte rendu des séances des deux chambres ne pouvait avoir lieu que par la reproduction du procès-verbal dressé à l'issue de chacune de ces séances par les soins des présidents des deux chambres, et celui des procès de presse était absolument interdit. En outre, tout gérant de journal était tenu d'insérer en tête de ce journal les documents officiels, relations, renseignements, réponses ou rectifications, qui lui étaient adressés par un dépositaire de l'autorité publique. La connaissance des délits de presse, précédemment attribuée aux cours d'assises, était, ainsi que celle des contraventions de même nature, confiée aux tribu-

naux correctionnels, et une condamnation pour crime et deux condamnations pour délit ou contravention, encourues dans l'espace de deux années, entraînaient de plein droit la suppression du journal. Un journal pouvait même être suspendu pour deux mois par simple décision ministérielle et sans avoir été l'objet d'aucune condamnation, mais après deux avertissements motivés, et supprimé après cette suspension par un décret spécial du chef de l'État. Ajoutons enfin que l'élévation des cautionnements, droits de timbre et d'enregistrement, rendait très difficiles la formation et l'existence de tout journal qui n'était pas assuré d'une forte clientèle.

L'opinion publique, fatiguée des luttes qui avaient précédé et amené le coup d'État, accepta sans se plaindre ce nouveau régime imposé à la presse, et les choses restèrent en cet état pendant quinze ans. Mais les inconvénients, les dangers même d'un pouvoir sans contrôle, ne tardèrent pas à se faire sentir, et l'une des premières garanties que réclama l'esprit libéral en se réveillant fut une modification au décret du 17 février 1852. A peine rentré dans la vie parlementaire, M. Thiers se fit, à cet égard, l'organe du sentiment public, en revendiquant la liberté de la presse comme la seconde des libertés nécessaires. Ni en 1864, ni en 1865, ni en 1866, sa voix et celle de ses amis ne furent écoutées. Mais, le 19 janvier 1867, parut au *Moniteur* la célèbre lettre adressée par l'Empereur à M. Rouher, lettre dans laquelle le souverain déclarait qu'il croyait le moment venu de donner aux institutions de l'Empire le développement dont elles étaient susceptibles, et aux libertés publiques une extension nouvelle, sans compromettre le pouvoir à lui confié par la nation. Parmi les réformes ainsi annoncées, se trouvait la proposition d'une loi qui, supprimant le pouvoir discrétionnaire du gouvernement à l'égard de la presse, attribuerait exclusivement aux tribunaux correctionnels l'appréciation de tous les délits qu'elle pourrait commettre. En effet, quelques

jours après, le Corps Législatif fut saisi d'un projet de loi qui donnait à tout Français majeur et jouissant de ses droits civils et politiques la faculté de publier un journal sans y avoir été préalablement autorisé, à la seule condition d'en avoir fait la déclaration quinze jours d'avance; de plus, les droits de timbre et de poste étaient diminués, et le gouvernement renonçait tout à la fois au droit d'avertissement et à celui de suspension et de suppression dans les cas prévus par le décret du 17 février 1852. C'étaient là, sans doute, de grandes améliorations à l'état de choses existant; mais la connaissance des délits aussi bien que celle des contraventions appartenait toujours aux tribunaux correctionnels, la défense de rendre compte des débats législatifs autrement que par la reproduction des articles insérés au journal officiel était maintenue, et il en était de même de l'interdiction relative aux procès de presse. Aussi M. Thiers, tout en reconnaissant l'importance des concessions faites, se crut-il fondé, dans la discussion générale à laquelle donna lieu le projet de loi, à déclarer qu'aussi longtemps que le gouvernement nommerait les tribunaux chargés de juger les délits, aussi longtemps qu'il aurait à sa disposition les moyens d'influence qu'il s'était réservés, aussi longtemps que la publicité serait interdite, la liberté de la presse n'existerait réellement pas.

Messieurs,

Je viens, comme ceux de mes honorables collègues qui ont pris la parole avant moi, et en me conformant à l'ordre du jour, vous entretenir de la liberté

de la presse, de ce sujet si grave et si délicat à la fois, et tellement inévitable sous tous les régimes, qu'à toutes les époques il est devenu l'objet des délibérations des grands corps de l'État.

Mais, avant de m'engager dans l'examen de la question elle-même, permettez-moi quelques réflexions générales et préalables.

Depuis trois quarts de siècle, la France a été successivement placée sous des gouvernements de toute sorte.

Elle a été d'abord placée sous la monarchie absolue, puis sous la monarchie constitutionnelle, enfin sous la république ; et puis, rejetée en arrière par un soudain mouvement de réaction, elle a recommencé à parcourir la même série, de manière qu'on peut dire qu'elle a épuisé toutes les formes connues de gouvernement.

Voilà pour les choses.

Quant aux personnes, elle a vu, dans ces trois quarts de siècle, se succéder sur le trône trois dynasties.

Est-ce à dire que, parmi tous ces gouvernements, il n'y en eût aucun de bon, ou que la France soit ingouvernable ?

Non, Messieurs ; toutes ces formes de gouvernement, suivant les temps et suivant les lieux, ont réussi quelque part, et, quant à la France, elle est loin d'être ingouvernable. Elle est vive, impétueuse, mais soumise, quand on ne s'obstine pas à contraindre

son génie naturel. (*Très bien! Très bien! à la gauche de l'orateur.*)

En présence de cet état de choses, je me suis demandé, à toutes les époques de ma carrière, quel était le devoir des hommes sensés et des bons citoyens, et je me suis dit qu'il fallait, en prenant toujours ce qui était pour point de départ, chercher dans les nombreuses et douloureuses expériences que nous avions faites quelles étaient les conditions indispensables d'un bon gouvernement; et, pour moi, je ne vous étonnerai point en vous disant qu'elles se résument toutes dans les conditions indispensables pour que la nation se gouverne elle-même. (*Très bien! Très bien! à la gauche de l'orateur.*)

C'est ce que j'ai, dès mon entrée dans cette assemblée, appelé les *libertés nécessaires.*

Ces libertés sont celles, à mon avis, qu'il faut demander à toutes les dynasties, qu'il faut même demander à toutes les formes de gouvernement, à la monarchie comme à la république : à la monarchie, pour échapper à ce qu'il y a de plus dangereux, le gouvernement d'un homme... (*Très bien! Très bien! à la gauche de l'orateur,*); à la république, pour échapper à ce qui n'est pas moins dangereux, le gouvernement d'une faction. (*Très bien! Très bien! à la droite de l'orateur.*)

M. Eugène Pelletan *et quelques membres autour de lui. — Oui! Oui! Très bien!* (*Bruit.*)

M. Thiers. — Ces libertés sont de celles qu'il fau-

drait exiger impérieusement de ceux qu'on aimerait le plus, et accepter avec gratitude de ceux qu'on aimerait le moins.

M. Nogent Saint-Laurens, *rapporteur*. — C'est vrai!

M. Thiers. — Pour moi, Messieurs, je les ai demandées à tous les gouvernements sous lesquels mon âge avancé m'a fait vivre tour à tour. Il y a près de quarante ans, je les demandais à la Restauration (j'étais bien jeune à cette époque), et dans des termes que je ne vous citerai pas, car il est fastidieux de se citer soi-même. Mais vous seriez certainement surpris de voir avec quelle précision je les réclamais alors, et combien ces termes ressemblaient à ceux dans lesquels je les réclame aujourd'hui.

Plusieurs voix. — Lisez! Lisez!

M. Thiers. — Prenant ce qui existait pour point de départ, je disais :

« Nous avons la Charte. Sans doute elle ne contient pas tout ce que nous pourrions désirer, mais elle renferme le nécessaire. Elle ne nous donne pas la faculté de nommer les ministres, ce qui, dans une monarchie, ne doit appartenir qu'à la royauté; mais elle nous donne le moyen, par le vote de l'impôt et de la dépense, de forcer les préférences de la royauté en faveur des hommes qui ont la confiance de la nation.

« De plus, ajoutais-je, c'est la royauté qui nous a donné la Charte, et, en nous la donnant, elle a mis la légalité de notre côté, si jamais elle était tentée d'y manquer. »

Et, comme on nous accusait quelquefois de ne pas aimer les personnes, ce qui était faux (mon obscurité, ma jeunesse, me rendaient inaperçu pour cette dynastie à laquelle j'étais étranger, mais point hostile), j'ajoutais encore : « Une telle combinaison est, pour les personnes, *l'indifférence systématisée.* » « La France, disais-je, a aimé les personnes, elle a aimé le génie, et elle sait ce que lui a coûté cet amour! Aujourd'hui, désabusée des personnes, ce qui lui convient, ce sont des vertus simples, modestes, solides, qu'une bonne éducation peut toujours assurer chez l'héritier du trône, qu'un pouvoir limité ne saurait gâter. »

Voilà ce que je demandais avant 1830.

Une révolution est survenue; une nouvelle dynastie a été élevée sur le trône. J'étais aussi étranger à cette nouvelle dynastie qu'à l'ancienne. Elle m'a fait l'honneur de me distinguer, de m'appeler dans ses conseils; je l'ai servie avec dévouement, et je lui ai demandé, comme j'avais demandé au gouvernement précédent, les libertés nécessaires, et j'en ai poursuivi l'application, j'ose dire absolue. Lorsqu'il m'a semblé que quelque chose manquait à la pratique de ces libertés nécessaires, je me suis séparé avec douleur du prince que je servais, sans jamais oublier ni le respect ni la gratitude que je lui devais pour m'avoir tiré de mon obscurité. (*Très bien!*)

La république est venue, et moi, Messieurs, qui m'incline toujours devant le gouvernement légal de

mon pays, je n'ai pas eu à demander à cette république ces libertés nécessaires qu'on avait conquises en un jour, je lui ai demandé de ne pas les dépasser. (*Très bien! sur quelques bancs en face et à droite de l'orateur.*)

L'empire est venu; il nous les a ôtées, vous le savez. Je lui ai demandé, je lui demande encore de nous les rendre.

(*Sur plusieurs bancs à la gauche de l'orateur : Très bien! Très bien!*)

M. Thiers. — Je suis convaincu d'une chose, c'est que, si les partis ont la sagesse d'oublier leurs souvenirs, leurs préférences d'hommes ou de choses, et s'ils savent se réduire à ces libertés indispensables que je réclame, ils triompheront de toutes les résistances; et je suis convaincu également que les gouvernements qui auront la sagesse de les accorder trouveront enfin le calme, la sécurité, la durée qu'ils n'ont jamais obtenus.

Quelle place occupe, parmi ces libertés nécessaires, la liberté de la presse? La voici selon moi. La liberté de la presse n'est certainement pas, j'en conviens, la plus attrayante de toutes, mais elle est la plus nécessaire.

Elle est, comme on l'a définie, la liberté de penser.

Quand une nation veut faire ses affaires, il faut qu'elle y pense, et qu'elle soit en position d'y penser librement. Il ne suffit pas qu'elle puisse penser, il faut qu'elle puisse former des volontés, et qu'elle ait

la faculté de les faire prévaloir. Mais, pour arrêter des volontés, pour songer à les faire prévaloir, il faut y penser d'abord; aussi la liberté de la presse, définie la liberté de penser, est-elle théoriquement et pratiquement la plus nécessaire de toutes. (*Très bien! à la gauche de l'orateur.*)

Le sujet est difficile, il est difficile en lui-même, et, pardonnez-moi d'ajouter avec tout le respect que je professe pour l'assemblée qui me fait l'honneur de m'entendre, difficile aussi devant l'auditoire qui m'écoute.

Lorsque j'ai eu l'avantage, que j'apprécie fort, d'exprimer devant la Chambre des opinions qui étaient conformes aux siennes, elle a bien voulu m'écouter avec quelque bienveillance; quand, plus souvent, j'en ai exprimé qui n'étaient pas conformes à sa manière de penser, elle m'a écouté avec patience. Au contraire, quand j'ai parlé de la liberté de la presse, j'ai été vivement interrompu, et je le serai peut-être encore aujourd'hui. Ce n'est pas une plainte que j'élève, c'est une simple remarque que je fais, et je trouve tout naturel qu'il en ait été ainsi. Nous avons traversé des temps orageux, des temps pleins de passions; c'est la presse qui a donné à ces passions leur expression la plus vive, et, quand il s'agit de relâcher les liens dont elle est chargée, on croit voir ces passions se réveiller et voir aussi se réaliser toutes leurs conséquences.

Nous sommes comme des hommes qui ont beau-

coup souffert, et qui, au moindre souvenir venant réveiller leurs anciennes souffrances, croient les éprouver encore tout entières. La nature humaine est ainsi faite; pourtant, si nous ne savons pas nous détacher de nos impressions personnelles, pourrons-nous jamais arriver à émettre sur ce sujet une résolution ferme et éclairée?

Non, Messieurs; il faut nous détacher de nous-mêmes; il faut, ainsi qu'on le dit, voir la question de haut. Mais, pour voir une question de haut, il faut s'élever haut, comme on fait lorsqu'on traverse une contrée tourmentée, et qui paraît confuse tant qu'on reste dans les lieux bas; mais, si l'on s'élève, tout à coup elle se dessine, elle se rattache par les contours les plus naturels aux contrées avoisinantes, et, d'obscure qu'elle était, elle devient parfaitement claire. (*Approbation à la gauche de l'orateur.*)

C'est à ces hauteurs que je voudrais qu'il me fût donné d'atteindre, et je voudrais pouvoir vous y entraîner à ma suite : je l'essayerai, quelque grande que soit la difficulté, vous promettant, si vous voulez bien me suivre (le chemin fût-il un peu long), vous promettant de vous conduire au cœur même de la question. (*Très bien! — Parlez! Parlez!*)

Messieurs, nous sommes aux trois quarts, à peu près, du dix-neuvième siècle, et nous pouvons dire, et nous aimons à dire que nous avons traversé le plus agité de tous les siècles. Nous aimons à le dire, car chaque génération veut avoir été la plus éprouvée

de toutes. Cependant, quand on regarde de près à l'histoire, on est frappé d'une chose, c'est que tous les siècles ont été agités, tous sans exception. Et savez-vous pourquoi? C'est parce que tous ont eu quelque chose de considérable à accomplir; parce que tous ont eu une part à exécuter de cette œuvre immense et magnifique, commencée il y a trente siècles, et que nous appelons la civilisation; parce que tous ont contribué à amener l'homme de cet état d'ignorance grossière, de misère profonde, de barbarie, de férocité, qui caractérise les peuplades sauvages, à cet état de vaste savoir, de bien-être relatif, de respect du droit, de douceur, qui caractérise les peuples civilisés. (*Très bien! Très bien!*)

Eh bien, Messieurs, lorsqu'on place les divers siècles dans ce vaste cadre, on peut affirmer que les douleurs de chaque siècle en particulier ont été la mesure des services qu'il a rendus, et qu'en retour sa gloire est mesurée à ses services. (*C'est vrai! C'est vrai!*)

Dieu, Messieurs, en créant l'homme, n'a fait de lui ni un oisif ni un indifférent : il lui a ouvert une carrière vaste, mais rude et laborieuse.

Un des beaux génies de l'antiquité, Pline l'ancien, dont je lisais, il y a quelques jours, des pages magnifiques, décrit en des termes amers la destinée de l'homme. Tandis que la nature, dit-il, a jeté tous les animaux sur la terre, pourvus de ce qui leur est nécessaire, vêtus, armés, dirigés par un instinct sûr,

qui ne les trompe jamais, la nature, marâtre plutôt que mère envers l'homme, l'a jeté *nudum in nuda humo*, nu sur la terre nue. Ses premières sensations, dit-il encore, sont des douleurs, ses premiers cris des gémissements ; et cet être, ajoute-t-il magnifiquement, appelé à commander aux autres, entre dans la vie en pleurant : *Flens animal cæteris imperaturum.*

Pline, Messieurs, a considéré la première moitié de la destinée de l'homme ; il n'a pas aperçu la seconde. Oui ! cet être d'abord si dépourvu est bientôt le mieux pourvu de tous. A ces animaux, mieux traités en apparence, il prend tout ce qui lui manque ; il leur prend leur toison, il la tisse, il se revêt d'abord d'une bure grossière, et bientôt il apparaît couvert de pourpre et de soie. Il est jeté nu sur la terre nue ; il se réfugie dans le creux des rochers, il le taille, il le distribue symétriquement, il le couvre de sculptures, et il crée ces monuments souterrains de la Nubie qu'on rencontre avec étonnement sur le haut Nil. Bientôt, passionné pour la lumière, il les tire de dessous terre, et construit ces monuments de l'Égypte qui nous étonnent ; puis, trouvant que ces monuments conservent encore trop de traces de leur origine souterraine, il élève leurs proportions, et crée le Parthénon !

Il est désarmé, cela est vrai ; mais, poussé par son inquiète curiosité, il fouille dans les entrailles de la terre ; il y découvre le fer ; il s'en habille ; il s'arme de l'acier, et, ne se trouvant pas encore assez puissant,

il s'empare du feu et s'arme de la foudre. Impatient de toute limite, il s'ennuie sur ces continents où il a pris naissance; il s'élance sur les mers, et, pour dominer leurs flots menaçants, il construit des édifices flottants grands comme ses temples. Il parcourt le monde, recueillant sans cesse de nouveaux objets propres à satisfaire à ses jouissances ou à ses besoins. Chemin faisant, il s'instruit; il s'aperçoit que cette terre, qu'il croyait plane, est un globe sphérique, que ces astres qui l'éclairent sont des globes aussi, découvre les lois qui les unit, s'élève ainsi jusqu'aux secrets du Créateur. Il fait mieux encore que de s'instruire, il se dompte lui-même après avoir dompté la nature; il domine ses penchants; du plus féroce de tous les êtres, il devient successivement le plus doux; il devient ce vénérable saint Vincent de Paul, parcourant la nuit les champs couverts de neige pour recueillir les enfants expirant de froid. Il s'adoucit même dans les combats; il devient ce généreux Bayard, la consolation des vaincus, ce bon Desaix, notre contemporain, Desaix qui, au siège de Kehl, blessé presque à bout portant par un tirailleur autrichien, se précipite sur lui, non pour le tuer, Messieurs, mais pour le couvrir de son corps contre ses soldats qui allaient l'égorger.

Voilà ce que devient cet être d'abord le plus dépourvu de tous et bientôt le plus riche; d'abord le plus ignorant et bientôt le plus instruit; d'abord le plus féroce et bientôt le meilleur; voilà ce que devient cet être, noble parvenu de la création, ayant

commencé par n'avoir rien pour finir par avoir toutes choses. (*Très bien! Très bien!*)

Et quelle faculté Dieu lui a-t-il donnée pour opérer ces merveilles? La pensée, Messieurs, la pensée librement exercée.

Dans notre jeunesse, nous entendîmes une parole amère, échappée cependant à un esprit généreux : « Le mal, s'écriait-on, fait plus de mal que le bien ne fait de bien. » Cette parole contenait une révolution.

Ah! si le mal faisait plus de mal que le bien ne fait de bien, il faudrait vraiment que le genre humain, renonçant à sa mission, abdiquât la vie à la face du ciel. Si le mal faisait plus de mal que le bien ne fait de bien, le point d'arrivée de la civilisation ne serait point à Londres, à Paris, à Genève, à Berlin, à Washington; il faudrait l'aller chercher à l'équateur, au milieu de ces nègres féroces, auprès de ce roi de Dahomey qui, pour fêter les étrangers dont il reçoit la visite, fait tomber en un festin atroce les têtes de plusieurs centaines de ses sujets!

Non, Messieurs, le point d'arrivée de la civilisation se trouve dans ces grandes capitales où l'on s'étudie à adoucir les maux de l'humanité, et à réparer les ravages de la guerre, quand on n'a pu contenir l'ambition des nations. (*Très bien! Très bien!*)

Messieurs, quel procédé l'homme a-t-il donc employé pour opérer toutes ces merveilles?

Permettez-moi de me servir d'un mot qu'habi-

tuellement on prend en mauvaise part : ce procédé, c'est la dispute.

Oui! la dispute a régné partout sur la terre.

En effet, dans toutes les sciences, vous trouvez la dispute, mais partout sous des noms différents.

Certes, dans les sciences d'observation, où l'on n'a que des faits à observer, on peut se demander comment la dispute est possible. Cependant, à peine un fait est-il découvert qu'il est contesté, et il faut des siècles pour arriver à ce qu'il ne le soit plus. Dans les sciences exactes, on ne dispute pas sans doute sur le carré de l'hypoténuse, quand il a été trouvé, mais on y dispute sur les méthodes. On dispute dans les sciences philosophiques, car elles sont le champ de la contestation éternelle; on dispute même dans la religion, où il semble que la foi devrait prévenir la dispute. Ici, la dispute change de nom, elle s'appelle la controverse; mais elle existe, et ce n'est qu'après quinze siècles de controverses que les conciles, interprétant l'Évangile, ont élevé l'édifice des croyances chrétiennes.

Ainsi la dispute est partout, et elle ne fait que changer de nom. Dans la politique, elle s'appelle la discussion. Eh! comment, lorsqu'on dispute sur les sciences, même exactes, lorsqu'on dispute sur la religion, on ne disputerait pas sur les grands intérêts des nations! on ne disputerait pas avec acharnement, permettez-moi cette expression! Mais ce ne serait pas dans la nature des choses. La discussion,

en politique, est la condition essentielle de toutes les sociétés humaines, et on la rencontre non seulement dans les sociétés libres, mais même dans les anciennes monarchies. Il n'est personne de nous qui ne sache combien, dans nos vastes bibliothèques, on a accumulé de pamphlets. Sous la Fronde, on les appelait *Mazarinades*, et, dans nos guerres de religion, il y en a eu, sous des noms divers, un nombre incalculable.

La dispute est donc, en toutes choses, la condition du progrès. Vous m'accorderez assurément qu'en politique la science doit être libre. Or, dans les affaires humaines, il y a non seulement la science, mais il y a aussi les intérêts quotidiens à débattre.

La science, vous le savez, se traite dans les livres, et, s'il est telles théories que vous ne permettriez pas de discuter dans la presse quotidienne, vous n'empêcheriez certainement pas dans un livre d'exposer les diverses formes de gouvernement, de les comparer entre elles, en faisant ressortir leurs qualités et leurs défauts. Aussi, dans votre législation, vous avez distingué le livre des journaux. Vous avez affranchi l'écrit de cent soixante pages de ces formalités du cautionnement, du timbre, de l'éditeur responsable, qui sont imposées aux journaux, et cependant, par une étrange contradiction, qu'a signalée hier l'honorable M. Pelletan, vous avez conservé la peine de la prison pour l'auteur d'un livre, tandis que vous l'avez supprimée pour le rédacteur de la feuille quotidienne.

Quoi qu'il en soit, le livre jouit de facilités qui n'existent pas pour le journal.

Mais, en cela, vous n'avez pas fait plus que l'ancienne monarchie; car l'ancienne monarchie avait laissé publier *L'Esprit des lois* et *Le Contrat social*, qui sont, dans la politique, les deux plus grands monuments connus, l'un de l'esprit d'observation, l'autre de l'esprit théorique.

Or, je vous le demande (et ce que je vais vous dire ici prouve et fait sentir ce qu'il y a, la plupart du temps, de puéril et d'impuissant dans les efforts des gouvernements lorsqu'ils veulent arrêter le mouvement de l'esprit humain), je vous le demande, quel est le journal qui a jamais ému les hommes autant que les ont émus *L'Esprit des lois* et *Le Contrat social?*

La science doit donc être libre.

Mais, dit-on, les arts modernes ont créé un moyen de publicité nouveau et immense; c'est la presse quotidienne.

Ah! il est vrai que, si le livre suffisait à l'impatience des générations passées, il nous faut aujourd'hui un livre fait tous les jours, un livre même fait deux fois par jour, composé non point par un homme ayant médité trente ans pour un public qui met trente ans à le lire, mais un livre composé tous les jours par un grand nombre d'individus placés aux plus grandes distances, parlant de tout, des choses et des hommes, de la paix et de la guerre, des saisons et des récoltes, mettant en scène les hommes,

avec leurs passions, avec leur caractère, souvent avec leur personne physique, exactement ou inexactement dépeints, livre écrit sous le coup de l'événement du jour, sous le feu des passions du temps, composé le soir avec des documents apportés dans la journée par la vapeur, imprimé la nuit par la vapeur, emporté au point du jour par la vapeur encore, et traversant les espaces avec la vélocité des éléments !

Devant cet instrument puissant, dit-on, vous voudriez rester désarmés !

Entendons-nous : oh! d'impunité il n'en faut pour personne, moins encore pour les puissants que pour les faibles! Mais prenons garde et distinguons bien, si nous ne voulons tomber dans de dangereuses méprises.

Ah! si vous demandez la justice, oui! oui! nous serons d'accord; mais il faut en tracer la limite avec une extrême rigueur, car si, même à l'égard des puissants, vous dépassez la justice, vous arriverez, savez-vous à quoi? A la violence, avec l'humiliation de l'impuissance qui suit bientôt la violence.

Je ne me propose pas d'entrer aujourd'hui dans les détails de la loi; non, je me bornerai à poser quelques principes de justice générale. Les détails, nous les discuterons en leur lieu. Aujourd'hui je ne veux vous montrer qu'une chose : c'est le point où vous restez dans l'exacte limite de la justice, et le point où, sans vous en douter, vous vous attaquez à l'esprit du temps, esprit irrésistible, qu'il faut laisser

passer comme on laisse passer la puissance de Dieu. (*Très bien! à la gauche de l'orateur.*)

Oui, il y a des précautions à prendre à l'égard de cet instrument nouveau et tout puissant de publicité, il y a des précautions que je comprends, que j'admets, car, si je ne brave pas les partis (ce qui serait puéril), je ne les flatte pas non plus; en tout j'obéis à ma conscience; j'espère l'avoir prouvé déjà et vous le prouver encore aujourd'hui.

Il y a des précautions que je comprends. Ce livre qui se fait tous les jours, comme je vous le disais tout à l'heure, ce livre-là n'est pas composé par un seul individu, mais par une quantité d'individus, qui, souvent, par leur obscurité ou par la distance qui les sépare de vous, vous échapperaient, et je trouve naturel que vous demandiez à cet instrument de choisir un répondant pour tous, et que vous constituiez, en quelque sorte, sa personnalité. J'admets donc l'éditeur responsable, et, depuis qu'on cherche à supprimer les peines corporelles et à leur substituer les peines pécuniaires, il faut que ce délinquant, dont vous venez de constituer la personnalité, soit solvable, car l'insolvabilité serait pour lui l'impunité. Voilà l'unique, mais bonne raison du cautionnement, à la condition toutefois que, dans le taux de ce cautionnement, vous observerez une telle mesure, qu'on ne pourra pas dire que vous avez voulu créer des obstacles à la propagation de cette presse quotidienne, et qu'il sera clair que vous n'aurez voulu qu'en assurer la solvabilité.

Maintenant, que doit-on faire en rigoureuse justice?

Vous tenez le délinquant; vous avez constitué sa personnalité ; vous avez assuré par un cautionnement l'accomplissement de la peine qu'il pourrait encourir : que lui devez-vous en justice commune, je parle de cette justice qui s'adresse à tous? Vous lui devez deux choses, d'abord un délit clairement défini, ne permettant ni obscurité ni subterfuge, et ensuite une juridiction indépendante.

Telles sont les règles de toute justice. Ah! j'en conviens, la définition des délits de la pensée est difficile. Mais savez-vous pourquoi elle est difficile? C'est qu'en général on n'est pas sincère dans la désignation du but qu'on se propose d'atteindre. Voulez-vous, par exemple, empêcher de discuter tel ou tel point, la chose est facile; mais, à l'égard des points sur lesquels vous permettez la discussion, prétendre la mesurer, en déterminer le plus ou le moins, c'est non seulement une puérilité, même une absurdité, mais c'est une violence, c'est la négation de la liberté.

Ainsi je comprends que, dans une société, il y ait des choses qu'on ne laisse pas discuter. Il y a notamment certains principes de morale universelle qu'on veut conserver intacts, et je comprends que ces principes soient sauvegardés par une interdiction absolue de discussion. La République, elle-même, par le décret du 11 août 1848, a déclaré avec raison qu'on ne devait discuter ni le principe de la famille ni celui de la propriété.

Dans un État monarchique, comme l'Angleterre par exemple, sous la monarchie représentative, où l'inviolabilité royale est sauvegardée d'une manière formelle, parce qu'elle a pour compensation la responsabilité absolue et complète des ministres toujours placés sous la main des grands pouvoirs de l'État, oh ! dans un tel pays, je comprends l'irresponsabilité royale, et rien n'est plus aisé que de dire (et c'est ce que nous avons voulu par ces lois de septembre sur lesquelles il me sera facile de m'expliquer plus tard) : les ministres étant responsables, le souverain ne le sera pas, on ne discutera pas le chef de l'État, on ne fera pas remonter jusques à lui les fautes du gouvernement.

Dans ce cas, tout est facile. On ne discutera pas le chef de l'État en Angleterre, pas plus qu'on ne discutera les principes de la morale universelle.

Et puis je comprends encore que vous disiez : Mais l'individu qui n'a pas la prétention de gouverner ses semblables, ni comme sous-préfet, ni comme préfet, ni comme ministre, il faut que cet individu soit garanti. Il a voulu la vie privée, il faut lui en garantir la sécurité et le repos, tant pour lui que pour sa famille. (*Très bien! Très bien!*)

Eh bien, Messieurs, si c'est véritablement là ce que vous voulez, il sera très aisé, en dix minutes, de définir les délits de la pensée d'une manière qui ne prête à aucune équivoque.

Premièrement, vous ne discuterez pas la morale

universelle ; secondement, dans un pays où la responsabilité des ministres est assurée, comme en Angleterre (je cite toujours cet exemple), vous n'attaquerez pas le chef de l'État; troisièmement enfin, vous n'attaquerez pas la vie privée.

Ainsi, Messieurs, lorsque vous vous bornerez à sauvegarder ces grands intérêts, il sera bien facile de le faire par des lois d'une clarté saisissante, car il s'agira uniquement d'interdire la discussion sur les sujets désignés.

Mais, quand vous en arrivez aux agents de l'autorité publique à tous les degrés, ah! ceux-là, il les faut discuter sans mesure. (*Légères rumeurs sur quelques bancs.*) Et je ne fais qu'une exception en leur faveur, une seule : il est bien clair que leur famille ne doit pas partager leurs dangers; il est bien clair qu'ils ne sont responsables que des actes de leur vie publique; mais, quant à ces actes-là, il faut que la liberté soit complète.

Je n'admets pas, Messieurs, ce genre de liberté qu'on pourrait, après l'avoir accordé en bloc, reprendre ensuite en détail ; je ne comprends pas une liberté de discussion à l'égard de laquelle on prétendrait déterminer le plus et le moins. (*Assentiment sur divers bancs.*)

Quoi donc! vous déclarerez que les ministres sont responsables, qu'on peut dès lors les discuter sans mesure, et puis, si, en discutant, il m'arrive de faire naître à quelque degré le mépris ou la haine

du gouvernement, vous me direz que je suis coupable.

Quoi! je suis coupable si j'excite au mépris, à la haine du gouvernement! Mais comment voulez-vous que je fasse? Voici une faute commise, faute très grave : puis-je la relever et en faire remarquer toute la gravité? Le puis-je, oui ou non?

Eh bien, alors, comment voulez-vous que je m'y prenne pour relever cette faute, pour en montrer toute l'étendue, toute la gravité, sans m'exposer au reproche d'exciter au mépris et à la haine du gouvernement? Oui, je vous le demande, comment puis-je faire? C'est-à-dire que plus la faute sera grave, et plus le ministre sera mis à l'abri de la critique!

A la gauche de l'orateur. — C'est cela! Très bien!

M. Thiers. — Non, Messieurs, il est impossible de déterminer, en pareille matière, le plus ou le moins, et, là où la discussion est permise, il faut qu'elle soit permise complètement.

Un membre à gauche de l'orateur. — C'est évident!

M. Thiers. — Et croyez-vous que ce soient là des principes que je soutiens uniquement par raison de circonstance? Dans la discussion des lois de septembre, qui eut lieu il y a trente-trois ans, quelles furent mes paroles? On me rappelait que j'avais demandé et pratiqué la liberté de la presse sous la Restauration, et on me disait : Que demandiez-vous alors, que demandez-vous aujourd'hui?

Messieurs, voici comment je répondais à cette

objection, et vous allez voir si mes principes d'alors étaient ceux d'aujourd'hui.

Je disais : « Que demandions-nous autrefois, et que sommes-nous prêts à accorder encore? Est-ce la liberté de discuter les actes ministériels sans mesure? Oui. » (*Mouvement.*)

« La liberté de nous calomnier? — Oui. »

A la gauche de l'orateur. — Très bien!

M. Thiers. — « La liberté de nous imputer des faits vrais ou faux, et plus souvent faux que vrais? Oui encore. » (*Mouvements divers.*)

M. Glais-Bizoin. — Oui, voilà la vraie liberté!

M. Thiers. — « La liberté d'exciter contre nos personnes, » écoutez bien ceci, Messieurs, « la liberté d'exciter contre nos personnes la haine, le mépris, tous les sentiments injustes? Oui encore. » (*Réclamations et murmures sur plusieurs bancs en face et à la droite de l'orateur. — Approbation à sa gauche.*)

« Oui, cette liberté, nous l'acceptons franchement et sans réserve, comme condition du gouvernement représentatif.... » Tel était le langage que je tenais en 1835, et cette liberté de discussion si complète, si absolue, je vous prie de ne pas oublier que c'était comme ministre que je la concédais. Quand je dis « concédais » le mot n'est pas entièrement juste; je veux dire que je la reconnaissais à mes adversaires, qui, en effet, la pratiquaient tous les jours de la manière la plus cruelle. Quant à moi, je défierai tous mes contradicteurs, je les défierai de m'apporter une rédaction

tolérable pour préciser la mesure dans laquelle on doit discuter les actes d'un gouvernement. Non, il n'y en a pas; on peut interdire la discussion, mais, quand on l'accorde, il faut l'accorder entière. J'ajoute une chose pourtant. Si, par exemple, vous imputez aux agents du gouvernement des faits outrageants, si vous ne vous bornez pas à leur dire qu'ils sont de mauvais ministres, ce qui est désagréable, mais point outrageant, si vous leur imputez des actes déshonorants, oh! c'est alors que je reconnais l'indispensable nécessité de la preuve, car il faut qu'ils puissent défendre leur honneur; et, si l'on persévère dans cette disposition qui ne permet pas d'administrer la preuve des faits calomnieux, vous pourrez arrêter toute discussion; car, si vous interdisez la preuve, il n'y a pas un fonctionnaire qui ne puisse être couvert, même quand il sera coupable des actes les plus honteux. (*Très bien! à la gauche de l'orateur.*)

Ainsi j'établis une distinction capitale.

Oui, il y a certaines choses à l'égard desquelles il ne faut pas même permettre un commencement d'attaque : c'est l'attaque à la vie privée, l'attaque à certains principes de morale sociale; c'est l'attaque, dans la monarchie constitutionnelle... j'entends parler toujours de l'Angleterre.... (*Rires sur quelques bancs. — Rumeurs sur d'autres*), l'attaque au chef de l'État, parce que, je le répète, on obtient une suffisante compensation de l'irresponsabilité royale dans la pleine responsabilité des ministres.

Si, au contraire, vous voulez sortir de ces limites, si vous voulez déterminer le plus ou le moins de la discussion à l'égard des dépositaires responsables du pouvoir, vous n'y arriverez jamais que par des lois captieuses, qui, en réalité, interdiront toute liberté véritable, et laisseront l'existence de la presse dans vos mains.

Ainsi, par exemple, si, lorsqu'on relèvera une grande faute (et il peut en être commis de très grandes), si, lorsqu'on relèvera une grande faute, on peut être accusé de pousser à la haine et au mépris du gouvernement; ou bien, si, lorsqu'on alléguera un fait sur lequel il est très possible de se tromper (messieurs les ministres n'affirmeraient pas que, lorsqu'ils sont venus si souvent nous annoncer de magnifiques résultats, ils ne se sont pas trompés quelquefois)... (*on rit*); si, lorsqu'on alléguera de bonne foi un fait qui peut se trouver faux, on est poursuivi pour une telle allégation; si l'on peut enfin, lorsqu'on discutera les actes de l'une des deux Chambres (car, comme je vous le disais il y a quelques jours, tous les pouvoirs de l'État sans exception doivent être discutés); si, lorsqu'on discutera les actes de l'une des deux Chambres, le gouvernement peut vous dire : « Ah !... vous approchez du compte rendu, et il n'y en a qu'un de permis !.. » Si le gouvernement peut vous tenir ce langage, il n'y a plus de liberté, et toute discussion est impossible.

Le compte rendu! comme s'il était possible d'apprécier une de nos séances, et de se tenir à une

si juste distance du système narratif ou du système purement critique, à une si juste distance de l'un et de l'autre, qu'on puisse échapper aux rigueurs du tribunal même le plus impartial! (*Mouvements divers.*)

Non! tout cela n'est qu'une manière de retirer clandestinement d'une main ce qu'on a accordé ostensiblement de l'autre. (*Très bien! Très bien! à la gauche de l'orateur.*)

Certainement on peut, à cet égard, m'opposer des contradictions; mais je défie qu'on m'en oppose une soutenable.

Je précise ainsi la question. On peut interdire la discussion sur certains points; mais, sur tous les autres, quand on l'a une fois accordée, le plus et le moins sont impossibles à déterminer au moyen des langues humaines. (*Nouvelles marques d'approbation à la gauche de l'orateur.*)

Telle est la vérité, quant à la définition des délits.

Maintenant j'arrive à la constitution du tribunal. Eh bien, plus la loi est obscure, et plus il faut être assuré de l'impartialité du juge. Dieu me garde d'élever aucun doute sur la parfaite loyauté, sur la parfaite droiture de notre magistrature! Nous aurons à nous expliquer sur ce point, plus tard, et je le ferai avec le respect qu'elle mérite. Aujourd'hui le moment n'est pas venu, mais je vous prouverai alors que le tribunal est dans vos mains.

M. Ernest Picard. — C'est cela !

M. Thiers. — Lorsqu'on a parlé, dans d'autres siècles, de tribunaux qu'on pouvait qualifier du titre de commissions, cela voulait-il dire que, pour qu'un tribunal fût appelé commission, il fallait qu'il fût composé de malhonnêtes gens? Non, Messieurs, une commission composée des plus honnêtes gens du monde est toujours une commission; et, si l'on peut vous prouver que le tribunal correctionnel est entièrement composé par vous, le tribunal fût-il formé (et je crois qu'il l'est) des gens les plus honnêtes, on pourra encore soutenir que la juridiction de la presse est dans vos mains. (*Très bien! Très bien! à la gauche de l'orateur.*)

Ainsi votre définition des délits est obscure; de plus, le tribunal se trouve dans vos mains. Mais ce n'est pas tout; il n'y a pas de publicité. Quelle est la garantie de la justice? Pourquoi ces principes de 89, tant et si justement vantés, ont-ils stipulé la publicité? Le voici. C'est qu'il faut, Messieurs, si l'accusé a ses juges, il faut que le juge ait, lui aussi, son juge, et il ne peut y en avoir d'autre que l'opinion publique. (*Nouvelles marques d'approbation sur plusieurs bancs.*) Et ici je vous citerai une parole sublime, qui est dans la mémoire de tous, et qui sera dans la mémoire des siècles, c'est cette parole de M. de Sèze défendant la vie de Louis XVI, et disant à la Convention : « Vous allez juger ce roi infortuné, mais la postérité jugera votre jugement! »

Le vrai juge du juge, Messieurs, c'est l'opinion

publique, et il n'était pas encore arrivé que, dans un jugement qui relève à un si haut degré de l'opinion publique, on eût osé interdire la publicité.

Et maintenant, si vous ajoutez que vous avez, à l'égard des journaux, d'autres moyens d'action considérables, que vous pouvez, en vous servant d'une disposition, en apparence vulgaire par sa nature, mais très efficace au fond, ruiner les uns et enrichir les autres, d'abord par les annonces judiciaires, ensuite par la vente sur la voie publique, il sera prouvé encore que, par ces moyens secondaires, vous exercez une influence immense. Sans entrer, du reste, dans ce détail, et en m'arrêtant là, sauf les dévoloppements ultérieurs que nous donnerons à la discussion des articles de la loi, je le dis en toute sincérité, la liberté de la presse reste dans les mains du gouvernement.

Cependant je ne méconnais pas que la loi présentée apporte deux améliorations importantes à l'état actuel, et, pour ce motif, je la voterai. (*Mouvement.*)

La loi présentée supprime l'autorisation préalable. Permettez-moi de dire que cette autorisation préalable était ridicule, et pour celui qui la demandait, et pour celui qui l'accordait. En effet, venir dire à un ministre : « Je vous demande l'autorisation d'établir un journal pour vous critiquer, » était quelque chose de ridicule.

La seconde concession considérable faite par la loi, c'est la suppression de la censure, car l'avertissement c'était la censure.

Je le répète, je voterai la loi; mais ne m'obligez pas à dire que la liberté de la presse est rétablie en France. Non, grâce à la manière dont les délits sont punis, grâce à la constitution du tribunal, grâce au défaut de publicité, grâce aux moyens d'influence que vous vous êtes réservés, je répéterai toujours que la liberté de la presse reste dans vos mains.

Vous me répondrez, et je le reconnais, que la presse jouit aujourd'hui d'une faculté de critique assez étendue; vous me citerez des articles de journaux de nature à donner à la situation actuelle une apparence de véritable liberté...

Je l'accorde, mais prenez garde! C'est une liberté de tolérance, ce n'est pas la liberté véritable. (*Assentiment à la gauche de l'orateur.*) Quand il vous plaira, vous la retirerez, et ces jours derniers en effet il vous a plu de le faire. Et dans quelle situation? Au moment où vous êtes intéressés au plus haut point à nous persuader que nous entrons dans la pleine liberté de la presse, voilà que vous suscitez douze procès à la fois; et sur quel fondement? Sur le fondement bien léger des comptes rendus illicites de nos séances; et je suis sûr que vous en êtes bien embarrassés aujourd'hui, oui, bien embarrassés. Mais enfin supposez que cette impulsion singulière, venant de je ne sais qui, de je ne sais où, et pour moi inexplicable, surtout avec un nouveau ministre qui ne devrait pas être charmé de payer ainsi sa bienvenue (*rires sur plusieurs bancs*), supposez que cette impulsion qui a fait poursuivre tous les grands

journaux à la fois pour avoir publié un compte rendu bien innocent de nos débats, supposez que cette impulsion vienne à faire sentir encore son action, que ne pourrait-elle pas amener? Et que n'arriverait-il pas, si, comme on l'a dit en cette occasion, il fallait encore maintenir l'énergie de la répression? Ainsi, vous m'accorderez que, s'il nous a été fait le gracieux don de deux avantages, que je ne méconnais pas, en fait de liberté de la presse, elle reste, au fond, dépendante de votre autorité bien ou mal inspirée.

Quant à moi, qui ai toujours désiré, qui désire encore aujourd'hui, en protégeant tout ce qui doit être protégé, qui désire la complète liberté de la discussion des actes du pouvoir, je vous demande, bien que j'aie déjà pris une certaine portion de votre temps (*parlez! parlez!*), je vous demande encore quelques instants, pour établir devant vous la nécessité d'une entière discussion, dans un État libre, d'une entière discussion des actes du gouvernement.

Je veux vous montrer qu'ici, quand vous ne voulez pas nous l'accorder entière (sauf, je le répète, les précautions indispensables), vous vous attaquez à une puissance supérieure, plus forte que vous et que nous, la puissance de tous les temps, et en particulier du nôtre.

Oui, Messieurs, expliquez-moi le phénomène suivant.

Comment se fait-il que, depuis cinquante années, la liberté de la presse ayant été restreinte par les gou-

vernements, et, ce qui est mieux, à la demande de la France, je vous l'accorde, de la France fatiguée, dégoûtée des excès de la presse auxquels elle avait assisté, comment se fait-il, dis-je, que chaque fois qu'on a suspendu cette liberté de discussion, la France l'ait bientôt redemandée? (*Non! Non! — Si!*) Expliquez-moi ce phénomène. (*Rumeurs diverses.*)

M. Garnier-Pagès. — Si on ne la demandait pas, on ne nous la donnerait pas!

M. Thiers. — Messieurs, on m'a interrompu, et je ne m'en plains pas; mais j'aurais voulu qu'en m'interrompant on m'expliquât ce phénomène qui me frappe et qui m'a toujours frappé. Oui, je vous l'accorde, ce ne sont pas les gouvernements seuls qui, à diverses époques, ont demandé la suspension de la liberté de la presse; c'est la France...

M. Léopold Javal. — La France intelligente. (*Bruit.*)

M. Thiers. — J'entends ces mots : *La France intelligente*. Eh bien, soit! mais c'est encore cette France intelligente qui demande aujourd'hui qu'on lui rende la liberté de la presse.

Voix nombreuses en face et à la droite de l'orateur. — Non! Non!

Voix à la gauche. — Si! Si!

M. Thiers. — Non! Non! Oh! Messieurs, expliquons-nous! La situation est grave et nous sommes devant le pays qui nous écoute.

M. Granier de Cassagnac. — Je demande la parole. (*Mouvements divers.*)

M. Glais-Bizoin. — Voilà *Le Pays* qui va parler! (*Rires sur plusieurs bancs.*)

M. Thiers. — Je m'attendais à être interrompu.

M. Granier de Cassagnac. — Je ne vous interromps pas!

M. Thiers. — Non, ce n'est pas de vous que je parle; mais vous suivez la discussion, et vous avez pu voir que mes interrupteurs ont été là, devant moi, dans tout le centre de l'assemblée. (*On rit.*)

Il ne faut pas d'obscurité ici, le sujet est trop grave; ces libertés nécessaires que je demande, et dont la principale dépend de nous en ce moment, ces libertés sont en question. Eh bien, soyons francs et sincères!... Ah! on ne veut pas me laisser dire que la France demande la liberté de la presse! Qu'on s'explique alors, qu'on m'interrompe encore une fois, et qu'on me dise qu'elle n'en veut pas. Alors je vous adresserai cette question : Pourquoi la lui apportez-vous? (*Très bien! Très bien! à la gauche de l'orateur.*)

M. Léopold Javal. — C'est la France intelligente qui la demande. (*Mouvements divers.*)

M. Thiers. — Si vous ne la voulez pas, eh bien, ne vous en cachez pas, et dites-le!

Quant à moi, je soutiens ici les croyances de toute ma vie. Messieurs, faisons tous de même. Si vous craignez cette loi, si vous n'en voulez pas, si vous croyez que la France ne vous la demande pas, retirez-la franchement.

On m'a interrompu. Eh bien, parmi mes interrup-

teurs, qu'ils se lèvent donc ceux qui sont de cet avis! Quels sont ceux qui ne veulent pas de la loi? Qu'ils le disent, qu'ils la fassent retirer. (*Très bien! Très bien! à la gauche de l'orateur.*)

M. Granier de Cassagnac. — On vous le dira très franchement.

M. Thiers. — C'est ce que je désire!

M. Granier de Cassagnac. — Mais ce ne sont pas ceux qui interrompent qui ont qualité pour la retirer.

M. Jules Favre. — M. Granier de Cassagnac n'en veut pas! (*Bruit.*)

M. Granier de Cassagnac. — Non, je n'en veux pas, je vous dirai pourquoi (*très bien! sur quelques bancs*), et je ne suis pas le seul!

M. le président Schneider. — Vous direz pourquoi et ensuite vous voterez. En attendant, je demande que l'orateur ait la liberté de continuer; je le demande à tout le monde, à la Chambre aussi bien qu'à chacun de mes collègues. (*Très bien!*)

M. Thiers. — Je trouve très naturel qu'on ne veuille pas de la liberté de la presse, et je trouverai très légitime qu'on vienne nous dire ici franchement qu'on n'en veut pas. Ce que je respecterais moins, ce serait qu'on la votât sans la vouloir, et en croyant que la France qu'on a derrière soi n'en veut pas. (*Très bien! à la gauche de l'orateur. — Bruits divers.*)

Quant à moi, je suis convaincu d'une chose, c'est qu'on a apporté la loi parce qu'on était persuadé que la France la voulait. Quand je dis que la France la

voulait, je sais bien que la France intelligente, comme on la qualifiait tout à l'heure, que la France intelligente ne se dissimule pas les inconvénients attachés à la liberté de la presse; mais elle sait qu'il n'y a pas de liberté possible dans un pays sans la libre et entière discussion des actes du gouvernement, et elle brave les inconvénients de cette liberté pour en avoir les avantages. (*Approbation à la gauche de l'orateur.*)

Savez-vous pourquoi la France veut de cette liberté de la presse? C'est qu'après en avoir souffert elle a vu ensuite, par une expérience de quinze années, ce que c'était qu'un gouvernement qui n'était pas contrôlé par la presse. (*Approbation à la gauche de l'orateur.*)

M. Garnier-Pagès. — Demandez un peu aux finances ce que c'est qu'un gouvernement absolu!

M. Thiers. — La France veut savoir, elle veut tout savoir, et c'est là le penchant le plus prononcé de notre siècle. Voyez cette société, voyez ce que le temps, ce que le progrès des sciences en ont fait. On dirait que les hommes de notre époque, impatients de vivre, ne veulent plus accorder aux actes de la vie le temps qu'ils leur consacraient autrefois; que ce qu'ils faisaient en un an, ils veulent le faire en un mois; que ce qu'ils faisaient en un mois, ils veulent le faire en un jour; que ce qu'ils faisaient en un jour, ils veulent le faire en quelques minutes. Cette impatience immense, et qu'il faut suivre dans ses moindres détails, s'est particulièrement portée sur deux besoins essentiels :

se transporter partout avec une rapidité prodigieuse, et en même temps savoir ce qui se fait partout.

Les deux impérieux besoins de notre temps sont, en effet, la locomotion et l'information.

M. Jules Favre. — Très bien! Très bien!

M. Thiers. — Voyez ce qui est advenu. Si je ne craignais de vous prendre trop de temps... (*Parlez! Parlez!*)

Si je ne craignais d'abuser de votre patience, je vous montrerais quels ont été les progrès de cette société, sous tous les rapports.

Dans le siècle dernier, on voyageait, vous le savez, par le coche : on allait en quinze jours à Rennes, en vingt jours à Bordeaux, en vingt-cinq jours à Marseille. (*Mouvements divers. — Chuchotements.*) Vous ne supporteriez pas aujourd'hui une semblable manière de voyager. Je me rappelle, au temps de ma jeunesse, avec quelle patience on consentait à venir d'Amérique en quarante jours; et puis je me souviens des cris d'admiration qu'on poussa lorsque fut opérée la première traversée de vingt jours, et puis celle de quinze! Aujourd'hui l'on ne veut pas mettre à une pareille traversée plus de dix jours, on compte même sur neuf et huit.

Autrefois on consentait à attendre quatre et cinq jours une lettre de Marseille : on veut la recevoir aujourd'hui en vingt-quatre heures; on veut l'avoir en quarante-huit heures de Berlin, en trois jours de Saint-Pétersbourg, en neuf à dix jours de Washington.

Ces mêmes exigences ont porté sur ce que j'appelle l'information. On a cherché à savoir ce qui se fait partout, au moyen de ces fils électriques qui couvrent déjà notre planète en tous sens. On les a d'abord fait courir sur terre, un peu au-dessus de nos têtes, puis on les a plongés au sein des mers pour relier Londres et Paris, et l'année dernière on les a précipités dans les profondeurs de l'océan Atlantique pour relier Londres et Washington. Les Anglais vont bientôt les plonger dans la Méditerranée pour les faire ressortir au golfe d'Alexandrette, les replonger ensuite dans l'Euphrate, puis enfin dans le golfe Persique, pour les faire aboutir à Bombay. Dans quelque temps, ils sauront en une heure ce qui se sera passé à Calcutta.

Si j'osais entrer dans ces détails (*parlez!*), je dirais qu'à la ressemblance de l'homme, dont le corps parsemé de filets nerveux lui apporte la notion de toutes les choses extérieures, de l'homme doué ainsi d'une sensibilité révélatrice répandue sur toute sa personne, notre planète va devenir une sorte d'être animé, ayant la sensation de tout ce qui se passe à sa surface, avec cette différence toutefois qu'au lieu d'avoir comme l'homme une seule tête, elle en aura autant qu'il y a de peuples civilisés.

Lorsqu'il en sera ainsi, ce n'est pas une vaine curiosité qu'on aura satisfaite, non, car il n'y a rien de plus salutaire pour l'homme que les regards de l'homme; et, quand le monde sera sans cesse vu par le monde, il deviendra plus paisible, plus hospi-

talier, plus sûr, plus habitable! (*Très bien! Très bien!*)

Incontinent la presse s'est emparée de ces moyens nouveaux, et cela devait être. Il s'est formé de ces journaux merveilleux, particulièrement dans le pays où les communications sont devenues le plus rapides, de ces journaux informés comme les cabinets les mieux servis, pénétrant dans le secret des cours, ayant des témoins aussi clairvoyants qu'intrépides sur tous les champs de bataille, vous faisant ainsi assister à la paix, à la guerre, à tout ce qui se passe enfin dans l'univers; de manière que le négociant de la Cité de Londres, sans quitter son comptoir, sait ce qui se fait dans le monde entier, sait où il y a abondance ou disette de coton, de sucre, de froment, où ces produits abondent et où ils manquent, où il faut aller les chercher, où il faut les porter; il sait ce que font les chefs de nations, s'ils remuent des flottes ou des armées, s'ils nous préparent les douceurs du repos ou les horreurs de la guerre, il apprend ainsi à observer et à juger tous les gouvernements, il apprend en particulier à observer, à juger le sien, et surtout à le diriger! (*Mouvement.*)

En présence de ces faits nouveaux, sachons, Messieurs, sachons nous rendre compte de ce que nous éprouvons les uns et les autres.

Oh! je vous ai dit que je vous mènerais au cœur de la question; je vais vous y mener en effet, en vous faisant entrer dans nos propres cœurs, dans nos cœurs à tous. Vous-mêmes, est-ce que vous pouvez vous pas-

ser de cet être médisant dont vous vous défiez, et que vous voudriez ne pas débarrasser de ses liens actuels? Que faites-vous le matin? Que faisons-nous tous, les uns et les autres, en nous éveillant? Nous demandons notre journal, ce messager si indiscret et souvent si peu bienveillant. Et qu'y cherchons-nous? Nous n'y cherchons pas les détails des saisons, ou des phénomènes météorologiques; nous voulons qu'il nous entretienne des affaires publiques, de ces affaires publiques qui sont devenues nos affaires privées depuis qu'il est permis aux peuples d'étendre la main sur leurs gouvernements; nous lui demandons, vous lui demandez de vous apprendre si c'est la paix, si c'est la guerre qu'il faut lire sur le visage des princes de la terre. Vous avez quelquefois votre fortune livrée aux hasards des vents, aux hasards de la politique universelle, sur les vaisseaux qui traversent l'Océan. Vous avez mieux que votre fortune quelquefois, vous avez votre fils sur ces mêmes vaisseaux, et, si vous ne l'avez pas sur les vaisseaux de l'État, avec les lois qu'on fait partout, et que vous avez faites vous aussi, il est bien difficile qu'il ne se trouve pas ou dans l'armée active, ou dans la réserve, ou dans la garde nationale mobile. (*Rires approbatifs à la gauche de l'orateur.*) Eh bien, vous voulez savoir ce que peut devenir ce fils, objet de vos plus chères affections.

Est-ce là tout ce que vous demandez à ce journal, que vous êtes si impatients d'ouvrir le matin? Non, vous lui demandez autre chose encore.

C'est ici, dans cette enceinte où je parle, que se passe une grande partie de la vie nationale. Ces séances qui vous émeuvent, et auxquelles vous avez assisté, est-ce que vous auriez besoin que quelqu'un vous les racontât? Non, et cependant, le matin, en prenant votre journal, est-ce que vous n'y cherchez pas le récit de ces séances auxquelles vous avez assisté, et qui nous ont émus tous? Et qu'y cherchez-vous surtout?... (Vous allez voir que je ne veux pas faire une satire, car elle porterait autant sur nous que sur vous). Vous voulez qu'on vous raconte ce que vous avez vu, qu'on vous dise que ces ministres, qui vous sont chers à juste titre (*sourires*), ont été entraînants d'éloquence, irrésistibles de logique. Vous voulez entendre encore ces applaudissements que vous leur avez prodigués, et le plaisir est plus complet, pardonnez-moi de vous le dire, si, en même temps, on vous affirme que leurs adversaires ont été froids, traînants, bien faibles de raison. Le plaisir de voir louer ceux qui vous défendent est ainsi complété par celui de lire la critique de ceux qui vous attaquent. (*Rires et approbations sur divers bancs.*)

Voulez-vous, Messieurs, que je vous fasse un aveu, et vous allez voir si je suis sincère. Vous êtes ainsi faits, Messieurs. Eh bien, nous sommes faits comme vous (*nouveaux rires*); nous aussi nous aimons qu'on nous raconte que les hommes qui représentent nos opinions ont été entraînants d'éloquence, irrésistibles de logique; nous aimons également qu'on nous dise

que vos ministres ont été de faibles logiciens (*rires*); et voulez-vous que je complète l'aveu?... Nous le croyons!... (*Nouveaux rires sur un grand nombre de bancs.*)

Si je dis cela, ce n'est pas pour faire une de ces satires amères qui portent sur tout le monde, mais c'est que, dans cette peinture que je viens de tracer, se trouve la raison la plus puissante de la liberté. C'est parce que nous sommes tous les mêmes, tous hommes en un mot, qu'il faut nous concéder les uns aux autres les mêmes libertés! Vous voulez que vos opinions soient représentées et défendues, concédez-nous que les nôtres doivent l'être aussi. Est-ce que vous voudriez de cette grande iniquité, que les uns eussent seuls la parole, et que les autres fussent condamnés au silence? Vous ne le voudriez pas.

Vous ne pouvez pas vouloir que la parole appartienne aux uns sans appartenir aussi aux autres. Il faut nous dire en effet que nous ne sommes pas seuls sur la terre, que, s'il y a nous, il y a vous, que, s'il y a vous, il y a nous; que, par conséquent, à moins d'une iniquité révoltante, il faut accorder aux uns les libertés qu'on accorde aux autres.

Consentiriez-vous, par exemple, à un partage? Ah! si vous l'entendiez ainsi, si vous disiez : « les uns auront la force, c'est-à-dire le gouvernement, et les autres auront la parole, » l'iniquité serait moins grande. Je ne serais pas de votre avis toutefois, car il faut que ceux qui ont le gouvernement aient aussi la parole

pour expliquer leurs actes. Cependant je comprends le partage de la force et de la parole. Mais savez-vous ce que vous avez eu pendant quinze ans? Vous avez eu tout à la fois la force et la parole, le gouvernement et la presse, c'est-à-dire tout pour vous seuls; voilà la vérité. (*Très bien! Très bien! à la gauche de l'orateur.*)

Je ne veux pas entrer ici dans des personnalités qui seraient sans intérêt, car j'aurais à parler de moi et des procédés employés à mon égard; mais vous pourriez reconnaître, en vous reportant à quelques années en arrière, que la parole n'a pas cessé d'être du côté de la force.

Oui, me dira-t-on, nous sommes d'avis d'accorder la parole aux uns comme aux autres; oui, nous reconnaissons que les uns et les autres nous avons les mêmes passions et les mêmes besoins, que dès lors nous devons donner la parole à tous; mais ne pourrait-on pas s'en servir modérément?

La modération, c'est là le vœu de tout le monde! Ce vœu est assurément fort honnête, mais quelqu'un a-t-il le moyen de déterminer précisément ce que c'est que la modération? Que signifie ce mot modération? Il veut dire : juste mesure dans la critique. Cette juste mesure dans la critique, quelqu'un la possède-t-il?

Quand il s'agit des choses physiques, ah! oui, il existe des mesures à peu près certaines. Nous autres, Français, nous avons inventé le mètre; il paraît que nous nous sommes quelque peu trompés, mais n'im-

porte. On a eu soin de déposer à la Bibliothèque, aux Archives et à l'Observatoire, fabriqués en métaux des plus purs, des exemplaires authentiques du mètre; mais, dans les choses morales, quelqu'un a-t-il le mètre? (*Rires.*)

Prenez un article de journal (je vous ai annoncé que je vous mènerais au cœur même de la question; j'y arrive, et, si vous voulez m'accorder quelques instants, nous y entrerons tout à fait, car le cœur de la question c'est notre cœur à tous), prenez un journal dans lequel on parle de l'un de nous, de nous partisans des libertés nécessaires; ce journal dira ceci (je ne nomme personne, je parle de l'un de nous, n'importe lequel) : « M. un tel n'a pas eu aujourd'hui le talent qu'on lui accorde généralement; il a été froid, traînant; il a faiblement raisonné. Sentant que sa cause était mauvaise, il est devenu violent. » Puis on ajoutera à cette appréciation quelque rude sévérité. Vous êtes bienveillants, Messieurs. Prenant cet article, vous direz : « M. un tel a été traînant, c'est vrai; il a été froid, mauvais logicien, c'est encore vrai. Mais, quant à cette sévérité, c'est un peu trop, on aurait pu s'en abstenir. » Voilà ce que diront les plus bienveillants d'entre vous.

Prenez ce même journal, et mettez à la place de ce nom d'opposant le nom de l'un des députés qui siègent sur vos bancs (*l'orateur désigne sa droite*); vous lirez le passage cité : « L'orateur a été froid, traînant... » et sur-le-champ vous vous écrierez : Ce n'est

pas vrai. « L'orateur a mal raisonné. » Ce n'est pas vrai du tout, vous écrierez-vous encore; jamais, au contraire, il n'a été plus puissant de raisonnement. Mais, quant aux grosses sévérités, vous direz : C'est insupportable; on ne peut pas tolérer une pareille liberté de la presse! (*Hilarité sur un grand nombre de bancs.*)

Je vais continuer, Messieurs, à être sincère. Eh bien, nous-mêmes nous parlerons, nous raisonnerons comme vous.

Qu'est-ce qu'on peut conclure de ces simples observations? Il faut en conclure que, lorsqu'on demande la modération, on la demande sincèrement sans doute, mais que ce qu'on regarde comme modéré quand il s'agit de critiquer ses adversaires, on le tient pour intolérable quand il s'agit de critiquer ses amis.

Ce regard jeté sur nous-mêmes doit nous conduire tous à cette indulgence réciproque qui est le véritable esprit de liberté. Oui, Messieurs, cette modération, que je respecte, que je voudrais voir pratiquer universellement, cette modération, il est impossible de la déterminer exactement. Il faut y renoncer, ou il faut accorder aux uns et aux autres les libertés qu'on veut pour soi-même et pour les siens.

Cependant on me dira : Est-ce que vous nierez qu'il existe quelque chose qu'on peut véritablement appeler la modération? Non, assurément; les hommes qui ne sont pas engagés dans nos luttes, qui sont en dehors de vous et de nous, et qui, heureusement,

composent en France un public nombreux, éclairé, ces hommes-là entendent le pour et le contre, écoutent, jugent, et finissent par former la véritable opinion publique. Mais arriver exactement à cette modération, que tout le monde demande, surtout quand on est partie dans le débat, est bien difficile.

Que de perfections il faudrait! Ne prendre dans chaque cause que les bons arguments, car, dans chaque cause, il y en a de bons et de mauvais; ne prendre que les bons, les bien enchaîner les uns aux autres, n'en pas employer trop, y mettre l'animation qui n'est pas la violence... Mais vraiment, Messieurs, ce serait la perfection même! Et nous qu'on appelle les élus du pays, car en effet c'est par le choix des électeurs que nous sommes entrés ici, y atteignons-nous souvent à cette perfection? Eh! non, malheureusement. Portons ce libre jugement les uns sur les autres; nous y atteignons rarement. Je parle de moi, bien entendu! (*On rit.*)

Nous y atteignons rarement, et nous sommes cependant les élus de la nation! C'est après un long combat entre messieurs les préfets et toute cette France que tout à l'heure on appelait la France intelligente, c'est après un long combat entre messieurs les préfets et cette France intelligente que nous avons été élus; et nous, les objets des préférences de la nation, nous parvenons rarement à cette perfection que je décrivais tout à l'heure, et qui consiste dans

l'emploi d'arguments bien choisis, bien enchaînés, modérément rédigés, avec une certaine animation sans violence ; nous y parvenons rarement !

Et vous voulez que les écrivains qui se donnent leur mission à eux-mêmes (car enfin vous ne songez pas à faire élire les journalistes par les électeurs), vous voulez, dis-je, que les journalistes, qui se donnent à eux-mêmes mission d'écrire, observent tous cette mesure qui serait si désirable, et qui est si rare ! Oh ! permettez-moi de vous le déclarer, le vœu est chimérique. Oui ! il faut que ces écrivains se donnent mission à eux-mêmes. Pourquoi ? Pour représenter la nation tout entière, pour représenter sa pensée véritable. Il faut que tout le monde y contribue, il faut que, si quelque part il y a un esprit solitaire, obscur pour le moment, dans lequel germe une idée vraie, heureuse, utile, il faut qu'il ait la parole ; il faut que tout le monde l'ait sans exception. C'est à cette condition que la pensée de la nation est complète. Il résulte de là que c'est le premier venu qui souvent nous juge. Il arrive, en effet, qu'un homme qui a passé sa vie dans les affaires publiques reçoit des leçons d'un jeune homme qui sort du collège, et qui lui enseigne ce que c'est que l'Autriche, la Prusse, la Russie, comment il faut se conduire avec ces puissances. Il arrive aussi qu'un homme qui, jeune encore, a traversé déjà plusieurs professions, et ne s'est jusque-là honoré dans aucune, vient enseigner à des hommes qui ont consacré leur

vie à leur pays, le désintéressement, la constance, toutes les vertus en un mot !

Nous qui nous mêlons des affaires publiques, ce sont là des dégoûts que nous devons savoir braver.

Il y a dans le pays des hommes illustres, qui, depuis quarante ans, figurent sur ce théâtre de la politique que l'Europe regarde, et où souvent ils eurent à éprouver des souffrances qu'il serait puéril de vouloir nier. Eh bien, je vous le demande, quel est l'homme honnête, convaincu, persévérant, que la presse soit parvenue à amoindrir par ses dénigrements? Je vous défie de m'en citer un seul. (*Marques d'approbation sur plusieurs bancs.*)

Nos généraux, qui passent la frontière pour aller défendre le pays, vont braver les boulets de l'ennemi. Savez-vous quels sont les boulets que nous, hommes publics, nous devons braver? C'est l'injustice, c'est le dénigrement, c'est la calomnie. Tels sont les dangers contre lesquels nous devons fortifier notre cœur. Si nous n'avons pas ce genre de courage, nous ne sommes pas dignes de mettre la main aux affaires publiques. (*Approbation à la gauche de l'orateur.*)

Et puis, s'il est vrai que nous ayons affaire ainsi au premier venu, savez-vous ce qu'est parfois ce premier venu? C'est un homme jeune, inexpérimenté sans doute, mais honnête, plein de sagacité naissante, et qui un jour sera digne, lui aussi, de mettre la main aux affaires du pays.

La liberté, savez-vous ce que c'est? C'est une

grande loterie organisée par Dieu; et les grandes nations peuvent sans crainte mettre à cette loterie, car, si elles y perdent quelquefois, le plus souvent elles y gagnent. (*Mouvements divers.*)

Voilà la liberté; c'est cette liberté que je m'efforce de vous faire accepter.

Tant que nous ne voudrons pas ouvrir notre esprit à ces idées, nous en pénétrer, non seulement nous en pénétrer, mais les faire entrer dans nos actes, soyez sûrs que nous discuterons éternellement les uns contre les autres, et que nous n'arriverons pas à résoudre les grands problèmes dont la Providence nous a confié la solution. Mais vous me direz peut-être : « il n'y a donc aucun moyen de modérer cette liberté? » Si, Messieurs, il y en a un. « Mais a-t-il réussi? » me direz-vous encore. Oui, Messieurs, il a réussi. « Eh « bien, donnez-nous-le, » ajouterez-vous. Je vais vous le donner; mais, quand je vous l'aurai donné, vous allez m'interrompre encore comme vous l'avez fait tout à l'heure. Ce moyen, savez-vous quel il est? C'est le complet usage de cette liberté; c'est, en un mot, de laisser dire. Et ce moyen, en effet, a réussi en Angleterre. Je vous demande pardon de citer l'Angleterre, ce qui va vous scandaliser, mais enfin il faut que je prenne mes exemples où je les trouve. A cela on me répondra : Mais est-ce que vous oubliez la terrible législation qui a existé en Angleterre à certaines époques, et la dure législation qui continue d'exister encore dans ce pays toujours cité?

Non! je ne l'oublie pas; mais ce n'est pas au moyen de cette législation que l'Angleterre est arrivée à posséder une presse vraiment respectable, car elle parle des hommes vivants comme pourrait en parler l'histoire.

Vous avez peut-être lu, lorsque l'illustre lord Palmerston est mort, et lorsque sa disparition des affaires a entraîné la retraite des hommes éminents qui avaient été ses collègues, tels que lord Russell et M. Gladstone, vous avez peut-être lu ce qu'en a dit la presse anglaise. Il n'y a personne qui ne voulût être jugé par l'histoire comme l'ont été ces hommes illustres par les journaux d'Angleterre.

Comment est-on arrivé à avoir une presse aussi respectable? Je vais vous le dire.

Oh! je ne méconnais pas la législation terrible, à certaines époques, sévère encore aujourd'hui, qui a existé et qui existe en Angleterre. Mais l'heureux phénomène dont je parle a eu deux causes, qu'il faut apprécier l'une et l'autre.

Dans le passé, du temps d'Élisabeth, de Cromwell, de Charles II, de Jacques II, la presse a été, en Angleterre, l'objet de mesures de la dernière violence; c'était le carcan, quelquefois la peine capitale. Est venu le dix-huitième siècle : les mœurs, les passions se sont adoucies; la répression a été moindre. Est venue ensuite la Révolution française, qui, agissant par contre-coup, a produit en Angleterre un réveil des passions violentes, un retour aux sévérités extrêmes.

Puis est arrivée la paix en 1815. Les passions se sont alors apaisées tout à fait, la répression s'est adoucie également, et la presse est parvenue à l'état de parfaite raison qu'on admire aujourd'hui chez nos voisins.

Mais il ne faut méconnaître l'importance ni de l'une ni de l'autre des deux causes qui ont amené la situation actuelle de la presse en Angleterre.

La première cause a été l'apaisement des passions. Quoi que vous fassiez, quelques moyens que vous employiez, ou l'entière liberté ou la répression, oh! il ne faut pas vous faire illusion, la presse reproduira toujours les passions du moment.

Qu'est-ce, en effet, que la presse? C'est la voix d'une nation. (*Marques d'assentiment à la gauche de l'orateur. — Réclamations et murmures sur un grand nombre de bancs.*)

Messieurs, les murmures que j'entends en ce moment me prouvent deux choses : la première, que je n'ai pas été assez clair, et la seconde, que les vraies idées de liberté ont encore beaucoup de progrès à faire parmi nous. (*Rires approbatifs à la gauche de l'orateur.*)

Et d'abord, puisque je n'ai pas été assez clair, je vais, cette fois-ci, l'être davantage.

Vous auriez bien raison de murmurer, si, quand je dis que la presse est la voix d'une nation, je voulais dire que la presse d'un parti est la voix de la nation; mais il me semble qu'on devrait me faire l'honneur

de croire que j'entends les choses en cette matière comme elles doivent être entendues.

Est-ce que vous nierez, par exemple, qu'en Angleterre la voix de la presse soit la voix de la nation? Si vous le niez, je vous dirai qu'il n'y a pas un homme d'État sérieux, qui, lorsqu'il veut étudier les dispositions de l'Angleterre, ne lise avec soin les journaux anglais. Pour moi, qui ai eu quelquefois l'honneur de tenir dans mes mains les affaires extérieures de mon pays, c'est par la presse anglaise, beaucoup mieux que par les déclarations du gouvernement anglais, que j'ai reconnu les vraies tendances du peuple de la Grande-Bretagne. (*Assentiment sur divers bancs.*)

Ainsi, quand je dis que la presse est la voix du pays, je veux dire que, dans un pays où le peuple a la parole, toutes les opinions réunies représentent la voix de la nation. (*Nouvel assentiment sur les mêmes bancs.*)

Eh bien, Messieurs, de même que la voix d'un individu s'accentue fortement lorsque cet individu est en proie à des passions vives, de même la presse d'un pays s'accentue dès que les passions de ce pays s'animent.

Quoi que vous fassiez, quelque moyen que vous employiez, quand le cœur du pays s'animera, sa voix s'animera aussi, et cette animation s'exprimera par la presse.

Il y a une seconde cause de la situation actuelle de la presse en Angleterre.

Quand un homme est en colère, si vous vous mettez en colère en même temps que lui, que faites-vous? Vous l'irritez davantage. Au contraire, restez de sang-froid, écoutez-le patiemment, je ne dirai pas que vous le calmerez de suite, mais au moins vous ne l'exciterez pas davantage, et, avec un peu de temps, votre sang-froid finira par ramener insensiblement le sien.

Voilà ce qui, en Angleterre, a produit l'état si désirable de la presse. Les passions se sont apaisées; le gouvernement lui-même s'est calmé; il ne s'est plus servi de ces répressions dont il avait l'instrument dans les lois existantes, et la modération de la presse a été le résultat de ces deux causes : l'apaisement des passions et l'abandon de la répression. Telle est l'exacte vérité.

Je sais qu'ici je rencontre beaucoup d'incrédules, mais dans le pays pas autant que vous croyez, et bien heureusement; car, Messieurs, si l'on ne croit pas ce que je dis en ce moment, toute liberté est impossible; et nous sommes dans une situation des plus graves, entendez-vous! S'il n'y a pas un nombre suffisant d'hommes en France pénétrés des vérités que j'énonce, tout deviendra impossible dans notre pays, et je vous défie d'arriver à un état calme et régulier. Ou j'ai tort (et je suis convaincu que je n'ai pas tort), ou le pays est dans un état d'où je ne sais pas comment on pourrait le tirer. Voilà la pure vérité. (*Mouvement en sens divers.*)

Il y aurait un moyen, sans doute, un seul, de le

tirer de cet état; mais ce détestable moyen, il faut avoir le courage de l'annoncer, c'est le pouvoir absolu. Eh bien, retournez en arrière si vous l'osez; en arrière, non pas seulement du 19 janvier, ce n'est pas assez, mais du 24 novembre; faites revivre, si vous le pouvez, l'état qui existait alors, et je vous comprendrai. Mais, si vous ne pouvez retourner en arrière du 19 janvier, ni surtout du 24 novembre, il faut admettre que j'ai raison, et que l'apaisement des passions et l'abandon de la répression sont les seuls moyens d'amener le pays à un état paisible, à un état de concorde tel qu'on peut le désirer. (*Très bien! à la gauche de l'orateur.*)

Messieurs, je ne voudrais plus vous prendre qu'un instant; mais cet instant m'est nécessaire. (*Parlez! Parlez!*)

Comme tout le monde, j'ai eu mon éducation politique à faire. Les convictions que j'ai, je les ai eues de bonne heure; cependant je n'élèverai pas la prétention de n'avoir rien appris par les événements, et je dois faire un aveu devant mon pays. (*Écoutez! Écoutez!*)

J'ai toujours été si préoccupé du maintien de l'ordre que, quelquefois, je le reconnais, je n'ai pas assez abondé dans le sens de la liberté. Eh bien, il s'est passé en moi quelque chose qui ne s'est pas produit chez certains de mes contemporains, car il ne faut se donner que pour ce qu'on est. J'ai connu, en effet, beaucoup de mes contemporains qui ont jadis

aimé la liberté plus que moi, mais qui se sont corrigés, disent-ils, et qui l'aiment moins aujourd'hui (*sourires*), tandis que je suis devenu, moi, un peu plus libéral que je n'avais été. (*Nouveaux sourires.*) J'accorde cela. Voici quand et comment s'est opéré en moi ce changement.

En 1848, je suis entré dans une assemblée autrement nombreuse que celle-ci; elle se composait de neuf cents membres, dont les idées n'étaient pas toutes bien mûries. Deux ou trois mille personnes dans les tribunes assistaient chaque jour à nos séances, et, quand je suis entré pour la première fois dans une pareille enceinte, moi qui, depuis vingt ans, vivais dans les chambres françaises, me trouvant en présence de cette tempête, je dois dire que j'ai éprouvé une impression profondément pénible, non pas pour moi, j'avais fait le sacrifice de toutes choses en entrant dans cette assemblée, mais une impression de douleur, presque d'épouvante pour mon pays. Cependant, en même temps que j'éprouvais cette impression, j'admirais la toute-puissance de la liberté. Nous étions quelques-uns dans cette constituante de 1848, peu nombreux, et peu agréables, il faut le dire, à ceux au milieu desquels nous venions siéger. Il y a ici un collègue, l'honorable M. Louvet, qui le sait bien et qui l'a vu. Nous ne nous sommes pas troublés, nous avons parlé avec la plus extrême franchise. Devant vous, Messieurs, je ne dis pas toujours ce que j'ai sur le cœur, je ne vous dis pas toujours ce que je pense,

afin de vous ménager. (*Rires sur divers bancs.*) Eh bien, cette assemblée toute-puissante, je ne l'ai jamais ménagée, je lui ai dit la vérité dans toute sa rigueur. J'ai vu là ce que pouvait la liberté sur des hommes consciencieux, convaincus, courageux. Nous avons fini par triompher du désordre, et par faire adopter par ces nouveaux venus de la politique les résolutions les plus sages qu'aucune assemblée ait jamais votées, car, quoi qu'on en dise, ce n'est pas telle ou telle mesure extraordinaire qui a sauvé la France, c'est la liberté seule! (*Mouvements en sens divers.*)

Je le répète, Messieurs, j'ai vu là combien la liberté était puissante quand des hommes consciencieux, résolus, se servaient d'elle, cherchaient en elle les moyens de sauver leur pays.

Et puis j'ai bientôt assisté au spectacle contraire. C'est alors que la leçon a été grande et profondément instructive pour moi. J'ai vu ce que le défaut de liberté pouvait amener de malheurs, malheurs bien graves, dans la grande politique d'un pays. Et, si vous voulez savoir, Messieurs, ce qui a surtout complété, si elle est complète, mon éducation politique, c'est ce spectacle, à très peu de distance, de la liberté et du pouvoir absolu, l'une sauvant la France, et l'autre la compromettant!

Oui, Messieurs, oui, j'ai été quelquefois, avant que j'eusse vu tous les côtés des choses humaines, j'ai été quelquefois, je l'avoue, je ne dirai pas hostile

à la liberté de la presse (j'ai senti en tout temps sa nécessité), mais quelquefois défiant à son égard, et rempli d'un certain trouble d'esprit.

Savez-vous ce qui a toujours fait cesser ce trouble en moi, et ce qui a irrévocablement décidé la question à mes yeux? C'est qu'on ne peut donner la liberté politique à un pays sans lui donner en même temps la liberté de la presse. (*Assentiment sur divers bancs.*)

Je termine, Messieurs, et je ne vous demande plus que quelques instants, mais il faut que vous me les accordiez, afin que je puisse vous parler encore une fois de ce que j'appelle *les libertés nécessaires*. (*Parlez! Parlez!*)

C'est un gouvernement libre que vous voulez nous donner; vous nous le promettez du moins! Eh bien, est-ce que vous concevez la liberté politique sans la liberté de la presse?

Et là-dessus, permettez-moi de définir en quelques mots ce qu'on doit appeler la liberté.

Oh! si la liberté était la contradiction perpétuelle, je ne lui dévouerais pas ma vie. J'ai horreur, en effet, de la dispute pour la dispute. On rencontre quelquefois dans le monde certains esprits qu'on désigne par une appellation vulgaire, mais significative, celle d'esprits de contradiction. Dites-vous blanc, ils disent noir; dites-vous noir, ils disent blanc! Non pas qu'ils soient méchants, ils sont indifférents; non pas qu'ils soient fanatiques, ils n'ont d'autre opinion que celle que vous n'avez pas. (*Rires.*)

Quant à moi, je n'aime pas rencontrer ces individus; et pourtant, en m'exprimant de la sorte, je suis injuste envers eux, car j'ai toujours appris quelque chose dans leur commerce. Ils m'ont appris qu'il y avait tel côté d'une question dont je n'avais pas tenu assez compte. Néanmoins, si la liberté était l'esprit de contradiction, je vous répète que, pour ma part, je ne lui dévouerais pas ma vie.

Mais il faut qu'on se résigne; il faut (pardonnez-moi ce mot, à moi qui n'ai jamais insulté aucune couronne, à moi qui n'en voudrais affliger aucune), il faut que les princes de la terre en prennent leur parti, et qu'ils se résignent à voir les nations se gouverner elles-mêmes, car toutes le veulent, le veulent impérieusement! (*Marques d'assentiment sur les bancs à la gauche de l'orateur.*)

M. Ernest Picard. — Elles y arriveront!

M. Thiers. — Il n'y a plus, Messieurs, une seule nation en Europe qui ne le veuille.

Oh! sans doute, quand on règne ou au Nord ou en Orient, on peut se promettre quelques années de répit; mais toutes les nations veulent se gouverner elles-mêmes, et je ne crois pas, Messieurs, qu'elles y arrivent autrement que par ce que j'appelais en commençant et ce que j'appellerai toujours : *les libertés nécessaires*. Or, dans ces libertés, la presse a sa place, sa place indispensable. Souffrez donc que je vous énumère encore une fois, que je vous énumère rapidement ces libertés, et cela pour vous les montrer sous

un rapport nouveau, sous le rapport de leur *inséparabilité* (pardonnez-moi ce mot qui n'est pas français, mais qui rend exactement ma pensée), sous le rapport de leur *inséparabilité,* c'est-à-dire de l'impossibilité d'en détacher une seule, sans détruire à l'instant toutes les autres.

Vous m'accorderez d'abord qu'il faut que le citoyen vive en pleine sécurité, c'est-à-dire qu'il n'ait pas à craindre, je ne dirai pas un acte de cruauté (la cruauté n'est plus dans nos mœurs), mais un simple acte de brutalité, et c'est là ce qui constitue la liberté individuelle. Il faut ensuite, il faut que le citoyen connaisse les affaires de l'État. Et comment peut-il arriver à les connaître? Comprendriez-vous, je vous le demande, que, pendant trois ou quatre mois, nous pussions dire ici la vérité sur tous les sujets, et qu'il y eût ensuite une presse esclave observant un silence absolu après que nous aurions parlé? Comment connaîtrions-nous les faits qui viendraient à se produire dans le pays et dans le monde, après notre séparation? Et, par exemple, est-ce que nous avons connu les faits qui se passaient au Mexique, pendant les quatre années qu'a duré l'expédition? Et pourquoi les avons-nous ignorés? C'est parce qu'il n'y avait pas une presse indépendante pour nous les faire connaître. Il faut donc que les affaires du pays soient mises incessamment sous ses yeux.

L'homme qui se voue au commerce, qui s'occupe de tissage, de métallurgie, n'a pas besoin qu'on attire

ses regards sur les objets de son industrie, parce que l'aiguillon de l'intérêt suffit pour éveiller, sur ces objets, toute son attention. Mais les citoyens ont besoin qu'on les tienne au courant des affaires publiques, et c'est ce que fait la presse. C'est en mettant tous les jours les affaires publiques sous les yeux de la nation que la presse lui en donne d'abord la curiosité, après la curiosité le goût, et enfin le discernement, car toutes les nations qui n'ont pas une presse libre ne connaissent pas, ne comprennent pas leurs affaires, et sont incapables de les diriger. (*Assentiment à la gauche de l'orateur.*)

Il faut, par conséquent, outre la sécurité qui consiste dans la liberté individuelle, il faut la liberté de la presse, pour que la nation ait continuellement ses affaires sous les yeux ; mais ce n'est pas assez : il faut qu'elle puisse conclure, et comment conclure? Huit millions d'électeurs ne peuvent pas venir ici ; il faut qu'ils se choisissent des mandataires, il faut qu'ils soient libres de les choisir ; et l'on ne saurait admettre (nous discuterons cette question une autre fois), on ne saurait admettre qu'un gouvernement vienne, en grand uniforme, dire aux citoyens : « Vous choisirez celui-ci et vous ne choisirez pas celui-là. » Je ne comprends pas, alors qu'on a besoin de se concerter pour les élections, je ne comprends pas qu'un gouvernement puisse venir dire aux citoyens : « Vous ne vous concerterez pas ; moi, gouvernement, j'ai quatre-vingt-dix préfets, quelques centaines de sous-préfets,

cinq cent mille fonctionnaires, j'ai toute l'administration en un mot pour comité électoral, et vous, vous n'en formerez pas un de quelques centaines d'électeurs. »

Non, Messieurs, il faut que la nation puisse choisir librement ses mandataires. Une fois qu'elle les a choisis, il faut qu'ils soient libres, et l'on ne peut souffrir qu'ils soient gênés dans leur action, et que, comme à des écoliers, on puisse leur dire : « Vous ne traiterez pas tel sujet ou tel autre ; vous commencerez par ce sujet et vous finirez par celui-là. » (*Vive approbation à la gauche de l'orateur. — Rumeurs sur divers bancs.*)

Et puis, après que la nation a longuement écouté ceux qui l'entretenaient journellement de ses affaires, après qu'elle a choisi ses représentants, qui, réunis ici, ont formé la majorité, faut-il que les affaires publiques se réduisent à tout ce bruit, au bruit de la presse, au bruit des élections, au bruit de nos délibérations?

Et le gouvernement pourra-t-il dire, comme disait Mazarin : « Ils chantent, donc ils payeront ; » parole la plus méprisante qu'on ait jamais adressée à une nation!

Non. Après que, par les discussions quotidiennes de la presse, par le choix libre des électeurs, par vos délibérations, la nation a manifesté ses volontés, il faut que ses volontés puissent prévaloir, et pour cela, ce que je regarde (je n'hésiste pas à dire toute

ma pensée), ce que je regarde comme le complément de toutes les libertés, ce n'est pas la responsabilité du chef de l'État, dont aucun de nous ne voudrait faire usage, c'est la responsabilité de ceux qui le représentent, et qu'il envoie ici pour le représenter.

A ces diverses conditions, avec la liberté individuelle, avec la liberté de la presse, avec la liberté des élections, avec la liberté de nos délibérations, avec une dernière liberté, celle qui place sous votre main les agents du souverain, la nation est libre, parce qu'elle traite et résout ses affaires elle-même. A ces conditions seulement, la nation pense, délibère, agit, et réunit ainsi toutes les conditions de l'être pensant. Otez-en une seule, l'être pensant n'existe plus. Ne permettez pas à la nation de connaître ses affaires, ce qui arriverait si l'on supprimait la liberté de la presse, ne lui permettez pas de délibérer, ce qui arriverait si on l'empêchait de choisir librement ses représentants, ou si on les empêchait eux-mêmes de suivre ici leurs véritables inspirations, ôtez-lui enfin cette dernière liberté, celle de pouvoir rendre ses volontés obligatoires pour le gouvernement, et la nation manque de l'une des conditions fondamentales de l'être pensant.

Si vous lui ôtez la liberté de la presse vous faites de la nation un sourd et un aveugle ; si vous ne lui permettez pas de choisir ses représentants, ou d'imposer par eux ses volontés, vous faites d'elle un paralytique. (*Très bien! Très bien! à gauche de l'orateur.*)

Aux conditions que je viens d'énumérer, c'est-à-dire avec les libertés que j'appelle nécessaires, la nation réunit les conditions de l'être pensant, elle est libre, en un mot, car je définis la liberté : la faculté pour une nation de se gouverner elle-même. Et, je le répète encore une fois, pour l'exercice complet de ces facultés, la liberté de la presse est un instrument indispensable.

En finissant, permettez-moi une dernière réflexion : apparemment que cette liberté est devenue inévitable, puisque vous nous l'apportez vous-mêmes, ou que du moins vous nous la promettez !

Lorsque, pour la première fois, je vous ai entretenus de ces libertés nécessaires, rappelez-vous la parole, que vous, honorable monsieur Rouher, la parole que vous avez fait entendre ici. « Les insensés ! » avez-vous dit ! C'était en 1864. Les insensés ! Je me suis incliné devant cette parole, parce qu'elle ne sortait pas de votre bouche, mais d'une bouche à qui la constitution nous donnerait le droit de répondre, mais devant laquelle le respect nous imposera toujours silence.

Deux années s'écoulent ; quelques-uns de nos collègues viennent alors vous demander non pas ces libertés nettement précisées que j'ai réclamées, mais seulement la faculté de les espérer ; et vous les condamnez, moins durement sans doute que vous n'aviez fait à mon égard, mais d'une manière bien sévère encore ! Et maintenant vous voilà, vous, apportant non

pas l'une de ces libertés nécessaires, mais, du moins, le commencement de l'une d'elles!

Que s'est-il donc passé?... Qui vous a convertis?... Oh! ce n'est certainement pas nous; non, non, nous n'avons pas cette prétention. Ce n'est pas nous qui avons l'habitude et le pouvoir de vous convertir; non, c'est une force plus grande que vous et que nous, c'est la force du temps, cette force qui mène aujourd'hui le monde, qui vous entraîne, qui nous entraîne tous! C'est à celle-là que vous avez obéi, et je vous en remercie; mais il y a autre chose encore. Je ne veux jeter dans cette discussion aucune amertume, mais, je dois le dire, il y a autre chose.

Autrefois, vous pouviez venir nous parler du haut de votre infaillibilité.

Dans les élections, au nom de cette infaillibilité, vous prétendiez diriger le suffrage universel, et ici même, dans cette enceinte, vous vouliez diriger nos délibérations. Alors, vous aviez votre infaillibilité pour titre à tant de puissance; mais l'infaillibilité ne dure pas, hélas!... A la guerre de Crimée ont succédé la guerre d'Italie, les événements d'Allemagne, le Mexique;... de manière qu'à la puissance du temps sont venues se joindre, savez-vous quoi? Vos œuvres... Messieurs, il faut céder à ces deux puissances, il faut nous donner la liberté réelle; celle-là seule est sûre, car la liberté fausse ou disputée est ingrate et peu profitable. Il n'y a que la liberté franchement donnée qui soit à la fois paisible et reconnaissante, et souffrez

que je vous adresse les dernières paroles que voici. Pour tous les gouvernements sans exception, il y a ce qu'on appelle le moment décisif. L'histoire nous le montre pour tous, et tous ont éternellement regretté de l'avoir laissé échapper. Eh bien, l'histoire est là qui nous regarde, qui nous écoute, vous et nous, tenant son burin redoutable avec lequel elle grave sur l'airain les annales des peuples : elle nous regarde, elle nous écoute : faites qu'elle ne vous range pas parmi ceux qui, ayant eu le moment décisif à saisir, l'ont laissé échapper !...

(*Vive approbation et applaudissements à la gauche de l'orateur.*)

CXCVII

DISCOURS

SUR

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

EN RÉPONSE A M. NOGENT SAINT-LAURENS

PRONONCÉ LE 7 FÉVRIER 1868

AU CORPS LÉGISLATIF

L'article 10 du projet de loi était ainsi conçu : « En matière de poursuites pour délits ou contraventions commis par la voie de la presse, la citation directe devant le tribunal de police correctionnelle ou la cour impériale sera donnée conformément aux dispositions de l'article 184 du code d'instruction criminelle. Le prévenu qui a comparu devant le tribunal ou devant la cour ne peut plus faire défaut. »

MM. Marie, Jules Favre, Bethmont, avaient proposé un amendement dont l'objet était de décider que tous les crimes et délits commis par la voie de la presse ou tout autre moyen de publication seraient renvoyés par la chambre des mises en accusation devant la cour d'assises, pour être jugés à la plus prochaine session.

Cet amendement fut appuyé par M. Ernest Picard, qui rappela qu'à l'exemple de ce qui se passait en Angleterre, la loi de 1819, présentée par M. de Serre, avait soumis les délits politiques commis par la voie de la presse à la connaissance du jury. Cette juridiction, suspendue en 1822, avait été rétablie par la Charte de 1830 et avait duré jus-

qu'en 1852. Il fallait la rétablir, car seule elle constituait la véritable garantie en matière de liberté de presse. M. Nogent Saint-Laurens, rapporteur du projet de loi, répondit qu'en effet, aux termes de la Charte de 1830, les délits politiques de presse devaient être déférés au jury, mais que la loi du 9 janvier 1835 avait porté une grave atteinte à ce principe en renvoyant à la cour des Pairs la connaissance de divers crimes ou délits qualifiés à cet effet d'attentats. Il cita à ce sujet le passage d'un discours dans lequel M. Thiers, défendant, à cette époque, la loi proposée par le cabinet dont il faisait partie, avait déclaré que le jury n'offrait pas les garanties suffisantes, parce que si, pris dans son ensemble, il représentait la majorité du pays, pris séparément il représentait telle opinion plutôt que telle autre, celle de telle province, celle de telle année, formée par le hasard, et que ses verdicts ne pouvaient, dès lors, constituer la jurisprudence uniforme qui était nécessaire.

M. Thiers prit la parole pour expliquer le sens et la portée des paroles qu'il avait prononcées dans la discussion de la loi du 9 janvier 1835.

Messieurs,

Je ne dois pas tromper la Chambre ; je dois lui dire tout de suite que c'est pour une rectification que je prends la parole, et non pour la question du jury, que je n'ai pas l'intention de traiter en ce moment.

Si la Chambre veut bien m'accorder quelques minutes pour cette rectification, dans ce cas seulement j'userai de la parole. (*Parlez! Parlez!*)

Dans aucune situation je ne désavouerai ni mes opinions ni mes actes; mes opinions, parce qu'elles n'ont jamais changé dans le cours de ma longue vie; mes actes, parce qu'ils ont été inspirés par ma conscience, et par ce qui était, ou du moins par ce que j'ai cru être mon devoir aux diverses époques que j'ai traversées. Mais il ne faut pas qu'on me prête des opinions ou des actes qui ne concorderaient pas avec ce que j'ai pensé ou fait. Pour s'autoriser aujourd'hui à contester la valeur du jury, on cherche à se reporter vers le passé, et à imputer à des hommes, partisans très sincères, très convaincus de toutes nos libertés, des opinions sur le jury qui n'auraient été rien moins que sa condamnation absolue, et, je le dirai, sa disparition complète de nos codes.

Eh bien, tout de suite, je trouve une réponse positive dans ce que vient de dire l'honorable rapporteur: il reconnaît que le jury avait continué à fonctionner après 1835. Donc il n'est pas vrai que les lois de septembre aient eu pour objet et pour conséquence de le supprimer.

M. LE RAPPORTEUR *et quelques autres membres.* — Non, mais de le restreindre!

M. THIERS. — Attendez.... nous ne discutons pas la question de l'emploi du jury dans les circonstances présentes; c'est une pure rectification relative à des faits passés que j'apporte; j'aurai peut-être à discuter moi-même la question de la juridiction, mais, dans ce moment, ce n'est pas ce que je viens faire. Voici

quelle a été, en 1835, notre intention d'abord, et ensuite la situation à laquelle nous avions à pourvoir.

Nous n'avons voulu, à aucun degré, à cette époque, supprimer, amoindrir la discussion des actes du gouvernement; nous n'avons voulu, à aucun degré, couvrir nos personnes; nous n'avons voulu couvrir que la royauté seule. C'eût été notre devoir en tout temps à l'égard du chef de l'État; c'était plus spécialement notre devoir sous la monarchie constitutionnelle de 1830, qui consacrait spécialement l'inviolabilité royale.

J'ai provoqué des murmures l'autre jour à cette tribune, en citant les paroles que j'avais prononcées, en 1835, dans la discussion des lois de septembre. Je vous ai rappelé que nous disions alors : « Voulez-vous pouvoir nous discuter, nous, dépositaires du pouvoir, nous discuter sans mesure? Oui, nous y consentons... Voulez-vous pouvoir exciter contre nos personnes la haine, et tous les sentiments les plus malveillants, les plus injustes?.. Nous y consentons, car nous avons pour principe, et ce principe a été celui de toute notre vie, que les actes du gouvernement, c'est-à-dire de la partie responsable du gouvernement, doivent être discutés sans mesure... » Nous n'avons donc pas voulu, à cette époque, porter atteinte, à aucun degré, au droit qu'a le pays de discuter son gouvernement.

Mais voici ce que nous avons sauvegardé, ou du moins ce que nous avons essayé de sauvegarder, et vous verrez que nous n'avons rien fait, rien absolu-

ment de ce qu'on nous impute. On est allé fouiller dans les calomnies du temps passé, calomnies dont la quantité est assurément considérable, pour trouver des griefs contre nous, et vraiment l'on aurait pu s'en dispenser, car la presse actuelle pourrait se fier à sa fécondité propre, sans être obligée de recourir au vaste dépôt des calomnies d'autrefois... (*Marques d'approbation sur plusieurs bancs.*)

Nous n'avons pas, comme on l'a osé dire, créé un nouveau délit de la pensée, nous n'avons pas érigé ce délit en crime; nous n'avons pas eu non plus recours à une juridiction qui ne fût parfaitement constitutionnelle. Toutes ces allégations sont fausses, et je vais vous citer des textes qui le prouveront péremptoirement.

Le Code pénal (art. 86 et 87) avait qualifié crime, comme on l'a fait dans tous les temps, dans tous les pays, comme on le fera dans toutes les législations, avait qualifié crime l'attentat à la personne du souverain, l'attentat à l'ordre de choses établi.

Restait une disposition à introduire dans nos codes, pour étendre cette qualification aux provocations de la presse, et les ériger en crime, lorsqu'elles avaient pour but d'exciter à commettre les attentats désignés dans les articles 86 et 87.

C'est la loi de 1819 qui l'a fait, en disant (art. Ier), que quiconque, par écrit séditieux, discours ou autres moyens, aurait provoqué à l'exécution des actes qualifiés crimes par le Code pénal, serait considéré

comme complice. C'est l'article Ier de la fameuse loi de 1819, toujours considérée comme la plus libérale de nos lois sur la presse, qui s'est exprimé de la sorte.

Par conséquent, la provocation à commettre les actes désignés par les articles 86 et 87 du Code pénal était considérée comme complicité par rapport à ces actes, et dès lors qualifiée de crime par les lois de 1819. Ainsi nous n'avons pas eu à créer un délit de la pensée, et à le convertir en crime, la loi de 1819 l'ayant fait avant nous.

Il y avait une pensée arrêtée chez les partis à cette époque, laquelle a été avouée depuis et proclamée, c'est qu'il fallait s'attaquer à la personne du chef de l'État pour détruire dans sa personne l'ordre de choses établi. Je n'ai pas besoin de vous rappeler le crime épouvantable de Fieschi, crime sans égal dans l'histoire, et qui a laissé à tous ceux qui en ont été témoins des souvenirs ineffaçables. Je n'ai pas besoin de vous rappeler cet événement extraordinaire, la mitraille pleuvant, au milieu d'une fête publique, sur les foules innocentes et épouvantées, le sang coulant à torrents!... Il y avait certes de quoi être ému!...

Eh bien, avons-nous porté atteinte à une seule des lois constitutives de la monarchie, à une seule des libertés du pays? Avons-nous songé à recourir à la suspension de l'*habeas corpus*, comme on le fait en Angleterre, ou à la suspension d'une seule des garanties des citoyens? Point du tout! Nous nous sommes

bornés à user de l'article 28 de la Charte, qui, lorsqu'il s'agissait d'attentat contre la personne du souverain et contre l'existence du gouvernement établi, permettait de recourir à la juridiction de la Cour des pairs. La constitution nous laissait le choix, quant aux délits et aux crimes politiques, entre le jury et la Cour des pairs, et, à cet égard, M. le rapporteur, répétant ici une allégation de M. le garde des sceaux, commettait, comme M. le garde des sceaux lui-même, une erreur involontaire sans doute, mais que je dois et veux rectifier.

L'un et l'autre vous ont dit : la Charte ne permettait pas de supprimer le jury.

C'est une erreur. La Charte avait dit que les délits et les crimes politiques pourraient être déférés soit au jury, soit à la Chambre des pairs, et elle avait laissé à une loi, qui devait intervenir plus tard, le partage à faire entre ces deux juridictions. Par conséquent nous avions le choix, et nous pouvions recourir soit au jury, soit à la Chambre des pairs. Nous avons laissé au jury tous les délits dont il avait déjà la connaissance, et nous nous sommes bornés à déférer facultativement à la Chambre des pairs les actes qualifiés crimes par les articles 86 et 87 du Code pénal, et la provocation à ces actes, ainsi que la loi libérale de 1819 nous autorisait à le faire.

M. le rapporteur disait tout à l'heure que nous avions ôté au jury la connaissance du délit d'offense envers la personne du roi. Non, l'offense simple à la

personne du roi a été laissée au jury, tout comme les autres abus de la presse considérés comme délits. Il n'a été déféré à la Chambre des pairs que l'attentat à la vie du souverain, et l'offense à sa personne lorsqu'elle avait pour but une atteinte à l'ordre de choses existant; ce à quoi nous étions autorisés par l'article 28 de la Charte. Par conséquent, tout ce qu'on dit sur ce point, tout ce qu'on en a dit à diverses époques, est parfaitement inexact et calomnieux.

Nous avons laissé au jury la part qui lui revenait, et non pas, comme on le prétend, sous la contrainte de la Charte, qui nous avait laissé le soin de faire le départ entre le jury et la Chambre des pairs; nous avons, dis-je, laissé au jury tout ce que les lois existantes lui attribuaient; nous n'avons déféré à la Cour des pairs, usant en cela de l'article 28 de la Charte, que l'attentat à la personne du souverain, l'attentat à l'ordre établi. Quant aux actes du gouvernement, ils sont restés exposés à la libre discussion, à une discussion tellement violente, tellement cruelle pour les personnes, qu'il n'y en a jamais eu une semblable à aucune époque, et nous n'avons pas songé un instant, sous quelque prétexte que ce fût, à réduire une seule des libertés du pays.

Ainsi, quant à l'attentat, c'est la loi de 1819 qui l'a créé, en considérant comme complicité la provocation à commettre les crimes frappés par les articles 86 et 87 du Code pénal.

Quant à la juridiction, nous avions constitutionnellement le choix entre le jury et la Cour des pairs, et nous nous sommes renfermés dans la mesure à nous permise, mesure qui n'était en rien contraire aux opinions que j'ai professées toute ma vie.

Ne vous servez donc pas des lois de septembre pour repousser le jury; non, le jury a continué d'exister après ces lois, et, quant aux paroles que vous m'avez attribuées, elles n'avaient pas, à l'égard du jury, la portée que vous avez voulu leur donner.

Je me suis borné à dire que, s'il y avait des actes pour lesquels le jury suffisait, il y en avait aussi pour lesquels il était évidemment insuffisant. Ainsi, par exemple, la Charte n'avait pas imaginé un instant qu'on pût déférer au jury les ministres mis en accusation par les Chambres. Pourquoi? Parce qu'elle reconnaissait que les faits avaient une importance et une gravité telles, qu'on ne pouvait pas les déférer à douze jurés tirés au sort.

Évidemment l'attaque renouvelée très fréquemment, à cette époque, contre la personne du roi et contre le gouvernement établi, était un fait du même ordre, un fait qu'on ne pouvait guère déférer au jury, et qu'il semblait plus naturel de déférer à la Cour des pairs. Ce sont là les raisons que j'ai données alors et qui étaient assurément très fondées.

La Cour des pairs certes n'était pas cruelle, il s'en fallait de beaucoup. Elle était ferme, mais d'une dou-

ceur remarquable, et il y a de cette douceur des preuves qui sont présentes encore à l'esprit de tout le monde.

A la gauche de l'orateur. — Très bien! Très bien!

M. Thiers. — La Cour des pairs était constante dans ses procédés, parce qu'elle ne changeait pas, tandis que le jury, changeant avec le tirage au sort, était quelquefois d'une extrême faiblesse, et quelquefois, au contraire, d'une sévérité inexorable. A une époque où il y avait eu dans Paris de fréquentes attaques à main armée, et où les commissions militaires et le jury fonctionnaient concurremment, tout le monde avait remarqué que les commissions militaires n'avaient pas prononcé une fois la peine de mort, tandis que le jury l'avait prononcée plusieurs fois.

Pour des actes comme ceux que nous avions le devoir de réprimer alors, nous pensâmes que la Cour des pairs, dans la constance de sa manière d'agir, constance qui n'allait jamais jusqu'à la rigueur, mais qui n'admettait pas la faiblesse, que la Cour des pairs, dis-je, était mieux choisie. Nous pouvions nous tromper, nous agissions constitutionnellement.

Quant à la discussion des actes du gouvernement, nous l'avions laissée entière et sans limites, et les reproches que vous avez adressés vous-même au jury de cette époque pour sa faiblesse prouvent qu'à aucun degré nous n'avions restreint cette juridiction.

Je me borne, Messieurs, à cette rectification. Nous n'avions pas, je le répète, converti les délits de la

presse en crimes, car c'était la loi de 1819 qui l'avait fait. Nous n'avions pas altéré le principe des juridictions, car, en préférant celle des pairs, nous agissions conformément à la Charte, qui avait admis, pour les délits de cette nature, ou le jury, ou la Chambre des pairs; nous avions donc le choix, et nous avons opté pour la juridiction qui, sans être rigoureuse, avait su joindre la clémence à la fermeté.

(*Approbation à la gauche de l'orateur.*)

CXCVIII

DISCOURS

SUR

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

EN RÉPONSE A M. BAROCHE

PRONONCÉ LE 8 FÉVRIER 1868

AU CORPS LÉGISLATIF

Malgré la netteté des explications données la veille par M. Thiers dans sa réplique à M. Nogent Saint-Laurens sur la connaissance attribuée à la Cour des pairs, par la loi du 9 septembre 1835, des crimes commis par la voie de la presse, le garde des sceaux M. Baroche crut devoir, dans la séance du 8 février, rappeler l'opinion exprimée par M. Thiers, lors de la discussion de cette loi, sur l'insuffisance de garantie que présentait le jury pour l'appréciation et la répression de certains crimes; il cita même quelques-unes des paroles alors prononcées par cet orateur pour démontrer la nécessité d'un corps judiciaire qui, au lieu de varier ainsi que le jury suivant les lieux et les circonstances, eût un même esprit et une même jurisprudence.

Au moment où cette citation venait d'être faite, M. Thiers avait demandé à M. Baroche la permission de l'interrompre pour rétablir le vrai sens des paroles rappelées par ce ministre. Mais l'interruption n'ayant pas été autorisée, dès que le garde des sceaux fut descendu de la tribune M. Thiers lui adressa la réplique suivante.

Messieurs,

Permettez-moi de me plaindre, sans aucune amertume, du procédé dont je viens d'être l'objet. (*Réclamations diverses.*)

Je m'en plains, dussé-je encore une fois être interrompu, je m'en plains et à ceux qui viennent de m'interrompre en ce moment même, et à M. le garde des sceaux qui n'a pas voulu me céder la parole un seul instant... (*Nouvelle interruption.*)

Oui, à M. le garde des sceaux.

Il est d'usage, et jamais nous n'y avons manqué ici, il est d'usage de permettre à celui qui est cité à cette tribune de réclamer sur-le-champ, lorsque la citation qu'on fait de ses paroles lui paraît inexacte.

Il y a cinq ans que je siége dans cette assemblée, et jamais je n'ai vu un orateur se refuser à une interruption quand elle avait pour but de relever l'inexactitude d'une citation.

Plusieurs membres autour de l'orateur. — C'est vrai! C'est vrai!

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Je l'ai permis! J'ai déclaré positivement que je le permettais.

M. THIERS. — Vous m'avez cité pendant une demi-heure... (*Rumeurs et dénégations.*) Je ne voulais dire qu'un mot, un mot de rectification, et vous n'avez pas permis que je fisse entendre ce mot... (*Bruit et interruptions diverses.*)

Puisque vous ne voulez pas m'écouter, je m'arrête... (*Exclamations. — M. Thiers se rassiède.*)

M. LE PRÉSIDENT ALFRED LE ROUX. — Je demande à l'honorable M. Thiers de vouloir bien me comprendre dans le reproche qu'il vient de formuler, car l'honorable garde des sceaux lui avait en effet permis d'exprimer son opinion...

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Je l'ai dit très haut!

M. THIERS. — Je ne l'ai pas entendu.

M. LE PRÉSIDENT ALFRED LE ROUX. — Mais, m'appuyant sur le vœu évident de la Chambre, j'ai prié l'honorable M. Thiers de réserver sa réponse pour le moment où la parole lui serait donnée.

Cela dit, je crois que l'incident est vidé. L'orateur a cédé au sentiment de la Chambre, et c'était au président à faire respecter ce sentiment. (*C'est vrai! — Très bien! Très bien!*) Maintenant, je prie l'honorable M. Thiers de continuer.

M. THIERS. — Je voulais rappeler ce que j'avais dit hier, et l'appliquer plus particulièrement à ce que disait aujourd'hui M. le garde des sceaux.

On veut s'abriter derrière ce qui a été fait à une autre époque pour autoriser aujourd'hui le refus absolu du jury. Or je soutiens qu'on est complètement inexact dans ce retour vers le passé, et qu'on n'est aucunement fondé à s'appuyer sur ce qui a été fait en 1835 pour soutenir ce qu'on prétend faire aujourd'hui.

Nous avons laissé exister le jury.

M. Rouher, *ministre d'État.* — Ce n'est pas votre faute; vous aviez proposé le contraire.

M. Thiers. — Non, Monsieur, cela est complètement inexact. Nous avions maintenu le jury, non-seulement pour tous les délits de la presse, mais pour certains délits qu'on aurait pu parfaitement, d'après la législation existante, retirer au jury. On les lui a laissés, et je cite notamment parmi ces délits les offenses au roi. M. le rapporteur lui-même se plaignait hier de ce qu'on avait laissé au jury les offenses au roi, et il a argué, pour justifier cette plainte, de ce qu'il y avait eu de nombreux acquittements.

Par conséquent nous avions été loin de dépouiller le jury, puisque, ayant le choix entre les deux juridictions, nous lui laissions ce que nous aurions pu lui ôter par les lois que nous avions proposées. La Charte, en effet, nous avait autorisés à procéder par une loi quant au partage à faire des actes à renvoyer devant le jury ou devant la Chambre des pairs, et dès lors elle nous conférait parfaitement le droit, en opérant cette classification, de choisir entre l'un et l'autre.

Nous n'avons déféré à la justice des pairs que ce qui avait le caractère d'attentat, et que ce que le Code pénal avait puni comme crime, c'est-à-dire ce qui s'attaquait ou à la personne ou à l'autorité royale, et ce qui était dès lors une menace à l'existence du gouvernement; et cela, je le répète, nous avions le droit constitutionnel de le faire.

Quant aux expressions qu'on citait ici, et qu'on a

empruntées à un discours que j'ai prononcé à cette époque, ces expressions s'appliquaient uniquement au jury lorsqu'il était en présence de ces grands délits. J'ai dit hier et je redirai aujourd'hui que bien évidemment il y a des crimes pour lesquels le jury est insuffisant; et la preuve, c'est que, toutes les fois qu'il a été question de mettre des ministres en accusation, il n'est jamais venu à l'esprit de personne de les envoyer devant le jury. On les a placés toujours devant une Chambre haute ou devant une haute Cour, dans tous les pays constitutionnels. Mes paroles, je le répète, s'appliquaient au jury saisi de ces cas, et nullement au jury saisi des délits de la presse.

Cela est de la dernière évidence, et j'ai le droit de demander qu'on n'applique mes paroles qu'à l'objet auquel elles se rapportaient véritablement.

Plusieurs membres autour de l'orateur. — Très bien!

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Je dois relever une erreur que l'honorable M. Thiers vient de commettre, en répétant tout à l'heure une fois de plus que l'offense au roi avait toujours été un crime.

L'offense au souverain, d'après le Code pénal, n'était pas plus un crime en 1835, dans le temps où l'honorable M. Thiers prononçait les paroles que j'ai citées, qu'elle ne l'est aujourd'hui, car l'article 86 du Code pénal, dont le texte n'a pas été modifié, dit ceci :

« Toute offense commise publiquement envers la personne de l'empereur sera punie d'un emprisonne-

ment de six mois à cinq ans, et d'une amende de 5,000 à 10,000 fr... »

Donc, puisque la peine est une amende et un emprisonnement, il s'agit d'un délit et non pas d'un crime. (*C'est évident!*)

M. Thiers. — C'est M. le garde des sceaux qui se trompe, et qui commet en ce moment une erreur. Il ne s'agissait pas de la simple offense, que nous avions en effet laissée au jury, mais de l'offense ayant le caractère d'une attaque à l'autorité constitutionnelle du roi, et c'est celle-là seule que nous avions déférée à la Chambre des pairs. Si nous avions voulu dépouiller le jury, nous aurions pu lui enlever même la simple offense, ce que la Charte ne nous interdisait pas, et ce que les circonstances auraient pu justifier, car, à cette époque, toute offense au roi, grande ou petite, avait pour but, on ne le dissimulait pas, le renversement du gouvernement lui-même.

Plusieurs membres. — C'est vrai!

CXCIX

DISCOURS

SUR

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

EN RÉPONSE A M. ROUHER

PRONONCÉ LE 15 FÉVRIER 1868

AU CORPS LÉGISLATIF

L'article 27 du décret organique du 18 février 1852 disposait qu'en aucun cas la preuve par témoins ne serait admise pour établir la réalité des faits injurieux ou diffamatoires. MM. Martel, Goerg, Lambrecht et autres de leurs collègues avaient proposé d'abroger cet article et de le remplacer, dans la nouvelle loi, par un autre ainsi conçu :

« Nul ne sera admis à prouver la vérité des faits diffamatoires, si ce n'est dans le cas d'imputation contre les dépositaires ou agents de l'autorité ou contre toutes personnes ayant agi dans un caractère public, de faits relatifs à leurs fonctions. Dans ce cas, les faits pourront être prouvés par toutes les voies ordinaires, sauf la preuve contraire par les mêmes voies. »

Sans doute, aux termes de l'article 75 de la constitution du 22 frimaire an VIII, article maintenu par tous les régimes qui s'étaient depuis lors succédé en France, les agents du gouvernement ne pouvaient être poursuivis, pour des faits relatifs à leurs fonctions, qu'en vertu d'une décision du Con-

seil d'État; mais attaqués, injuriés, dénoncés par les journaux, ces agents pouvaient, à leur tour, se trouver dans l'obligation de demander aux tribunaux réparation des insultes dont ils avaient été l'objet, et c'est alors que la preuve des faits allégués contre eux demeurait, aux termes du décret du 17 février, interdite. L'amendement proposé par M. Martel et ses collègues avait pour objet d'admettre cette preuve à l'égard des fonctionnaires, et M. Goerg, après avoir rappelé que la preuve en pareil cas, également interdite sous le premier empire, avait été autorisée par la loi de 1819, ajouta que le gouvernement de Napoléon III ne voudrait pas être moins libéral que celui de la Restauration.

M. Rouher répondit que les fonctionnaires ne sauraient être trop protégés contre les attaques et les calomnies dont ils étaient incessamment l'objet; que, si un particulier croyait avoir à se plaindre de quelques abus de pouvoir de leur part, il n'avait qu'à s'adresser au Conseil d'État pour obtenir l'autorisation de les poursuivre, et que jamais, lorsque pareille demande avait paru fondée, l'autorisation n'avait été refusée. Il cita, à l'appui de cette assertion et aussi en faveur de l'utilité et de la nécessité de l'article 75, l'opinion non suspecte formulée par M. Vivien lors de la discussion de la loi de septembre 1835, et il ajouta que M. Thiers avait été accusé par M. Odilon Barrot, dans cette même discussion, de garder, au sujet des modifications qu'on proposait de porter à l'article 75, le silence le plus prudent. Ainsi mis en cause, M. Thiers fit la réplique suivante.

Messieurs,

Je n'ai que quelques paroles à adresser à la Chambre... J'aurais voulu les lui épargner ; elle est témoin que je ne suis pas intervenu volontairement dans le débat, et je ne l'aurais certainement pas fait si je n'avais été provoqué par M. le ministre d'État. (*Réclamations.*) Je ne m'en plains pas, j'en fais seulement l'observation.

M. le ministre d'État a dit qu'en 1835, lorsqu'il fut question de ce fameux article 75, j'avais gardé un silence prudent. Telle n'est pas mon habitude ; à aucune époque je n'ai gardé ce qu'on appelle un silence prudent, car à aucune époque je n'ai reculé devant la manifestation de mes opinions, qui ont toujours été aussi sincères que résolues.

M. le ministre d'État a dit qu'au pouvoir on avait certaines opinions, et puis que, dans l'opposition, on en avait d'autres. Il aurait pu dire aussi, pour compléter ce tableau et lui donner toute sa vérité, que, dans l'opposition on avait certaines opinions, et qu'ensuite, arrivé au pouvoir, on en pratiquait de toutes différentes.

Cela est vrai, je l'ai vu ; et non seulement je l'ai vu, mais je m'en souviens, bien que d'autres l'aient oublié. (*Rires sur plusieurs bancs.*)

J'ai vu, par exemple, des temps où il y avait beau-

coup de liberté, beaucoup, et où cependant certains personnages trouvaient qu'il n'y en avait pas assez : et puis il est venu d'autres temps où il n'y avait plus aucune liberté, et où ces mêmes personnages trouvaient qu'il y en avait encore trop ! (*Nouveaux rires sur les mêmes bancs.*)

J'ai vu tout cela, et je m'aperçois que des gens qui l'ont vu comme moi l'ont complètement oublié. Moi, je ne l'ai pas oublié. Seulement, permettez-moi le mot, j'ai le bon goût, moi qui n'ai pas changé, de ne pas rappeler qu'ils ont changé, à ceux qui ont changé au point de n'être plus reconnaissables... (*Bruyante interruption.*) Ma vie passée et ma vie d'aujourd'hui montrent que je suis ce que j'ai toujours été.

Mais je ne rappelle pas leur changement à ceux qui sont devenus tout autres qu'ils étaient, car il n'est pas dans mes habitudes de recourir aux souvenirs personnels, bien que, pour ma part, je n'aie point à les craindre.

Quant à la question de l'article 75, voici ce qu'il y a de vrai et ce qu'il y a de faux, à mon avis du moins, dans l'opinion de M. le ministre d'État.

Il est bien vrai que nous avons traversé des temps agités, fort agités, pendant lesquels les fonctionnaires publics avaient une situation très difficile, particulièrement les maires et les fonctionnaires éligibles. Cela est vrai, et nous étions très préoccupés de cette situation. Souvent, en effet, il fallait que l'autorité mît tout

son courage à défendre les fonctionnaires. Pour ma part, je n'ai jamais failli à ce devoir quand j'avais le pouvoir dans les mains, et j'ai toujours couvert les fonctionnaires de tout ordre qui me semblaient injustement attaqués. Ainsi, à cette époque, lorsque l'article 75 fut mis en discussion, je dois dire qu'il me paraissait avoir une utilité incontestable, mais à condition de certains contrepoids, dont je vais vous parler tout à l'heure, et dont M. le ministre d'État vous a entretenus, à mon avis, un peu trop légèrement.

Mais, si j'ai traversé des temps agités, où le mouvement des esprits était dirigé contre les fonctionnaires, j'en ai traversé d'autres pendant lesquels ce mouvement était dirigé en sens contraire, et, comme il est dans la nature des hommes d'abuser de leur force, j'ai vu venir des temps où les fonctionnaires, non seulement n'étaient plus tourmentés, mais où, profitant de la situation nouvelle qui leur était faite, ils abusaient du pouvoir et ménageaient trop peu les citoyens. Oui, j'ai vu ces temps, je les vois aujourd'hui, et, si j'avais cru que cette discussion pût s'engager, peut-être vous aurais-je apporté des faits significatifs, qui vous auraient prouvé que, suivant les circonstances, ceux qui étaient tourmentés à une époque sont les mêmes qui, plus tard, tourmentent à leur tour et ont eux-mêmes grand besoin d'être contenus. (*On rit.*)

Eh bien, savez-vous l'opinion qui s'est formée

alors dans mon esprit? C'est que, s'il avait fallu autrefois protéger les fonctionnaires, il fallait aujourd'hui protéger les citoyens, et qu'il devenait ainsi nécessaire de pourvoir à l'une et à l'autre situation, car l'une et l'autre pouvaient alternativement se produire.

Quant à l'article 75 de la constitution de l'an VIII (ce n'est pas le cas de le discuter ici, je n'y étais pas préparé, je ne le pourrais pas), quant à cet article, je suis convaincu qu'il y aurait des modifications à désirer et à demander.

Relativement aux contrepoids qu'on nous offre pour cet article, lesquels étaient bien réels autrefois, je vais vous prouver, par les paroles de M. le ministre d'État lui-même, qu'ils sont aujourd'hui nuls, absolument nuls. Il est bien vrai qu'il en existait deux jadis, lesquels, dans le temps où j'étais au pouvoir, me semblaient devoir garantir suffisamment les citoyens: c'étaient la responsabilité ministérielle d'abord, et ensuite l'interpellation, mais l'interpellation non réglementée. Je vais m'expliquer sur l'une et l'autre. La responsabilité ministérielle! Vous allez apprécier tout de suite la réalité que nous offre maintenant cette garantie. M. le ministre d'État, en prononçant ce mot tout à l'heure, s'écriait : Mais, en touchant à ce sujet, en parlant de responsabilité ministérielle, je viole presque la Constitution...

Comment! Monsieur le ministre d'État, vous qui avez ici une liberté que nous n'avons pas, qui pouvez toucher à beaucoup de questions sans que M. le pré-

sident vous arrête... (*Interruptions et murmures sur plusieurs bancs.*)

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. — Je déclare à M. Thiers que, si M. le ministre d'État prononçait ici des paroles qui me parussent contraires à la Constitution et au langage qui doit être tenu à cette tribune, j'arrêterais M. le ministre d'État comme j'arrêterais M. Thiers lui-même. (*Très bien! Très bien!*)

M. THIERS. — Monsieur le Président, je ne doute pas de votre courage (*mouvements divers*), je ne le mets point en question; je dis seulement que j'ai appris par expérience que nous pouvions ici être arrêtés plus souvent que M. le ministre d'État. (*Rires sur quelques bancs.*)

M. GLAIS-BIZOIN. — Cela ne fait pas de doute! (*Bruit.*)

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. — Cela dépend du langage et pas d'autre chose!

M. THIERS. — Votre courage convenu, monsieur le Président, je reviens à M. le ministre d'État.

M. le ministre d'État me renvoie à la responsabilité des ministres, et en même temps il la déclare anticonstitutionnelle... Je lui demande dès lors si c'est une garantie dont nous puissions véritablement nous servir.

Ensuite, il me dit : Vous avez l'interpellation!

Ah! sans doute, si vous nous aviez donné l'interpellation comme nous l'entendons... (*Ah! Ah! sur plusieurs bancs. — Oui! Très bien! autour de l'orateur.*)

M. Émile Ollivier. — Comme en Angleterre.

M. le duc de Marmier. — Ne nous comparons pas à l'Angleterre! Nous n'avons pas la liberté des Anglais!

M. Thiers. — Si vous nous donniez l'interpellation, non pas au gré du premier venu..., car il est bien clair que l'interpellation dépend toujours de la majorité, qu'il dépend toujours d'elle qu'on soit écouté ou qu'on ne le soit pas.... (*Murmures sur plusieurs bancs.*)

Et je le vois bien, car lors même que je dis ici des choses qui me semblent pouvoir être dites sans blesser personne, je suis interrompu... (*Réclamations.*)

Je ne m'en plains pas, mais j'en conclus que vous pouvez toujours, fût-ce par vos murmures, arrêter quiconque soulèverait une question inconvenante. Eh bien, l'expérience a prouvé que l'interpellation ne devient une garantie véritable que lorsqu'elle n'est pas soumise à une procédure qui, même quand elle rencontre dans les bureaux l'assentiment de la moitié de la Chambre, ne lui permet pas d'arriver jusqu'ici.

M. Glais-Bizoin. — C'est vrai!

M. Thiers. — Pourquoi l'interpellation a-t-elle été imaginée? Pour donner des droits à la minorité. (*Interruption.*)

Ah, Messieurs, vous m'interrompez!..... Vous m'interrompez sur ce mot de minorité!... Ah! j'en suis charmé, et je remercie messieurs les interrupteurs! je voudrais les connaître pour les remercier tous!... Oui! oui! vous en êtes à ce degré de progrès dans les

idées libérales que le mot même de minorité provoque vos murmures! (*Très bien! Très bien! autour de l'orateur.*)

Eh bien, oui! j'ai vu des temps où les minorités n'étaient pas bienvenues dans les assemblées; savez-vous quels étaient ces temps? C'étaient ceux où ces minorités, minorités dans cette enceinte, étaient majorité dans le pays. (*Très bien! Très bien! autour de l'orateur.*)

Eh bien, oui! vous verrez vous aussi peut-être ce que sont les minorités; vous verrez ce qui arrive quand on les méconnaît, quand on ne veut pas écouter leur voix. L'histoire que vous citez souvent, l'histoire des cinquante dernières années prouve quelle attention on devrait accorder aux minorités, et combien sont aveugles ceux qui s'y refusent. (*Très bien! Très bien! sur les mêmes bancs.*)

Je le répète donc, quand l'interpellation est ainsi organisée, que près de la moitié de cette assemblée ne peut pas obtenir qu'une question qui lui paraît sérieuse arrive à cette tribune, je dis que la faculté d'interpellation n'existe pas. Quant à moi, je l'entends comme on l'entend partout, et alors elle est véritablement une garantie. Lorsqu'elle existait dans toute sa vigueur, j'ai toujours pensé qu'elle remplaçait complètement les garanties qu'on pourrait chercher dans la réformation de l'article 75.

Oui, au lieu d'aller intenter un procès à un fonctionnaire, ce qui est difficile et coûteux, on signalait

le fait à son député; le député pouvait, à l'instant, dire au ministre : « Je vais vous interpeller sur tel fait. » Si le ministre n'était pas prêt à répondre, il demandait un délai pour prendre des informations, mais le plus souvent le ministre était en mesure de s'expliquer sur-le-champ, et le cas était vidé immédiatement. C'est ce qui se faisait autrefois en France, et ce qui se fait aujourd'hui en Angleterre. Mais l'Angleterre, oh! je le sais bien, il ne faut pas la citer, parce que la liberté y réussit, et que là où elle réussit elle est, à votre sens, un exemple à ne pas invoquer! (*Rires à gauche.*)

Oui, j'ai vu ici, dans cette enceinte où nous siégeons, procéder de la sorte. On disait à un ministre : Il se passe tel fait sur lequel nous avons besoin d'éclaircissements, je vous les demande!... — Ces éclaircissements, le ministre les donnait à l'instant même. Si le fonctionnaire public dont on se plaignait était injustement attaqué, le ministre le défendait (c'était son devoir); mais, s'il y avait quelque reproche sérieux à adresser à ce fonctionnaire, le ministre écoutait les observations, et alors il se servait de cette juridiction disciplinaire dont parlait tout à l'heure l'honorable ministre de l'intérieur, juridiction dont je ne m'exagère pas la valeur, mais qui a une efficacité réelle lorsqu'elle reçoit une impulsion partie de cette Chambre, et que le chef administratif est par vous provoqué à sévir.

Certainement il existe alors une véritable garantie.

Mais quand on a, Messieurs, l'article 75 qui couvre les fonctionnaires quoi qu'ils fassent... (*réclamations*) quand on nous renvoie à la responsabilité ministérielle qu'on déclare soi-même n'être pas constitutionnelle, quand on nous renvoie à la faculté d'interpellation soumise à des formalités qui ne permettent pas aux minorités de se faire entendre, je dis que les citoyens sont sans protection; car ils n'ont pour recours ni les tribunaux, qui sont dessaisis par l'article 75, ni les ministres qui ne sont pas constitutionnellement responsables, ni les Chambres devant lesquelles la faculté d'interpellation est illusoire. Oui, je le déclare, dans l'état actuel de nos institutions, les citoyens sont dépourvus de toute protection, et l'on peut affirmer qu'ils sont sans garanties.

(*Très bien! Très bien! mêlés de vifs applaudissements autour de l'orateur.*)

CC

DISCOURS

SUR

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

(AMENDEMENT JANZÉ)

PRONONCÉ LE 21 FÉVRIER 1868

AU CORPS LÉGISLATIF

L'article 42 de la Constitution du 14 février 1852 disposait que le compte rendu des débats législatifs, par les journaux ou tout autre moyen de publication, ne consisterait que dans la reproduction du procès-verbal dressé à l'issue de chaque séance par les soins du président du Corps législatif, et l'article 14 du décret organique du 27 février suivant punissait d'une amende de 1,000 à 5,000 fr. toute contravention à cette prescription. Le décret du 24 décembre 1860 et le sénatus-consulte du 2 février suivant modifièrent l'article 42 de la Constitution, et, à l'effet, était-il dit dans le préambule du décret, de rendre plus complète et plus prompte la reproduction des débats du Sénat et du Corps législatif, ils décidèrent que les débats sténographiés seraient insérés *in extenso* dans le *Journal officiel* du lendemain, et qu'en outre, les comptes rendus de ces séances, rédigés par des secrétaires rédacteurs placés sous l'autorité du président de chaque assemblée, seraient mis chaque soir à la disposition de tous les journaux. Le sénatus-consulte ajoutait, toutefois,

que le compte rendu des séances de l'une ou l'autre assemblée, par les journaux ou tout autre moyen de publication, consisterait seulement dans la reproduction des débats insérés *in extenso* dans le *Journal officiel* ou du compte rendu rédigé sous l'autorité du président, et, comme il n'était rien changé aux dispositions de l'article 14 du décret du 27 février 1852, toute infraction à la règle demeurait passible de l'amende de 1,000 à 5,000 francs.

L'intention du législateur, en prescrivant la reproduction officielle des débats législatifs, avait été sans aucun doute de mettre un terme aux récits plus ou moins partiaux et sincères qu'en faisaient habituellement les journaux. Mais bientôt les critiques et appréciations auxquelles ces derniers croyaient avoir le droit de se livrer, pour peu qu'elles prissent le caractère de narrations, furent considérées comme une infraction à la loi, et, dix-sept d'entre eux ayant été poursuivis, dix furent condamnés à l'amende de 1,000 francs pour avoir commis la contravention prévue, en faisant passer sous les yeux du lecteur l'énoncé des discours prononcés, l'objet que ces discours traitaient, les amendements qui se succédaient, le sort qu'ils éprouvaient, et en donnant ainsi un résumé complet de la séance. Il y avait eu évidemment abus dans une pareille interprétation de la loi, et une explication de l'article 14 du décret de 1852 devenait indispensable. A cet effet, M. de Janzé proposa d'insérer dans la nouvelle loi sur la presse un article additionnel ainsi conçu :

« Quand un journal aura inséré dans un de ses numéros le compte rendu officiel d'une séance du sénat ou du corps législatif, il sera libre de citer en partie, d'analyser, d'apprécier et de discuter les discours et les incidents de cette séance, sans que cette citation, analyse, appréciation ou discussion, puisse être assimilée à un compte rendu interdit. »

M. de Janzé fit observer qu'en proposant cet amendement il avait la confiance de répondre tout à la fois à la pensée qui avait, en 1852, dirigé le pouvoir souverain, et à l'esprit libéral qui avait dicté le décret du 22 novembre 1860 et le sénatus-consulte du 2 février 1861. En 1852, le pouvoir souverain avait voulu justement mettre un terme à la façon inexacte, souvent satirique et injurieuse, avec laquelle une partie de la presse relatait les débats législatifs; en 1861 et 1862 il avait voulu que le pays fût complètement mis à même de connaître ces débats, et le droit de les apprécier, de les discuter, avait été formellement reconnu par les principaux orateurs du Sénat. L'amendement proposé, maintenant la reproduction officielle, permettait en même temps la discussion et l'appréciation loyales, et il était du droit et du devoir du Corps législatif de faire cesser une équivoque regrettable en insérant cet amendement dans le projet de loi.

M. Thiers prit la parole pour appuyer l'amendement de M. de Janzé.

Messieurs,

Il n'est pas nécessaire de recourir à un long préambule pour vous mettre au fait de la question, que vous connaissez déjà par ce qui a été dit et écrit depuis longtemps. Je demande, en bien peu de mots, à la poser en termes précis, afin que la discussion en devienne plus facile, plus claire et plus concluante.

Je vais donc, avant toutes choses, poser la question elle-même. Vous savez qu'avant l'article 42 de la Constitution il n'y avait pas de compte rendu de nos

séances, c'est-à-dire de compte rendu officiel et obligatoire. Je vais m'expliquer sur ces deux qualifications.

Le compte rendu du *Moniteur* seul faisait foi, non pas en vertu d'une disposition légale, mais en vertu de la coutume. Les journaux puisaient dans les colonnes du *Moniteur*, ou bien avaient recours à leur propre compte rendu, car la plupart d'entre eux possédaient une sténographie. Il est vrai que chacun d'eux, usant de la liberté qui existait alors, reproduisait telle partie de nos séances, négligeait telle autre, et, comme on l'a dit au Sénat, avait toujours beaucoup de place pour ses amis et très peu pour ses adversaires! Le reproche est fondé. Je n'examinerai pas (j'en dirai quelques mots tout à l'heure) si la législation nouvelle est parvenue à faire cesser cet état de choses, si l'article 42 de la Constitution, si le sénatus-consulte du 2 février 1861, ont pleinement atteint le but qu'ils avaient en vue; je laisse cette considération de côté, et j'accepte telle qu'elle est la législation existante. Je n'entends ni la contredire ni la critiquer.

L'article 42 de la Constitution a changé la législation antérieure, et il en a créé une toute nouvelle. Aujourd'hui, en effet, il y a un compte rendu de nos débats qui seul a le caractère officiel, et qui est obligatoire, en ce sens qu'on ne peut nous tenir pour obligés qu'aux paroles qui se trouvent rapportées dans ce compte rendu. Il a encore le caractère obligatoire en ceci que les journaux peuvent bien s'abstenir de l'in-

fait, puisque c'est le décret du 17 février qui seul en a prononcé une, il s'élèverait une autre question constitutionnelle, celle de savoir si le Sénat peut créer une pénalité. Oui, on aurait raison d'élever contre nous cette seconde question; mais, qu'on me permette de le dire, on aurait tristement raison, car on donnerait ouverture au débat le plus sérieux qui se puisse imaginer, celui de savoir si une seule des deux assemblées composant les grands corps de l'État, si une seule peut édicter une peine. Ah! Messieurs, quelle serait notre situation si une seule de ces deux assemblées pouvait créer cette chose si grave, dans une société qui a la prétention d'être libre, et qui, je l'espère, le deviendra véritablement, cette chose si grave qu'on appelle la pénalité, alors qu'elle doit être établie par la loi seule, c'est-à-dire par les deux assemblées à la fois qui composent la représentation nationale! (*Très bien! Très bien! à la gauche de l'orateur.*)

Mais très heureusement (je dis très heureusement, car le jour où cette question s'élèvera sera un jour redoutable, puisque vous serez placés dans cette alternative, ou de laisser créer la pénalité autrement que par une loi, ou de mettre les deux grands corps de l'État en conflit); je dis que très heureusement nous ne sommes pas dans cette alternative, puisque nous nous trouvons en présence, non pas du sénatus-consulte que nous acceptons, mais en présence de l'article 14 du décret de 1852, qui seul est en question, et y est complètement, puisque depuis un mois vous

travaillez à une loi qui en modifie presque tous les articles.

Ainsi le sénatus-consulte qui établit le compte rendu officiel et obligatoire, ce sénatus-consulte n'est pas contesté, il n'est pas contestable. Ce qui est à réformer seulement, c'est l'article 14 du décret de 1852, et vous en avez bien le droit, je le répète, puisque depuis un mois vous n'êtes occupés qu'à le modifier.

Maintenant comment a surgi la difficulté qui attire en ce moment votre attention?

Lorsque le Sénat a décidé qu'il y aurait un compte rendu officiel, lequel devrait être reproduit intégralement ou pas du tout, il a été occupé uniquement de la pensée de faire cesser l'ancien état de choses, qui permettait aux journaux de publier une partie de nos débats en négligeant l'autre; et il n'a pas songé un instant à porter atteinte au droit qui a toujours appartenu à la presse d'apprécier nos travaux en toute liberté. Il n'a pas même eu l'idée de punir soit l'offense à cette assemblée, soit la mauvaise foi dans le compte rendu de ses séances, car il avait été pourvu à ce double objet par la législation antérieure.

Il y avait (et cela a été dit et répété plusieurs fois à la tribune du Sénat), il y avait la loi de 1822, laquelle, article 6, punit les offenses à un ou plusieurs membres de la Chambre, et à la Chambre elle-même; laquelle, article 7, punit l'infidélité des comptes rendus; laquelle enfin, article 15, autorise la Chambre à traduire à sa barre le délinquant, auteur des délits précités. Il

a été bien entendu au Sénat que cette législation qui punit l'offense à un ou à plusieurs membres de l'assemblée, qui punit l'offense à la Chambre elle-même, et qui l'autorise à traduire le délinquant devant elle, que cette législation restait en vigueur. Je vous en montrerai la preuve authentique dans un rapport présenté au Sénat. Cette assemblée n'a voulu que ceci : maintenir entière l'obligation, pour les journaux, quand ils parleraient de nos séances, de les reproduire intégralement, et de le faire de telle façon que le lecteur ne pût être induit en erreur, et confondre une simple appréciation de nos débats avec le compte rendu officiel, seul réputé authentique.

Ainsi, à l'origine, il n'y avait d'autre pensée que d'assurer la reproduction intégrale de nos séances, et l'on s'en rapportait à la législation antérieure pour réprimer les délits qui pourraient être commis contre la dignité soit de l'un d'entre vous, soit de vous tous.

Plus tard, et peu à peu, a surgi la difficulté dont vous êtes aujourd'hui occupés. Voulant se ménager un moyen particulier de répression à l'égard des discussions auxquelles les journaux se livraient à propos de nos travaux, on a usé d'une équivoque, et on leur a dit : En rendant compte des débats des Chambres, vous vous êtes tellement rapprochés d'une narration, au lieu de vous en tenir à une simple critique, que votre compte rendu peut être confondu avec le compte rendu officiel que le Sénat a considéré comme seul

authentique, et vous violez dès lors une disposition constitutionnelle.

Lorsque cette interprétation, fondée sur une véritable équivoque, a commencé à se produire en 1863 par plusieurs articles du *Moniteur*, les journaux ont été alarmés; ils ont réclamé. Il y a eu un communiqué du 12 février 1863, lequel a déclaré que, dans les notes insérées au *Moniteur*, on avait seulement voulu rappeler la législation existante; que la menace qui pouvait y être contenue ne s'adressait, dans tous les cas, qu'aux journaux qui se seraient écartés d'une appréciation *loyale et modérée*.

Ici s'est manifestée évidemment l'intention d'équivoquer, car le Sénat, je le répéterai toujours, n'a voulu ni réprimer les offenses ni réprimer l'intention injurieuse dans le tableau tracé de nos séances, puisque la loi de 1822 l'avait fait avant lui; il a voulu seulement assurer l'intégrale reproduction du compte rendu officiel. (*Assentiment à la gauche de l'orateur.*)

C'est à cette occasion que l'un de nos collègues, qui vient de réclamer tout à l'heure contre le procès-verbal, l'honorable M. Darimon, a adressé une pétition au Sénat. Cette pétition a eu un grand retentissement.

Il y a eu commission nommée, et rapport au Sénat par M. le vicomte de La Guéronnière. Le Sénat a déclaré, en cette occasion, qu'il n'était pas nécessaire d'expliquer de nouveau la Constitution; que le droit

d'appréciation restait entièrement acquis aux journaux, et que ce serait à la jurisprudence à établir dans quel cas la simple appréciation, prenant la forme d'un récit, s'approcherait assez du compte rendu officiel pour qu'il fût supposable qu'on avait voulu tromper les lecteurs en leur présentant la narration d'un journaliste comme le compte rendu officiel lui-même.

Le Sénat a pensé qu'une simple déclaration suffisait. Vous pourriez, en lisant le rapport de M. le vicomte de La Guéronnière, vous assurer qu'il y était expressément fait mention de la loi de 1822, dont je viens de parler, laquelle punit expressément l'offense et la mauvaise foi dans l'appréciation de nos séances, et qu'il était bien entendu que tout ce qui pouvait porter le caractère d'un délit de cette nature resterait puni par cette même loi de 1822, le Sénat ne voulant, je le répète toujours, que maintenir, par l'article 42, l'intégrale reproduction du compte rendu officiel.

C'est en 1863 que cette seconde explication fut donnée devant le Sénat.

Il dépendait du gouvernement et du parquet (je suppose ici que le gouvernement a quelque action sur le parquet), il dépendait du gouvernement et du parquet de laisser peu à peu s'établir l'interprétation franche, claire, qui avait été dans la pensée du Sénat, et de ne pas sévir, à moins que certains journaux n'eussent voulu tromper leurs lecteurs, en les indui-

sant à prendre pour le compte rendu officiel un compte rendu qui aurait été leur ouvrage personnel.

Mais tout à coup, à la fin de 1867 (il y a deux mois environ), dix-sept journaux ont été poursuivis. Dix ont été retenus par l'accusation, et conduits jusqu'au tribunal correctionnel.

Je n'ai pas à rechercher s'il faut nous en prendre à M. le ministre de l'intérieur, à M. le garde des sceaux, ou au parquet lui-même : ce sont là des secrets qui ne nous concernent pas. Toujours est-il qu'un grand nombre de journaux ont été poursuivis, et que dix ont été condamnés. Je ferai passer tout à l'heure sous vos yeux les jugements rendus contre eux, et vous comprendrez dans quelle perplexité d'esprit ont dû tomber les écrivains appelés à exécuter la législation existante.

Les journaux ont été fort alarmés; il y avait de quoi : dix condamnations!... Vous allez voir sur quoi elles reposent... La presse, en cette occasion, a pris le parti de se taire.

M. Granier de Cassagnac. — Je demande la parole.

M. Thiers. — Les uns blâment, les autres approuvent la conduite des journaux en cette circonstance. Je n'ai aucun jugement à porter sur cette conduite ; la presse n'est pas riche en France, et je conçois que les journaux les plus maltraités par le régime financier qui pèse sur eux aient redouté de s'exposer à de nouvelles amendes, lesquelles, en récidive, auraient pu devenir une charge fort lourde.

Mais enfin les journaux se sont tus, et le silence s'est fait autour de nous.

J'avoue que, pour ce qui me concerne, je ne regrette pas ce silence. Je demande pardon de ce qui pourrait ressembler à un détail personnel, mais j'aime mieux être jugé sur mes dicours que sur ce qu'on dit de moi, car je suis beaucoup trop libéral pour la presse qu'on appelle officieuse, point assez pour celle qu'on appelle opposante, et dès lors traité en conséquence par l'une et par l'autre. J'aime donc mieux qu'on me juge sur mes œuvres ; et ainsi ce n'est pas pour moi que je regrette le silence, c'est pour nous, c'est pour notre dignité ! (*Approbation à la gauche de l'orateur.*)

En effet, Messieurs, dans ce lieu où, depuis quarante ans, j'ai l'honneur de porter la parole ; où, depuis trois quarts de siècle, depuis 89, on a tout discuté sans exception ; dans ce lieu où ont été soulevées toutes les questions que l'esprit humain peut rencontrer en allant de l'extrême despotisme à l'extrême liberté, où toutes les formes de gouvernement ont été successivement vantées ou condamnées ; où l'on a traité, non seulement de politique, d'économie sociale, de finances, de morale, de religion, de philosophie, mais de sciences physiques, car j'ai entendu de profondes discussions de ce genre à l'occasion des chemins de fer... ; dans ce lieu où non seulement on s'est entretenu de tout ce qui touche à la politique intérieure, mais de tout ce qui touche à la politique

extérieure, où l'on a posé et quelquefois résolu les plus grandes questions de droit international, où l'on a, pour ainsi dire, appelé à notre barre toutes les nations de l'Europe en pesant leurs intérêts et les nôtres; dans ce lieu où nous avons la prétention de tout discuter, s'élèverait l'interdiction de nous discuter nous-mêmes! Et cette tribune française, dont la voix est si retentissante, qui non seulement a tenu à honneur de faire entendre la vérité à tous les gouvernements, mais de la faire entendre aussi à tous les partis, et qui, en effet, n'a reculé devant aucun de ses devoirs, quoi! cette tribune française commettrait ou semblerait commettre cette inconséquence, de dire : Je parlerai de toutes choses, de tout le monde, mais on ne parlera pas de moi!... (*Très bien! à la gauche de l'orateur.*) Il y aurait là, Messieurs, une inconséquence vraiment cruelle pour notre dignité! Ce n'est ni vous ni moi qui avons voulu la commettre; je le sais; vous n'avez pas soulevé la difficulté, mais il vous appartient de la résoudre, et de faire cesser un état de choses inadmissible dans un pays libre!... (*Marques d'adhésion à la gauche de l'orateur.*)

Je sais que vous avez droit au repos après une discussion aussi longue, et je ne prendrai de vos moments que ce qu'il me sera indispensable de réclamer de votre bienveillance; mais je veux essayer de poser et d'examiner, aussi rapidement que possible, les quatre questions suivantes.

Premièrement, quelle est, dans une constitution

libre, notre situation? Je vais vous montrer en peu de mots, mais décisifs, je l'espère, que nous sommes le pouvoir délibérant, c'est-à-dire discutant, et que la première condition, pour nous, non seulement de principe, mais de dignité, c'est de vouloir être discutés, discutés sans mesure.

Secondement, quelle a été l'intention vraie de la législation existante? Ce que j'ai déjà dit la rend presque suffisamment claire; mais je citerai les textes eux-mêmes, et je vous ferai voir que la législation n'a voulu autre chose qu'assurer l'intégralité et l'authenticité du compte rendu officiel de nos débats!

Troisièmement, comment est née cette équivoque au moyen de laquelle on rend toute appréciation de nos débats actuellement impossible? Il sera facile de vous le montrer en mettant sous vos yeux les jugements rendus par les tribunaux, et de vous convaincre que, si l'on persiste, il sera dorénavant tout à fait interdit à la presse de s'occuper de ce qui se passe dans cette enceinte.

Quatrièmement enfin, comment sortir de l'embarras où nous sommes placés? Le pouvons-nous légalement, constitutionnellement? Je le crois, et j'ajoute que c'est facile en modifiant l'article 14 du décret de 1852, qui régit la presse aujourd'hui.

Permettez-moi d'abord quelques mots sur la première des quatre questions que je viens de poser. Quel est notre rôle constitutionnel? quels devoirs nous impose-t-il?

Dans un pays libre, ou qui tend à le devenir, qui en a le droit, qui en a la juste prétention, et j'ajouterai la juste espérance, dans un pays libre, Messieurs, c'est dans cette enceinte que se préparent les résolutions nationales, ou, pour parler plus exactement, les volontés nationales, et j'exposerai comment tout à l'heure. Il ne faut pas toujours croire que, parce qu'il existe une assemblée délibérante, un pays soit nécessairement libre. Non; je n'aurais qu'à vous rappeler le Corps législatif du premier Empire, réduit à assister à ces guerres déplorables d'Espagne, de Russie, à y assister la douleur dans l'âme, l'humiliation sur le front, voyant, sans pouvoir l'arrêter, la France marcher à sa perte, ne pouvant plus user de la faculté de voter les hommes et l'impôt, qui avait été transférée au Sénat, et, quand enfin l'abîme lui apparaissait tout ouvert, et qu'à cet affreux spectacle il poussait un cri de désespoir, brisé et condamné au silence!

Rien de semblable aujourd'hui, je le reconnais; mais c'est bien la preuve que la présence d'une assemblée n'implique pas forcément la liberté. La liberté existe lorsque la nation, je l'ai dit bien des fois, lorsque la nation se gouverne elle-même, et d'après sa seule volonté. (*Approbation à la gauche de l'orateur.*)

Quel est donc notre rôle ici? Notre rôle, c'est d'être les instruments au moyen desquels cette volonté se forme et se proclame.

Mais la nation, Messieurs, n'est pas un individu qu'on puisse aller chercher dans un palais, et avec lequel un simple entretien suffise pour obtenir l'expression de sa volonté. Oh! il en était ainsi du temps où Louis XIV pouvait dire : « L'État, c'est moi! » et où, dans un tête-à-tête avec M. de Colbert ou avec M. de Louvois, la volonté royale se prononçait.

Certes, quand Louis XIV écoutait ces deux grands hommes, surtout M. de Colbert, on était fondé à dire que la nation avait parlé, car c'était le bons sens de la nation elle-même qui s'était manifesté dans leurs sages conseils.

Mais la nation, Messieurs, n'est pas un individu qui réside dans un palais. La nation, c'est un être collectif; la nation, elle est partout, dans les palais et dans les chaumières, et il faut aller la chercher partout où elle est.

Comment dès lors peut-on arriver à connaître sa volonté? Uniquement en consultant les mille manifestations par lesquelles il lui est donné de se révéler.

La volonté nationale se prépare d'abord dans les discussions infinies de la presse.

On m'a fait dire que la presse était la voix de la nation. On aurait dû compléter la citation, car ce qui rend surtout une citation inexacte, c'est de la laisser incomplète. J'ai dit, et je maintiens que la presse devenait la voix de la nation lorsque toutes les opinions étaient représentées; lorsque toutes les parties de la nation, sans exception, avaient pu se faire en-

tendre. Et, de même qu'un d'entre nous n'est pas l'assemblée, de même que nous ne devenons l'assemblée que lorsque tous ont parlé, lorsque tous ont voté, de même c'est lorsque tous les organes de l'opinion publique ont pu s'exprimer, qu'on est fondé à dire que la presse est l'écho de l'opinion nationale. (*Autour de l'orateur. — Très bien! Très bien!*)

M. Thiers. — Eh bien, la volonté de la nation se prépare d'abord dans cet échange d'idées qui s'opère par la presse. Puis, au sein des collèges électoraux, elle commence à prendre la forme d'une volonté, car il y a quelque chose qui tient du commandement dans le choix qu'on fait de nous; et enfin elle s'achève ici, lorsque, avec les représentants du gouvernement, les principaux membres de cette assemblée ont, dans une délibération solennelle, arrêté des résolutions que le gouvernement est ensuite chargé d'exécuter, avec la latitude qu'on doit toujours lui laisser dans la gestion des grandes affaires d'État.

Ainsi notre rôle à nous, c'est, en passant par tous les degrés que je viens d'indiquer, de formuler ici la volonté nationale; voilà, dis-je, notre rôle! (*Très bien!*)

Et cela, Messieurs, vous le voyez, se fait publiquement!

M. Glais-Bizoin. — C'est cela! Très bien!

M. Thiers. — Cela se fait publiquement, par le concert de toutes les intelligences, de toutes les volontés, et après des délibérations solennelles entre vous et les représentants du gouvernement. Ce qui se passe ici

est donc, dans l'existence nationale, ce qu'il y a de plus grave, de plus grand, de plus capable d'entraîner des conséquences décisives pour les destinées du pays. (*Assentiment sur un grand nombre de bancs.*)

Je sais bien que certains esprits se croient pratiques et profonds lorsqu'ils disent : Que peut être une politique faite ainsi au grand jour?... Eh bien, j'en demande pardon à ces esprits, cette politique faite au grand jour est justement la meilleure et la plus sage de toutes. Qu'est-ce qui constitue, en effet, une véritable politique? C'est la justesse et la suite dans les vues. Les nations, Messieurs, voient plus juste dans leurs intérêts que n'importe quel chef qui puisse les gouverner (*très bien! à la gauche de l'orateur*), et, en outre, elles sont plus constantes dans leurs vues qu'aucun chef que ce soit. (*Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.*)

On peut trouver quelquefois à la tête d'un État (rarement sans doute, car le génie politique ne se rencontre pas souvent), on peut trouver un profond politique; mais, même chez les plus habiles politiques, on aperçoit presque toujours la trace des passions et du caprice individuel. Et puis un habile politique ne vit que ce que vit un homme; les nations, au contraire, outre qu'elles se trompent rarement sur leurs intérêts, ont de plus, ont seules la persévérance et la durée!

Je ne citerai que deux gouvernements, les deux plus grands qui aient existé sur la terre, tous les deux rangés parmi ceux qui ont arrêté leurs résolutions par

les moyens publics que je viens d'indiquer, et ces gouvernements, c'est le gouvernement du sénat romain, c'est celui du parlement britannique. Il n'y a rien eu de plus grand sur la terre comme suite, profondeur, justesse de vues, et, vous le savez tous, ces deux gouvernements ont été de ceux qui arrêtaient leurs résolutions par le concert des volontés, c'est-à-dire au sein de la plus vaste publicité imaginable.

Et dans le gouvernement britannique notamment il y a une chose à remarquer, c'est qu'il y a eu un temps où cette suite, cette justesse dans les desseins, ne se remarquaient pas en Angleterre plus qu'ailleurs; car, sous Henri VIII, sous Élisabeth, sous Jacques Ier, sous Charles Ier, sous Charles II, sous Jacques II, la nation n'était pas consultée, elle n'avait pas d'influence, et l'histoire a signalé toutes les inégalités, toutes les traces de la passion et du caprice individuels sous ces divers règnes. Mais, à partir de 1688, depuis que le parlement anglais a pris une position définitive, et je dirai invincible dans la constitution britannique, on pourrait chercher une faute commise dans la conduite des affaires d'Angleterre, et l'on aurait de la peine à la trouver. (*Mouvement en sens divers.*)

M. le comte de La Tour. — Et l'Irlande?

M. Thiers. — Et l'Irlande, me dit-on!

Voix diverses. — Ne répondez pas! — Continuez, cela vaudra mieux.

M. Thiers. — Et l'Irlande? Est-ce qu'une politique, quelle qu'elle soit, peut faire disparaître toutes les

difficultés existantes au sein d'une nation, provenant tantôt des incompatibilités nationales, tantôt de l'inégale répartition de la richesse? Ce n'est pas de cela d'ailleurs qu'il s'agit : je parle de cette sagesse des desseins dans la politique extérieure, qui fait la grandeur des nations, je ne parle pas d'autre chose, et je soutiens que, dans cette politique du parlement d'Angleterre, se rapportant aux destinées de la nation, à sa grandeur, il serait difficile de signaler une faute essentielle. (*Rumeurs diverses.*)

Je soutiens donc que ceux qui prétendent que la politique faite publiquement est une mauvaise politique, que ceux-là se trompent; je soutiens qu'ils ne connaissent pas leur temps, qui rend la politique publique inévitable, et qu'ils ne connaissent pas les temps passés, qui prouvent qu'elle est aussi la meilleure. (*Très bien! à la gauche de l'orateur.*)

Ainsi, en formulant ses volontés par ce concert de toutes les pensées, une nation sacrifie uniquement le secret qui n'est qu'une illusion. En effet, que les nations soient gouvernées par les princes les plus dissimulés, on sait toujours ce qu'elles veulent (*très bien! à la gauche de l'orateur*); qu'elles aient à leur tête l'homme le plus profond, il est toujours deviné par quelqu'un d'aussi clairvoyant que lui dans les autres cabinets. La pensée d'une nation, on la connaît toujours. Est-ce que vous ne savez pas tous, est-ce que tout le monde ne sait pas quelle est la pensée de la Russie, quelle est la pensée de l'Autriche?

M. LE COMTE DE LA TOUR. — Je demande la parole.

M. THIERS. — La pensée de la Prusse, la pensée de l'Angleterre?... On connaît toujours inévitablement, je le répète, la pensée des nations. Mais voici ce qu'on peut ignorer, ce qu'il faut qu'on ignore, et ce qu'on parvient à cacher, si le gouvernement est habile, c'est le secret dans l'exécution des desseins d'une grande puissance. Il ne faut pas, en effet, dire le secret de ses négociations, il ne faut pas dire le secret de ses préparatifs militaires, si l'on en fait!...

M. BELMONTET. — Très bien!

M. THIERS. — Oui, dans tout ce qui est exécution, le secret est possible, et, si un gouvernement est habile, il sait le garder. Mais, dans la formation des volontés nationales, il n'y a pas de secret possible, et, quand une nation renonce au secret, elle renonce à un secret qui n'en est pas un, car il est celui de tout le monde.

Aussi, s'il faut la publicité dans le sein d'une assemblée qui représente un grand pays, il en est autrement dans le sein du gouvernement lui-même. Dans le gouvernement j'admets le secret, et chez cette Angleterre si libre, les ministres sortis des flancs de la majorité, qui sont, on peut le dire, ses enfants, car elle les a produits, et, après les avoir produits, elle les porte au pouvoir, elle les y maintient, ces ministres, devenus les chefs de l'État, ont des secrets pour cette majorité à laquelle ils doivent tout. Oui, ils en ont pour elle; ils ne lui disent les détails d'une négocia-

tion que lorsque cette négociation est mûre; ils ne lui disent les préparatifs qu'ils ont faits pour une grande expédition, que lorsque cette expédition est terminée, ou que l'étendue de ces préparatifs les a révélés au monde, et cette majorité leur pardonne un mystère qui ne cache pas une trahison des intentions du pays. Elle sait très bien que ce mystère n'est que momentané, et qu'il devra se découvrir plus tard, lorsqu'on viendra expliquer les résultats des œuvres accomplies. Ainsi, je le répète, dans le gouvernement, il peut y avoir des secrets; mais ici, parmi vous, tout doit être public, tout doit être discuté. (*Approbation à la gauche de l'orateur.*)

Ce n'est pas tout. Outre qu'ici tout doit être publiquement discuté, tout se fait aussi par des hommes essentiellement discutables. Si vous avez, par exemple, ce qu'on appelle un gouvernement constitutionnel (et je suis charmé d'avoir vu ce mot employé hier par un personnage aussi considérable que M. le ministre d'État), si vous avez une monarchie constitutionnelle, vraiment constitutionnelle, non pas en paroles, mais en fait, le chef de l'État doit être hors du débat, et, s'il n'y est pas, par je ne sais quelle étrangeté de la Constitution, c'est à nous, par notre respect, à le mettre hors du débat (*très bien! très bien!*), et à préparer ainsi l'un des perfectionnements de cette Constitution qu'on a heureusement appelée perfectible. (*Très bien!*)

Ainsi, Messieurs, dans le gouvernement tout n'est

pas discutable; le chef de l'État notamment ne doit pas l'être; mais ses ministres doivent l'être, je l'ai dit et je le répéterai toujours, ils doivent l'être sans mesure. Oui, l'œuvre qui nous occupe ici est une œuvre accomplie par la discussion, accomplie par des hommes tous discutables sans mesure; et je demande quels sont ceux d'entre nous, ministres ou députés, qu'on voudrait couvrir d'une sauvegarde, qu'on prétendrait soustraire à la discussion? Aucun assurément.

Et, dès lors, à quel titre réclamerions-nous une protection quelconque contre la presse? (*Très bien! Très bien! à la gauche de l'orateur.*)

A aucun titre on ne pourrait la justifier, ni en droit ni en fait. Messieurs, je veux abréger le plus possible cette partie de la question; mais elle est essentielle, car il faut établir les principes de la matière, les établir d'une manière incontestable.

Et maintenant ce pouvoir énorme de formuler les volontés du pays, ce pouvoir énorme, n'aurait-il donc rien pour le contenir?

Mais, Messieurs, ce serait, pardonnez-moi le mot, une monstruosité, qu'un tel pouvoir sans aucun frein! (*Nouvelle approbation à la gauche de l'orateur.*)

Aussi les Anglais, lorsqu'ils ont prononcé ce mot d'*omnipotence parlementaire*, en ont été pour ainsi dire effrayés eux-mêmes. Il n'y a pas un publiciste anglais qui n'ait étudié cette question de l'omnipotence parlementaire, et qui n'ait cherché un frein à cette prodigieuse puissance.

On n'en a trouvé qu'un seul, parce qu'il n'y en a qu'un d'imaginable, et ce frein le voici.

Cette omnipotence parlementaire, quelle prétention a-t-elle? Elle a la prétention d'être fondée sur l'opinion du pays.

Et quel adversaire, dès lors, pouvez-vous lui opposer, qui soit assez grand, assez digne d'elle? Un seul, c'est l'opinion publique elle-même qu'elle prétend représenter. (*Très bien! Très bien! à la gauche de l'orateur.*)

Le parlement dit : Je suis l'opinion du pays. A cette prétention il n'y a qu'une réponse à faire, c'est de le mettre en présence de cette opinion elle-même, et de voir s'il est bien elle en effet. Cette réponse, je le répète, est la seule légitime, la seule conséquente, la seule efficace à lui adresser.

Vous savez, Messieurs, quelles sont les conditions véritables du gouvernement constitutionnel. La majorité désigne au souverain les hommes de sa confiance, de manière que la majorité a tout dans ses mains, car c'est elle qui délibère, et c'est elle, en outre, qui désigne les ministres aux choix du souverain.

Je le sais, il reste l'autre Chambre, que je n'entends pas amoindrir le moins du monde (et lorsqu'on voudra, chez nous, attribuer au Sénat le rôle vrai qu'il doit avoir dans une monarchie constitutionnelle, quand on le voudra, ce n'est pas moi qui ferai objection); mais enfin on sait que la Chambre haute en Angleterre n'est qu'un frein bien insuffisant. Il n'y a en effet

qu'un frein véritablement efficace, c'est l'opinion publique, l'opinion publique exprimée hardiment par les mille voix de la presse. A ce corps qui dit : Je suis l'opinion, il n'y a qu'une réponse à faire : Eh bien, que l'opinion prononce, et infirme ou confirme votre dire. C'est là le seul frein, il n'y en a pas d'autres.

Mais, ajoute-t-on, est-ce que la presse représente véritablement l'opinion publique?

Messieurs, je sais tout ce qu'on peut dire de la presse; si je l'avais ignoré, on me l'aurait bien appris depuis six semaines!... (*On rit.*) Mais, Messieurs, il faut prendre les choses comme elles sont.

Certainement un seul parti, s'exprimant par ses journaux, serait bien arrogant s'il prétendait être l'opinion véritable. Mais, comme je vous le faisais remarquer tout à l'heure, lorsqu'il existe une liberté sérieuse, l'ensemble des opinions exprimées par la presse finit par être l'opinion elle-même.

Sans doute il y a dans son langage des exagérations, des exagérations manifestes; mais savez-vous quand? C'est lorsqu'au lieu de prendre, à l'égard de la presse de tous les partis, ce que j'appellerai une attitude calme et digne, on prend avec elle une attitude hostile. On l'irrite ainsi, et alors commencent les exagérations. Mais, même à travers les exagérations les plus grandes, je soutiens qu'avec le discernement de l'homme d'État, on parvient toujours à découvrir l'opinion véritable.

Aujourd'hui, il n'est pas un homme public, digne

du titre d'homme d'État, qui ne consulte la presse de tous les pays pour savoir quelles sont, au juste, les dispositions morales de ces divers pays. Certes, la presse d'Autriche, la presse de Prusse, sont bien jeunes l'une et l'autre, et néanmoins, pour tout homme politique ayant quelque clairvoyance, il est déjà facile de lire l'opinion des peuples de Prusse et d'Autriche dans leurs journaux, quoique devenus libres depuis si peu d'années.

Il y a même des pays où la presse, sans être libre, ne laisse pas que d'être très significative, et j'en citerai un dont le nom étonnera peut-être, la Russie. La presse n'y est pas libre encore, elle commence néanmoins à avoir la parole, et tous les esprits observateurs ont été frappés d'un phénomène qui s'y passe. Le gouvernement est parfaitement sage, discret, mesuré, sincère même dans son langage, et pourtant, si vous n'entendez que le gouvernement, vous ne saurez pas la vérité tout entière. Déjà il s'est formé en Russie une presse, à la tête de laquelle est un écrivain considérable, qui a pris une position très grande parmi ses compatriotes; c'est le rédacteur de la *Gazette de Moscou*, lequel exprime les passions de la Russie, tandis que le gouvernement n'en exprime que la politique; et, en n'écoutant que l'une des deux voix, on ne saurait que la moitié de la vérité.

Ainsi je persiste dans cette manière de penser, qui est, à mon sens, la seule pratique; j'y persiste, et je soutiens que la presse, acceptée pour ce qu'elle est,

point irritée par un système irritant, livrée à elle-même, en accordant du reste les précautions légales que je ne refuserai jamais à aucun gouvernement, la presse, considérée dans son ensemble, en ayant soin de mettre de côté quelques exagérations inévitables, la presse, dis-je, représente le véritable sentiment du pays. (*Très bien! à la gauche de l'orateur.*)

Eh bien, pour vous, Messieurs, qui êtes les agents de l'opinion publique, qui venez ici formuler ses décisions, qui les convertissez en volontés nationales, pour vous, il n'y a qu'un juge, il n'y en a qu'un de vrai, c'est l'opinion publique elle-même, et il faut qu'elle s'exprime librement sur vous par toutes les voix de la presse!

Voilà, Messieurs, suivant moi, les véritables principes sur ce grave sujet. Votre œuvre est une œuvre publique, faite publiquement, comme je le disais tout à l'heure, faite par la discussion, par des hommes tous essentiellement discutables, et ce serait la plus étrange et la plus révoltante des inconséquences que de déclarer à la presse qu'elle ne parlera pas de vous, qu'elle ne vous discutera pas! Vous êtes la discussion, vous devez être discutés.

Tels sont les vrais principes, et je vous demande pardon de les avoir exposés si longuement, mais, comme c'est sur ces principes que doivent reposer les résolutions que nous avons à prendre aujourd'hui, il m'a semblé utile de les exposer complètement. (*Très bien! Très bien! sur plusieurs bancs.*)

Je passe à la deuxième question : quelle est la législation à l'égard du sujet qui nous occupe?

Après avoir lu, Messieurs, les textes eux-mêmes, il me semble incontestable que le Sénat n'a voulu qu'une chose : assurer, comme je l'ai déjà dit, la reproduction authentique et intégrale de notre compte rendu. A-t-il atteint son but? C'est une autre question. Son but était indiqué avec la plus grande clarté: c'était qu'on ne mît pas sous les yeux des lecteurs une partie de nos débats en supprimant l'autre. En effet, il est bien vrai qu'avant l'article 42 de la Constitution, et avant le sénatus-consulte du 2 février 1861, les journaux ne donnaient à leurs lecteurs que les discours conformes aux opinions dont ils avaient entrepris la défense. C'est à cela qu'on a voulu porter remède. Je respecte les intentions, mais je ne crois pas qu'on ait mieux atteint qu'autrefois le but qu'on se proposait, et cela par les raisons qui suivent.

Il est bien vrai qu'autrefois le commun des lecteurs n'avait sous les yeux que les discours conformes à l'opinion du journal, et ne prenait aucune connaissance des autres. Eh bien, quelque chose de tout à fait semblable arrive aujourd'hui même. Le compte rendu officiel de nos séances est très long, et chaque lecteur choisit dans le compte rendu, trop long pour lui, les discours qui répondent à sa manière de voir; de sorte que, en réalité, le but qu'on avait en vue n'a pas été atteint.

Mais alors, me dira-t-on, comment peut se former l'opinion du pays? Elle se forme par les hommes sérieux. Dans tous les partis il y a en effet des hommes sérieux. Ces hommes lisent complètement le compte rendu officiel ; ils connaissent ainsi les opinions des uns et celles des autres. Savez-vous ce que ces mêmes hommes faisaient autrefois? Après avoir choisi dans un journal l'opinion qui était conforme à la leur, ils allaient chercher dans un autre l'opinion contraire ; ils entendaient ainsi les deux parties, et la vérité se faisait jour, car dans tous les temps la vérité arrive à se répandre. (*Très bien! à la gauche de l'orateur.*)

Toutefois j'accepte, comme je vous l'ai dit, la législation telle qu'elle existe. Mais a-t-elle voulu autre chose qu'assurer l'authenticité et l'intégrale reproduction du compte rendu officiel?

A cet égard, je n'aurai qu'à vous lire les paroles de M. Troplong, rapporteur du sénatus-consulte du 2 février ; les voici.

« Quant aux journaux autres que le *Moniteur*, rien ne les oblige à insérer dans leurs colonnes la sténographie du journal officiel. Mais, s'ils se décident à l'insertion, le projet établit que cette insertion se fera *in extenso*. La raison en est palpable. Le but du projet est de présenter au public un miroir fidèle de la politique délibérante. Il veut se placer dans le vrai. Or il ne s'y placerait un instant que pour en sortir aussitôt, si l'on autorisait des retranchements

arbitraires qui tronqueraient la discussion. Le gouvernement n'en a pas le droit. Il serait étrange que les journaux en eussent le privilège. »

Telle est la pensée vraie du sénatus-consulte, et ce qui le prouve, c'est ce qui eut lieu à l'égard d'un amendement proposé par l'honorable M. Bonjean.

M. Bonjean proposa au Sénat un amendement qui avait pour but de déclarer formellement qu'on pourrait discuter librement ce qui se serait passé dans chacune des deux Chambres, après qu'on aurait inséré dans son intégralité le compte rendu officiel.

Le Sénat repoussa l'amendement. Par quel motif? Par celui-ci, c'est que cela n'était pas nécessaire à dire; c'est que le droit d'appréciation de nos débats restait entier, et qu'on n'avait pas besoin d'y ajouter par un article de loi; c'est qu'il fallait laisser aux tribunaux le jugement des cas où, au lieu d'une simple appréciation, on aurait présenté aux lecteurs un compte rendu frauduleux, et destiné à remplacer auprès d'eux le compte rendu officiel, réputé le seul authentique et digne de foi.

C'est cette intention de tromper le lecteur qu'on a voulu frapper, et l'honorable M. de Royer, l'un des présidents du Sénat, et l'un des hommes les plus considérables de ce corps, s'exprimait à cet égard de la manière la plus formelle. Je ne vous citerai pas le texte de son discours, ce serait inutile, mais je me bornerai à affirmer que le droit de discusion y était sauvegardé avec le plus grand soin.

Lorsque, plus tard, le *Moniteur* alarma les journaux par ses prétentions, assez artificieusement exprimées, comme je vous le rappelais tout à l'heure, et que la liberté de discussion parut menacée, il y eut une pétition adressée au Sénat. La question y fut agitée de nouveau; M. le vicomte de La Guéronnière, rapporteur, déclara qu'on s'était entendu avec les ministres, qu'ils avaient comparu devant la commission, qu'au sein de cette commission ils avaient formellement reconnu le droit de discussion, en laissant aux tribunaux le soin de décider si les journaux avaient dépassé la limite prescrite, et si, en se livrant à l'appréciation des débats des Chambres, ils avaient voulu tromper le lecteur, et lui faire prendre pour le vrai compte rendu officiel un tableau de nos débats tracé de fantaisie.

Si le gouvernement avait voulu s'en tenir à cette interprétation de la pensée du Sénat, je crois qu'il n'y aurait pas eu de difficulté; mais, comme je viens de vous le rappeler, dix-sept journaux ont été saisis à la fois, et dix ont été condamnés.

Or, Messieurs, vous allez voir quel usage on a fait de l'équivoque dans laquelle on s'était efforcé de se maintenir, et il faut que je vous cite ici les jugements eux-mêmes; non pas que je veuille manquer au respect dû à la force de la chose jugée; non, Messieurs; j'userai seulement d'un droit dont on use devant les tribunaux, du droit de discuter devant la cour d'appel un jugement du tribunal de première instance, de

discuter devant la cour de cassation un arrêt de la cour d'appel. Et j'userai aussi d'un droit plus élevé, celui du législateur lui-même.

Le législateur en effet a le devoir de faire sortir la vérité de toutes choses, et, par suite, il a le droit de la chercher partout, même dans un jugement.

D'ailleurs, quand on change une loi, il faut se servir des décisions des tribunaux pour montrer l'usage qu'on a fait de cette loi, pour montrer en quoi l'usage en a été mauvais, en quoi il faut la réformer.

Je vous demande donc la permission de citer le texte même des jugements rendus, et vous verrez s'il est possible qu'on se livre à une appréciation quelconque de nos débats, après les décisions dont je vais vous faire connaître les termes authentiques.

Tous ces jugements sans exception (il y en a dix) visent l'article 42 de la Constitution et le sénatus-consulte du 2 février 1861, lesquels, *combinés*, autorisent, dit la sixième chambre, à punir l'appréciation que les journaux ont faite de nos débats, quand cette appréciation se rapproche d'un compte rendu.

Eh bien, Messieurs, écoutez ceci!

Voici le jugement rendu contre le journal *le Glaneur :*

« Attendu que l'auteur de l'article du journal *le Glaneur*, en rendant compte des débats du Corps législatif depuis le 10 décembre jusqu'à la clôture de la discussion générale de la loi sur l'armée, en faisant passer sous les yeux du lecteur et dans leur ordre

chronologique l'énoncé des discours prononcés, l'objet qu'ils ont traité et l'effet qu'ils ont produit sur l'assemblée, a commis la contravention prévue... Le condamne à 1,000 francs d'amende. »

Ainsi, pour avoir suivi l'ordre chronologique, pour avoir énoncé l'objet de la discussion, pour avoir fait connaître l'effet des discours sur l'assemblée, on est coupable d'avoir fait un compte rendu, et puni de 1,000 francs d'amende!

M. Ernest Picard. — C'est humiliant pour le pays!

M. Thiers. — Voici maintenant le jugement prononcé contre le journal *la France*, qui assurément n'est point un journal inquiétant. Il est écrit avec beaucoup d'esprit, mais certainement il ne vous cause aucune alarme.

« Attendu que l'auteur de l'article du journal *la France*, en rendant compte des débats du Corps législatif dans la séance qu'il indique, en faisant passer sous les yeux du lecteur l'énoncé des discours prononcés, l'ordre dans lequel ils se sont produits et l'objet qu'ils ont traité, et en donnant ainsi un résumé complet de la séance... a commis la contravention prévue... Le condamne à 1,000 francs d'amende. »

Ainsi avoir suivi l'ordre chronologique est un délit! Faudrait-il donc, pour n'avoir pas trop approché du compte rendu, faudrait-il avoir interverti l'ordre des faits?... Avoir énoncé l'objet dont il s'agissait est aussi un délit!... Mais comment voulez-vous qu'on n'énonce pas cet objet? Comment voulez-

vous qu'on ne dise pas qu'il s'agit de la loi sur la presse au lieu de la loi sur l'armée?...

Mentionner l'impression produite par ces discours sur l'assemblée est encore une faute impardonnable! Mais comment voulez-vous qu'on ne parle pas de l'impression produite sur vos esprits?... La première des choses dont on doit faire part au lecteur, n'est-ce pas l'effet produit sur vous, Messieurs, sur vous qui écoutez, qui discutez, et qui décidez du sort de la discussion?

Je poursuis, et voici un autre jugement bien aussi remarquable :

« Attendu que l'auteur de l'article du journal *l'Intérêt public*, en rendant compte des débats du Corps législatif dans la séance qu'il indique, en faisant passer sous les yeux du lecteur... (*Interruption.*)

Messieurs, toute la question est dans ces jugements. (*Parlez! Parlez!*)

« ...En faisant passer sous les yeux du lecteur, dans un cadre dont il trace les limites, l'énoncé des discours prononcés, l'objet qu'ils traitent, les amendements qui se succèdent et le sort qu'ils éprouvent,... a commis la contravention prévue... Le condamne à 1,000 francs d'amende. » (*Rires ironiques et exclamations à la gauche de l'orateur.*)

M. le Président Jérôme David. — Je ferai remarquer à M. Thiers qu'il semble critiquer des jugements rendus par les tribunaux; si c'était sa pensée, je lui ferais

observer qu'il n'y a personne en France qui soit placé à des hauteurs assez élevées pour ne pas s'incliner devant la justice du pays. (*Vive approbation sur un grand nombre de bancs.*)

M. Thiers. — Assurément!

M. le Président Jérôme David. — M. Thiers comprendra mon observation.

M. Thiers. — Oui! oui! Monsieur le Président.

M. Émile Ollivier. — Il faut respecter la justice; mais on peut la discuter.

Voix diverses. — Oui! oui! — Parlez! Parlez! Monsieur Thiers!

M. Thiers. — J'aurai toujours la plus grande déférence pour le siège que vous occupez, Monsieur le Président, et pour votre personne. Aussi j'accepte l'observation que vous avez le droit de me faire; mais vous voudrez bien écouter la réponse.

J'ai dit que j'usais ici d'un droit; mais, avant de rétablir ce droit méconnu, je déclare que j'ai pour la magistrature qui a prononcé ces jugements le plus parfait respect; ce ne sont pas ses jugements que je critique, c'est la position dans laquelle on l'a placée...

Voix diverses. — C'est cela! — Très bien!

M. Thiers. — .....position qui ne lui permettait pas de rendre d'autres décisions que celles qu'elle a rendues. Mais maintenant, après cette explication qui, je pense, suffira, M. le Président me permettra de rétablir mon droit, qui est le droit de tout le monde ici. En appel on a le droit de discuter tous les juge-

ments ; on les discute sans ménagement, toujours sauf le respect dû à la justice.

Devant la cour de cassation, on discute également les arrêts des cours d'appel.

Et puis il y a au-dessus du droit de ceux qui sollicitent la réformation des jugements mal rendus, il y a le droit plus élevé du législateur... (*Oui! Oui! Très bien! Très bien! sur plusieurs bancs. — Rumeurs sur quelques autres.*)

M. Pouyer-Quertier. — Très bien! Très bien! Parlez, Monsieur Thiers!

M. Thiers. — Le droit du législateur, dis-je, lequel repose sur son devoir, et c'est la meilleure base du droit. Le devoir du législateur, c'est de chercher la vérité partout, et, quand il réforme les lois, la plupart du temps il puise ses motifs dans les jugements rendus par les tribunaux ; par conséquent son droit est incontestable et je le maintiens. Je le maintiens, non pas pour moi seulement, mais pour tous. (*Très bien! Très bien! à la gauche de l'orateur.*) Et je dirai encore que ce n'est pas le tribunal que je blâme, mais la situation qu'on lui a faite, et que je m'applique surtout à faire ressortir.

Ainsi, vous le voyez, les motifs des trois premiers jugements, c'est d'avoir suivi l'ordre chronologique, c'est d'avoir rendu l'impression produite sur la Chambre par les discours prononcés, c'est d'avoir fait connaître le sort des amendements mis en délibération.

Maintenant voyons le suivant, celui qui a été prononcé contre le *Journal de Paris:*

« Attendu que l'auteur de l'article du *Journal de Paris*, en rendant compte des débats du Corps législatif, dans la séance dont il donne la date, en faisant connaître qu'il arrive à la partie du discours de M. Gressier qui a ému la Chambre, qui a provoqué plusieurs interruptions sur les bancs de la gauche, du centre gauche et même de la majorité, et qui enfin a décidé M. Rouher à rompre le silence ; qu'il accentue son compte rendu en décrivant l'incident, en citant textuellement une partie du discours de M. Gressier et en déclarant l'effet produit par ce discours sur l'Assemblée,... a commis la contravention prévue... Le condamne (comme les autres) à 1,000 francs d'amende ! »

Mais, Messieurs, dans l'appréciation même la plus succincte et la plus générale, quoi de plus naturel que de dire que le discours qu'on a entendu a eu assez de puissance pour provoquer M. le ministre d'État, lequel se réserve, et avec raison ne se montre que dans les grandes occasions... (*on rit.*), pour le provoquer à prendre la parole ?... Je vous le demande, Messieurs, y a-t-il appréciation possible sans l'énumération de ces diverses circonstances ?...

Vient ensuite le jugement qui a été rendu contre *l'Union :*

« Attendu que l'auteur de l'article du journal *l'Union*, en rendant compte des débats du Corps légis-

latif, dans la séance qu'il date, en faisant passer sous les yeux du lecteur le tableau de ce qui s'est produit à la Chambre, tableau qu'il termine en écrivant que tout à coup la clôture est venue faire tomber le rideau; qu'en décrivant à son gré un incident où il fait intervenir le rapporteur de la commission, en citant textuellement une partie de son discours, a commis la contravention prévue... Le condamne encore à 1,000 francs. »

Mais voici un jugement, Messieurs, qui vous paraîtra encore plus singulier; c'est celui qui a été rendu contre le *Journal des Débats :*

« Attendu que l'auteur de l'article, en rendant compte des débats du Corps législatif, dans la séance qu'il indique, en faisant connaître que le débat entre M. le ministre de la guerre, le rapporteur de la commission et M. Segris a été des plus animés, et en analysant à son gré le discours prononcé par le ministre, a commis la contravention prévue... Le condamne à 1,000 francs d'amende. »

S. Exc. M. Baroche, *garde des sceaux, ministre de la justice.* — « En analysant à son gré le discours du ministre!... » C'est bien là le caractère d'un compte rendu. (*Exclamations sur divers bancs du côté gauche.*)

M. Glais-Bizoin. — Il fallait prendre vos ordres!

M. Jules Favre. — Il faut apprécier à votre gré! C'est l'amendement de M. Mathieu!

M. Thiers. — Je suis charmé de l'interruption de M. le garde des sceaux; ce que je désirais c'était

de provoquer la clarté, et la voilà qui commence !... (*Mouvements divers.*)

Messieurs, je n'ai plus que deux jugements à faire connaître, et je reviendrai ensuite à l'interruption de M. le garde des sceaux.

Les deux derniers jugements que j'ai à citer sont ceux qui concernent *le Siècle* et *l'Opinion nationale*.

En voici les motifs, d'abord pour *le Siècle :*

« Attendu que l'auteur, en rendant compte des débats du Corps législatif pendant la séance qu'il date, en faisant connaître l'impression produite sur les membres de l'Assemblée par les discours de M. Jérôme David et l'argumentation de M. Magnin... a commis la contravention prévue... Le condamne à 1,000 fr. d'amende. »

Maintenant, pour *l'Opinion nationale,* voici les motifs :

« Attendu que l'auteur de l'article du journal *l'Opinion nationale,* en rendant compte des débats du Corps législatif, pendant la séance qu'il date, en faisant connaître l'impression produite sur les membres de l'assemblée par le discours de M. Jérôme David... a commis la contravention prévue... Le condamne à 1,000 francs d'amende. »

Tel est le texte de ces jugements.

M. le garde des sceaux vient de m'interrompre pour me dire que ce sont là des comptes rendus.

Ah ! voilà la clarté tant désirée !

Comment! vous appelez cela des comptes rendus! C'est cela que vous voulez punir! Vous persistez dans cette jurisprudence!...

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Certainement.

M. THIERS. — Je suis charmé que vous l'ayez déclaré : la Chambre en vous entendant verra qu'il faut qu'elle prononce.

M. LE GARDE DES SCEAUX. — La cour d'appel aussi prononcera.

M. THIERS. — Permettez-moi, Messieurs, d'analyser les points principaux de ces jugements.

Si l'on a daté la séance, si l'on a suivi l'ordre chronologique, si l'on a fait connaître l'objet de la discussion, si l'on a indiqué qu'il s'agissait de la loi de la presse et non de la loi de l'armée, si l'on a signalé l'impression produite par les discours prononcés, si l'on a rapporté incidemment que tel discours a été assez puissant pour provoquer l'intervention de M. le ministre d'État, si l'on a mentionné le rejet des amendements discutés, si l'on a rappelé que le débat a été très animé entre M. le ministre de la guerre et M. Segris, si l'on a fait part au public qu'un discours de M. Jérôme David, je demande pardon à l'honorable président de le citer, mais il figure dans le jugement, si l'on a dit qu'un discours de M. Jérôme David et un discours de M. Magnin ont produit une sensation très vive sur la Chambre, on s'est rendu coupable de compte rendu!...

Eh bien, Messieurs, si j'osais vous adresser une

interpellation, je vous ferais le défi d'écrire une appréciation quelconque de nos débats sans mentionner à peu près toutes ces circonstances. (*Rires approbatifs sur divers bancs.*)

Quand je vous fais ce défi, Dieu me garde de commettre une inconvenance; mais, si vous me l'adressiez à moi, je me déclarerais vaincu.

Vous savez quelle est ma profession : je suis membre de l'Académie française pour avoir composé un grand nombre de volumes d'histoire. Quelle que soit la valeur de ces volumes, peut-être voudrez-vous bien reconnaître que j'ai quelque pratique de ce genre de littérature. Eh bien, si l'on me disait : Vous mettrez de côté le genre narratif, vous vous bornerez au genre critique, j'avoue que j'éprouverais un certain embarras pour me conformer à cette prescription, car, dans un récit, quelque général qu'il soit, quelque peu détaillé qu'il soit, quelque voisin qu'il paraisse de ce qu'on appelle les considérations générales, les deux genres narratif et critique se mêlent tellement ensemble, que, pour ma part, je m'aperçois à peine que de l'un je passe à l'autre, et que je le fais sans m'en douter, comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir.

Quoi qu'il en soit en ce qui me concerne, veuillez me dire, Messieurs, comment vous pourriez écrire une appréciation sans lui donner une base, et s'il peut y avoir une autre base à cette appréciation que les faits eux-mêmes? Qu'on les narre succinctement, soit; mais

enfin il faut bien les rappeler. Eh! quoi? pour éviter toute ressemblance avec un compte rendu, vous voulez qu'on intervertisse l'ordre chronologique? Qu'on mêle ensemble et sans ordre de date tous les faits? Qu'on ne rapporte pas l'impression que les discours ont produite sur les membres de cette assemblée, tandis que c'est cette impression même qu'il importe le plus de noter, puisqu'elle est, la plupart du temps, la cause des résultats obtenus? Eh! quoi? vous voulez qu'on ne mentionne ni le rejet ni l'adoption des amendements mis en discussion? Vous voulez qu'on ne remarque pas qu'une discussion s'est parfois terminée trop brusquement par la clôture? Mais ce sont là justement les circonstances les plus importantes pour l'exacte appréciation de nos discussions, et je défie qui que ce soit de hasarder une appréciation dans de pareilles conditions, car à toute appréciation il faut, je le répète, une base, et cette base ce sont les faits qu'on apprécie. Il faut donc qu'on expose ces faits, succinctement, je le veux bien, mais enfin il faut qu'on les expose. (*Assentiment sur divers bancs.*)

Eh bien, si c'est tout cela que vous voulez empêcher (et je suis autorisé à le croire d'après l'interruption de M. le garde des sceaux), si c'est tout cela que vous voulez empêcher, je n'hésite pas à le déclarer, la discussion de nos débats par la presse est impossible, parce qu'il n'est pas un écrivain, quelque sincère qu'il soit, qui puisse se promettre de ne pas devenir cou-

pable aux yeux des tribunaux auxquels vous avez proposé un tel problème à résoudre.

M. LE DUC DE MARMIER. — Le gouvernement n'est pas si rigoureux à l'égard de la presse officielle.

M. THIERS. — Actuellement, je maintiens... (*Bruit.*)

Messieurs, il faut que vous m'accordiez encore quelques instants; je vais avoir bientôt fini... (*Parlez! Parlez!*)

La question, Messieurs, peut se résumer tout entière dans les quelques mots que voici. Il n'y a de punissable, d'après la législation existante sincèrement interprétée, que la fraude que voudrait commettre un écrivain, s'il avait l'intention de donner à ses lecteurs un article d'appréciation pour le compte rendu officiel lui-même; mais, quand vous ne pouvez pas imaginer que l'écrivain ait voulu faire une pareille illusion à ses lecteurs, c'est-à-dire présenter une simple appréciation comme le compte rendu authentique, vous ne sauriez le considérer comme coupable, et, dans ce cas, il est impossible de maintenir la jurisprudence que vous essayez d'introduire.

Si vous y persistez, oh! alors, c'est pour la Chambre une raison souveraine d'adopter l'amendement que je soutiens ici, quoique je n'en sois pas l'auteur. Oui, Messieurs, si vous voulez que les lecteurs des journaux ne puissent pas s'y tromper, et ne puissent pas prendre un des articles dont il s'agit pour le compte rendu officiel, vous avez raison; mais je dis que, dans la situation, une semblable méprise est impossible.

Et, en effet, voyez de quelle façon commence le compte rendu officiel de nos débats! Voyez s'il est possible de confondre les appréciations qui sont, en général, contenues dans ce qu'on appelle *l'article Paris,* avec votre compte rendu authentique! Vous pouvez les prendre tous, et, dans le nombre, en choisir un au hasard, le suivant par exemple :

« CORPS LÉGISLATIF.

COMPTE RENDU ANALYTIQUE.

Séance du lundi 17 février 1868.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. SCHNEIDER.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 15 février, lu par M. Mège, l'un des secrétaires, est adopté. »

Puis :

« RAPPORTS. — DEMANDE D'INTERPELLATION. DEMANDES DE CONGÉS, ETC. »

Je vous prie de me dire si, lorsque les comptes rendus officiels commencent de cette manière, il est possible de les confondre avec les articles dans lesquels les journaux apprécient et discutent nos séances. Cela n'est vraiment pas soutenable! Il n'y a de punissable que l'illusion qu'on voudrait faire aux lecteurs, et le législateur n'a pu évidemment vouloir punir autre chose. Mais, si vous entendez vous servir de la ressemblance plus ou moins fondée qu'on pour-

rait apercevoir entre un article de journal et le compte rendu officiel, pour vous venger d'une appréciation qui vous déplairait, alors apparaît l'équivoque à mauvaise intention, dont je me plains, et qui fausse la législation. S'il y a mauvaise foi dans l'appréciation de nos séances, s'il y a outrage, vous avez la loi de 1822, adressez-vous à elle; mais, s'il n'y a pas d'outrage, s'il n'y a pas de mauvaise foi dans le tableau tracé, si l'on n'a pas voulu le présenter au lecteur comme le compte rendu officiel, vous êtes obligés de le souffrir, et les quelques détails qu'aurait donnés l'auteur de l'appréciation ne vous autoriseraient pas à la considérer comme une infraction à l'article 42 de la Constitution. (*Approbation sur divers bancs.*)

Maintenant j'arrive à la dernière question, et je la traiterai en deux mots.

Avant d'aborder ce point, je vous prie de bien tenir compte de la remarque que j'ai faite en commençant. Il ne s'agit pas de réformer le sénatus-consulte; non, nous le prenons comme article de la Constitution, et nous n'avons pas la pensée de toucher à des articles de la Constitution. Nous ne prétendons pas qu'il faille supprimer le compte rendu officiel, nous l'admettons et nous le reconnaissons comme imposé par la législation constitutionnelle; nous disons seulement qu'il faut expliquer l'article 14 du décret de 1852 sur la presse, de manière qu'on ne puisse pas, d'une appréciation qui pourrait se rapprocher d'un compte rendu, faire un délit punissable.

Voilà toute la difficulté existant entre nous et nos contradicteurs. Comment pouvons-nous en sortir?

Est-ce qu'une explication de MM. les ministres suffirait? Oh! si cette explication est telle que M. le garde des sceaux vient de nous la faire entrevoir, en vous disant que les articles dont j'ai lu la condamnation sont des comptes rendus, oh! si MM. les ministres s'en expliquent de la sorte, je suis convaincu que la Chambre ne se contentera pas d'une telle solution. Mais l'explication de MM. les ministres serait complètement satisfaisante, que je soutiendrais encore qu'une telle explication n'est pas le but que la Chambre doit se proposer et doit vouloir atteindre.

Nous ne sommes pas en présence d'un tribunal devant lequel on s'attache à fixer la jurisprudence, nous sommes devant le législateur. Devant un tribunal, que fait-on? Le législateur est absent; ne l'ayant pas à côté de soi, on cherche sa pensée, on tâche de la découvrir, faute de pouvoir la lui demander à lui-même. Lorsqu'on l'a découverte, ou qu'on croit l'avoir découverte, on tâche de l'appliquer aux choses elles-mêmes, et, si elle s'y adapte, si les choses se trouvent bien réglées par l'application qui leur est faite de la pensée supposée du législateur, alors on dit que la jurisprudence est fixée; tous les tribunaux s'y conforment, et elle devient la règle définitivement consacrée. Mais, je le répète, c'est devant un tribunal, c'est lorsque le législateur est absent, et qu'on est réduit à le deviner, qu'on procède de la sorte.

Ici, au contraire, vous êtes non seulement devant le législateur, mais vous êtes le législateur lui-même; et le législateur procéderait comme procède le juge qui cherche la pensée d'où la loi est sortie! Non, Messieurs, le législateur n'a pas à chercher sa propre pensée; sa pensée est en lui. S'il n'avait pas cette pensée, que serait-il? Un législateur en défaillance! Quoi! le législateur n'aurait pas de pensée sur un sujet si grave! Vous ne sauriez pas ce que vous devez vouloir!

Ce n'est pas admissible. Vous avez une pensée; et, dès que vous avez une pensée, il faut l'énoncer. Le législateur ne peut pas vouloir tendre des pièges aux justiciables. Vous avez une pensée, et, si vous avez une pensée arrêtée, comme je n'en doute pas, il faut la faire connaître hautement. Ce n'est pas par une interprétation de messieurs les ministres, interprétation plus ou moins élastique, plus ou moins ferme et durable, que vous devez faire sentir votre autorité; car enfin la parole d'un ministre mérite l'éternité, sans doute, mais elle n'est pas l'éternité elle-même. (*On rit.*) Un ministre a donné une explication, un autre ministre en donnera plus tard une toute contraire. Ce n'est pas une parole de ministre qui peut suffire à la situation, il faut un texte de loi émané directement de vous, de vous surtout, qui êtes la seule autorité compétente.

Le législateur ne peut pas être ce sphinx antique qui proposait des questions à ceux qu'il avait su at-

tirer à lui, et qu'il dévorait quand ils n'avaient pu trouver le mot de l'énigme. Non! ce n'est pas le rôle du législateur; le législateur doit avoir une pensée et avoir le courage de la dire. (*Très bien! Très bien! à la gauche de l'orateur.*)

Vous ne pouvez pas vouloir, Messieurs, que la situation reste telle qu'elle est aujourd'hui; autrement vous prolongeriez un état de choses qui a rendu inévitables les jugements que je viens de vous rappeler.

Et, en effet, ces explications ont été données plusieurs fois; elles ont été données lorsqu'on a fait le sénatus-consulte du 2 février 1861, qui n'a été que le complément de l'article 42 de la Constitution. Elles ont été données complètes alors. On a dit que l'exigence toute nouvelle qu'on manifestait d'un compte rendu officiel et intégralement inséré dans les journaux n'était pas exclusive de la liberté de discussion. Et, malgré cette déclaration, vous voyez ce qui est arrivé.

L'honorable M. Darimon a provoqué plus tard une nouvelle explication devant le Sénat. On a accordé devant le Sénat que la prescription du compte rendu officiel n'excluait pas la liberté de discussion. On l'a dit très formellement; et malgré cela, vous le voyez, les tribunaux ont rendu les jugements dont je vous ai donné connaissance.

Eh bien, quand MM. les ministres viendront répéter ce qu'on a dit déjà deux fois au Sénat, ce qu'on a dit dans *le Moniteur* une quantité de fois, quand ils viendront répéter toutes ces explications, les juge-

ments cités n'en seront pas moins toujours à craindre. On ne peut pas rester dans cette situation. L'amendement qu'on vous apporte y pourvoit, et je demande la permission de le lire. Il est conçu en ces termes :

« Quand un journal aura inséré dans l'un de ses numéros le compte rendu officiel d'une séance du Sénat ou du Corps législatif, il sera libre de citer en partie, d'analyser, d'apprécier et de discuter les discours et les incidents de cette séance, sans que cette citation, analyse, appréciation ou discussion, puisse être assimilée à un compte rendu interdit. »

Eh bien, je dis que ce texte si simple, ajouté à l'article 14 de la loi de 1852, terminera une incertitude que vous ne pouvez pas prolonger plus longtemps, car les explications de MM. les ministres, fussent-elles cent fois plus satisfaisantes que celle qui a échappé tout à l'heure à M. le garde des sceaux, ne pourraient pas certainement suffire. Il faut que votre résolution intervienne, il faut que le législateur parle, parce que vous n'êtes pas un tribunal qui cherche la pensée du législateur, vous êtes ce législateur lui-même, qui, sur chaque sujet, a sa pensée et doit la produire sans ambages et sans hésitation.

Et maintenant, Messieurs, permettez-moi, en finissant, quelques simples réflexions. Vous avez voulu, par la loi que vous discutez, couvrir le pouvoir, je le comprends, et, bien que je ne partage pas votre opinion sur les moyens par vous employés, je comprends cette intention de votre part, et je la respecte profondé-

ment. Mais, à mon avis, souffrez que je vous le dise, ce n'est pas ainsi qu'il aurait fallu procéder.

Je reviens en peu de mots à une idée que je vous ai présentée une première fois lorsque j'ai parlé dans la discussion générale sur le grave sujet de la liberté de la presse. Selon moi, il faudrait une loi très simple; il faudrait, par quelques articles bien courts, bien précis, bien clairs, qui, j'en suis convaincu, ne pourraient pas donner lieu à équivoque, garantir ce qui, dans toute société, doit être garanti, d'abord l'homme privé à condition qu'il ne se mêle pas des affaires publiques, puis le chef de l'État, si la Constitution l'a déclaré irresponsable en déclarant ses ministres responsables, enfin quelques principes de morale universelle reconnus par tous les peuples. Il ne faudrait pas beaucoup d'articles pour assurer un tel résultat, et la pleine exécution de ces articles serait presque infaillible, tant on pourrait leur donner de clarté. Mais, cela fait, il faut, à l'égard des actes du gouvernement, il faut liberté entière, car, en cette matière, le vrai principe, celui qui est admis dans tous les pays du monde aujourd'hui, excepté toutefois chez nous, le vrai principe, c'est que la discussion, quand on l'a une fois accordée, ne saurait être limitée; c'est qu'en déterminer le plus ou le moins est absolument impossible. Il n'y a pas de loi qui puisse y parvenir, et, quand vous dites : On discutera les actes du gouvernement, mais sans chercher *à exciter au mépris ou à la haine du gouvernement,* vous voulez l'impossible, et vous faites une loi

arbitraire comme la limite même que vous prétendez assigner à la liberté d'écrire. (*Interruptions diverses.*)

Quand vous dites aux journaux : Vous parlerez de tout, vous ferez connaître tous les faits, mais, prenez garde, s'il y en a un de faux, vous serez punis! Quand vous leur dites encore : Vous pourrez vous livrer à l'appréciation des débats des Chambres, mais, si cette appréciation, à quelque degré que ce soit, pour avoir cité une date, pour avoir suivi l'ordre chronologique, pour avoir fait connaître l'effet produit par un discours, peut approcher du compte rendu, vous serez condamnés à de grosses amendes; si vous dites cela, vous placez les journaux dans le pire des arbitraires!

Messieurs, je respecte la Chambre et ses intentions; mais vous devez respecter aussi le sentiment de la minorité et me pardonner de vous l'exposer franchement. Certainement la loi que vous faites est un progrès par rapport à ce qui existait, car ce qui existait était le despotisme pur. On disait aux journaux : Vous ne paraîtrez que si cela me plaît, et, après avoir paru, vous n'écrirez que ce qui me plaira! Voilà quel était le régime discrétionnaire. Vous entrez dans une voie nouvelle, mais votre loi laisse encore la presse livrée à l'arbitraire le plus complet. En effet, on ne peut discuter les actes du gouvernement, quelque graves qu'ils soient, qu'en veillant bien aux sentiments qu'on inspirera aux lecteurs; on ne peut alléguer des faits que lorsqu'on aura la certitude absolue qu'ils sont tous vrais; on ne peut apprécier vos débats

qu'avec la crainte et le danger presque certain d'approcher du compte rendu officiel ; c'est là, permettez-moi de le dire, l'impossibilité absolue de discussion, et il eût fallu, au moins, avec des délits si vaguement définis, instituer une juridiction impartiale (je n'attaque pas la magistrature, Dieu m'en garde!), une juridiction qui ne fût ni dépendante ni suspecte de l'être!

Mais il fallait encore davantage. Il fallait non seulement des délits bien définis, non seulement une juridiction qu'on ne pût suspecter, même quand elle serait très honnête, il fallait encore, permettez-moi d'ajouter ce dernier mot, il fallait élever la presse au lieu de l'abaisser. (*Très bien! à la gauche de l'orateur.*)

Soyez convaincus en effet que, lorsqu'on s'obstine à mal penser des gens, on les fait non pas meilleurs, mais plus mauvais qu'ils ne sont. Les hommes, en général, s'appliquent à justifier l'opinion qu'on a conçue d'eux, et dès lors il est plus sage de la leur manifester bonne que mauvaise.

Pour élever la presse, il serait sage d'abord de n'en pas parler aussi mal que vous le faites, et ensuite d'employer un moyen qui est dans vos mains, et que vous emploierez, je l'espère, c'est de lui laisser son aisance. Soyez sûrs qu'une presse qui ne serait pas aussi appauvrie par le timbre que celle qui existe aujourd'hui, qu'une presse dont la situation matérielle n'aurait pas été autant abaissée que l'est celle de la presse française, serait plus modérée et plus équitable.

Ce ne sont pas les grands journaux qui sont diffamateurs, ce sont les petits. Des hommes de talent, placés dans une aisance méritée, se garderaient bien de diffamer la société dans laquelle ils seraient fiers et impatients d'être admis. Élevez donc la presse en lui laissant ses moyens de remunération légitime.

Et puis, comme je vous le disais tout à l'heure, prenez à son égard une attitude pacifique. La presse, j'en conviens, est un personnage irascible; mais, devant un personnage irascible, il faut être calme et ne pas être irrité soi-même. Ce n'est que par ce procédé qu'on est arrivé, en Angleterre et en Belgique, à l'état de repos dans lequel on vit par rapport à la presse.

Ainsi peu de délits et qu'ils soient clairement définis, une juridiction qu'on ne puisse suspecter, une presse relevée au lieu d'être abaissée, traitée en amie plutôt qu'en ennemie, tels sont les seuls moyens de triompher de ses mauvais penchants, et soyez convaincus que je vous donne là les conseils de l'expérience et de la véritable sagesse politique.

Enfin je n'ai plus qu'un mot à ajouter.

Vous avez voulu couvrir le gouvernement; c'est votre intention, je la conçois et je l'admets. Je regrette seulement les moyens que vous employez; je comprends néanmoins et je respecte vos motifs, mais il ne s'agit plus cette fois de couvrir le gouvernement, il s'agit de vous couvrir vous-mêmes, vous seuls, et, pour ce cas, j'en appelle à votre dignité! Je vous répéterai ce que je disais en commençant : Quoi! cette

tribune française, si retentissante, si fière, si justement fière, qui a dit la vérité à tous les gouvernements, à tous les partis, cette tribune, Messieurs, pourrait être accusée, en parlant de toutes choses et de tout le monde, de vouloir qu'on ne parlât pas d'elle! Ce serait impossible; vous ne lui donnerez pas des apparences si indignes d'elle et de nous!

(*Vives marques d'approbation sur les bancs à la gauche de l'orateur et sur plusieurs autres.*)

L'amendement Martel fut rejeté par 193 voix contre 44.

CCI

DISCOURS

SUR

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

(RÉPLIQUE A M. BAROCHE)

PRONONCÉ LE 22 FÉVRIER 1868

AU CORPS LÉGISLATIF

Dans la séance du 22, M. Rouher prit la parole pour combattre l'amendement Janzé. Il rappela que, lors de la discussion du sénatus-consulte du 2 février 1861 au Sénat, M. Bonjean avait proposé un amendement à peu près conforme à celui présenté par M. de Janzé. Cet amendement n'avait pas été accepté, et les motifs de ce refus se trouvaient exposés dans le rapport fait alors par M. Troplong. Le sénatus-consulte proposé, y était-il dit, n'avait d'autre objet que de tracer les règles du compte rendu, et d'avance il était impossible de donner une définition légale qui pût suffisamment préciser la limite entre le compte rendu et la discussion. Il n'y avait, en effet, rien de si facile que de faire dégénérer la discussion en compte rendu : il suffisait de quelques artifices de rédaction et de quelques couleurs habiles. Tout devait donc être subordonné aux circonstances, et les appréciations devaient être laissées dans le domaine du juge ou de l'administration. Les raisons invoquées par M. Troplong, ajoutait M. Rouher, n'avaient pas perdu de leur force. La con-

stitution n'avait pas voulu qu'à côté du compte rendu officiel il y eût un second compte rendu, dans la crainte que de l'usage on passât à l'abus, de l'abus à l'incrimination, de l'incrimination au travestissement odieux ; la prescription devait demeurer entière. Mais cette prescription n'empêchait pas la discussion. Le droit de discussion était absolu ; chaque jour il était largement exercé, et le ministre concluait au rejet de l'amendement Janzé.

M. Guéroult, qui le remplaça à la tribune, donna lecture, pour démontrer la nécessité de cet amendement, d'un article du journal *l'Opinion nationale* condamné à 1,000 francs d'amende pour avoir publié un article où étaient discutés d'une façon très succincte trois discours de MM. Jules Simon, Latour-Dumoulin et Jérôme David, sur le recrutement de l'armée. M. Baroche, ministre de la justice, ayant fait observer que cet article contenant une analyse des trois discours prononcés constituait un véritable compte rendu, et que, dès lors, la peine avait justement été appliquée, M. Thiers prit la parole et prononça le discours suivant.

Messieurs,

Je m'étais permis, avec le consentement de M. Guéroult, d'adresser une question à MM. les ministres. Cette question, je puis la reproduire, car on n'y a pas répondu ; et, pour tout le monde, non seulement pour ceux qui écrivent, mais pour nous qui sommes partie importante au débat, pour les tribunaux, pour la jurisprudence qui doit tenir grand

compte de la pensée du législateur, pour tous enfin, il serait bon qu'on nous expliquât comment on peut apprécier une séance législative, c'est-à-dire la discuter, sans faire ces choses-ci : sans dire quel est le jour où la discussion a eu lieu, quel est l'objet dont on a parlé, quels sont les orateurs qui se sont succédé, dans quel ordre ils se sont succédé, ce qu'ils ont dit, quel effet ils ont produit, quels incidents ils ont amenés?

Un membre. — On peut discuter sans cela!

M. Thiers. — On le peut, dites-vous. Eh bien, cherchez toutes les manières de faire un exposé quelconque, narratif ou critique, et je vous défie d'échapper aux conditions d'une œuvre pareille! Si vous voulez faire un exposé purement narratif, vous ne donnerez que les faits très sèchement; si vous voulez discuter, si vous voulez vous livrer à une appréciation, vous présenterez un exposé plus général : mais adoptez la forme la plus générale que vous voudrez, je vous défie, même en vous réduisant à une pure appréciation, de ne pas mentionner le jour de la séance, de ne pas observer le même ordre que celui de la discussion dont vous cherchez à donner une idée, de ne pas analyser les discours, de ne pas parler de l'effet qu'ils ont produit, des incidents qu'ils ont provoqués, et de ne pas annoncer si les amendements en discussion ont été adoptés ou rejetés.

Or c'est uniquement pour des manquements de ce genre que dix-sept journaux ont été poursuivis.

Si l'on ne s'explique pas sur la difficulté si simple que je signale ici, on laissera les tribunaux, les journaux, le Corps législatif, le pays tout entier, dans l'incertitude la plus grande, dans une incertitude intolérable, car elle porte sur l'un des points les plus essentiels de la législation pénale de la presse. Tant qu'on n'éclaircira pas le doute qu'on semble s'étudier à maintenir, je n'hésite pas à le dire, on met la loi dans son tort envers ceux qui pourront être condamnés, car une loi doit avant tout être claire, et celle-ci l'est si peu qu'elle est inexécutable comme loi pénale. MM. les ministres ne répondront pas ou répondront mal, j'ose l'affirmer... (*murmures*), oui, répondront mal, parce qu'il y a quelqu'un qui est plus puissant que tout le monde, c'est le bon sens; et ce que je soutiens ici a tellement pour soi la clarté saisissante du bon sens, que je défie d'y opposer quelque chose de spécieux. On peut murmurer, mais on ne peut pas répondre à des questions comme celles que je viens de poser.

Maintenant je vais, en très peu de mots, ramener la question constitutionnelle et la question simplement légale à leurs véritables termes.

D'abord, la question constitutionnelle s'élèverait si nous contestions à un degré quelconque l'article 42 de la Constitution et le sénatus-consulte du 2 février; or nous ne les contestons à aucun degré.

Voici à quoi se rapportent ces deux textes si souvent allégués.

Il n'y avait pas, avant l'article 42, avant le sénatus-consulte du 2 février 1861, il n'y avait pas de compte rendu officiel, authentique, obligatoire, obligatoire en ce sens que, lorsqu'on veut l'insérer dans un journal, il faut l'insérer tout entier. Aujourd'hui le compte rendu officiel existe, et il faut le reproduire intégralement. Telle est présentement la prescription constitutionnelle. Nous l'admettons, nous ne la contestons pas. A-t-elle produit son effet? Je vous prouverai dans un moment que non. Mais elle existe, et je reconnais le pouvoir constituant du Sénat qui l'a décrétée. Seulement, à côté de ce pouvoir du Sénat que nous reconnaissons dans toute son étendue, il y a le pouvoir du Corps législatif, qui est, de par la Constitution, le seul auteur possible de la loi. Vous ne pouvez pas le nier, et il ne faut pas plus méconnaître le pouvoir législatif de cette Assemblée que le pouvoir constituant du Sénat; et je me suis montré hier assez éloigné moi-même de braver un conflit entre les deux grands pouvoirs de l'État pour n'être pas suspect de vouloir vous pousser à ce conflit. Mais actuellement ce conflit n'est à craindre à aucun degré.

Vous nous disiez tout à l'heure, en cherchant à éveiller dans le sein de cette Chambre l'appréhension d'un conflit, vous nous disiez : Mais quel intérêt si grand avez-vous donc à faire résoudre cette question? Je vais répondre en vous adressant une question à mon tour. Pourquoi avez-vous fait la loi sur la presse? Quel intérêt vous poussait à la faire? Quel intérêt vous

poussait à toucher à une matière aussi grave et aussi délicate?

Ah! quel est ce grand intérêt? Je le sais. C'est le mouvement des esprits, non seulement en France, mais en Europe, mais dans les deux mondes! (*Exclamations en sens divers.*) Oui, c'est ce puissant mouvement des esprits, devant lequel vous faites fléchir le langage que vous teniez il y a deux ans, il y a quatre ans, alors que vous nous appeliez des insensés!

M. LE MINISTRE D'ETAT. — Je demande la parole.

M. THIERS. — Vous nous appeliez des insensés, parce que nous vous demandions quelques-unes des choses que vous nous apportez aujourd'hui! Et aujourd'hui, c'est ce mouvement plus grand que vous, plus grand que nous, plus grand que tous les pouvoirs, c'est ce mouvement de l'esprit humain qui domine tous les gouvernements, depuis Saint-Pétersbourg jusqu'à Madrid... (*Vive approbation autour de l'orateur*), c'est ce mouvement auquel vous avez cédé, et c'est lui qui vous a obligés vous-mêmes à apporter cette loi de la presse.

Qu'est-ce donc que cette loi? Ce n'est pas moins que la limite posée entre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas, lorsqu'on discute quotidiennement les affaires d'un grand pays. Et vous regardez cela comme un intérêt médiocre! Et vous trouvez que c'est un intérêt médiocre que celui de régler comment on rendra compte des séances de la Chambre des députés et du Sénat! Messieurs, c'est tout simplement la moitié

de la loi qui vous occupe. Il s'agit en effet, dans toute loi sur la presse, il s'agit de deux choses : de la discussion des actes du gouvernement d'abord, de la discussion des actes des corps délibérants ensuite.

Voilà les deux objets qu'il s'agit de régler dans une loi pareille, et il est urgent de le faire, car elle est égale l'importance de savoir comment on pourra discuter les actes du pouvoir exécutif, et comment on pourra discuter ceux des corps délibérants. Eh bien, c'est la seconde de ces deux parties de la loi qui est ici en discussion. Il y a là un intérêt immense, un intérêt aussi grand que votre loi, et votre loi est aussi grande, non par l'excellence de ses dispositions, mais par son objet, que tout ce qu'on peut traiter de plus grand dans un pays libre. Voilà le motif qui nous porte à insister.

Maintenant que je vous ai dit ce motif, je reviens à la question constitutionnelle, et je dis : Heurtons-nous le pouvoir du Sénat? Non! Le Sénat a fait ce qu'il pouvait faire ; au delà, il aurait excédé ses attributions et aurait attenté aux nôtres.

Le Sénat a pu décider, s'il l'a cru nécessaire au bon ordre de l'État, qu'il y aurait un compte rendu officiel de nos séances, compte rendu qu'on serait obligé d'insérer en entier dans les journaux.

Mais la pénalité en cas de contravention, il n'appartenait qu'au pouvoir législatif de la prononcer, et ce n'est pas seulement dans ce cas-ci, c'est dans tous les cas que la même question se rencontrerait.

Il faut, dit-on, une sanction à l'égard de la règle posée par le Sénat!... Mais, lorsque le Sénat ou tout pouvoir constituant quelconque met au jour une constitution, est-ce qu'il applique immédiatement une pénalité à l'appui? Jamais. Et cependant tous les articles d'une constitution ont besoin de sanction, car tous les articles d'une constitution doivent être respectés, et la violation doit en être punie! Avez-vous vu néanmoins le Sénat inscrire une pénalité à la suite de chacun des articles de la Constitution impériale? Non! il ne l'a pas fait, il n'a pas pu le faire. Il a compris avec un sens remarquable, avec une retenue méritoire, dans une position qui est presque l'omnipotence, il a compris où il devait s'arrêter. Qui est-ce qui peut créer un délit dans l'État? Nous seuls; nous seuls, comme législateurs, avons le droit de créer un délit, d'y attacher une peine; nous seuls avons le droit de dire quel est l'acte, dans la société, qui est coupable ou ne l'est pas. Eh bien, l'article 14 du décret de 1852 déclare qu'il peut y avoir un délit à l'occasion du compte rendu officiel de nos séances; il dit où commence, où finit ce délit, et en fixe ainsi les limites. Or ces limites, nous pouvons les avancer ou les reculer, les déplacer en un mot, et ce n'est que cela que nous demandons.

Mais vous nous objectez que le Sénat a examiné l'amendement de M. Bonjean, et que cet amendement placé sous ses yeux était tel que, par une sorte d'acte d'intuition, il avait pu y entrevoir l'amendement de

M. de Janzé, et avait par avance repoussé le second en refusant le premier. (*M. le ministre d'État fait un signe de dénégation.*)

Vous avez dit cela, je vous en demande pardon, et, si vous le niiez, vous commettriez une erreur matérielle que je pourrais confondre, *le Moniteur* à la main.

Le Sénat a parfaitement distingué, et en cela vous avez raison, le compte rendu coupable,... le mot compte rendu n'est pas le mot juste, c'est l'appréciation coupable que je veux dire... Le Sénat a parfaitement distingué l'appréciation coupable punie par la loi de 1822, du compte rendu officiel que l'article 42 de la Constitution a seul en vue. (*Rumeurs diverses.*)

M. LE MINISTRE D'ÉTAT. — Jamais le Sénat n'a parlé d'appréciation coupable. Il n'a parlé que de comptes rendus.... (*Exclamations sur quelques bancs du côté gauche.*)

M. THIERS. — Alors que signifiait ce que vous nous avez dit, il y a quelques instants?

Vous nous avez dit... (*Nouvelle interruption.*) Pardon, Monsieur le ministre, je crois que c'est par inadvertance que vous m'arrêtez, car je ne fais que rendre par un mot la pensée que vous avez tout à l'heure exprimée à cette tribune, et qui se trouvait reproduite d'ailleurs dans une de vos citations, citation dans laquelle étaient rappelés ces comptes rendus des temps passés, dont il a été si souvent parlé ici, et que nous

voyons du reste reparaître aujourd'hui, ce qui prouve que votre législation n'y a pas fait grand'chose.

Eh bien, le Sénat, faisant allusion à ces comptes rendus d'autrefois, si blâmés, si blâmables, les a caractérisés longuement, tandis que moi je me borne à les désigner par un mot, et, après les avoir qualifiés sévèrement, il a reconnu lui-même que ce n'était pas à lui à les punir puisqu'ils ont été punis par la loi de 1822.

Et voici d'ailleurs le rapport de M. de La Guéronnière, que je tiens en ce moment à la main. Que dit ce rapport ? Il a été composé sous les yeux de M. Troplong, en commission du Sénat et en collaboration avec MM. les ministres présents à cette réunion. Eh bien, M. de La Guéronnière, rapporteur de la commission, dit : « Le gouvernement a les moyens de se défendre ; il les a dans les lois existantes, notamment dans la loi de 1822, et il est décidé à s'en servir. »

M. de La Guéronnière parle ensuite de ces comptes rendus d'autrefois dont on s'est beaucoup entretenu ici, et qui étaient réellement fort condamnables, et il indique positivement la loi de 1822 comme étant le moyen sur lequel on compte pour s'en garantir. Et, en effet, l'honorable vicomte de La Guéronnière, expliquant avec une clarté parfaite la situation, ajoute : « La liberté elle-même a subi l'expiation de ces comptes rendus dangereux et coupables ; mais, nous pouvons nous rassurer, le gouvernement est assez fort pour prévenir de pareils excès. Indépendamment du décret du

17 février, il a dans les mains la loi de 1822 : l'article 6 punit de peines sévères l'outrage fait à un ou à plusieurs membres des deux Chambres ; l'article 7 de la même loi punit également l'infidélité, la mauvaise foi des comptes rendus, etc. ; » M. le vicomte de La Guéronnière énumère ainsi toutes les ressources contenues dans cette loi. C'est donc à cette loi que la pensée du Sénat se rapportait, c'est dans cette loi qu'on avait confiance pour réprimer les appréciations injurieuses, et l'on ne songeait nullement à se servir contre elles de l'article 42 de la Constitution, destiné exclusivement à assurer l'intégrale reproduction du compte rendu officiel. Or, cela est si vrai, qu'immédiatement après avoir cité la loi de 1822, M. de La Guéronnière ajoutait : « Et maintenant, puisque les outrages et les offenses dont les corps de l'État peuvent être l'objet sont punis par la loi de 1822, nous pouvons, en toute confiance, accorder la pleine liberté de discussion. »

Messieurs, il est trop tard, je suis trop fatigué, et vous l'êtes trop vous-mêmes, pour que je lise tout le rapport ; mais j'affirme en toute sincérité que la pensée de ce rapport est celle-ci : Oui ! les offenses, les peintures injurieuses, tracées de mauvaise foi, continueront d'être réprimées par la loi de 1822 ; mais en ce moment nous n'avons qu'un but, c'est d'assurer l'existence, la reproduction intégrale d'un compte rendu officiel, réputé seul authentique, et nous n'interdisons qu'une chose, c'est l'illusion qu'on voudrait faire aux lecteurs en leur donnant, comme ce compte

rendu officiel, un compte rendu de fantaisie, imaginé par le journaliste, sous prétexte d'exposer les séances du Corps législatif. Nous n'interdisons qu'une chose, ce sont les comptes rendus autres que le compte rendu officiel que les journaux doivent insérer en entier.

Voilà, Messieurs, la vraie pensée du Sénat, et il n'est pas dès lors exact de dire que le Sénat a voulu, par son sénatus-consulte, punir les appréciations outrageantes des temps passés, contre lesquelles on cherche à irriter la Chambre.

Et, maintenant, je me rappelle un argument de M. le ministre d'État, sur lequel il faut que je revienne.

M. le ministre d'État nous a dit : La loi de 1822, à laquelle vous nous renvoyez, était condamnée, elle était tombée en désuétude, elle était impuissante.

J'ai été témoin des faits ; voici ce qui, dans la loi de 1822, n'avait pas été maintenu. La loi de 1822 avait autorisé les Chambres à appeler devant elles les délinquants, à les faire comparaître à leur barre. On ne l'a essayé qu'une fois, et cette tentative n'a pas eu de succès. On a trouvé les délinquants trop peu proportionnés à la grandeur d'un tel tribunal. On a trouvé peu décent de vider un procès de police correctionnelle devant un corps chargé des plus grands intérêts de l'État. On a trouvé cette scène peu digne. Je l'ai vue, et elle était peu digne en effet. On y a renoncé. Mais a-t-on renoncé aux pénalités contenues dans la loi de 1822? Non. Si la loi de 1822 était impuissante, la

vôtre le serait par les mêmes raisons, car elle ne contient, votre loi, que des amendes, de la prison, comme la loi de 1822. Et alors, en raisonnant ainsi, savez-vous quelle question vous faites naître? La plus grave, la plus sérieuse de toutes, celle que, pour ma part, j'ai soulevée plus d'une fois et qui répond à ma sincère manière de penser, c'est que la pénalité sévère à l'égard de la presse n'est pas le moyen de la contenir; ce moyen c'est uniquement d'établir des rapports pacifiques avec elle. (*Exclamations en sens divers.*)

Je sais bien que je ne puis pas vous communiquer mes convictions; je le déplore, car, Messieurs, tant que nous serons, en France, partagés en deux partis, l'un qui croira à la liberté, et l'autre qui n'y croira pas.... (*Vive interruption.*)

Une voix. — Nous y croyons tous !

M. Thiers. — Tant que nous serons divisés en deux portions, les uns qui ont confiance dans la liberté, les autres qui s'en défient, je dis que la pacification du pays n'avancera pas, car elle dépend de cela, entendez-vous. Si vous n'avez pas cette confiance, et j'ai grand'peur que vous ne l'ayez point, alors prenez-y garde, ceux de vos amis qui vous reprochent d'être de grands imprudents pour avoir écrit la lettre du 19 janvier, pour avoir apporté les lois qui en découlent, ces amis-là auraient bien quelque raison!... (*Réclamations sur plusieurs bancs. — Approbation autour de l'orateur.*)

Mais je reprends le fil de mes idées, et je vais finir. Je ne veux pas vous retenir; vous êtes fatigués, je le

suis aussi. Il faut arriver à la dernière partie de la question.

Je vous ai prouvé que nous n'entamions en rien ni l'article 42 ni le sénatus-consulte du 2 février, que ce que nous faisions, c'était justement ce que nous avions le droit de faire, que nous nous occupions uniquement de punir le délit consistant à tronquer le compte rendu officiel, ou à donner pour tel ce qui ne serait pas ce compte rendu lui-même, de bien définir ce délit, de préciser où il commence et où il finit. Il y a partage à ce sujet dans la commission, car le propre des idées justes c'est de faire des conquêtes, et les nôtres en ont fait dans le sein de la commission; j'aime à le proclamer à l'éloge des hommes qui la composent. (*Ah! Ah!*)

Mais, je le répète, nous ne faisons que ce qu'il nous appartient de faire en définissant le délit de faux compte rendu, en disant où il commence et où il finit. C'est là uniquement ce dont il s'agit.

Le délit ne commence pas en effet lorsqu'on mentionne de certaines circonstances qu'il est inévitable de mentionner quand on veut apprécier les séances d'une grande assemblée; le délit ne commence pas lorsqu'on a observé l'ordre chronologique, lorsqu'on a cité quelques noms, lorsqu'on a présenté l'analyse de quelques discours; il ne commence pas lorsqu'on fait tout cela, parce que toute appréciation deviendrait impossible. Il ne commence que lorsque vous voulez tromper le lecteur, et mettre sous ses yeux un faux

compte rendu qu'on pourrait confondre avec le compte rendu officiel : c'est là qu'est le délit, c'est là qu'il devient vraiment caractérisé, et que l'amendement entend l'arrêter et le frapper.

Pour vous entraîner en vous inquiétant, Messieurs, on vient vous rappeler les tableaux satiriques et souvent outrageants qu'on traçait jadis de nos séances, et l'on vous dit : Quoi! vous voudriez rouvrir la barrière à ces abominables abus?

Messieurs, il ne s'agit pas de rouvrir la barrière; elle est ouverte. Toutes les peintures injurieuses qu'on se permettait autrefois, on se les permet encore aujourd'hui. Je pourrais vous en montrer d'aussi injurieuses qu'aucune de celles qui ont paru dans le passé... Dieu me garde de vous citer ces articles de journaux ; j'aurais à vous en citer qui me concernent.

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Et nous aussi, nous pourrions en citer d'injurieux pour nous.

M. THIERS. — Quant à ces articles me concernant, je ne m'en occupe pas.

Je lis les journaux, même ceux qui m'attaquent; mais je ne m'arrête pas à tout ce qui est indigne de mon caractère ; je compte sur le temps, sur ma vie et ma sincérité, pour leur répondre. (*Très bien! Très bien!*)

Et quand je vous signale ces excès d'aujourd'hui, qui sont la continuation des excès d'autrefois, ce n'est pas pour provoquer l'application de la loi, non, car, si vous vouliez employer les moyens de répression contre

des excès qui ont porté sur moi et sur d'autres, je vous prierais de n'en rien faire; et savez-vous pourquoi? C'est qu'en vous engageant à n'employer contre les excès de la presse que les armes de la patience et du dédain, je veux vous en donner moi-même l'exemple. Je ne me suis jamais plaint de ces excès quand ils portaient sur moi, et je ne m'en plaindrai jamais. (*Marques d'approbation à la gauche de l'orateur.*)

Je ne vous provoquerai jamais à des rigueurs, mais je vous demanderai comment il se fait que, lorsque des articles, aussi offensants et aussi injurieux que ceux qui ont été lus hier à cette tribune, peuvent tous les jours se produire impunément dans la presse, comment il se fait qu'on poursuive des articles aussi inoffensifs que ceux dont il vous a été donné lecture il y a quelques minutes. (*Mouvements divers.*)

Savez-vous pourquoi, armés comme vous l'êtes par la loi de 1822, vous ne poursuivez pas ces articles injurieux qui se publient tous les jours? C'est parce que vous-mêmes vous reconnaissez que l'application des lois pénales est très difficile, et je vous approuverais de n'y pas plus recourir contre ceux qui nous attaquent que contre ceux qui vous attaquent vous-mêmes. Mais, indépendamment de cette difficulté, savez-vous quelle est la cause principale qui fait que vous ne pouvez pas empêcher les articles injurieux dont il s'agit? Cette cause, la voici : c'est que vous êtes obligés d'accorder la pleine liberté d'appréciation à l'égard de nos séances, et vous faites

bien. Et, en effet, est-ce qu'on pourrait pousser la hardiesse jusqu'à déclarer tout haut qu'on ne permettra pas l'appréciation de nos débats? Non certainement, personne n'oserait aller jusque-là. Mais, dès que vous êtes forcés d'accorder cette libre appréciation de nos débats, nécessairement et par cela même vous autorisez ces peintures injurieuses du temps passé, dont vous parlez sans cesse, et qui ont complètement reparu, non pas contre vous peut-être... (*Bruit*), mais contre nous.

Ainsi, en accordant la faculté d'appréciation que vous ne pouvez pas refuser, vous avez accordé le plus difficile et le plus dangereux.

Dès qu'on a le droit d'appréciation, on peut écrire que monsieur un tel n'a ni éloquence, ni raison, ni aptitude aux affaires, ni patriotisme, ni droiture, et beaucoup d'autres assertions plus injurieuses encore, et il est difficile d'avoir raison de ces attaques devant un tribunal quel qu'il soit.

Je le répète, lorsque vous avez reconnu à la presse le droit d'appréciation, qu'il serait impossible de lui contester, vous lui avez accordé dès lors ce qu'il y a de plus considérable et de plus dangereux; et maintenant, après avoir concédé le tout, vous voulez disputer la partie, vous voulez vous en prendre à quelques détails, à certains articles qui, par exemple, auront indiqué l'objet d'une délibération, analysé un discours, fait connaître l'impression qu'il a produite, l'adoption ou le rejet des amendements proposés...

Voilà ce que vous voulez poursuivre, tandis que vous ne pouvez pas poursuivre les appréciations offensantes que vous déplorez dans le passé, tout en étant obligés de les souffrir dans le présent!

Messieurs, je le sais bien, il n'est pas aisé de se servir de la loi de 1822, et il est bien plus aisé de venir dire à de malheureux journalistes qui n'y ont pas mis de mauvaise intention : vous avez cité une date, énuméré tel ou tel détail qui fait qu'une appréciation ressemble à un compte rendu... (*Interruptions et rires.*)

M. Glais-Bizoin. — Qu'on se mette donc dans leur situation, et l'on verra!

M. Thiers. — Oh, je ne veux pas vous intéresser en faveur de la presse; non, Messieurs, je n'ai pas cette prétention. Je ne la considère, pour ce qui me concerne, ni comme une amie ni comme une ennemie; je la regarde comme une nécessité d'un gouvernement libre, et cela me suffit. Je sais supporter les inconvénients de la liberté quant à ma personne, et, lorsque j'ai le mot de liberté à la bouche, c'est que j'en ai le sentiment dans le cœur. (*Vive approbation autour de l'orateur.*)

Je le répète, je ne regarde la presse ni comme une ennemie ni comme une amie, et je ne veux lui attirer ici ni amis ni ennemis. Mais je voudrais vous indiquer quelle situation il faut prendre à son égard, et vous engager à vous dépouiller des aveuglements des temps passés.

Je replace la question là où elle doit être placée. Oui, il y a l'appréciation injurieuse; elle existe, elle existera malgré vous, on vous en donne la preuve tous les jours, sans que vous puissiez l'empêcher. L'article 42 de la Constitution n'y peut rien non plus. Moyennant qu'on n'entre pas dans le détail de nos séances, et qu'on se borne à tracer le portrait le plus offensant de l'un d'entre nous, on pourra injurier les plus honnêtes gens. Au contraire, sans injurier les honnêtes gens, rien qu'en rendant compte impartialement de nos débats, si l'on donne quelques détails, et il est impossible de ne pas en donner, si l'on rapporte la date, l'objet, l'ordre, la substance, l'effet, le résultat de nos délibérations, ce qui est inévitable dans toute appréciation, on donnera prise aux sévérités de la justice. Et la preuve de ce que j'avance, c'est que, parmi les journaux condamnés, il y en a qui ne vous attaquent pas, et qui n'ont jamais songé à vous attaquer. Vous voyez donc que, sans intention, on peut tomber dans la faute que vous cherchez à poursuivre, tandis que la faute essentielle, grave, contre laquelle vous voulez tourner l'esprit de la Chambre, cette faute vous ne pouvez rien contre elle; et, si véritablement vous pouviez quelque chose, pourquoi ne la poursuivriez-vous pas? Je vous répète que je ne veux pas vous y provoquer, loin de là; je vous félicite, au contraire, de ne pas le faire, mais je m'attache à vous montrer qu'il y a là, de votre part, cette singulière inconséquence, que tous les jours, devant des

articles de journaux qui offensent votre esprit comme ils offensent le nôtre, vous restez inactifs, tandis que, pour d'autres tout à fait inoffensifs, vous déployez toutes vos rigueurs. La faute en est à la législation que vous tenez à maintenir, et qui ne produit que la plus étrange inconséquence. Quant à ces catastrophes du temps passé dont vous évoquez sans cesse le souvenir pour émouvoir la Chambre, je pourrais vous en faire toucher au doigt la cause véritable, si je voulais et pouvais en ce moment entrer dans des considérations plus étendues, mais elles me mèneraient trop loin; il faudrait d'ailleurs renouveler bien des douleurs!... Mais, croyez-le, la cause de la chute des gouvernements antérieurs n'est pas où vous la voyez. Permettez-moi de vous le dire, au lieu d'avoir les yeux fixés sur l'abîme afin de l'éviter, je crois que vous vous y laissez entraîner en lui tournant le dos, comme gens qui craignent de le voir, et à qui il suffit de ne plus l'apercevoir pour ne le plus craindre! (*Vive approbation autour de l'orateur. — Mouvements divers.*)

M. Rouher répliqua que le chef de l'État, en rendant le décret du 24 novembre 1860, en proposant le sénatus-consulte du 2 février 1861 et en écrivant la lettre du 19 janvier 1867, loin d'avoir subi les aspirations irrésistibles du pays, ainsi que le prétendait M. Thiers, était allé, au contraire, par une spontanéité de volonté absolument libre, au-devant de ces aspirations. Revenant ensuite à l'objet de la discussion, il insista de nouveau sur ce que le compte rendu, dans

son essence, dans la narration de la séance, dans le récit des développements, était chose absolument défendue par la Constitution; sur ce que la Constitution, en l'interdisant, avait fait une chose sage, puisqu'elle avait empêché ainsi que la vérité ne fût absolument faussée par des récits fantaisistes; sur ce que le droit de discussion demeurait entier, et que, si la limite entre ce droit de discussion et l'interdiction du compte rendu n'était pas suffisamment déterminée, c'était à l'autorité judiciaire qu'il appartenait de la préciser.

M. Thiers, ayant demandé à répondre, prononça l'allocution suivante.

Messieurs, je ne veux pas, en retenant la Chambre trop longtemps, la faire repentir de m'avoir accordé la parole; je voudrais cependant que de ces longs débats, de ces débats obstinés entre M. le ministre d'État et moi... (*Oh! Oh!*)

Quand je dis obstinés, le mot s'applique à moi autant qu'à M. le ministre d'État... (*Bruit. — Parlez! Parlez!*)

Obstinés de ma part, de ma part seulement... Êtes-vous satisfaits?... (*Très bien! autour de l'orateur.*)

Eh bien, ce que je demande, c'est la permission d'être obstiné quand je suis convaincu. (*Très bien! Très bien! autour de l'orateur.*)

Oui, Messieurs, je m'obstine, car j'ai la passion de la clarté. (*Rumeurs.*) J'ai la passion de la clarté, je la demande instamment, et, pour l'obtenir, je m'adresse à M. le ministre d'État, lequel vient de nous faire une déclaration qui me rend quelques espérances.

Il a été, dit-il, dans la commission du Sénat, il a tout vu, tout entendu. Il doit donc connaître la pensée véritable du Sénat comme celle du Corps législatif au milieu duquel il vit. Il n'y a donc ici personne de mieux placé que lui pour être clair, et je le supplie de l'être. (*Interruption.*)

Je vais essayer... (*Nouveau bruit.*) Je ne doute pas qu'il n'ait été clair pour vous, Messieurs, mais, pour ma faible intelligence, je déclare qu'il ne l'a pas été du tout. (*Très bien! Très bien! autour de l'orateur.*)

Si j'insiste, en ce moment, c'est que vous-mêmes, Messieurs les ministres, sans le vouloir apparemment, sans vous en être doutés, vous avez fait naître la situation actuelle, et en avez seuls créé la gravité!

Si, en effet, on avait laissé appliquer l'article 42 de la Constitution et l'article 14 du décret de 1852, comme ils étaient appliqués depuis trois ou quatre ans et plus peut-être, tout le monde aurait pu attendre de la pratique la solution de la difficulté. Mais, lorsqu'on se reposait sur cette pratique, du reste assez modérée, lorsqu'on se reposait sur elle patiemment, avec confiance, tout d'un coup vous êtes sortis de ce repos par dix-sept poursuites et par dix condamnations!

Vous nous parlez du danger de voir les comptes rendus officiels dégénérer en comptes rendus défendus; mais permettez-moi de vous montrer un autre danger, bien plus réel, bien plus grave, et qui motive notre intervention si obstinée, je répète le mot, ce

danger, c'est celui de ces procès étranges, inattendus, faits pour déconcerter tous ceux qui ont à exécuter vos lois. Or, je vous le demanderai toujours, pourquoi avez-vous entamé ces procès?

Une voix. — C'est la magistrature qui les a faits.

M. Glais-Bizoin. — On sait bien d'où ils partent.

M. Thiers. — Pourquoi les a-t-on entrepris? On me dit : « C'est la magistrature. » Eh bien, ce sera ou la magistrature, ou le gouvernement, ou M. le garde des sceaux, ou M. le ministre de l'intérieur, n'importe, ce sera qui vous voudrez ; mais c'est quelqu'un qui a une puissance incontestable, qui ne connaît pas bien les limites de la loi, qui nous jette dans le plus grand embarras, qui y jette le législateur, les tribunaux, les justiciables, tout le monde enfin. Or les justiciables surtout ne doivent jamais être mis dans l'embarras, car ils doivent toujours savoir s'ils vont commettre ou ne pas commettre un délit. Par conséquent, lorsque vous parlez du danger de voir la discussion de nos travaux dégénérer en comptes rendus interdits, moi je vous parle du danger beaucoup plus grand pour les justiciables de ne pas savoir à quoi s'en tenir sur ce qui leur est permis ou défendu, d'être ainsi exposés à d'injustes poursuites, et c'est pour cela que je vous demande la clarté à grands cris. Et, si la solution de cette difficulté est devenue urgente, la faute en est à vous et non pas à nous, car ce n'est pas nous qui avons provoqué les procès, objet de tant d'étonnement. Je reviens donc à la charge, et je vous adresse toujours

la même question. Vous m'accordez le droit d'appréciation à l'égard de nos débats ; eh bien, y aurait-il grand mal à introduire dans cette appréciation quelques dates, quelques circonstances caractéristiques, quelques analyses ; y aurait-il à cela un grand mal? (*Murmures sur plusieurs bancs.*) Voyons ! vous avez entendu l'article qu'on vient de lire à cette tribune, n'avez-vous pas été étonnés de ce qu'il avait d'inoffensif? Or, si vous en avez été étonnés, permettez que nous le soyons aussi. Il est donc bien vrai que notre législation est ainsi faite, que des articles injurieux, très injurieux, comme ceux que vous avez entendus hier, restent impunis (et je répéterai sans cesse que je ne désire pas qu'on les poursuive) ; notre législation est ainsi faite, que vous avez des articles injurieux, aussi injurieux que dans le temps passé, qui ne sont pas poursuivis, qui peuvent tous les jours se produire impunément, tandis que des articles inoffensifs, comme ceux que vous avez entendu lire à cette tribune il y a quelques minutes, sont condamnés ! Est-ce que c'est là une situation simple, naturelle, fondée sur la raison? Est-ce que c'est une bonne législation que celle qui laisse commettre le mal, et qui arrête ce qui n'est pas le mal, ce qui est l'insignifiance même? (*Très bien! Très bien! Applaudissements autour de l'orateur.*)

Eh bien, répondez, répondez ; il le faut absolument. Hier, je m'adressais à M. le garde des sceaux ; aujourd'hui je m'adresse à vous, Monsieur le ministre

d'État, et je vous demande comment une simple appréciation sera possible, lorsque des articles tels que ceux dont on vous a donné lecture peuvent devenir coupables et être sévèrement punis?

Veuillez me tracer ici, en quatre paroles seulement, un projet d'appréciation qui soit réalisable par tous ceux qui tiennent une plume. Et tout d'abord je vous adresserai cette première question : Y a-t-il une appréciation possible, si elle n'a pas pour base les faits mêmes qu'il s'agit d'apprécier?

Qu'est-ce qu'apprécier? C'est apprécier des faits apparemment, ou bien des idées! Qu'est-ce que c'est qu'apprécier une séance législative? C'est dire : M. un tel a parlé sur tel sujet, à tel moment, après tel orateur, provoqué qu'il avait été par une argumentation puissante, par celle de M. le ministre d'État, par exemple... — C'est dire encore : On a adopté ou rejeté tel amendement à telle majorité; c'est ajouter qu'on a eu tort ou raison d'agir comme on l'a fait. Si demain on écrit un article sur nos débats d'aujourd'hui, et que l'on dise que le débat a été très animé entre M. le garde des sceaux et M. Thiers, sera-t-on coupable? Si, de plus, on rend compte du rejet de l'amendement, sera-t-on coupable, oui ou non?

Eh bien, je vous en prie, répondez-moi!... Si l'on est coupable, la loi est très alarmante. Si l'on n'est pas coupable, au contraire, je vous demande pourquoi ces dix condamnations étonnantes? Dites-moi donc

à quelles conditions on peut entreprendre une appréciation qui soit innocente devant votre justice? Alors nous y verrons clair, mais, jusqu'à présent, nous sommes dans l'obscurité la plus profonde.

Vous trouvez que j'apporte beaucoup de vivacité dans ce débat. Je vous répondrai d'abord que c'est dans ma nature, parce que ma nature est très convaincue. (*Rumeurs!*) Oui, je suis très convaincu! (*Oui! Oui! — Très bien! autour de l'orateur.*) Lorsque pendant quarante ans on a toujours tenu la même conduite, c'est qu'apparemment on est convaincu!

Je vous répondrai ensuite que, si j'insiste, c'est pour obtenir la clarté qu'on ne devrait pas nous refuser, et je vous demanderai pour la millième fois pourquoi on ne veut pas s'expliquer plus clairement! Eh bien, moi, ici, je vous en demande pardon, je vais, contraint et forcé par vos ambiguïtés, je vais faire acte de méfiance. En effet, il semble que vous vous inquiétez beaucoup plus de ces comptes rendus paisibles, raisonnés, où l'on discute sérieusement, où l'on met toutes les opinions en présence, où inévitablement on emprunte quelques-unes des formes d'un récit, que de ceux qui sont vraiment injurieux. Vous condamnez les premiers, et vous négligez les seconds. Sans doute vous traitez ces derniers comme ils le méritent en les dédaignant; mais ce ne sont pas ceux-là dont vous voulez vous débarrasser, ce sont les comptes rendus paisibles, raisonnés, analysant les questions, appréciant nos débats, contre les-

quels vous ne pouvez pas user de la loi de 1822 parce qu'ils n'ont rien d'injurieux, mais que vous redoutez parce qu'ils ont la force et l'autorité de la raison, et dont vous cherchez à vous garantir en les accusant de trop grande ressemblance avec le compte rendu officiel. (*Très bien! Très bien! à gauche. — Vives réclamations sur les autres bancs de la Chambre.*)

Il est possible, je l'avoue, Messieurs, que ce soit là une injuste méfiance de ma part, et je m'en accuse; mais ce qui m'a porté à en arriver à l'exprimer ici, c'est l'obstination avec laquelle on s'enferme dans une obscurité profonde. On vous dit : Discutez et appréciez, et, quand un écrivain commence à discuter et à apprécier sans injurier, on le condamne!

(*Très bien! Très bien! Applaudissements autour de l'orateur.*)

L'amendement Janzé fut rejeté par 155 voix contre 66.

CCII

DISCOURS

SUR

LE RÉGIME ÉCONOMIQUE

DE LA FRANCE

PRONONCÉ LE 13 MAI 1868

AU CORPS LÉGISLATIF

Dans la séance du 27 avril 1868, MM. Pouyer-Quertier, Brame, Kolb-Bernard, et autres de leurs collègues, avaient déposé une demande à l'effet d'être autorisés à interpeller le gouvernement sur les conséquences du nouveau régime économique de la France. Les bureaux ayant émis un avis favorable à cette demande, le jour de l'interpellation avait été fixé au 11 mai suivant, et le débat fut ouvert par M. Kolb-Bernard, qui exposa dans un long discours tout le mal fait, suivant lui, au commerce, à l'industrie et à l'agriculture de la France, par les traités de commerce de 1860. La théorie du libre échange, dit-il, contrairement aux promesses faites par ses partisans, n'avait amené ni la vie à bon marché, ni l'amélioration du sort des classes ouvrières, ni le progrès de l'industrie et du commerce, ni de nouveaux débouchés pour notre commerce maritime ; loin de là, nombre d'ateliers avaient dû suspendre leurs travaux, les débouchés, au lieu de s'étendre, s'étaient restreints, notamment le marché des États-Unis qui, longtemps déversoir des plus avantageux pour l'in-

dustrie européenne, venait de se fermer. Après sept années de rude pratique, l'expérience était donc faite. Les résultats en avaient été déplorables pour l'industrie française, et le gouvernement avait pour devoir de déclarer que, libre de tout engagement, il était résolu à rester le protecteur du travail national. Parlant dans le même sens que M. Kolb-Bernard, M. Brame rappela ensuite que le régime de la protection, en sauvegardant les diverses industries nationales suivant leur degré de force ou de faiblesse, avait placé la France à un haut degré de richesse et de splendeur; qu'à deux reprises, en 1703 et en 1786, on s'était laissé aller à faire des traités de commerce avec l'Angleterre, mais qu'en présence des préjudices qui en étaient résultés on avait eu hâte de renoncer à ces traités. En 1851, éclairé par ces précédents, le gouvernement avait énergiquement résisté à la campagne organisée par le parti économiste en faveur du libre échange, et déclaré que, non seulement toute brusque innovation dans les tarifs des douanes était dangereuse, mais encore que le principal objet de toute législation douanière devait être de protéger le travail national. Aussi, sur la foi de cette déclaration, s'était-on partout mis à l'œuvre, et jamais la prospérité en France n'avait été plus grande que de 1852 à 1860. Les traités de 1860, arrivant d'une façon si prompte et si imprévue, avaient tout changé : industrie, commerce, agriculture, naguère en si grands progrès, étaient aujourd'hui en souffrance ; le mouvement des importations et celui des exportations avaient cessé d'être à l'avantage de la France, et l'orateur terminait son discours en citant ces paroles prononcées par l'empereur Napoléon Ier, lors des négociations de la paix d'Amiens : « Je sais ce que veulent les Anglais : c'est un traité de commerce ; ils ne l'auront pas ; je préférerais les voir sur les hauteurs de Montmartre : j'aurais, du moins, la gloire de les en chasser. »

L'exactitude des renseignements donnés par MM. Kolb-

Bernard et Brame, ainsi que le mérite des plaintes dont ils s'étaient faits les organes, furent contestés par MM. Arman et Auguste Chevalier, qui soutinrent que la France n'avait, au contraire, qu'à se féliciter des résultats produits par les traités de commerce. Depuis 1860, le mouvement des affaires avait doublé, et l'augmentation incessante du revenu des chemins de fer, le développement de la plupart des industries, l'abaissement du prix des objets fabriqués et leur meilleure confection en faisaient foi. Il fallait donc persévérer dans la voie où l'on était entré. D'ailleurs, toucher au traité conclu avec l'Angleterre, même en pensée, dans un sens qui ne serait pas celui d'un complément libéral, serait aller contre la politique de la France. Enfin, ajoutait M. Chevalier, les traités de commerce étaient une machine nouvelle qui permettait aux consommateurs de se procurer les marchandises à 12 ou 15 pour cent meilleur marché, et, s'il y avait moyen de rendre cette machine plus productive et plus économique encore, on ne devrait pas hésiter à l'employer.

Ce fut M. Thiers qui répondit à MM. Arman et Chevalier pour démontrer la nécessité de tarifs protecteurs dé l'industrie nationale et demander que ces tarifs ne pussent être établis et modifiés que par des lois.

Messieurs,

Depuis que ce grand débat est ouvert, vous avez entendu l'exposé de faits graves et profondément affligeants ; vous avez entendu l'énoncé d'idées justes sur l'origine de ces faits, et, à côté de l'énoncé de ces

idées justes, celui de quelques-unes qui l'étaient un peu moins. Pourtant, au milieu des choses excellentes que vous avez écoutées, vous avez sans doute éprouvé comme moi le besoin de voir le débat, à mesure qu'il avançait, se préciser davantage, soit dans la constatation des faits, soit dans l'appréciation de leurs causes.

Embrasser l'ensemble de nos industries, bien constater leur état présent, et bien remonter aux causes, tel est le but que je me propose aujourd'hui, et que je tâcherai d'atteindre, si mes forces ne me trahissent pas, et si votre attention indulgente ne me fait point défaut. (*Parlez! Parlez!*)

Je dois vous avouer tout de suite, Messieurs, que j'aurai besoin de toute votre patience, car, voulant être à la fois exact et complet, il me faudra beaucoup de temps. Mais, comme je n'entends pas abuser de votre patience, et que je désire ne pas abuser de mes forces, lesquelles n'y suffiraient pas, je me contenterai, aujourd'hui, de bien préciser les faits. Je remettrai à un autre jour, lorsque MM. les ministres nous auront fait l'honneur de nous répondre, la discussion des théories.

Ainsi, les faits d'abord, les théories ensuite; et, si je remets les théories, ne croyez pas, Messieurs, que je les dédaigne, comme on m'en a quelquefois accusé. Je dédaigne les théories qui ne reposent pas sur des faits exactement constatés, soigneusement observés, justement appréciés; mais j'avoue que j'éprouve un

sentiment plus sévère que le dédain, lorsque je vois ces théories arrogantes imposées au pays sans qu'il ait été consulté, et risquer sa prospérité sans qu'on fût bien convaincu, ou, du moins, sans que le pays fût convaincu lui-même de leur justesse et de leur vérité.

Cependant il faudra les discuter, ces théories qui n'ont jamais péché par la modestie, surtout depuis que le pouvoir leur est échu en partage ; il faudra nous mettre en face d'elles et vous en montrer l'inanité. Je ne le ferai pas aujourd'hui, je le répète, mais je le ferai prochainement, parce qu'il est nécessaire de savoir si c'est à des théories vraies ou à des théories fausses qu'on a sacrifié la prospérité de la France, non pas pour toujours, sans doute, mais pour bien des années peut-être.

J'entre en matière, et, sur-le-champ, je vais indiquer le but que nous nous proposons, nous qu'on a qualifiés hier du titre de protectionnistes. Je ne discuterai pas, au surplus, sur les qualifications, qui importent peu en matière si grave.

Il ne s'agit pas, comme on le prétend, de rétablir les prohibitions, d'élever autour de la France une muraille de la Chine. C'est ainsi qu'on parle de ses adversaires; mais, j'en demande pardon à ceux qui s'expriment de la sorte, ce n'est point là parler sérieusement. Moi qui ai l'honneur d'être en ce moment à cette tribune, j'ai aboli beaucoup de prohibitions, j'ai réduit plus d'un tarif. Je persiste à penser qu'à diverses époques, dans certaines circonstances, les prohibitions

ont contribué puissamment à créer l'industrie de notre pays; toutefois je reconnais que c'est un moyen qui n'est plus de notre temps, qui, d'ailleurs, n'est plus nécessaire. Ce que nous désirons, ce sont des tarifs sagement calculés, qui protégent le travail national, qui écartent le travail étranger, non pas dans tous les cas, mais lorsqu'il pourrait avoir pour conséquence d'amoindrir le travail national.

Ces tarifs doivent être calculés dans la double vue, non seulement de garantir habituellement le travail national, mais de le garantir surtout dans les moments où l'étranger, ayant besoin de se débarrasser d'un excès de production, livre ses produits à des prix ruineux pour notre industrie; c'est-à-dire que ces tarifs doivent être calculés et pour les temps ordinaires et pour les temps extraordinaires, surtout pour les temps où nos voisins, vaincus par la nécessité, liquident à tout prix une situation embarrassée.

Nous voulons que ces tarifs soient arrêtés sans dépendance aucune de l'étranger, sans cette dépendance que constituent les traités; nous voulons, de plus, qu'ils soient discutés par vous, Messieurs... (*C'est cela! C'est cela!*) jugés par le pays, adoptés par le pays. (*Marques d'approbation à la gauche de l'orateur et sur divers autres bancs.*) Si le pays se trompe, le tort sera à lui, la responsabilité pèsera sur lui, et il ne pourra s'en prendre qu'à lui des maux qu'il se sera attirés. (*Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.*)

Voici donc l'objet précis : pas de prohibitions;

des tarifs prudemment calculés, longuement discutés, dans une double indépendance de l'étranger et du pouvoir, pouvoir que j'oserais appeler despotique s'il voulait décider à lui tout seul des plus graves affaires de la nation.

Maintenant, quoique je ne veuille pas entrer aujourd'hui dans les théories, ce qui vous coûterait à vous, Messieurs, trop d'attention, et à moi de trop grands efforts, il est quelques considérations générales qu'il m'est impossible de ne pas vous présenter, parce que, sans ces considérations générales, certains d'entre vous n'accueilleraient pas avec une suffisante liberté d'esprit les faits que je vais leur exposer.

Hier, Messieurs, on vous retraçait, en remontant à des époques qui, heureusement, sont loin de nous, les misères de l'ouvrier, et, je l'avoue, je me suis plusieurs fois écrié de ma place : Mais ce n'est pas la question!... car, enfin, il n'y a pas quelqu'un parmi nous qui soit insensible aux misères de l'ouvrier; il n'y a pas quelqu'un qui voulût voir se prolonger ces misères; il n'y a pas quelqu'un qui, si cela dépendait de lui, ne les fît cesser à l'instant même. (*C'est vrai! — Très bien! Très bien!*) Eh bien, oui, c'est au nom des misères de ces ouvriers que nous venons parler. Savez-vous ce que nous faisons ici? Nous défendons leur pain. Savez-vous quelles seraient les conséquences des doctrines qu'on vous expose? Ce seraient celles qui se sont produites dans tous les pays qui nous entourent.

Aujourd'hui il se passe un fait incontestablement très honorable pour notre industrie. Lorsqu'on a vu le prix de tous les produits industriels descendre au-dessous du prix rémunérateur, qu'a-t-on fait dans les pays voisins? Je ne blâme personne, mais qu'a-t-on fait? On a réduit les salaires des ouvriers. Au contraire, citez-moi une seule industrie en France qui ait songé à recourir à ce moyen? Aucune! Je connais même des industriels qui ont bravement compromis leur fortune pour ne pas renvoyer leurs ouvriers.

Pourtant, quelque bonne que soit la volonté des industriels, elle trouve un terme dans leurs ressources pécuniaires. Ils ne renvoient pas leurs ouvriers et ne réduisent pas leurs salaires, mais il y a un moment où ils sont obligés de s'arrêter, et alors le travail cesse inévitablement.

Quelle a été la conséquence forcée de cette mesure dans tous les pays? Les ouvriers sont venus eux-mêmes offrir leur travail à meilleur marché, parce qu'appréciant la difficulté de la situation, ils se soumettaient spontanément à la nécessité; et la conséquence infaillible, si le système actuel se prolonge, ce sera d'abaisser les salaires, de les abaisser bien au-dessous du taux auquel ils étaient parvenus. Ainsi donc ne venez pas vous parer de l'intérêt que vous portez aux ouvriers. Cet intérêt est sincère, je veux le croire, seulement je dis, et je suis certain de n'être démenti par aucun homme connaissant la marche de l'industrie, que la suite inévitable de la

situation actuelle, si elle se prolonge, sera la réduction des salaires. Nous ne sommes donc pas indifférents au bien-être des ouvriers; je le répète, c'est leur pain que nous défendons.

Et, à cette occasion, je précise bien l'objet de tout système économique.

L'objet de tout système économique, dans l'universalité des nations, est celui-ci : procurer à un peuple la plus grande somme de travail possible. Les nations barbares, et insouciantes parce qu'elles sont barbares, ne s'occupent pas du soin d'agrandir le champ du travail. Au contraire, le soin constant de toute nation éclairée, c'est d'augmenter la somme de travail sur la surface de son sol.

Les Anglais filent, tissent le coton. Toutes les nations de l'Europe ont dit : Pourquoi ne filerions-nous pas, pourquoi ne tisserions-nous pas le coton, nous aussi?

Les Anglais fabriquent le fer ; ils se livrent, en un mot, à tous les travaux manufacturiers de notre temps. Eh bien, toutes les nations de l'Europe disent : Nous aussi, nous voulons produire le fer; nous aussi, nous voulons pratiquer toutes les industries.

C'est là un sentiment naturel et légitime, et, je le dirai, ce sentiment est celui même auquel on doit la civilisation universelle. L'extension du travail a été l'ambition de toutes les nations, et c'est chez elles une nécessité d'autant plus grande qu'il n'y en a pas une qui ne soit contrainte de travailler pour vivre. Il n'y a

pas de nation qui puisse se reposer; non, Messieurs, il n'y en a pas! Le riche peut quelquefois se reposer, quand ses aïeux ont travaillé pour lui; mais il n'y a pas de nation qui puisse se conduire comme le riche, et se croiser les bras, même un seul jour! Chaque nation est obligée de gagner chaque jour le pain de chaque jour. Celles qui ont le mieux réussi dans leurs entreprises, savez-vous à quoi elles sont arrivées? Elles sont arrivées à l'état d'un industriel qui, ayant heureusement dirigé ses efforts, s'est mis en position de gérer ses affaires avec plus d'aisance.

Entre la nation la plus riche et la nation qui l'est le moins, il n'y a d'autre différence que celle qui existe entre un industriel qui fait face à ses affaires avec facilité, et un industriel qui, faute de capitaux, n'y suffit qu'avec peine. Par conséquent le travail est le premier besoin des nations, et c'est à leur en procurer le plus possible, que toujours, dans tous les temps, a tendu leur système économique.

Et d'ailleurs, Messieurs, le travail, si on élève le regard plus haut, le travail est la première loi de l'homme. Il est sa puissance, il est sa dignité, il est sa moralité la mieux garantie. (*Très bien! Très bien!*)

Hélas! après une vie déjà longue, et diversement éprouvée, quand les jeunes gens me font l'honneur de me consulter, je leur réponds à tous : Travaillez!... Vous êtes ambitieux, travaillez!... Vous réussirez dans la mesure de vos facultés. Le travail vous rendra les plaisirs plus sensibles en mettant entre eux

un espace, et la douleur moins aiguë en vous permettant de l'oublier. Le travail, en un mot, est le plus grand bienfait que Dieu ait dispensé à l'homme. (*Vif assentiment. — Très bien! Très bien!*)

Le travail est donc le vrai but que nous devons assigner aux nations comme aux individus.

J'arrive maintenant à la pratique et je dis : Que faut-il pour encourager le travail chez un peuple, que faut-il pour le développer? Il faut, avant tout, des acheteurs. Lorsque nos marchands prodiguent le marbre et l'or sur le devant de leurs étalages, quelquefois même d'une manière imprudente, que font-ils? Ils recherchent des acheteurs. Lorsqu'ils remplissent nos journaux, la moitié de nos journaux, de leurs annonces, que cherchent-ils? Des acheteurs. Lorsque, recourant jadis à des moyens moins pacifiques, ils livraient sur les mers des combats sanglants, lorsque ces héros qu'on appelait Tourville, Duquesne, livraient d'effroyables combats à cet autre héros qu'on appelait Ruyter, tantôt dans les mers de la Sicile, tantôt dans les mers du Nord, que se disputaient-ils? Des acheteurs. Telle est la grande condition : quand vous créez du travail, à l'instant même il faut trouver un acheteur.

Eh bien, Messieurs, que font les nations pour cela?... Et ici je vais me porter au cœur même de la question... Ce qu'elles font, le voici. Dans les temps barbares, elles ont recours à des moyens barbares comme les temps où elles vivent. Dans les temps plus

doux, mais où ce sentiment élevé d'humanité que nous éprouvons, que nous honorons, que nous désirons voir se répandre, n'est pas aussi avancé qu'on pourrait le souhaiter, elles ont recours à des prohibitions d'une révoltante rigueur. Nous avons vu, il n'y a pas bien longtemps, des peines terribles prononcées en Angleterre contre l'exportation des machines. Heureusement nous avons fait en trente ans des progrès très rapides. On ne songe plus à ces moyens, on ne songe plus même aux prohibitions; on se borne à un procédé qui me semble, en vérité, bien doux, bien légitime : par des tarifs, par des droits imposés sur le produit étranger, on cherche à assurer une préférence au produit national. Est-ce là une chose bien exorbitante? Est-ce là agir comme un peuple qu'on cite souvent, comme ce peuple chinois qui s'est entouré d'une muraille de cinq cents lieues et qui a horreur de l'étranger? Non, Messieurs; il est parfaitement permis, il est parfaitement légitime d'assurer au produit national une préférence sur le produit étranger.

Et toutes ces questions, si débattues, du libre échange, de la protection, se réduisent à ces mots si simples : par des tarifs modérés, et justement calculés, assurer la préférence au produit national sur le produit étranger. On cherche à mettre de la profondeur dans ces questions; toute la profondeur la voici : se réserver son marché!... (*Vive approbation sur plusieurs bancs. — Mouvement prolongé.*)

Oui, Messieurs, assurer au producteur national le

marché national, voilà le but simple et avouable de tout système économique.

Là-dessus, nos modernes théoriciens ont élevé une objection. Ils ont dit : Mais vous faites renchérir au dedans le produit que vous imposez, et vous constituez un monopole au profit de certains producteurs français.

Toute la théorie que je combats vit de cette objection depuis des années. Et vous allez voir à quel point cette théorie est vaine, car, en deux mots, je vous montrerai combien l'objection qu'elle élève a peu de valeur.

On fait renchérir le produit national, j'en conviens; mais, dites-moi, lorsque vous frappez deux milliards d'impôts sur le pays, ne faites-vous pas renchérir tous les produits nationaux à la fois? (*Approbation sur plusieurs bancs.*)

Est-il possible d'établir un impôt quelconque sans faire renchérir l'objet sur lequel porte cet impôt ? Eh bien, de grâce, est-ce donc chose singulière, chose étrange, que de ménager de préférence le produit national? S'il faut faire renchérir quelque chose, ne vaut-il pas mieux faire renchérir le produit étranger ?

Je crois qu'on répondra difficilement à la question ainsi posée.

Je vais plus loin, et ici je crois qu'on arrive à une réponse, à mon avis, irréfutable. Vous prétendez qu'on fait ainsi renchérir le produit national et qu'on amène le régime de la cherté.

Je réponds : c'est vrai ; seulement j'ajoute ceci : Vous faites renchérir un moment le produit national, mais vous préparez, dans un avenir très prochain, l'abaissement de ce produit pour tout le monde, non seulement pour votre pays, mais pour tous les pays.

Quand nous en serons aux théories, je vous fournirai beaucoup d'exemples de cette vérité ; dans cet instant, je ne veux vous en citer qu'un seul, qui vous prouvera combien sont puériles les théories que je combats. On fait renchérir le produit national, dit-on, et l'on crée ainsi un monopole au profit de quelques industriels privilégiés.

Voici un fait qui répond à cette allégation.

Je prendrai pour exemple la filature du coton. Je choisis un type ordinaire (je vous demande pardon de ces détails, ils sont indispensables), je choisis ce qu'on appelle le coton Louisiane, qu'on vend au Havre, et qui sert à faire la chaîne 27-28. Eh bien, ce coton, savez-vous combien, il y a quarante ans, on le payait en Europe? C'était pendant la guerre, j'en conviens, mais tout à l'heure je donnerai le prix en temps de paix ; on le payait 25 francs le kilogramme filé. Il y avait, dans ce prix, 14 francs pour la matière première, et 11 francs pour le prix de la filature.

La paix est venue, les choses ont repris leur équilibre naturel ; ce produit de 25 francs est tombé à 14 francs : 8 francs pour la matière première, 6 francs pour la filature.

Le temps a marché encore ; les Français ont voulu

filer et tisser le coton ; les Allemands, les Suisses, tous les peuples, l'ont voulu à leur tour, et voici ce qui est arrivé. Le prix de ce kilogramme de coton filé est tombé à 10 francs : 4 francs pour la matière première, 6 francs pour la filature. Il est tombé plus tard, savez-vous à combien? à 4 francs : 2 francs pour la matière première, 2 francs pour la filature.

Savez-vous à quel prix il était en 1860, à la veille du traité? Il était à 3 francs : 2 francs pour la matière première, 1 franc pour la filature.

Vous le voyez, en quarante années, le prix de la filature est tombé de 11 francs à 8 francs, à 6 francs, à 4 francs, à 1 franc.

Supposez que les nations n'eussent pas toutes voulu filer le coton, je vous demande à quel prix les Anglais vous le feraient payer aujourd'hui? Ils exigeraient, je ne dis pas dix fois, mais quatre, cinq ou six fois plus que vous n'êtes obligés de donner actuellement. Savez-vous donc ce que vous faites quand vous créez un produit chez vous, même au prix d'un renchérissement passager? Vous créez d'abord la concurrence nationale. Vos nationaux, s'efforçant de rivaliser entre eux, font baisser, dans l'intérieur du pays, le produit que vous cherchez à vous procurer. De plus, en créant la concurrence intérieure, vous créez en même temps la concurrence à l'égard de l'étranger. En lui opposant le produit national, vous l'obligez à modérer ses prétentions, à réduire ses prix, et il s'établit par ce moyen une concurrence entre les divers

peuples, comme dans chaque pays il s'en est établi une entre les individus de la même nation. Vous créez ainsi la concurrence universelle, vous amenez le bon marché pour le monde civilisé tout entier. (*Très bien!*) Voilà des vérités évidentes, qu'on ne détruira pas, quoi qu'on fasse.

Ainsi donc, créer du travail, c'est non seulement faire moralement la meilleure des choses, c'est économiquement faire la chose la plus prudente et la plus sage, et je vous en montrerai une autre fois non pas de plus saisissants exemples, mais de plus nombreux, et vous reconnaîtrez que, si tous les objets de nos besoins sont descendus aujourd'hui, en Europe, au prix auquel vous les voyez, c'est parce que chaque nation a voulu travailler de son côté, et, afin de pouvoir travailler, s'est entourée de tarifs qui, je le répète, doivent être calculés modérément et ne pas dépasser le but d'une protection nécessaire.

Maintenant on me dira : Mais enfin, quand on a atteint le but, il faudrait pourtant s'arrêter. La France, pour protéger ses produits, a-t-elle donc besoin de se couvrir d'une protection éternelle? Et l'on me cite les merveilles de l'Exposition. Elles étaient grandes assurément! Moi aussi je les ai fort admirées et longuement étudiées. Je suis d'avis, comme le disait l'un des plus puissants génies de l'humanité, Descartes, qu'il faut étudier dans les livres, mais que le plus grand des livres c'est la nature.

Oui, dans cette Exposition des produits de toutes

les nations, qui sont, à l'égard de l'industrie, ce qu'on peut appeler la nature, la nature se déployant dans toute sa richesse et son immense variété, il y a eu d'importants enseignements à recueillir, et, au milieu de beaucoup de tristesses politiques, j'ai éprouvé une joie patriotique bien vive en voyant ma nation surpasser presque toutes les autres par la délicatesse de son goût et l'habileté de son travail.

Cependant, Messieurs, il ne faudrait pas, de cette habileté incontestable, de cette supériorité généralement admise, tirer la conclusion qu'on en tire tous les jours, que la France, puisqu'elle est la plus habile, peut braver toutes les rivalités. Et ce qui me prouve combien les questions de cette nature sont mal comprises et légèrement jugées, c'est qu'on a fait de cela un argument principal contre notre système économique.

On a dit : Comment ! la France est la plus habile, elle le proclame elle-même, les autres nations, avec moins de chaleur, le proclament aussi, et l'on vient nous soutenir qu'elle ne peut pas rivaliser avec les autres pays, et qu'elle a besoin de se couvrir de tarifs !

Oui, la France est supérieure, et cependant elle ne saurait rivaliser avec ses voisins. Cela peut paraître étrange ; mais je vais le rendre, je crois, simple et clair comme la lumière.

Observez-la bien, cette France, comparez-la aux autres nations, portez un regard scrutateur sur les

diverses industries qu'elle pratique, et vous découvrirez à l'instant même ce que découvrent à la première vue les esprits non prévenus, c'est qu'elle est supérieure dans les produits supérieurs. Prenez nos industries textiles, prenez par exemple ces toiles peintes de Mulhouse, qui semblent filées, tissées, peintes par la main des fées, et que toutes les classes riches se disputent dans le monde entier ; oui, là, elle se montre supérieure, et pour ces produits supérieurs elle n'a pas de rivaux à craindre. Si nous descendons aux produits moyens, aux produits inférieurs, elle ne fait pas moins bien, car on ne réussit dans les produits supérieurs que lorsqu'on a réussi déjà dans les produits inférieurs, mais elle les fait plus chèrement.

Prenons les lainages. Ah ! sans doute, quand il s'agit des magnifiques draps d'Elbeuf et de Sedan, la France n'a pas de rivaux à redouter. Cependant, si nous descendons aux lainages inférieurs, à ces lainages épais dont nous nous couvrons en hiver, la France ne les produit pas moins bien, mais elle les produit plus chèrement.

Si maintenant je passe à une industrie que la protection, quoi qu'on en dise, que cette odieuse protection a enlevée, il y a trois siècles, aux Italiens, pour la transporter à la France, l'industrie de la soie, la France a-t-elle des rivaux à craindre ? Oui et non. Quand il s'agit de ces beaux produits, de ces produits dont vous avez vu à l'Exposition des échantillons admirables, admirables non seulement par la

perfection du tissu dans lequel un fil ne dépassait pas l'autre, mais encore par des dessins qui étaient des chefs-d'œuvre d'ornement, oh ! sans doute, nous n'avons aucune concurrence à redouter. Chaque nation a sa supériorité, et l'Auteur des choses nous a décerné l'art exquis de l'ornement. Quand il s'agit de ces étoffes qui valent 60 ou 80 francs le mètre, nous n'avons pas besoin de protection ; la France est assez supérieure pour s'en passer. L'industrie lyonnaise, que j'admire comme une des gloires de notre pays, peut être, comme on disait hier, virile sans danger.

Lorsqu'il s'agit, au contraire, de ce qu'on appelle les *unis,* sa condition commence à changer. Les unis français sont de beaux tissus assurément, beaux surtout par le sentiment de la couleur, particulier à notre nation ; mais, quand il s'agit de ces mêmes unis, la France rencontre à Zurich, à Elberfeld, des concurrents qui causent du tort à son industrie.

Ainsi toujours, partout, vous trouverez notre nation supérieure dans les produits supérieurs, et faisant non pas moins bien, mais plus chèrement, les produits inférieurs, et j'en conclus qu'en changeant de fond en comble son système économique, on a méconnu son génie et mal compris ses véritables destinées.

Je pourrais vous révéler les mêmes caractères dans l'industrie des fers par exemple. S'agit-il en effet des fers fins, lesquels n'ont d'égaux que les fers de la Suède, nous n'avons personne à craindre ; mais, s'il

s'agit des fers inférieurs, de ces gros fers auxquels on fait porter aujourd'hui le poids de nos maisons, nous trouvons en Angleterre des rivaux qui produisent le fer à la houille à très bon marché.

S'il s'agit même des produits de notre sol, de nos blés par exemple, la même situation se retrouve. La meunerie est le meilleur juge de la qualité des blés, et elle s'approvisionne surtout de blés français, parce qu'elle doit la supériorité de ses farines particulièrement à la qualité de nos grains. Cependant, si vous voulez descendre aux blés inférieurs, sur les bords du Danube, du Dnieper, du Volga, là où il y a de la terre végétale jusqu'à dix pieds de profondeur, on produit du blé à 10 francs l'hectolitre, quand nous ne pouvons le produire qu'à 18. Si messieurs les économistes avaient raison, il faudrait donc que la France renonçât aux sept huitièmes de sa production, car elle n'est en mesure de rivaliser avec ses concurrents que pour les produits supérieurs, et quant aux produits inférieurs, qui sont de beaucoup les plus considérables, elle doit y renoncer, faute de pouvoir les donner à un bon marché suffisant. (*Vive sensation.*)

On me demandera pourquoi. La réponse est des plus faciles, et prouve, je le répéterai sans cesse, combien ces questions sont légèrement jugées.

Lorsqu'on parlait, il y a vingt et trente ans, de ces sujets à nos industriels, et qu'on leur adressait ces prétendus avertissements que nous a rappelés hier M. Auguste Chevalier, que répondaient-ils ? « Qu'on

nous donne les conditions de l'Angleterre et nous produirons à aussi bon marché ! »

On a fini par se servir de cet argument contre eux.

Il y a trente ans, quand on commençait à tenir ce langage, j'ai toujours répété à nos industriels : Prenez garde, c'est un piège que l'on tend à votre amour-propre, et vous y serez pris. On vous dira un jour : Nous allons vous donner les conditions de l'Angleterre ; acceptez donc le même traitement qu'elle. Je ne prétends pas qu'en vous le disant on vous trompera, mais certainement on se trompera soi-même, car on promettra les conditions de l'Angleterre et on ne les donnera pas... (*C'est cela !*)... Et cela par une raison bien simple, c'est qu'on ne peut pas les donner.

Quelles sont ces conditions dont on parle sans cesse ?... L'abondance des capitaux ! Ah ! cette raison, vraiment je ne la trouve pas bonne. Les capitaux ne manquent pas en France ; nous en avons une cruelle preuve ici, tout près, dans les caves de la Banque. Voilà une chose qui ne s'est vue à aucune époque dans le monde. Ce n'est pas seulement un milliard, mais 1,204 millions d'or et d'argent qui sont réunis sur un même point. Jamais cela ne s'était vu dans le monde (*mouvements divers*), même au temps où les souverains de l'Asie recueillaient les trésors de la moitié de l'univers, à Samarcande ; au temps où la sagesse de Sully, de Henri IV, réunissait dans les

caves de la Bastille, et pour la grandeur de la France qu'ils préparaient, ces belles économies que l'histoire vante sans cesse ; même enfin, quand l'ambitieux Frédéric rassemblait à Potsdam les ressources de ses futures guerres! Tout cela était de la misère à côté des 1,200 millions qui sont aujourd'hui accumulés à la Banque de France ; et ce phénomène, qui autrefois eût été le prodige de la prévoyance, qui aujourd'hui, hélas ! n'est que le prodige de l'imprévoyance, ce phénomène prouve que les capitaux ne manquent pas chez nous. Seulement ils sont plus disséminés qu'en Angleterre, moins concentrés : voilà toute la différence, et la France, en soldant des budgets de 2,300 millions, prouve à l'Angleterre que ce ne sont pas les capitaux qui lui manquent !

On a parlé de l'insuffisance de nos moyens de communication, et là on a eu raison. Les moyens de communication sont, en France, inférieurs à ce qu'ils sont en Angleterre. On a dit que le gouvernement n'avait rien négligé pour y suppléer. Cela est vrai à un certain degré ; mais je trouve que tout n'a pas été bien fait, quoi qu'on en ait dit, par la simple raison que tout a été fait précipitamment, et qu'on ne fait rien de véritablement bien quand on le fait précipitamment. Enfin on a agi comme on a pu ; mais il y a d'abord les difficultés locales. De quelque manière qu'on s'y prenne, on ne fera pas que la France soit une île, on ne fera pas qu'on puisse par mer transporter dans toutes les parties de notre territoire les

matières encombrantes. Quant à la canalisation, qui est le principal moyen de communication intérieure, car, en créant une concurrence aux chemins de fer, elle les oblige à baisser leurs tarifs, on ne pourra jamais rendre la canalisation française l'égale de la canalisation anglaise.

Donc sur ce point, quoi qu'on promette, on promettra ce qu'on sera dans l'impuissance de tenir.

Mais sont-ce là les seules causes qui font que la France ne peut pas produire à aussi bon marché que les Anglais? Non. La cause vraie, sur laquelle on a toujours fermé les yeux, soit par amour-propre, soit, qu'on me permette de dire le mot, par inintelligence de la situation, la vraie cause, la voici : c'est celui qui fait le plus qui fait, non pas le mieux, mais au meilleur marché.

Quand on observe bien l'industrie, on reconnaît que le bon marché est toujours la conséquence de la grande fabrication.

Allez dans une filature, observez ce qui s'y passe, et vous reconnaîtrez, ce que tous les industriels savent, ce que, du reste, les événements de cette année ont prouvé surabondamment, c'est que, de deux filatures, l'une qui fait mouvoir 10,000 broches et l'autre qui en fait mouvoir 40,000, la seconde produit à bien meilleur marché que la première. C'est ce que vous reconnaîtrez encore si vous allez seulement observer la comptabilité d'un puits de mine : le puits de mine duquel on aura extrait un million

d'hectolitres, les donnera à dix ou quinze centimes meilleur marché que celui duquel on en aura tiré 500,000.

Si vous appliquez cette observation à la marine, vous reconnaîtrez le même phénomène ; et c'est pour n'avoir pas voulu le voir qu'on a fait, l'année dernière, une loi qui sera funeste à notre pavillon. L'infériorité de notre marine, ce n'est pas à la gêne résultant des règlements de Colbert, comme on l'a prétendu, qu'il faut l'attribuer, ce n'est pas non plus à l'inscription maritime, c'est tout simplement à cette circonstance, que les vaisseaux anglais voyagent à pleine charge, tandis que les nôtres, au contraire, voyagent à demi-charge ; d'où il résulte que les uns naviguent à très bon marché et que les autres naviguent très chèrement. Telle est la véritable condition du bon marché ; elle réside tout entière dans l'étendue de la production.

Ah ! oui, nous sommes très habiles, mais il faut voir les choses telles qu'elles sont, et je trouve fort ridicule la vanité nationale qui consiste à s'attribuer tous les mérites. Oui, nous sommes plus habiles que nos concurrents, mais, ne pouvant fabriquer autant qu'eux, nous ne pouvons fabriquer à aussi bon marché.

Et de cela, Messieurs, il y a une raison douloureuse ! Je n'ai jamais cherché à diminuer la gloire de mon pays ; pourtant il faut reconnaître la vérité : nous avons gagné la bataille d'Austerlitz ; mais malheu-

reusement nous n'avons pas gagné celle de Trafalgar! Nous ne sommes pas restés maîtres des mers, et nous n'avons pas 200 millions de consommateurs, comme l'Angleterre les possède. Voilà tout le secret de notre infériorité, infériorité non quant à la qualité, mais quant au prix des produits. (*Mouvement prolongé.*)

On aura beau fouiller les entrailles de cette question, on aura beau chercher, je n'hésite pas à le dire, on n'y trouvera pas autre chose. Notre infériorité ne vient pas du défaut de génie chez nos fabricants, elle ne vient pas du manque d'habileté de nos ouvriers; rien de cela n'est vrai; elle vient uniquement de ce que nous ne pouvons fabriquer autant que fabriquent nos rivaux.

On peut toutefois ajouter une autre cause d'infériorité, celle-là tout accessoire. Il y a tels peuples à côté de nous, le peuple suisse, le peuple allemand, par exemple, qui obtiennent la main-d'œuvre à beaucoup meilleur marché que nous, par des raisons spéciales que je vous dirai tout à l'heure.

Par conséquent, il y a là, non pas une infériorité de génie, mais une infériorité de situation, une infériorité qui vient du moindre nombre de nos consommateurs, et nous-mêmes, par ces traités de commerce que nous sommes occupés à discuter, nous-mêmes, permettez-moi de le dire en passant, nous avons aggravé cette situation. Nous avons non seulement ouvert nos marchés aux Anglais, nous avons fait pis, nous avons donné à toutes les nations

l'exemple d'ouvrir le leur, exemple que les Anglais sollicitaient depuis longtemps, parce qu'il devait entraîner l'Europe, et qu'ils désiraient de nous plus que de tout autre pays.

Je ne suis pas l'ennemi de l'Angleterre, Dieu m'en garde! Je respecte, j'honore cette grande nation; mais enfin je disais, l'année dernière, qu'une nation doit être un honnête homme, et je maintiens le mot; j'ajouterai qu'elle doit être aussi un bon père de famille, et le devoir d'un bon père de famille, c'est de s'occuper de ses enfants. Sans doute il ne cherche pas à nuire aux enfants d'autrui, mais il s'occupe d'abord des siens. Partant de là, je dis que nous avons très mal à propos rendu un service immense à l'Angleterre, en donnant l'exemple de l'adoption du libre échange. Nous avons encouragé de la sorte toute l'Europe à entrer dans cette voie, et cependant l'Europe ne s'y est pas engagée aussi avant que nous. Il y a, en outre, une nation bien libérale, l'Amérique, qui n'a jamais voulu y entrer. Ainsi la cause de notre infériorité est là; et qu'on ne vienne pas dire que nous rabaissons la France, et surtout que ce reproche ne nous soit pas adressé par ceux-là mêmes qui nous répètent tous les jours que la nation française n'est pas digne de la liberté. (*C'est cela! Très bien! Très bien! à la gauche de l'orateur.*) Ceux qui tiennent ce langage proclament par là son infériorité morale. (*Vive approbation du même côté de l'assemblée.*)

J'aimerais mieux, quant à moi, proclamer son in-

fériorité matérielle; mais je ne proclame pas même celle-là, je proclame un fait qui est évident comme la lumière du jour, c'est que la France, ayant moins de consommateurs que l'Angleterre, ne peut pas donner ses produits inférieurs au même prix.

M. Pouyer-Quertier. — C'est évident!

M. Thiers. — Eh bien, la conséquence de tout cela, c'est l'obligation de racheter cette différence par un moyen quelconque.

Cette différence, on la compense par des tarifs, et ces tarifs, je le répète, doivent être calculés modérément, dans la proportion des besoins vrais, pas au delà sans doute, mais pas en deçà.

Messieurs, ou je m'abuse ou l'on n'infirmera pas, quoi qu'on fasse, quelque talent qu'on y apporte, quelque chaleur qu'on y mette (car malheureusement il y a dans le pays des orgueils qui se sont attachés à ces tristes doctrines), quelque chaleur qu'on y mette, on n'infirmera pas ces vérités. Ce sont non seulement des vérités de principe, ce sont des vérités de fait, incontestables et évidentes comme la lumière.

Telle est la raison de nos tarifs, telle est la raison pour laquelle la France, sous presque tous les gouvernements, a eu ce sentiment profond qu'elle avait besoin d'être protégée par son système économique.

Et aussi la France avait toujours été protectionniste, toujours ! Lorsque le prince qui occupe le trône de France était dans une situation bien différente, lorsqu'il écrivait ses œuvres, qui sont aujourd'hui

dans toutes les mains, voici ce qu'il pensait... Et avant de citer ses paroles, je dirai que je n'ai pas l'habitude de faire la guerre des citations ; je la trouve mauvaise, peu digne, quand on la fait avec des intentions malveillantes. Pour moi, tel n'est pas mon usage... (*Interruptions et rires.*)

Messieurs, j'ai assez prouvé ici que je ne craignais pas d'exprimer mes sentiments; j'ai assez prouvé que je ne dissimulais rien, et que j'étais capable de ne pas plus dissimuler mes antipathies que mes sympathies, si j'en éprouvais, pour qu'on ne me prête pas une intention que je n'ai point, et, quand je dis que je fais une citation sans malveillance, vous allez voir, après que vous l'aurez entendue, que telle est en effet ma disposition. Je veux vous prouver une chose, c'est que tout le monde, jusqu'à un certain moment, a été protectionniste.

Voici ce que je lis dans les œuvres de S. M. Napoléon III, tome III, page 235 :

« Si, en France, les partisans de la liberté du commerce osaient mettre en pratique leurs funestes théories, la France perdrait en richesse une valeur de deux milliards; deux millions d'ouvriers resteraient sans travail, et notre commerce serait privé des bénéfices qu'il retire de l'immense quantité de matières qui sont importées pour alimenter nos manufactures. »

Voilà ce que pensait le prince qui nous gouverne, et il le pensait bien sincèrement, car c'était l'avis de

tout le monde. C'était le sien, celui de ses ministres, car ce langage, ils l'ont reproduit, sinon avec la même netteté, du moins avec la même énergie.

Je me rappelle que, dans une assemblée républicaine, dont j'ai loué ici et dont je louerai toujours la loyauté, dans l'Assemblée constituante, quand j'ai discuté cette question en présence de neuf cents collègues, dans cette assemblée où assurément les préjugés du passé ne dominaient pas, c'est à une immense majorité, l'une des plus grandes que j'aie vues dans une assemblée française, que l'ancien système économique a été maintenu, et MM. les ministres actuels m'ont fait l'honneur de voter avec moi. (*Rumeurs diverses.*)

S. Exc. M. Rouher, *ministre d'État.* Ils ont eu bien raison!

Un membre. — C'était à la Législative et non pas à la Constituante.

M. Thiers. — Depuis, jusqu'au mois de décembre 1859, tout le monde est resté protectionniste, et M. Cobden, qui était alors à Paris, se plaignait, à la fin du mois de décembre, devant des personnes très honorables qui ne l'ont pas oublié, de ce qu'avec ce gouvernement plein de préjugés, disait-il, il n'y avait rien à faire. Ainsi, à la fin de décembre et dans les premiers jours de janvier 1860, tout le monde était protectionniste, et, si je ne craignais de commettre une personnalité, je dirais que M. Rouher l'était lui-même. (*Exclamations diverses.*)

M. Auguste Chevalier. — Qu'est-ce que cela fait?

M. Thiers. — Ce que cela fait? Oh! rien. Cela ne prouve que ceci, c'est qu'on a changé en quelques jours. (*Rires et bruit.*)

S. Exc. M. Rouher, *ministre d'État.* — Voulez-vous me permettre de répondre?

M. Thiers. — Oui, très volontiers.

M. le ministre d'État. — J'ai l'honneur de déclarer au corps législatif que j'ai voté avec l'honorable M. Thiers, non pas à l'Assemblée constituante, ses souvenirs le servent mal, mais à l'Assemblée législative, parce que, le gouvernement et les institutions de cette époque ne présentant aucune stabilité, il y aurait eu danger à faire autrement. Voilà, je le répète, pourquoi j'ai voté avec M. Thiers. (*Rires ironiques. — Réclamations bruyantes à la gauche de l'orateur.*)

M. Émile Ollivier. — Les affaires, à cette époque, étaient meilleures qu'aujourd'hui.

M. Eugène Pelletan, *au milieu du bruit.* — Il a fallu le canon pour renverser ces institutions. (*Murmures.*)

M. Thiers. — Je suis charmé, en cédant la parole à M. le ministre, de lui avoir fourni l'occasion de nous donner de son changement d'opinion une explication qui a paru à la Chambre aussi satisfaisante. (*Rires à la gauche de l'orateur.*)

Eh bien, oui, à cette époque, en quelques jours (si M. le ministre l'avait oublié, je lui en fournirais peut-être une preuve écrite qui le surprendrait, car

elle paraît être sortie de sa mémoire), oui, en quelques jours, le système économique a été changé, le système économique, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus grave, de plus important, ce qui peut avoir les plus grandes conséquences sur les destinées d'une nation. Oui, en quelques jours cette grave résolution a été prise. Nos institutions voulaient que toute la prospérité du pays fût remise à un seul homme, et qu'il pût décider des traités, décider de nos tarifs à lui tout seul.

M. Glais-Bizoin. — C'est cela!

M. Thiers. — Et en quelques jours, sans avoir entrepris cette enquête qu'on a ouverte plus tard, mais pour la seule application des tarifs, sans avoir consulté qui que ce soit d'autorisé, tout au plus, si je suis bien informé, dans une réunion de quelques personnes, laquelle a duré deux heures, on a décidé du sort de notre système économique. Ce qui vous prouve, Messieurs, que nous ne sommes pas trop exigeants en souhaitant qu'au lieu de cinq ou six individus, il y en ait au moins trois cents, comme ceux qui me font l'honneur de m'écouter, qui décident de notre sort, quand il sera mis en question. Eh bien, sur le champ tout a été changé! L'effet n'a pas été soudain; il ne l'a été que pour quelques industries; il a été différé pour les autres, et je vous demande la permission de vous retracer très rapidement quels ont été les premiers effets du libre échange; puis je vous montrerai ceux qui ont suivi, ceux d'aujour-

d'hui, et vous verrez ainsi le système sous ses diverses faces.

Dans les premiers jours, il y a eu trois industries fortement atteintes : l'agriculture, la marine et la métallurgie.

Quant à l'agriculture, je n'en dirai que quelques mots, qui sont nécessaires pour retracer la marche des événements. Vous savez que nos produits agricoles étaient protégés par un système de tarifs qu'on appelait l'échelle mobile. Tout à coup on a supprimé toute espèce de tarifs sur les grains.

Un membre. — Sauf le droit de balance.

M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS. — L'échelle mobile a été abolie par une loi votée en 1861 : il n'est pas question de l'agriculture dans le traité de commerce.

M. POUYER-QUERTIER. C'était la conséquence du traité de commerce.

M. THIERS. — Messieurs, je vous en prie, discutons sérieusement. Si, en effet, nous discutons sérieusement, est-il permis de me dire, en guise d'objection, qu'il n'était pas question de l'agriculture dans le traité de commerce? Je ne parle pas du traité seulement, je parle du système économique qui a été changé à la suite du traité. Mais tout n'est pas, je le sais bien, dans le texte même du traité avec l'Angleterre, tout n'est pas dans le texte du traité avec la Belgique, tout n'est pas dans le texte du traité avec l'Allemagne, avec la Suisse! Je parle encore une fois du change-

ment complet du système économique, et il n'est pas sérieux de m'interrompre pour me dire que l'agriculture n'est pas textuellement nommée dans les traités.

Eh bien, non, les traités ne contenaient pas tout; mais ce qu'ils contenaient, c'était cette résolution prise en quelques jours, en quelques heures, et par laquelle on a changé soudainement tout notre système économique.

L'agriculture, Messieurs, a été atteinte la première. On a changé complètement sa situation, et on l'a mise à découvert en présence de tous les produits du monde; on a mis (comme je l'ai dit, lorsqu'on discutait cette loi en 1866) notre marché national en communication avec le marché universel, sans aucune barrière pour les séparer.

Les prix se sont trouvés tout à coup très bas. Qu'est-ce qu'on nous a dit alors? Qu'il fallait l'attribuer à l'abondance.

On prétendait que les prix étaient, en moyenne, à 16 francs. Je n'ai pas admis cette moyenne comme tout à fait vraie; je m'en suis servi dans la discussion pour plus de commodité; mais la vérité est que les grains étaient tombés, dans la plupart des provinces, à 14 francs, et quelquefois même à 13. On a persisté à soutenir qu'il fallait s'en prendre à l'abondance. Je ne voulus pas admettre cette raison, car l'abondance était vraiment chimérique dans ces circonstances. Il y avait eu une récolte très abondante, celle de 1863;

mais les récoltes de 1864 et de 1865 avaient été médiocres, et l'on était dès lors en présence du seul excédent de 1863. J'affirmai, et l'événement a prouvé que j'avais eu raison, j'affirmai que ce n'était pas l'abondance qui causait l'avilissement des prix, mais que c'était la mise en communication, sans aucune barrière, du marché français avec le marché universel.

M. LE BARON DE BENOIST. — Je demande la parole.

M. THIERS. — On répéta obstinément qu'il fallait s'en prendre à l'abondance. Je persistai à soutenir le contraire; et que nous dit-on? On nous dit : A la première occasion les prix remonteront, ce qui était vrai, ce que je ne niais pas, ils remonteront, l'agriculture ne retrouvera peut-être pas les prix auxquels elle prétend, mais qu'elle fasse des progrès, et elle pourra ramener son prix de revient au prix du marché universel.

Tel était le langage qu'on nous tenait, car le propre de ce système, Messieurs, c'est de commander le progrès, comme autrefois la Convention commandait la victoire. L'agriculture n'a qu'à faire des progrès, disait-on; elle est routinière, elle ne sait pas créer des prairies, elle ne sait pas recourir au crédit! Qu'elle fasse des progrès, qu'elle établisse des prairies, qu'elle ait recours au crédit, et alors il lui sera possible d'ajuster son prix de revient au prix du marché universel. Et de plus, vous disait-on encore, vous aurez acquis un avantage immense, qui ne pourra ja-

mais vous échapper : vous ne reverrez plus les hauts prix.

Ainsi, par une décision souveraine, l'agriculture devait réaliser de tels progrès que son prix de revient deviendrait le prix de revient universel, et, de plus, nous ne devions plus voir les hauts prix. Vous n'avez pas, à cette époque, convaincu l'agriculture ; mais vous étiez tout-puissants, vous aviez non seulement le droit de conclure nos traités, mais celui de fixer nos tarifs ; l'agriculture fut donc obligée de se soumettre.

Pour notre marine, qu'a-t-on fait ? Vous savez Messieurs, quelle est sa situation. De quoi manque-t-elle ? Ce n'est pas de liberté, comme le prétendait hier un de nos honorables collègues, qui a été le rapporteur d'une loi que, pour moi, je demande la permission d'appeler funeste, car, si elle est appliquée, vous en verrez bientôt d'affreuses conséquences. Eh bien, le rapporteur de cette loi nous disait que c'étaient les règlements de Colbert, que c'était l'inscription maritime, qui étaient cause des souffrances de la marine. Messieurs, jamais personne n'a admis cela ; tout le monde, au contraire, reconnaît que ce qui nous manque, c'est le fret. Nous n'avons pas de fret de sortie, parce que nos produits sont peu encombrants. Nous donnons à l'étranger un milliard de tissus admirables, mais qui peuvent être emportés par quelques paquebots avec le bagage des voyageurs.

Nous n'avons pas de fret de retour, parce que l'assimilation de notre pavillon avec le pavillon étranger a laissé aux Anglais la faculté d'importer chez nous le charbon, aux Américains la faculté d'importer chez nous le coton, parce que le sucre se produit en France beaucoup plus qu'aux Antilles, et qu'ainsi nous n'avons ni fret de sortie ni fret de retour.

Voilà ce qu'aperçoit quiconque n'est pas aveugle. Vous pouvez le demander à tous les hommes de mer, à l'illustre amiral qui siège dans vos conseils, et dont nous applaudissons la présence au pouvoir, car nous connaissons son mérite ; demandez-lui ce qui manque à notre marine, et vous verrez s'il ne vous dit pas très positivement que c'est le fret.

Eh bien, qu'avait-on fait autrefois, non pas pour conjurer une situation qu'il n'est pas possible de vaincre absolument, mais qu'avait-on fait pour l'atténuer? On avait établi les surtaxes d'entrepôt, dont l'objet est d'empêcher que la marine n'aille prendre à nos portes, à Londres, à Liverpool, à Anvers, à Amsterdam, les denrées et les matières premières que nous avons l'habitude de consommer.

En surtaxant les entrepôts on obligeait les diverses marines, la nôtre comme celle des autres nations, à aller chercher les objets de nos besoins aux lieux d'origine, et, indépendamment des surtaxes d'entrepôt, on avait imaginé les surtaxes de pavillon, car, en obligeant les marines, soit nationales, soit étrangères, à aller chercher les objets aux lieux d'origine, on

avait dû faire une différence au profit du pavillon national, en surtaxant tout ce qui nous était apporté par d'autres navires que les navires français. Voilà ce que le simple bon sens avait indiqué, ce qu'on avait pratiqué dans tous les temps, ce qui certainement n'avait pas pour but, et n'aurait jamais eu pour effet de rendre notre marine égale à celle des Anglais, mais ce qui devait en prévenir la complète décadence.

Et cependant qu'a-t-on fait, au moment même de l'inauguration du système nouveau? On a aboli les surtaxes d'entrepôt, du moins on les a presque abolies, et même on a voulu les abolir complètement. En effet, dans la loi que vous avez discutée l'année dernière, on avait proposé l'abolition complète des surtaxes d'entrepôt, et la commission, permettez-moi de le dire, a trouvé cette proposition (si je n'étais pas à la tribune j'emploierais un mot plus vif) (*on rit*), la commission a trouvé cette proposition très peu sage, car elle n'en a pas voulu; mais, en définitive, on a réduit les surtaxes d'entrepôt à un point qui devait les rendre à peu près inefficaces. Vous allez voir maintenant ce que c'est que de décider les choses à soi tout seul. Est-ce que vous croyez que c'est directement, en stipulant avec l'Angleterre, qu'on a diminué au point où elles le sont les surtaxes d'entrepôt? Non! Messieurs, on l'a fait sans s'en douter. Cela vous paraîtra bien étonnant, et pourtant cela est. Voici le fait.

En stipulant à l'égard de l'Angleterre, on avait

laissé subsister encore les surtaxes d'entrepôt d'une certaine élévation; mais immédiatement après on a traité avec la Belgique, et en ne songeant qu'à la Belgique. Dans ce moment on n'avait en vue que l'entrepôt d'Anvers, qui, véritablement, n'était pas fort dangereux pour la France. On s'est donc borné à dire que les marchandises qui proviendraient de la Belgique ne payeraient pas plus de droit que si elles étaient apportées par pavillon français. Mais on avait oublié une chose, que vous n'auriez pas oubliée à vous tous, parce que, lorsqu'on est trois cents, on pense à tout, beaucoup plus sûrement que lorsqu'on est six seulement; on avait oublié qu'il y avait un article dans le traité conclu avec l'Angleterre, qui lui rendait communs les avantages accordés à toute autre nation, et alors, la réduction des tarifs d'entrepôt accordée au commerce belge a sur le champ été acquise au commerce britannique.

Et savez-vous quel a été le résultat? C'est qu'à l'heure qu'il est la plus grande partie des objets que nous consommons nous arrive par pavillon anglais, par ces nombreux caboteurs construits en fer qui font l'intercourse incessante entre l'Angleterre et la France, et qui viennent nous apporter tout ce que notre pavillon allait chercher jadis en Amérique et aux Indes.

M. Pouyer-Quertier. — C'est très vrai!

M. Thiers. — Telle est la situation exacte de notre marine; je devais la constater.

Pour expliquer de pareils actes, quel langage nous a-t-on tenu? On nous a dit que la marine était sottement attachée aux règlements de Colbert, qu'elle était routinière, qu'elle voulait absolument maintenir un régime suranné. Or je vous ai prouvé que ces règlements de Colbert avaient été des règlements fort humains, car ils consistaient à faire visiter un bâtiment avant sa sortie du port, pour s'assurer qu'il était en état de naviguer, qu'il avait les rechanges nécessaires en voilure et en mâture, qu'il avait tous les vivres indispensables à la nourriture de l'équipage. Ces visites représentaient d'ailleurs une dépense de 200 ou 300 francs pour une année de navigation. Un autre règlement de Colbert avait pour objet d'assurer à la France la construction des vaisseaux et la fourniture des matières navales. Eh bien, je vous ai prouvé encore (les chambres de commerce confirmant unanimement mes paroles), que tous ces règlements réunis ne représentaient pas plus de 1,200 à 1,400 francs de charges par an, et que, pour une année de navigation, un bâtiment au long cours se trouvant placé entre ces deux termes extrêmes, 50,000 francs et 150,000 francs de recette, une économie de 1,200 à 1,400 francs ne pouvait avoir d'intérêt sérieux pour lui.

En effet, je vous demande si, lorsqu'on est placé en présence d'une alternative pareille, si, lorsqu'on est placé entre ces deux termes extrêmes, 50,000 ou 150,000 francs de produit, une dépense annuelle de 1,200 à

1,400 francs peut être de quelque considération ?

Et cependant, Messieurs, c'est en disant à la marine qu'on la débarrassait des règlements de Colbert qu'on lui a fait subir le régime qui aujourd'hui la prive de toute navigation lointaine, et nous amène à aller prendre dans les entrepôts anglais la presque totalité de ce que nous consommons. Telle est, je l'affirme, la vérité rigoureuse.

On a parlé à la marine comme à l'agriculture, on lui a dit : Faites des progrès, allez, allez; car, sous le régime sous lequel nous vivons, on commande souverainement le progrès, ainsi que je viens de vous le dire, et la marine a dû se soumettre, par la raison fort simple que vous aviez, à l'égard de toutes nos industries, le suprême pouvoir d'ordonner.

Puis est venu le tour de la métallurgie. Elle se divise, vous le savez, en deux industries, celle des fers fins et celle des gros fers, des gros fers qui portent nos maisons, car on se contente, vous le savez, de placer des piles de maçonnerie aux quatre angles, et le gros fer, le fer grossier, supporte tout le reste de la construction. Ces gros fers fournissent aussi les solives qu'autrefois on faisait en bois de chêne; ils fournissent encore des tuyaux qu'autrefois on faisait en terre cuite, et qui servent à la conduite des eaux. Ce sont là les industries qui ont particulièrement besoin de fer à bon marché.

Mais il y a d'autres emplois qui requièrent des fers fins, c'est-à-dire des fers doux. Ce sont les indus-

tries de la taillanderie, de la carrosserie, et toutes celles, en un mot, qui exigent un travail difficile et délicat. Pour ces industries, il faut que le fer soit doux; qu'il cède à la pression, si on le traite par ce procédé; qu'il cède à l'instrument tranchant, si l'on veut le tailler, car on fait subir au fer le même travail qu'au bois, on le scie, on le coupe, on le rabote. Ces fers qu'on traite de la sorte il faut les fabriquer au charbon de bois. Ces deux branches de la métallurgie sont indispensables l'une à l'autre. L'industrie du fer au charbon de bois est naturelle à notre pays. Les Anglais, eux, n'ont que celle du fer à la houille; nous, au contraire, nous sommes assez heureux pour avoir à la fois les deux industries sur notre sol. Mais il faut savoir que la métallurgie au charbon de bois ne peut pas donner ses fers à aussi bon marché que la métallurgie à la houille.

Cette métallurgie au charbon de bois s'était-elle montrée routinière? N'avait-elle réalisé aucun progrès? Tout au contraire, car le prix du fer, qui n'était pas moindre de 60 fr. en 1830, elle l'avait fait tomber, en 1860, à 24 fr. Elle avait donc réalisé des progrès considérables; elle en aurait réalisé d'autres encore, parce que la concurrence entre la fabrication du fer au bois et la fabrication du fer à la houille n'aurait pas manqué d'amener des perfectionnements nouveaux. Si l'on avait laissé opérer cette industrie du fer au bois, de 24 francs elle aurait abaissé les prix à 22 et à 20 francs. Au lieu de cela, on a voulu ordonner des

progrès immédiats, et on lui a dit : Le droit était de 12, il ne sera plus que de 6 francs.

Si encore on s'était borné à fixer le droit à 6 francs, je ne dis pas qu'un tel droit eût été suffisant pour tous les cas; je crois qu'il aurait suffi pour les cas ordinaires, mais qu'il aurait été insuffisant pour le cas où les Anglais se débarrassent de ce qu'ils appellent le *trop produit* par des liquidations à 50 pour cent de perte. Malheureusement on ne s'en est pas tenu à la réduction du droit à 6 francs, on a imaginé les acquits-à-caution.

Vous savez ce que sont les acquits-à-caution. L'un de nos honorables collègues vous l'a exposé hier en fort bons termes. On permet à certains constructeurs d'introduire des fers anglais, et de les réexporter fabriqués en machines, sans avoir à payer de droit; ce qui paraît chose toute naturelle.

Mais voici ce qui est résulté de cette disposition. Les constructeurs établis dans le midi de la France ont élevé une objection. Si vous nous obligez, ont-ils dit, à faire venir ces fers des ports de l'Océan jusque dans le midi, nous aurons à acquitter des frais de transport qui nous enlèveront tout l'avantage de l'introduction des fers étrangers. Consentez, au contraire, à un échange, et, par exemple, lorsqu'il aura été constaté que nous avons exporté telle quantité de fers par la frontière du Midi, permettez-nous de céder aux constructeurs du Nord ce certificat avec lequel ils pourront en introduire une quantité égale.

Cela paraissait très simple et très légitime; mais voici les conséquences qu'on en a tirées. Il s'est établi un vaste agiotage sur ces acquits-à-caution. On les a envoyés dans tous les ports du Nord; ils s'y sont accumulés; ils valaient 6 francs, puisque le droit est de 6 francs, et qu'ils servaient à l'acquitter; ils sont descendus à 2 fr. 25. Ainsi le droit n'a plus été de 6 francs, mais de 2 fr. 25 seulement. Et voilà ce qui explique l'état déplorable dans lequel est tombée notre industrie des fers.

Quelle est la branche de la métallurgie qui a d'abord été frappée? C'est celle du fer au bois; elle a été ravagée, ainsi que je vous le montrerai tout à l'heure, car en ce moment je ne veux vous entretenir que des premiers effets du libre échange. La fabrication au bois a donc été vivement atteinte, et, quant à la fabrication à la houille, elle a fait le calcul suivant, qui a paru très juste d'abord, qui lui a même réussi. Elle s'est transportée vers l'Est de la France, loin des arrivages anglais, et elle a pu subsister, grâce aux distances, grâce aussi aux minerais de l'Est, dont vous parlait hier l'honorable M. Liégeard, minerais qui sont excellents, faciles à recueillir et peu coûteux.

L'industrie à la houille trouvant donc dans l'Est le grand avantage de la distance, de plus la présence d'excellents minerais, a semblé prospérer, et on lui a dit alors : Faites comme les Anglais, opérez en grand! Et, sous l'influence de ce conseil, la production s'est élevée de 30,000 tonnes de fer jusqu'à

100,000 dans un seul établissement! On a même affiché la prétention, bien légitime si le succès y avait répondu, de produire jusqu'à 500,000 tonnes de fer dans cette même région de l'Est. Or il faut que vous sachiez que la France ne consomme que 900,000 tonnes de fer. Ainsi, un ou deux départements avaient l'ambition de produire à eux seuls 500,000 tonnes de fer, c'est-à-dire les deux tiers environ de la consommation totale de la France!

J'honore les hommes (je ne les nommerai pas ici, tout le monde les connaît), j'honore les hommes qui ont tenté cette vaste entreprise, mais je me suis permis de leur dire : Oui, vous avez des chances de succès, mais je crains bien qu'en produisant de si grandes quantités vous ne trouviez bientôt, en Prusse, en Belgique, en Angleterre, des rivalités redoutables. Cependant ils étaient engagés, et je n'avais pas la prétention de leur adresser autre chose qu'une parole bienveillante.

Quoi qu'il en soit, pour un moment, ils ont semblé prospérer; et alors, quand nos honorables collègues, dont quelques-uns sont présents ici, vous ont apporté les plaintes de la métallurgie, vous avez entendu, j'ai entendu, moi aussi, cette parole cruelle : « Partout où il y a eu habileté, il y a eu succès, et le succès n'a fait défaut que là où la capacité avait manqué; » de manière que l'on consolait les gens en leur disant : Vous êtes incapables! (*Rires sur quelques bancs.*)

Dire aux gens : soyez habiles! c'est leur adresser une parole bien dure...

Une voix. — C'est une insulte!

M. Thiers. — Soyez habiles! c'est une parole d'orgueil, et de bien grand orgueil, eût-on le droit d'être si orgueilleux! Soyez habiles! dites-vous aux chefs de l'industrie. — Oh! oui, c'est notre métier, pourraient-ils vous répondre, nous sommes fabricants de fer; mais vous, qui avez en main la politique du pays, soyez habiles aussi!... (*Très bien! Très bien! sur les mêmes bancs. — Nouveaux rires.*) Ne vous trompez pas dans les expéditions que vous ordonnez, ne vous trompez pas dans les jugements que vous portez sur la situation de l'Europe, sur la conduite à tenir envers elle!

S'ils vous parlaient ainsi, vous seriez peut-être fort embarrassés!

Non, Messieurs, il ne faut pas placer la condition de la vie à un si haut prix. Il ne faut pas dire aux hommes : Soyez habiles, si vous voulez vivre! Non, non, le système du gouvernement doit être celui-ci : Soyez laborieux et honnêtes, et vous pourrez vivre! (*Nouvelles marques d'approbation.*)

Au lieu de ce langage, on a dit à la métallurgie : Marche! comme on avait dit à la marine et à l'agriculture : Faites des progrès!

Puis on s'est tourné vers les industries textiles, et, prenant à leur égard le même langage, la même attitude qu'on avait prise envers nos autres industries,

on leur a dit : Faites des progrès; et, comme elles paraissaient troublées, on leur a dit encore : Quoi! vous craignez la concurrence britannique? Mais vous êtes des routiniers : faites comme les Anglais, changez votre outillage!

L'outillage, Messieurs, j'en dirai quelques mots tout à l'heure, l'outillage français n'était pas si arriéré qu'on le prétend. Le fameux instrument dont vous avez sans doute vu des échantillons à l'Exposition universelle, cette machine que les Anglais appellent *self-acting*, qui ressemble à un automate agissant par lui-même, cet instrument était déjà répandu en France depuis vingt ans au moins; beaucoup de manufacturiers l'avaient adopté. On n'en a pas moins dit à tous : Faites comme les Anglais, adoptez un outillage nouveau; allez, marchez! Vous avez des établissements comptant dix mille broches, c'est de la timidité; il faut en avoir qui réunissent vingt, trente, quarante, soixante mille broches sous le même toit. Avec cet outillage, livrez-vous à la grande fabrication, et il n'est pas possible que vous ne réussissiez, vous aussi!

Je connais de grands industriels, des hommes fort intelligents, qui furent très surpris de ce langage; mais enfin les prôneurs de la fabrication illimitée étaient nos maîtres, il fallut obéir. Nos industriels eurent donc recours à la grande industrie, ils établirent dans un même lieu quarante, cinquante et jusqu'à quatre-vingt mille broches.

Ils étaient néanmoins fort troublés, lorsque tout à

coup est arrivé un événement merveilleux, merveilleux mais terrible, la guerre d'Amérique, et le coton a disparu. Cet événement a été pour le monde une surprise, une révolution vraiment extraordinaire. Ce redoutable textile, qui a fait la fortune de l'Angleterre (et elle lui a témoigné sa reconnaissance en lui décernant une couronne, car c'est l'Angleterre qui l'a nommé le roi Coton), ce redoutable textile, vous n'ignorez pas quel rôle il joue dans l'industrie moderne. Il a presque, depuis un demi-siècle, chassé le lin et le chanvre, et il ne leur a laissé que la plus faible partie de la consommation des tissus de toile. Il a ensuite repoussé la laine, car le coton, vous le savez, a remplacé, pour beaucoup de nos provinces, cette bure dont se revêtaient jadis les femmes de la campagne. On fabrique à Rouen (M. Pouyer-Quertier vous l'expliquera avec sa grande expérience des choses et la facilité de langage que vous lui connaissez), on fabrique à Rouen des étoffes de coton, tissues en fils serrés, teintes avant le tissage, les unes rayées, les autres à carreaux, lesquelles plaisent beaucoup aux femmes de la campagne, et ont remplacé grand nombre d'étoffes de laine.

Ce puissant coton a fait plus que remplacer la laine; pour s'introduire partout, pardonnez-moi le mot, il a fait presque le métier de fraudeur. Ainsi on s'est mis à fabriquer des étoffes dont la chaîne est en coton, dont la trame est en laine, et qui trompent même les yeux les plus exercés.

Or figurez-vous quel a dû être l'étonnement général lorsque ce redoutable textile a disparu !

Nos fabricants s'attendaient à être envahis par les produits anglais, et à subir, de leur part, une concurrence dangereuse ; mais, n'ayant pas vu apparaître les tissus anglais, leur surprise a été extrême. Cette absence des tissus anglais dont on était si satisfait aurait pu cependant devenir une calamité si le coton nous avait manqué. Mais notre commerce, qu'on accuse d'avoir l'esprit étroit, avait été très prévoyant, ce qu'il est ordinairement, et ce qui fait qu'on désire tant l'avoir pour acheteur, parce qu'il est sage, fort avisé, et bon payeur.

Eh bien, notre commerce, dans sa prévoyance, avait, en 1861 et en 1862, acheté beaucoup plus de coton qu'il ne lui en fallait. Nous en consommions, et nous en consommons encore environ 80 millions de kilogrammes par an ; or il en avait acheté 120 millions en 1861, et 121 millions en 1862. On était donc abondamment pourvu.

Alors nos fabricants ont pu, avec du coton qu'ils avaient payé deux francs, vendre leur produit comme si la matière première leur avait coûté 3, 4 ou 5 francs. Au lieu d'avoir des concurrents, ils n'en ont pas rencontré ; au lieu de faire des affaires douteuses, ils en ont fait d'excellentes ; ils ont été émerveillés, et, comme vous, ils ont dit un moment, ils ont dit : Nous nous étions peut-être trompés ! (*On rit.*)

Le même phénomène s'est produit pour le lin et

pour le chanvre. Le lin et le chanvre étaient auparavant très resserrés, et réduits à occuper la plus petite place dans la consommation. Le coton ayant disparu, ils ont repris une partie de la place dont ils avaient été évincés. Alors on a vu l'industrie du lin et du chanvre, qui, pendant certaines années, pouvait à peine exister, exporter en Angleterre (je crois que c'est en 1863 ou 1864), jusqu'à 20 millions de fils et 20 millions de tissus, en tout 40 millions de francs en une seule année. Oh! alors, nouvelle surprise; le lin et le chanvre ont été émerveillés; eux aussi, ils ont dit : Nous nous étions peut-être trompés!

Puis est venu le tour de la laine. Nos admirables fabricants de lainages de Tourcoing et de Roubaix, les derniers représentants en Europe de ces fameux Brabançons qui, dans leur temps, ont rempli le monde de leur riche industrie, nos admirables fabricants de Tourcoing et de Roubaix, effrayés d'abord, mais bientôt ne voyant point les Anglais paraître, se sont donné carrière, et ils ont fabriqué des quantités immenses, non seulement de ces lainages qui étaient propres à leur contrée, mais de ces lainages qui consistent à mêler le coton à la laine, que, pour ce motif, on appelle *mélangés,* et qui sont un dès principaux produits de l'Angleterre.

Beaucoup d'entre eux, frappés de ce que les Anglais, loin d'accourir, semblaient plutôt s'éloigner, ont entrepris de grandes affaires, moins fructueuses toutefois que celles que faisaient les tisserands de coton

ou de lin, se sont livrés sans mesure aux conseils qu'on leur avait donnés, et ont consacré tout ce qu'ils ont gagné dans ces années-là à un nouvel outillage. On affirme qu'à Roubaix il a été dépensé 80 millions en outillage nouveau. Ces fabricants de Roubaix et de Tourcoing se sont dit, eux aussi : Mais nous nous étions peut-être trompés ! Et des hommes d'ailleurs respectables, qui avaient longtemps défendu l'industrie, et qui, en la défendant, avaient acquis une position, non pas imméritée, Dieu me garde de le dire ! mais inattendue au moins, ces hommes, qui toute leur vie avaient été protectionnistes, ont douté tout à coup de la valeur du système qu'ils avaient jusqu'alors soutenu. Quant à moi, j'ose dire que je ne me suis pas laissé atteindre par le spectacle de ces faits étranges ; mais enfin ils ont été fortement ébranlés dans leur conviction, et ils ont dit au gouvernement, s'adressant à lui comme à une providence : Vous en saviez plus que nous !

Dès lors, Messieurs, le triomphe du libre échange a été complet, et vous avez entendu bien des gens s'écrier : C'est une question jugée !

Et l'on a répété de plus belle à l'agriculture qui continuait à se plaindre : Vous êtes une routinière, faites des prairies, ayez recours au crédit. On a répété de plus belle à la navigation : Sachez vous passer des règlements de Colbert ! Puis, s'adressant à la métallurgie, on lui a dit encore : Soyez habile ! Soyez habile comme à Roubaix, comme à Lille, et vous réussirez à votre tour.

Pour un moment, l'illusion a été complète, et ce que la France avait regardé si longtemps comme vérité économique a été rejeté comme erreur.

Pour moi, Messieurs, je le répète, je n'ai pas cédé à l'illusion presque générale. Je voudrais bien vous citer quelques paroles que j'ai prononcées à cette époque, non point par une puérile vanité, mais pour vous prouver que tout le monde n'était pas dupe de cette illusion.

Voici ce que je vous disais en discutant le projet de loi sur la marine marchande, le 14 avril 1866 :

« Par suite de cette guerre qui a désolé les États-Unis, les cotons ne sont pas venus sur le marché européen; ils ont manqué à tous les pays manufacturiers; par conséquent, la matière première manquant, la concurrence n'a pas pu exister, et personne n'a pu nuire à son voisin.

« Les toiles de coton faisant défaut, toutes les toiles de chanvre et de lin ont obtenu un grand débit. Il en a été de même pour les divers lainages.

. . . . . .

« Qu'on ne dise donc pas que le système a réussi, car l'épreuve n'est pas commencée pour nos industries textiles; elle va commencer pour elles, et elle ira s'aggravant à mesure que l'Amérique fournira à toutes les nations manufacturières la matière première qui leur a manqué.

« Pour les autres industries, pour l'agriculture, pour la métallurgie et pour la marine surtout, l'é-

preuve est commencée, c'est vrai ; mais il y a grande souffrance, notamment dans l'agriculture, dans la métallurgie, dans la marine. Ce n'est pas le moment d'apprécier cette souffrance ; je ne veux pas réveiller la question agricole ni traiter la question métallurgique ; mais vous avez entendu les cris qui se sont élevés à leur sujet dans le pays tout entier.

« Ainsi, pour une partie considérable de nos industries, l'épreuve n'est pas commencée ; pour celles qui la subissent déjà, il y a une souffrance très réelle et très vive. »

Voilà, Messieurs, le langage que je tenais. Il était évident pour moi que, là comme dans la politique, il y aurait bientôt de cruels retours. J'étais de ces esprits qu'on accuse volontiers de se complaire dans d'anciennes opinions, passées de mode aujourd'hui ; j'étais de ces esprits qui, au sujet de nos affaires extérieures, avaient dit : Mais l'équilibre européen n'est pas quelque chose de si ridicule que vous pensez ; au fond, c'est la politique de toutes les nations, et ce sera leur politique dans tous les temps ; il faut songer à la balance des forces, il faut tâcher de la maintenir telle qu'elle est ; il ne faut pas aller créer autour de soi des nations nouvelles, car, lorsqu'on aura créé celles qui plaisent, on sera obligé de laisser créer celles qui déplaisent !

J'étais de ces obstinés qui raisonnaient de la sorte, et l'on me répondait que c'était là de la vieille politique. Vous savez ce qui est arrivé ; vous vous rap-

pelez peut-être cette lettre mémorable du 11 juin 1866, alors qu'à la veille de la guerre de Bohême, je vous suppliais de forcer le gouvernement à dire le mot, le mot si simple, si facile à prononcer, d'un effet si certain, le mot qui aurait pu tout empêcher; vous vous rappelez sans doute que je ne fus pas assez heureux pour être écouté, et qu'on répondit à vos sollicitudes et aux miennes par cette immortelle lettre du 11 juin. Vous vous souvenez que, dans cette lettre, le gouvernement nous répondit qu'il s'agissait uniquement de laisser la Prusse arrondir quelque peu son territoire; qu'il n'y avait rien de plus naturel et de moins à craindre; que la Confédération germanique, loin d'être en péril, serait constituée plus fortement que jamais; que l'Autriche, à laquelle nous nous intéressions, allait recouvrer sa grande position en Allemagne, et que, quant à l'équilibre européen, il ne serait changé aux dépens d'aucune puissance; que, surtout, il ne serait pas changé au profit d'une seule.

Voilà ce qu'on répondait à nos inquiétudes et à nos avertissements. Hélas! vous avez vu le résultat que vous avez recueilli de cette politique de 1866, et je n'hésite pas à dire que vous en avez fait les frais cette année en votant la loi militaire. (*Assentiment sur divers bancs. — Rumeurs sur d'autres.*)

Eh bien, Messieurs, ce terrible retour qui a suivi la lettre du 11 juin, vous en voyez le pareil dans votre industrie. La lettre du 5 janvier a reçu des événe-

ments la même réponse que la lettre du 11 juin. Aujourd'hui, vous voyez la triste conséquence de ces premiers essais du libre échange, vous voyez ce qui se passe dans tous nos ateliers, et, quoique vous m'ayez accordé déjà beaucoup de temps, il faut que vous m'en accordiez encore une part assez grande pour que je précise avec la dernière rigueur l'état actuel de nos diverses industries.

De toutes parts. — Reposez-vous! Reposez-vous!

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. — La séance va être suspendue pendant quelques instants.

(*Messieurs les députés quittent leurs places, et la séance reste suspendue pendant un quart d'heure.*)

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. — M. Thiers a la parole pour continuer son discours.

M. THIERS. — Je demande pardon à la Chambre de la retenir si longtemps. (*Non! Non!*) Je lui demande pardon, après l'avoir retenue plus d'une heure, d'en réclamer encore une autre. (*Parlez!*)

J'ai voulu vous montrer comment le système du libre échange s'est introduit chez nous, et comment, dans les premiers moments, il avait pu produire une certaine illusion. Ou je me trompe, ou ces détails étaient nécessaires pour vous faire comprendre comment les choses s'étaient passées, et comment elles se passent aujourd'hui. Nous voilà maintenant arrivés aux faits présents : quels sont-ils?

Si je voulais passer en revue toutes nos industries, plusieurs jours ne me suffiraient pas. Je vais me bor-

ner aux principales. Toutes doivent nous intéresser, sans doute, toutes sans exception, petites ou grandes; le pays, dans sa vaste sollicitude, doit veiller sur les unes comme sur les autres; mais je prendrai en ce moment les principales, non pas parce qu'elles sont seules dignes d'intérêt, mais parce qu'il est impossible de les faire passer toutes sous vos yeux.

Je vais suivre le même ordre que j'ai suivi tout à l'heure. J'ai la coutume, qui peut-être est une faiblesse de mon esprit, de m'astreindre à un ordre rigoureux, parce que, selon moi, c'est le seul moyen d'obtenir la clarté, et que la clarté est le seul moyen de produire la conviction. Je vais, dis-je, parler des grandes industries dans l'ordre que j'ai suivi tout à l'heure, et tâcher de préciser leur état présent avec la plus rigoureuse exactitude.

On contestera probablement ce que je vais dire; mais je serai prêt à rétablir les faits chaque fois qu'ils seront contestés. Je ne serai du reste pas le seul; l'industrie trouvera ici de très habiles défenseurs, qui auront auprès de vous l'autorité de la spécialité. Quant à moi, j'ai fait un travail que j'ose dire considérable, parce que je vous respecte trop pour apporter à cette tribune des faits médiocrement étudiés. Non seulement j'ai lu tout ce qui a été publié par les chambres de commerce, mais j'ai voulu savoir quel était l'état véritable des choses. J'ai entendu les divers intérêts avec la patience que je leur devais, je

les ai entendus pendant plusieurs mois, et je crois pouvoir affirmer en toute conscience que les faits que je vais vous citer sont parfaitement exacts. Si je me trompe, ce sera avec une entière bonne foi; mais je crois pouvoir répéter qu'il n'y aura aucune erreur dans les faits que je vais vous exposer.

Je dirai peu de chose sur l'agriculture. Assurément elle est la première de nos industries, elle est la grande industrie nationale. Nous lui devons tous nos soins, toute notre attention. J'admets néanmoins que, lorsqu'on est engagé dans une voie, il faut poursuivre l'expérience jusqu'au bout. On a voulu mettre le marché français en communication immédiate avec le marché universel : que l'on persévère, soit; mais que vous ai-je dit lorsqu'on a pris cette résolution? Je vous ai dit ceci : Vous avez maintenant des prix très inférieurs au taux rémunérateur, mais vous en verrez d'autres, car vous serez obligés de suivre et de subir toutes les fluctuations de cet immense marché universel, dont les vagues sont hautes comme celles de la haute mer, et vous verrez se produire de bien autres fluctuations que lorsque vous viviez sous cette échelle mobile, qualifiée de détestable. Ces fluctuations il faut les subir. Voilà ce que je vous disais. Eh bien, le système vous a montré l'une de ses faces : ce sont les bas prix; et maintenant il vous en montre une autre : ce sont les hauts prix. Et cependant que vous avait-on annoncé? Que vous seriez à jamais délivrés de la cherté.

S. Exc. M. de Forcade la Roquette, *ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.* — C'est vous qui avez dit cela, ce n'est pas nous.

M. Thiers. — Du tout! je n'ai pas dit cela.

M. le Ministre. — Pardon!

M. Thiers. — Non, Monsieur, je n'ai point dit cela. Si quelqu'un a tenu ce langage, ce n'est pas moi. Je vous montrerai les dernières paroles que j'ai prononcées sur cette question. J'ai dit : Une bonne récolte pourra changer la disposition des esprits, elle pourra les distraire de leurs impressions présentes, leur faire oublier des douleurs momentanées; mais on reviendra bientôt au même état de choses. Voilà ce que j'ai dit. Je n'ai pas ici le texte de mes paroles, mais je vous l'apporterai lorsque j'aurai à vous répliquer.

Le système vous a montré l'une de ses deux faces : ce sont les bas prix; et maintenant il vous montre l'autre : ce sont les hauts prix. Vous nous aviez dit qu'on ne reverrait plus les hauts prix. Tous les défenseurs officiels et officieux de vos doctrines nous ont répété que, grâce à l'abolition de l'échelle mobile, on ne reverrait plus les prix élevés des temps passés.

Plusieurs membres. — Non! Personne n'a dit cela.

M. Jules Brame. — Si! On l'a parfaitement dit.

M. Thiers. — Comment, non! Mais je vous le montrerai écrit en cent façons...

M. Auguste Chevalier. — On n'a pas dit cela : on

a dit que les variations, que les fluctuations seraient moindres, et l'on a eu raison.

M. Thiers. — Vous avez tous dit qu'on ne verrait plus les hauts prix.

Quelques voix. — Jamais!

M. Thiers. — Comment, jamais!... On nie aujourd'hui ce qu'on disait alors, et ce qu'on disait était la seule raison que, dans le moment, on pût faire valoir. En effet, pouvait-on dire autre chose à l'agriculture, qui était de 5, 6 ou 7 francs par hectolitre au-dessous de son prix rémunérateur, pouvait-on dire autre chose pour lui faire supporter la cruelle situation qu'on lui imposait? On lui donnait, comme raison de se résigner, l'intérêt des consommateurs, et on lui disait: Le consommateur ne supportera plus les chertés qu'il subissait autrefois. J'en appelle à la bonne foi de tout le monde et à la mémoire de ceux qui ont quelque mémoire, c'était l'argument qu'on répétait sans cesse. (*Mouvements divers. — Interruption.*) Et maintenant que le démenti est là, qu'il est là, donné par les événements, on essaye de nier ce qu'on avait dit, et l'on ose soutenir qu'on n'avait compté que sur de moindres fluctuations!

Mais laissons ces vaines dénégations, et revenons aux prix actuels.

Quels sont-ils? Ce sont ceux qui se trouvent énoncés dans le rapport que M. le ministre du commerce a publié, lorsqu'il a exposé ses négociations avec les compagnies de chemins de fer pour obtenir d'elles

un abaissement des tarifs. De quoi a-t-il parlé? Du prix de 34 et de 36 francs par hectolitre.

J'ai ici des mercuriales de la semaine dernière, mercuriales publiées dans un moment où l'heureux retour du beau temps doit faire espérer une amélioration considérable dans la situation des récoltes. Eh bien, je vous montrerai encore, dans une quantité de régions, le prix de 44 et 45 francs pour les 100 kilogrammes, c'est-à-dire l'hectolitre un quart; ce qui suppose l'hectolitre à plus de 36 francs.

Je ne dis pas que 36 francs soit le prix général; mais je soutiens que ce prix a été celui de l'une des régions qui ont atteint les prix les plus élevés. (*Bruit.*)

Messieurs, j'ai de tels efforts à faire que je suis obligé de demander un silence absolu si l'on veut que nous puissions nous entendre sur ces graves sujets. (*Parlez!*)

J'ai ici l'enquête de 1859. Eh bien, quels sont les prix qu'elle donne pour les diverses régions pendant les années 1847 et 1854? 1847 et 1854 sont, pour notre temps, c'est-à-dire pour les trente dernières années, les époques de la plus grande cherté. Quant à 1847 il faut tenir compte de cette circonstance, que Lyon et Marseille n'étaient pas alors reliées par un chemin de fer, que la navigation à vapeur ne s'était pas répandue comme elle s'est répandue depuis. Il avait fallu que l'illustre M. Duchâtel, ministre très prévoyant, et avec lequel, j'oserai le dire, j'avais eu plusieurs communications sur ce sujet, il

avait fallu que M. Duchâtel fît placer, entre Lyon et Marseille, une grande partie de nos attelages d'artillerie afin de faciliter les transports. Il avait fallu qu'on envoyât des bateaux remorqueurs aux principaux passages de la Méditerranée, pour venir au secours des bâtiments à voiles qui quelquefois s'attardaient dans certains passages, faute d'un vent favorable. Eh bien, à cette époque, où les communications n'étaient pas ce qu'elles sont aujourd'hui, quels avaient été les prix les plus élevés?

Je les trouve indiqués ici officiellement dans l'enquête de 1859. C'était, pour les régions où régnait la moindre cherté, 27 francs; pour les régions où elle se faisait davantage sentir, 29, 32, 33, terme moyen 30. (*Réclamations sur un certain nombre de bancs.*)

M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS. — Ce sont des moyennes.

M. HAENTJENS. — Les farines ont varié de 93 à 116 francs.

M. THIERS. — Apportons un peu de bonne foi ici. (*Rumeurs diverses.*) Qu'est-ce que je dis? Est-ce que je prétends que 36 francs représente la moyenne aujourd'hui? Je dis qu'en 1847 les termes extrêmes ont été 27, 26, 32, 29, 30, 29 francs. (*Interruptions et dénégations.*)

M. ÉMILE OLLIVIER. — Il faut laisser parler! On répondra!

M. AUGUSTE CHEVALIER. — Parlez! Parlez!

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. — Si l'on élève des con-

testations sur chaque chiffre, nous n'arriverons jamais à la fin de cette discussion.

M. Thiers. — J'ai entendu patiemment, je dois le dire, des chiffres qui m'ont paru radicalement faux, et que je suis en mesure de détruire. Je demande qu'on veuille bien écouter les miens, que j'ai empruntés à des documents officiels. (*Nouvelles interruptions.*)

Est-ce que je soutiens que 36 francs soit le prix moyen d'aujourd'hui? Je dis que les prix partout indiqués sont 30, 32, 34, 36 francs, et j'en connais de 37 et 38 francs.

Citez-moi un prix de 1847 s'élevant à 34 ou 36 francs quelque part.

M. de Lavenay, *président de section au conseil d'État, commissaire du gouvernement.* — Le prix s'est élevé bien plus haut.

M. Thiers. — MM. les conseillers d'État devraient bien nous faire l'honneur de nous écouter sans nous interrompre.

M. le commissaire du gouvernement. — Vous nous demandez de citer des chiffres, nous vous répondons.

M. Thiers. — Nous n'étions pas habitués à une telle attitude de la part de Messieurs les commissaires. (*Légère rumeur.*)

Eh bien, Messieurs, je répète que je ne donne pas 36 francs pour le terme moyen actuel. Lisez toutes les mercuriales, ce prix a été de 30, 32, 34 et 36, et même 37 francs. Prenez le terme moyen entre ces divers prix et ce sera 33 francs.

Quels sont les prix alternatifs que vous voyez citer ici pour 1847? C'est 27, 28, 29, 32 francs. Celui de 36 n'y est pas une fois (*Interruption.*)

M. LE BARON DE BENOIST *et quelques autres membres.* — C'est inexact !

M. BERRYER. — Vous dites que c'est inexact ; c'est donc le document officiel qui est inexact?

M. LE BARON DE BENOIST. — Je dis que c'est le fait qui n'est pas exact. J'en appelle à la mémoire de tous les cultivateurs de 1847.

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. — Vous avez protesté contre l'inexactitude d'un chiffre, soit; mais laissez maintenant l'orateur poursuivre sa discussion, et ne l'interrompez point par des conversations à haute voix.

M. BERRYER. — Il faut pourtant qu'on puisse être éclairé !

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. — Oui, mais ce n'est pas par des conversations particulières que l'assemblée peut s'éclairer.

M. BERRYER. — Il y a un document officiel qui donne des chiffres. On les conteste : comment établir la vérité? Ces chiffres sont-ils exacts?

M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS. — M. Berryer veut-il soulever un incident? Je suis prêt à parler, si M. Thiers le permet.

M. THIERS. — Non, Monsieur ! (*Ah! Ah!*)

M. LE MINISTRE. — M. Thiers ne me permet pas de répondre en ce moment ; je répondrai plus tard.

M. THIERS. — Oui, vous répondrez. Je vous demande pardon d'avoir dit non; je n'ai pas l'habitude de faire de tels refus à MM. les ministres, et il me réussit assez souvent de leur laisser la liberté de m'interrompre pour ne pas vouloir en perdre l'habitude.

M. LE MINISTRE. — Je n'insiste nullement.

M. THIERS. — M. le garde des sceaux m'a refusé la parole bien des fois, je puis la lui refuser aujourd'hui.

S. EXC. M. BAROCHE, *garde des sceaux*. — Ce n'est pas moi, c'est M. le président qui vous l'a refusée.

M. THIERS. — Si je ne consens pas à l'interruption, c'est que je n'en finirais pas.

M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS. — Vous avez raison. Continuez.

M. THIERS. — Je suis épuisé et je veux en finir.

Je reviens à la question. Je n'ai pas dit que 36 francs fût le terme moyen, je dis seulement qu'on peut réunir toutes les mentions de ce temps-là, les comparer à toutes les mentions de ce temps-ci, et je suis convaincu que les prix de cette cherté dernière seront au moins égaux à ceux de 1847 et de 1854. Voilà ce que j'affirme. (*Rumeurs prolongées.*)

Plusieurs voix. — C'est une erreur.

M. THIERS. — Mon Dieu! je suis interrompu par des collègues qui, lorsque nous discutions la question agricole, osaient nous dire que les céréales n'étaient pas l'objet important de l'agriculture; je ne suis pas étonné que les mêmes adversaires m'interrompent aujourd'hui à propos de chiffres qui sont incontes-

tables. Eh bien, je vais vous faire une concession, et, tout en persistant à croire le contraire, je vous accorderai, si vous voulez, que les prix des dernières chertés soient pareils à ceux de l'année présente. Vous ne soutiendrez pas sans doute que, lorsqu'un document officiel ne mentionne, comme chiffre le plus élevé, que 32 francs pour 1847, le chiffre de 36 francs, sans cesse mentionné dans les mercuriales actuelles, indique un prix moyen moindre que celui de 1847; mais je vous l'accorde. Qu'aviez-vous dit? Que nous ne reverrions jamais les grandes chertés des temps passés. (*Interruption.*)

Je sais bien pourquoi l'on m'interrompt; c'est qu'on est placé en présence d'un éclatant démenti donné par les événements... (*réclamations*), oui, un éclatant démenti, je le répète, donné par les événements; on ne veut pas subir ce démenti; mais les faits sont là, ils persistent à vous le donner.

Comme je le disais, le système nous a montré l'une de ses faces, et maintenant il nous montre l'autre.

Ce qu'il y a de vrai, je le reconnais, c'est qu'il n'y a pas de système qui puisse vous garantir absolument de la hausse et de la baisse. Il est certain que les saisons sont plus puissantes que tous les systèmes; que, dans les temps d'abondance, vous aurez inévitablement les bas prix, et que, dans les temps de disette, vous aurez tout aussi forcément les hauts prix.

Mais quel est le vrai système? C'est celui qui vous

garantit des termes extrêmes, c'est celui qui ne laisse pas descendre les prix à 13 et 14 francs, pour les laisser ensuite remonter à 31, 32 et 36 francs.

Je ne prétends pas qu'on puisse parvenir absolument à ce système moyen, mais je soutiens que le système qui, dans la mesure qu'il est possible à l'homme d'atteindre, maintiendrait les prix entre 18 et 28 francs, vaudrait mieux assurément que celui qui les laisse descendre à 14 francs pour les faire remonter ensuite à 36.

Comment peut-on y atteindre? Par un droit qui n'empêche que les baisses extrêmes, et qui disparaît complètement lorsque le prix des grains s'élève.

Savez-vous ce que produit ce système? Il encourage la culture nationale, et il encourage aussi les réserves.

Le système qui laisse l'agriculture à découvert, complètement à découvert, savez-vous ce qu'il produit? L'état actuel. Comment le produit-il? En décourageant la culture, et en faisant disparaître les réserves. (*Exclamations sur quelques bancs.*)

Il produit ce résultat en diminuant les emblavures, il le produit en faisant disparaître les réserves, et il n'y a pas un agriculteur de bonne foi qui n'ait reconnu que le système des réserves, depuis le nouveau régime, tendait tous les jours à disparaître. Et, si vous voulez savoir quelle est la cause vraie des hauts prix, la voici : c'est qu'on a moins cultivé les céréales et que les réserves ont disparu. (*Non! Non! — Oui! Oui! — Chuchotements et rumeurs prolongés.*)

Si chacun veut discuter la question avec son voisin, je descendrai de cette tribune, car il me serait impossible de venir à bout de ma tâche. Et cependant il me semble qu'autant que je le puis, je ne vous dis que ce qui est nécessaire à la question. Je tâche de ne perdre ni votre temps ni le mien; je vous prie donc de m'écouter.

M. Auguste Chevalier. — On vous écoute.

M. Thiers. — Je prétends que, quant à l'agriculture, vous êtes engagés dans un système fort imprudent. Vous en avez vu une face, il faut que vous voyiez l'autre; vous irez jusqu'au bout. Quant à moi, j'affirme que c'est le système des extrêmes qui, après vous avoir fait descendre à 13 francs, vous fait remonter à 36 francs. J'affirme que c'est incontestable, que l'agriculture en souffrira tôt ou tard, et que, quand on fera, pour un moment, descendre le prix du pain (pain de quatre livres) à dix sous, en compensation on le verra monter à vingt-quatre sous, ainsi que cela vient d'arriver. J'affirme qu'il vaut mieux le maintenir à onze et douze sous, par exemple, que de le faire descendre à dix pour le faire ensuite monter à vingt-deux et vingt-quatre sous, comme dans ces derniers temps. Votre système, je le résume en deux mots : dans les temps d'abondance, c'est la ruine de l'agriculteur; dans les temps de cherté, c'est la ruine du consommateur.

J'arrive, en suivant l'ordre que je me suis tracé, à la marine marchande.

Vous avez entendu répéter que la marine marchande était ruinée; je déclare, moi, qu'elle est dans un état déplorable, et je suis prêt à le démontrer. Aujourd'hui je suis trop fatigué pour vous présenter les chiffres eux-mêmes; mais, quand il faudra que je rectifie les assertions de messieurs les ministres, je vous les donnerai, et vous en serez effrayés. Oui, les chiffres, en ce qui concerne la marine marchande, sont désolants, je n'hésite pas à le dire; et à quoi cela tient-il? En deux mots vous allez le comprendre.

On a eu l'imprudence désastreuse d'appliquer à l'Angleterre les mêmes tarifs qu'à la Belgique, et sur-le-champ les entrepôts anglais ont versé dans tous les ports de la France les marchandises dont ils regorgent. Si vos autorités locales vous ont laissé ignorer cela, elles vous ont trompés. J'ai ici les chiffres; je ne puis pas vous les donner. (*Donnez-les!*) Ce serait trop long, et la Chambre sera bientôt fatiguée, je le vois bien. (*Non! Non! — Parlez!*)

Voici en somme ce qui se passe à l'égard de la marine marchande.

Dans tous les ports de l'Océan, de Dunkerque à Bordeaux, les adversaires véritables (Dieu me garde de vouloir rien dire ici qui puisse irriter les sentiments de la France contre l'Angleterre, ou de l'Angleterre contre la France), les concurrents véritables, les concurrents écrasants, ce sont les Anglais. C'est le commerce anglais qui se déverse par tous les entrepôts dans les ports français. Aujour-

d'hui, grâce, non pas à l'abolition, mais à l'extrême réduction des tarifs, les objets que notre marine de Dunkerque, du Havre, de Nantes, de Bordeaux, allait chercher dans l'Inde, les indigos, les jutes, qui sont si encombrants, les riz, les cafés, les sucres, on va les prendre dans les entrepôts anglais. C'est tout simple; on a là toutes ces marchandises en abondance; on les obtient avec de grands crédits, de grandes facilités; les caboteurs anglais nous les apportent en vingt-quatre heures.

Un épicier des bords de la Loire ou de la Seine, lisant les mercuriales anglaises, trouve un prix favorable; il écrit par le télégraphe, et en quarante-huit heures les denrées qu'il a demandées arrivent, grâce à la réduction des surtaxes d'entrepôt.

Si je vous montrais ce qui se passe, vous verriez par les chiffres que le pavillon anglais a, dans la navigation commune, trois, quatre, cinq, six parts, quelquefois dix et vingt, quand nous en avons une à peine. Je vous montrerais cela, non pas comme une chose permanente, de tous les temps, mais comme une chose tout actuelle. Oh! il est bien vrai qu'à toutes les époques le commerce anglais a singulièrement surpassé le nôtre. Je ne conteste point ce fait; je ne prétends pas qu'il y ait un système qui puisse conjurer entièrement cette différence de situation, mais je soutiens que, depuis le traité de commerce, les transports ont triplé au profit de l'Angleterre; tandis que les transports, pour ce qui nous con-

cerne, sont restés, à très peu de chose près, les mêmes.

Voilà ce qui se passe, et ce que personne ne saurait contester sérieusement.

Pour les ports de Dunkerque, de Dieppe, de Boulogne, du Havre, de Nantes, de Bordeaux, vous trouverez la progression que je viens de vous indiquer, et, si la chose est contestée, dès qu'elle le sera, je vous fournirai les chiffres officiels eux-mêmes.

Là est le danger présent ; il n'y a pas un homme, dans les ports, qui n'en soit effrayé. Sans doute il y a certains individus dans nos ports (ceux notamment qui sont les consignataires de la marine étrangère) qui, sous l'inspiration d'intérêts particuliers, raisonnent un peu différemment ; mais vous ne rencontrerez pas un armateur, pas un constructeur, pas un homme s'intéressant véritablement à la navigation française, qui vous dise autre chose que ce que j'avance en ce moment.

Les chambres de commerce, qui se trouvent quelquefois partagées entre les consignataires et les armateurs, et qui, dans ce cas, hésitent sur certains points, les chambres de commerce sont unanimes lorsqu'il s'agit, au contraire, du point que je traite actuellement, celui des surtaxes d'impôt trop abaissées.

La conséquence de cet état de choses, Messieurs, est que nous n'allons presque plus dans l'Inde. Nous y allions encore un peu il y a quelques années ; cette année même, de Dunkerque et du Havre, quelques

bâtiments s'y sont rendus, et vous comprendrez tout de suite pourquoi. L'expédition d'Abyssinie a attiré à elle le pavillon commercial anglais presque tout entier; grâce à cette circonstance, nous avons pu trouver quelque peu de fret. Nos bâtiments de commerce de Dunkerque, par exemple, quelques-uns du Havre, ont eu à porter des charbons dans ces contrées lointaines, et ont trouvé, pour le retour, à transporter quelques riz. Sauf cette exception, qu'on se plait à décorer du nom de reprise, sauf cette exception, l'état de notre marine est déplorable.

Je n'aime pas à employer des mots qui ne soient pas exactement proportionnés aux choses elles-mêmes, mais, si je m'exprime avec tant de force, c'est parce que j'exprime l'opinion de tous nos ports. Notre commerce, qui ne va plus au loin pour y tenter de grandes spéculations, est réduit aujourd'hui à l'état de consignataire ; et, en effet, avec les bâtiments anglais ou américains, il fait des bénéfices de commission, il en fait même de plus importants, parce que les bâtiments étrangers en général ont plus besoin de consignataires que les bâtiments français. Vous trouverez donc dans les ports quelques hommes qui ne se plaignent pas beaucoup de la situation. Mais ceux-là s'en plaignent qui s'intéressent à la grandeur du pays, à la conservation de l'une de ses forces principales, a cette force qui nous a rendu un éminent service encore l'année dernière, car, si notre glorieuse armée pèse dans la politique européenne d'un poids consi-

dérable, soyez convaincus que notre marine ne pèse pas d'un poids moindre, et que ce qu'elle aurait pu faire dans les mers du nord en 1867 a exercé une sérieuse influence sur l'heureuse issue de la question du Luxembourg. Ceux qui sont au courant des affaires de l'Europe savent de quel poids a été notre marine dans cette question.

Eh bien, je dis qu'on a porté atteinte, par la nouvelle législation, à l'une des forces les plus vitales du pays. Tel est le danger.

Et maintenant, savez-vous celui qui nous menace encore ? Ce qui fait qu'il nous reste quelque navigation, ce sont les surtaxes de pavillon, malgré l'égalité de pavillon acceptée avec l'Amérique, avec l'Angleterre et avec tous les États auxquels nous nous sommes liés par des traités. Cette égalité de pavillon fait que les Américains, par exemple, dans cette assimilation fort imprudente que nous avons acceptée, peuvent venir chez nous sans payer de surtaxe de navigation, et que nous pouvons aller chez eux aux mêmes conditions. Il en est de même pour les Anglais et pour les Hambourgeois. L'égalité de pavillon fait que, lorsqu'ils viennent chez nous, ils ne payent rien, comme nous ne payons rien quand nous allons chez eux. Mais, au contraire, lorsque les Américains, les Hambourgeois, les Anglais, au lieu de pratiquer l'intercourse entre leur pays et le nôtre, veulent naviguer entre des pays qui leur sont étrangers et nous, oh ! alors ils sont atteints par les surtaxes de pavillon.

Nous disons aux Américains : Vous pouvez venir de New-York ici sans rien payer; mais, si vous allez ailleurs, si vous allez aux Colonies, si vous allez au Brésil, au Chili, au Pérou, et que vous reveniez de ces pays en France, vous ne venez plus de chez vous ; l'égalité de pavillon ne s'étend plus à cette intercourse entre ces pays et le nôtre, vous payerez donc la surtaxe de pavillon.

Que résulte-t-il de cette disposition? C'est que, dans l'Amérique méridionale où il y a déjà certaines industries, et surtout une grande abondance de matières premières, dans l'Amérique méridionale, dis-je, au Brésil, à la Plata, au Chili, au Pérou, nous avons toute la navigation de ces divers pays, par la raison qu'ils n'ont pas de marine, et que ce qui va de chez eux chez nous, ou de chez nous chez eux, c'est nous seuls qui le transportons. Qu'est-ce qui nous conserve cette navigation? La surtaxe de pavillon. Ainsi, avec la surtaxe de pavillon, vous empêchez les Américains, les Anglais, les Hambourgeois, les Suédois, enfin les grands et les petits pavillons de nous enlever ce qui nous reste de fret avec l'Amérique du Sud ; c'est ce qui fait que notre marine conserve encore dans ces contrées quelques restes de son ancienne prospérité ; c'est aussi ce qui fait qu'à l'heure qu'il est elle tremble, car elle a le mal présent qui est celui qu'elle reçoit des entrepôts anglais, et elle a en perspective le mal à venir, celui qui résultera inévitablement de l'abolition des surtaxes de pavillon.

La marine vous le déclare, Messieurs; elle a le mal présent et le mal prochain; si vous n'intervenez pas, si vous n'appelez pas sur elle l'attention du gouvernement par un vote qui, sans avoir rien d'hostile pour lui, l'avertisse de bien veiller à des intérêts si grands et si compromis; si vous n'intervenez pas, notre marine est menacée d'une ruine complète. Lorsque, par un vote pareil, vous aurez averti le gouvernement, il saura ce qu'il a à faire, et, si une obstination systématique ne l'empêche pas de voir les choses telles qu'elles sont, il saura qu'il y a là un danger immense, un danger présent et un danger à venir, à la simple distance d'une année.

Oui! Monsieur Arman, car c'est en partie à votre rapport que nous devons cette situation, si l'année prochaine on abolit les surtaxes de pavillon, tout ce qui reste de notre marine disparaîtra. (*Sourires et chuchotements.*)

Oui, oui, Messieurs, il n'y a pas à sourire d'une situation pareille, il n'y a qu'à s'en affliger profondément.

Et, pour la Méditerranée, la même situation se retrouve, mais non plus par le fait de l'Angleterre, qui ne va dans la Méditerranée que pour elle, et qui a tant à y faire qu'elle ne songe pas à nous y disputer notre trafic, mais par le fait d'autres concurrents. Et là, savez-vous où est pour nous le danger? Il est dans les petits pavillons. Les petits pavillons sont, assurément, des pavillons très respectables, mais enfin, par

rapport à de grands pavillons comme ceux de l'Angleterre ou de l'Amérique, on ne leur manque pas de respect en les appelant les *petits pavillons*. Ce sont ceux de l'Espagne, de l'Italie, de la Grèce, de l'Autriche.

Devant ces petits pavillons, ne serait-il pas légitime que la France prétendît se réserver le principal trafic dans la Méditerranée?

Eh bien, dans la Méditerranée, nous avons environ 1,600,000 tonneaux de fret. Je parle des entrées seulement, et, du reste, la proportion demeure à peu près la même pour la sortie.

Or savez-vous combien les petits pavillons prennent de ces 1,600,000 tonneaux? Ils en prennent plus de la moitié, 837,000; et nous, savez-vous ce que nous transportons? 800 et quelques mille tonneaux. Et savez-vous ce qu'il faut encore en déduire? Tous les transports que nous faisons avec l'Afrique. L'Afrique, comme nos colonies, est une navigation réservée; il faut toujours la rayer du compte. Il faut donc déduire 300,000 tonneaux, et il ne nous reste plus dès lors, dans la Méditerranée, que 500,000 tonneaux, en présence des petits pavillons, qui en prennent 837,000.

Telle est la vérité. Si ces petits pavillons de l'Espagne, de la Grèce, de l'Italie, que nous avons faite grande puissance maritime, si ces petits pavillons, en nous apportant ces 837,000 tonneaux de marchandises de toute espèce, n'importaient que ce qui vient

de leur pays dans le nôtre, ce serait un résultat naturel de l'égalité de pavillon que nous avons acceptée avec toutes les puissances. Mais ces petits pavillons, non contents de nous apporter : les Italiens ce qui vient d'Italie, les Espagnols ce qui vient d'Espagne, les Grecs ce qui vient de Grèce, nous apportent aussi ce qui vient de la mer Noire, de la Turquie et de l'Égypte. C'est par eux que nous arrivent les blés, les graines oléagineuses de la mer Noire, les soies de Brousse, les cotons d'Égypte; et, dans les 837,000 tonneaux dont ils ont le transport, savez-vous combien il y a de marchandises qui viennent, non pas de chez eux, mais des pays avec lesquels nous devrions seuls communiquer? Il y a 400 et quelques mille tonneaux, qui sont pris par les petits pavillons dans la mer Noire, dans la Turquie, dans l'Égypte, et consistant en choses qu'ils transportent pour nous. Mais, si nous leur accordons de nous apporter ce qui vient de chez eux, au moins faudrait-il que ce qui vient d'ailleurs nous arrivât par notre pavillon.

Et savez-vous sous quel régime tout cela se passe? Sous le régime d'une surtaxe de pavillon. Ces concurrents si actifs ont l'avantage sur nous, même avec une surtaxe de pavillon qui est encore de vingt francs, car votre loi n'a aboli les surtaxes de pavillon qu'à partir de 1870, et, quoiqu'elle ne soit pas encore appliquée, nous perdons déjà la moitié de nos transports. Dans deux ans, lorsque la surtaxe de vingt francs disparaîtra, qu'est-ce qu'il adviendra de notre com-

merce dans la Méditerranée? Qu'est-ce qu'il adviendra de cette grande ville de Marseille qui fait votre orgueil? Cette ville de Marseille, qui devait être appelée à un si magnifique avenir, elle verra sa marine marchande traitée par les petits pavillons comme notre marine marchande de l'Océan l'est aujourd'hui par le pavillon britannique.

Qui pourra nier ces faits? Ils ne sont contestables par personne, et la preuve s'en trouve dans tous les documents officiels. Voilà ce que nous avons fait.

Dans l'Océan, ce sont les entrepôts anglais, dans la Méditerranée ce sont les petits pavillons qui écrasent notre marine; mais j'appelle surtout vos regards sur l'année 1870, sur le jour où les surtaxes de pavillon disparaîtront, où les Hambourgeois, les Américains, les Anglais, pourront prendre ce qui nous reste de fret dans l'Amérique méridionale, et où les petits pavillons grec, espagnol, autrichien, pourront nous enlever ce qui nous reste de transports dans la Méditerranée.

Je le répète, tout cela est incontestable. Ce n'est pas à mon âge, et avec la situation que j'ai occupée dans mon pays, que je voudrais vous apporter des faits légèrement vérifiés. Je ne dis ici que ce qu'une étude approfondie m'a appris et révélé avec la dernière évidence. (*Vive sensation.*)

Maintenant je vais passer à nos diverses industries. Je le ferai le plus rapidement que je pourrai, et je tâcherai de prendre le moins possible de votre

temps, car je sens moi-même que mes forces commencent à s'épuiser.

Occupons-nous d'abord de notre métallurgie.

Je disais tout à l'heure qu'il existait, à côté l'une de l'autre, l'industrie des fers au bois, et celle des fers à la houille.

L'industrie des fers au bois est presque détruite, et quant à l'industrie des fers à la houille, loin d'être prospère, elle est menacée du plus grand danger. Voilà les faits simplement énoncés.

Je vais les justifier.

Que dit-on pour expliquer la ruine de l'industrie des fers au bois? On dit : C'était une vieille industrie qui devait périr ; c'était une industrie arriérée. Voilà l'explication, voilà l'excuse qu'on offre.

Eh bien, je dis non : on se trompe, car l'industrie au bois est indispensable.

Sans doute, s'il s'agissait de ces industries qui, quoique excellentes en elles-mêmes, sont condamnées par le temps à périr, comme la filature du lin à la main, par exemple, je comprendrais qu'on pût dire ce que nous entendons répéter tous les jours.

Ainsi, l'industrie de la filature à la main était l'une des plus respectables du monde, car, dans nos contrées du Nord, le soir, la mère de famille, en faisant cuire les aliments de ses enfants, en veillant sur eux, pouvait filer à la main, et gagner ainsi 4, 6, 8 et 10 sous, qui servaient à payer le pain de la famille.

Cette industrie, elle a péri, et elle devait périr,

parce qu'avec la filature mécanique dix ouvriers produisent aujourd'hui ce que produisaient mille fileuses à la main.

Je n'ignore donc pas qu'à ce dieu du progrès, lequel est un dieu bienfaisant, un dieu qui a tiré le monde de la barbarie, je n'ignore pas qu'il faut à ce dieu du progrès offrir quelquefois des victimes humaines ! Oui, je sais qu'il y a des intérêts qui doivent périr, mais l'industrie du fer au bois n'est pas de ce nombre, car, je le répète, elle est indispensable.

Vous avez ici l'un des représentants de l'industrie métallurgique qui siège sur les bancs de l'opposition ; c'est non seulement un député éclairé, c'est encore un des plus habiles et des plus riches industriels de France. Il est là, c'est M. Dorian. Il vous dira si l'on peut se passer de l'industrie du fer au bois. Quand on veut fabriquer des aciers, quand on veut fabriquer une faux, qui est un des instruments les plus nécessaires à l'agriculture, un des objets du plus grand commerce, on ne peut se passer du fer au bois. M. Dorian, qui est à Saint-Étienne, a voulu cependant, malgré la distance, posséder un établissement dans l'Ariège pour avoir des fers au bois de première qualité, des fers fondus au bois, forgés au bois.

Mais ce n'est pas tout ; demandez à nos industriels si pour la carrosserie, si pour la clouterie, si pour la taillanderie, il ne faut pas des fers de première qualité. Interrogez là-dessus un de nos plus grands constructeurs, M. Cail. C'est l'un des industriels qui ho-

norent le plus l'industrie française; il vous dira, comme il me le disait à moi-même il y a quelques jours, qu'il lui faut des fers au bois pour les organes essentiels de ses machines, lesquelles ont un grand succès dans le monde, de même que celles du Creuzot dirigé par l'honorable M. Schneider.

Mais ces fers de première qualité, avec quoi les obtient-on? Avec le charbon de bois, parce que la houille communique au fer un principe sulfureux qui le rend cassant et peu résistant aux secousses; ce qui fait que, pour les essieux notamment, on est obligé d'employer les fers au bois. Nous avons donc besoin de cette industrie. Et je vais vous donner, à cet égard, une preuve qui est de nature à ouvrir les yeux les plus fermés. Les Anglais, qui n'ont pas l'industrie du fer au bois, qu'ont-ils fait? Ils se sont rendus propriétaires des principales mines de Suède. Les Anglais, n'ayant pas cette industrie du fer au bois chez eux, ont cherché à y suppléer, et sont devenus en Suède ce qu'ils sont dans le Portugal, c'est-à-dire grands propriétaires, car, grâce au traité de Méthuen, que citait hier l'honorable M. Michel Chevalier, ils possèdent les principaux vignobles de Porto.

M. Pouyer-Quertier. — M. Auguste Chevalier!

M. Thiers. — Soit; je ne lui fais aucun tort en lui donnant le nom de son frère.

Grâce au traité de Méthuen, je le répète, les Anglais sont devenus propriétaires des principaux vignobles du Portugal; et ils sont aujourd'hui

propriétaires des principales mines de fer de la Suède.

Quoi! les Anglais, qui possèdent l'industrie à la houille au plus haut degré de perfection, les Anglais se rendent propriétaires des principales mines de fer de la Suède, et nous, qui avons cette industrie au bois, qui l'avons sur notre propre sol, nous avons la légèreté de la détruire de nos propres mains! Mais cela ne se conçoit pas, Messieurs! Savez-vous ce qui arrive aujourd'hui? Nous condamnons à mourir l'industrie au bois, et, après l'avoir tuée, nous, qui n'avions jamais acheté un kilogramme de fer de Suède, nous en avons acheté l'année dernière 18 à 20,000 tonnes! Et, en effet, les marchands de fer vous diront que le fer de Suède est aujourd'hui très répandu sur la place de Lyon. Ainsi, après l'avoir détruite, nous redemandons l'industrie du fer au bois à nos voisins! Et cette industrie si maltraitée était-elle donc si routinière? Elle avait amené le fer qui, en 1830, coûtait de 50 à 60 francs (je parle des fers courants), elle les avait amenés des prix de 50 et 60 francs, où ils étaient en 1830, au prix de 24 francs en 1860. Elle avait donc réalisé d'immenses progrès.

Elle en aurait réalisé d'autres encore si l'on n'était pas venu lui dire, au nom du nouveau système : Faites des progrès, soyez habile. Si on l'avait livrée à elle-même, la concurrence intérieure aurait continué d'agir, et l'on aurait eu le fer, qui était à 24 francs, peut-être à 21, 22 francs. Vous l'avez à 18 francs,

cela est vrai; mais 18 francs est un prix ruineux pour nos maîtres de forges, et ils ne peuvent le supporter. Cette industrie au bois, qui périt au prix de 18 francs, oui, qui périt, je vais vous en fournir la preuve, cette industrie, savez-vous moralement, car on peut prononcer ce mot dans les affaires matérielles, savez-vous moralement quels sont ses titres? Cette industrie au bois est une industrie campagnarde; elle était répandue dans nos campagnes, elle donnait une valeur à nos bois qui sont soumis à de très dures servitudes au profit de l'État, elle faisait quelque chose de plus important encore, elle vivifiait notre agriculture. C'est elle qui occupait une quantité considérable d'ouvriers, les uns, bûcherons, employés à faire le charbon, les autres ramassant le minerai dans les mauvais mois de l'année, le transportant aux usines au moyen de leurs animaux inoccupés pendant l'hiver.

On m'a fourni un curieux tableau de l'industrie métallurgique dans l'arrondissement de Gray. Là, sur 5,000 ouvriers, savez-vous combien il y en a qui appartiennent à la campagne? 4,000. Savez-vous combien il y en avait dans les usines? 1,000. C'est donc 4,000 ouvriers de la campagne qui, sur 5,000, se trouvent aujourd'hui privés de travail. (*Sensation.*) Ainsi vous détruisez non seulement une industrie indispensable, mais vous privez encore de travail vos agriculteurs eux-mêmes.

J'abrège, Messieurs. (*Parlez! Parlez!*)

Autrefois on nous fournissait des rapports détail-

lés sur la situation de notre métallurgie, mais il n'a été rien publié depuis plusieurs années. A quoi ai-je été réduit pour connaître son état? J'ai été forcé de m'adresser aux maîtres de forges; ils m'ont exposé leur situation, et je leur ai dit : Correspondez avec vos collègues des départements, et tâchez de vous procurer la vérité. Ils ont correspondu; on m'a montré ces correspondances, on me les a résumées.

Voici les chiffres résultant de ces correspondances. Je n'affirme pas qu'ils soient complètement exacts; mais ce que j'affirme, c'est que, s'ils sont inexacts, c'est en moins, car il y a une foule de petits établissements qui échappent aux recherches individuelles.

Quant à ceux qu'on parvient à connaître, on sait quel est leur état, on sait s'ils sont arrêtés, ou s'ils vont l'être. Dans le nombre, il y en a peut-être quelques-uns qui ont encore un haut fourneau en action, afin de mettre à profit leurs derniers approvisionnements de minerai, ou un feu de forge pour employer les fontes qui leur restent. Mais voulez-vous savoir le nombre de ceux qui véritablement sont arrêtés? Le voici, pour les principaux centres métallurgiques.

En Franche-Comté, sur 81 forges qui existaient, il y en a 36 qui sont arrêtées. Je parle de celles qui sont connues, et, si ces chiffres sont contestés, plusieurs de mes honorables collègues en attesteront l'exactitude.

M. DE GRAMMONT. — Il y en a beaucoup plus! (*Bruit.*)

M. Latour du Moulin. — Ce que dit M. Thiers de la situation des établissements métallurgiques de la Franche-Comté est complètement vrai. Le traité de commerce les a presque tous tués.

M. Thiers. — Pour la Champagne, sur 58 forges, il y en a 39 d'arrêtées.

Pour le centre, pour le Berri, pour la Bourgogne, sur 36, il y en a 27 d'arrêtées.

Pour la Normandie, pour la Bretagne, sur 57, il y en a 46 d'arrêtées.

Pour le Périgord, le Poitou, la Guyenne, les Pyrénées, sur 147 forges, il y en a 108 d'arrêtées. Je ne donne pas toute la liste, mais, en somme, voici le total.....

M. le baron Lespérut. — Ces chiffres sont trop bas. Je crois que l'orateur ne compte que les usines d'une certaine importance; il doit en avoir omis beaucoup de petites.

M. le ministre d'État. — Nous avons les chiffres officiels...

M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. — L'année dernière, les documents authentiques ont paru.

M. Thiers. — Pour vous apparemment, car pour nous il nous a été impossible de nous les procurer. Maintenant voulez-vous savoir le total de cette triste liste nécrologique, total qu'assurément je n'ai pas exagéré, comme vous le prouvent les paroles qui partent de ces bancs? Sur la totalité des forges, il y en a

300 de détruites, et il en reste 183 qui subsistent encore. Et ces 183, savez-vous quelle est leur situation? Celles-là du moins sont-elles heureuses? Cette industrie du fer à la houille, qui s'était développée dans l'Est, qui avait eu d'abord une sorte de succès, et qui avait servi de fondement à ce mot : Soyez habiles!... cette industrie-là, Messieurs, est-elle heureuse? Hélas, non! la plupart des établissements de cette région déclarent que, si l'on ne modifie pas la législation actuelle, si l'on ne fait pas cesser le commerce des acquits-à-caution, qui, de 6 francs a fait tomber le droit à 4, à 3, et même à 2 fr. 25, que, si l'on ne fait pas cesser ce commerce, ils éteindront leurs feux.

Ils restent encore en action, pourquoi? Parce que s'arrêter, c'est liquider, et que la liquidation, c'est la ruine.

Ainsi, Messieurs, se trouve parfaitement justifié le mot que je prononçais tout à l'heure, à savoir que l'industrie du fer au bois est détruite, et que, quant à l'industrie du fer à la houille, elle se trouve dans le plus grand péril.

Maintenant voici un caractère qui se révèle dans la crise présente, et je vous prie d'y arrêter vos regards, car cela intéresse au plus haut point l'avenir de notre industrie.

Quelle est notre supériorité? C'est la qualité. Quelle est notre infériorité, celle qui nous fait rencontrer partout une concurrence dangereuse? C'est la quantité. Eh bien, savez-vous quel est l'effet du système

actuel? C'est de nous faire négliger la qualité pour courir après la quantité.

J'ai acquis la certitude que la qualité baisse dans notre industrie. Je ne veux pas vous en donner la preuve, mais je le pourrais. C'est parce que j'ai cette conviction que je voudrais, non pas une enquête administrative, mais une enquête parlementaire, une enquête sérieuse faite par nous.

Plusieurs voix. — Oui! Oui!

M. Thiers. — Les industriels qui se plaignent sont ceux de nos principaux centres. Ils me disent tous :

« Qu'on nous accorde une enquête, qu'on nous place devant une commission choisie dans les diverses opinions de la Chambre, composée par la majorité, nous apporterons nos livres, nous ferons connaître nos souffrances; on verra si nous trompons le pays, et si nous ne sommes pas en effet dans une situation déplorable. »

J'ai ici une lettre, écrite non par un métallurgiste, mais par l'un des plus respectables marchands de Lyon, exerçant le commerce des fers. Savez-vous ce qu'il déclare? Je vous donnerai cette lettre à lire si on en conteste le contenu, car celui qui l'a écrite m'a permis de citer son nom. C'est un marchand de fer, qui fait le commerce depuis 46 ans, et qui a l'une des plus grandes maisons de Lyon. Il ne fabrique pas de fer, il en vend, et il lui est à peu près indifférent de vendre du fer de Suède ou du fer de France. Eh bien voici ses propres expressions :

« En un mot, dit-il, si le gouvernement persiste, c'en est fait, dans deux ans, de l'industrie métallurgique en France. »

Je passe à l'industrie textile, car j'ai hâte de terminer et vos fatigues et les miennes.

L'industrie textile est-elle dans un meilleur état? Non, Messieurs. Sans doute elle n'est pas dans un péril aussi pressant que l'industrie métallurgique, mais elle a un présent douloureux et un avenir des plus inquiétants. Nos industriels de la Normandie, de la Flandre, de l'Alsace, qui m'entendent, seront peut-être au regret que je ne fasse pas ressortir davantage leur triste situation; quoi qu'il en soit, je veux m'en tenir à la vérité rigoureuse. Assurément l'industrie textile est très malheureuse, mais à un degré moindre que notre métallurgie et notre marine.

Nos principaux centres, pour l'industrie du coton, sont Rouen, Lille et Mulhouse; non pas que l'industrie cotonnière n'existe que dans ces trois villes, mais il est certain que ce sont les centres principaux. A Rouen, on file le coton des nos 10, 20, 30, 40, au plus. Or vous savez qu'un numéro qualifié de numéro 10 signifie que, sous un poids d'un demi-kilogramme, un fil a 10,000 mètres de longueur; qu'un fil dit no 20 a 20,000 mètres de longueur, toujours sous le même poids d'un demi-kilogrammme, et ainsi de suite. C'est avec ces nos 10, 20, 30, 40, qu'on fabrique des toiles imprimées de qualité secondaire;

qu'on fabrique aussi des toiles brochées servant aux usages les plus communs. Mais ces usages les plus communs donnent naissance à un très vaste marché. On estime l'industrie de Rouen à 200 millions de francs à peu près, et il y a une quantité de ces tissages qui s'exécutent dans les campagnes. Quelle est la situation de l'industrie de Rouen? Notre honorable collègue M. Pouyer-Quertier vous le fera connaître.

Le libre échange avait dit aux Rouennais : Livrez-vous à la grande fabrication ; au lieu de dix mille broches, faites-en tourner quarante, cinquante, soixante, quatre-vingt mille à la fois. On a suivi ce conseil ; il y a des établissements où l'on a réuni jusqu'à quatre-vingt mille broches ; dans d'autres on en a réuni cinquante, soixante mille. Qu'est-il arrivé de ces établissements ? M. Pouyer-Quertier vous le dira.

Les uns, avant même d'entrer en action, se sont arrêtés lorsque les bâtiments étaient à peine construits ; les autres ne rendent rien à leurs actionnaires ; il y en a enfin qui ont été obligés de liquider. Les plus heureux assurément auront de tristes détails à vous fournir. Vous avez ici un collègue qui est à la fois un député éloquent et un industriel des plus habiles, M. Pouyer-Quertier. Eh bien, il vous citera des faits comme celui-ci, par exemple. Des imprimeurs sur toile lui disent : Donnez-nous tel tissu à 30 centimes le mètre. M. Pouyer-Quertier répond : A 30 centimes, j'y perds, je pourrais tout au plus vous le fournir à

31 centimes. Mais, lui réplique-t-on, tel tisseur anglais offre de nous le livrer à 30 centimes. Et alors, M. Pouyer-Quertier, pour ne pas laisser chômer ses établissements, pour ne pas priver ses ouvriers de travail, est obligé de conclure à 30 centimes une affaire sur laquelle il perd. Heureusement il est fort habile, il a de grands capitaux, il peut supporter une perte. (*Rires et mouvements divers.*)

Je ne sais pas, en vérité, Messieurs, ce qu'il y a de risible dans une situation pareille. Comment! vous riez, Messieurs! Mais songez donc que le pays nous écoute et nous regarde! Songez que nous traitons ici ses plus grands intérêts; qu'il y a, à cette tribune, un homme qui vous en parle sérieusement, avec connaissance des faits; que ces faits il les appuie de preuves, et, lorsqu'il vous cite un grand industriel obligé de fabriquer à perte pour ne pas renvoyer ses ouvriers, vous trouvez là de quoi de rire... Je ne saurais partager vos sentiments... Je trouve, quant à moi, cet état de choses profondément douloureux. (*Bruit.*)

Maintenant, quelle est la situation à Lille? A Lille, on file les cotons les plus fins, les numéros 100 à 200. Ce sont les fils qui servent à l'industrie du tulle et à celle des mousselines de Saint-Quentin, de Saint-Étienne et de Tarare. Quant à ceux-là, voici des faits certains, qui sont déclarés par la chambre de commerce de Lille elle-même. L'industrie des tulles est, on peut le dire, détruite, car elle a perdu 80 pour cent.

Qui est-ce qui déclare ce fait? C'est une autorité très respectable, je le répète, c'est la chambre de commerce de Lille.

Vous n'ignorez pas que les tullistes se livraient à une industrie des plus considérables, celle des tulles de coton. Aujourd'hui ils n'en fabriquent plus ou presque plus. L'industrie des tulles, vous le savez, consiste surtout en tulles de coton, car les tulles de soie ne donnent lieu qu'à une consommation extrêmement restreinte ; au contraire, la consommation des tulles de coton est immense, et c'est elle qui servait de débouché principal aux filateurs des fils fins de Lille.

Eh bien, c'est ici que je trouve une grande et salutaire leçon, fournie par le libre échange lui-même.

Permettez-moi cette digression, car l'exemple me semble singulièrement instructif.

En 1834, des fabricants de tulles de coton s'adressèrent à moi. J'avais alors l'honneur d'être ministre du commerce. Voici ce qu'ils me dirent : Laissez entrer les fils fins de coton, nous produirons des tulles de coton en quantité considérable, et ce sera un immense bénéfice pour le pays !

J'étais fort perplexe ; je craignais beaucoup que l'introduction des fils fins anglais ne causât un grand dommage aux filateurs des fils fins français. Cependant il y avait, à cette époque, un tel désir de tenter un essai, que je finis par céder (sauf, bien entendu, l'assentiment des chambres), je finis, dis-je, par céder,

après plusieurs mois employés à écouter les industriels de l'Alsace et de Lille. Enfin je dis à ces filateurs : Essayons de laisser entrer les fils fins, le numéro 142, et je proposai aux chambres, qui l'adoptèrent, un droit protecteur de 9 francs pour remplacer la prohibition absolue. Il est aujourd'hui de 3 francs. Mais je dis aux tullistes qui venaient d'obtenir ce qu'ils désiraient, je leur dis : Prenez garde! ce que vous obtenez là est très dangereux ; vous le payerez peut-être bien cher un jour. En laissant entrer les fils fins étrangers, la filature de ces fils fins souffrira beaucoup en France ; pourtant j'espère qu'elle ne périra point, grâce au droit de 9 francs que nous maintiendrons. Mais, ajoutai-je, cette liberté que vous réclamez pour vous tournera peut-être contre vous, car un jour pourra venir où d'autres demanderont l'introduction des tulles anglais, comme vous demandez aujourd'hui l'introduction des fils de ces mêmes Anglais.

Ma prédiction s'est réalisée. La filature des fils fins a d'abord beaucoup souffert, puis, presque aussitôt, il est arrivé une chose bien digne d'attention, une chose inévitable toutes les fois qu'on laissera périr ou seulement s'amoindrir une industrie nationale.

Les Anglais, accourus avec la masse de leurs produits, firent presque disparaître la filature des numéros les plus élevés, et, le lendemain même du jour où cette industrie avait succombé en France, ils firent payer le fil fin à nos tullistes un prix exorbitant.

Alors le fil fin reprit un peu chez nous, grâce au droit de 9 francs que nous avions maintenu rigoureusement, et grâce au prix exagéré auquel nos voisins cotaient leurs produits. Cependant la filature française de fil fin eut beaucoup de peine à se relever, et elle y a mis beaucoup de temps, protégée, du reste, par ce droit de 9 francs qui aujourd'hui a disparu.

Ce qui était arrivé aux filateurs vient d'arriver aux tullistes; leur industrie est détruite, et elle n'a pas, pour se relever, le secours du droit que nous avions ménagé aux filateurs. Ils ont voulu le libre échange, ils l'ont eu, et leur industrie a pour ainsi dire disparu dans les villes où on l'exerçait.

Un membre. — Non! Non! c'est une erreur!

M. Thiers. — Je sais bien qu'elle se soutient à Calais à cause du voisinage de l'Angleterre; mais, si elle se soutient, ce n'est point par les tulles unis, c'est par les tulles façonnés, qui sont fabriqués avec une délicatesse, un goût qui ont toujours été particuliers à la France.

Quant aux tulles unis, voici ce qui leur est arrivé. A Lille, sur 242 métiers, il en reste 61. Il y en a 105 de détruits, 76 en chômage, et 61 qui travaillent six heures sur vingt-quatre, car, dans certaines industries, il y a des brigades d'ouvriers qui se succèdent au travail jour et nuit. Ainsi, sur 242 métiers, il en reste 61 qui travaillent pendant six heures sur vingt-quatre heures.

Dans le Cambrésis, il y avait 500 et quelques

métiers, qui sont, à l'heure qu'il est, réduits à environ 200. Je suis désolé de ce qui arrive, malgré la grande leçon qui en résulte, je suis désolé, dis-je, car les tulles sont un immense débouché fermé à notre filature.

Maintenant les hauts numéros de Lille allaient encore à Saint-Quentin, où ils servaient à fabriquer les mousselines transparentes qu'on emploie à faire des rideaux, à travers lesquels on voit presque les objets, et que des brodeuses très habiles couvraient de riches dessins, aussi gracieux que variés. On a laissé entrer les mousselines suisses; quel a été le résultat? Toute la broderie française est tombée dans une situation des plus affligeantes.

Des documents dignes d'une grande foi, par l'autorité de laquelle ils émanent, font connaître qu'à Nancy et dans les environs, où est établi le travail de la broderie, sur 230 à 240,000 brodeuses, il en reste à peine 50 ou 60,000. Voilà encore un debouché fermé à la filature lilloise.

Quant à Saint-Étienne et à Tarare, tous les filateurs de Lille déclarent qu'ils sont obligés d'abandonner le terrain devant la concurrence anglaise. Et que font-ils? Ce que je vous disais tout à l'heure, ils renoncent au produit supérieur, et essayent de produire des fils d'un numéro inférieur. Là ils seront battus encore plus sûrement; mais, dans leur effroi, d'une qualité ils passent à l'autre, rencontrant partout la cruelle concurrence qui les serre et les étouffe.

Quant à Mulhouse (ici je voudrais pouvoir m'étendre, mais je ne le ferai point, le temps ne me le permettant pas), quant à Mulhouse, je me bornerai à vous indiquer l'étrange situation de cette industrieuse contrée. L'honorable M. Brame nous a dit hier que Bordeaux était la capitale du libre échange; je lui demande la permission d'ajouter qu'il y avait, récemment encore, deux capitales du libre échange, Bordeaux et Mulhouse.

A Mulhouse se trouvait et se trouve encore aujourd'hui une très belle industrie, qu'on appelle l'industrie de l'impression des toiles. Les imprimeurs sur toiles ont agi comme avaient agi les tullistes dans le temps; ils ont dit : Donnez-nous les produits écrus, c'est-à-dire les tissus blancs, donnez-nous-les à bon marché, nous les imprimerons en grande quantité, et nous réaliserons ainsi des progrès considérables.

Cette industrie de l'impression est très respectable sans doute. Elle est l'une des gloires industrielles de la France; je ne voudrais pas lui porter dommage, pas même l'affliger; mais l'industrie de la filature et celle du tissage sont autrement importantes, car, si l'impression représente à Mulhouse 18 ou 20 millions de production, la filature et le tissage en représentent 70 à 80. Quoi qu'il en soit, les imprimeurs sur toiles ont dit : Donnez-nous le produit blanc à bon marché et nous ferons merveille. Ils ont annoncé, dit-on, qu'ils parviendraient à une fabrication de 100 millions peut-être.

Qu'est-il arrivé? On a laissé entrer les produits suisses avec un droit très faible; on a fait comme pour les acquits-à-caution; on a dit : Laissez entrer le produit suisse en transit; il ne s'arrêtera qu'un instant dans le pays pour y recevoir le travail de l'impression, et puis il partira pour l'étranger. Tout naturellement, puisqu'il ne devra pas être consommé en France, on ne lui fera pas payer de droit. C'est ce qu'on a appelé *admission temporaire*. Or qu'est-il résulté de ce système? Ces tissus ne font que traverser le territoire, c'est vrai, mais, en le traversant, ils font les prix.

Voici comment. Les imprimeurs de Mulhouse disent aux tisseurs français : Voulez-vous me donner, par exemple, votre tissu à 35 ou 36 centimes le mètre?..... (Je prends ici le prix le plus ordinaire des étoffes moyennes, qui servent au plus grand nombre d'usages.) Mais, répondent les tisseurs français, à 36 centimes nous perdons; nous sommes à peine indemnisés à 39 ou 40 centimes. Sur cela, les imprimeurs d'étoffes déclarent qu'ils s'adresseront aux tisseurs suisses, qui leur offrent les étoffes dont ils ont besoin pour ce prix de 35 ou 36 centimes, refusé par les fabricants français.

Si les tisseurs français persistent à maintenir leur prix, l'imprimeur sur étoffes s'adresse en effet au tisseur suisse, et, dans ce cas, le tisseur français est privé de ce débouché. Mais, si le tisseur français cède, tout de suite on inscrit à la cote de Mulhouse que le

prix est de 35 à 36 centimes; de sorte que le prix suisse devient immédiatement le prix français, quoique l'on dise que l'admission temporaire ne peut pas faire la loi.

Les tissus suisses ne restent effectivement en France que quelques jours, pour y recevoir l'impression; mais, en passant, ils ont, comme je viens de le montrer, déterminé les prix.

Voilà comment nous sommes condamnés aux prix suisses. Mais pouvons-nous les supporter? Telle est la question.

Un membre. — Mais non!

M. Thiers. — Du reste, je pourrais m'appuyer sur l'autorité des grandes maisons qui, placées entre les tisseurs et les imprimeurs, font le commerce et ne fabriquent pas, et sont, par conséquent, impartiales en cette matière. Elles confirmeraient tout ce que je vais vous dire.

En arrêtant le tarif des cotons, on n'avait songé qu'aux Anglais; on avait oublié les Suisses. Eh bien, voici les avantages des Suisses sur nous. Ils ont le moteur hydraulique. Nous pouvions bien l'avoir dans les Vosges, mais nous y avons renoncé, parce qu'il y est intermittent, tandis qu'en Suisse il est permanent.

En Suisse, on a le moteur, et savez-vous où on le prend? Sur la cime des Alpes. Les neiges, en fondant en été, l'approvisionnent sans cesse, et lui communiquent, outre la continuité, une force proportionnée à la hauteur de laquelle elles se précipitent.

Indépendamment du moteur hydraulique permanent, on a en Suisse la main-d'œuvre à meilleur marché qu'en France, et il m'est pénible, Messieurs, de vous en dire le motif. Les ouvriers suisses n'ont pas plus de vertu que nos bons et excellents ouvriers des deux versants des Vosges, mais ils ont deux grands avantages, deux avantages bien réels : ils n'ont pas à répondre à la conscription, ils n'ont pas à payer de lourds impôts.

M. Léopold Javal. — Là est la question.

M. Glais-Bizoin. — Ils n'ont pas les octrois.

M. Thiers. — Ce n'est pas moi, Messieurs, qui voudrais jamais affaiblir dans mon pays le sentiment du devoir militaire. Non! quand c'est la sûreté du pays qui l'exige, jamais je ne voudrais affaiblir le sentiment de ce devoir; mais il faut être juste. Quand, pour la grandeur du pays, vous demandez à tous les citoyens de vous donner sept et huit ans de leur vie, vous constituez par là une supériorité réelle au profit des ouvriers étrangers. (*Mouvements divers.*)

Messieurs, tous nos industriels sont unanimes pour déclarer que ces sept, huit, neuf ans de service militaire, que vous demandez aujourd'hui, ont une influence incontestable sur l'habileté de nos ouvriers. (*Assentiment sur plusieurs bancs.*)

Je le répète, je ne chercherai jamais à diminuer le sentiment du devoir militaire dans mon pays; mais, quand vous demandez aux hommes neuf ans de leur vie, est-ce qu'ils n'ont pas le droit de vous dire : Si

vous nous constituez dans un état d'infériorité, dédommagez-nous! Si la France, pour soutenir sa grandeur, est obligée de faire un puissant effort, si elle est obligée de donner non seulement le sang, mais, ce qui n'est pas moins précieux, le temps de ses enfants, il faut savoir en subir les conséquences; il faut savoir dédommager les populations industrielles par des tarifs qui rachètent l'infériorité dans laquelle vous les placez à l'égard de l'étranger. (*Approbation sur un grand nombre de bancs.*)

On ne saurait le nier (et tous les industriels le déclarent), ces huit ou neuf ans de conscription, ces 2 milliards d'impôts qu'on prend l'habitude de considérer comme choses indifférentes, pèsent lourdement sur nos industries, parce qu'ils pèsent sur nos ouvriers; et, quand ceux-ci demandent de forts salaires, c'est uniquement à titre de restitution des charges et des impôts qu'on fait peser sur eux. (*Mouvement.*)

Nous ne pouvons pas rivaliser avec les Suisses par ces deux motifs : le moteur qu'ils ont gratuitement, la main-d'œuvre qu'ils payent meilleur marché, non pas, je le répète, que leurs ouvriers aient plus de qualités que les nôtres, mais parce qu'ils ont une situation moins difficile et une vie moins dispendieuse.

Quel est le résultat? Le voici : C'est que nous ne pouvons donner les produits français au prix auquel se donnent les produits suisses; c'est qu'il y a entre eux et nous 3 ou 4 centimes de différence par mètre de tissu.

Bien que je veuille abréger ces détails, il y a pourtant une remarque que je dois vous faire, afin de vous montrer à quels artifices de raisonnements on a recours pour obscurcir la vérité.

On a dit que, pendant le temps écoulé depuis 1860, c'est-à-dire depuis le traité de commerce, cette industrie avait réalisé des progrès énormes. Il n'y avait, a-t-on dit, que 1,100,000 broches, il y en a 1,400,000 aujourd'hui. On a même dit 1,450,000, mais ce chiffre n'est pas exact. On vous a raconté qu'un établissement détruit par le feu s'était immédiatement rétabli, et M. Auguste Chevalier, qui vous rapportait hier ce fait, vous a déclaré qu'il y avait eu, en six années, une augmentation de 300,000 broches.

M. Auguste Chevalier. — 375,000.

M. Thiers. — Non, Monsieur, 300,000.

Un membre. — 380,000.

M. Thiers. — 300,000 et pas plus, je vous le prouverai. Vous produisez votre chiffre, j'affirme le mien. Vous allez voir, du reste, à quel point l'objection (je l'appelle par son nom), à quel point l'objection est puérile. J'admettrai, si vous voulez, une augmentation de 375,000 broches. Vous oubliez une chose, c'est de dire de combien, dans les trente ans qui ont précédé le libre échange, de combien le nombre de broches s'était accru. Il ne faut pas parler seulement du temps qui a suivi le libre échange, il faut parler aussi des temps qui l'ont précédé, et de l'augmentation qui a eu lieu aux époques antérieures. Savez-vous de com-

bien avait été cette augmentation dans l'Alsace, qui n'est pas toute la région de l'Est? De 1829 à 1859, le nombre de broches était monté de 500,000 à 1 million 100,000. Et assurément il faut reconnaître que, si cette industrie a pu augmenter son matériel de 500,000 broches à 1,100,000, cette augmentation antérieure au libre échange peut bien soutenir la comparaison avec celle de 300,000 qui s'est produite postérieurement.

Il y a donc eu un progrès, un progrès constant. Maintenant, que celui qui s'est produit depuis 1860 soit de 300,000 broches ou de 375,000, je n'y attache pas grande importance.

M. Auguste Chevalier. — Ce chiffre a été imprimé et discuté dans une enquête; il fallait dire le pour et le contre.

M. Thiers. — Oui, ce chiffre a été imprimé, mais il aurait fallu le vérifier, et j'affirme, après avoir lu et comparé toutes les assertions contraires, que le vrai est celui de 300,000.

Pourtant soit! il y a eu 300,000 broches nouvelles, et même 375,000 si vous voulez ; mais savez-vous combien, dans le nombre total, il y en a eu de ruinées? pas moins de 600,000, et voici ce que j'appelle ruinées : 300,000 sont grevées d'hypothèques qui absorbent tout le capital, et 300,000 tournent maintenant pour le compte des créanciers, parce que leurs propriétaires ont été dessaisis.

Qui est-ce qui fait tourner ces 300,000 broches?

C'est une maison qui en a dans les mains la plus grande partie. Cette maison est tellement respectable, elle affirme si hautement ces faits, qu'on la doit croire : c'est la maison Vaucher, une des plus considérables de France. Elle ne file pas, elle ne tisse pas, elle n'imprime pas, elle exerce le commerce des étoffes en Alsace, et, par sa loyauté, par ses excellents conseils, elle a rendu d'immenses services à l'industrie nationale. Eh bien, c'est cette maison Vaucher, laquelle fait agir la plus grande partie des broches dont il est question, qui a déclaré les faits que je rapporte. Sa déclaration porte le nom de M. Spoery, son principal représentant. Je le nomme parce qu'il a signé sa déclaration.

Et maintenant on vous dit : Comment se fait-il que 50,000 broches incendiées, et appartenant à M. Herzog, lequel en faisait mouvoir 110,000, aient pu être sitôt rétablies? Comment pouvez-vous nous persuader qu'une industrie soit très malheureuse, lorsqu'ayant eu 50,000 broches incendiées, elle les a remplacées sur-le-champ? La vérité sur cet incident, la voici, et vous allez voir si elle ressemble au récit que vous avez entendu hier.

Oui, il y a eu un établissement dans lequel 50,000 broches ont été incendiées, et il appartenait à M. Herzog; mais c'était la moindre partie de cet établissement qui avait été détruite. Le bâtiment qui contenait le moteur, celui qui contenait les préparations, c'est-à-dire les trois quarts de l'établissement,

Tels sont les effets du traité de commerce à l'égard des lins.

Maintenant il est bien temps de vous parler de l'importante industrie de Roubaix : je n'en dirai cependant que quelques mots.

Qu'est-il arrivé à Roubaix? On a suivi le grand mouvement imprimé; on a perfectionné l'outillage, on a multiplié les broches. De 120 millions de produits par an, on a passé à 190 millions; et puis il a fallu revenir à 100 ou 110 tout au plus.

Qu'a-t-on fait en se livrant à cette immense production? On a eu recours, non pas à ces produits distingués qui défiaient toute concurrence, on a eu recours aux produits à bon marché, aux produits *chaîne coton, trame laine,* que les Anglais fabriquent avec une supériorité incontestée. Et aujourd'hui que la concurrence se présente, cette concurrence qu'on avait crue écartée pour toujours ou pour longtemps au moins, on est accablé par elle. On a voulu s'adonner au bon marché, on a délaissé le produit supérieur, le tissu laine sur laine, laine et soie, qui avait une supériorité reconnue, et maintenant on ne sait plus quel parti prendre.

On contestera les effets, les tristes effets produits dans cette belle partie de notre pays; eh bien, je vous prouverai par des déclarations authentiques, émanant des autorités compétentes, qu'il y a eu un nombre considérable d'ouvriers qui ont émigré, et que, parmi les fabricants, il y a eu un nombre effrayant de faillites.

On dit qu'en ce moment il y a reprise. Nous nous expliquerons sur cette reprise, nous vous montrerons combien elle est illusoire, et signifie peu ce que vous voulez lui faire signifier.

Maintenant, si je vous parlais des draps, je vous montrerais partout la même situation. Je pourrais vous lire, ou vous résumer au moins, les déclarations de la chambre de commerce d'Elbeuf, et vous verriez que là on a persisté d'abord dans la production des draps fins, lesquels ont toujours eu, sur les draps étrangers, une supériorité incontestée. Puis, sous la pression extérieure, on a voulu aller aux draps à bon marché, à ces grosses étoffes de laine qu'on porte en hiver. Sur ce terrain on a rencontré la concurrence anglaise et l'on en souffre cruellement. Je pourrais vous lire une déclaration des plus graves, émanée de la chambre d'Elbeuf, qui dit que le grand danger pour son industrie, c'est que ses produits fins vont perdre leur supériorité, parce que, préoccupé surtout du bon marché, on a négligé à la fois la qualité des matières employées et la perfection de l'ouvrage. Cela est écrit, j'ai le chagrin de le dire, et se trouve dans la déclaration publique de la chambre d'Elbeuf.

M. Auguste Chevalier. — M. Fourmont vous dira qu'il est pour la liberté absolue ; c'est un filateur et un tisseur.

M. Pouyer-Quertier. — M. Fourmont n'est pas tisseur.

M. Auguste Chevalier. — C'est un fabricant d'étoffes.

M. Thiers. — Je pourrais vous lire cette déclaration; je ne le ferai point, afin de ne pas prolonger indéfiniment ce débat; je pourrais vous lire aussi une déclaration de deux cent vingt-trois industriels, qui en valent bien un seul, quelque considérable, quelque qualifié qu'il soit.

Deux cent vingt-trois signataires de la déclaration et la chambre d'Elbeuf sont bien dignes de foi. La chambre d'Elbeuf ne fait pas de système, elle!... (*On rit.*)

Je pourrais vous citer encore une quantité d'autres industries qui souffrent cruellement, et, notamment, les produits chimiques, la stéarine, les huiles minérales, les moulures d'ornements fabriqués en matières métalliques, que les Allemands imitent et fournissent à des prix bien inférieurs aux nôtres, enfin les cuirs vernis. Je m'en tiens à nos principales industries, et je résume ainsi leur situation.

Quant à l'agriculture, comme je vous l'ai dit en commençant, vous avez vu l'une des faces du système; vous voyez l'autre. Vous avez eu les bas prix, et il vous faut maintenant subir les hauts prix. Poursuivez du reste l'expérience, et vous reconnaîtrez, avec le temps, que, sans un droit modérateur, qui empêche les bas prix, et, en empêchant les bas prix, prévienne aussi les prix trop élevés, vous reconnaîtrez que vous serez livrés à des fluctuations déplorables...

M. Pouyer-Quertier. — Comme en Angleterre.

M. Thiers... qui seront aussi funestes aux consommateurs qu'aux producteurs.

Quant à la marine marchande, je vous l'ai prouvé, le péril est pressant. Il y a les entrepôts anglais qui constituent le danger actuel ; il y a l'abolition des surtaxes de pavillon qui constitue le danger de l'année prochaine, danger immense. Pour l'industrie métallurgique, la fabrication du fer au bois est presque détruite ; la fabrication du fer à la houille se trouve dans la plus grande détresse, et la plupart des établissements encore subsistants périront si vous n'apportez une modification à nos tarifs.

Quant à l'industrie cotonnière, à Rouen, à Lille, en Alsace, où elle devrait être triomphante, où elle se promettait de l'être, elle déclare qu'on l'a bercée des plus funestes illusions, et qu'elle ne peut supporter la pression constante de l'industrie suisse et anglaise.

Les lins, les lainages, sont dans la même situation. Telle est la vérité, que j'affirme, et que je rétablirai si elle est contestée.

On pourra discuter sur quelques points, sur quelques chiffres.

M. le ministre d'État. — Sur tous.

M. Thiers. — Mais les faits sont indestructibles et je les maintiens.

Je sais bien qu'on imputera tout à la crise, à la crise générale.

Il est trop tard pour traiter ce côté de la question.

Je m'engage à vous prouver que, si la crise a une influence incontestable sur les affaires, non seulement en France, mais dans toute l'Europe, la situation réelle de notre industrie ne tient pas à cette cause; car, s'il fallait s'en prendre à la crise, l'ouvrage manquerait, et, quoique moindre actuellement, il serait néanmoins suffisant pour occuper les bras de nos ouvriers.

Le travail, en effet, ne manque pas pour les fers; même à Mulhouse, à Rouen, il ne manque pas pour les industries textiles.

Sans doute il n'est pas aussi considérable qu'il le serait si une certaine politique ne pesait pas sur l'Europe, par l'attente où l'on est d'une grande lutte pouvant se produire à tout instant; mais, tel qu'il s'offre enfin, il pourrait suffire.

D'où vient donc la détresse? De ce que le produit étranger, par suite de l'insuffisance des tarifs, vient prendre la place des produits français, enlève ainsi à nos ouvriers la somme de travail qui leur reste, et ajoute aux difficultés de la situation une pression des plus douloureuses, qui ne sera certainement pas passagère parce qu'elle tient à l'insuffisance permanente de nos tarifs. Telle est la vérité, et, si elle est niée, je la rétablirai en plaçant sous vos yeux des détails saisissants.

Eh bien, quel est le remède à cette situation? Sans changer les traités, sans vous dessaisir d'une auto-

rité que vous ne pouvez cependant pas conserver... (*Très bien! Très bien! à la gauche de l'orateur.*) (*M. Thiers s'adresse ici aux ministres, au milieu des cris*)... oui, que vous ne pouvez pas conserver, car je vous mets au défi de venir dire devant cette Chambre si dévouée, dont je ne partage pas toutes les opinions, mais dont je respecte le dévouement, je vous défie de venir dire que vous voulez garder cette autorité souveraine que vous vous êtes arrogée sur les questions économiques; mais, je le répète, sans toucher aux traités, il y a deux choses que vous pouvez faire immédiatement : renoncer aux acquits-à-caution, et renoncer aussi aux admissions temporaires. Les deux industries qui profitent des acquits-à-caution et des admissions temporaires, l'industrie de la construction des machines et celle de l'impression des toiles, recueillent en ce moment d'assez grands bénéfices pour faire des sacrifices aux industries beaucoup plus considérables qui en souffrent. Je ne me propose ici d'autre but que celui de la justice, je ne demande de privilège pour personne; je demande l'égalité pour tous, égalité de traitement, égalité de situation. Il y a donc deux choses à faire immédiatement : supprimer les acquits-à-caution et interdire les admissions temporaires.

Il y a deux autres points essentiels sur lesquels je crois que tout le monde sera d'accord : c'est d'obtenir deux genres d'affranchissement : affranchissement de l'étranger, affranchissement du pouvoir arbitraire qui voudrait tout faire à lui seul. (*Rumeurs.*)

A l'égard de l'étranger, s'il y a une doctrine admise par les économistes les plus exagérés, les plus absolus dans leurs théories, c'est que les traités de commerce sont une chose inadmissible, et hors du temps présent. (*Mouvement.*)

Les Anglais mêmes, quand vous leur avez proposé de conclure un traité de commerce, y ont résisté d'abord. Mais, quand vous leur avez déclaré qu'il fallait se lier par un engagement formel et bilatéral, parce que les Chambres françaises, si elles étaient libres, n'admettraient pas le nouveau système commercial, quand on leur a tenu ce langage, les Anglais ont consenti à un traité ; mais ils l'ont déclaré à la tribune, ils l'ont écrit dans tous leurs journaux, afin de s'excuser de manquer ainsi à leurs doctrines en consentant à un traité de commerce.

Si donc vous veniez leur dire qu'il faut y renoncer, vous n'auriez pas de sérieuses difficultés à leur faire admettre une doctrine qui est la leur. Voulez-vous savoir l'avantage immense qu'il y aurait à n'avoir pas de traité? Je vais vous en citer un exemple frappant. Il a été commis une distraction funeste, c'est lorsqu'on a accordé à la Belgique la suppression presque entière des surtaxes d'entrepôt. L'Angleterre en a profité à l'instant même. Eh bien, vous êtes liés à l'Angleterre par le traité avec la Belgique. Si vous n'étiez pas enchaînés par ce traité, au moyen d'une simple modification de tarif vous feriez cesser immédiatement les souffrances les plus pressantes de notre

marine; mais vous êtes liés, et cela vous montre combien il est imprudent de subordonner par des traités l'industrie nationale à l'industrie étrangère.

On vous dira peut-être : Mais la politique! Eh, mon Dieu! si la politique est une telle objection dans nos affaires, à qui la faute? Qui a créé cette situation étrange qui fait qu'à tout moment on allègue la politique dans les plus grands embarras de nos industries, comme dans les plus graves questions de finances ou d'organisation militaire?

La politique! oui, oui, elle est devenue un grand argument; mais qui l'a faite ce qu'elle est? Vous! vous! (*Vive approbation à la gauche de l'orateur.*)

Oui, cette politique est quelque chose de très embarrassant, de très grave assurément, mais j'affirme, et je déclare que ceux qui nieront ce que je vais dire ici n'ont pas la moindre idée de l'état de l'Europe, j'affirme que vous pouvez rompre vos traités de commerce très régulièrement, très convenablement, sans aucune offense pour ceux avec qui vous êtes engagés, que vous pouvez notamment revenir sur ces traités sans vous aliéner l'Angleterre, sans vous l'aliéner à aucun degré, et je vais vous en donner la preuve incontestable. (*Mouvements divers.*)

On dit : Les Anglais sont des marchands, ils tiennent par-dessus tout à leurs intérêts mercantiles.

Oui, ce sont des marchands, mais des marchands aussi sages que braves, et qui comprennent qu'au-dessus de tel ou tel intérêt industriel, il y a la gran-

deur de l'Angleterre embrassant tous les intérêts industriels à la fois. Or jamais, pour une question industrielle, jamais ils ne compromettront le grand intérêt de leur politique, car ces marchands qui viennent de faire cette expédition du Mexique... (*Interruptions et rires.*)

Plusieurs membres. — De l'Abyssinie!

M. Thiers. — De l'Abyssinie, veux-je dire. C'est bien involontairement que le mot de Mexique est venu à ma bouche, car, malgré soi, l'une des expéditions rappelle l'autre, et la comparaison est pour nous bien désolante!

Ces marchands, disais-je, ne compromettront jamais leur politique pour n'importe quel intérêt industriel. Et leur politique, c'est la paix! Savez-vous pourquoi leur politique est la paix? Parce qu'à l'Occident vous avez fait l'Europe telle qu'ils la souhaitaient depuis longtemps, et qu'en Orient le moindre mouvement entraînerait une conflagration universelle.

Oui, à l'Occident vous avez fait l'Europe telle que les Anglais l'avaient toujours désirée. Quel était, en effet, l'état de l'Europe avant la prétendue destruction des traités de 1815, qu'on a poursuivie avec tant d'ardeur, et appelée de tous ses vœux? Alors la France tenait la balance entre les puissances; elle contenait la Prusse par l'Autriche et l'Autriche par la Prusse; elle contenait la Russie par l'Angleterre et l'Angleterre par la Russie; elle était au centre de toutes les forces, elle était placée au levier de la balance, et le tenait dans

méconnaître un droit conféré par la Constitution ni oublier le respect dû au Souverain. (*Assentiment.*)

M. Thiers. — Dieu me garde de manquer au respect que nous devons tous à l'autorité du chef de l'État. Je parle avec assez de sincérité et avec assez peu de déguisement pour qu'on ne suspecte pas l'intention de mes paroles. Oui, tout ce qui est aux Tuileries est auguste ; mais il y a en dehors quelque chose de plus auguste, c'est la nation elle-même. (*Très bien! Très bien! à la gauche de l'orateur.—Rumeurs sur un grand nombre de bancs.*)

M. Noubel. — Vous êtes une aristocratie... que nous avons supportée un certain temps ! (*Exclamations sur quelques bancs.*)

M. Ernest Picard. — Qui conteste le droit de la nation ?

M. Thiers. — Ah ! je ne puis oublier ma naissance, dont je ne rougis pas, du reste ; je ne puis l'oublier, et elle m'avertit que je ne puis, à aucun degré, me croire partie d'une aristocratie ; mais, en tout cas, si nous sommes une aristocratie, nous sommes une aristocratie qui veut que ce soit la nation qui décide de tout, et vous, vous êtes une démocratie qui veut livrer à un seul individu toutes les destinées de l'État. (*Vive adhésion et applaudissements à la gauche de l'orateur.*) Nous la connaissons cette démocratie, nous savons quel nom elle mérite, et c'est pour cela que nous, qui désirons la véritable égalité, nous ne voulons pas d'une fausse démocratie qui aspire à se don-

ner un maître. (*Nouvelle approbation sur les mêmes bancs. — Réclamations sur d'autres.*)

M. Ernest Picard. — C'est la démocratie césarienne. (*Bruit.*)

M. Thiers. — Je vous défie (et la Chambre se laisserait outrager si elle vous permettait de le dire), je vous défie de venir déclarer ici que vous voulez conserver pour vous seuls le pouvoir de décider du système économique de la France.

Eh quoi! Après avoir livré notre politique à votre prétendue compétence, dont nous connaissons les mérites, nous vous livrerions encore le droit de décider des intérêts économiques de la France!... (*Interruption sur quelques bancs.*) Nous vous donnerions le droit de décider, pour tous les industriels, quel est le régime commercial qui leur convient!

Vous nous répondrez sans doute : L'intérêt les aveugle!

Est-ce que l'esprit de système n'aveugle pas aussi? Est-ce que vous n'en êtes pas la preuve vivante? Est-ce que l'esprit de système n'est pas à redouter? (*Rumeurs diverses.*)

S. Exc. M. Rouher, *ministre d'État.* C'est une diatribe cela!

M. Thiers. — Ne m'interrompez pas! Je remplis mon devoir ici. (*Vive approbation à la gauche de l'orateur.*)

Est-ce que l'esprit de système n'est pas aussi dangereux que l'aveuglement des intérêts auxquels vous

faites allusion ? Dans tous les cas, ces intérêts se neutralisent les uns par les autres, et, s'ils étaient tous entendus ici, non pas dans une enquête administrative qui est un mensonge, mais dans une enquête parlementaire, où les opinions seraient en face les unes des autres, la vérité éclaterait, la vraie vérité, celle qu'il appartient à nous seuls de dégager de toutes les obscurités dont cherchent à l'entourer les intérêts individuels.

Je demande donc ces deux choses : la première, c'est qu'on nous affranchisse de ces traités qui nous lient à l'étranger, et la seconde que nous puissions nous-mêmes décider du sort du pays en faisant les lois commerciales.

Voilà ce que je vous demande, et que vous ne pouvez pas nous contester sérieusement. Si en effet vous osiez déclarer à cette Chambre que vous lui refusez la décision des questions de tarifs, je dis que vous l'offenseriez, qu'elle ne pourrait pas vous écouter, car vous lui contesteriez sa qualité principale, celle de représenter la nation quand il s'agit de décider de ses intérêts les plus essentiels !

(*Très bien ! Très bien ! sur les bancs à la gauche de l'orateur. — Mouvements et bruits divers.*)

Après une discussion qui dura dix jours, le débat fut terminé par un ordre du jour pur et simple, adopté sans scrutin.

FIN DU TOME XI.

TABLE

DU ONZIÈME VOLUME.

		Pages.
CXC.	Discours sur la politique extérieure de la France, spécialement en ce qui concerne l'Allemagne et l'Italie, prononcé le 14 mars 1867, au Corps législatif . . .	1
CXCI.	Discours sur la politique extérieure de la France, spécialement en ce qui concerne l'Allemagne et l'Italie, en réponse à M. Rouher, prononcé le 18 mars 1867, au Corps législatif	93
CXCII.	Discours sur l'expédition du Mexique, prononcé le 9 juillet 1867, au Corps législatif	163
CXCIII.	Discours sur l'expédition du Mexique, prononcé le 10 juillet 1867, au Corps législatif	219
CXCIV.	Discours sur la question romaine, prononcé le 4 décembre 1867, au Corps législatif	255
CXCV.	Discours sur la politique extérieure, à l'occasion d'une interpellation de M. Garnier-Pagès, prononcé le 9 décembre 1867, au Corps législatif	343
CXCVI.	Discours sur la liberté de la presse, prononcé le 30 janvier 1868, au Corps législatif	359
CXCVII.	Discours sur la liberté de la presse, en réponse à M. Nogent Saint-Laurens, prononcé le 7 février 1868, au Corps législatif	423
CXCVIII.	Discours sur la liberté de la presse, en réponse à M. Baroche, prononcé le 8 février 1868, au Corps législatif.	435

Pages.

CXCIX. Discours sur la liberté de la presse, en réponse à M. Rouher, prononcé le 15 février 1868, au Corps législatif 441

CC. Discours sur la liberté de la presse (amendement Janzé), prononcé le 21 février 1868, au Corps législatif . . 453

CCI. Discours sur la liberté de la presse (réplique à M. Baroche), prononcé le 22 février 1868, au Corps législatif 509

CCII. Discours sur le régime économique de la France, prononcé le 13 mai 1868, au Corps législatif 537

FIN DE LA TABLE DU ONZIÈME VOLUME.

Quantin Imprimeur
Paris